



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN ^{4/96} OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
☪ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

IMPRESSUM



Coordination:

Jean PICARD

Ont participé à la réalisation
de ce numéro:

Gast. GENGLER
Jean-Claude MULLER
Guy SCHULLER
Marcel ERNST
Mariette BREDIMUS
Martine SCHROEDER

Photographies:

Jean PICARD
Marcel ERNST
Jean-Claude ERNST
Serge WALDBILLIG
André WEISGERBER

Impression:

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

Signature du Traité d'extradition entre le Luxembourg et les États-Unis

Le 1^{er} octobre 1996, le Ministre luxembourgeois de la Justice, M. Marc FISCHBACH a signé à WASHINGTON une nouvelle convention d'extradition entre le Luxembourg et les États-Unis. Le Ministre américain de la Justice, l'Attorney General, M^{me} Janet RENO, a signé pour le compte des États-Unis. Ce nouveau Traité se substitue au Traité existant qui date de 1883.

Monsieur le Ministre FISCHBACH avait rencontré au préalable M^{me} RENO pour un tour d'horizon des problèmes qui se posent dans le contexte de la coopération bi-

M. FISCHBACH et Mme RENO signent le Traité d'extradition.

latérale et de la coopération transatlantique entre les États-Unis et l'Union Européenne. Les questions du trafic de drogues, d'un futur accord sur les précur-

seurs chimiques, de la fraude, de la criminalité informatique, de l'immigration clandestine et de la traite d'êtres humains ont été abordées.



XXI. Conférence annuelle de l'OICV

L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) a tenu sa XXI^e Conférence annuelle à MONTRÉAL du 15 au 20 septembre 1996. Les autorités de surveillance de 60 pays, parmi lesquelles le Commissariat aux Bourses et l'Institut Monétaire Luxembourgeois, ont participé à la conférence à titre de membres de l'organisation, 8 autres pays étaient représentés par des observateurs.

Des rapports y ont été présentés et discutés sur une gamme étendue de sujets d'intérêt commun se rapportant, notamment, sur l'efficacité des marchés de valeurs, la réglementation des marchés de produits dérivés, les normes facilitant les émissions internationales de titres et les nouveaux systèmes électroniques de négociation et de divulgation d'informations.

Les points saillants de la conférence ont été la déclaration commune des représentants de l'OICV et du Comité de BALE sur le contrôle bancaire de poursuivre la coopération étroite existant entre autorités de contrôle des marchés et des banques en vue d'améliorer la coopération intersectionnelle pour renforcer la surveillance des institutions financières, de consolider les normes prudentielles dans les marchés émergents et améliorer l'information concernant les activités sur les produits dérivés.

En ce qui concerne l'harmonisation des normes comptables, il a été constaté que l'absence de normes comptables internationales pose de réels problèmes pour les émissions internationales de titres.

Dans son discours aux représentants de l'OICV Sir Bryan CARSBURG, Secré-

taire général de l'International Accounting Standards Committee (IASC), a cité l'exemple du groupe britannique ROVER qui, à la suite de l'acquisition de la firme allemande BMW, avait gagné 110 millions de livres selon les standards de comptabilité britanniques, mais en avait perdu quelques 150 millions en s'en tenant aux normes allemandes.

Lors de la conférence il a été décidé d'accélérer le programme de travail entamé conjointement par l'OICV et l'IASC de sorte qu'un dispositif complet de normes internationales pourrait être adopté lors de la conférence de l'OICV en 1998. Dans ce but, des représentants de l'OICV participeront désormais aux réunions du conseil de l'IASC.

En outre, l'OICV a adopté une résolution sur l'élimination de l'incertitude concernant la validité de mécanismes de netting des opérations de gré à gré sur produits dérivés. Cette résolution invite les membres de modifier leur cadre réglementaire de manière à éliminer l'incertitude concernant la validité juridique de ces mécanismes.

Au cours de la conférence de MONTRÉAL, l'OICV a accueilli dans ses rangs un certain nombre de nouveaux membres. Huit nouveaux membres ordinaires ont été admis provenant en majorité des anciens pays du bloc de l'Est. Il s'agit en effet des autorités de surveillance de pays tels que la Bulgarie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovénie et l'Ukraine, auxquelles s'ajoutent celles de l'Algérie, des Bahamas et du Maroc. Par ailleurs, les Bourses de BRUXELLES, de MADRID, de Suisse,

de Hong Kong, des Bermudes, de Shanghai et de Shenzhen ont été admis au sein de l'OICV en qualité de membres affiliés.

Conseil «Affaires générales» à LUXEMBOURG le 1^{er} octobre 1996

Le Conseil «Affaires générales» s'est tenu le 1^{er} octobre 1996 à LUXEMBOURG sous Présidence irlandaise. Le Luxembourg fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS.

Les Ministres des Affaires Étrangères de l'Union Européenne ont préparé le Conseil européen extraordinaire qui se tiendra à DUBLIN le 5 octobre 1996.

Les Ministres ont préparé également la réunion ministérielle de l'OMC à SINGAPOUR. Ils ont eu une discussion sur les lois américaines HELMS-BURTON et d'AMATO qui ont des effets extra-territoriaux sur des entreprises européennes. Les négociations d'accords euro-méditerranéens avec l'Égypte et la Jordanie, les processus de paix en ex-Yougoslavie et en Proche-Orient ont figuré également à l'ordre du jour.

La deuxième partie des travaux du 1^{er} octobre fut consacrée à la 6^e réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel. À l'ordre du jour ont figuré une discussion sur les questions de l'emploi et du 3^e pilier «Justice et Affaires intérieures».

Les MAIRES des Capitales de l'UNION EUROPÉENNE, réunis à PARIS, reçus par le Président de la République Française

On se souvient qu'en 1995, Madame Lydie WÜRTH-POLFER, Député-Maire de la Ville de LUXEMBOURG, avait eu comme hôtes les Maires des Capitales européennes des États Membres de l'Union Européenne, rencontre d'échange qui avait vu la première participation des capitales des

nouveaux pays membres de l'U.E., à savoir l'Autriche/VIENNE, la Finlande/HELSINKI et la Suède/OSLO.

Début octobre cette année, les Maires des 15 capitales européennes se sont réunis à PARIS, en tant que premiers magistrats des villes concernées, mais encore

comme membres du MERCOSUR, - entendons le «Marché Commun du Cône Sud».

En l'absence de Madame le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, ce fut l'Échevin de la Ville de LUXEMBOURG, le Dr. Jean GOEDERT qui représenta notre capitale aux réunions dudit colloque à PARIS.

Lors des travaux à PARIS, le Président de la République Française, Monsieur Jacques CHIRAC, avait tenu à recevoir les premiers magistrats urbains à une réception au Palais de l'ÉLYSÉE, occasion à laquelle l'Échevin Dr. Jean GOEDERT se vit remettre la Médaille personnelle de la Présidence française par le Président Jacques CHIRAC.



La remise de la Médaille personnelle de la Présidence par M. Jacques CHIRAC au Dr. Jean GOEDERT, en présence du Maire de PARIS, M. Jean TIBERI.

La «Semaine Nationale du Logement» débuta le 3.10.1996 aux Halles Victor HUGO à LUXEMBOURG

Jeudi, le 3 octobre 1996 à 11.00 heures aux Halles Victor HUGO à LUXEMBOURG-LIMPERTSBERG a eu lieu la cérémonie officielle d'ouverture relative à la troisième «Semaine Nationale du Logement», en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE.

Grande assistance, avec un discours encore du Ministre du ressort Fernand BODEN, allocution ci-après reproduite:

«Altesses Royales,
Här Chamberspräsident,
Madame Buergermeeschter,
Kolleginnen a Kollegen aus der Chamber,
Léif Gäscht,

Et as mer eng grouss Freed an Éier Iech haut op dëser Plaz fir déi drëtte Kéier op onser «Semaine Nationale du Logement» begrëissen ze kënnen.

Nom Succès fun deene leschten Editiounen an opgrond vun nowëislech groussen Informatiounsbedierfnisser vun onse Matbierger, wat dee komplexe Beräich vum Wunnéngsbau betrëfft, as t'Déci-sioun nët schwéier gefall, dëst Joer nees hei an d'Victor HUGO-Hal ze invitëieren.

A wann ech soen Wunnéngsbau, dann denken ech domadder un déi zwou Säiten déi heifunner betraff sin, nämlech engerseits d'Produzenten vu Wunnéngen an anersaits d'Konsumenten, d.h. d'Menschen, déi als

Propriétaires oder Lokatären d'Produkt Wunnéng notzen.

D'Seit fun der Produktioun huet bekanntlech eng ausgeprägten ökonomesch Komponent.

Éleng d'Bauhandwierk as Arbechtgeber vun 26.000 Persounen.

Fir awer makroökonomesch komplett ze sin, muss een alleguer déi um Bau direkt an indirekt bedeelegt Akteuren derbezieilen, dat sin, fir nëmmen e puer Beispiller ze nennen:

1) Am industrielle Beräich: sämtlech industriell Zouliwwerbetriber vu Baumaterialien, dat geet vum Zement bis zu de

Plättercher, iwwert d' Sanitärapparater, Baustol, Baumaschinen asw, asw.

2) Am Déngschtleeschtungssektor: d' Bureau d' Études vun Architekten an Ingenieuren, d' Notárskanzleien, d' Katasterverwaltung, ganz Divisiounen bei de Banken an Assurancegesellschaften, déi sech mat Hypothekarkrediter a speziellen Assurancen (solde restant dû, garantie biennale an décennale asw...) ofgin.

Wann én all des Akteuren zesammenzielt, versteet een d' Bedeitung fun der Äusso «Geet de Bau, da geet alles!»

Als Wunnéngsbauminister leit mer awer och besonnesch déi aner Säit um Härz, d' Säit vun de Konsumenten.

Fir de Konsument, besonnesch dann, wann ë sech décideiert huet, Propriétaire vun enger Wunnéng ze gin, a wahrscheinlech sai gréisstent Investissement a séngem Liewe muss maachen!

En Investissement wou én 20 Joer laang muss bezuelen!

Dem Wunnéngsbauminister séng Aufgab as dann derfir ze suergen, datt dëst Investissement iwerhaapt méiglech gët, dëst aus finanzieller, administrativer an technescher Hisiicht. Och soll vermidde gin, datt dëst Investissement an engem finanzieller Fiasko endégt.

Duerfir huet sech och un der Grondidee vun der «Semaine Nationale du Logement», am Verglach zu deene leschte Joeren, näischt Wiesentleches geännert.

D' Visiteuren sollen während 5 Deeg eng professionnell Berodung zu all hierer Froe kréien.

Um Programm stin: staatlech Primen, Kreditberodung, ökologesch Bau- an Wunnformen, juristesche Problemer, Energiespuermoossnahmen, Baumaterialien, öffentlech geförderte Wunnéngsbau asw, asf.

«D' Semaine» steet dëst Joer ënner dem spezielle Motto vun der «Nohaltegkeet»!

D' Nohaltegkeet wor iwréngs och den Haaptthema op deer leschter grousser UNO-Konferenz «Habitat II», am Juni zu ISTANBUL.

Zënter ëmmer as de Mensch op der Sich no enger Wunnéng an engem Wunnemfeld, dat sénge menschleschen an materielle Bedierfnisser ugepasst as.

Et as awer leider esou, datt d' städtebaulech Entwécklung, zemoos an deene leschte Jorzéngten, weltwäit zu enger Reih Mëssstänn gefouert huet.

Besonnesch déi grouss Agglomérationen entsprechen haut de Besoins'en vun engem menschen- an ëmweltgerechten Liewesräum nët méi.



LL.AA.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIER et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE ont assisté à la cérémonie officielle d'ouverture.

D' Ursachen vun deser negativer Tendenz si villfältig. No der Habitat Konferenz as et awer klar, datt iwwert de Wunnéngsbau, am Kaader fun enger intelligenter an gudd iwwerluechterer Staadtentwécklungspolitik, e groussen Deel vun dese Mësselen behuewen ka gin.

D' Lëtzebuerger Regierung huet an hirer leschter Declaratioun vun 1994 d' Weichen gesat, fir dem Land eng Nohaltegkeet, souwuel an der urbaner wéi och an der ruraler Entwécklung ze garantéieren, an e gesonden Equiliber tëschent deenen zwee Liewensreim erëm hiërstellen.

An deem Sënn beméit sech ons Politik fir



Le Ministre du ressort Fernand BODEN lors de son allocution

op eng méi rationnell an ausgeglichen Art a Weis de Grond a Buedem ze notzen. Och gët déi ökologesch Dimensioun, sief et um Niveau vun de Baumaterialien, de Bautechniken oder dem Energieverbrauch, ëmmer méi zum Credo vun den Entwécklungsiwwerleeungen.

Äusserdeem bestinn eng Reih Projets'en, déi méi geziilt d' Renovéierung an d' Instandsetzung vun der existenter Baustanz an de Stadkere virgesin.

Duerch der Regierung hierer 5-Joeres-Programm iwwert «d' constructions d' ensembles» gët des Politik direkt vun den öffentlechen Promoteuren, dat heescht vun de Gemengen, dem Fonds du Logement an der S.N.H.B.M., mee och vun A.S.B.L'en réaliséiert.

Dese 5-Joeres-Programm gesäit 134 Projets'en fir de Bau vu 4.500 Wunneeneiten vir, déi e Gesamtinvest vu ronn 13,4 Milliarden Frang äusmaachen. Dofunner gin ongeféier 3,6 Milliarden eleng vum Wunnéngsbauminister gedroen.

Eng Partie vun den Exposants'en op dëser «Semaine» informéieren ganz konkret iwwert des Projets'en. D' Interessenten kënnen sech duerch des Regierungsinstitut eng Wunnéng oder en Terrain zu gënschtege Conditionen uneegnen.

Den Zougang zu enger zäitgemässer an awer finanziell erschwénglecher Wunnéng fir jiddereen muss, zemoos an onser Wuelstandsgesellschaft, garantéiert sin.

1996 as bekanntlech zum internationale Joer vun der Bekämpfung vun der Armut erklart gin, wat der Regierung erlaabt drop hinzewiesen, datt si ëmmer erëm be-

méit as, besonnesch dee sozial schwaachen Stéit bei der Wunnéngsbeschafung ënnert d' Aerm ze gräifen.

Am Kader vun deene vum Wunnéngsbauminstär subventionéierte Projets'en gin duerfir während dee nächste 5 Joer ronn 1.900 nei öffentlech Mietwunnéngen geschaf, an mir wärem frou, wann d'Gemengen séch heibi nach méi stark géifen engagéieren, fir deer emmer méi grousser Nofro besser kënnen gerecht ze gin.

D'Regierung leet besonnesch Wert drop, fir datt öffentlech Mietwunnéngen an alle Géigende vum Land ugebuede gin, an datt si an en normaalt soziaalt Emfeld integriert gin.

Och déi vill Projets'en déi an Zesummenaarbecht mat den A.S.B.L'en réali-seiert gin, sollen de Risk vun enger Marginalisatioun, besonnesch vu jonke «sozialgefährdeten» Leit, ënnerbannen.

Duerch Preisexplosioun besonnesch während de Joeren 85 bis 92 as et awer och dem sougenannte «Mittelstands-Häus-halt» ëmmer méi schwéier gemaach gin, hiert eegent Heem ze schafen.

Duerch eng aktiv an intensiv Wunnéngsbäupolitik, besonnesch vun 1989 un, sin vill Akzenter gesat gin, Akzenter déi haut noweislech zu enger Stabiliséierung vun der Präisentwicklung um Maart gefouert hun.

Duerch d'Offer vu präisgënschtege Wunnéngen an Terrais'en, mee och duerch déi konsideerabel individuell direkt an indirekt staatlech Finanzhëllef, huet d'Regierung ët fäerdeg bruecht, de finanziellen Drock, deen op sénge Matbierger louch, weesentlech ofzebauen.

Erlaabt mer Iech, an dësem Zesummenhang, e puer Zuele ze nennen, Zuelen déi verdäitliche, wéi eescht d'Regierung ët mat der Wunnéngsbäupolitik hält.

Während dee leschte 6 Joer si global 36 Milliarden Frang, am Kader vun de staatlech-geförderten Aktivitéiten an de Wunnéngsbau gefloss.

Dovunner sin 12 Milliarden un individuellen Hëllef an äusbezuelt gin. 11,5 Milliarden si vun den öffentleche Promoteuren gedroe gin an 5,2 Milliarden vu private Stéit.

Äusserdeem si ronn 7,3 Milliarden Frang am Kader vun der 12 %-eger «TVA-Réckerstattung» vum Staat an dese Sektore zréckgefloss.

Och eng gënschteg Situatioun um «marché financier» dréit zënter kuerzem dozou bäi, datt d'Uschafung fun engem Eegenheim finanziell méi liicht ze verkaaften as.

Eng gesond Wunnéngspolitik léisst séch also och nëmme dann réaliséieren, wann aner Akteuren intensiv matabezu gin.

Eng Haaptroll fällt do bestëmmt onse Finanzinstituter zou, déi och dëst Joer nees a grousser Zuel op der «Semaine» vertraude sin an esou onse Matbierger beim Opstellen vun engem «plan de financement» eng wertvoll, wann nët déi wertvollsten Ënnerstëtzung kënnen gin.

Eng détailléiert a qualitativ gudd Berodung vun onser Populatioun as eng weesentlech Viräussetzung fir eng gelonge Wunnéngsbäupolitik.

Dësen Informationsfluss as och op deer desjähreger «Semaine» erëm garantéiert duerch, ënner anerem, d'Präsenz vun de Banken, vu staatlechen Institutiounen, Umweltorganisatiounen, dem Notärsverband, dem Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils, der Prévention du crime, der Chambre des Métiers, der Cegedel an der Fedil.

Doniëft sin nach eng Partie Expositionen ze gesin, déi veranschaulichen, wéi séch de Wunnéngs- an de Städtebau mat der Zäit entwéckelt hun:

1. déi komplett Äusstellung zu der Madame Antoinette LORANG hirem Buch «Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen» iwwert d'Entstehung vum soziale Wunnéngsbau hei zu Lëtzebuerg vun 1860 bis zum 2. Weltkrich;
2. eng Äusstellung iwwert d'Wierken an d'Schaffen vum LE CORBUSIER, deem séng Créatiounen séch ëmmer um Mensch orientéiert hun, an dee schon virun ronn 70 Joer besonnesch Akzenter am Wunnéngsbäuberäich gesat huet, Akzenter, déi och haut nach deels richtungsweisend sin, och wann äus hauteger Siicht munches kritizeiert kann, a muss gin;
3. eng Reih vun Architekten äus dem Odre légal präsentéieren, a Form vu Pläng, hir Wierker, a veranschaulichen am Verglach mat deenen zwou virgenannten Äusstellungen, wéi den zeitgeméisse Bau zu Lëtzebuerg évoluéiert huet;
4. wann ee vun Nohaltegkét schwetzt, as ët ë «must» den Ëmweltfaktor ze berücksichtegen. D'Expositioun «Ökologesch Bauen a Wunnen» gët vun der Fondatioun Oeko-Fonds präsentéiert.
5. Op d'Frô, wéi ee besonnesch wertvoll al Bausubstanz kann erhalen an renovéieren, weist eng Äusstellung déi ons de Service des Sites et Monuments Nationaux zur Verfügung gestallt huet;

6. a schlussendlech weist de «Service des Moyens Accessoires» anschaulich, wéi Matbierger mat reduzéierter Mobilitéit séch bequem an hirer Wunnéng beweegen kënnen.

Altesses Royales, Léif Gäscht,

Ech well nët öfeschléissen ouni drop hinzeweisen, dass «d'Semaine Nationale du Logement» um Weltwunnéngsdag, ë Méinden, de 7. Oktober op en Enn geet.

De Weltwunnéngsdag steet dëst Joer am Zeeche vun der «Urbanisatioun, der Citoyennetéit an der menschlecher Solidaritéit.»

Dëse Slogan verdäitlecht emol méi, wéi stark dës dräi Elementer mateneen verstréckt sin, an dass dat eent nët ouni dat aner ka réaliséiert gin, wa mer wëllen verhënnern, an eng Saackgaass ze gerdenn.

D'Natiounen vun allen Kontinenten woren am Juni, am Kader vun der «Habitat II-Konferenz», zesummekomm fir iwwert grad déi Problematik ze deebattéieren. Si sin zum Schloss komm, dat elo nach Zäit as eng sozial, ökonomesch an ëmweltgerecht, kuurz gesot: eng nohaltege Entwécklung vum Liewensraum an d'Wéier ze leeden. Dëst fir d'Liewensqualitéit vun alle Menschen ze verbessern, duerch eng verstärkt Solidaritéit an Zesummenaarbecht op allen Niveau'en an am Respekt vun den Menschenrechter.

Et kann haut einfach kee séch méi sénger Verantwortung als Individuum an als Member vun der Gesellschaft entzéien.

Als Ministre responsable fir d'Wunnéngsbäupolitik wärt ech och an Zukunft dofir suergen, datt Resolutiounen, déi all Natiounen fum Globus ënnerschiwwen hun, net einfach nëmme a Koup beschriwwen Säiten duerstellen.

Ofschléissend well ech dem Professor WEBER fir säin Engagement am Wunnéngsbau féliciteieren an him fir säi Kommen merci soen.

Och well ech dëser drëtter «Semaine Nationale du Logement» an all séngen Exposants'en vill Erfolleg wënschen.

Et bleiw mer nach ze Hoffen, datt all Visiteur déi richtig a komplett Aentwerten op all séng Froe kritt.

Altesses Royales, Léif Gäscht,

Ech soen Iech Merci fir Är Opmierksamkeet.»

Journée mondiale de l'habitat 1996: déclaration ministérielle

Le Ministre du Logement,

Rappelant la résolution 40/202A du 17 décembre 1985 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies proclamant «Journée mondiale de l'Habitat» le 1^{er} lundi d'octobre de chaque année, soit le 7 octobre de l'année courante;

Considérant que le département du logement participera activement à cette journée qui, selon le Centre des Nations-Unies pour les Etablissements Humains, a pour objectif principal d'informer et de sensibiliser le grand public; que la Semaine Nationale du Logement ayant lieu du 3 au 7 octobre s'inscrit parfaitement dans cette action de sensibilisation;

Rappelant la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 par laquelle le Gouvernement s'est engagé de persévérer dans la politique active du logement en continuant d'un côté à favoriser l'accès des particuliers à la propriété d'un logement, moyennant les différentes aides existantes tout en cherchant une affectation plus judicieuse et en attachant une attention particulière à l'effort d'épargne personnel et, d'un autre côté, d'augmen-

ter en collaboration avec les promoteurs publics le nombre de logements socialement abordables;

Notant avec satisfaction qu'un nombre considérable de communes ont pris des mesures concrètes pour réviser leur stratégie locale en matière de logement en accordant des aides individuelles au logement ou en réalisant des projets de construction d'ensembles;

Ayant examiné les rapport et bilan 1995 du Fonds pour le logement à coût modéré ainsi que ceux de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché;

Reconnaissant l'importance de la mission qui a été confiée par le législateur auxdits promoteurs à la formulation, à l'application et au suivi de la stratégie nationale du logement;

Notant avec satisfaction le rôle actif joué respectivement par plusieurs organisations non-gouvernementales et par des employeurs du domaine privé en vue de l'application d'une stratégie du logement;

I. Réaffirme que l'accès à un logement

décent et à un prix abordable devrait constituer pour chacun un droit fondamental;

2. S'oblige à satisfaire les besoins de la population en matière de logement, surtout les besoins des ménages à revenus modestes pour lesquels la loi de l'offre et de la demande, telle qu'elle fonctionne dans le cadre du marché libre, ne saurait être en mesure de donner satisfaction;

3. Réaffirme sa volonté d'intensifier les efforts pour mettre au point et d'appliquer la stratégie nationale du logement en accordant une attention particulière à l'utilisation rationnelle du sol urbain et rural et en respectant la dimension écologique au niveau de l'intégration de l'habitat dans son environnement naturel, du choix des matériaux, de la technique de construction et de la consommation d'énergie;

4. Réitère sa demande adressée à tous les acteurs de réunir tous leurs efforts pour fournir un logement aux couches de population à moyen et à faible revenu tout en attachant une attention particulière à la réalisation d'un habitat plus humain et plus accueillant, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

La Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a repris ses travaux

Le 4 octobre 1996, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle s'est réunie sous la présidence de M. Luc FRIEDEN.

Elle a évoqué à nouveau le problème du contrôle de la constitutionnalité des traités et décidé de reprendre ses travaux relatifs au projet de révision de l'article 114 de la Constitution, qui a trait à ce problème. Il s'agit du doc. parl. 4154.

Ce projet de révision, tel qu'il a été amendé, prévoit l'ajout d'un article 114bis, nouveau libellé comme suit:

«Si la Chambre des Députés ou le Conseil d'État est d'avis qu'un traité comporte une disposition contraire à la Constitution, l'approbation du traité par la loi ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution.

Dans ce cas, il y aura un intervalle d'au moins trois mois entre la déclaration prévue par le premier alinéa de l'article 114

et le vote de la Chambre sur les points soumis à la révision. Sur ces points, la Chambre statue de commun accord avec le GRAND-DUC. Les dispositions de l'article 114, à l'exception des alinéas 2, 3 et 4, trouveront application.»

Si, au cours des travaux antérieurs de la Commission, il y avait unanimité au sein de la Commission pour dire que s'il est constaté qu'une disposition déterminée d'un traité soumis à l'approbation de la Chambre est contraire à la Constitution, l'approbation parlementaire ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution, et que cette révision peut intervenir sans dissolution préalable de la Chambre, il en fut autrement de la question de savoir qui aura qualité pour constater qu'une disposition déterminée d'un traité est contraire à la Constitution.

Le Conseil d'État a d'autre part émis un certain nombre de réserves à l'égard du projet de révision; il s'est notamment in-

terrogé sur l'opportunité de modifier, dans certains cas, le mode de révision de la Constitution. La Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a essayé de répondre à ces critiques dans le document parlementaire 4154/2.

S'agissant de questions constitutionnelles fondamentales, la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a décidé à l'unanimité, sur proposition de son Président, de lancer un appel à toutes les personnes ou organisations intéressées de bien vouloir s'exprimer sur la problématique du contrôle de la constitutionnalité des traités et, éventuellement, de prendre position par rapport au texte proposé, afin d'aboutir à un texte constitutionnel susceptible de recueillir un consensus aussi large que possible.

La Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle prie les personnes ou organisations intéressées de bien vouloir adresser par écrit à la Chambre des Députés leurs propositions de texte afférentes, avant la fin de l'année en cours, afin que la Commission puisse finaliser ses travaux relatifs à la révision de l'article 114 de la Constitution, au début de l'année 1997.

Afrique du Sud: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement



Mme DLAMINI-ZUMA et M. WOHLFART échangent les documents de ratification.

Le 4 octobre 1996, Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et Madame Nkosazana DLAMINI-ZUMA, Ministre de la Santé de la République d'Afrique du Sud, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

L'accord bilatéral concerne un projet de coopération visant à assister le Ministère de la Santé dans les efforts de restructuration et de modernisation du système de la santé dans la province de l'Eastern Cape. Ce projet, qui constituera la première expérience bilatérale avec l'Afrique du Sud, a pour objet de réhabiliter un hôpital régional à BUTTERWORTH dans

l'ancien homeland de Transkei. Les différents volets du projet sont les suivants:

- la réhabilitation et construction de l'hôpital régional à BUTTERWORTH;
- la construction de bureaux pour le service de gestion de santé du district à BUTTERWORTH;
- la construction et l'organisation d'un centre de maintenance pour l'hôpital;
- la coordination et l'organisation d'un programme de formation et de gestion de technologie.

La contribution financière du Luxembourg sera de 35 millions de francs. La durée du projet sera de 2 ans et demi.

Partenariat pour la Paix: Remise des diplômes

Le 4 octobre 1996, M. le Ministre de la Force Publique Alex BODRY a procédé à la remise des diplômes de langue anglaise à des représentants de pays de l'Europe

Centrale et Orientale. L'armée luxembourgeoise a offert ces cours dans le cadre du Partenariat pour la Paix.



Le Ministre Alex BODRY entouré des lauréats

La Commission a autorisé l'acquisition par «Klöckner Stahl und Metallhandel GmbH» du contrôle d'ARUS distribution industrielle S.A.

ARUS est une entreprise française active dans le stockage et la distribution au détail de produits sidérurgiques en France et au Royaume Uni. KLÖCKNER Stahl und Metallhandel GmbH (KSM) est une entreprise allemande active dans le stockage et la distribution de produits en acier.

KLÖCKNER Stahl und Metallhandel GmbH (KSM) est indirectement la propriété du groupe industriel allemand VIAG AG (VIAG). Le groupe VIAG est actif dans plusieurs secteurs dont ceux de l'énergie, de l'aluminium, des produits pharmaceutiques, des produits en verre, de l'emballage et des services commerciaux. Au sein de VIAG, les activités de stockage des produits sidérurgiques sont concentrées dans KSM et ses filiales. KSM distribue également de l'aluminium et d'autres métaux non-ferreux.

ARUS stocke et distribue également des produits tels que équipements pour l'industrie, quincaillerie, métaux non-ferreux, équipements pour chauffage ou sanitaire. ARUS a été créé en décembre 1993 lorsqu'ARBED SA, PARIS et USINOR SACILOR SA, LUXEMBOURG ont fusionné leurs activités de stockage et distribution pour les produits sidérurgiques.

KSM acquerra 62% des parts d'ARUS, 31% provenant respectivement d'ARBED et USINOR. Chacun d'entre eux conservera moins de 10% des parts d'ARUS. Les parts d'ARUS sont cotées à la bourse de PARIS et les parts restantes sont largement disposées. À la suite de l'opération projetée, KSM acquerra le contrôle unique d'ARUS.

En Allemagne, en France et au Royaume-Uni l'opération ne conduira à aucune addition de parts de marché supérieure à 10%.

En France, en ce qui concerne les produits plats et les aciers spéciaux inoxydables, les parts de marché combinées résultant de l'opération seront inférieures à 10%. En ce qui concerne les profilés lourds et les aciers marchands, les très faibles parts de marché apportées par KSM dans le cadre de l'opération ne changeront pas la situation sur le marché de façon significative.

De plus, dans tous les segments de marché, l'entité commune ARUS/KSM sera confrontée à la forte concurrence de PUM, filiale de COCKERILL SAMBRE et principal opérateur, et d'un grand nombre d'autres stockistes, incluant au moins deux entreprises disposant de parts de marché supérieures à 10% pour les profilés lourds et les aciers marchands.

La LXIX^e FOIRE INTERNATIONALE de LUXEMBOURG – 21^e Foire d'Automne – a ouvert ses portes le 5 octobre 1996, en présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE

Dans les halles d'exposition et de conférence de la F.I.L. à LUXEMBOURG-KIRCHBERG, la 69^e Foire Internationale de LUXEMBOURG, – 21^e du nom se tenant annuellement en automne – a solennellement ouvert ses portes samedi, le 5 octobre 1996.

Très clairement structurée selon les branches commerciales et autres, la Foire a offert un aperçu compact et emphatique sur le marché, dont, une fois encore, la construction et l'habitat ont constitué les thèmes principaux.

En effet, medium informatif quant à la transparence de marché, expositions multirayons et – formes sur l'offre du marché et ses dernières nouveautés, le visiteur y a trouvé de quoi éveiller sa curiosité, ses besoins en information, la grande région européenne y ayant marqué une présence solide, riche, plus particulièrement la Rhénanie-Palatinat, la Wallonie, ainsi que SAR-LOR-LUX.

Participation officielle de la part de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, de la Commission Européenne, du Ministère de la Région wallonne, comme de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils dans la grande halle I, à côté d'une offre très riche en matière musicale et graphiques-images; plus de 75 fabricants et importateurs de meubles et autres fournitures ménagères regroupés dans l'Association luxembourgeoise des Marchands de Mobiliers-Menusiers ont uni leurs efforts à FONDEXLOR pour aménager les halles 2 à 4, alors que la halle 5 offrit toute la riche gamme des publications, cadeaux, métiers d'art ou articles de mode.

Importante présentation encore pour l'artisanat sarrois, la Chambre des Métiers tréviroise, la Chambre des Métiers du Luxembourg, comme du «Jonghandwierk LËTZEBUERG», avec la technique ménagère, des éléments préfabriqués, le saitaire, halle 9.

1.522 exposants

Du 5 au 13 octobre 1996, 1.522 exposants venus de 36 pays ont contribué à cette 69^e Foire Internationale, tel que l'expliqua le Président de la Société des Foires de



Parmi les nombreux invités d'honneur on remarquait surtout la présence de LL.AA.RR. le GRAND-DUC HÉRITIÈRE et la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE.

LUXEMBOURG, M. Marcel MART dans son allocution de bienvenue.

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent notamment reçus par le Président Marcel MART, le Directeur des Foires TREINEN, avec aux rangs d'honneur: le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ; le Doyen des Ambassadeurs Leopoldo FORMICHELLA; les Ambassadeurs Rolf-Eberhard JUNG, République Fédérale d'Allemagne; Alexei GLOUKHOV, Fédération de Russie; Mme Géraldine SKINNER, République d'Irlande; les Ministres Robert GOEBBELS, Fernand BODEN et Marc FISCHBACH; le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, les Échevins municipaux.

Foire d'Automne au «flair culturel»

Il appartient à M. le Président de la Foire Internationale Marcel MART de souhaiter une cordiale bienvenue à LL.AA.RR., comme aux hôtes à cette ouverture, soulignant d'emblée que la Foire Internationale, pen-

dant les 35 années d'existence, n'a jamais voulu être une exposition exclusivement orientée vers le commerce. Une «certaine dose» de divertissant, voire d'ambiance et de «fête familiale» en fit toujours partie, la dimension culturelle de même ayant constamment eu un droit de cité. C'est dans cette dernière approche encore que les «Jeunesses musicales» du LUXEMBOURG offriront journellement un concert dans l'enceinte de la Foire, ceci dans le cadre du 50^e Anniversaire des J.M. précisément. Rentreront dans ces programmes les lauréats des conservatoires de la Ville de LUXEMBOURG, d'ESCH-sur-ALZETTE, de DIE-KIRCH et d'ETTELBÜCK.

Admirable prologue musical à ces prestations: l'audition qu'offrit, lors de l'ouverture de cette 69^e Foire, le jeune pianiste Jean MULLER, actuellement âgé de 17 ans, entré au Conservatoire de musique de la Ville à l'âge de 6 ans, porteur du Premier Prix pour pianistes de moins de 18 ans à SARREBOURG en 1994, Premier Prix encore à RIGA en 1995, où il interpréta un concerto de MOZART, avec le concours de l'Orchestre de Chambre de LETTONIE,

prix remporté contre une très forte concurrence finlandaise, russe et lettone.

Ce fut avec une subtilité magistrale et un savoir-faire technique admirable que le jeune Jean MULLER interpréta, ce 5 octobre devant un parterre enthousiaste, la Rhapsodie n°15 de Franz LISZT, dite Marche de RAKOCZY.

M. Marcel MART souligna de même que dans le cadre de cette foire automnale, l'exposition «WORLD PRESS PHOTO 1996» devait offrir les 200 chefs-d'oeuvre primés de par le monde, les Architectes et Ingénieurs luxembourgeois rentrant dans le programme culturel d'exposition '96 avec une sélection de documents illustrant parfaitement l'architecture «communale» avec des voies d'approche quant aux possibilités d'assainissement des substances architecturales villageoises, les stands de l'Entreprise des Postes et Télécommunications luxembourgeoises donnant un éloquent aperçu sur les médias au 3^e millénaire. La Commission Européenne finalement exposa la très riche panoplie de ses publications, informations judicieuses pour les citoyens.

L'allocution du Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS

Dans une allocution très remarquable, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS plaça le contexte Foire dans celui d'une réalité nationale, où tout ne serait pas fait pour enchanter...

«Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Les 10 commandements s'énoncent en 179 mots. Il a fallu 300 mots pour rédiger la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.

L'année dernière le recueil de législation luxembourgeois – le Mémorial A – couvrit 5.022 pages. Les trois séries du Mémorial totalisèrent 38.164 pages.

Le Journal officiel des Communautés Européennes est passé de 8 pages en 1952 – les débuts de la CECA – à 31.896 pages en 1995. Ce nombre de pages est à multiplier par 11, le nombre des langues officielles de l'Union.

Tous les pays croulent aujourd'hui sous une avalanche d'actes législatifs et réglementaires.

À cette «logorrhée législative», dénoncée par le Conseil d'État français, s'ajoute un magma continu de rapports de toutes sortes, de livres blancs ou verts, d'expertises et de contre-expertises, d'avis autorisés ou non.

Tout est réglementé, codifié, harmonisé, standardisé.



Le Ministre de l'Économie, M. Robert GOEBBELS a fait une allocution très remarquable.

La Commission vient d'éditer par exemple un «vocabulaire commun pour les marchés publics» totalisant 308 pages!

Cette débauche de textes ne mène paradoxalement pas à une plus grande sécurité juridique, car tout acte humain est susceptible d'être en contradiction avec telle disposition législative ou réglementaire, le meilleur des juristes n'étant d'évidence plus à même de dominer toutes ces matières.

«Nul n'est censé ignorer la loi», mais même le législateur est de plus en plus dépassé par le torrent réglementaire international.

Les 224 conventions internationales et directives européennes ratifiées en 1995 par la Chambre des Députés ont été coulées en droit luxembourgeois telles quelles, le législateur national n'ayant pour les directives européennes même pas le droit de refuser la transposition de telle ou telle disposition.

L'application de ces textes échappe le plus souvent à l'exécutif national.

D'innombrables comités d'experts de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe, des différentes organisations des Nations Unies, etc., etc., veillent à l'application de ces accords internationaux et de leurs annexes généralement illisibles et d'autant plus redoutables, car souvent méconnues, pour ne pas dire ignorées par les législateurs nationaux.

La seule Union Européenne connaît plus d'une centaine de comités réglementaires ou de gestion.

Cette prolifération de textes juridiques de toutes sortes est une résultante directe de la complexité croissante des problèmes

auxquels doit faire face toute société moderne.

Pour assurer la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et des biens au sein de l'Union Européenne, il a fallu trouver des règles communes pour pratiquement tous les aspects de la vie économique et sociale.

D'harmonisations techniques, de normes environnementales jusqu'aux règles sanitaires ou phytosanitaires, rien n'a échappé aux experts de BRUXELLES et aux spécialistes des États-membres.

L'on peut s'offusquer de cette boulimie réglementaire de l'Union Européenne, mais la logique implacable de la libre concurrence dans le marché intérieur aboutit par exemple à la définition d'une méthode communautaire pour déterminer l'odeur des porcs mâles non châtrés, dont la viande est pratiquement impropre à la consommation, mais dont l'utilisation, bien épicée, peut donner un avantage concurrentiel aux producteurs de salaisons peu scrupuleux!

Quel homme politique, supposé guider le pays; quel législateur, supposé de faire la loi dans l'intérêt du peuple qui l'a élu, peut encore prétendre à dominer ces matières de plus en plus complexes?

Il est loin le temps, où en politique l'on pouvait affronter avec des idées simples des problèmes compliqués!

Aujourd'hui tout Gouvernement, tout Parlement, et à fortiori la Commission de BRUXELLES et le Parlement Européen, sont assiégés de lobbies de toutes sortes, essayant d'imposer la défense de leurs intérêts spécifiques.

Des groupes de pression, ne défendant à longueur d'année qu'une seule cause, harcèlent les agents politiques, qui, eux, sont supposés s'occuper de tous les problèmes, et cela dans l'intérêt général.

C'est l'avantage de tous ces groupements d'intérêts, de toutes ces initiatives dites populaires, qui, convaincus de leur bon droit, de leur intérêt plus ou moins égoïste, peuvent constamment prendre l'offensive, assaillir les médias de résolutions, de communications, de lettres à l'éditeur, organiser des manifestations ou actions spectaculaires.

Les autorités concernées – qu'elles soient Ministres, Bourgmestres, chefs d'administration – absorbées par d'autres tâches, se contentent le plus souvent de réagir et restent généralement sur la défensive.

Le représentant du pouvoir – qualification impropre de la réalité exécutive dans la démocratie moderne, où les contre-pouvoirs sont légion – est souvent bien seul lorsqu'il s'agit d'assumer une décision contestée.

Prenez l'affaire des écotaxes. Tous les partis politiques, tous les syndicats, tous les défenseurs de l'environnement sont en principe favorables à la taxation des pollueurs. Mais dès que le Ministre de l'Environnement propose des mesures concrètes pour lutter contre l'avalanche des déchets ou pour financer l'épuration des eaux, plus personne ne veut payer, ne fut-ce que 20 francs par 1.000 litres d'eau consommés!

Prenez l'affaire d'HAEBICHT. Tout le monde sait que, malgré les réels efforts de prévention, de réduction et de recyclage, des déchets industriels ou ménagers, notre pays n'échappera pas à l'une ou l'autre déponie contrôlée.

Il est compréhensible que tout un chacun préfère ce genre d'installation aussi éloigné que possible de son propre jardin. Si l'engagement des opposants à HAEBICHT est digne d'admiration, force est de constater que leurs inquiétudes sont sans fondement réel.

Malheureusement, dans ce genre de dossiers, l'irrationnel l'emporte très vite sur le rationnel, et l'on discute davantage de la forme que du fonds.

Toute tentative de dialogue aboutit très vite à la bataille d'experts, qui distillent docilement leurs «vérités».

Le malheur veut que les experts tombent rarement d'accord entre eux.

Pour chaque expertise il se trouve facilement une contre-expertise, même si généralement, tout avis est entouré de moult précautions de langage, où le conditionnel domine.

Pour étayer son savoir, mais surtout pour diluer sa responsabilité, l'expert truffe son rapport d'une multitude de références et d'emprunts à d'autres ouvrages, la somme des références étalées étant destinée à ensevelir tout esprit incrédule.

Pourtant rares sont les études qui ne concluent pas à la nécessité d'analyses plus poussées sur le sujet traité, «l'état actuel des connaissances», voire «le manque de données exploitables» ne permettant décidément pas de jugement définitif!

Malencontreusement la politique, poussée d'ailleurs par les institutions internationales, grandes consommatrices de rapports de toutes sortes, se laisse de plus en plus dicter la conduite des affaires publiques par des avis d'experts et autres études d'impact.

Je ne conteste nullement la nécessité d'étudier l'impact de toute construction humaine sur la santé publique ou sur l'environnement humain et naturel. Mais je dénonce l'absence d'esprit critique et surtout de bons sens devant les conclusions de certains rapports.

Le magazine «Die Zeit» vient de consacrer une série d'articles sur les risques réels et imaginaires dans notre société.

Permettez-moi quelques citations originales:

«Experten sind geradezu die Verkörperung der Ideologie vom Rationalen. Sie laufen in der Ausgehuniform des Wissenschaftsideals herum. Darunter aber lugt nacktes Interesse hervor; Um Gutachten zu verkaufen oder sonstwie Karriere zu machen, müssen sich die Sachverständige Märkte suchen.» (Gero von RANDOW).

Un autre auteur, Hans SCHUH, opine dans le même sens:

«Nur eine Sparte sei hier beispielhaft genannt, nämlich jene Gutachter, die auf einem künftigen Industrie-, Bau-, Straßen- oder Bahngelände schützenswerte Tierchen, Bäume, Pflanzen oder Biotope zu entdecken pflegen. Sie zücken dann rote Listen gefährdeter und vom Aussterben bedrohter Arten – und schon läßt sich die unerwünschte Veränderung blockieren oder erschweren. Oft sind dann millionenschwere Ausgleichsmaßnahmen fällig. (...) Die in vielen Aspekten naive und übertriebene Naturideologie gehört auf den Prüfstand, die zahlreichen diskutierten Umweltrisiken müssen in wichtige, weniger wichtige und belanglose sortiert werden. Doch mit dem Setzen von Prioritäten tun sich Umweltschützer schwer.»

Le bureau d'études qui vient de rendre son avis sur l'impact de la route du Nord sur l'environnement procède de la logique dénoncée par Hans SCHUH.

Le bureau BASLER conclut ainsi que «das vorliegende Projekt, insbesondere aus Sicht von Flora und Fauna, von Erholung und Tourismus, der Land- und Forstwirtschaft sowie aus landschaftsschützerischen Überlegungen als nicht umweltverträglich beurteilt werden muß...»

Il est symptomatique que dans ce jugement, l'environnement humain n'est considéré que sous l'aspect «détente et tourisme», tandis que la situation bien réelle des femmes et des hommes vivant dans la vallée de l'ALZETTE, où s'écoule actuellement l'intense trafic routier entre le Centre et le Nord, ne semble pas intéresser les experts, qui notent seulement que: «mit dieser Routenwahl – c'est-à-dire le projet proposé – können die unmittelbaren Auswirkungen auf den Menschen in seinem Wohn- und Arbeitsgebiet vermindert werden.»

Cet aspect positif, que je considère comme essentiel, amène le bureau BASLER au jugement suivant: «Der Schutz der menschlichen Umwelt wird höher gewichtet als der Schutz der natürlichen Umwelt!»

J'y ai ajouté le point d'exclamation.

Le bureau BASLER & Partner, qui ne s'est pas gêné de s'entourer d'experts luxembourgeois recrutés e.a. au sein du comité d'action pour la défense du GRÜNEWALD, reprend sans sourciller les thèses de cette association certes estimable, mais partisane.

Je cite: «Beim GRÜNEWALD handelt es sich nachweislich um den ältesten und größten zusammenhängenden Hochwald in LUXEMBURG (ILN, 1995). Der Autor nimmt eine für Mitteleuropa extrem hohe Bedeutung an.»

La publication «ILN, 1995» à laquelle se réfère le bureau BASLER émane du comité d'action cité, qui devient ainsi juge et partie.

Je ne conteste nullement que la route du Nord aura un impact négatif sur la faune et la flore sur tout son parcours et, partant, sur le massif forestier du GRÜNEWALD.

Mais si l'on veut la route du Nord, dont la nécessité a été démontrée par d'autres études, elle doit bien passer quelque part.

Quel que soit le tracé choisi, l'on trouvera partout de la faune et de la flore à protéger, que ce soit à travers le GRÜNEWALD, le BAUMBUSCH ou la vallée de l'ALZETTE, pour laquelle le bureau BASLER constate «die größte Dichte an geschützten Pflanzenarten.»

BASLER concède même que «im Rahmen der Untersuchungen sind im GRÜNEWALD entlang der geplanten Trasse nur wenige geschützte oder seltene Pflanzenarten nachgewiesen worden.»

Néanmoins les experts, qui calculent que la construction de la route du Nord ira aux dépens de 28 hectares de surface boisée, estiment que l'ouvrage aura un impact perturbateur sur la faune jusqu'à une distance de 300 mètres de chaque côté, affectant ainsi au total quelque 100 hectares sur les 4.500 hectares couverts par le massif du Grünwald.

N'étant pas un expert, mais utilisant mon esprit critique, permettez-moi de constater que le massif forestier en question est actuellement traversé par 5 routes nationales, dont la route européenne LUXEMBOURG-ECHTERNACH. Ces routes sont empruntées en moyenne chaque jour par plus de 23.000 voitures, sans que ce trafic semble avoir un impact notable sur la faune et la flore y observé par le bureau BASLER et ses experts.

Lors des grandes tempêtes de 1990, plus de 300 hectares furent déboisés rien qu'au GRÜNEWALD, soit dix fois plus que l'impact escompté de la route du Nord.

Malgré ces ravages «naturels», faune et flore ont su s'adapter à ces circonstances nouvelles. Le bureau BASLER note même que ces coupes ont favorisé certaines

espèces, comme par exemple les lièvres, qui se sont multipliés depuis.

Ces faits démontrent bien que tout écosystème – et le GRÜNEWALD en est un d'une valeur certaine – est beaucoup moins vulnérable que ne le soutiennent certains défenseurs de la nature, qui aimeraient faire de tout biotope un système immuable.

Or le vivant ne se laisse pas couler une fois pour toutes dans un moule pour y être pétrifié!

Comme le dit Josef REICHHOLF, Professeur de biologie et d'écologie à l'Université de MUNICH: «Nulle part il n'y a de rapport idéal et équilibré entre les différents éléments et les conditions nécessaires à la vie, nulle part il n'y a d'équilibre stable.»

Jean DEMANGEOT, Professeur à l'Université de PARIS et auteur de «Les milieux naturels du Globe» estime que tout «écosystème est un système de systèmes: il est donc, par définition, instable en permanence.» Paul COLINVAUX, Professeur de zoologie américain et auteur de nombreuses recherches écologiques affirme, quant à lui, que «la plus grande erreur qui jalonne la pensée écologique est peut-être d'affirmer que la stabilité est fonction de la complexité biologique. L'idée suivant laquelle les espèces s'accumulent selon un mode qui conduit à des entités stables est aussi vieille que l'écologie, mais elle n'a toujours pas de fondement objectif.»

REICHHOLF abonde dans le même sens: «Un écosystème ne s'effondre pas; il passe dans un nouvel état de fonctionnement lorsque les conditions changent. Quand des matières premières importantes pour le processus de production ou de consommation se raréfient, il se crée une sorte d'autorégulation. La stabilité apparente qui en découle est la conséquence de la raréfaction et non pas une propriété aux écosystèmes. C'est pourquoi, objectivement, les écosystèmes exploités et gouvernés par l'homme se révèlent plus stables, autrement dit sont soumis à des fluctuations moindres que les écosystèmes naturels d'un niveau de productivité comparable.»

Ce qui veut dire que les 100 hectares affectés directement ou indirectement par la route du Nord dans le massif du GRÜNEWALD ne mettront certainement pas en péril cette forêt, ni la faune et la flore qu'elle abrite, d'autant plus que d'importantes mesures compensatoires devront être prises, même si la pertinence de certaines propositions devra encore être discutée.

Pour Jean DEMANGEOT «la forêt tempérée est une coproduction de la nature et de l'homme.»

Même si tout arbre est unique, il peut être remplacé par de nouvelles plantations créant ainsi un nouveau cadre de vie.

À cet égard, il est intéressant de noter que les biotopes les plus riches de notre pays sont des créations humaines: certaines carrières, les anciennes mines à ciel ouvert dans le Sud du pays, les «Baggerweieren» de REMERSCHEN!

D'aucuns vont m'opposer maintenant la directive «habitats» de l'Union Européenne, qui a pour but d'assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvages et dont les annexes comprennent les fameuses «listes rouges» qu'on sort à tort et à travers.

Jean WERNER, auteur e.a. de la liste rouge nationale des bryophytes, a l'honnêteté intellectuelle de reconnaître: «Il ne convient donc pas d'attacher à une liste rouge une importance trop absolue: ainsi a-t-on tendance à être trop pessimiste pour les espèces qui affectionnent les biotopes inaccessibles dans des conditions normales...»

Si l'on suivait les experts luxembourgeois actuellement occupés à transposer la directive «habitats» avec une énergie zélatrice, très exactement 73.000 hectares, soit 29% de la surface de notre pays, seraient déclarés sites d'intérêt communautaire, et de ce fait pratiquement soustraits à l'avenir aux activités humaines.

Je ne suis pas contre des mesures énergiques en faveur de la protection de la nature.

Je ne m'opposerais même pas à ce qu'un tiers du territoire national soit pieusement conservé en l'état actuel, à condition que cela se fasse dans la clarté, par un acte délibéré du législateur, et non à travers des rapports d'experts non discutés publiquement, et entérinés par des comités d'experts ayant pour occupation unique la défense des textes sacrés dont ils s'estiment les gardiens.

Les sociétés dites évoluées se trouvent sur une pente dangereuse, car avec les meilleures intentions du monde, elles sont en train de se surprotéger.

De conventions internationales en réglementations nationales, les États européens tissent un filet sécuritaire se transformant lentement, mais sûrement en un carcan qui finira par étouffer toute vie économique et sociale.

Bien sûr que l'humanité doit faire face à de réels problèmes environnementaux et de santé publique.

Le principe de précaution impose aux autorités nationales et internationales une démarche prudente et une stratégie de «no regret» face à certains risques actuellement perçus.

Mais certains milieux ne font pas la différence entre les problèmes majeurs l'explosion démographique et la pression qui

en découle sur les ressources naturelles non renouvelables, la raréfaction de l'eau potable, et surtout les potentiels changements climatiques – et les problèmes mineurs, dont certains sont imaginaires.

Alors que l'espérance de vie des européens de l'ouest ne cesse de progresser, certaines CASSANDRES découvrent à tout bout de champ de nouveaux «scandales écologiques».

Selon «Der SPIEGEL» il y a eu ces dernières années quelque 10.000 études sur le «smog électromagnétique»: «Das grundsätzliche Problem von rein epidemiologischen Betrachtungen besteht darin, daß mit Mitteln der Statistik fast immer irgendwelche Nonsens-Zusammenhänge hergestellt werden können. Der Aussagewert ist gleich Null. So wiesen britische Forscher kürzlich nach, daß die Leukämierate in der Nähe von Kirchen erhöht ist.» (SPIEGEL, 39/95).

Une étude faite récemment à DÜSSELDORF sur les émanations chimiques nocives dans l'habitat privé a démontré que sur 2.080 cas de maladie analysés, seulement 2% étaient en relation avec les «Wohnraumgifte» si redoutés. («tageblatt» du 10/9/96).

La nécessaire protection de l'environnement et de la santé publique ne doit pas aboutir à une société bloquée, où le moindre soupçon de risque sert de prétexte à entraver toute activité humaine.

Si l'économie européenne n'arrive plus à décoller, si le chômage devient endémique, la cause en est largement due à la surréglementation de nos sociétés modernes, qui fait de la réalisation du moindre projet humain une course d'obstacles semée d'embûches administratives et judiciaires.

En Allemagne, une «Umweltverträglichkeitsprüfung» peut durer 20 ans.

La route du Nord, c'est déjà plus de 10 années d'études et plusieurs dizaines de kilos de rapports.

Des ouvrages comme notre réseau ferroviaire, le chenal navigable de la MOSELLE, le barrage d'ESCH-sur-SÛRE, la centrale hydroélectrique de VIANDEN ne seraient certainement plus possibles aujourd'hui, si l'on appliquait les critères de l'étude d'impact «route du Nord».

Or, l'on peut parfaitement «favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales», comme l'a retenu le Conseil Européen en 1992 lorsqu'il a encouragé l'adoption de la directive «habitats».

Une politique écologique bien comprise ne peut pas avoir comme but principal de bloquer toute initiative humaine.

À trop vouloir évaluer tous les risques imaginables, et souvent imaginaires, à trop prétendre contrôler et régimenter toute activité, l'on arrive non seulement à une société bloquée, mais également à une situation préjudiciable aux vrais impératifs environnementaux.

Actuellement le Ministère de l'Énergie a beaucoup de mal à convaincre certains secteurs économiques à investir dans des mesures d'économies d'énergie, puisque leur exécution entraînerait pour les entreprises en cause inévitablement les ta-

tilleuses procédures «commodo-incommodo»!

J'appelle de mes vœux une approche plus réaliste et plus raisonnée des problèmes économiques et écologiques.

Dans notre pays la protection de l'environnement est entrée dans les mœurs quotidiennes. J'affirme que tous les acteurs économiques ont intégré les impératifs écologiques dans leurs stratégies de développement. Bien sûr, rien n'est parfait et des progrès restent à faire. Mais la situation environnementale générale de

notre pays est loin d'être catastrophique, n'en déplaise à certains intégristes verdâtres.

Écoutons une dernière fois Josef REICH-HOLF:

«(...) L'homme doit se situer dans le champ de tension qu'il a lui-même créé. Se libérer des contraintes environnementales ne veut pas dire manipuler à loisir l'environnement. Prétendre à l'harmonie avec la nature, à l'équilibre harmonieux ne serait toutefois qu'un rêve romantique, car cette harmonie n'a jamais existé.»

S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et le Ministre de la Force publique Alex BODRY ont rendu visite au Bataillon BELUGA, dont le contingent luxembourgeois à SARAJEVO

Les dévastations, destructions, les exécutions et exécutés civils et militaires causées par la guerre entre Serbes, Croates et Musulmans en territoires d'ex-Yougoslavie, et à SARAJEVO en particulier, sont connus par mille et un rapports écrits, télévisés ou photographiés, – des descriptions qui ne rendent, dans toutes leurs ampleurs, que très imparfaitement les malheurs et cauchemars, les brutalités et injustices qu'enduraient les populations, civils comme enfants, la misère militaire étant égale à celle vécue par tout le monde pendant cinq ans...

Depuis des mois, des unités de la Force armée luxembourgeoise, incorporées au Bataillon BELUGA, – lisons Belgique, Luxembourg, Grèce et Autriche – coopèrent efficacement à la conservation de la paix, comme à la sécurité d'une population civile longtemps martyre et sujette aux pires privations, aux plus graves supplices.

Le Prince à SARAJEVO

Soucieux de s'informer sur les lieux, à SARAJEVO plus spécialement, S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER S'est rendu en Bosnie-Herzégovine dans les buts de «vivre» et de voir sur place, en de plus nombreux endroits ce que fut cette guerre et ses très graves conséquences, com-

S.A.R. le Prince HENRI directement entouré du Ministre de la Force publique Alex BODRY et du Colonel-Cdt. des Forces armées Michel GRETSCH





Destructions et ruines: l'architecture détruite, la nature souffrante...



En échange-briefing avec des volontaires IFOR luxembourgeois et...



Désolation, en attendant déblayage et reconstruction...



... au PC-bureau militaire du détachement

me encore pour rencontrer les forces IFOR sur place: les Luxembourgeois et leurs camarades dans le contexte du Bataillon que nous citions, comme les deux agents de sécurité de la Force publique stationnés à MOSTAR, Gendarmerie et Police.



Le Prince écoute un rapport

En compagnie du Prince se trouvaient le Ministre de la Force publique Alex BODRY, le Commandant des Forces armées luxembourgeoises, le Colonel Michel GRETSCH, le Lt.-Colonel Guido SCHILTZ, Commandant du Centre d'Instruction militaire de DIEKIRCH, l'Aumônier militaire Lt.-Colonel Gustave WEIS, l'Aide de Camp du Prince, le Major Robert BIWER finalement.

Le déplacement routier depuis l'aérodrome de SARAJEVO, archi-détruit, donna déjà une impression poignante de ce que furent combats et destructions, les maisons privées comme les bâtiments publics ne faisant, par longues files, qu'un ramassis désolant de ruines, demi-ruines ou d'endommagement grave.

Sur quatre journées entières, le Prince et la délégation officielle luxembourgeoise vécurent à l'heure bosniaque-herzégovine, notamment aussi à VISIKO, – bourg situé à 24 kilomètres au nord de SARAJEVO –, où sont stationnés en mission les vingt-trois militaires luxembourgeois, veillant à l'instar de toutes les troupes de sécurité à une conservation et un maintien durable d'une paix qu'on estimait fragile au début, trop mal assurée à longue échéance encore.

La «Peace Implementation Force» – IFOR –, que les autochtones semblent accepter comme un «moindre mal nécessaire et utile», sont de jeunes militaires et leurs sous-officiers ou officiers formés pendant des mois dans l'approche de leur mission difficile, parfois ingrate, mais préservatrice d'une situation de paix prometteuse dans l'ensemble, dès lors hautement humanitaire. Personne par ailleurs ne saurait définir exactement pendant combien de temps la Mission IFOR serait ou devrait être prolongée, pour assurer les meilleures garanties de paix à longue durée. Actuellement, la prolongation de la mission militaire est déjà chose décidée sur des mois pour 1997...

Comme S.A.R. le Prince a pu se rendre compte sur place, l'esprit de corps au sein de l'Unité BELUGA est excellent, l'organisation militaire et logistique étant assurée au mieux, garantissant à tout instant le meilleur accomplissement de la mission visée et clairement définie. Selon le sentiment de membres de la délégation, les 60.000 hommes de troupe et de cadres ont réussi l'essentiel de ce qui était attendu d'eux, la tension nerveuse toutefois, au sein d'une population vivant dans le calme et un ordre établi par ces forces militaires justement, – en provenance de 34

pays différents! –, cette tension immanente reste patente.

Aussi les postes de surveillance militaire et les patrouilles sont-ils toujours assurés par un plus grand nombre en effectifs, ceci même quand les jeunes soldats bénéficient d'une «soirée de sortie» hebdomadaire dans le SPLIT croate.

L'unité luxembourgeoise assure en particulier une mission logistique, savoir des transports de matériel en tout genre de SPLIT, depuis le «cite balnéaire», – gravement endommagé lui aussi – vers la base de support du Bataillon BELUGA à VISIKO. Ce bataillon se compose actuellement de 900 militaires, dont des Belges, des Luxembourgeois, des Grecs et des Autrichiens, installés en campement dans une ancienne fabrique de cuir, où l'on a essayé de rendre la situation aussi vivable que possible, avec le «petit confort» réalisable...

Les Services de la NAMSA, installés à CAPELLEN, assurent l'approvisionnement et le renfort en matériel, suivant un ordre de commande passé audit service, les vivres, ustensiles, matériaux de construction et autres pièces de rechange étant acheminés vers SPLIT d'abord; notons que la NAMSA a établi un bureau particulier à SARAJEVO pour assurer un service diligent et adéquat dans des délais les plus courts possibles.

C'est sur 300 km que le convoi, comportant traditionnellement quelque 20 véhicules militaires de différents types, achemine ses charges vers VISIKO, par des terrains assez fortement accidentés, des routes provisoirement refaites ou entretenues, par des ponts que le génie militaire a remis en état de servir, – bref, un engagement physique et moral que l'ensemble de la troupe assume avec courage, engagement physique et avec une volonté bien apparente de servir une très bonne cause...

«...fier de notre détachement!»

Aux contacts avec les hommes de troupe comme avec le personnel «cadres», S.A.R. le GRAND-DUC, en uniforme de Colonel de l'Armée luxembourgeoise, S'est fait expliquer lors de nombreux échanges une «journée de travail», louant et appréciant à sa juste valeur la volonté de servir d'un chacun et le moral excellent dont ils font preuve dans l'ensemble. Le Prince se dit choqué par l'ampleur de la destruction et les misères et souffrances d'une population très durement éprouvée, avant de Se déclarer «...fier de l'engagement et de la tenue du contingent luxembourgeois en tant qu'unité...», soulignant par ailleurs les contacts admirables et franchement directs, serviables constatés au sein du Bataillon, auquel coopèrent et agissent des militaires de quatre pays européens.



Le désespoir d'une mère, – d'une grand-mère?, – d'une épouse...

Dans le MOSTAR bosniaque...

Si le Bataillon BELUGA et les instances NAMSA assurent une mission importante avec le succès qu'on lui connaît, S.A.R. le GRAND-DUC a pu rencontrer également d'autres membres de la Force publique luxembourgeoise, en mission «là-bas»: à MOSTAR, ville qui souffrit bien plus encore que d'autres.



Le grand Portrait de Famille à la Place Lex SCMITZ



S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIÉRIER dans la tourelle d'un véhicule armé



Un panorama des anciennes hostilités, donnant vue sur des destructions et de nombreuses tombes...



Le Prince HENRI avec les volontaires de Forces luxembourgeoises de l'ordre à MOSTAR: Jen-Pierre FELGEN, Police (à dr.) et Serge JAANS, Gendarmerie grand-ducale (au centre)



Le Colonel belge Guy DE VUYST, Cdt. du Bn. BELUGA, remet le badge de l'Unité à S.A.R. le Prince HENRI

MOSTAR, avec un nouveau pont sur la NERETVA, – MOSTAR la Martyre, où actuellement deux fonctionnaires de la Force publique sont en mission encore, MM. Serge JANS pour la Gendarmerie grand-ducale et Jean-Paul FELGEN, du

Corps de la Police: rétablir et maintenir l'ordre, telle est la mission générale que les membres de différents corps d'ordre internationaux assument sous l'égide de l'U.E.O., dans une ville où bien des façades sont lépreuses, où les files de mai-

sons en ruines dominent de très loin, des rues et des quartiers entiers se trouvant dévastés. Un spectacle réellement désolant et autour duquel s'est «implanté» une sorte de calme qui semble bien artificiel par moment...

Des impressions par centaines...

MOSTAR, où selon une commerçante, «La boucherie a commencé, – des opérations atroces, une ville plus que meurtrie» –, l'ancien symbole de la cité détruite: ce fameux pont en dos d'âne, d'où de jeunes citoyens plongeaient dans les eaux du fleuve, pour le seul plaisir de centaines de touristes, contre le versement d'une «montant d'entrée». Aujourd'hui encore, plus par nécessité économique que par pur plaisir de jeunes plongeurs, «payés cash» ont repris ces prouesses, athlétiques, spectaculaires...

Échanges avec les soldats et autres agents des forces de l'ordre, ...des récits, des impressions, les anciens parmi cette troupe, ayant vécu la «Bosnie '93» racontant des horreurs de guerre, des atrocités commises, l'aspect écoeurant des cadavres par dizaines, les supplices de camps de méchante mémoire...



Le Prince pensif...



... où il est question de réparation!

SARAJEVO, ville meurtrie également, où les destructions n'ont d'égal que les bien trop faibles moyens de ceux qui voudraient commencer à reconstruire, – à déblayer complètement au moins –, une ville que le Prince HENRI et la délégation luxembourgeoise ont traversée d'un bon pas de charge, avec une protection rapprochée assurée par des forces britanniques: pas question de s'attarder, de prendre le pas du flâneur, car partout les souvenirs cauchemaresques de la «Sniper Alley» restent bien vivants, continuellement présents.

En ville, les églises côtoient les mosquées, d'ancestrales demeures du type habs-

bourgeois se dressent, blessées, contre des demeures ottomanes, de jeunes filles court vêtues croisant des femmes en tchador: SARAJEVO est bien une ville mixte et très cosmopolite, où les campagnards, envahisseurs et en «représailles» pensaient devoir effacer à jamais les excroissances de la civilisation qu'ils ne saisissaient pas, – une sorte «d'antre du diable, théâtre et lieux de toutes les perversions, à leur sens...

Et d'aucuns de faire un rapprochement entre «Babylone, Carthage, SARAJEVO aujourd'hui, – toutes cités fabuleuses, vouées soudain à la poussière et aux flammes après des siècles de luxuriance»,

de culture –, grandes plates-formes de rencontres et d'échanges.

Rencontres avec les troupes IFOR, sous commandement de l'OTAN, relève de l'UNPROFOR au lendemain des Accords de Paix de DAYTON, lieux où plus de trente nations et leur jeunesse armée pour la paix et sa sauvegarde, «sont de service», – parmi eux le petit contingent luxembourgeois, réellement petit par le nombre, mais grand de par l'approche et le choix d'une tâche que ces jeunes ont choisie, délibérément –, volontaires! Il convient de leur en savoir gré, à toutes, à tous.

Madame HENNICOT-SCHOEPGES au Conseil «Recherche»

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a assisté à la réunion du Conseil des Ministres chargés de la recherche qui s'est tenu à LUXEMBOURG, le 7 octobre.

Les Ministres ont eu un échange de vues sur la communication de la Commission Européenne «Inventer demain – la recherche européenne au service du citoyen», indiquant les premières orientations pour le 5^e programme-cadre de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne (1998-2003).

Les discussions ont porté également sur les propositions de la Commission Européenne

portant adaptation du 4^e programme-cadre en cours d'exécution. Ces propositions visent une concentration accrue des activités en cours ainsi qu'un soutien financier supplémentaire dans l'intérêt d'un certain nombre de domaines censés contribuer à la compétitivité de l'industrie communautaire au plan international.

La recherche sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles (telles que la BSE) a fait l'objet d'un autre point de discussion. Les Ministres ont discuté des possibilités d'une meilleure coordination et d'une intensification des activités de recherche en cours tant au niveau national que communautaire.

HNP: M. SPAUTZ succède à M. MERSCH

Le 7 octobre 1996 a eu lieu à la Cafétéria de l'Hôpital Neuro-Psychiatrique d'ETTELBRUCK une réunion conviviale organisée à l'occasion du départ en retraite de Monsieur le Directeur Dr Jean-Jacques MERSCH et de l'entrée en fonction de son successeur, le Dr Jean-Marie SPAUTZ.



M. Jean-Marie SPAUTZ, Médecin-Directeur de l'HNP d'Ettebruck

Accord UEHL-HONG KONG

Le 7 octobre 1996, le Luxembourg a signé un accord de protection et de promotion des investissements entre l'UEHL et HONG KONG. Cette convention a pour but d'encourager les investisseurs des deux parties par le renforcement de la protection légale des investissements.

La signature de cet accord est un signe de confiance du Luxembourg en l'avenir de

HONG KONG en vue de sa rétrocession à la Chine le 30 juin 1997 et un soutien aux principes de la déclaration sino-britannique de 1984 qui a fixé les principes de cette rétrocession.

L'accord fut signé pour le Luxembourg par M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, et pour HONG KONG par M. Donald TSANG, Secrétaire aux Finances.

Egidius BRAUN, Président du DFB, décoré Grand-Officier dans l'Ordre de Mérite du Luxembourg



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pendant sa laudatio

Séance officielle au Cabinet du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, au Ministère d'État lundi, le 7 octobre, où le Président du «Deutscher Fußballbund» Egidius BRAUN s'est vu décerner les insignes du Grand-Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de LUXEMBOURG, remise qui eut lieu en présence de nombreuses personnalités, dont le récipiendaire et Madame Egidius BRAUN; S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne Rolf-Eberhard JUNG; le Consul du Luxembourg à AIX-la-CHAPELLE Ottmar BRAUN; le Député-Maire Norbert KONTER, en sa qualité de Président de la Fédération Luxembourgeoise de Football; le Président du «Fußballverband Rheinland» Dr. Theo ZWANZIGER, membre du Comité central du DFB.; M. Horst R. SCHMIDT, Secrétaire général de la Fédération de Football allemande; le Vice-Président de l'Association de Football de Rhénanie Mathias WEBER; le Président du «Kreis TRIER»-Fußballvereinigung Hermann SCHMITT; le Directeur du Service de Presse du DFB Wolfgang NIERSBACH; les Vice-Présidents de la F.L.F. Maître Roland MICHEL, Jean-Marie GANTENBEIN et Nico SCHMIT.

Le récipiendaire, M. Egidius BRAUN fut décoré du fait des nombreuses connexions et autres représentations d'intérêt qu'il assumait tout au long de sa présidence au profit de la fédération luxembourgeoise, M. BRAUN siégeant au sein de l'UEFA, tout

comme il reste un des membres influents au Comité de la FIFA.

Dans son allocution de circonstance, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER souligna les excellents rapports de coopération et de bon voisinage existant entre la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, une amitié et des accords s'avérant presque parfaits au sein et au niveau de l'Union Européenne notamment. L'orateur souligna qu'il ne fallait pas cantonner ces excellents acquis au seul domaine politique, mais qu'il s'agirait, – comme l'aurait documenté les excellents rapports sportifs – de les étendre efficacement sur de multiples plans. C'est ainsi que le sport en général, et le football en particulier – prisé par des millions d'adeptes – seraient faits pour matérialiser dans la pratique des relations inter-États, les soi-disants «petits» ayant de toute façon l'avantage de la coopération suivie et génératrice de rayonnement à bien plus d'un point de vue connexions avec les sportivement plus importants.

Aussi serait-ce avec plaisir qu'il remettrait cette haute distinction que S.A.R. le GRAND-DUC a daigné conférer au récipiendaire, eu égard à des mérites sur divers plans, que le Premier Ministre qualifia de «contribution hautement valable et précieuse dans l'optique de l'Union Européenne et d'une Europe à concevoir et à considérer dans son entité humaine et politique.»

Remise de la décoration sous les chaleureux applaudissements de l'assistance, avant que M. Egidius BRAUN n'exprimât sa gratitude et ses pensées particulières: «Je n'ai jamais vu, quant au Luxembourg, un petit pays, mais bien et toujours des hommes actifs et clairvoyants, vivant en excellent voisinage avec nous», dit M. BRAUN, avant de mettre en évidence les multiples connexions personnelles et humaines qui furent et restent siennes avec le Luxembourg depuis AIX-la-CHAPELLE. L'amitié et les échanges entre nations, grandes ou moins grandes, seraient facilités dans le sport, le football constituant finalement bien davantage qu'un 1 à 0, le sport «faisant bouger les choses» au sein de la société, du fait de son essence sociale et formatrice, les jeunes apprenant dès le début les respects du vis-à-vis, comme ils sauraient aussi qu'il existe dans la vie des situations régies par lois et règlements, d'où enrichissement des jeunes personnalités certainement. Un jeune réellement sportif ne serait jamais enclin à céder aux tentations néfastes produites par la société de nos jours, dont les drogues ou autres fléaux, inhibiteurs au développement harmonieux du caractère, voire de la personnalité dans son ensemble.

Aussi tiendrait-il à coeur de tous les responsables du DFB de produire des efforts particuliers au bénéfice de jeunes moins fortunés par un destin souvent cruel de par le monde, dont des orphelins du Mexique, patronnés par la grande fédération sportive allemande.

«L'écroulement heureux» du Mur de BERLIN aurait créé une autre et nouvelle situation devant laquelle le DFB se serait senti dans les responsabilités. «Je suis Européen», conclut M. Egidius BRAUN, «Européen avec 15 États ou davantage, car nous ne devons pas décevoir les grandes attentes des pays d'Europe centrale et de l'Europe de l'Est», l'humanisme vécu donnant toujours et partout de nouvelles et bien précieuses lueurs d'espoir...

À la fin de son allocution, le Président fédéral du football allemand remit un tricot de l'équipe nationale allemande au Premier Ministre, tricot dont aurait été gratifié également le Chancelier fédéral Helmut KOHL. Bonne nouvelle encore pour les sportifs autochtones en particulier: M. BRAUN posa une rencontre de football entre les teams-fanions allemand et luxembourgeois dans le domaine du

possible, – sinon du très probable –, ceci dans le contexte d'un 90^e Anniversaire de la F.L.F. en 1997...

Le DFB: une force, une dynamique

Actuellement le «Deutscher Fußball-Bund» regroupe plus de 5,9 millions de membres actifs, professionnels, amateurs, joueuses et joueurs confondus, la fédération allemande visant l'organisation des Championnats d'Europe de Football en l'an 2006, ceci après avoir réalisé de grandioses compétitions en 1974 pour le Championnat mondial et cet autre, européen en 1988.

Cinq Associations régionales sont regroupées au sein du D.F.B., 21 Fédérations encore au niveau des «Länder», finalement plus 26.215 sociétés locales ou communales pratiquant le football. On présume que la seule Chine puisse avoir davantage de membres actifs que le DFB, sans que pour autant des chiffres exacts ne soient connus dans cette approche.

Furent Présidents du DFB le Prof. Dr. Ferdinand HUEPPE de 1900 à 1904, Friedrich Wilhelm NOHE en 1904-05, Gottfried HINZE à 1925, Félix LINNEMANN jusqu'en 1945, le Dr. Peco BAUWENS de 1949 à 1962, Dr. Hermann GÖSMANN de 1962 1975, l'inoublié Dr. Hermann NEUBERGER de 1975 à 1992, M. Egidius BRAUN finalement depuis 1992.

La genèse du DFB remonte à 1900, où au Café «Mariengarten» de LEIPZIG, les délégués de 86 sociétés locales fondaient la fédération, celle-ci avoisinant de nos jours les 27.000 clubs sportifs.

Succession difficile que celle de laquelle Egidius BRAUN hérita en 1992, où il succéda au regretté H. NEUBERGER, président fédéral pendant 17 ans, période où il assumait un mandat d'égale durée au sein du comité mondial de la FIFA.

Le «Deutscher Fußball-Bund» a son siège à FRANFORT/Main, non loin du fameux «Waldstadion» de la toute aussi renommée «EINTRACHT FRANKFURT»; 60 fonctionnaires sont occupés à titre principal par la fédération allemande, cinq divisions différentes gérant les problèmes administratifs et autres, à titre principal: la «Bundesliga I» comme la «Bundesliga II», mais surtout tout ce qui touche de loin ou de près à l'équipe nationale, finalement aussi le «DFB-Pokal», dont la finale se joue annuellement à BERLIN, événement sportif et socio-politique de tout premier ordre.

À considérer les ligues régionales, on trouve au Nord 3.568 sociétés avec près de 820.000 membres actifs, à la ligue Nord-Est autres 4.420 sociétés comptant plus de 400.000 membres, 5.814 clubs dans la ligue Ouest avec plus de 1.200.000 joueuses et joueurs, la ligue Sud-Ouest 2.573 clubs encore comptant plus de 560.000 inscrits,

finalement 9.850 clubs pour la ligue Sud avec plus de 2,5 millions de membres actifs.

On comptait entre 1970 et 1992 que le DFB était en croissance de quelque 2.000 à 2.500 clubs par décennie, la plus forte croissance ayant été enregistrée en 1990-92 avec plus de 4.500 sociétés nouvellement créées: une dynamique qu'on explique pas en elle-même, mais qui est garant d'un réservoir de jeunes pratiquement inépuisable!

En 36 années, le DFB s'est adjugé par trois fois le titre tant convoité de Champion du Monde: en 1954 contre la Hongrie en finale, en 1974 contre les Pays-Bas, finalement en 1990 contre l'Argentine, le trop «fameux but du Stade WEMBLEY» par lequel l'Angleterre encaissa – méritoirement! – le titre mondial.

Rappelons les entraîneurs allemands restés «célèbres» à plus d'un titre: Otto NERZ de 1923 à 1936, Sepp HERBERGER de 1936 à 1964, – record inégalable!! –, Helmut SCHOEN de 1964 à 1978, Jupp DERWALL de 1978 à 1984, Franz BECKENBAUER jusqu'en 1990, et Berti VOGTS depuis.

Autres statistiques impressionnantes: les BECKENBAUER et Lothar MATTHÄUS se sont alignés chacun à plus de 100 reprises en équipe-fanion, suivis de VOGTS avec 96 et Sepp MAIER 95 matches; de 1908 à 1993, l'équipe nationale s'est alignée à 594 reprises, empochant 336 victoires, 113 nuls et 145 défaites. Entre 1988 et 1992, le nombre des spectateurs allemands sur une saison sportive a varié entre 4,2 et 8,7 millions.

Un autre record encore: Heinz KÖRBELE de l'Eintracht FRANCFORT a disputé 602 rencontres pour «son» club, où il fut entraîneur de l'équipe juniors, à sa «retraite» en 1991, – cette EINTRACHT qui en cette année 1996, ne mange que du pain noir... en «2.Bundesliga»...

Les stades majeurs du DFB sont BERLIN-Stade olympique avec une capacité de 76.000 spectateurs, le Rheinstadion de DÜSSELDORF avec 68.000 places, le Parkstadion GELSENKIRCHEN 70.000 places, le Stade Olympique de MUNICH avec 73.000 finalement.

L'ouverture de la Session parlementaire 1996-1997



La séance d'ouverture de la session ordinaire 1996-1997 de la Chambre des Députés a eu lieu le 8 octobre 1996, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Edouard JUNCKER qui avait à ses côtés comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Madame Agny DURDU et Madame Nancy KEMP-ARENDT.

Présentation du projet de l'assurance-dépendance

La présentation du projet de l'assurance-dépendance a eu lieu le mercredi, 9

octobre 1996 au Ministère de la Sécurité sociale, à LUXEMBOURG.



Don pour le «Fonds du GRAND-DUC»

Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE ont reçu en audience, au Palais grand-ducal, les Dirigeants des Solistes Européens et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois qui ont remis un don au bénéfice du «Fonds du GRAND-DUC».

Le Couple GRAND-DUCAL entouré des Dirigeants des Solistes Européens et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois

Un meuble signé MOLITOR pour le GRAND-DUC

Le 8 octobre 1996, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE ont reçu en audience, au Palais grand-ducal, des Dirigeants de Banques qui ont remis un meuble signé Molitor à Son Altesse Royale le GRAND-DUC à l'occasion de Son 75^e anniversaire.



LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSSE entourés des Dirigeants de Banques

Mme HENNICOT-SCHOEPGES visite le 12^e MIPCOM à CANNES



1^{re} rangée:

M. Paul MERTZ, Ambassadeur du Luxembourg en France,
M. Jean-Paul ZENS, Directeur du Service des Médias et de l'Audiovisuel,
Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture,
Mme Françoise POOS, MEDIA Desk Luxembourg,
Mme Karin SCHINTGEN, Directeur de la Communication / CLT,
M. Bob KRIEPS, Head of Business Affairs / CLT

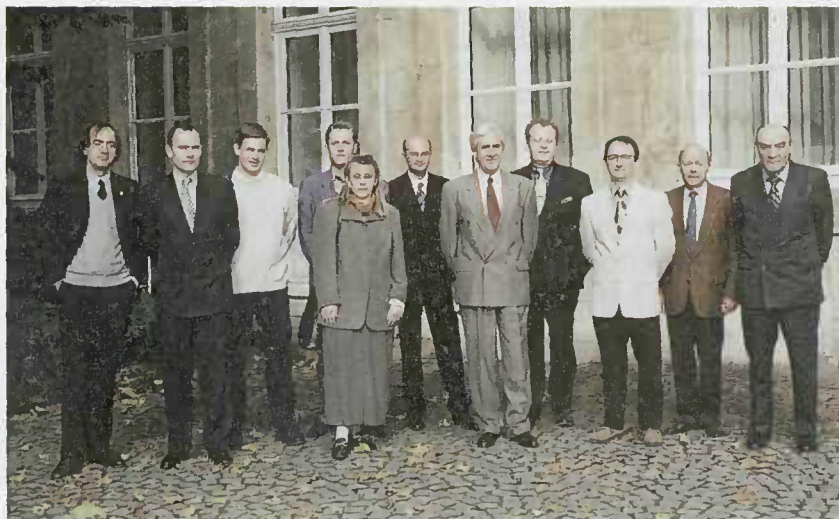
2^e rangée:

M. Guy DALEIDEN, Attaché de Gouvernement / Service des Médias et de l'Audiovisuel,
M. Yves FELTES, Press Relations Manager / SES,
Mme Karin SCHOCKWEILER, VP Series + International TV Coproduction / Pro 7,
M. Marc CONRAD, Président of Entertainment Division / RTL Television

Mission d'observation aux élections en Bosnie- Herzégovine

Le 9 octobre 1996, M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a reçu les participants luxembourgeois à la mission d'observation de l'OSCE aux élections en Bosnie-Herzégovine pour les remercier de leur engagement et pour s'informer auprès d'eux des détails du déroulement de cette mission.

Le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS entouré des membres de la mission d'observation



République du Sénégal: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement

Le 10 octobre 1996, Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères et Monsieur Mamadou SOW, Ministre-Conseiller Chargé d'Affaires a.i. de la République du Sénégal, ont signé un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

L'accord bilatéral concerne le projet Centre Hospitalier ABASS NDAO.

Le projet vise à appuyer la politique nationale de santé du Sénégal par:

- la réhabilitation des bâtiments existants et la construction d'un bâtiment de 500 m² comprenant une zone administrative

et des ateliers de réparations spécialisés,

- la fourniture des équipements médicaux indispensables au bon fonctionnement du centre hospitalier,
- le perfectionnement du personnel médical,
- la mise en place d'un service de maintenance hospitalier et
- la formation d'une équipe pluridisciplinaire de maintenance.

La contribution financière du Luxembourg est fixée à 80 millions de francs, la durée du projet étant estimée à 27 mois.

Nouvelles de la Cour

Le Maréchalat de la Cour communique:

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience, pour la remise de leurs lettres de créance:

Son Excellence Monsieur Ramiro PEREZ-MAURA DE HERRERA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne,

Son Excellence Monsieur Liviu-Petru WAPIRTAN, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Roumanie,

Son Excellence Monsieur Gabriel K. Pepson, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Papouasie-Nouvelle Guinée, et

Son Excellence Monsieur BASHKIM TRENOVA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Albanie

Luxembourg, le 10 octobre 1996

Programme GLOBE



Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et l'Ambassadeur des États-Unis ont signé le 10 octobre une convention visant la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Programme GLOBE (Global Learning and Observations to Benefit the Environment). Ce programme vise la sensibilisation des jeunes aux problèmes de l'environnement par leur participation, dans le cadre de réseaux d'écoles, à des expériences pratiques en la matière (observations météorologiques et environnementales) et l'échange de données via le réseau Internet.

Mme HENNICOT-SCHOEPGES et M. Clay CONSTANTINOU signent la convention au Programme GLOBE.

La Journée de Commémoration Nationale le dimanche, 13 octobre 1996 à LUXEMBOURG

Service religieux à la Cathédrale

Un service religieux fut célébré, en présence de Son Altesse Royale le Grand-duc, en la Cathédrale de LUXEMBOURG par Monseigneur l'Archevêque de LUXEMBOURG.

Le programme musical fut exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale et la Musique Militaire.

Cérémonie devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée vers 10.35 heures au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise. Furent invités à participer à cette cérémonie les Ambassadeurs résidant à LUXEMBOURG, les Autorités, les membres du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, les représentants des associations des Anciens Combattants, de la Résistance et des Enrôlés de Force.

Les honneurs militaires furent rendus à Son Altesse Royale le Grand-Duc à son arrivée au Boulevard Roosevelt par un détachement de l'Armée.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Ministre de la Force Publique et de Monsieur le Commandant de l'Armée, a passé la troupe en revue.

À son arrivée au «Kanounenhiwel» le Souverain a salué les personnalités présentes ainsi que les membres du Comité de la Flamme.

Son Altesse Royale le Grand-duc a déposé une couronne de fleurs devant le Monument, puis a ranimé la Flamme du Souvenir. Sonnerie aux Morts.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur le Premier Ministre, s'est rendu à l'intérieur du Monument pour signer le Livre d'Or. En sortant du Monument, le Souverain a salué les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de la Résistance, des Anciens Combattants et des Enrôlés de Force.

Départ de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Wilhelmus.

Dépôts de fleurs devant le Monument du Souvenir (Gëlle Fra)

À l'issue de la cérémonie devant le Monument National de la Solidarité, des couronnes furent déposées devant le Monument du Souvenir par le Gouvern

nement et par la Ville de LUXEMBOURG. Sonnerie aux Morts.

Dépôts de fleurs devant la Croix de HINZERT

Un cortège fut formé en face de la Chapelle des Glacis au LIMPERSBERG.

Le cortège, précédé de la Musique Militaire et d'un détachement de l'Armée, s'est rendu à la Croix de HINZERT, Monument National de la Résistance et de la Déportation, où s'est déroulée la cérémonie suivante:

Choral des Martyrs Luxembourgeois (Albert THORN).

Nationale Commemorationsdag

Proclamatioun vun der Regierung

Deen zweete Weltkrich wer fir eist Vollek eng Leidenszäit vun deer schlëmster Zort. An dee schreckleche Jore vun der Besatzungszeit hun d'Lëtzebuenger Patrioten d'Stir géint d'Nazi-Tyrannie gehal. Ënner Liewesgefor hu si fir d'Identitéit an d'Onofhängegkeet vun der Heemecht gestriden. Mat Blut a mat Tréinen hu si d'Éier vun der Natioun verdedégt.

Den Dag vun der Nationaler Commemoratioun vereenégt all Lëtzebuenger an enger respektvoller Erënnerung un all déi, - Fraen a Männer - deenen hire Courage an d'Dignitéit grad esou grouss ware wéi d'Leiden an d'Affer.

An deenen däischerste Momenter vu senger Geschicht huet d'Lëtzebuenger Vollek ët ferdég bruecht, séng Eenheet a séng Force ze weisen. Dee ville Beispiller vun Totalitarismus a Veruechtung vun de Mënsche-Rechter uechter d'Welt vis-à-vis, blouw eist Vollek deen demokratesche Prinzipien, déi d'Fräiheet, d'Solidaritéit an d'Gerechtegkeet garantéieren, déif verbonnen.

Journée de Commémoration Nationale

Proclamation du Gouvernement

La Seconde Guerre Mondiale a été pour notre peuple un cauchemar des plus affreux. Au cours de ces années terribles de l'occupation, les patriotes luxembourgeois ont bravé la tyrannie nazie. Au péril de leur vie, ils se sont battus pour l'identité et l'indépendance de la patrie. C'est à travers le sang et les larmes qu'ils ont défendu l'honneur de la nation.

Bénédictioun de la Tombe par Monsieur le Chanoine André HEIDERSCHIED, Prévôt du Chapitre de la Cathédrale.

Dépôts de couronnes par la Chambre des Députés, le Gouvernement, la Ville de LUXEMBOURG, le Conseil National de la Résistance et les Mouvements de la Résistance.

Dépôt de fleurs devant le Mémorial de la Déportation

Des couronnes de fleurs furent déposées par le Gouvernement et par la Ville de LUXEMBOURG devant le Mémorial de la Déportation en Gare de HOLLERICH.

Während de Jore vu Krich a Repressioun hun d'Lëtzebuenger mat Häerz a Wonsch eng nei Zäit vu Friden a Sëcherheet erbäigeruff. Mat der europäescher Integratioun sin des Wënsch Wiirklecheit gin. Doriwwer ëraus huet des nei Situatioun eise Land e méi héije Wuelstandsniveau an méi Afloss bruecht. Am Häerz vun der Europäescher Unioun werd Lëtzebuerg all déi Problemer a Froen vun elo an aus der Zukunft iwwerwannen.

Sou as d'Ierwscheit vun de Patriote ganz lieweg bliwwen. Si werd och um Enn vun dësem zwanzéigste Jorhonnert dem Lëtzebuenger Vollek weider Liicht gin.

Lëtzebuerg, den 13. Oktober 1996

d'Membere vun der Regierung

Jean-Claude JUNCKER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN, Marc FISCHBACH, Johnny LAHURE, Robert GOEBBELS, Alex BODRY, Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRÉS, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Georges WOHLFART

La Journée de Commémoration Nationale unit tous les Luxembourgeois dans la mémoire respectueuse de celles et de ceux dont le courage et la dignité n'ont eu d'égal que la souffrance et le sacrifice.

Pendant les moments les plus sombres de son histoire, le peuple luxembourgeois a su montrer son unité et sa force. Le



Son Altesse Royale le GRAND-DUC ranime la Flamme du Souvenir devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise.

souvenir de cette résistance garde aujourd'hui toute sa valeur. Face aux nombreux exemples de totalitarisme et de mépris des droits de l'homme à travers

le monde, notre peuple reste profondément attaché aux principes démocratiques, garants de liberté, de solidarité et de justice.

Pendant les années de guerre et de répression, les Luxembourgeois ont appelé de leurs vœux une ère nouvelle de paix et de sécurité. Grâce au processus de l'intégration européenne, ces vœux sont devenus une réalité. En outre, celui-ci a apporté à notre pays un niveau de prospérité supérieur et un surcroît d'influence. C'est au sein de l'Union Européenne que le Luxembourg surmontera les défis présents et futurs.

Ainsi, l'héritage des patriotes est resté vivace. Il continuera d'éclairer le peuple luxembourgeois en cette fin du vingtième siècle.

Luxembourg, le 13 octobre 1996

Les membres du Gouvernement:

Jean-Claude JUNCKER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN, Marc FISCHBACH, Johny LAHURE, Robert GOEBBELS, Alex BODRY, Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRÉS, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Georges WOHLFART

M. POOS a reçu une délégation du Conseil des Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique arabes



M. POOS et les membres de la délégation arabe

Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a reçu le 15 octobre 1996 une délégation du Conseil des Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique arabes. La délégation était composée des Ambassadeurs des Émirats arabes unis, d'Arabie saoudite, de Libye, du Maroc et du Yémen, du chargé d'affaires du Qatar, du délégué général de l'OLP et du Chef de la mission permanente de la Ligue arabe.

La délégation arabe avait sollicité cette entrevue pour exposer au Ministre des Affaires Étrangères son point de vue sur les récents développements au Proche-Orient et les difficultés qui ont ralenti le processus de paix.

Répondant aux inquiétudes des membres de la délégation arabe, M. POOS leur a rappelé la grande importance que le Lu-

xembourg et ses partenaires de l'Union européenne attachent à la relance du processus de paix. Son gel aurait des conséquences défavorables pour toutes les parties. Il a rappelé dans ce contexte la déclaration de l'UE faite à LUXEMBOURG le 1er octobre dernier. Il a demandé à ses interlocuteurs de continuer à faire preuve de modération pendant cette phase difficile, car leur attitude constructive serait payante à long terme. Il leur a signalé que l'Union européenne maintiendra ses contacts avec Israël comme avec toutes les autres parties du conflit, tout canal de dialogue entre Israéliens et Arabes devant rester ouvert. Si toutes les parties continuent de penser qu'il n'y a pas d'alternative à la paix, des raisons existent pour ne pas perdre confiance, a déclaré M. POOS.

Le Ministre des Affaires Étrangères a rappelé à la délégation arabe que le Conseil «Affaires Générales», qui aura lieu le 28 octobre prochain à LUXEMBOURG, avant d'aborder la question du mandat de l'envoyé spécial de l'UE au Moyen-Orient et de confirmer l'engagement économique et financier de l'UE dans la région.

Abordant la question de la préparation du Sommet du CAIRE pour le développement économique du Moyen-Orient, M. POOS a plaidé pour une multiplication des projets économiques conjoints qui auraient pour but d'améliorer le niveau de vie des populations et faire oeuvrer ensemble les parties, à l'instar du projet luxembourgeois sur l'utilisation des eaux saumâtres qui réunit Israéliens, Marocains et Palestiniens.

Fin de la mission de l'UEO à MOSTAR

En date du 15 octobre 1996 les activités opérationnelles du détachement de Police de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) à MOSTAR en Bosnie-Herzégovine ont pris fin.

Conformément aux dispositions du Règlement grand-ducal du 7 décembre 1994 portant exécution de la Loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de LUXEMBOURG à des



opérations pour le maintien de la paix (OMP), quatre sous-officiers de la Gendarmerie et quatre sous-officiers de la Police ont participé à tour de rôle depuis décembre 1994 à ce détachement.

Les qualités professionnelles des membres de détachement ont été un facteur décisif dans le succès de cette opération exécutée par l'UEO, à la demande de l'Union Européenne.

Le contrôle de la police unifiée de MOSTAR a été confié aux autorités cantonales de la Bosnie-Herzégovine.

La Police de l'ONU (FTPI, Forces Temporaires de Police Internationale) en Bosnie-Herzégovine a été chargée d'assumer la transition et le suivi des missions jusqu'alors dévolues aux policiers de l'UEO.

De retour de MOSTAR

«Ze spéit Gurt a Kannersëtz: Liewenswichtig»

Le 15 octobre 1996, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports a présenté une nouvelle campagne de sensibilisation en matière de circulation routière qui fut placée sous le thème de la ceinture de sécurité ainsi que des systèmes de sécurité pour protéger les enfants à bord des voitures.

Message de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports à l'occasion de la présentation de la campagne de sensibilisation routière

«Ze spéit
Gurt a Kannersëtz: Liewenswichtig»

Les données sur les accidents de la circulation montrent mois pour mois avec une implacable régularité que les causes des accidents sont restées largement les mêmes au fil des années.

Certes d'importantes mesures ont été prises au niveau de la sécurité active afin d'éviter au plus les accidents de la circulation. Malgré tout des accidents continuent à se produire, l'insécurité routière se maintient à un niveau trop élevé. La sécurité passive des véhicules destinée à amortir les conséquences d'un accident joue un rôle important pour protéger les occupants. Utilisés de façon appropriée la ceinture de sécurité, le siège pour enfants, l'airbag, les dispositifs de protection laté-

rale ainsi que l'appui-tête ont sauvé de la façon beaucoup de vies ou amenuisé et évité beaucoup de blessures depuis leur introduction.

Malgré les nombreux efforts de sensibilisation dans ce domaine, un grand nombre de personnes prenant place à bord d'un véhicule ignorent délibérément ou non ces équipements pourtant vitaux.

Ainsi au cours des 10 premiers mois de l'année 1996 21 victimes parmi les 41 occupants de voitures tués, soit plus de la moitié n'avaient pas mis la ceinture de sécurité. Si l'on peut estimer le taux du port de la ceinture de sécurité à 75%, ces quelques chiffres montrent que le risque d'être tué dans un accident de la route est multiplié par quatre pour ceux qui ne portent pas la ceinture.

Les règles sur l'installation et l'usage adéquats d'un siège pour enfant adapté à l'âge et au poids de l'enfant semblent évidents mais ne sont malheureusement observées en pratique que très partiellement. Trop de parents oublient qu'un accrochage à 50 km/h correspond pour l'enfant qu'ils ont à bord, à une chute du 3^e étage d'un immeuble.

C'est pourquoi il nous a paru indiqué de réitérer l'appel de se protéger soi-même et sa famille en utilisant la ceinture de

sécurité et les sièges pour enfants conformément aux exigences du Code de la Route.

L'affiche de la campagne met en exergue les conséquences cruelles d'une négligence: Une femme sidérée en apprenant l'irréparable, plongée dans les remords en réalisant ce à quoi a mené l'oubli à première vue anodin d'attacher convenablement le gosse qu'elle transportait.

Un langage clair, simple qui devrait inciter aux réflexes opportuns avant de prendre la route.

L'organisation de la campagne réunit de nouveau autour du Ministère des Transports, l'Automobile Club, l'Association des Compagnies d'Assurances, la Sécurité Routière ainsi que la Gendarmerie et la Police.

La campagne comportera le traditionnel affichage le long du réseau routier et dans les édifices publics.

Le message de la campagne sera diffusé par la voie de la presse écrite et radiophonique. Un spot cinématographique a été conçu pour les salles de cinéma qui pourra être repris dans les programmes de télévision.

La conception et l'exécution de la campagne ont été confiées à l'agence «f-création».

L'Automobile Club a été d'accord pour mettre à disposition les pages de l'Auto-Touring pour diffuser le message sous

forme de dépliant. L'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) a accordé un soutien financier substantiel à la campagne. La Sécurité Routière supportera les frais de l'impression des affichettes.

La campagne débutera le 15 octobre 1996 et se prolongera jusqu'après les fêtes de fin d'année.

À côté de la sensibilisation, la campagne fournira par ailleurs le cadre à une présence renforcée des forces de l'ordre qui réservera, à côté du contrôle du respect en général des règles du Code de la Route, une attention particulière à l'observation des prescriptions concernant plus particu-

lièrement le port de la ceinture et l'usage des sièges pour enfants.

Point n'est besoin de rappeler le rôle primordial qui comme toujours revient à la presse écrite, parlée et audiovisuelle pour transmettre et pour répéter le message de la campagne non seulement dans les pages publicitaires des médias, mais aussi en relation avec les reportages sur l'actualité.

Enfin, pour accentuer encore l'intérêt des usagers de la route pour le sujet traité lors de la nouvelle campagne, une démonstration in vivo de l'absolue nécessité du port de la ceinture de sécurité sera prévue dans le mall de la Belle Étoile, les intéressés y

auront l'occasion, assis dans une voiture grandeur nature, de vivre l'expérience des occupants d'une voiture effectuant un ou plusieurs tonneaux à la suite d'un dérapage. L'effet pratique de la démonstration aura de quoi convaincre les plus réticents! Le coût financier de cette démonstration est supporté par l'UTAC, le TÜV Rheinland, Luxcontrol S.A. et la Société Nationale de Contrôle Technique Homologations.

Je tiens à remercier dès à présent tous ceux qui ont prêté leur concours à la préparation de cette campagne ou qui – à un titre ou un autre – seront responsables de son exécution. Un merci spécial revient à cet égard comme toujours aux organes de presse et aux journalistes.

Journée Mondiale de l'Alimentation du 16 octobre 1996

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a été créée le 16 octobre 1945. Depuis 1979, la journée du 16 octobre sert à des réflexions relatives à la sécurité alimentaire et aux défis relatifs à la production agricole mondiale. La tâche de «nourrir le monde» est des plus actuelles face à 5,7 milliards d'êtres humains dont à peu près 1 milliard se trouvent en situation alimentaire alarmante voire désastreuse. Le Ministère de l'Agriculture attache par conséquent une grande importance au Sommet Mondial de l'Alimentation convoqué par la FAO à ROME les 13-17 novembre 1996. Le chefs d'État y adopteront une déclaration générale et un plan d'action visant à éradiquer la faim dans le monde.

Il faut voir dans ce Sommet Mondial de l'Alimentation une rencontre internationale d'une importance analogue à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (RIO de Janeiro/1992). Notre pays y a présenté également un Rapport National que le Ministère de l'Agriculture a coordonné. Ce rapport fut disponible vers la fin du mois d'octobre, date de sa présentation à la presse.

Comme la FAO a fêté son 50^e anniversaire l'année dernière, le Ministère de l'Agriculture a tenu à rappeler les points forts de la «Déclaration du Québec»:

- la promotion de l'agriculture, des forêts et de la pêche en tant que secteurs clés d'un développement économique durable;

- la nécessité de conférer des pouvoirs aux producteurs et aux consommateurs;
- l'utilisation de façon durable des ressources naturelles aux fins de développement;
- l'édification d'un partenariat mondial au service du développement durable.

Profitant de la Journée Mondiale de l'Alimentation, le Ministre de l'Agriculture invita chacun à réfléchir sur l'importance du pain quotidien, sur notre situation enviable et sur celle d'un milliard d'êtres humains qui appellent au secours. Ils appellent à notre conscience, notre aide et aussi à notre imagination technique.

«Je souhaite que leur appel soit entendu par tous et que nous le prouverons par des actions concrètes», avait conclu le Ministre Fernand BODEN.

Entrevue JUNCKER-SCHÄUBLE

Le 16 novembre 1996, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, a reçu au Ministère d'État Monsieur le Dr Wolfgang SCHÄUBLE, Vorsitzender der CDU/CSU-Fraktion des Deutschen Bundestages.

Le Premier Ministre J.-C. JUNCKER et M. Wolfgang SCHÄUBLE



Visite officielle du Premier Ministre de la République de Singapour, GOH CHOK TONG, au Luxembourg, les 15 et 16 octobre 1996



Le Premier Ministre GOH CHOK TONG est reçu avec les honneurs militaires, dans la cour du Ministère d'État.

Le Premier Ministre de la République de Singapour GOH CHOK TONG a effectué une visite officielle au Luxembourg, les 15 et 16 octobre 1996.

Arrivée en fin d'après-midi en provenance de BRUXELLES, après une visite officielle en Belgique, le Premier Ministre GOH CHOK TONG, rencontra son homologue luxembourgeois en soirée pour un dîner informel.

Le lendemain matin, le Premier Ministre GOH CHOK TONG fut reçu, avec les

honneurs militaires, dans la cour du Ministère d'État, avant de revoir le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pour la suite de leurs entretiens politiques.

Les deux Chefs de Gouvernement rejoignirent alors leurs délégations pour une réunion de travail à laquelle assista également le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS.

Les discussions entre les délégations singapourienne et luxembourgeoise s'inscrivaient, comme l'expliquaient les deux

Premiers Ministres devant la presse, à l'issue de la réunion de travail, dans le cadre des consultations entre pays asiatiques et européens, initiées les 1^{er} et 2 mars 1996 lors de la rencontre Asie-Europe (ASEM) à BANGKOK. La rencontre Asie-Europe fut également une initiative du Premier Ministre GOH CHOK TONG.

Dans ce contexte, le Premier Ministre de Singapour souligna sa satisfaction quant à la volonté luxembourgeoise de participer aux efforts de créer une fondation asiatico-européenne, moyennant une contribution financière de 1 million de dollars US sur trois ans. Cette fondation sera appelée à promouvoir l'entente et la coopération entre les deux continents, notamment par des programmes d'échanges.

Au niveau bilatéral les deux Premiers Ministres se sont déclarés d'accord pour coordonner l'emploi des aides au développement et à la coopération que le Luxembourg engage dans la région du Sud-Est asiatique. Dans un premier temps, Singapour accueillera et formera des stagiaires dans le domaine du développement, appelés à opérer dans le cadre des projets luxembourgeois.

La partie singapourienne a également exprimé un vif intérêt pour le savoir-faire luxembourgeois dans le domaine des médias électroniques et de la technologie de satellites. En vue d'un renforcement de la coopération dans ces domaines, il fut décidé qu'une délégation singapourienne



Le Premier Ministre de Singapour entouré de MM. JUNCKER et POOS à la Présidence du Gouvernement

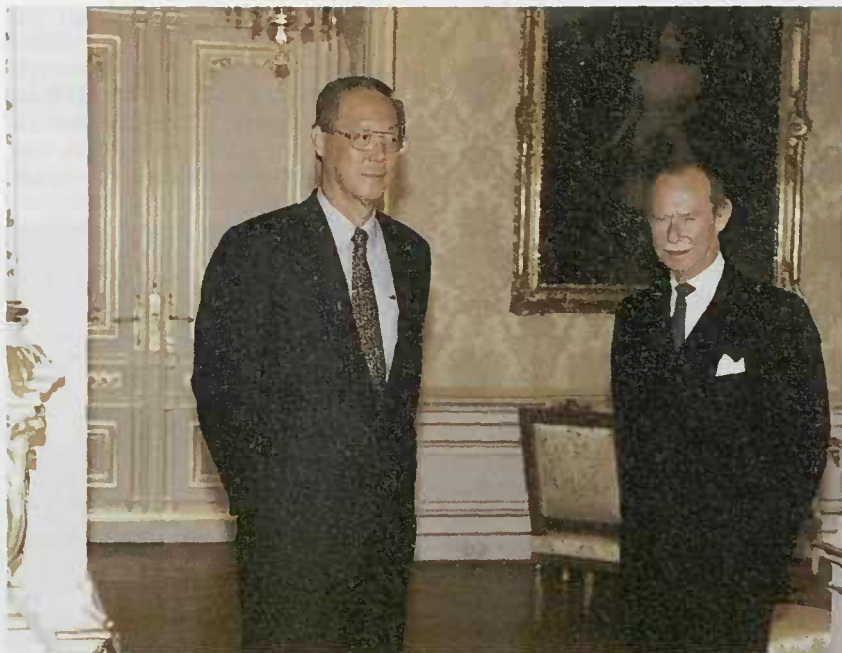


Le Président de la Chambre des Députés et le Premier Ministre de la République de Singapour

viendrait à Luxembourg en mission d'information.

Au niveau des questions internationales les deux Premiers Ministres se sont longuement entretenus sur les questions touchant aux critères internationaux à appliquer en matière de protection des travailleurs. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER ainsi que son homologue singapourien GOH CHOK TONG partagent l'analyse que de telles questions devraient être étudiées par l'Organisation Internationale du Travail plutôt que de peser sur la première réunion de l'Organisation Internationale du Commerce de décembre 1996 à Singapour.

Pour le reste du programme de la visite officielle, le Premier Ministre GOH CHOK TONG fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et eut des entretiens avec le Président de la Chambre des Députés Jean Spautz. Le Premier Ministre visita également le Musée de l'Histoire de la Ville de Luxembourg et les installations de la Société Européenne des Satellites à BETZDORF.



Lors de son séjour à Luxembourg, M. GOH CHOK TONG fut également reçu par S.A.R. le GRAND-DUC.

Réunion du Comité Exécutif de SCHENGEN

Jeudi, le 17 octobre 1996, le Comité Exécutif de SCHENGEN s'est réuni au Centre de Conférences de KIRCHBERG.

Les principaux sujets de discussion furent l'adhésion des cinq pays de l'Union Nordique des passeports, l'examen du rapport sur la réorganisation du secrétariat SCHENGEN et la mise en application de la Convention en Italie, en Grèce et en Autriche.

Le Ministre Marc FISCHBACH et ses collaborateurs lors de la réunion du Comité Exécutif de SCHENGEN



MM. EVERLING et REILAND reçus par le Grand-Duc

Le 17 octobre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, au Palais grand-ducal, M. Roger EVERLING, Procureur général d'État et M. Guy REILAND, Président de la Cour Supérieure de Justice.

à gauche: S.A.R. le GRAND-DUC et M. Roger EVERLING

à droite: S.A.R. le GRAND-DUC et M. Guy REILAND



«1997 Année européenne contre le Racisme»

L'Association «1997 Année européenne contre le Racisme» a invité le 17 octobre à une conférence de presse qui fut donnée conjointement par le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS et Serge KOLLWELTER, Président de l'Association.

Le Ministre de la Famille a été chargé par le Gouvernement d'inviter des organisations engagées dans le domaine de la lutte contre le racisme à constituer, de concert avec les représentants des ministères compétents, le Comité national qui mettra en oeuvre des actions sur le plan national dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne contre le racisme. L'Association «1997 Année européenne contre le Racisme» fait de son côté fonction de Comité national.

Lors de la conférence de presse au sujet de l'année européenne contre le racisme

M^{me} JACOBS et M. KOLLWELTER ont exposé à la presse la genèse de cette initiative et la façon dont les actions sont envisagées au niveau national. Ils ont lan-

cé un appel à l'envoi de projets qui s'inséreront dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne qui a proclamé l'année 1997 «Année européenne contre le Racisme» et à travers lesquels les associations, les entreprises et les particuliers pourront contribuer à la réussite.



Luxemburger Finanzmarkt-Forum 1996 (17. Oktober 1996)

Vortrag des Premierministers von Luxemburg, Herrn Jean-Claude JUNCKER

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich pflege jedes Referat zu Fragen der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion mit der Vorwarnung zu eröffnen, daß es der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion wesentlich besser gehen würde, wenn Ministerpräsidenten und Finanzminister sich weniger pointiert in der Öffentlichkeit zu ihr äußern würden. Ich sage dies deshalb, weil ich heute mit Genugtuung feststellen kann, daß es trotz vieler widersprüchlicher Reden der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion perspektivisch eigentlich recht gut geht. Wir müssen feststellen, daß allen Unkenrufen zum Trotz die Konsolidierungs- und Konvergenzbemühungen in allen 15 Mitgliedsstaaten erhebliche Fortschritte gemacht haben. Wir dürfen feststellen, daß die inflationären Werte, die wir quer durch die europäische Union im Jahre 1995 und auch in der ersten Jahreshälfte 1996 zu verzeichnen hatten, sich

zufriedenstellend nach unten korrigiert haben.

Wir hatten, was die Inflationssprünge anbelangt, ein ruhiges Jahr 1995 und auch das Jahr 1996 liest sich heute schon als ein inflationsschwaches Jahr. Dies nimmt man ja eigentlich auch nicht mehr zur Kenntnis, so sehr hat man sich schon daran gewöhnt. Wer weiß eigentlich noch, daß 1980 – das sind immerhin erst 16 Jahre her – die durchschnittliche Inflation in der europäischen Union auf die heute 15 Staaten bezogen einen Inflationsschnitt von 14% erreicht hatte, während wir jetzt einen Durchschnitt von 2,4% haben und ich glaube 7 Mitgliedsstaaten der europäischen Union unter diesem Wert von 2,4% sich bewegen. Das wirft im übrigen in vielen Unterabteilungen der öffentlichen Meinung die Frage auf, wieso die Zentralbanker noch immer mit einer derartigen Energie die Inflation bekämpfen, aber das ist eine andere Frage. Ich

sage nur, wenn es die Zentralbanker nicht gegeben hätte, dann wäre die Inflation nicht so niedrig wie sie heute ist.

Man stellt auch bei der Konsolidierung der öffentlichen Haushalte Fortschritte fest, die sind selbstverständlich ungenügend, aber niemand hat sich eigentlich im Jahre 1996 und auch bei der Aufstellung der Haushalte für das Jahr 1997 ein Fehlverhalten zu Schulden kommen lassen. Selbstverständlich ist der Stand der öffentlichen Schulden besorgniserregend, weil es uns trotz aller Bemühungen nicht wesentlich gelungen ist, die öffentlichen Schuldenstände nach unten zu führen, auch wenn die öffentlichen Haushaltslücken etwas enger geworden sind.

Die finnische Markka ist am letzten Wochenende dem europäischen Währungssystem, dem EWS, beigetreten. Auch darauf reagiert die Öffentlichkeit mit kaltblütiger Gelassenheit, während es

letztes Jahr um diese Zeit so aussah, als ob einige Länder sich anschicken würden, dieses europäische Währungssystem zu verlassen. Im übrigen ist es gut, daß, wenn jeder auf Italien wartet, die Finnen von dieser italienischen Aufmerksamkeit profitieren, um Einzug in das europäische Währungssystem zu halten. Es müßte auch aufgefallen sein, daß die

Finnen nicht einfach so in dieses europäische Währungssystem einmarschieren konnten und einmarschieren durften. Stellvertretend für die Finanzminister hat der Währungsausschuß diese Entscheidung getroffen. Der europäische Währungsausschuß hat mit den Finnen noch einmal ein ernsthaftes Gespräch unter Männern und unter vier Augen geführt, bevor die Finnen dem europäischen Währungssystem beigetreten sind, weil die Bedingungen, zu denen die Finnen dies tun wollten, doch noch etwas zurechtgerückt wurden. Davon geht – wie ich denke – eine heilende pädagogische Wirkung auch nach Südeuropa aus, daß es nicht ausreicht, nur zu entscheiden, man wolle beitreten und zu denken, man könne zu den Bedingungen beitreten, die man für sich selbst als angemessen empfindet.

Ich bin im übrigen der Auffassung, daß dies ein nicht zu unterschätzender Vorgang ist. Nicht nur, daß die Finnen jetzt beigetreten sind – dies ist absolut zu begrüßen –, sondern auch, daß die Mitgliedstaaten, die schon im europäischen Währungssystem sind, sich eigentlich das Recht vorbehalten, über die Eintrittsbedingungen dessen, der beitreten möchte, konstruktiv und kontrovers mitzureden. Das Problem mit dem britischen EWS-Beitritt war ja eigentlich, daß die Briten zu Bedingungen eintraten, die aus kontinentaler Sicht betrachtet deutlich überhöht waren. Die Tatsache, daß die Briten das europäische Währungssystem wieder verlassen mußten, hatte wesentlich mit verfehlten Eingangsbedingungen zu tun. Deshalb ist es gut, daß jeder weiß, daß Währungspolitik eine Politik gemeinsamen Interesses ist und daß also alle auch mitreden wollen und auch – wie ich finde – mitreden sollen, wenn es darum geht, den Zugang zum europäischen Währungssystem zu ebnen oder zu öffnen.

Dies hat auch deshalb Bedeutung, weil wir ja – was das monetäre Verhältnis zwischen den «In» und «Outs» anbelangt – ohne jeden Zweifel zu der Errichtung eines europäischen Währungssystems II kommen müssen und auch dort ist es gut, jetzt schon zu merken, daß die Nationalstaaten nicht nach eigenem Gutdünken sich in dem europäischen Währungssystem I bewegen können. Daraus wird dann deutlich, daß es auch im europäischen Währungssystem II nicht zur absoluten Bewegungsfreiheit kommen kann.

Über den gesunden Menschenverstand wollte ich einiges sagen. Erste elementa-

re Feststellung ist die, und die bleibt von hohem aktuellen Wert, daß es ganz einfach nicht stimmt, daß die Konvergenzbemühungen in der europäischen Union die Konjunktur abtöten würden. Ich kann nicht verkennen, daß die Konsolidierungsbemühungen in den öffentlichen Haushalten marginal zu einer Verengung der wachstumspolitischen Möglichkeiten in einigen Volkswirtschaften in der europäischen Union führen, aber die Behauptung, generell wären Konvergenz- und Konsolidierungspolitik gleichzusetzen mit dem bewußten Fördern von mehr Arbeitslosigkeit, dies halte ich für eine kühne Behauptung, die sich auch nicht unter Beweis stellen läßt. Darf ich daran erinnern, daß in den 60er Jahren die durchschnittlichen Haushaltsdefizite in der europäischen Union – und ich spreche jetzt von den 15, wenn wir damals schon 15 gewesen wären – daß die durchschnittlichen Haushaltsdefizite dieser 15 heutigen Mitgliedsstaaten sich unter 3% bewegten und daß die Arbeitslosigkeit sich etwa bei 4% bis 5% maximal im Schnitt in den 60er Jahren bewegte. Dies heißt also, bei weniger starker Verschuldung nur die Hälfte des Arbeitslosenstandes, den wir heute haben. Ich sage dies deshalb und ich weiß auch, daß das ein bißchen unpassend klingt, weil ja inzwischen die Rede in Europa herumgereicht wird, die darin besteht, die Regierungen aufzufordern – von den erstaunlichsten Hochsitzen her übrigens kommt diese Aufforderung – möglichst viele Schulden zu machen, um die Arbeitslosigkeit abzubauen zu können. Meine Damen und Herren, wenn ein hoher Schuldenstand gleichbedeutend mit Vollbeschäftigung wäre, dann dürfte es in Europa überhaupt keine Arbeitslosigkeit geben.

Und diesen Rückgriff auf die empirischen Erfahrungen der 60er Jahre gestatte ich mir deshalb, weil doch genau das Gegenteil unter Beweis gestellt wurde, nämlich, daß man auch bei konsequenter Führung der öffentlichen Haushaltspolitik nicht automatisch unüberwindbare Arbeitsmarktprobleme feststellen kann.

Die zweite Bemerkung, die vielleicht auch noch in der Kategorie des gesunden Menschenverstandes unterzubringen wäre, ist die, daß wir jetzt ein durchschnittliches Haushaltsdefizit in der europäischen Union erreicht haben von 4% gegen 6,3% im Jahre 1993, das wir also 2,3%-Punkte der öffentlichen Haushaltsdefizite eingespart haben, und wenn man weiß, daß man sich auf 3% zubewegen muß, dann zeigt dies ja, daß wir den größten Teil der Anstrengung eigentlich hinter uns haben und daß es jetzt nur noch die Letztanstrengung braucht, um noch einen weiteren Prozentpunkt an öffentlichen Haushaltsdefiziten abzubauen. Wenn wir einen Prozentpunkt an öffentlichen Haushaltsdefiziten abbauen und wenn wir dann auch den Schuldendienst in den öffent-

lichen Haushalten, ich sage nicht unter Kontrolle, ich sage auch nicht, in den Griff bekommen, aber trotzdem uns der Kontrolle der öffentlichen Schuldendienste auf Sichtweite nähern, dann hat dies zur Folge, daß wir rund 40 Mrd ECU im Jahr an Schuldendienstverpflichtungen einsparen. Wenn wir 40 Mrd ECU produktiven und investiven Zwecken zuführen, anstatt die Sparquote mit der Rückzahlung öffentlicher Schuldenstände zu belasten, dann zeigt dies, daß Sparpolitik «per se» eigentlich Sozialpolitik überhaupt erst möglich macht. Wer jetzt spart, schafft die Voraussetzungen, um in den nächstfolgenden Jahren Einsparungen erreichen zu können, und schafft die Voraussetzungen, um die so eingesparten Gelder wirtschaftlich und auch arbeitsmarktpolitisch sinnvollerem Vorhaben zuzuführen, als dies zur Zeit der Fall ist.

Nun, habe ich eingangs meiner Bemerkungen gesagt, es wäre nicht gut, wenn Ministerpräsidenten und Finanzminister, besonders nicht wenn einer, der beide Hüte zu tragen hat, sich kontrovers pointiert, undeutlich, überdeutlich in der Öffentlichkeit zu Fragen der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion äußern. Und trotzdem ist das schwer, wenn man so hier steht, noch länger nichts sagen zu sollen. Nun habe ich mich bei dem jüngsten Treffen der europäischen Staats- und Regierungschefs in Dublin dadurch unbeliebt gemacht, daß ich dazu aufgefordert habe, jetzt müsse Schluß sein mit dieser Spekulationswelle, die dauernd von den Regierungschefs und Finanzministern losgetreten würde, wenn wir uns mit besorgten Gesichtern auf öffentlichen Tribünen die Frage stellen, wer kann mitmachen und wer darf nicht mitmachen. Und ich habe dazu aufgerufen, wir sollten unsere Ungeduld zügeln und das Jahr 1998 abwarten, um dann die Frage zu beantworten, anstatt uns jetzt dauernd über Schuldenstände und Haushaltsdefizite in Nachbarländern Sorgen zu machen. Ich bin mir allerdings im Klaren darüber, wenn man sich strikt an diese Anweisung hielte – als Anweisung war sie übrigens nicht gedacht und die luxemburgischen Ministerpräsidenten tun sich schwer damit, Präsidenten von Republiken und anderen hochrangigen Einrichtungen Anweisungen zu geben, obwohl es sich manchmal empfehlen würde, etwas auch auf die leisen Töne in Europa zu hören, als dauernd nur die etwas vorlauten Töne wieder dementieren zu müssen – wenn man also sich an diese quasi-Anweisung hielte, dürfe man sich zu einigen doch wesentlichen Fragen zukünftiger europäischer Währungspolitik nicht äußern.

Nun bin ich sehr der Auffassung, daß es für ein Publikum frustrierend wirken kann, wenn man die Fragen, die sich jetzt stellen, mit dem Hinweis auf die Beantwortungszone im März 1998 zu entdramatisieren versucht.

Mein Punkt ist nur dieser: ich sage ein doppelter Punkt und ein Widerspruch. Und ich versuche, dies auch so undeutlich darzustellen, daß ich ohne jede Mühe alle Pressemeldungen über das Gesagte dann auch dementieren kann, weil ich will, daß für jeden etwas dabei ist und für niemanden etwas übrig bleibt. Aber weil wir hier vor deutschem Publikum reden, möchte ich meine Sorge ganz einfach zum Ausdruck bringen, nicht über die Möglichkeit der Bundesrepublik, das 3%-Ziel zu erreichen oder zu verfehlen, sondern über die innerdeutsche Befindlichkeit, was die Erreichbarkeit dieses Zieles angeht und was die darauf erfolgende Kommentierung dieser zielgerichteten Politik angeht.

Es ist so, in Deutschland darf man in der Öffentlichkeit, seit es den Maastrichter Vertrag gibt, nie sagen, die Kriterien wären nicht strikt anzuwenden, weil jeder sagt, die Kriterien – so wie in Maastricht vereinbart müssen strikt angewandt werden. Das hat insofern nie für Überraschung gesorgt, weil man sich immer denkt, Verträge wären anzuwenden und wenn dann jemand sagt, strikt anzuwenden, der steht dann im Ruf, besonders gesetzeshörig zu sein. Nun bin ich sehr dezidiert der Auffassung, daß man diese Kriterien strikt anzuwenden hätte. Ich sage nur, man muß aber auch den Vertrag anwenden. Sieht der Vertrag nun zwingend eine strikte Interpretation der Kriterien vor oder sieht der Vertrag eigentlich vor, was ja Sache jedes Vertrages ist, daß er selbst gerne angewandt würde, und in diesem Vertrag steht, daß das 3%-Klassenziel und auch das 60%-Ziel bei den öffentlichen Schuldenständen in der Tendenz zu erreichen sind.

Nun macht mir diese tendenzielle Interpretation, die aber vertragskonform ist, auch wenn ich weiß, daß das Bundesverfassungsgericht den Vertrag nicht vertragskonform in diesem Punkt interpretiert hat, bei den öffentlichen Schuldenständen keine Sorge. Wer bei den primären Kriterien der öffentlichen Haushaltsdefizite deutlich unter 3% ist, der wird auf Dauer mit dem Schuldenstandkriterium keine Probleme haben. Deshalb kommt der Betrachtung des Schuldenstandkriteriums, des Stockkriteriums – wie manche das auch nennen –, eine weniger große Bedeutung zu.

Ich möchte heute nur davor warnen, daß man diese flexible Interpretierung des Schuldenstandkriteriums ohne weitere Überprüfung ipso facto auch auf das 3%-Kriterium überträgt. Mein Eindruck ist der, daß man jetzt, im Monat Oktober des Jahres 1996, mit doppelter Intensität darauf verweisen muß, daß Zugang zur 3. Stufe der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion nur das Land finden kann, das das 3%-Kriterium ohne jeden Zweifel einwandfrei erreicht. Ich sage dies eigentlich gegen meine eigene

Meinung. Sie sehen, daß jetzt die Nebelwände aufgefahren werden. Wenn Deutschland – wovon ich nicht ausgehe – 3,2% erreicht haben wird bei den Ist-Zahlen des Jahres '97 und Frankreich 3,3 – wovon ich nicht ausgehe, weil es unter Kollegen sich ziemt, daß man glaubt, was man hört, und alle sagen, wir kommen unter 3%, ergo gehe ich davon aus, alle kommen unter 3%. Wir erleben übrigens zum ersten Mal in der Neuzeit, daß Finanzminister, die normalerweise sagen, wie soll ich heute schon wissen, wie mein Haushaltsresultat in zwei Jahren ist, heute sagen, sie wüßten ganz genau, wie es denn am Ende des Jahres '97 sein müsse und auch sein werde. Aber unabhängig von dieser empirisch nicht nachvollziehbaren Weitsicht von Finanzministern wird es wohl so sein, daß Deutschland und Frankreich dann deutlich unter 3% sind.

Aber mal angenommen, sie wären es nicht, dann wird man sich die ernsthafte Frage in dem Moment stellen müssen, machen wir jetzt die europäische Währungsunion nicht, weil wir das Klassenziel um 0,1 oder 0,2%-Punkte verfehlt haben. Und da wäre ich mit vorlauten Antworten heute nicht zu unvorsichtig. Ich könnte mir trotzdem vorstellen, wenn die Frage so gestellt würde, weil sie so gestellt werden müßte, und wir die Perspektive hätten, wenn wir das jetzt nicht machen, dann machen wir das nie mehr. Dann wird man diese Frage doch – ich sage das mal pathetisch im Lichte historischer Verantwortung – sich sehr genau überlegen müssen.

Ich sage dann aber auch hinzu, jetzt verlasse ich wirklich alle möglichen und denkbaren Vorsichtskorridore, Italien wird ja nicht 3,2% oder 3,1% haben. Italien wird 3,8-4% haben. Wenn wir Deutschland und Frankreich den Zuzug mit 3,1 und 3,2% «erlauben», wie erklärt man dann einem Land – sag ich dann mal etwas geographisch neutraler – was bei 3,8% angelangt ist, daß 3,1% zwar auch keine 3% sind, daß 3,8% aber nicht so wie 3,1 oder 3,2% zu behandeln sind. Dann wird dieses geographische Neutrum sagen, das ich dann aber eher etwas südlich der Alpen ansiedeln würde, wenn ich mit 3,9% oder 4% dieser europäischen Wirtschafts- und Währungsunion beitreten kann, dann fallen meine Zinsstände in den Eurobereich, d.h. sie werden sich deutlich nach unten korrigieren. Wenn unsere Zinssätze um 1%-Punkt sinken, dann fällt mein Haushaltsdefizit im laufenden Jahr unter die 3%-Marke. Wenn Italien beispielsweise ein Defizit von 3,8% hätte und in die Währungsunion einträte, dann würde sich das Haushaltsdefizit von 3,8% fast über Nacht zu einem Haushaltsdefizit von 2,8% – soll ich sagen empor- oder runtermausern. Dies hieße, auch bei einem Haushaltsdefizit von etwa 4% wäre der einfache Beitritt eine Gesundungsmaßnahme per se, allerdings herbeigeführt durch den politischen Willen derer, die die Kriterien

ganz oder fast erreicht haben, was wiederum auch eine substantielle politische Fragestellung aufwirft.

Nun weiß ich, so darf man nicht reden, weil dann zerredet man ja. Und ich weiß auch, die Finanzmärkte werden von klugen Leuten gesteuert und kommentiert. Die glauben inzwischen, daß es diese europäische Wirtschafts- und Währungsunion geben wird. Das haben sie vor einem Jahr noch überhaupt nicht geglaubt. Die Finanzmärkte waren so wie der amerikanische Finanzminister. Im August letzten Jahres bin ich Herrn Rubin anlässlich eines offiziellen Besuches bei Präsident CLINTON unangenehm aufgefallen, als ich ihn davon zu überzeugen versuchte, daß diese europäische Wirtschafts- und Währungsunion eine ernst zu nehmende Perspektive wäre. Er hat eigentlich darüber gelacht. Er hat gesagt, daß könnten wir in die Zeitungen schreiben, ihm aber nicht so sagen, womit man im übrigen auch – darf ich das, Herr Herdt, hier anführen – merkt, daß das, was in der Zeitung steht, nicht immer durchschlagenden Überzeugungserfolg beim Leser hat. Dieses Jahr anlässlich der Jahresversammlung der Bretton Woods-Institutionen hat Herr Rubin eine Woche vor meinem Abflug nach Washington anfragen lassen, ob ich ihn zu einem Gespräch aufsuchen könnte. Das war dann schlecht möglich, weil die Terminlage schon kompliziert war, und dann hat er sonntagmorgens um 08.15 Uhr doch Zeit freigemacht, weil er Zeit freimachen wollte und hat mich sehr intensiv interviewt über das, was die Finanzminister am Wochenende vorher in Dublin alles verabredet hatten. Er hat überhaupt nicht mehr gelacht und über Zeitungen wurde nicht mehr geredet.

Deshalb sage ich mir, das Ding läuft jetzt gut und es wäre besser, alle, die kluge Fragen zu stellen haben, würden die dort stellen, wo niemand zuhört. Aber weil ich ja hier so reden muß, daß jemand etwas hört und ich auch den Eindruck habe, daß ich etwas sagen sollte, weise ich darauf hin, daß man diese Fragen sehen muß und ich sage dies deshalb, weil ich sehr genau weiß – das weiß ich aus politischen Gesprächen von gestern und auch aus politischen Eindrücken von vorgestern – daß in Deutschland, in Österreich, hier im übrigen auch, kein Mensch glauben wird, selbst in dem Fall, daß einige Länder jetzt wider Erwarten dennoch unter die 3%-Marke abrutschen, wenn wir eine Währungsunion starten würden mit den Ländern, von denen wir eigentlich über Jahre gesagt haben, diese Länder werden das Klassenziel verfehlen. Die innerdeutsche Befindlichkeit – dies gilt auch für andere Befindlichkeiten der europäischen Union – ist so, daß man sich eigentlich mental darauf eingerichtet hat, daß diese Währungsunion, wenn sie kommt, mit 5,6 oder 7 Mitgliedsstaaten der europäischen Union gestartet wird und die Länder, von

denen wir immer schon dachten, sie wären in finanzpolitischen Dingen weniger konsequent als andere, werden nicht dabei sein. Wenn jetzt einige Länder trotzdem dabei sein sollten, weil sie das Klassenziel erreicht haben, oder weil das politisch so gewollt war, dann habe ich große Sorge, was die Akzeptanz der Währungsunion in den klassischen Hartwährungsländern anbelangt.

Das ist das politische Dilemma am Ende dieses Jahrzehnts, daß man nicht alles tun kann, was man eigentlich tun müßte. Und wenn man alles tut, was man tun kann, dann wird man im 21. Jahrhundert nicht mehr das tun können, was man im 21. Jahrhundert tun müssen. Deshalb muß man dies auch bei der Kommentierung dessen, was ich hier vorgetragen habe, bedenken, um nicht in einen offenen Widerspruch zu geraten zu dem, was ich hier eben sagen wollte. Da wäre es mir schon lieb, wenn wir uns sehr schnell im Grundsatz darauf verständigen könnten, daß angesichts all dieser Imponderabilien des ausgehenden Jahrzehntes, das 3%-Haushaltskriterium strikt zu interpretieren ist, während wir uns etwas Freiheit bei der Betrachtung des Kriteriums der öffentlichen Schuldenstände einräumen sollten.

Nun wird man ja auch das Kriteriumsverständnis dadurch erweitern müssen, daß wir die Kriteriumslektüre um den nicht nur von deutscher Seite angemahnten Stabilitätspakt erweitern, oder – soll ich sagen – bereichern. Nun hat die europäische Kommission gestern Vorschläge vorgelegt, wie denn dieser Stabilitätspakt aussehen sollte.

Im Detail konnte ich mir das noch nicht ansehen, aber im Luxemburger Wort stand auch schon einiges heute morgen darüber und weil der Stau so war, daß man nicht fahren konnte, konnte man wenigstens lesen. Also habe ich den Informationsstand des Lesers des Luxemburger Wortes. Und dann stelle ich fest, daß das, was die Kommission vorgeschlagen hat, genau dem entspricht, was die Finanzminister bei ihrem informellen Treffen vor drei Wochen in Dublin der Kommission empfohlen hatten. Weil aber im Luxemburger Wort, wie ich aus leidvoller Erfahrung weiß, nicht immer alles sehr genau steht und nicht immer alles im Luxemburger Wort steht, was eigentlich im Luxemburger Wort stehen müßte, fehlt im Luxemburger Wort der Hinweis darauf, wie denn dieser Vertragspassus zu verstehen ist, daß man die Haushaltskriterien vorübergehend nicht zu erreichen braucht, wenn man große Probleme im eigenen Lande vorfindet. Da wird von Naturkatastrophen geredet und von sonst nichts. Ich kann mir nicht vorstellen, daß es nur Naturkatastrophen sind, die die öffentlichen Haushalte manchmal bedrohen. Ich bin auch sehr dafür, daß man, wenigstens beim Annäherungsversuch an dieses schwierige Thema, sehr genau den

Unterschied macht, zwischen kleinen Volkswirtschaften und großflächigen Volkswirtschaften. Wenn die Absatzmärkte in Deutschland zusammenbrechen, dann hat dies auf die luxemburgische industrielle Produktion und Exportleistung größeren Einfluß, als auf die Exportleistung und die Produktionsleistungen in Deutschland selbst.

Die gleichen Bemerkungen finden Anwendung, wenn ich über Belgien, Dänemark, Irland und andere rede. Die Kleinen leiden unter den Fehlern der Großen viel stärker als die Großen unter ihren eigenen Fehlern. Das ist die Erfahrung eines kleinen Landes. Ich bin sehr dafür, daß man den Stabilitätspakt als ein Glaubwürdigkeitsinstrument auf Dauer der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion begreift und nur so ist er überhaupt zu begreifen. Deshalb muß sehr genau festgelegt werden, was unter vorübergehenden Schwierigkeiten, die dazu führen könnten, daß die Haushaltsklassenziele nicht erreicht werden können, zu verstehen ist. Ich habe eigentlich wenig Freude an der Vorstellung, daß wir uns in die 3. Stufe der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion hineinbewegen und daß jeder, wenn er ein Problem hat, uns erklärt, daß dies genau der Vertragsfall wäre. Ich wüßte eigentlich ganz gerne vorher, was denn nicht in die Rubrik des Unvorhersehbaren eingereicht werden kann, weil wir sonst ja, nachdem die Währungsunion gestartet ist, alle zwei Jahre mit einem Mitgliedsstaat eine politische Diskussion darüber haben, ob jetzt dieser vom Vertrag nicht ohne Grund vorgesehene Fall eingetreten ist oder nicht. Deshalb bin ich der Meinung, hier muß sehr genau präzisiert werden – auch sprachlich –, wann man das Klassenziel vorübergehend verlassen darf. Es muß sehr genau geprüft werden, welche politischen Entscheidungswege man einzuschlagen hat, wenn festzustellen ist, daß ein temporäres Problem besteht und wie diesem Problem zu begegnen ist, um zu verhindern, daß wir im Falle des Falles uns mit unmöglichen politischen Prozessen konfrontiert sehen.

Ich bin sehr der Auffassung, daß es sich bei den Strafen, die bei überzogenen Haushaltsdefiziten anfallen, auch um Strafen handelt. Es ist der Stabilität in der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion nicht damit gedient, daß Herr Santer machmal einem einen bösen Finger macht. Es muß so sein, daß man die Strafe auch spürt. Wer ein Haushaltsdefizit sich zu Schulden kommen läßt, der muß auch in dem Jahr des Zustandekommens dieses Haushaltsdefizites mit einer Strafe rechnen. Wenn in irgendeinem Mitgliedsland ein Haushaltsdefizit produziert wird von 4% und die Strafe folgt erst 3 Jahre später, dann verliert diese Strafe jede pädagogische Wirkung. Strafe muß ja das wissen wir noch aus leidvoller Kindheitserfahrung –

entweder wehtun oder wenigstens abschrecken. So brauchen wir also ein Abschreckungsinstrumentarium, damit auch jeder weiß, dies ist nicht nur eine rhetorische Formel, wenn wir sagen, Stabilität ist auf Dauer angelegt. Wer sich vom Stabilitätspfad entfernt, muß sofort spüren, daß die Strafe immanent auf dem Fuße folgt.

Stabilität muß auf Dauer angelegt sein. Deshalb warne ich auch sehr vor dieser etwas oberflächlichen «euro-phorischen» Betrachtungsweise der verschiedenen Haushaltspläne, die einzelne Mitgliedsregierungen vorgelegt haben. Es reicht nicht, für das Jahr 1997, eine Eurosteuer einzuführen, und dann im Jahre 1997 mittels nach oben korrigierter öffentlicher Einnahmen den Beweis antreten zu können, man hätte sich der Erfüllung des Klassenzieles 3% öffentlicher Haushaltsdefizite angenähert oder fast erreicht. Was nützt mir das Wissen darum, daß im Jahre 1997 jemand ein Haushaltsdefizit von weniger als 3% sein Eigen nennt, wenn ich fast die Garantie in der Westentasche hervorlügen sehe, daß es im Jahre 1998 und 1999 nicht mehr so sein wird. Die Haushaltskonsolidierung darf keine konjunkturelle, sondern es muß eine strukturelle sein. Zu der politischen Gesamtbetrachtung, die wir im März 1998 vorzunehmen haben, gehört ganz einfach, ohne daß es im Vertrag steht, daß die Frage zu stellen ist, ob das Land X, das im Jahre 1997 die 3%-Marke erreicht hat, auf Dauer sich in einem Zustand befindet, in dem es auch in den darauffolgenden Jahren noch auf dem Pfad der Haushaltskonsolidierung weitere Fortschritte machen können. Ich bin mir darüber ganz im Klaren, daß dies erhebliche politische Sprengsätze in sich birgt. Wenn man sich jedoch um die Akzeptanz der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion bemüht, dann wird man sehr genau wissen, daß dies, ich sage es noch einmal, keine Tutti-Frutti-Währung sein darf, sondern daß in diesem Währungsclub, der ein Stabilitätsclub sein muß, nur die Mitgliedsstaaten der Europäischen Union Zugang finden können, die eine Haushaltspolitik und eine Finanzpolitik vorlegen, die auf Dauer angelegt ist. Diejenigen, die mit gutem Geld in die europäische Währungsunion eintreten, dürfen nicht das Gefühl haben müssen, das europäische Geld wäre ein schlechteres Geld als das nationale Geld, mit dem sie der europäischen Währungsunion beigetreten sind.

Ich sage dies vor allem aus dem Sorgenstand eines kleinen Landes heraus, denn Luxemburg wird wohl Mitglied der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion werden, weil wir diese Kriterien von Anfang an erfüllen; was im übrigen zeigt, daß dies so schwierig nicht sein kann.

Ich tröste alle Theos und andere immer damit, indem ich ihnen sage, dies trägt zur

Popularität im eigenen Lande mitnichten bei. Es ist nicht so, daß man rasenden Applaus von den Tribünen erhält, wenn man einen korrekten Haushalt vorlegt. Das ist überhaupt nicht so. Erstmal denken alle hier im Lande und auch von außerhalb, das ist ja einfach in Luxemburg und zweitens sagen die Leute, ja wieso spart der Mensch, wo wir doch dieses Maastrichter Kriterium längst erfüllen. Jeder darf in Bonn, Brüssel, Paris, Rom und sonstwo sagen: «Also Leute, es geht leider nicht, wir müssen uns für die europäische Wirtschafts- und Währungsunion qualifizieren.» Es ist allerdings sehr unpassend, so zu argumentieren, weil die Bundesrepublik Deutschland diese Sparpolitik auch dann einleiten müßte, wenn es das Maastrichter Kriterium nicht gäbe, weil auf Dauer niemand mehr Geld ausgeben kann, als er zur Verfügung hat. Das wird auch die Politik irgendwann zur Kenntnis nehmen müssen. Deshalb sollte niemand Haushaltskonsolidierungspolitik exklusiv mit Zwängen des Vertrages von Maastricht begründen.

Es gibt andere Gründe dafür, und die Gründe sind eigentlich die Fehlleistungen und das Fehlverhalten vergangener Jahre und Jahrzehnte. Und nicht die Aufforderung des Maastrichter Vertrages. Gott sei Dank, daß es diese Aufforderung gab, sonst wäre vieles im Argen in der europäischen Union. Aber trotzdem sollte man Maastricht nicht überfrachten. Dennoch fehlt mir dieses Argument, um Einsparungen zu begründen, denn in den Zeitungen, auch den deutschsprachigen, steht ja dauernd, Luxemburg ginge es schlecklich gut. Deshalb bitte ich auch um etwas nuanciertere Betrachtung in der Finanzlage des Landes, über das man und Frau nicht nur oberflächlich berichten sollten.

Ich bin also sehr der Auffassung, dieser Stabilitätspakt ist vor allem eine Schutzmaßnahme für kleinere Mitgliedsstaaten der Europäischen Union. Wenn Luxemburg der europäischen Währungsunion beiträgt und sich plötzlich ein Haushaltsdefizit von 5 oder 6% des luxemburgischen Bruttosozialprodukts leistet, ich kann nicht ausschließen, daß einer meiner Nachfolger dieses Kunststück fertigbringt und traue mir das im übrigen selbst auch zu, dann passiert überhaupt nichts in der europäischen Währungsunion. Dafür ist unser Gewicht, unsere negative kritische Masse nicht ausreichend, weder währungspolitisch noch verteidigungspolitisch. Ich muß unserem Verteidigungsminister das immer sagen, wenn er zusätzliche Kreditwünsche anmeldet, daß selbst eine Vertausendfachung des luxemburgischen Wehrbeitrages die Gleichgewichte weltweit nicht stören würde. Und mir ist auch niemand im Weißen Haus und im Kreml bekannt, obwohl mir beide Herren bekannt sind, der Nachts schweißgebadet im Bett sitzen würde und die luxemburgischen Verteidi-

gungsanstrengungen im Detail verfolgen würde. Deshalb muß man einfach wissen, es ist manchmal schwierig, klein zu sein, es hat aber auch Vorteile. Dann passiert also nichts. Wenn Deutschland oder Frankreich dies aber täten, und zwar im selben Moment, dann hätte dies verheerende Auswirkungen für den Außenwert des Euro. Deshalb brauchen wir kleinen Länder, wenn wir mit harten Währungen der europäischen Währungsunion beitreten – der belgische Franken ist ja zu recht immer noch stabil – und die großen Player dieser Währungsunion würden sich alle möglichen Freiheiten der Welt in die Hand geben, um genau die nationale Finanzpolitik zu machen, die sie gerne machen möchten, einen Schutz. Deshalb bin ich ein sehr überzeugter Anhänger dieses Stabilitätspaktes, der die Großen zur Disziplin zwingt, weil die Kleinen die Großen nicht zur Disziplin zwingen können. Die Großen können sich nur selbst zur Disziplin zwingen, dadurch daß sie sich den Zwängen dieses Stabilitätspaktes unterwerfen und deshalb muß dieser Stabilitätsübung große Aufmerksamkeit zukommen. Vor Ende des Jahres müssen wir diese Vereinbarung in Dublin über die Runden bringen, damit auch die Finanzmärkte, die öffentlichen Hände und es gibt ja viele öffentliche Hände, weil es viele Gebietskörperschaften in der Europäischen Union gibt, damit jeder weiß, wo die Reise hingeht. Deshalb bin ich sehr dafür, daß dem Stabilitätspakt jetzt endlich Beine gemacht werden und, daß dieser Stabilitätspakt einen strengen Zuschnitt findet auf die Verhältnisse, die nicht die Verhältnisse von heute sind, sondern das, was die Verhältnisse von übermorgen, wenn wir mit zwei Füßen in der Währungsunion stehen, sein werden.

Nun wird hier im Lande und auch sonst wo viel darüber nachgedacht, daß wenn diese europäische Währungsunion kommt, es dem Finanzplatz Luxemburg an den Kragen gehen würde. Ich habe irgendwo in einer überregionalen deutschen Zeitung den Titel gelesen, «Die europäische Wirtschafts- und Währungsunion: Würgegriff für den Finanzplatz Luxemburg». Meine Damen und Herren, man hat uns schon so oft gewürgt. Uns ist die Luft schon so oft ausgegangen, daß auch dieses jetzt ins Auge gefaßte feste Zupacken uns nicht sonderlich erschreckt. Es wäre allerdings gut, wenn alle wüßten, am Finanzplatz und um den Finanzplatz herum, daß es nicht so sein wird, daß die europäische Wirtschafts- und Währungsunion total spurenlos an diesem Finanzplatz vorbeigehen wird. Sie geht übrigens an keinem Finanzplatz so vorbei, daß man die geänderte Windrichtung nicht spüren würde, aber dies ist in Luxemburg nicht dramatischer als sonstwo auch. Ich mache auch die Ängstlichen am Finanzplatz aufmerksam auf die Ängstlichkeit der britischen Banker, die die Angst haben, Großbritannien würde sich nicht in der

Eurozone aufhalten. Es ist ja erstaunlicherweise so, daß einige Banker hier am Platz, wenn auch nicht die große Zahl, denn die Mehrzahl der in Luxemburg tätigen Banken und Banker waren immer sehr energische Mitstreiter für die Sache der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion, aber es gibt einige Angsthasen und die haben Angst vor dem Euro und die Londoner City sitzt voll von Angsthasen, die befürchten, die City würde nicht Teil des Eurogebietes. Mich wundert sehr, daß man sich hier Sorgen macht, weil wir mitmachen und daß sich dieselben professionellen Bedenkenträger in Großbritannien zu Worte melden, um zu sagen, es wäre schlimm, wenn sie nicht teilnehmen würden. Irgendwo kriegt man beide Dinge bei aller Nuancierung dessen, was ich hier sage, nicht zusammen.

Der luxemburgische Finanzplatz wird sich umstellen müssen, er hat sich schon oft umstellen müssen, er wird es auch diesmal schaffen. Wir haben steuerliche Absenkungen in Aussicht gestellt für die nächsten drei Jahre: der Körperschaftsteuersatz wird von 33 auf 30% nach unten korrigiert und bis 1999 wird die Gewerbesteuer abgeschafft, was eine auch in diesem Lande schwierige innenpolitische Debatte mit den Kommunen bedeutete. Deshalb hat die Bürgermeisterin der Hauptstadt ja auch gestern dem allerdings vorgewarnten Wolfgang SCHÄUBLE die Frage zu der Diskussion in der Bundesrepublik zu diesem Thema gestellt.

Was das Fondsgeschäft anbelangt, kommen wir zu einer relativ substantiellen Absenkung der steuerlichen Belastung. Wir versuchen, das steuerliche Umfeld einfach dem anzupassen, was zwingende Notwendigkeiten der jetzigen Zeit und der nächstfolgenden Zeit sind.

Man muß aber auch wissen, daß es in Europa auch nicht so sein kann, daß wir einer schleichenden Defiskalisierung machtlos zusehen. Es kann nicht so sein, daß Finanzminister in der europäischen Union ihren Tag damit beginnen, sämtliche Zeitungen der Nachbarländer zu studieren, um die steuerpolitischen Absichten der Nachbarregierungen zu ergründen und dann das Gegenteil schneller zu machen, als das was man lesend zur Kenntnis genommen hat. Ich kann mir nicht vorstellen, daß diese europäische Wirtschafts- und Währungsunion ohne Steuerharmonisierung in Europa über die Runden kommen können wird. Ich weiß, daß dies in Luxemburg kein sehr populärer Ausspruch ist, deshalb bin ich auch der einzige, der ihn regelmäßig tätigt und deshalb sind die Leute auch vorgewarnt, wenn sie das lesen. Dies betrifft allerdings nicht nur die Kapitalertragssteuer. Ich bin sehr dezidiert der Auffassung, daß wir eine Steuerharmonisierung auch bei Kapitalerträgen brauchen – unter be-

stimmten Bedingungen. Die Bedingungen sind, daß auch die englischen Kanalinseln sich bitteschön dann dieser europäischen Steuernorm unterwerfen. Ich kann hier im Parlament nicht vorschlagen, und würde auch mir selbst das nicht vorschlagen, eine Quellensteuer in Luxemburg für nicht Gebietsansässige einzuführen, wenn die Nicht-Gebietsansässigen sofort auf den englischen Kanalinseln ansässig würden. Das mache ich nicht mit und wir müssen mit der Schweiz und mit anderen Finanzzentren ein Einvernehmen darüber erzielen, wie dies denn zu bewerkstelligen wäre, weil es auch nicht sein kann, daß wir in der Eurozone die Zinsertragssteuer harmonisieren und daß jene, die Zinserträge ihr Eigen nennen, dann den Weg nach Zürich oder Genf gehen. Solange ich mein Gehalt nicht in Bern, sondern in Luxemburg beziehe, bin ich sehr dafür, daß man mit den Schweizern darüber redet, wie denn bitteschön die Schweiz sich und andere sich dieser europäischen Steuernorm unterwerfen könnten – unterwerfen ist ein schlechter Ausdruck, dies wäre ja auf dem Verhandlungsweg zu bewerkstelligen.

Ich bin auch nicht sicher, daß die deutsche Staatsanwaltschaft weiß, daß es jenseits der Alpen so ein Phänomen auch gibt wie hier im Flachland. Deshalb bin ich sehr dafür, daß man die Dinge klar nennt. Der freie Blick über die Ebene fällt manchen hochgestochenen Juristen ja wesentlich leichter als das schwierige Übersteigen der Berge, um dann in das Tal der Tränen jenseits der Alpen zu sehen. Deshalb brauchen wir also die Schweiz, um das mal so salopp zu formulieren. Und dann brauchen wir auch eine Objektivierung der Debatte. Es ist wirklich peinlich lesen oder hören zu müssen, weil es überhaupt nicht zutreffend ist, daß Luxemburg ein Land wäre, das nur von den Banken leben würde.

Ich bin der letzte, der jetzt sagen würde, es gibt zu viele Banken in Luxemburg oder die Banken verdienen zu viel. Wir haben die Steuern gesenkt, weil die Banken mir dauernd erklären, daß sie sonstwo weniger Steuern zahlen, es handelt sich also nicht um Steuergeschenke. Das muß ich zur Kenntnis nehmen. Aber es ist nicht so, daß Luxemburg einzig und allein von seinem Finanzzentrum leben würde. Luxemburg lebt auch von seinem Finanzzentrum, aber der Anteil des luxemburgischen Finanzplatzes am Brutto-sozialprodukt dieses Landes ist weniger groß als derjenige der City of LONDON am britischen Brutto-sozialprodukt. Niemand hat bis heute in der überregionalen deutschen Presse die kühne Behauptung gewagt, Großbritannien würde exklusiv von seinem Finanzzentrum leben oder wäre exklusiv vom Wohl und Gedeihen des Finanzzentrums London abhängig.

Zweitens sind die Banken nicht aus Steuergründen nach Luxemburg gekommen – das war ja nicht so in den 60er

Jahren, daß Steuergründe ausschlaggebend gewesen wären, um nach Luxemburg zu kommen.

Wir lassen uns allerdings nicht verantwortlich machen für die Irrungen und Wirrungen auch der deutschen Steuerpolitik und deren Auswirkungen auf Luxemburg. Ich kann auf dieses Fluchtgeld, was nach Luxemburg kommt, liebend gerne verzichten. Wir brauchen es keine Sekunde und wollen es auch keine Sekunde länger halten, aber wir werden jetzt nicht, weil andere Fehler in ihrer Politikgestaltung machen, wieder die Grenzen hochziehen und den freien Kapitalverkehr in Europa zum Erliegen bringen. Wir haben niemanden gefragt, die Quellensteuer in Deutschland einzuführen, wir haben niemanden gefragt, sie wieder abzuschaffen; die luxemburgische Regierung hat nicht mit dem Bundesverfassungsgericht abgesprochen, dieses Urteil in Sachen Quellensteuer zu erlassen, und wir haben den deutschen Finanzminister, der die Quellensteuer abgeschafft hatte, nicht aufgefordert, sie wieder einzuführen. Und wenn dann das Fluchtgeld – aber nicht nur Fluchtgeld, bitteschön – nach Luxemburg kommt, dann stehen wir auf der politischen Anklagebank und haben mit dem Ganzen eigentlich nichts zu tun. Ich sage nochmal, Luxemburg hat überhaupt nicht die Absicht, von deutschen Steuerflüchtigen zu leben und es ist Sache der deutschen Behörden, sicherzustellen, daß das Geld, das nach Luxemburg kommt, versteuertes Geld ist. Es ist falsch in jeder deutschen Bank und in Luxemburg einen Steuerflüchtling zu sehen. Es gibt auch Leute, die aus gutem Grunde ihr Geld nach Luxemburg bringen, sei es auch nur, weil man hier deutsch, französisch, luxemburgisch, niederländisch und englisch redet, wenn man an einem Bankschalter steht, was in anderen größeren Flächenstaaten der europäischen Union nicht der Fall ist.

Wenn man über Standortvorteile nachdenkt, soll man sich bitte die ganze Breite des Angebotes in Luxemburg ansehen. Mein Punkt war also, ich bin mit Steuerharmonisierung einverstanden unter bestimmten Bedingungen. Ich frage, was ist falsch an den Bedingungen? Wenn die Bedingungen richtig gestellt sind, muß man die Bedingungen auch erfüllen können. Im übrigen ist es ja so, daß Luxemburg dieselbe Steuerregel zur Anwendung bringt wie die anderen auch. Nicht-Gebietsansässige werden auch in Deutschland nicht besteuert. Ich habe das hier oder sonstwo bereits gesagt, daß der Luxemburger, der sein Geld in Trier oder in Frankfurt unter Dach und Fach bringt, auch nicht steuerpflichtig ist. Und der Deutsche, der sein Geld nach Luxemburg bringt oder der Niederländer, der sein Geld nach Belgien bringt oder der Belgier, der sein Geld in die Niederlande verfrachtet, auch nicht. Wieso werden wir

dauernd öffentlich vorgeführt, wenn wir die Regel zur Anwendung bringen, die andere auch zur Anwendung bringen. Nun weiß ich wohl, daß es mehr Deutsche als Luxemburger gibt. Ich lasse mir aber jetzt nicht von der deutschen Politik oder von der veröffentlichten Meinung in Deutschland die Pflicht auferlegen, dies kurzfristig zu ändern. Das schaffen wir nicht.

Also Steuerharmonisierung ja, auch Kapitalertragssteuer unter bestimmten Bedingungen, aber nicht nur Kapitalertragssteuern. Auf die Wettbewerbsbedingungen der europäischen Volkswirtschaften drücken auch andere Steuerelemente. Auch die Bemessungsgrundlage muß harmonisiert werden. Auch über einen Mindestkörperschaftsteuersatz müssen wir reden und könnten dann über die Bemessungsgrundlage dieses anzuwendenden minimalen Körperschaftsteuersatzes diskutieren. Auch die Niederländer müssen wissen, daß man die niederländische Holding-Gesetzgebung so nicht wird halten können, wenn es zu einer europäischen Steuerharmonisierung kommt. Und viele werden entdecken, wieviel steuerparadiesische Zustände sie in direktem Vergleich mit Luxemburg eigentlich in ihrer Steuerlandschaft aufzuweisen haben. Mich begleitet pausenlos – pausenlos nicht, weil sonst könnte ja jemand sagen, dann zeigen Sie das mal – pausenlos in den EcofinRat ein Dokument. Da steht für jeden Kollegen ein Hinweis: auf eine Steuerart in seinem Steuergebiet, die er ab sofort wird abändern müssen, wenn nicht sogar abschaffen, wenn Luxemburg gezwungen werden soll – wogegen ich mich zu annehmbaren Bedingungen nicht wehre, die Quellensteuer in Luxemburg einzuführen.

Jeder hat sein Problem und alle reden nur über das luxemburgische Problem. Deshalb ist diese Schieflage auch in der deutschen Öffentlichkeit entstanden, daß man bei Luxemburg eigentlich nur noch an Fluchtgeld denkt. Dies ist beleidigend für die Menschen, die in diesem Lande wohnen, denn die haben kein Fluchtgeld nach Luxemburg gerufen und brauchen sich auch nicht dauernd von der deutschen Presse vorführen zu lassen, als Parasiten in der Mitte Europas, die jetzt nur darauf warten, daß andere ihre unversteuerten Gelder nach Luxemburg bringen. Dieses Geld brauchen wir nicht und deshalb sind wir auch für Steuerharmonisierung, aber dann bitteschön zu den richtigen Bedingungen, von denen ich hoffe, daß deren öffentliche Erörterung auch zu einer Objektivierung der tatsächlichen Sachlage in der europäischen Union – was Steuerharmonisierung angeht – beitragen wird.

Ich bedanke mich.

Une délégation arménienne chez M^{me} Marie Josée JACOBS



Le 17 octobre 1996, Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a reçu au Ministère de la Famille, une délégation officielle d'Arménie en visite officielle au Luxembourg, pour y étudier les systèmes et réseaux d'aide et d'assistance sociale.

La délégation fut présidée par M. Gagik YEGANIAN, Ministre délégué aux Affaires sociales et Madame Hransush HAKOBIAN, Présidente de la Commission des Affaires sociales du Parlement. Le voyage d'études avait été organisé par l'ONU.

Le Ministre Marie-Josée JACOBS et une partie de la délégation arménienne

Le Service météorologique à FINDEL-Airport a fêté un demi-siècle d'existence

Séance académique au Centre culturel de SANDWEILER,
le 18 octobre 1996 en présence de Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS,
Ministre des Transports et des Communications

Ce fut le 18 octobre 1946, à 17.30 heures, que Michel ZEYEN débuta dans les premières observations météorologiques au Luxembourg, donnant en fait «naissance» à un service, à une tradition de 50 ans en ces jours, sollicité et écouté qu'est le service par quiconque voudrait connaître à l'avance le temps qu'il fera, pour quelque raison que ce soit.

L'événement fut d'importance et justifia pleinement la mise en évidence d'un service public à grand rayonnement, de son Anniversaire remontant à un - demi-siècle -, service malgré tout trop peu connu encore en ce qui concerne ses techniques, infrastructures et multiples connexions internationales.

Au Centre culturel de SANDWEILER, qui affichait complet en l'occurrence, ce fut M. Claude ALESCH, Président du Comité d'organisation, qui prononça le discours de bienvenue à l'intention des hôtes, dont le Ministre des Transports et des Communications Mady DELVAUX-STEHRÉS, le Directeur de l'Administration de LUXEMBOURG-Airport Gilbert MEYER, le Directeur adjoint à la même administration, M. Jean WAGNER; Charles UNSEN, Bourgmestre de la Commune de SANDWEILER, des Députés, les anciens colla-

borateurs du Service météorologique bien sûr, l'orateur insistant sur la très belle publication-anniversaire, promu par François NEU et cinq coopérateurs, livre qui reproduit fidèlement, par le texte et l'image, missions, techniques, infrastructures et travaux du «Service Météo», une oeuvre imprimée à la publication de laquelle de généreux mécènes assurèrent l'indispensable appui financier.



Fierté bien légitime du côté du premier magistrat de SANDWEILER, M. UNSEN qui souligna que le fondateur du service en fête, M. Michel ZEYEN fut originaire de SANDWEILER, tout comme le furent ou le sont les responsables qui le suivirent, on a nommé Alex KESSLER et l'actuel Préposé, M. François NEU.

Il appartient à Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre, de souligner l'importance primordiale et continuelle revenant au Service météorologique, sans les efforts et l'engagement duquel toute communication par voie des airs deviendrait impossible de nos jours, illusoire; c'est ainsi que l'oratrice gratifia tous les responsables et autres collaborateurs du service de ses plus vifs remerciements, pour un travail régulièrement exécuté avec la précision et le savoir-faire de mise, au profit de la communauté, dans les attentes les plus diverses.



L'assistance à la Séance académique, de g. à d.: Mme Charles UNSEN - M. Charles UNSEN bourgmestre de Sandweiler - Mme François NEU - M. François NEU, chef du service météorologique de l'Aéroport de Luxembourg - Mme Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre des Transports - M. Claude ALESCH, président du comité d'organisation

Venant à parler d'un trafic aérien augmentant continuellement en volume, le Ministre souligna la nécessité de voir la «sphère familiale» protégée contre trop de bruit, comme encore dans l'optique de la qualité de vie pour tous les «riverains» de notre aéroport, l'autorité publique à tous ses échelons veillant au mieux dans cette approche.

François NEU, Préposé au Service «météo» de l'aérodrome à FINDEL, offrit dans sa rétrospective, riche et éloquente, un aperçu sur le service même, depuis sa fondation – époque pionnière caractérisée par peu de moyens techniques et énormément de volonté humaine – jusqu'à ce jour.

Le Président du Service météorologique allemand, M. Udo GÄRTNER releva que les exigences gouvernementales dans

l'optique d'une optimisation constante des services vont «croissantes», alors que les montants budgétaires alloués se développeraient extrêmement dans l'autre direction, d'où nécessité accrue pour les fonctionnaires impliqués dans les stations «météo» de rester inventifs et de faire la meilleure «flèche possible de tout bois». C'est dans cette approche que l'on pourrait considérer que l'époque pionnière n'est jamais révolue complètement, bien que les moyens techniques à disposition seraient fort admirables, en développement continu encore.

L'orateur exposa sommairement diverses techniques nouvelles applicables dans lesdits services dans un proche futur.

Le Directeur général adjoint de «Météo-FRANCE», M. Dominique MARBOUTY

mit en évidence les multiples connexions et excellents échanges qui caractérisent le travail «météo» sur le plan international, les services météorologiques européens se caractérisant principalement par une coopération exemplaire, une vente des performances de service comme par une légitime et saine concurrence-émulation entre des pays, caractères-types, par lesquels les services européens se distingueraient essentiellement du modèle américain par exemple, plus simple par la conception, de ce même fait beaucoup moins performant aussi.

Il appartient finalement au Directeur de «l'Institut Royal Météorologique d'UCCLE», le Dr. Henri MALCORPS de souligner l'excellente coopération des services luxembourgeois et belge en matière météo, coopération qui daterait de longtemps. Depuis la connexion directe des ordinateurs luxembourgeois à FINDEL avec ceux du central bruxellois, les points d'attache et les échanges se seraient multipliés favorablement, pour le plus grand bien du public «curieux et intéressé» des deux côtés de la frontière, l'orateur terminant sur un très intéressant aperçu rétrospectif en matière météo, travaux et projets qui remontent d'assez loin au XIX^e siècle.

On notera que l'encadrement musical de la Séance académique fut assurée par l'excellent «Ensemble de Cuivres» de la Musique militaire grand-ducale, un vin d'honneur ayant clôturé la journée-anniversaire.

Haute technicité, techniques sophistiquées...

Actuellement, 18 personnes sont occupées au Service de Météorologie à FINDEL, dont 10 «prévisionnistes» et six observateurs des éléments météorologiques du temps qui évolue.



*Claude ALESCH
Président du Comité d'organisation*



*François NEU
Chef du Service météorologique*



*Gilbert MEYER
Directeur de l'administration de l'aéroport*

Les météorologues prévisionnistes travaillent toujours en équipe de deux fonctionnaires, appelés qu'ils sont à fournir aux pilotes d'avions des cartes de situation concernant les champs de pression et autres données relatives à des fronts chauds ou froids, les isobares, anticyclones ou zones de dépression par exemple. Un travail informatif des pilotes est fait avant l'envol sur piste, la même obligation leur incombant à l'atterrissage, les prévisions météorologiques jouant un rôle essentiel dans cette obligation journalière. Toutes les trente minutes, les observations et les détails de la situation météo à LUXEMBOURG sont envoyés et enregistrés dans l'ordinateur central à BRUXELLES, les données de cette « machine savante » pouvant être continuellement consultées par des services « météo » de par le globe. Les fonctionnaires prévisionnistes travaillent par trois tours sur la journée, ceci sur 24 heures.

Les fonctionnaires « observateurs » rédigent un rapport toutes les 30 minutes, se basant sur leurs observations propres, orientés par les points de mesure-emprises et les critères ci-après: température à l'extérieur, pression barométrique, humidité relative de l'air, quantités de précipitations en tout genre, durée des périodes ensoleillées, températures au sol.

Toutes les données réunies par les observateurs sont centralisées au niveau de la tour de contrôle/Tower, d'où les pilotes à l'atterrissage et à l'envol sont continuellement informés: situation météorologique générale et particulière, visibilité sur les pistes, - « runways ».

Il existe une différence fondamentale pour les avions, les petits appareils volant à vue étant automatiquement confinés au sol par temps de brouillard ou par « plafond » bas, alors que les « big liners », équipés d'instruments de contrôle et de pilotage très sophistiqués peuvent très bien « s'en sortir ». Les pilotes d'avions mineurs ou moyens non équipés des appareils guidage-pilotage, décident eux-mêmes de l'opportunité ou de l'impossibilité d'atterrir ou de s'envoler, sur le vu des données météorologiques fournies par les services compétents.

Un service-section d'une belle importance également est constitué par la climatologie, toutes les données perçues étant soigneusement notées, ce qui permet de donner des conclusions et des informations valables sur un laps de temps plus important, une publication annuelle réunissant toutes ces dates à l'intention des intéressés; outre les données « météo » citées plus haut, on enregistre celles concernant le « plafond-nuages » en hauteur comme leur intensité, les genres de nuages, la visibilité générale, la formation de brouillards-brumes, finalement les espèces de précipitations sur une période déterminée.



Première rangée de g. à d.: M. D. MARBOUTY, Directeur général-adjoint de Météo-France - M. Fernand KESSELER, 1er conseiller de Gouvernement au Ministère des Transports - Gilbert Meyer, Directeur de l'Administration de l'Aéroport - Mme Gilbert MEYER - M. U. GAERTNER, président du « Deutscher Wetterdienst »



Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports prononçant son allocution officielle

Où il est question d'histoire...

De tout temps, depuis la vie en cavernes, l'homme s'est certainement intéressé au « temps » ainsi qu'aux possibilités de le « sentir », de le prévoir, ARISTOTE, au IV^e siècle avant J.-Chr. en ayant arrêté un principe élémentaire, selon lui: « séparer » les observations réelles du domaine mythologique, auquel semblait revenir une importance qui dépassait tout de loin...

Si le développement des observations et études météorologiques était très lent à se préciser, la Renaissance toutefois, et surtout les voyages marins d'un Christophe COLOMB en rendirent patente la nécessité, voire une certaine généralisation, basée seulement sur les sens cognitifs humains, sinon d'animaux à leur comportement...

Les pionniers de par le monde

Il est établi que dès 1653, FERDINAND II de Toscane constitua un réel réseau de stations observatrices pour la météo, dont sept étaient installées au nord de la péninsule, 4 autres hors du pays.

Grand pas en avant par une observation d'approche plus purement scientifique, quand l'ACCADEMIA del CIMENTO créa les premiers instruments de mesure, Galileo GALILEI ayant inventé le thermomètre vers 1600, CASTELLI le pluviomètre, et Evangelista TORICELLI, - élève de Galileo GALILEI - le baromètre. D'autres inventions précieuses, rangeant sensiblement dans cette même « grande époque », furent celle de l'hygromètre, ayant connu diverses formes, comme cel-



L'abri météorologique



Luxembourg, le champion des sondages du vent en altitude
Greg. GILLEN, le Chef du Service météorologique, aidé par Henri
BECKER lors d'une séance de sondage des vents en altitude.

le encore de l'anémomètre, un instrument permettant de mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide gazeux, partant aussi celle des vents!

Ces techniques s'avérant prêtes à devenir opérationnelles, il ne resta plus aux scientifiques que de concevoir et de déterminer les grandes lois générales de base, permettant de «comprendre» les différents processus physiques.

Robert BOYLE, éminent physicien et chimiste irlandais, - né à LISMORE CASTLE en 1627 et décédé à LONDRES en 1691 - énonça, en 1659, la Loi sur la Compressibilité des gaz, établissant de ce fait le rapport physique direct entre un

volume et la pression correspondante, BOYLE introduisant dans la science la notion moderne d'éléments chimiques, en opposition à la théorie aristotélicienne des éléments.

Un autre scientifique, du nom de HADLEY définit les relations entre des vents et la rotation terrestre, alors que le Bostonais, natif en 1706, Benjamin FRANKLIN, homme politique, physicien et publiciste américain, décédé en 1790 à PHILADELPHIE, réalisa d'emphatiques recherches sur l'électricité atmosphérique, tout inventeur du paratonnerre qu'il fut en 1752!

«SOCIETAS METEOROLOGICA PALATINA»: 1780

40 stations d'observation météorologique en Allemagne et d'autres dans des pays limitrophes furent initiées après la création de la «Societas Meteorologica Palatina» à MANNHEIM en l'an 1780; cet institut assura grand nombre d'observations qui furent soigneusement traitées et notées, aux fins d'une divulgation généralisée, moyennant des publications qu'on dit «prestigieuses». Bien que ledit Institut n'eût fonctionné que pendant une douzaine d'années, ses observations méthodiques, normalisées et fixées, constituaient un authentique pas en avant pour cette très jeune science.

Quand l'Américain Samuel MORSE (1791- NEW YORK 1872) eut inventé le télégraphe électrique, le fameux Alphabet MORSE devait permettre une transmission de données rapides et internationales: des échanges réguliers furent opérés, les données soigneusement inscrites sur les premières cartes météorologiques, ainsi à WASHINGTON en 1850 et à PARIS à partir de 1852.

L'année 1854 : la France

«Pourtant», explique François NEU dans «L'Aéroport de LUXEMBOURG - Le Service MÉTÉOROLOGIQUE - 1946-1996», «le vrai catalyseur des débuts de la météorologie française fut la destruction d'une grande partie de la flotte de NAPOLÉON III en 1854, en Mer Noire, pendant la Guerre de CRIMÉE entre la France et la Russie, - par une terrible tempête". À cette suite, le Gouvernement français aurait ordonné une enquête par



Le gâteau anniversaire avec le logo SMAL = Service météorologique de l'Aéroport de Luxembourg



Les trois derniers Ministres des Transports réunis à la réception après la séance académique: M. Marcel SCHLECHTER - Mme Mady DELVAUX-STEHRES - M. Robert GOEBBELS

laquelle on fut fixé sur les «traces du passage de la dépression à l'origine de la tempête en Europe centrale et sur les Balkans», la trajectoire de la dépression sur trois jours qui précéderent le sinistre en mer ayant pu être reconstituée. On avait pu «interpréter» un grand phénomène météorologique!

À cette suite encore, l'astronome français Urbain LE VERRIER – (né à Saint-LÔ en 1811, décédé à PARIS en 1877) – fit de longues et patientes recherches qui aboutirent à une théorie sur le mouvement de la Lune, après quoi il organisa la centralisation et la diffusion des informations météorologiques en France et en Europe; ce fut le 17 février 1855 que l'Empereur approuva l'institutionnalisation d'un réseau d'observation et du service de prévisions en matière «météo».

Premier Congrès international

En 1873, la ville de VIENNE reçut le premier Congrès de l'«ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONALE» – (O.M.I.) –, qui adopta les définitions universelles de divers phénomènes météorologiques ainsi qu'une liste de symboles pour les tables climatologiques et les cartes de «météo». Pareillement, on décida de la mondialisation des observations, l'installation finalement de stations d'observations sur des îles isolées dans les océans et réparties sur la surface du globe étant décidée. C.H.D. BUYS BALLOT, un scientifique néerlandais, fut le premier Président de l'OMI, de 1873 à 1879.

Les congrès internationaux de ce siècle virent la création de l'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE – (OMM) –, un organisme intergouvernemental qui se substitua à l'OMI en 1946

à LONDRES –, comme la réunion des Directeurs en Conférence internationale à WASHINGTON, en 1947.

En 1951, le premier Congrès météorologique mondial se tint à PARIS, où la «Veille Météorologique mondiale» fut initiée: système mondial de l'observation avec des moyens déployés sur terre, en mer, dans l'atmosphère et dans les espaces extra-atmosphériques; système mondial de télécommunications, assurant les échanges rapides de données, les analyses de celles-ci et des prévisions en matière évolution du temps-météo; système mondial finalement en ce qui concerne les données, portées par un réseau de centres informatisés de traitement de données tout autour du globe.

Les satellites et les stations

De 8.000 stations météorologiques et 4.000 navires marchands qui effectuèrent des observations au début, – dont 800 stations terrestres procédant à des sondages atmosphériques jusqu'à 30 km d'altitude à l'aide d'instruments emportés par des ballons –, venaient s'ajouter plus tard 3.000 avions, jusqu'à concurrence de 9.500 stations terrestres et 7.000 sur mer.

La grande «révolution» en matière observations et analyses météorologiques fut assurée par le lancement des premiers satellites: de nos jours, 4 satellites dotés d'un équipement de transmission automatique d'images gravitent autour de la terre à une hauteur variant entre 800 et 1.000 km, sur une trajectoire passant par les pôles.

La terre se trouvant en rotation et les satellites «défilant» régulièrement, on assure le balayement optique de tous les points terrestres, deux fois par jour, les satellites fournissant des données relatives à la cou-

verture nuageuse, aux profils verticaux de température et d'humidité, aux températures à la surface de la mer ou au-dessus du sol finalement.

Un second système satellitaire est composé d'engins géostationnaires, positionnés à une altitude de quelque 36.000 km, gravitant à une vitesse égale à celle de la révolution terrestre. Ils sont au nombre de cinq à transmettre des conditions atmosphériques, tout en servant de relais de transmission pour les données recueillies de par le monde...

FINDEL – plaque tournante dès 1946

La Loi du 19 mars 1937 autorisa le Gouvernement luxembourgeois de construire un aéroport à FINDEL, territoire de la commune de SANDWEILER, après que des tractations politiques et associatives eussent cessé en ce qui avait concerné l'implantation dudit champ d'aviation à KIRCHBERG éventuellement, voire dans la région de FILSDORF-HASSEL...

La première aérogare modeste, – on n'est plus très sûr, si les frustes aménagements d'alors méritaient bien ce terme «éloquent» –! fut réalisée à FINDEL en 1946, M. Grégoire GILLEN, antérieurement appareilleur au Lycée de Garçons de LUXEMBOURG, ayant été désigné par le Ministre des Transports Victor BODSON pour s'occuper des travaux d'organisation de l'aéroport. À ce titre, M. GILLEN assura également les premières observations météorologiques à FINDEL, ceci de 1946 à 1959, appuyé qu'il fut dans les années qui passèrent par Michel ZEYEN, Erny KAYSER et Albert PROBST.

Ces fonctionnaires, promus «aide-observateurs» avaient été formés par un stage de quatre mois à SAINT-HUBERT, instruction assurée par un ancien sergent de la Royal Air Force, Mr. Maurice DURY.

Le 18 octobre 1946, – à 17.30 heures – M. Michel ZEYEN assura la toute première observation météorologique à FINDEL, concernant les «nuages exprimés en dixièmes, à savoir des Altocumulus 4, une visibilité, exprimée comme «bonne», l'état du sol, «estimé sec», le vent ayant soufflé direction Nord-Nord-Est «à force 2», entendons une vitesse entre 6 et 11 km/heure.

Les observations météorologiques du 19 octobre '46 furent assurées par Erny KAYSER, celle du lendemain par Albert PROBST, qui constata «du Brouillard, – ciel invisible, visibilité mauveuse 300m, vent force 2, de Sud-Ouest»...

Une toute première donnée quant à la pression barométrique se trouve enregistrée au livre de rapport «Service Météo» en date du jeudi, 14 novembre 1946.



Le 6 janvier 1947, Henri BECKER, formé par Maurice DURY encore, débuta comme observateur météorologue à l'Aéroport-FINDEL, équipé d'une piste principale en semi-dur, aux dimensions 1160 x 40m, une «piste gazonnée» étant renseignée sur le même plan de situation, aux dimensions 650 x 100m.

En 1948 et 1949, de solennels «vols inauguraux» partirent à FINDEL, tels ceux de la «SCOTTISH AVIATION limited» et des «LUXEMBOURG-AIRLINES», l'avion «LX-LAB ESCH-sur-ALZETTE».

Une nouvelle Aérogare, bien plus fonctionnelle fut inaugurée et occupée à partir du 25 février 1948, le premier «tower» datant de 1949. Le développement

«Météo» à FINDEL.

MM. Emile STOLL, Alfi FETTES et Henri GRASSER vinrent renforcer les rangs des observateurs-météorologues à l'aéroport en 1948, Edouard JENÉ devenant le futur commandant de l'airport en date du 1er mars 1948.

L'aérogare 1958



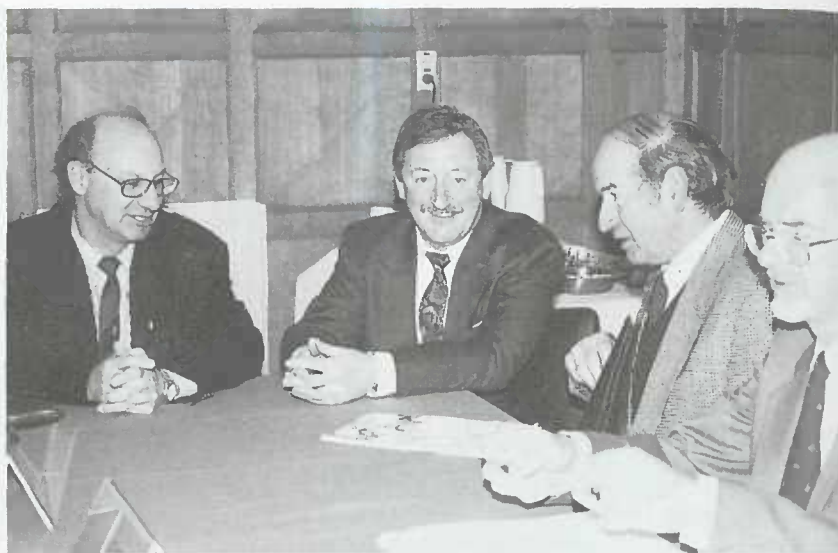
En 1957 tous les travaux de prolongement de la piste principale étaient achevés

De nouveaux projets d'extension pour la piste principale furent entamés en 1949-50: la piste principale aurait 2.000 m de long sur 60 m, une piste secondaire, à aménager de biais pour atterrissage par «vents de travers» fut prévue: 1.600m x 60m.

Edouard JENÉ, commandant, et Etienne WENANDY, nommé à la tête du nouveau «Service radioaéronautique», s'appliquèrent au perfectionnement technique de l'aéroport, les vols tous azimuts assurés par de nombreuses compagnies aériennes étrangères enregistrant une multiplication encourageante, prometteuse. Les Services de la Navigation aérienne et des Télécommunications furent renforcés par plus de 30 fonctionnaires experts entre 1950 et 1956, le Service Radio-Technique et Électrique créé. On notera qu'un Service Incendie avait été institué à FINDEL, le 24 juin 1950, le premier hangar auto-pompe construit en 1951, les sapeurs pompiers- sauveteurs engagés le 1er février 1952.

De même, les Services de la Douane et de la Gendarmerie grand-ducale connurent leur création en juin 1950, respect. le 2 août 1952.

Au fur et à mesure que les installations techniques grandirent à FINDEL, – la piste principale fut rallongée à 2.830 m fin

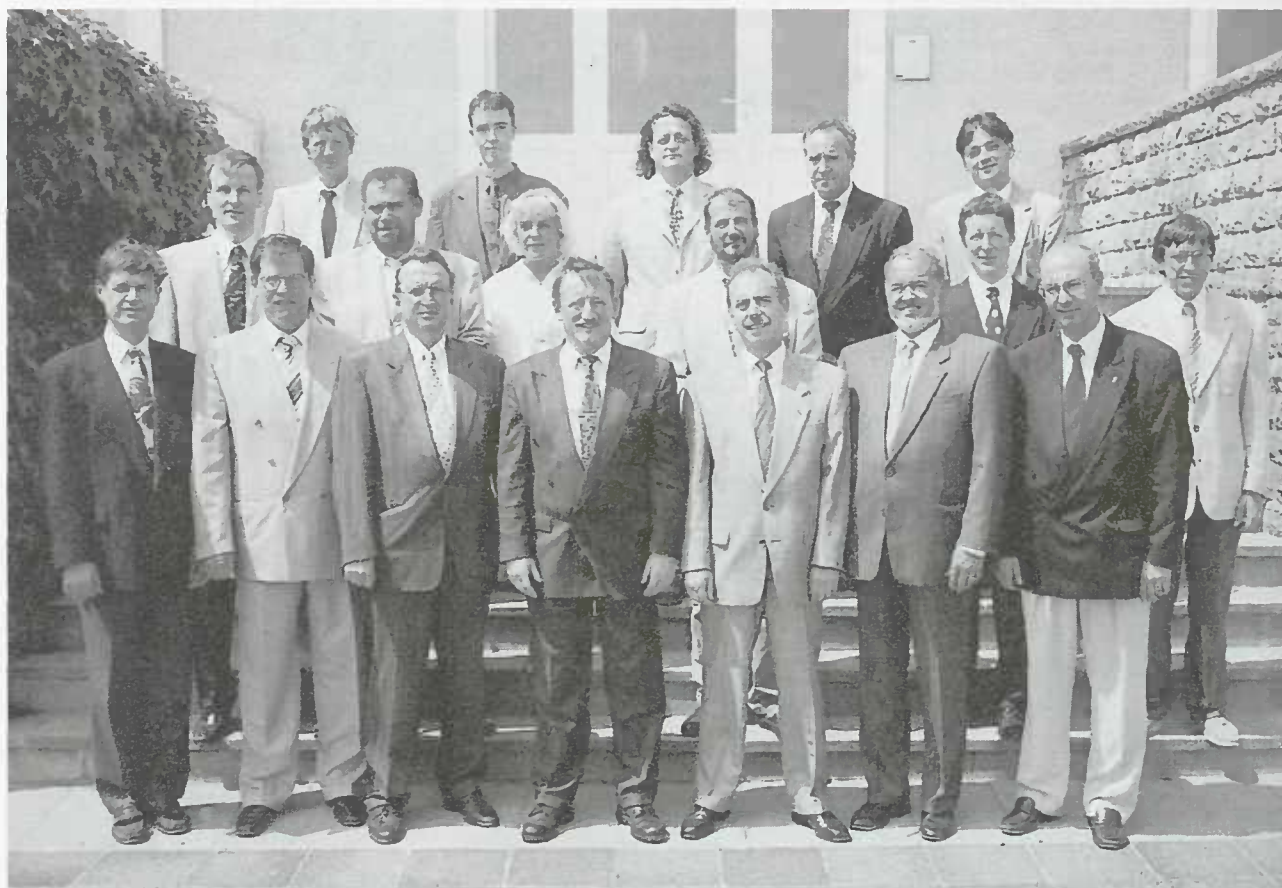


«Météo avec ASTA à ASMOS» BRUXELLES:
de g. à dr.: MM. Claude ALESCH, François NEU et Joseph FRISCH.

octobre 1955 –, les vols se multiplièrent. le travail et l'engagement du Service Météorologique augmenta en volume dans la même proportion.

Grégoire GILLEN, surveillant du service, faisait la navette entre son poste au

Ministère et l'aéroport, où MM. Albert PROBST, Arthur MORN, E. KAYSER et Henri BECKER occupaient les postes-clé, période de 1953-56, à laquelle il y eut des échanges techniques et d'informations régulières avec l'aéroport de MELS-BROEK déjà.



Le personnel du Service météorologique au grand complet

À la retraite pour limite d'âge de M. Grég. GILLEN, le 11 octobre 1959, Michel ZEYEN fut promu nouveau Chef de service en météorologie. Le service avait noté MM. Lex KAYSER, Mathias KUGENER et Jean PETERS en renfort, les venues de Léon MULLER et Olaf PUTZ en 1966, de François NEU, Paul REIFFERS, Pierre KOHN, Romain ABERFELD en 1967.

En 1968, des stages de perfectionnement pour prévisionnistes de l'aéronautique furent initiés, une ligne télégraphique BRUXELLES-LUXEMBOURG créée en octobre de l'année, alors que les années 1969-75 étaient marquées par des améliorations-perfectionnements techniques en infrastructures techniques et électroniques du service «météo».

En 1972, MM. Claude ALESCH et Erny KIRPACH furent pleinement intégrés à la station, M. Alex KAYSER ayant eu sa nomination comme Chef du Service météorologique le 1^{er} janvier 1975, date à laquelle Mathias KUGENER fut adjoint.

De nouveaux engagements en personnel suivirent encore en 1976: Fernand APEL, Albert PISSINGER et Claude WARKEN, comme des périodes plus nombreuses de stage et de cours de perfectionnement, le Service «météo» remplissant journellement, 24 heures sur 24, son engagement vis-à-vis de tous ceux qui peuvent ou doivent solliciter ses informations importantes, salvatrices de vies également...

Connexions internationales

De plus en plus, les cours de formation et de perfectionnement s'inscrivirent dans des programmes internationaux, ainsi avec l'Institut Royal d'UCCLE, le «Deutscher Wetter-Dienst» avec son école de NEUSTADT/Weinstraße, par les Congrès internationaux de GENEVE – (OMM) –, Claude SALES, Guy THILL, Daniel WAGNER, Jacques ZIMMER venant assumer de nouvelles obligations au fil des années à FINDEL.

Les années 1984 à 1989 furent caractérisées par l'installation de nouveaux types d'instruments entraînant de sensibles améliorations techniques et de prévision: Station automatique fournie par la firme VAISALA, les nouveaux METAR, METREP, METEOTEL illustrant les derniers progrès sensibles en matière prévisions et transmission d'informations «météo».

MM. Jos. MEYERS, Simone THEISEN, Jean SANTURBANO et Gilbert CHRISTOFFEL sont venus renforcer les rangs au niveau fonctionnaires, alors que le 1^{er} septembre 1990, M. François NEU eut sa promotion comme Chef du Service Météorologique national, avec Romain ABERFELD au poste de l'adjoint.

1995 vit l'adoption définitive de la Station AMOS, une coopération bien plus étroite avec le Directeur de l'Administration des Services techniques de l'Agriculture Jos. FRISCH et ses collaborateurs, question

d'améliorer les services «météo» au profit de l'agriculture; on nota encore la mise en service de MÉTÉORAGE sur le Météotel, l'automatisation d'AMOS vers BRUXELLES et l'Institut Royal d'UCCLE, où fut également initié le Groupe d'intérêts économiques ÉCOMET, le 12 décembre dernier, groupe où le LUXEMBOURG est représenté par MM. François NEU et Claude ALESCH, comme Jos. FRISCH pour l'ASTA.

L'Institut Royal d'UCCLE, MÉTÉO FRANCE et le service météorologique FINDEL-LUXEMBOURG, en connexion avec des stations établies en République Fédérale d'Allemagne continuent et continueront à assurer pour tous les intéressés ou concernés par des prévisions météorologiques régulières, – informatives sur une longue route vers un Centenaire, pour lequel on leur souhaitera une rétrospective toute aussi fructueuse et éloquente qu'elle ne le fut en cette année 1996, celle du premier Cinquantenaire au Grand-Duché...

Sources techniques: La publication «L'Aéroport de LUXEMBOURG – Le Service météorologique – 1946-1996- François NEU – Éditions Imprimerie St. PAUL et Service «Météo».

Séminaire de l'ABBL sur l'avenir de la place financière, le 18 octobre 1996:

LUXEMBOURG opte pour être centre commercial de l'EURO

La place financière de LUXEMBOURG semble fin prête pour l'Union monétaire européenne, les banques, bien qu'elles doivent probablement accepter sinon enregistrer quelque «diminution» dans divers domaines, disposent du potentiel requis pour pallier à ce nouvel état de fait par la création de nouveaux produits, compensation encore par la mise en oeuvre de débouchés nouveaux.

Dans cette vision globale, LUXEMBOURG reconnaît sa vocation en premier dans la création de ce que l'on serait appelé à désigner par «center of excellence» pour la monnaie commune nouvelle, l'Euro.

C'est ce message que transmet l'Association des Banques et Banquiers Luxembour-

geois lors de son séminaire sur l'avenir de la place financière justement, dans la capitale, vendredi, le 18 octobre 1996.

Le meeting de l'ABBL était notamment suivi avec grand intérêt par la presse spécialisée internationale, séance à laquelle l'assistance suivit avec un intérêt certain des prises de position à l'exposé de M. Paul MEYERS, Président de l'ABBL, comme les développements d'approche plus purement financière et évolutive, présentés par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, Ministre des Finances.

Notons que ce séminaire avait été initié par un dîner en soirée du 17 octobre au Château de BOURGLINSTER, en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier. Celui-ci, en sa qualité de Président du «Luxembourg

Board of Economic Development» avait exposé aux délégués de presse étrangère le développement économique du Grand-Duché à partir d'un lieu d'implantation minier et sidérurgique primaire vers un centre financier et des médias.

Ci-après nous publions les deux allocutions de MM. Paul MEYERS et Jean-Claude JUNCKER, libellé intégral:

Introduction to the ABBL Press Conference, by Paul MEYERS, Chairman of ABBL, 18 October 1996:

«My colleagues and I have great pleasure in welcoming prominent representatives of the international financial press here today. Some of the faces are already familiar to us.

We are deeply grateful to you for accepting our invitation and travelling to spend a few hours with us. I hope that your stay in Luxembourg will be pleasant and live up to your expectations. My colleagues and I will do all that we can to make your coming useful.

As we said in our invitation, apart from the pleasure of establishing or cultivating ties of friendship, the purpose of this meeting is as clear as simple: we want to exchange views with media experts on the ways in which the Luxembourg financial centre can prepare for the great European adventure of Monetary Union.

By way of introduction, I want to outline a few ideas which may help us get our discussion going. I am sure that the debate will be both frank and wideranging – as befits an open minded international financial centre.

* * *

You are experts on the subject, and I am sure there is no need to convince you of the historical importance of the achievement of monetary union and the introduction of a single European currency. Because you follow developments at first hand and spend your working day dealing with this most pressing issue in Europe for the moment, you are surely better aware than others of the far-reaching implications of the process that is now under way. You know that this Monetary Union represents a unique qualitative breakthrough in the history of European integration, because you are the best placed to gauge the true dimension of monetary unification in Europe.

I will therefore not be telling you anything new when I say that the single currency will turn out to be the most powerful and the most effective catalyst of European integration. There is no lack of examples throughout the world to prove that the strongest cement of an economic or political area is a common currency. What unites the Texan and the New Yorker, the Englishman and the Scot, the Bavarian and the Prussian, the Ticinese and the German-Swiss, the Alsatian and the Breton, the Walloon and the Fleming – it is always, first and foremost, their common currency.

The fact that there will be only one currency is bound to have incalculable consequences, of which only the most salient have so far been examined in white papers and other estimates based on data of varying scientific reliability.

What we do already know is that this Euro will be endowed with great inherent strength. It will be the monetary reflection of an economic area grouping together, in just 116 weeks from today, at least two-thirds of the population of Europe with a GDP comparable to that of the world's

strongest economic power, the United States. What is more, this new power will exceed the volume of US trade by 50% and will not have to cope with the same debt burden: the American public debt is in fact three times larger than that of the future Monetary Union.

I leave it to you to draw your own conclusions as to the position which the Euro will occupy on the world financial markets from the outset. The fears of those who refuse to acknowledge the new dimension of monetary Europe and cling to their national currency are entirely groundless. There is no room for doubt: the Euro will be as strong, if not even stronger, than the strongest of the existing currencies.

Thanks to the convergence criteria fixed in the MAASTRICHT Treaty, the national economies of the Member States of the European Union are growing closer together at a rate which even the most optimistic observer would not have dared to predict just two or three years ago. Every, or nearly every, country is bent on passing the examination to qualify for membership of the single currency and is ready to make the most strenuous efforts to that end. Politicians who only recently enjoyed distributing plentiful but short-lived largesse, even to the point of seriously mortgaging the future of their countries, have become the defenders of an unpopular austerity with the sole aim of satisfying the criteria for admission to the Monetary Union at the earliest opportunity.

This new budgetary discipline, this return to management centring on the balance between economic growth and the deployment of public finances, will make a still greater contribution to the stability of the Euro. As a result, the latter will soon come to play a pre-eminent role on the monetary stage. It may even become the world's main reserve currency. There is no need for me to expand to an audience of experts like you on the correlation between such a currency and the power – not just the economic one – behind it.

But it is not just the monetary and economic aspects which will turn the Euro into the most effective instrument of European integration. Even in the areas where unification is still slow, the qualitative breakthrough will be confirmed. I refer to the European outlook which is still sadly lacking among our population. Centuries of tribal divisions and national wars have erected barriers between the peoples of Europe. Although those barriers have been gradually broken down in the past fifty years through political determination, they still exist in the minds of Europeans of all nationalities.

With the growth of modern means of transport and communication, increasingly frequent migrations, especially in the summer holiday period, have done much

to abolish the obstacles to European integration. But the different national currencies still remain and anyone who crosses a national border has to change money – even though that border no longer has any official existence.

In six years time at the latest, that final barrier will have disappeared. With the Euro, the Europeans will gain a single currency which will make their lives easier for travel and business within the European Union. But it will do more than that: it will also sow in their minds the seed of affinity or homogeneity that is still lacking and turn them into a people, admittedly multi-cultural, but united by a spirit of solidarity in a shared economic, social and political endeavour.

* * *

Are we then to conclude that with the Euro everything will be for the best in the best of all possible worlds for the Europeans? That would certainly be an exaggeration. Like every historical change, the Monetary Union will not be attained without some losses. The consequence is that not everyone is willing to welcome the Euro with the same enthusiasm as our political leaders and most economic circles. The Euro will certainly be a good thing for the Europeans – except for the banks, at least in the immediate future.

There are at least four reasons which prevent bankers, however good Europeans they may be at heart, from welcoming the Euro with open arms.

Firstly, the technical cost of the transition. Secondly, and far more important, the disappearance of a part of their business, which is by no means negligible, i.e. foreign exchange dealing. Thirdly, the longer level of interest rates and by corollary of margins. And, last but not least, the inevitably faster trend towards globalization of business which will make competition still more acute than it is already.

The losses which the banks are expecting on their exchange transactions following the disappearance of national currencies already clearly illustrate the fears entertained by the profession. Our neighbours and monetary partners, the Belgians, are expecting to see a 60% loss of earnings on foreign exchange business while for our other two neighbours, the French and Germans, the figure, although more modest, will still represent one-quarter. If we are to believe the experts, the volume of exchange business will fall by one-fifth overall in the Euro zone, representing the appreciable amount of 90 billion dollars every day.

For the LUXEMBOURG financial centre, the loss is likely to be proportionately far less important, due first and foremost to its essentially international character which reduces the impact of foreign exchange transactions. This is normally high in a

small economy wide open onto the rest of the world. Foreign exchange business in fact represents no more than a modest share of the total earnings of the LUXEMBOURG banks: it currently generates just 4% of total income.

Nevertheless we are likely to lose a fairly substantial part of that income. Even if the new focus on the Dollar-Yen-Euro monetary triad clearly represents an opportunity for a financial centre which is expert in foreign exchange transactions, this business will tend to concentrate on centres with a far more planetary dimension, such as LONDON. To judge by the strategic decisions of some major multinational banking groups concentrating their forex centres on a few spots world-wide, there is every reason to suppose that, as in the past, the foreign exchange market will not be one of the main activities of our centre.

The disappearance of the national currencies is liable to affect Luxembourg banks far more significantly in the euromarket activity. First, because the handling of currencies outside their home country has always been one of the principal specialisations of our centre, notably because of the absence of a minimum reserve requirement imposed by a central bank. Secondly, because this business will take the brunt of the merging of the majority of these currencies into the euro.

After all, Luxembourg holds a 12% share of the euromarkets and, what is more, this share is dominated by those very European currencies that are set to disappear. Although it is hard to predict how rates and consequently margins will develop, we must expect, at least in the immediate future, the contraction of the euromarkets to affect bank earnings, two-thirds of which are accounted for by income from margins.

The crux of the matter is to determine the extent to which our banks will be able to make good the lost ground through the Euro, by concentrating their experience and expertise on the international management of the new currency.

The same reasoning also applies to the capital markets, where the disappearance of our own national currency is itself liable to have a serious impact on earnings because of the importance acquired in recent years by bond issues denominated in Luxembourg francs. In 1995, they reached the record level of 420 billion, equivalent to a 500% increase in volume in the space of just six years.

This LUF bond issue business will inevitably taper off with the transition to the single currency. But thanks to their private clientele and the substantial assets of their investment funds, the Luxembourg banks have considerable placement power which assures them a favourable starting

position in the race for eurobond issues.

Finally, the other niche business of our centre, namely investment funds, is also liable to be affected by the transition to the single currency. This activity has experienced particularly spectacular growth, with a tenfold increase in the number of investment funds in ten years. Their assets now total 330 billion \$ putting LUXEMBOURG on the fourth position among the world centres of the fund industry.

This proud achievement of our centre might also be affected by the consequences of the introduction of the single currency, notably because of the disappearance of the bond funds and monetary funds denominated in those European currencies which will disappear. But here too the Euro might at least in part make good the shortfall.

Unlike the foreign exchange market which tends to concentrate on LONDON, the investment fund industry might take definitive root in LUXEMBOURG. The investment fund expertise which operators here have acquired in the last decade, and the globally favourable environment offered by our laws and regulations for investment funds, should help to consolidate and further develop this activity here.

Judging by this list of financial activities that are in jeopardy, one might suppose that the 8 to 10 billion which our banks will have to invest in the purely technical transition represent very little compared to the loss of earnings that the Monetary Union might generate for our centre.

However, as you can see, our bankers are neither frightened nor resigned in face of these risks. On the contrary, they are taking up the challenge of the euro in a serene and resolute spirit. They are certain of having the necessary advantages to convert the risks into opportunities and to make the best of the benefits held out by the Monetary Union for such an experienced financial centre as ours which has stood the test up to now.

Let me tell you why.

* * *

In the Monetary Union of tomorrow, LUXEMBOURG will not be a capital and a financial centre like the others. This city is different in many respects from its competitors, a fact which confers upon it not only its originality but also its intrinsic qualities. Thanks to them, LUXEMBOURG can aspire to a leading role as a European financial centre and even have the ambition of becoming the centre of excellence for the euro.

Why is LUXEMBOURG predestined to play that role?

It is certainly not because LUXEMBOURG was the first Member State of the European Union to satisfy the convergence criteria which gives us any priority. Nevertheless,

that aspect is not without its importance in the context of the establishment of the future centre or centres for the euro.

It has in fact often been proved that the economic health of a country is a precondition for any large scale financial activity since savers and investors only feel their money to be secure in a strong and stable environment. Economic health is also synonymous with social peace, as prosperity tends to blur jealousies and tensions among the population. Last but not least, when the economy is healthy, the political authorities have no need to impose sudden tax increases.

Then there is the argument of the political stability of this small country, which has always been ruled by a coalition government bringing together, turn by turn, the traditional political families. The result is a continuity marked by the moderating factor of two different forces who have to share power and by the overriding concern of all the political tendencies to defend a minuscule country against the hegemony of the big nations.

It is also the special size of the Grand Duchy of LUXEMBOURG which often makes the smallest of all the European partners the best compromise solution. Let me take the latest example: when the time came to appoint a new President of the European Commission two years ago, the big countries entrusted this post to the Luxembourg Prime Minister, Jacques SANter.

With its small geographical size, Luxembourg figures in the featherweight political category; that being so, it is not regarded as a real power which might be tempted to impose its own will on others. That is why LUXEMBOURG was honoured to welcome in 1952 the very first European institution, namely the High Authority of the European Coal and Steel Community. It is also the reason why it is home today to several important Community institutions, such as the Court of Justice, the Court of Auditors, the European Investment Bank and the Secretariat of the European Parliament, to name only the most prestigious.

Its vocation as the legal and financial centre of Europe enshrined in the 1965 Agreement on the places of work of the Community and endorsed by the EDINBURGH Summit of 1992, conferred upon Luxembourg its official role as the European financial centre. But it owes its place as an international financial centre to its outward-looking attitude and liberal legislation.

Aware of its inadequate size, Luxembourg has always sought economic alliances, firstly in the German Customs Union, then in the Belgo-Luxembourg Economic Union and, later on, simultaneously in the Benelux and in the European Community, the predecessor of the European Union.

It is to this evolution into a multinational community that Luxembourg owes the receptive attitude to interpenetration and international cooperation which enabled it to attract the euromarkets in the late 60s; they were the precursors of a globalization of the capital markets which will soon encompass the whole planet.

The experience of the Belgian Luxembourg Union which began in 1921 not only turned out to be a success story for the two partners, but is proving particularly valuable at present to Luxembourg in that it entails a monetary union. Thanks to the experience of the past 75 years of a monetary union with its neighbour, Luxembourg is better prepared today than any other country for the great monetary alliance which the members of the European Union are about to conclude.

This long period of cohabitation, together with the lessons drawn from certain pitfalls along the path – such as the temporary abandon of the fixed parity between the two currencies in the 30s and the imminent breakdown of the Union in 1982 following the devaluation of the Belgian franc without consulting Luxembourg – have made us sophisticated monetary allies. And, let it be said in passing, fervent advocates of the joint entry of the two partners of the Belgo-Luxembourg Union into the European Monetary Union.

The experience acquired by us as an international financial centre has given us a head start in preparations for the Monetary Union. As a hub of the international financial circuits, LUXEMBOURG and its banks are accustomed to multi-currency management. Its unusually high share of the euromarkets and the fact that 85% of the balance sheet total of its 222 banks are denominated in foreign currencies, make Luxembourg an expert in multi-currency transactions. That will do much to smooth the transition to the single currency.

Another by no means negligible advantage of Luxembourg in the run-up to Monetary Union is the experience which it has acquired of a wide range of financial activities. Although they specialise in certain niche sectors such as syndicated loans, eurobonds, asset management and administration of investment funds, the banks established here do not necessarily confine themselves to these activities. The statute of universal bank conferred by law on every credit institution in Luxembourg authorises the operators based here to offer an almost unlimited diversity of products and services. The handling of this business which has widened over the years, has turned our banks into general practitioners with extensive skills. That will certainly help them to find their footing and position themselves in the new environment of Monetary Union.

Add to all those qualities the international ramifications of the Luxembourg banks drawn from 25 different countries, together with the multi-cultural aspect which stems from that geographical diversity and you will readily understand why Luxembourg has been able to win the confidence of an extensive international clientele. This has enabled it to rise to the 9th rank among the world's financial centres – or even number 6 if assets denominated in national currencies are excluded.

Alongside the exceptionally varied experience built up by the financial centre over the 30 years of its existence, a second set of advantages enables it to face the future without complexes or anxiety and to lay the groundwork for a new chapter in its successful history as a financial centre. I refer to the formidable ability to adapt to international trends which Luxembourg has shown in the past. That capacity might once again prove advantageous in the context of the Monetary Union.

The experts of the International Monetary Fund and the specialists at rating agencies like Moody's and Standard & Poors, are unanimous in certifying the unrivalled flexibility of Luxembourg. Despite the threats looming over its financial centre, that flexibility is perceived by the same experienced observers as the guarantor of the survival and the future success of our financial centre.

There can be no doubt that Luxembourg is a past master in the art of rapid decisions and effective cooperation between political leaders and economic operators. Let me cite in evidence just two facts which provide a splendid illustration of this ability to adapt for which we are envied abroad:

- In 1988, Luxembourg took just a few weeks to transpose into national law the directive on collective investment institutions, giving them, under certain specific conditions, the European passport, i.e. the right to be commercialised from one member country of the European Community throughout the whole Community.
- Result: the investment funds industry took off in a spectacular manner propelling Luxembourg to the fourth rank world-wide with a share of the market in excess of 6% and closing rapidly on the countries in positions two and three, i.e. France and Japan.
- In 1995, the banking community, after calling the attention of the government to the fact that the competitiveness of our centre was worsening on the fiscal side, was invited to reflect jointly with the government on ways of restoring its competitive edge.

Result: early this year, the Prime Minister announced a series of legislative measures designed to lighten the fiscal burden and bring it into line with the tax levels applied by Luxembourg's main competitors.

By acting as it did, the Luxembourg Government underlined its determination to safeguard the future of its financial sector - which, let it be said, is – the source of one-third of public revenue – by adjusting its legal and regulatory framework suitably.

This atmosphere of frank cooperation and effective joint action is one of the main strengths of our centre. It is therefore hardly surprising that preparations for the transition to the single currency are moving ahead fast, since they are being made in close cooperation between the Government authorities and the Banking community. The result is that Luxembourg will be ready to effect the transition to the single currency in good time, at least from the technical standpoint.

But where do things stand with the strategic preparations for this great transformation which the creation of the European Monetary Union will constitute for our banks?

* * *

The progress towards European integration clearly shows the need for us to accept the idea that the attractions and advantages of national sovereignty alone will gradually give way to new specificities that are far more difficult and laborious to develop. We are perfectly aware of that fact.

This awareness is not recent. It has gone hand in hand with the progress towards European integration whose purpose, albeit remote, is the economic and political unification of the Old Continent. This unification entails a long period of harmonisation at every level which, although involving small sometimes very small – steps, nevertheless leads to a constant erosion of national sovereignty. We must conclude that, in the long run, the benefits offered by a particular national site will disappear and give way to a standard framework throughout Europe.

But make no mistake about it: this standardisation is not going to happen tomorrow. And it will never be total and absolute, because each of the European partners will wish to preserve at least a modicum of sovereignty and autonomy.

The fact is that some efforts towards harmonisation, like the somewhat isolated attempt to impose a uniform withholding tax on capital earnings, will result in growing pressure on LUXEMBOURG. It is not the level of the tax burden – very similar to that of our neighbours – which attracts the ire of some of our European partners but quite simply the fact that we do not impose a withholding tax on non-

residents, just as other countries do not apply such a tax to their foreign customers.

The Luxembourg authorities are not willing to give in to this pressure, accompanied by a singular obstinacy to label our country as a tax haven – a term which completely ignores the LUXEMBOURG reality. Our authorities constantly warn against the unfortunate consequences of a general introduction of a withholding tax on interest earnings and the subsequent lack of capital to the European economy. They call attention to the need for overall tax harmonisation rather than harmonisation in a few specific cases.

Nevertheless, with an eye to the future, the banking community is making its arrangements to place its business on a new or, to be more precise, a wider basis. These efforts focus on the development of specific niche activities which match our own capabilities and on the development of our professionalism. This is a vital, if not decisive aspect of any activity.

Clearly the movement towards globalisation sparked off by the Monetary Union at European and world level will require the banking community to adapt its structures and the range of its products to the new situation. Luxembourg banks will not escape that process, even if they are already perfectly familiar with the international approach.

As in the past, the evolution of the centre will neither be programmed nor directed in a centralised manner. It will be the work of our financial operators, the outcome of their imagination, their ingenuity and their dynamism. Each and every one of them will be able to find a suitable position on this new integrated market and offer products tailor made to for the new European dimension.

Against that background, the role of our Association consists in jointly exploring with our members new paths of financial engineering, in developing prototype products and services which correspond to the needs of the markets and in persuading the public authorities to create a framework adapted to the specific needs of these banking innovations.

You will readily understand that I cannot, and do not want to go into details today. But I would not wish to conceal from you the fact that our efforts are concentrated on activities which are fiable to prove useful accompaniments to the products in which our banks are perfectly adept, notably bond issues, private banking and, of course, investment funds.

The success of this reorientation, or rather of this broadening of the activities of our financial centre, will depend in large measure on the quality of the operators. We shall only be able to rise to our ambitions if we have the necessary advanced professional expertise.

That is why our Association, through its professional training institute for the banking sector, the IFBL, is constantly intensifying its efforts to deepen the knowledge of its personnel and broaden their horizons towards new niche markets. Launched exactly fifty years ago, the training courses of the ABBL, organised at three levels and supplemented by the European Banking Academy LUXEMBOURG – yet another initiative of our Association – are attended by over 3,000 persons (out of a total workforce of around 19,000).

Perhaps I should point out here that LUXEMBOURG is probably the only country in the world to have introduced, on the basis of an agreement between the social partners in the sector, a two-year period of induction training for the profession as a compulsory requirement for each new recruit. That in itself reflects the extent to which we take training seriously, aware as we are that without training there can be no true professionalism.

If we can claim to have a head start on our competitors as an international financial centre because they are historically more oriented to their own domestic markets, this success is certainly attributable to the expertise and long experience of our operators. But there is also an underlying mentality, the positive general attitude adopted by our banks to Monetary Union from the outset.

While others found it very hard to envisage the idea that a euro would replace their national currencies, and still find it difficult in their heart of hearts to accept the new currency, the operators in our financial centre have no problem in adjusting to the Euro. After all it is not so very different from that other European currency, the Ecu. And it is certainly no mere chance that the latter found its first commercial platform here in LUXEMBOURG.

Finally, the Luxembourg financial centre has gained a lead quite simply because it knew from the outset that the Grand Duchy would be present when the European Monetary Union is launched in 1999. As it was the only country to meet the convergence criteria from the outset, there was no possible room for doubt. Preparations were therefore put in hand at a very early stage, sustained by the firm conviction that the Union would take place and that calling it into question was a mere waste of time and energy.

Turning this advance to good advantage, and drawing on its ability to adapt, associated with the other intrinsic qualities that I have outlined to you, LUXEMBOURG is in a position to move towards the Monetary Union in a serene spirit and with the firm resolve to derive the maximum benefit for its financial centre.

* * *

Despite the dispersal and decentralisation of banking and financial activities which monetary integration is likely to bring for Europe, there is every reason to suppose that transactions in euros will be concentrated on a few sites which already have the capacities required for such management on an international scale.

Backed by its experience as an international financial centre and its statute as the official financial centre of Europe, LUXEMBOURG is entitled to aspire to such a role as a central hub for the Euro.

Just a moment, you might retort. What will your partners think of that claim? Have you not already lost the battle of the Euro? After all, the Germans store a march on you by winning the seat of the future Central European Bank, despite the statute of the official financial capital to which you constantly refer?

To which I would reply:

The law of the strongest does not always win the day over the reason of the best.»

«The future of the financial centre of Luxembourg facing the challenge of the single currency»

Speech by Mr. Jean-Claude JUNCKER,
Prime Minister,
Minister of Finance:

1. Introduction

«Mr. Chairand Gentlemen,

Since the Heads of Government and State have confirmed at several occasions the changeover scenario of EMU beginning on January 1999 with the irrevocable fixation of the conversion rates, we assist to an increasing attention from the American officials about the achievement of EMU in 1999. This increasing awareness has begun at the G7 meeting at the end of September where the finance Ministers of the Group of Seven began to take note of progress in Europe's drive toward a single currency and first officially discussed about EMU. They now appear to accept the increasing likelihood that a single currency will actually come about and that they must begin factoring this into their policy deliberations. The finance ministers from overseas now begin to become aware about EMU and to think about the consequences and interactions of the US dollar and yen with the Euro.

The MAASTRICHT Treaty is not any cumbersome paperwork, but lays down

the basis of Economic and Monetary Union which is not an end in itself, but is a project for prosperity and sovereignty. The project represents the achievement of the Single Market and encompasses a political dimension. It should not be seen as an ideology to build up a federalistic Europe, but it is part of a peace process to integrate ever more European societies, starting with the economic side as has been the openly stated objective of the fathers of European integration since the beginning of the fifties.

The implementation of the single currency has implications on financial markets and thus on all the financial centres. The future of the financial centre of LUXEMBOURG depends of course how its operators face the challenge of the single currency. It is not the Government that determines the future of the financial sector, it could only influence on the environment in which the financial sector operates.

Being at the forefront of the changeover, banks will have to be prepared for the introduction of the euro before businesses. Therefore, they should build on the acquired technical expertise to assist their customers.

As they are the best advisors in financial and monetary affairs, financial institutions notably play the most important role in the switch to the euro. It depends on these institutions how the public and especially their customers will accept the new currency. However, the financial sector has to take on its responsibilities in this changeover scenario by guaranteeing a smooth transition and offering their customers the range of services and products in the new currency since the beginning of the third stage of EMU. The major cornerstone of the transition consists in the fact that banks will figure as converters, that means as interface between their customers and offer, without charging any costs to their customers, the management of accounts both in the single currency and in the national currency. Since national currencies will still be used in the retail trace, banks will have to set up systems enabling them to combine the access to the financial market in the European currency with accounts kept in the national currency for tman,

Ladies heir clients.

I think that the progression of activity during the last years in the financial sector gives evidence of a persistent climate of sound confidence, which is, among others, due to the Government's action to guarantee a stable environment to the financial and banking sector.

2. The impact of EMU on the financial sector

The introduction of the single currency represents a major challenge for the finan-

cial centre in so far as the aim will consist in transforming the challenge into a positive impetus for its medium and long term development. The single currency will have important implications on the activities of the financial sector and will affect especially:

1. the sources of revenues
2. several activities and financial markets
3. the competitive situation of the banks.

1° the sources of revenues

The larger markets will be more liquid and the financial margins will be reduced because of longer interest rates. There will be larger markets in the Euro in the sectors of foreign exchange and capital markets. The increase in liquidity, in volumes and transparency is likely to lead to a reduction in margins.

The disappearance of the activity of arbitrage and foreign exchange will also weigh heavily on the sources of revenues.

Last year, LUXEMBOURG banks realised a net profit of 8 billion LUF in foreign exchange arbitrage. However, LUXEMBOURG banks are modest operators in the foreign exchange markets, unlike other financial centres such as HONG KONG or SINGAPORE, which have a tax system which attracts foreign exchange business.

LONDON is the undisputed leader: its market share rose from 26% in 1989 to 30% in 1995.

The advantage of a strong position in a national currency and a better knowledge of the home market of its own currency would also disappear. For instance, if a LUXEMBOURG bank in NEW YORK may presently have a favoured position for BEF/USD exchange, this situation would change to the extent that in 1999 it will be in competition with GERMAN or DUTCH banks for EURO/USD exchange. Although some opportunities will disappear with the single currency, they might be replaced by transactions in EURO/USD and EURO/JPY in particular.

In addition to foreign exchange and arbitrage, let me mention exchange commissions, which will gradually disappear in the two segments of deposit money and paper money. These constitute a sort of zero game: what is received by the banks is paid by consumers and business.

2° several activities on financial markets

a) euromarkets

For European financial centres, EMU will entail the disappearance of euromarkets in European currencies. In this context the importance of eurocurrencies in the balance sheets of Luxembourg banks should be noted. Last year, for example, the FRF and the DEM accounted for more than

42% of the global balance sheet of LUXEMBOURG credit institutions. So, the elimination of the different national currencies of the Member States could encompass, in the short run, a decrease or at least a change in denomination, in the balance sheet of LUXEMBOURG financial institutions. It is assumed that the euro would replace these currencies to a large extent.

b) securities markets

The LUXEMBOURG Stock Exchange has to face several implications. After the introduction of the euro, it is likely that the exchange will experience a reduction in the number of currencies listed, but this reduction will be experienced by exchanges world-wide. However, the reduction in currencies does not represent an equivalent reduction of quotation fines or total asset value. It is expected that the number of new securities listings in emerging market currencies would compensate for the reduction in the number of currencies listed.

Concerning the bond market, any reduction in quotation fines could be compensated by an increase in bond listings in euro, which is due to several factors:

- the euro is expected to be a very strong currency and,
- the euro offers a viable alternative to the dollar, increasing the listing potentiel.

Investors would desire specific listings in order to make informed investment decisions; it would not be satisfactory to an investor to have bonds listed simply in a category defined as euro, but it might be necessary to restructure bond listings by country or industry. Low interest rates and a stable currency would attract issuers and increase the listing opportunities for the Luxembourg Stock Exchange. It is also expected that there would be a large number of new quotation fines created from the euro and the emerging markets.

c) investment funds

In the area of the investment funds, the implementation of the Euro might, in the short run, cause a decrease in the total number of investment funds quotation fines and compartments on the Luxembourg Stock Exchange, but it would not decrease the net asset value of the investment funds. The percentage of the Euro currency denominated investment funds is expected to increase.

3° the competitive situation of the banks

An intensification of the competition from other financial centres is to be expected whether or not they are members of the euro zone or even of the European Union.

The increase of competition among the various financial centres, following the globalisation of markets, is a major chal-

challenge for LUXEMBOURG banks. Nevertheless, the LUXEMBOURG financial sector has always been faced to a progressive liberalisation of the financial markets and a competition-driven growth of financial innovation which occupies an important place in any major financial centre.

The introduction of a single currency is a new challenge which goes beyond the completion of the European financial space. The centre's banks will be led to review their development strategy in terms of their targeted clients and of the range of products and services offered.

3. The preparation process

a) the preparation of the financial sector

The banking industry is naturally at the centre of the preparations for the Euro. Banks will contribute actively to the success of the introduction of the single currency by adapting their internal organisations, their products and services, informing their staff and customers.

Meanwhile, most financial institutions have started to make active preparations for the switch to the Euro. The maintenance of an atmosphere of confidence between bankers and their customers should remain an absolute priority, the initial factor being the provision of the most objective information possible. Financial institutions are the best advisors in financial and monetary affairs and will have to play an increased role during the coming months. It is their duty to familiarise their customers with the new products and currency.

A fundamental issue is of course the type of services that banks will be able to provide in Euro since the beginning of the changeover. The changeover process will soon become market-led. A number of banks plan to switch over to the Euro in 1999, for all or part of their operations. This could probably have a significant accelerating effect. Corporate image will be at the forefront; many banking institutions want to be seen as leaders in the changeover rather than followers. It is likely that a number of consumers will demand that transactions be made in Euro from the start, thus forcing banks to follow. The development of electronic banking will facilitate the process during the transition phase. The availability of bank accounts for private individuals would also accelerate the process. National currencies would then rapidly be considered as obsolete and the pressure to move to the Euro would increase. It is likely that competition between banks will intensify on this issue.

LUXEMBOURG banking institutions have to take on their responsibilities in order to guarantee a smooth transition to the Euro, because they will figure as «conver-

ser» that means as interface between their customers. For instance, a bank could receive a payment order in Euro (e.g. a salary payment) and make the payment in national currency. The major issue consists in managing the accounts in Euro and guaranteeing the conversion of a national currency amount into a Euro amount without any costs. In BELGIUM, the public authorities, in coordination with the entire banking community, have adopted a national scheme in order to ensure a smooth transition to the euro. This action plan has specified some measures that will guarantee the conversion of accounts by the banks without charging any costs.

It is probable that many markets may switch from LUF to euro-base quotation quite quickly, but it is important to consider any problems which might arise in the event of co-existing quotations in two denominations. The European Stock Exchanges have already confirmed their intention to switch to the Euro since the beginning of the third stage.

Other tasks of the financial institutions are inter-bank by nature, as for example co-ordination with the authorities and with the central banks, the adaptation of the inter-bank instruments used on financial markets in the settlement and payment systems. Furthermore, they are faced to the adaptation of their computer systems and to the training of their staff at an early stage. The Government therefore regards it as essential to maintain a close relationship with the banking community on the practical issues raised by the single currency through the organisation of the round tables.

b) the preparation of the Government

The broadest area of preparation by Government for the changeover to the single currency has already started with the launch of an information campaign on February 14th, aimed at promoting a better understanding and acceptability of the future single currency. The principle of transparency is the keyword and will be borne in mind throughout the entire campaign. For some economic sectors and particularly the financial institutions, it is paramount to invest as soon as 1997 in the necessary technical equipment which deals with operations in euro and in national currencies.

The campaign is conducted and supervised by a so-called steering committee which is headed by myself in my function as Prime Minister and Minister of Finance and which includes the employers and the trade unions. This steering committee will next meet at the beginning of December before the European Summit of the Heads of Government and State in order to discuss any problem operators could meet and that has to be solved on the European level.

This steering committee co-ordinates the works of four round tables: 1. the financial sector round table, 2. the round table of companies with transnational operations, 3. the public administrations round table 4. the round table for consumer and small and medium sized companies.

The round tables are designed to provide a temporary forum for awareness stimulation and the basis for speeding up the information transmission in connection with the single currency. They will also focus on establishing a list of studies and surveys that are currently being done or which need to be carried out in the near future. Their mandate furthermore includes identifying existing or upcoming problems at the economic sector's face, discussing them and if possible finding appropriate ways and means to solve these problems. In this respect it has to be stressed that the round tables represent a dialogue structure between the national spheres as well as on the European level. The round tables are not decision making bodies nor fora for public discussions on matters that have already been decided upon by the competent bodies.

The public sector also prepares actively its own changeover. Its preparations have already advanced to a further step than the simple transmission of information. A work group has been established in order to study the practical constraints and the future proceeding for the changeover of the public administrations. This work group has to ensure the coordination between the different administrations. The group has submitted to the Government a first report which describes the general problematic of the introduction of the euro and proposes a future action plan. Further steps will be the realisation of an enquiry of the difficulties of the changeover within the different administrations.

As the MADRID European Council prescribes the issue of new tradable public debt instruments in Euro as from January 1st 1999, I am happy to be able to mention that LUXEMBOURG has gone further in its preparations in so far as LUXEMBOURG is among the first countries to create the legal basis for the conversion into the single currency of the existing stock of the Government's linear bonds (OLUX) on January 1st 1999. The legal basis for this conversion is laid down in the law regarding the permission to issue several loans by the Government which will be adopted before the end of the year.

4. Advantages and disadvantages of EMU for LUXEMBOURG

For the financial centre, the main advantages are related to the consolidation of the financial characteristics of the Single Market that means the foundation of the liberalisation of the movements of capi-

tal. There will be a greater transparency and competition. Even in this ever increasing and more competitive European financial market, the LUXEMBOURG financial institutions would be able to continue to exploit the niches.

Economic and Monetary Union will provide LUXEMBOURG with a more favourable framework for growth and employment:

* the single currency will do away with the risk premiums which push up interest rates as well as with exposure to variations in exchange rates which hinder the development of investment and threaten the unity of the single market. The absence of exchange rate fluctuations and distortions will lead to a more effective allocation of capital. It results thereof that banks will benefit from this growth potential by an increased demand for services and an increase of credit activities

* growth and employment will be stimulated by better borrowing conditions and a currency based on sound economic foundations

* it provides an end to the costs of converting between currencies. The euro introduction will simplify cash operations, because there will be less currencies to deal with

* a word-wide increase in the volume of assets managed in euro will also be noted. Financial markets will be larger and more liquid. The size of the euro capital market will be comparable to that of the dollar market; therefore new financing opportunities and products are to be expected.

* monetary sovereignty will be shared and exercised in the common interest. A national monetary policy is no longer a sustainable option with capital moving freely between interdependent economies. As the Luxembourg Monetary Institute will participate in the decisions of the future European Central Bank Luxembourg's monetary sovereignty will be further strengthened. For the first time, the Luxembourg banks will have direct access to the monetary instruments of the central bank. Member States will only lose a prerogative, which in practice they cannot use. By collectively managing EMU's monetary policy, the participating central banks will exercise a new kind of joint monetary sovereignty, a shared but effective responsibility over one of the strongest currencies in the world.

* the single currency will allow Europe to negotiate trade and monetary issues on an equal footing with its major competitors, for instance UNITED STATES and JAPAN on the international stage. It is to be expected that the introduction of the euro will reduce Europe's dependence vis-à-vis the US dollar. At present the DEM plays a significantly greater role in the accounts of LUXEMBOURG banks (49% on the assets side 47% on the liabilities side at the end of 1995) than in other finan-

cial centres. Since the DEM is the reference currency of EUROPE LUXEMBOURG is consequently in a way predestined to become an important euro-transaction centre.

It is evident that the switch to the euro encompasses also several disadvantages.

As already mentioned, moving to the Euro will reduce or eliminate some of the banks' current activities, such as commissions on foreign exchange dealing between the currencies involved and on arranging interest rate and currency risk coverage which will disappear; other sources of revenue will shrink, with downward pressure on the commissions charged for transferring money. The shift to the Euro also induces other costs for banks, as for example for their computer systems and for the information of the customers.

The increase of competition among the various financial centres following the globalisation of markets will be a major challenge for LUXEMBOURG banks. EMU will in the long term enhance the concentration tendencies in the European banking sector. It is important to assess the consequences of these mergers on bank relations. It might lead to a reduction of the number of banking partners. However, LUXEMBOURG banks operate already in multi-currency systems so that the total conversion cost is in principle longer than the one of foreign banks.

5. The Government's actions which contribute to consolidate the financial sector

The Government's aim consists in consolidating the situation of the financial centre.

Luxembourg's recent development into a major international financial centre will continue to require in the near future from the Government a monetary, budgetary and financial policy providing an optimal environment for the financial and banking sector.

a) the monetary policy

As LUXEMBOURG and BELGIUM are linked by a monetary association, the Belgian central bank is conducting the monetary policy for the Belgo-Luxembourg Economic Union. This monetary link, i.e. the fixed parity at 1:1 between the Belgian and the Luxembourg franc will be maintained until the entry into the third stage of EMU on January 1st, 1999. Presently, the monetary policy focuses on the exchange rate stability and on the convergence of interest rates. This policy is based on a common agreement for a strong currency. The aimed continuity of credibility has been reached by linking the franc since June 1990 to the DEM, which has supported the convergence of interest rates.

b) the budgetary policy

In its governmental statement, the Government confirmed its intention to follow a sound budgetary policy in order to ensure a medium term equilibrium of its public finance. The increase in public expenses has to be linked to the growth of the economic activity and the maximum level of indebtedness has to be limited to the new public investments. This sound budgetary policy will allow us to meet the convergence criteria concerning the public finance and thus to qualify for the first group of participants in EMU.

c) the financial policy

The implementation of such a stable monetary and budgetary policy has favoured the development of the financial centre during the last decades. However, the increasing integration of the European and international financial markets have raised the competition between the financial centres. The Luxembourg Government's financial policy aims at providing the financial sector with a favourable environment that consists in a competitive fiscal framework, a dynamic regulatory and also legal framework.

First, the Government tries to ensure a competitive fiscal environment for the above mentioned sector. In the Governmental statement of June 1994, it is stated that «the Government has to take into account the economic and fiscal evolution of its main trade partners and even of the other parts of the World in order to be able to launch rapid actions through adjustments in the field of national taxation». As a need for a more competitive environment has become obvious and necessary due to the increase in the competition between the financial centres, it has recently been decided to release the tax pressure by the introduction of a package of tax measures. This global tax cut has been realised by a reduction of the corporate tax rate, the abolishment of the municipal business tax on capital and other specific measures such as decreases in the subscription tax (taxe d'abonnement) for certain types of investment funds which will contribute to consolidate the financial centre.

The rate of the subscription tax applicable to investment funds has already been reduced as from January 1st 1995 from 0.06% to 0.03% of net assets in the context of an alignment policy towards competing centres. The subscription tax for money market funds, funds of funds, cash funds and treasury funds will be reduced from presently 0.03% by 0.01% each year beginning at January 1st 1997 reaching 0.01% in 1998.

The fiscal burden for LUXEMBOURG business entities reaches presently 40.29% against 37.71% for the average of the OECD countries. The reduction of the fiscal burden to 37.45% in 1999 should ren-

der the industrial site of LUXEMBOURG more attractive, which could contribute to the consolidation of the existing sector's activities, to increase the attractiveness for newcomers and to promote more investments in LUXEMBOURG. This tax package should however not only be profitable for banks, but also for the entire business.

The second aspect concerns the regulatory framework. Given the constant evolution of the range of services, and thus the creation of new risks, the financial sector has to be directed in order to limit its risks. In this context however, it is essential that it is surrounded by adapted liberal regulations which leave to the banking sector a certain amount of leeway.

Finally, the legal framework is another important element of the policy. The objective consists in ensuring on a continuing basis the adaptation of the legal environment to the evolution of the markets and the range of products and services.

The overall aim is to ensure a liberal framework within a stable political and social environment that contributes to the development and the consolidation of the competitive advantages of the financial sector.

6. The future opportunities for the financial sector

The introduction of the Euro provides banks with an opportunity to review their entire financial operations including foreign exchange and interest rate risk management. Banks should investigate the required changes at an early stage to identify opportunities, benefit from them as soon as possible and prepare the personnel to new assignments.

Luxembourg has become an important centre for the listing and trading of bonds, particularly Eurobonds. Given the rapid development of the Euromarkets, the LUXEMBOURG banks gained a solid expertise in leading international debt issues on the primary market. The use of the ECU in an increasing number of debt issues had its origine in LUXEMBOURG. In 1991 the first debt issue denominated in ECU was managed by Luxembourg banks. The LUXEMBOURG Stock Exchange has become number one in terms of ECU bond issues. A feasible opportunity will consist in an attempt of attracting the same volumes in the issue of euro denominated bonds. So far as capital markets are concerned, it will be necessary to see to what extent LUXEMBOURG banks will be able to position themselves in the market for Euro issues.

The financial sector has to confirm its leading position on the European level

and to implement a skilful niche policy in order to extend its opportunities. The banks should try to position themselves strategically, particularly with regard to the development of new products and new operations with a view to replacing those which will disappear. It should be observed that LUXEMBOURG banks have considerably increased their placing power in recent years because of their private banking business and investment funds activity.

Likewise the reduction or even elimination of exchange risks in trade within the Community, together with a reduction in transaction costs could give a new impetus to enterprises. Investments by companies will no longer be subject to the hazard of exchange risks. An environment of stability and growth will act favourably on the demand for investment finance by firms and possibly households. As suppliers of services, banks might also profit at the end of the day from this potential growth.

It should not be overlooked that in the past most LUXEMBOURG banks have demonstrated an impressive capacity for innovation. This is certainly made casier by the fact that, from an international viewpoint, LUXEMBOURG banks are small or medium-size firms. Their multilingual employees have a multicultural mentality. Such enterprises are probably better able to change their policy, their strategy and outlook within a very short space of time.

In particular the launching of new products catering to the needs of increasingly demanding customers demonstrates the dynamism developed by the bankers of the centre. In this context it should be mentioned that investment funds owing to their diversified investment policies are a particularly well adapted tool to meet the wishes and preferences of a heterogeneous customer base. The efforts undertaken by the operators of the centre to improve the quality of all services provided to customers further reinforce Luxembourg's attractiveness.

The wide range of the various types of investment funds could further reinforce the attractiveness of the LUXEMBOURG financial centre for foreign investors. For instance promoters could combine their investment funds with a specific guarantee of reimbursement of part of his committed capital or the total reimbursement of his investment.

Finally the growing internationalisation of the centre should be considered as an advantage. Although the size of the LUXEMBOURG financial centre does not compare to big financial centres like NEW

YORK, TOKYO or LONDON its international reputation which could further be developed cannot be denied.

7. Conclusion

The Government supports the efforts made by banking institutions that have already started their preparatory work for the introduction of the Euro. If they want to benefit from the advantages of the Euro, they should conduct all their transactions in euro as soon as possible. Being an early mover would enable banks to identify commercial opportunities.

The arrival of EMU will entail profound changes in the range of products on financial markets. Entire market segments will disappear and it is the banks' concern to what extent they will be replaced by new products. LUXEMBOURG banks are not the only ones which will have to adapt to new niches, as many EUROPEAN financial institutions will have to do the same.

As the market for banking services will become very competitive, banks will have to adapt their market structures. The changeover to EMU will soon become a market led process. Banks have to be aware of decisions taken by a number of other banks to provide extensive services in the euro as of January 1999. A number of large industrial groupes are already organising to use the euro in 1999: these are notably groupes like ARBED, PHILIPS, SIEMENS and SOLVAY. On the one hand, competition may force some banks to adapt themselves earlier than expected. On the other hand, consumers may consider in 1999 that national currencies are obsolete since vowed to disappear and demand euro transactions as of January 1st 1999 or anyway before January 1st 2002, and then induce banks and companies to accelerate their changeover.

The changeover will have important implications on financial markets, especially on the bond market where the competition between issuers and financial centres will increase. After January 1st 1999, a great part of the bonds will be issued in euro which will contribute to a more liquid market. LUXEMBOURG financial institutions have to face the challenge and make efforts to exploit new activity areas and niches in the changed markets. Luxembourg has to extend its reputation by its quality of services and products. The implementation of the euro will probably induce a process of specialisation.»

Thank you for your attention.

Les relations en matière de coopération au développement avec la République de Namibie

Mission de Monsieur le Secrétaire d'État en Namibie du 12 au 18 octobre 1996

Les débuts de la coopération au développement entre la Namibie et le Luxembourg sont très récents et ne datent que de 1992, soit deux ans après l'indépendance de la Namibie. Dans cette période courte, un programme bilatéral impressionnant a déjà été mis sur pied. La signature de l'accord-cadre de coopération le 8 novembre 1995 permet de formaliser le statut de la Namibie comme pays-cible de la coopération luxembourgeoise.

Actuellement, pas moins de 11 projets bilatéraux sont en cours avec la Namibie.

En juin 1994 a débuté le projet **Radio-Communications**, qui a pour objet l'amélioration des communications par radio entre différentes administrations et ministères dans la région de l'OKAVANGO par l'installation d'un système de communication adéquat et par une assistance technique en matière de maintenance. Le Luxembourg contribue à concurrence de 29.900.000 francs à ce projet.

Le but du projet **Forestry support of OKAVANGO** consiste à accorder un support institutionnel à la Direction des Forêts et de Formation du Ministère de l'Agriculture afin de freiner la dégradation de forêts de l'OKAVANGO. Il s'agit d'assurer une gestion durable de la forêt touchant aux problèmes de sources énergétiques alternatives. La contribution financière du Luxembourg est de 16,74 millions de francs. Ce projet a également commencé en juin 1994.

Le projet **RUNDU Teachers Training College**, qui a débuté en juillet 1994 pour une durée de 2 ans, consiste en la fourniture d'équipement pour le collège de formation des instituteurs à OKAVANGO. La contribution financière luxembourgeoise est de 6,8 millions de francs.

Depuis décembre 1994, le Luxembourg met en oeuvre le projet **Digitising and updating of the topographic maps of OKAVANGO (GIS for OKAVANGO)** pour un montant financier de 31 millions de francs. Le projet a pour objet la digitalisation et la mise à jour de cartes topographiques de la région de l'OKAVANGO par l'équipement, la formation et le support du développement institutionnel pour la Division of Survey and Mapping (DSM). Le projet inclut la fourniture d'équipement nécessaire au DSM pour la

collecte des données, la gestion et la publication, et une assistance technique et formation pour le personnel de DSM afin qu'il puisse continuer le travail dans d'autres régions. La fin du projet est prévue pour décembre 1996.

Le projet **Livestock and community development** représente un sous-projet du programme global «Northern Region Livestock Development Project» formulé par le FIDA et a pour objet d'améliorer les conditions économiques et sociales de la population rurale à OKAVANGO par le développement de l'élevage en OKAVANGO, tout en assurant une distribution plus équitable des ressources. La contribution financière du Ministère des Affaires Étrangères est de 75 millions de francs. Le Ministère du Trésor contribue au projet à concurrence de 750.000 US\$. Le projet a démarré au début de 1995 et la durée estimée est de 3 ans.

En 1994 a débuté le projet **Coordination of the OKAVANGO Programme** (Projet Parapluie). L'objectif du projet consiste à augmenter, par le biais d'une assistance technique, la capacité opérationnelle des institutions chargées avec la planification et l'exécution de projets de développement à OKAVANGO. La contribution financière luxembourgeoise est de 19.691.290 francs. La fin du projet est prévue pour juin 1997.

L'objectif du projet **RUNDU Open Market** est l'établissement d'un marché «ouvert» afin d'organiser et de faciliter des opérations de marché pour au moins 200 petits entrepreneurs et marchands. Le projet comporte la fourniture et livraison d'une construction de toit en métal de 1.500 m² pour héberger le marché, l'assemblage de ce support structural en acier, des travaux d'infrastructure (eau, électricité), ainsi que l'accès à des micro-crédits et une formation de base en gestion. La contribution financière du Luxembourg est de 44,2 millions de francs. L'exécution du projet a démarré en septembre 1995 et devrait s'achever à la fin de 1998.

En février 1996 a démarré le projet **Planned Preventive Maintenance of Health Facilities in OKAVANGO and CARIVI**. Le budget est de 10 millions de francs et la durée est estimée à 1 année. Le projet a pour objet d'améliorer et de développer un service de maintenance pour 5 hôpitaux, 11 centres de santé et 57

cliniques dans les régions de l'OKAVANGO et de CAPRIVI, par la fourniture de deux unités mobiles (2 camions) à fonctions multiples au Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Le service de maintenance inclut des travaux électriques, mécaniques, d'installations sanitaires. Le projet prévoit également la formation du personnel technique du Ministère de la Santé ainsi que de la Direction des Travaux du Ministère des Transports, Travaux et Communications. 7 superviseurs de maintenance et 14 ouvriers seront basés dans les différents hôpitaux. 4 personnes opéreront les deux unités mobiles. Les activités seront coordonnées par le «Département de Maintenance» de l'hôpital de RUNDU, qui bénéficie d'une assistance technique du Volunteer Service Overseas (UK).

Également depuis février 1996, le Luxembourg contribue au projet **Upgrading of the Popa Camp** pour un montant de 13 millions de francs. Le projet a pour objet la réhabilitation du camp de formation Popa. Le camp inclut d'une part un centre de formation et d'autre part un centre de contrôle malaria. Le centre de formation sera principalement utilisé par le Ministère de la Santé (environ 50% du temps). Le temps restant, il pourra être utilisé par des organisations de développement nationales, bilatérales et multilatérales, ce qui pourra générer des fonds pour l'entretien et la maintenance du camp. La fin du projet est prévue pour janvier 1997.

Le but du projet **Trade for Classrooms**, qui a démarré en mai 1996, est d'assister techniquement et financièrement le Ministère d'Éducation de Base et de Culture dans la construction et fourniture de 25 écoles primaires en OKAVANGO. Le budget du projet est estimé à 80 millions de francs et la durée à 32 mois. Le financement de la construction et fourniture d'écoles se fera partiellement (50% soit environ 40 millions de francs) par le programme de promotion du commerce (ayant comme objectif d'améliorer les liens commerciaux entre le Luxembourg et la Namibie) et partiellement par le budget du projet. Le nombre exact d'écoles à construire dépend donc du volet commerce. Il faut calculer environ 2 millions de francs pour 3 salles de classe, un petit bâtiment administratif et des latrines.

Depuis août 1996 est exécuté le projet **Village Assistance Package (NOLIDEP II)**. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations d'un certain nombre de communautés rurales en OKAVANGO (celles qui sont couvertes par le projet NOLIDEP du FIDA). L'assistance technique et financière a pour but

de renforcer la capacité locale d'organiser, d'exécuter et de maintenir des services nécessaires au développement rural (et qui ne sont pas pris en compte par le projet NOLIDEP, comme par exemple points d'eau, écoles, centres de santé, magasins de village, toilettes etc.). Le projet fournira également une infrastructure de

base et une promotion d'investissements productifs où s'est nécessaire. Par le projet, un grand nombre de besoins urgents d'environ 5.000 personnes en milieu rural peut être comblé. Le budget du projet est de 17,5 millions de francs et la durée est estimée à 29 mois.

Madame Ruth FARKAS, ancienne Ambassadrice des États-Unis d'Amérique au Luxembourg est décédée

Madame Ruth FARKAS, qui fut ambassadrice des États-Unis d'Amérique au Luxembourg de 1973 à 1976 est décédée le 18 octobre 1996 à New York, âgée de 89 ans.

Dans un article paru au NEW YORK TIMES, le 22 octobre 1996, l'auteur Lawrence VAN GELDER, rend hommage à Madame Ruth FARKAS sous le titre: «Ruth Farkas, 89, Nixon's Ambassador to Luxembourg, Dies»

Ci-après nous reproduisons l'article:

«Ruth Lewis FARKAS, who was appointed ambassador to Luxembourg in 1973 after she and her husband, the founder of the Alexander's department stores, contributed \$300.000 to President Richard M. Nixon's re-election campaign, died on Friday at the Park Avenue home of her son Robin, aged 89.

Mrs. Farkas, who lived in Palm Beach, Fla., had been staying with Mr. Farkas and his wife, Carol, a nurse, in Manhattan since her release two weeks ago from the New York University Medical Center, where she had been treated for a heart ailment.

Despite the uproar that surrounded Mrs. Fraks' appointment and a delay in her Senate confirmation, her posting caused little stir in the tiny Grand Duchy of Luxembourg, which was accustomed to Americans whose path to ambassadorships was paved with political contributions.

Although Senator J. William Fulbright of Arkansas cast his Foreign Relations committee vote against her and denounced her appointment as demeaning the Foreign Service, Senator Gale W. McGee of Wyoming said he was satisfied that Mrs. Farkas was innocent of any impropriety and laughed about the custom of making envoys of people who make generous campaign contributions. «The money -that's par for the course», he said. «It

used to be a cheaper price - but that's Nixon's inflation.»

In contrast to Ambassador Perle Mesta, the Washington socialite who arrived in Luxembourg in 1949 with flamboyant ways and gala parties that inspired the Broadway musical «Call Me Madam», Mrs. Farkas, who held a doctorate in sociology from Columbia University and a doctorate in education from New York University, maintained a low profile.

Reserved by nature and press-shy because of the uproar that surrounded her appointment, she was more at ease as the sponsor of forums on the drug problems of teen-agers than in being a second coming of a woman known as the hostess with the mostesi.

Not until two years after Mrs. Farkas had arrived did she make her first splash into the social life of Luxembourg, with a charity gala that featured the singer Sacha Distel and a United States Army orchestra. The event took in \$28.000 for a school for handicapped children.

She maintained close ties with the Government, gave quiet and unpretentious parties and, unlike many envoys, avoided making political statements about United States policy. Most diplomatic work was carried out by her six-member staff, and in the Luxembourg diplomatic community, which then included 13 other ambassadors, Mrs. Farkas, though serious, was not considered a heavyweight.

President Gerald L. Ford accepted her resignation in 1976 and replaced with Rosemary L. Ginn, a longtime Republican national committeewoman from Missouri.

Mrs. Farkas settled in Florida and resumed her many philanthropic and humanitarian activities and research into male and female roles through the Role Foundation, which she had established in 1967.

Ruth Lewis, one of five children of Samuel Lewis and the former Jennie Bach, was born in Manhattan in 1906. Both her parents were in the real estate business and each influenced her. «Community living and sharing, that was my mother, intellectual pursuits, that was my father,» Mrs. Farkas once said.

Accompanying her mother into tenements taught her about poverty, and Mrs. Farkas never forgot her mother's advice: «No matter what your station in life, no matter what you grow up to be, always try to contribute to those less fortunate than you.»

She met George Farkas when she was 10. Their families lived in the same apartment house, at 107th Street and Fifth Avenue, where George, whose father had died, kept a close eye on his little sister, who was Ruth Lewis's best friend. «I didn't like him at first because he was such a boss,» she said.

They were married in 1928, but not until she graduated from New York University. She received a master's degree from Columbia in 1932 and was for many years a member of the executive committee of Alexander's.

Mr. Farkas died in 1980. In addition to Robin, Mrs. Farkas is survived by three other sons, Alexander of Highland Park, Fla., and Bruce and Jonathan, of Manhattan; 15 grandchildren, and seven great-grandchildren.

Le Couple grand-ducal Héritier en Pologne

En Sa qualité de Président du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier s'est rendu en Pologne du 20 au 24 octobre 1996. En date du 23 octobre, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière a joint la délégation et visité l'orphelinat de GLIWICE, parrainé par l'ONG Foyer de la Femme et le Ministère de la Santé du Grand-Duché de Luxembourg.

La Journée des élus locaux, le 21 octobre 1996, au Casino à MONDORF-les-BAINS

La Journée fut organisée par le Ministère de l'Intérieur, en coopération avec le SYVICOL. Elle eut lieu en la salle des Fêtes du CASINO 2000 à MONDORF-les-BAINS, en présence notamment des Ministres Robert GOEBBELS et Michel WOLTER.

Les paroles de bienvenue furent dites par Madame Maggy NAGEL, Bourgmestre de la commune de MONDORF.

Le discours d'introduction était prononcé par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics, avant l'exposé de Ronald FRISING, Attaché de Gouvernement auprès du Ministère des Travaux Publics.

Le programme prévoyait encore:

La voirie étatique et communale, à savoir les routes nationales, chemins repris et la voirie vicinale; la législation applicable avec la Loi du 22 décembre 1995 concernant le reclassement partiel de la voirie et la reprise par l'État d'une série de chemins vicinaux finalement des détails sur la propriété et l'entretien, comme la signalisation routière, la législation applicable et les compétences de l'État et des communes.

Grand intérêt des élus locaux pour les sujets traités

Furent traités de même la responsabilité civile de l'État et des communes, comme aperçu sur la législation, la Loi du 1^{er} septembre 1988 sur la responsabilité civile de l'État et des Collectivités Publiques, en particulier les Art. 1382, 1383 et 1384 du Code Civil (droit commun); en conclusion il y eut un aperçu sur la jurisprudence.

L'exposé par Georges MOLITOR, Directeur adjoint de l'Administration des Ponts et Chaussées portait sur les permissions de voirie, comme sur la législation applicable afférente, finalement la procédure quant aux Délais/Recours.

Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, tira des conclusions sur la Journée qui fut informative autant que bien suivie.

Un vin d'honneur offert par l'Administration communale de MONDORF-les-BAINS clôtura la Journée.



M. PLANCHARD à l'honneur

Mercredi, le 23 octobre 1996, Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur, a remis le titre de Grand-Croix de l'ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Jacques PLANCHARD, ancien Gouverneur de la Province de Luxembourg.

Le Ministre Michel WOLTER vient de remettre la haute distinction à M. PLANCHARD.

Le «Prix René OPPENHEIMER» solennellement remis au «Kleng Maarnicher Festival» le 22 octobre 1996

en présence des Ministres Jacques F. POOS et Marie-Josée JACOBS



Les récipiendaires du Prix OPPENHEIMER 1996 entourés de MM. Guy AACH et Alain MEYER, Présidence du Consistoire Israélite; MMs Katy WILMES, Présidente du Prix, et Mady MOYSE-JACOB, Présidente du Comité AUSCHWITZ-LUXEMBOURG

Pour commémorer le souvenir de son fils RENÉ, fallacieusement assassiné en chambre à gaz d'AUSCHWITZ en même temps que 53 de ses petits camarades, arrivés au Camp d'extermination le 11 octobre 1944, M. Alfred OPPENHEIMER, lui-même rescapé presque miraculeux du dit camp, créa le Prix René OPPENHEIMER il y a cinq ans, distinction qui vient récompenser des associations ou des particuliers qui se sont engagés de façon exemplaire pour la juste cause de la Communauté juive.

Remise cette année encore à l'Hôtel CRAVAT à LUXEMBOURG, le 22 octobre dernier, en présence du Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS, du Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS, de l'Archevêque émérite Jean HENGEN, du Grand Rabbin Joseph SAYAGH, du Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice Paul KAYSER, du Député-Maire Agny DURDU, du Commissaire à la Résistance Eugène MULLER, du Père AHNEN du Couvent de CINQFONTAINES, de Jos. HAMMELMANN, Président du Comité international MAUTHAUSEN, des Présidents Nikky KOOB pour l'Association des Déportés Politiques luxembourgeois; Johny SCHMIDT, Médaillés militaires; Mady MOYSE-JACOB, Comité AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, de Roger

PAULUS, de Déportés, Jean MAJERUS, Aimé KNEPPER, Adéline TIDICK, mouvements de Résistance et Alain MEYER, Consistoire israélite.

Il appartient au Président Guy AACH de souhaiter une bienvenue, avant que l'orateur ne fit une analyse très remarquée sur la situation ethnique en général, et la «déconsidération de fait» du Peuple juif, notamment par un malencontreux libellé au Dictionnaire luxembourgeois, – une publication qu'on qualifierait «d'officielle» et pour laquelle il y aurait «super-besoin» de revoir et de redéfinir, voire de compléter judicieusement «certaines choses».

Nous reproduisons l'allocation de M. Guy AACH dans son entité ci-après:

«Madame an Häer Minister, Léif Frënn vun de Patrioteschen Organisatiounen,

Wert fréier Lauréaten, Dir Dammen an Dir Häeren, Wert Gäscht alleguer,

Am Numm vun der Fondatioun René OPPENHEIMER heeschen ech Iech all wëllkëmm op dës Präisverdeelung, ët as déi sechste Kéier datt si fir kënt.

Dës Fondatioun gouf geschaf a gestëfft vum Här Alfred OPPENHEIMER als Erinnerung u säi Fils RENÉ, deen am Alter vun nëmme 14 Joer, den 11. Oktober 1944 zu AUSCHWITZ vergaazt

gouf, dee selwëchten Dag, wou hien do mat 53 Kanner ukoum...

Mir gin heiantdo gefrot, firwat nach ëmmer dës Zeremonien, dës Erënnerungen, dës Mémorialen no méi ewéi 50 Joer gemaach gin, – bal 3 Generatiounen méi spéit? Bestëmmt krid Dir, Dir Dammen an Hären als Deportéiert oder Resistenzler och dës Fro nach dacks gestalt. Muss dat nach sin, a firwat?

Ganz kloer, ët muss nach sin, och 50 Joer duerno, an ech hoffen, datt dës Erënnerung liëwég erhale bleift, souguer 150 Joer duerno. Nët als Haass vun de Preisen, mä als Mahnung un all déi Generatiounen, dai eréischt kommen. Däitschland, dat heidegt, huet méi wéi all anert Land op der Welt sëch matt sénger Vergaangeneheet ausërnee gesat an eng déif, eescht Introspektioun gemaach. An Däitschland, – mengen ëch soen se dirfen – huet e wiërkleche Sënnswiessel sëch gemaach. Sëcher, ët gin och nach Ausnahmen, déi ni eppes bälléieren, mä si sin an Däitschland reell ënner Kontroll.

Dee beschte Bewäis vun deer Vergaangeneheitsbewältigung as d'Manier, wéi dat Buch vum Daniel GOLDHAGEN, «HITLERS willige Vollstrecker» an Däitschland opgeholl gouf. Di Aal sin opbrücht, ma di Jong, déi hire Pappen a Grouss-Pappe Froe stellen: munch Äntwert wäerd schwüereg sin.

Et wär ee frou, wann aner Länner wéi Éisträich, d'Schwäiz an esouger onst beléifent Frankräich och esou déif an hirer nët esou gloriéisier Krichsvergaangeneheet kraatze géiwen.

Och bei ons bleiwen Schiëtsäiten, déi ni richtig opgeklärt goufen en ët kommen ëmmer nees Beschëllegungen, déi nët iwwezegend widerluëcht gin. Dat huet ee gutt viru kuërzem gemierkt, matt den Artikelen iwwert «d'Polizei-Bataillon 101» a séngem Asaaz géint d'Partisanen a bei Juddendeportatiounen. Ech hun déi Artikelen duërchgeliës, a si mer och bewosst, datt déi Leit nët fraiwëlleg zu deem Bataillion matt sénge révoltante Missiounen koumen.

Wat ech ower nët konnt liesen, war e Wuërt vu Mattleed, – kaum e Bedauern! Wann de Schreiwergesot hätt, mir woren dobäi, mä nët fraiwëlleg, – mir woren derbäi, mä't huët eis wéi gedon, – mir woren derbäi, mä't deet eis leed, mir wore keng Helden, – dat géif jiddere verstoen,



Monsieur Guy AACH, Président: "...d'Jiddesch Vollék as bekannt als d'Vollék vum Gediechtnës" - "le Peuple de la Mémoire..."

well ët as nët ville Leit gin en Held ze sin. – ech weess och nët op ech an deer Situatioun ee gewiescht wier!

Bedauern ower ka jiddereen ausdrécken.

An deem Contexte, an an dësem Krees géif ech iech wëllen opmierksam maachen op eng Publikatioun, déi fläicht ongewollt an dach op eng insidös Manéier dee lëtzebuurger Antisemitismus aus laang vergiessenen Zäiten «perpétuéiert», – fir nët ze soen, «offizialiséiert».

An dëser Publikatioun gin all anti-jiddësch Ausdréck a Spréchelcher aus onser Sprooch, ech géif gär soen, matt Genoss festgehalten.

Et fénkt u mat JUDD, a matt deer extraklorer Erklärung, ech zitieren: «Geräucher Kammstück vom Schwein», eng schéin Erklärung, wat ee Judd as.

Et geet da weider matt: JUDD, diminutif JIDDCHEN, – Juddenasch, – Judde-Präisser, – «Judde-geschäft» mat der Erklärung dobäi: «Geschäftsladen mit willkürlichen Preisen», – ganz schéin as och de JUDDE-VADERONSER, ech zitieren: «Vater ABRAHAM, looss d'Gras wuëssen datt d'Kou Mëllech gët, maach datt d'Kand an d'Schoul geet, datt ët léiert jiddesch léien, fir déi aner ze bedreien» – Enn vum Zitat!

Dir Dammen an Dir Haeren, dat geet iwwer dräi Säiten op sechs Kolonnen esou weider. A l'origine woren déi Sproochfuërscher, déi dës Kompilatioun gemaach hun, bestëmmt nët schlecht intensionéiert a keng Antisemiten, – en Deel vun hinnen hun ech selwer als Professor kannat a geschat.

Mä haut, nodeems ech selwer zënter 1983 scho bei dräi Ministere vun der Kultur intervenéiert sin, kann ee sëch Froe stellen. Di nei Editioun an zwee Bänn amplaz vu fënnf, huet erëm, – grad ewéi fréier op deer éischer Säit stoen: «Im Auftrag der Großherzoglichen Luxemburgischen «Regierung».

Ech gleewe nët, datt d'Regierung wollt bewosst oder onbewosst Antisemitismus bedreien; si beweist jo daks genuch de contraire.

Hei hun eenzel Leit vun der Section linguistique vum Institut Grand-Ducal, op hiër – eegen – Initiative deen alen, kontestéierten Dictionnaire am Dezember 1995 rééditiert, ouni och nënne ee Komma drun ze änneren an ouni déi Protester, déi hinne bekannt woren, irgendwéi zu berücksichtigen.

Dëst Virgoe beleidégt mëch zudéifst als Judd, an ech schumme mëch duërfir als Lëtzeburger.

An dëser Zäit, wou am Ausland op d'Indikatioun vu betraffene Kreiser hin beleidigend Gebräich a Gleichungen aus den Dictionären eliminéiert gi sin; an dëser Zäit, wou d'Kiirch hir Schrëfte vu juddefeindlechen Texten expurgéiert huet, an dëser Zäit also: hu mir esou eppes hei am Land néidég ?

Esou wäit dësen Exkurs; ech hun Iëch mäin Iërger eng Kéier misse soen, jhust Iëch, well Dir hutt gekämpft fir datt ët op dëser Welt mei Fraihéit a manner Intolleranz, Rassismus a Friemenhaass sollt gin.

Den Elie WIESEL huet gesot, ech zitieren: «Les peuples qui ne connaissent pas

leur passé s'exposent à le revivre», – Enn vun der Citatioun.

Mir wëllen déi Vergaangenheet nët méi erliewen, wou ët duer gong als Judd oder als Zigeiner gebuer ze sin fir als «Untermensch» ze gëllen, eng Zort déshumaniséiert Ongeziwwer, dat sollt ausgerott gin.

Et dauert nët méi ganz laang, dann as kee méi do, deen ët selwer erliëwt huet, weder als Affer, als Zei oder als Täter. Duerfir muss-elo- dat alles festgehalte gin, – nët als Selbstzweck, mä als Erënnerung a speziell als Ofschreckung, als Mahnung fir déi kommend Generatiounen.

Eng wichteg Initiativ an deem Sënn huet de «Kleng Maarnicher Festival» geholl matt enger bemierkenswerter démarche: durch artistesch Manifestatiounen, – 50 Joer nom Krich d'Gediechtnës waakrëg ze halen un déi, di dem Nazi-Wahnsinn zum Affer gefall sin. Besonnesch sensibel war d'Plaz vun dëse Manifestatiounen eräusgesicht. D'Klouschter vu CINQUONTAINES bei ÉLWEN, – d'Héichbuerg vun der kollektiver Erënnerung vun der Lëtzebuurger Jiddescher Bevölkerung.

Vun deer haut esou friddlecher Plaz sin d'Zich fortgefuehert mat, – a plombéierte Waggoën – Mënschen, déi sëch nët wiere konnten, – vill Aler, Kranker, Kanner an als Endziil d'Ghettoën an Exterminationenlager.

Am Kader vun ärem Festival wor och eng ganz eminent Ausstellung iwwer d'Lous vun de Prisonnier vu CINQUONTAINES. Ech géif gären hei de Patere vum Klouschter, a méi spezielle dem Père AHNEN merci soe fir datt s'hir Reimlechte fir dës Ausstellung zur Verfügung gestalt hun.

Dir hat als Festival weider di eenzég Iddi fir Musékswiircker op de Programm ze setzen, déi vun Naziaffer, zum Deel am KZ komponéiert gouwen, – vu Leit also déi internéiert, gefoltert a gemuerdt goufen, an Dir waart gentil genuch, fir de Patronage vum Consistoire Israélite duerfir ze froen.

Niëwent dem Hommage un d'Leide vum jiddesche Vollék haten d'Manifestatiounen och nach eng weider Bedeitung als Hommage un di spirituell Resistenz vun de Fraen a Männer a besonnesch schlëmme Émstänn.

Brillant vun engem Exposé war Iere Concert encadréiert, vum Historiker Marc SCHOENTGEN, deen och fir Konzeptioun, d'Zesummstellung an d'Ausféierung vun der Ausstellung responsable wor; hien huet ët verstaan, d'Lous vun der jiddescher Bevölkerung vu Lëtzebuerg ënnert dem Naziterror mat prägnante Wieder ze erklären.

Iwwer Manifestatiounen vun héijem artistesche Niveau hu dir ët fäerdég bruëcht, d'Erënnerung un déi traurég-tragesch Zäit an Evenementer liëwég ze halen.

D'Jiddescht Vollék as bekannt als d' Vollék vum Gediechnès: «Le Peuple de la mémoire» an et schätzt zu séngem richtege Wert all déi di hëllef, dést Gediechnès liewég z' erhalten, iwver Joerzénge oder Joerhonnerten.

Dir vum «Klinge Maarnicher Festival», grad esou wéi d'Gemeng WÉNTGER an d' Patere vu CINQFONTAINES setzt Iech an fir d' Erhale vun der Érennung, – nèt fir ons, ma fir di jongk Generatioune, datt se nèt de Geschichtsfälscher a Revisionisten op de Lääm gin. Mir si gëiert fir Iech dese Prais ze iwwerreechen als Merci fir dat wa dir gemaach hutt an als Opmonterung fir op deem Wee weider ze goen»...

Il appartient à Madame Katy WILWERS, Présidente du «Prix René OPPENHEIMER», à M. Guy AACH, Président du Consistoire israélite, en présence du Ministre Marie-Josée JACOBS, du Député-Maire Agny DURDU, Commune de WINCRANGE, de remettre Prix et Diplôme à M. Emile LUTGEN, Président du «Klinge Maarnicher Festival», entouré de ses collaborateurs au Conseil d'administration.

Le «MARTINU QUARTETTE» de PRAGUE, le 21 mai 1996

Le Président Emile LUTGEN, pour l'association récipiendaire, devait expliquer l'approche générale et les modalités en ce qui concerna la grande audition du «MARTINU Quartette» de PRAGUE, qui se produisit à CINQFONTAINES, le 21 mai 1996, après une première audition du même programme au Château de BOURGLINSTER, une organisation des «Frënn vum Biërger Schlass».

Ci-après l'allocution de M. Emile LUTGEN:

«Madame an Här Minister, Madame la Présidente vun der «Fondation René Oppenheimer»,

Dir Dammen an Dir Hären,

A ménger Qualitéit als Président vum Klinge Maarnicher Festival han ech den Owend déi grouss Eier, zesame mat méng Frënn, dem Romain KREMER an dem Marc SCHOENTGEN, ee puur Wuert un Iech kennen z' adressieren.

Virop wëll ech awwer dem Här Guy AACH villmols Merci soe fir séng Laudatio. Här AACH, Dir hutt vill Wieder vu Luew an Unerkennung fir eis Initiativ font, ech wëll Iech nèt verheimlichen, datt dës Wieder eis sècherlèch mat engem gewëssen Houffert erfüllen.



Le Président Romain LUTGEN: " ...ët muss ee genee informéiert sin..."

Dir Dammen an dir Hären, mir wëllen Iech, vun eiser Säit, den Owend a kurze Wieder soen,

- ewéi de Concert an d' Ausstellungen am Joer 1995 zou Fünfbrunnen zoustanne kommen sinn,
- waat et mam «Jüdischen Altersheim Fünfbrunnen» op sich hat,
- a wat mir als Organisateur mat dëser Manifestatioun bezweckt han.

Le «comment»

De «Klinge Maarnicher Festival», den ausschléisslich aus freiwillige Mataarbichter besteet, huet séch generell als Objektiv gesaat, fir d' Offer van den kulturellen Aktivitéiten am Éislek ze verbesseren. Esou giän Joor fir Joor eng halfe Dozen Concerten organiséiert, mat engem meeschtendeels klassisch geprägte Programm. Doniewent giän et aaner Aktivitéiten ewéi zum Beispiel Ausstellungen, Konferenzen, Publikatioun van engem Kannerbuch asw.

D'Zoustannekommen van dem Projet, iwwert deen mir den Owend méi am Détail schwätzen, as éischer op een Zoufall zréckzefieren.

D' Burglënster Schlassfrënn hun eis matgedeelt, datt den tschechischen Ensemble «MARTINU QUARTETTE va Prague» am Fréijoor 1995 een Oofstiecher op Lëtzebuurg géif maachen. Mir se gefroot giän op mir nèt ee weidere Konzert mat diesem Ensemble wollten organisieren. Besonnisch beim MARTINU Quartett as datt si an hirrem Repertoire Stécker hun, déi am Konzentratiounslager THERESIENSTADT komponéiert, respektiv opgeuert giän senn.

De Konzert vum MARTINU Quartett mat Wierker va jiddischen Komponisten déi

zu THERESIENSTADT ëmkomm senn, gouf doropshin décidéiert.

Déi Fro déi sich dorno gestallt hatt, woor déi wou soll dësen aussergewöhnliche Konzert da stattfannen? Esou as dann d' Klouschter va Fünfbrunnen an d' Gespräch kommen. Dat heescht déi Plaaz, wou am zweeten Weltkrich déi zu Lëtzebuurg usässig Juden an den Jooren 1941 bis 1943 inhaftéiert waren. Vill vun hinne sinn durno op THERESIENSTADT deportéiert giän.

Ewëll mir dunn op eemol festgestallt hann, datt et néideg wir méi genau ze wëssen, waat an deer Zäit zou Fünfbrunne geschéit as, ha mir ee Frënd van eis, de jonken Historiker Marc SCHOENTGEN gefroot, op hien nèt bereet wir, eng méi détailléiert Recherche zu dësem Sujet ze maan an d' Resultat va sénger Aarbicht den Daag van Konzert ënner Form van engem exposé firzedroen.

Bei sénge Virberredungen huet de Marc du proposéiert, eng Ausstellung mat deene gesammelten historischen Dokumenter ze maachen, Ausstellung déi ënnert dem Titel «Furcht vor der Fahrt nach Polen» während zwing Méint am Klouschter ze gesi war.

Dës Ausstellung as schlussendlich kompléiert giän durich 4 Tabloen déi eise Festival béi der jonker Lëtzeburgischer Kënschlerin Martine KÜNZER an Optraag giän hatt, d' Tabloen déi séch mat der Thematik va Konzentratiounslager a Vernichtung vum Mënsch ausernanner setzen.

Esou as dunn aus der Iddi vun engem normale Konzert, no a no de Projet vun enger Gedenkféier giän, Feier déi den 21. Mee 1995 am Klouschter FËNNEFBURREN stattfonnt huet.

CINQFONTAINES et son histoire 1941-45

L'historien Marc SCHOENTGEN, promoteur et concepteur de l'exposition à CINQFONTAINES fit, lors de celle-ci en mai 95, une conférence très remarquée sur l'histoire de la Communauté juive au LUXEMBOURG de 1940-45, avec les multiples aspects de persécution, de marginalisation excessive, de souffrances, de sacrifices suprêmes, exécutions selon les méthodes les plus inhumaines, «consommation à petit feu» ou radicales...

Nous faisons suivre l'allocution de Marc SCHOENTGEN ci-dessous:

«Dir Dammen, dir Hären!

Ech wëll mech haut den Owend kurz faasen, an just e puer Wuert iwwert deen Uert soen, deen am Mëttelpunkt vun eiser Manifestatioun am leschte Joer stung: d' Klouschter vu FÜNFBRUNNEN.



Le Professeur Marc **SCHOENTGEN**:
 "...an deer erklärter Absicht, si vun do aus an d'Ghettoen, vun 1942 un an d'Vernichtungslageren am Osten ze transportéieren..."

FÜNFBRUNNEN, ganz do uewen am Éisleck, nët wäit vun der belscher Grenz, as eng Plaz, déi wuel d'Majoritéit vun de Lëtzebuurger nët kennt. Awer trotzdem as dat Klouschter, wat e puer Kilometer vun ÉLWEN an engem klengen Dall läit, ee wichtige Uert vun der lëtzebuurger Vergaangenheet, dee leider nët esou bekennt as, wéi en et misst sin.

Dofir mengen ech, muss ech d'Geschicht vu FÜNFBRUNNEN ganz kurz hei erëmgin.

1941, viru genee 55 Joer also, gouf am Klouschter vu FÜNFBRUNNEN vun den Nazien ee sougenannten «Jüdisches Altersheim» ageriicht. De facto war dat awer näischt aanescht wéi e Sammel- an Internéierungslager fir déi Judden, déi an



Romain **KREMER**: "...eise Kanner soë wéi et würrklich war..."

deem Ament nach hei zu Lëtzebuerg geliewt hun. Si kummen aus Lëtzebuerg, aus allen Deeler vun Europa a waren als Flüchtlingen hei am Land hänke bliwwen. Si goufen zu FÜNFBRUNNEN isoléiert, an der erklärter Absicht, si vun do aus an d'Ghettoen, vun 1942 un an Vernichtungslageren an Osteuropa ze transportéieren.

D'Chronologie vu FÜNFBRUNNEN as domat d'Chronologie vum Leidenswee, deen d'Jude vu Lëtzebuerg hu misse goen.

* 1941: Lëtzebuerg gët vun de Nazien offiziell als «judenfrei» deklaréiert. FÜNFBRUNNEN gouf zou enger Art Durchgangslager op dem Wee an Vernichtungsmaschinerie. Wéi iwwerall an Europa, waren och hei d'Judden am Klouschter – zum gréissten Deel aal oder handikapéiert Mënschen – der Erniedrigong, Repressalien an Diskriminierung ausgesat; datt si an hirer Isolatioun hu missen de Juddestär droen, war dat däidlechst Zeechen vun dem mëscheverachtenden Zynismus.

An dem Joer, wou zu FÜNFBRUNNEN dee Ghetto ënnert dem euphemistesche Numm «Jüdisches Altersheim» ageriicht gouf, hun och d'Transporter ugefaang:

* 16. Oktober 1941: Deportatioun vun 334 Judden vu Lëtzebuerg a Polen (LITZMANNSTADT). Ënnert hinnen: 22 Mënschen aus dem «Altersheim».

Iwwerliewend: 11.

* 23. Abrëll 1942: Transport vun 27 Persounen, dovunner 14 aus Fünfbrunnen, op ISZBICA (LUBLIN) a Polen.

Iwwerliewend: keng.

* 12. Juli 1942: Deportatioun vu 24 Mënschen, 6 aus dem Klouschter, op AUSCHWITZ.

Iwwerliewend: Keng.

* 26. Juli 1942 an 28. Juli: 27 an 159 Judden, dovunner op manst 89 kumen der vu FÜNFBRUNNEN, gin op THERESIENSTADT verschleeft. Iwwerliewend: 10

* De 6 Abrëll 1943 goufen 97 Judden, 87 zu FÜNFBRUNNEN, zesummege driwwen, a Gepäckween vun der Bunn gelueden, an op THERESIENSTADT deportéiert. 18 Deportéiert hun iwwerliewt.

* De 17. Juni 1943 sin déi letscht Judden vu Lëtzebuerg, dorënner den Alfred OPPENHEIMER, séng Fra a säi Jong RENÉ op THERESIENSTADT an op AUSCHWITZ deportéiert gin.

De «Bilan» vu ronn 21 Méint:

– op manst 252 internéiert Männer, Fraen a Kanner, déi offiziell zu FÜNFBRUNNEN gemellt waren, an op manst 50 aner Judden, déi nët gemellt waren, am ganzen also ronn 300 Mënschen gungen duerch d'Lager vu FÜNFBRUNNEN. D'Bertha KLEEBLATT war mat 88 Joer déi eelst, d'Betty HIRSCH mat 9 Méint dat jéngst.

– vun hinnen sin der op manst 20 u Schwächt, Krankheet nach zu FÜNFBRUNNEN oder a Kliniken gestuerwen.

– vun deenen Deportéierten hun der 24 iwwerliewt.

D'Recherchen zum Thema FÜNFBRUNNEN ware nët ganz einfach. Op der enger Säit, gët et keng Zeihen méi, bal keng Photoen, just e puer Dokumenter temoignéieren d'Geschicht vun der Plaz. Mä nët nëmmen vum «techneschen» Point de vue, mä och emotional war et fir mech, deen iwwer 20 Joer no deem Krich, no där Zäit gebuer gouf, nët einfach, fir an den Archiven op déi Spueren ze stousen, déi nach eppes iwwert déi Méint erzielt hun, wou zu FÜNFBRUNNEN dat «Lager» installéiert war. Hannert einfachen Dokumenter, Attester vun Dokteren, Postkaarten, hei an do engem Pass oder aaneren offizielle Pobeieren oder engem perséinleche Brëif, huet sech eng Tragik verstoppt, war souvill mënschlecht Leed ze erkennen, dat bei mir ëmmer ee Schudderer provoziert huet, och wéi ech op der Plaz selwer war, wou sech déi Tragédie ofgespillt huet. Just ee Beispill: Am Attest fir eng Fra vun 63 Joer, déi sech 6 Deeg virum éischten Transport vum 17. Oktober 1941 d'Oderen opgeschnidden hat, stung als Motivatioun «Furcht vor der Fahrt nach Polen». Dëst Zitat aus engem mëdizineschen Attest huet schliesslech och der Ausstellung vu FËNNEFBURREN den Titel gin.

An als Nokrichsgeneratioun hun ech mer, hu mir eis och misste Froen stellen: firwaat kruten esou wéineg vun de Jiddesche Matbierger gehollef? Firwaat as déi Plaz zu FÜNFBRUNNEN esou wéineg präsent an eiser «mémoire collective»? Dat si Froen, déi ech hei just well gestallt hun, déi ech awer nët well (a nët kann) beäntwerten, dat muss vläicht jidferen fir sech maachen. Dat si Froen, déi een sech ëmmer muss stellen, nët nëmmen fir d'Vergaangenheet kënnen ze beurteilen, mä och fir eis Zukunft!

Merci !»

Informier et sensibiliser la jeunesse.

Ce fut M. Romain KREMER, le Directeur artistique dudit Festival, qui mit en évidence les finalités particulières de cette manifestation-organisation dans le cadre du Festival régional de MARNACH en particulier, explications que nous fournissons ci-après:

«Waat ha mir als Organisateur mat dëser Manifestatioun bezweckt ?

Dir Dammen an dir Hären, vill vun iech hun déi grausam Zäit vam zweete Weltkréich perséinlech matgemaach. Mir, déi mir méi jonk Generatioun, hu Gottseidank déi Zäit nët erliäwwt, de Krich, verbonne mat Doud, Ennerdréckung, Deportatioun, Zwangsrekrutierung, Humiliatiounen, Terror an ech kéint hei nach sou weider fueren. Daat wëllt awer nët heeschen dat mir eis nët fir déi Evenementer vun deer Zäit interessieren, am Gegendeel.

Mirr, als nët perséinlech konzernéiert, wollten mat eiser Manifestatioun Froen opwerfen, Froen mat deenen jidder een vun eis sèch schon ausenanner gesaat huet.

– Ewéi konnt esou ee Verbriechen un der Menschheet an um eenzelne Mensch geschéien ?

– Wat as falsch gemaach giän ?

– As alles gemaach giän fir dest grausamt Kapitel vun eiser Geschicht ze verhënnern ?

Mirr hu sècherlech keng Antwort op all dës Froen. Mir sën awer der Meenung, datt een der Antwort, déi nie absolut wert sën, nëmmen méi no ka kommen wann ee fir d'éischt esou genau wéi miglech d'Zesaamenhäng an d'Begebenheeten vu deene Verbriechen kennt, a se publik mécht.

Mirr wollten iwwert déi Zäit schwëtzen, an d'Leit obligéieren, sèch domat ze beschäftigen.

Firwat?

Mee ewëll déi selwicht Gefooren, Ideologien, Théorien, déi ët dem Nazi-regime erméiglicht hann op d'Been ze kommen, haut 1996 weiderhinn existéieren. Op ganz ville Plazen giän, 207 Joor no der Déclaratioun des Droits de l'Homme et du Citoyen dës proklaméiert Rechter nach mat Féiss getrëppelt.

De Néonazisme, ët mengt een et wir nët miglich, huet hickt Héichkonjunktur. De message, dee mir mat eiser Initiativ wollten ausdrécken, as dee «Wehret den Anfängern». An wann den Afank fir ze wieren – vläicht scho verpasst gouf ? –, sou solle mir aus der Hoffnung eraus datt et ni ze spéit as, eis Bequemlichkeit iwwerwannen, eisen Zivilcourage eremfanen a jidderreen sich op sénger Plaz fir déi Werter asetzen, déi mir fir richtig fanen: Gegenseitige Respekt an Toleranz; Respekt van de Gesetzer, va jidderengem fir jideereen, Kritische Geesst.

Dëse Message muss eis Jugend matt op de Wee kréien. Well eent as sècher: fir ze erkennen wat am Gang as ze geschéien, muss een fir d'éischt genau informéiert sën, a genau sou sècher as, datt esou wahnsinnig Verbrieche sèch ni méi duären widderhuelen.



Une assistance recueillie entourant les Ministres Marie-Josée JACOBS et Jaques F. POOS et Madame la Présidente Katy WILMES

À la conclusion, ce fut le Président Emile LUTGEN qui statua:

«An eisen Aaen sollen d'Iddien vun der Manifestatioun vun 21. Mee 1995 nët op een Daag beschränkt bleiwen. Dofir hu mir eis virgeholl, zesummen mat den Herz-Jesu Patres va FÜNFBRUNNEN, an deenen nächste Méint bei den öffentlichen Autoritéiten déi néideg finanziell Moyeen ze déblocquéieren fir eiser Ausstellung am Klouschter Fünfbrunnen eng permanent Plaz ze schafen. Dës Ausstellung adresséiert sich haauptsächlich aa Schouklussen, déi dann d'Geleenheet hätten fir op der Plaz sèch mat deem Kapitel van der Geschicht auseinnersetzen, mat der Geschicht van der Juddenverfolgung a van den Konzentrationslager.

Dir Dammen an dir Hären, mir wëssen dat haut weltweit vill Geld opbruecht gët vu Leit déi gezielt eng Campagne vun Désinformatioun iwwert den zweete Weltkrich verbreedten, déi behaupten, d'Konzentrationslager wirren ët ni giän, Leit déi alles a Bewegung setzen, fir déi national-sozialistisch Iddien op ee neis ze propagéieren.

Mir däärfen do nët einfach nokucken an si gewiärden loossen, mir müssen eise Kanner soen wéi ët wirklich woor a wou d'Gefore leien. Dofir müssen och mir all miglich Moyeen investéieren.

M^{me} la Présidente, dir Dammen an dir Hären,

mir soën der Fondatioun René OPPENHEIMER villmols Merci fir datt si eis dëst Joor als Lauréat vun hirrem Präis designéiert huet. Merci fir dës grouss Unerkennung!»

Ce que fut le Ghetto de CINQFONTAINES...

Dans ce qui suit, nous présentons la commémoration, à CINQFONTAINES, en cette année '95, – rappel cinquante ans après, – extraits de la Publication «DE CLIÄRRWER KANTON», libellé en allemand:

«Aus Anlaß des fünfzigsten Jahrestages des Kriegsendes und der Befreiung der Konzentrationslager hatten die Veranstalter des «Klunge Maarnicher Festival» am Sonntag, dem 21. Mai 1995 zu einer Sonderveranstaltung im Kloster FÜNFBRUNNEN eingeladen. Unter der Schirmherrschaft des «Comité AUSCHWITZ LUXEMBOURG» und des «Consistoire Israélite de LUXEMBOURG» gab das Streichquartett MARTINU aus Prag ein außergewöhnliches Konzert. Auf dem Programm standen ausschließlich Werke von jüdischen Komponisten, die vor mehr als fünfzig Jahren von den Nazis verfolgt, im Lager THERESIENSTADT inhaftiert und später ermordet wurden. Diese einzigartigen Kompositionen waren in THERESIENSTADT während der Lagerhaft unter unmenschlichen Bedingungen entstanden.

Mit diesem Konzert sollte an all die schrecklichen Ereignisse erinnert werden, die sich im Kloster Fünfbrunnen in den Jahren 1941-1943 zugetragen haben, als das Kloster von der Gestapo als Ghetto mißbraucht wurde, um die hier in Luxemburg ansässigen Juden zusammenzutreiben. Ungefähr 180 Juden des «Mini-Ghettos» FÜNFBRUNNEN wurden auch nach THERESIENSTADT deportiert.

Im Auftrag des «Klunge Maarnicher Festival» stellte der Historiker Marc SCHOENTGEN Nachforschungen an über die Geschichte des Ghettos Fünfbrunnen. In seinem Vortrag vom 21. Mai



Madame Katy WILMES, Présidente du Prix, lors de la remise à M. Emile LUTGEN, Président du "Klengje Maarnicher Festival"

1995 stellte er das Resultat seiner Arbeiten vor, Vortrag, der im nachfolgenden Artikel in einer überarbeiteten Fassung nachzulesen ist. Um das Schicksal der jüdischen Gemeinschaft in Luxemburg während des zweiten Weltkrieges zu dokumentieren entstand desweiteren die Ausstellung «Furcht vor der Fahrt nach Polen...» die vom 16. Juni bis zum 17. Juli 1995 in Fünfbrunnen zu sehen war. Zum Thema Musik und Konzentrationslager entstanden zusätzlich vier Gemälde der luxemburgischen Künstlerin Martine KÜNZER.

Bei dieser ergreifenden Gedenkfeier vom 21. Mai 1995 waren zahlreiche Ehren Gäste anwesend, unter ihnen Großrabbiner Joseph SAYAGH, Ministerin Marie-Josée JACOBS, Guy AACH und Alain MEYER, Präsident und Vize-Präsident des Consistoire Israélite, Mady MOYSE, Präsidentin des Comité AUSCHWITZ, Pierre SCHNEIDER, Honorarkonsul von Israel, René ZIMMER, Vertreter des Ministeriums für Tourismus, die Patres Nic TURMES und Edy AHNEN aus dem Kloster Fünfbrunnen, sowie die Bürgermeister der Gemeinde WINTGER und MUNSHAUSEN Agny DURDU und Emile EICHER.

Gemeinsam wurde an den Holocaust erinnert, um das schlimmste Vergehen an allen Naziopfern zu verhindern, das wir heute begehen können, das heißt «VERGESSEN».

**«Furcht vor der Fahrt nach Polen...»
Das «Jüdische Altersheim»
in FÜNFBRUNNEN (1941-1943)
Referat: Marc SCHOENTGEN**

Einleitung

Fünfzig Jahre nach der Befreiung der nationalsozialistischen Konzentrationslager und dem Ende des Zweiten Weltkrieges

kommt der Erinnerung an die Ereignisse der dreißiger und vierziger Jahre eine besondere Bedeutung zu, auch da angesichts des Krieges vor der europäischen Haustür häufig Parallelen zwischen Vergangenheit und Gegenwart gezogen werden.

«Holocaust», «Shoah» oder «Endlösung» in der euphemistischen Terminologie des NS Systems - dies sind Begriffe, die heute noch den meisten bekannt sind. Es ist aber ein immer kleiner werdender Kreis von Zeitzeugen, der die Ereignisse des Weltkrieges noch aus eigener Erfahrung und eigenem Leiden kennt. Dem Erinnerungsprozeß kommt somit heute - 50 Jahre nach Kriegsende - eine besondere Bedeutung zu, denn Erinnern hat auch immer etwas mit Vergessen zu tun.

Das Kloster FÜNFBRUNNEN in der Nähe von ULFINGEN im Norden des Landes gehört zu den vergessenen Orten der luxemburgischen Geschichte. Er hat nie die Stellung in der öffentlichen Erinnerung erlangt, die ihm auf Grund der dort zwischen 1941 und 1943 stattgefundenen Ereignisse zukommen mußte. Das Kloster ist der Ort, an dem sich vor über 50 Jahren eine unvorstellbare Tragödie abgespielt hat: während fast 2 Jahren diente das Kloster unter der Bezeichnung «Jüdisches Altersheim» als Internierungs- und Sammellager für Juden aus Luxemburg.

Die Geschichte des Lagers von FÜNFBRUNNEN ist zugleich die Geschichte der Judenverfolgung und Deportation in Luxemburg, die nach der Besetzung des Großherzogtums im Jahre 1940 einsetzte. Dabei stehen das Leiden und Sterben der Fünfbrunner Juden durchaus symbolhaft für das Schicksal des ganzen jüdischen Volkes.

Deutsche Besetzung und Beginn der Judenverfolgung in Luxemburg

Rund 3.700 Juden lebten im Mai 1940 in Luxemburg. Mehr als die Hälfte von ihnen waren Flüchtlinge. Sie gehörten zu den Zehntausenden, die in den dreißiger Jahren ihre Heimat Deutschland oder Österreich aus rassischen und politischen Gründen verlassen und in den demokratischen Staaten Aufnahme gefunden hatten. Viele von ihnen hatten Luxemburg als Transitland gewählt, bevor sie in andere Länder weiterreisten. Hunderte hatten so im neutralen Großherzogtum Asyl gefunden. Auch wenn das Land eine weitaus liberalere Flüchtlingspolitik verfolgte, als etwa die Schweiz, so waren die Exilanten durchaus nicht immer wohlgekommen: ab 1938 führten die luxemburgischen Behörden den Visazwang für jüdische Pässe ein.

1940 erreichte der Krieg auch den Westen Europas. Rund 1500 Juden konnten Luxemburg in den Evakuierungswirren verlassen. Sie flohen nach Frankreich, von wo aus ein Teil nach Übersee ausreisen konnte. Viele konnten im besetzten oder unbesetzten Teil Frankreichs untertauchen, aber hunderte von jüdischen Flüchtlingen wurden mit zehntausenden von französischen Juden deportiert.

Am 5. September 1940 wurde die erste antisemitische Verordnung vom Chef der Zivilverwaltung erlassen.

Die Juden, die Luxemburg nicht mehr rechtzeitig verlassen konnten, wurden nach Einsetzen der Zivilverwaltungen im September 1940 einem menschenverachtenden System ausgesetzt.

Die Politik der deutschen Behörden war anfangs die einer systematisch betriebenen, von BERLIN aus favorisierten Vertreibungspolitik. Bis Oktober 1941 konnten oder mußten auf Befehl der Gestapo rund 1.500 Juden Luxemburg verlassen. Sie erwartete ein ähnliches Schicksal wie die Flüchtlinge vom Mai 1940. Zurück blieben ungefähr 750 Juden, in der Regel Alte und Kranke.

Ab September führte Gauleiter Gustav SIMON eine Reihe von antisemitischen Verordnungen ein, die das Leben der Juden in Luxemburg streng reglementierten und die den völligen Ausschluß der Jüdischen Mitbürger aus dem öffentlichen Leben zum Ziel hatten. So wurden beispielsweise bereits im September 1940 de facto die Nürnberger Rassegesetze eingeführt und 1941 mußten Juden zusätzlich die Vornamen «Israel» beziehungsweise «Sara» annehmen. Ab Oktober 1941 waren alle Juden über 6 zum Tragen des gelben Judensterns verpflichtet, nachdem sie bereits ab Juli durch gelbe Armbinden gekennzeichnet worden waren. Parallel dazu kam es immer wieder zu sogenannten «spontanen» Aktionen gegen Juden, bei denen Gottesdienste gestört, Juden be-

droht und jüdische Geschäfte mit antisemitischen Aufklebern versehen wurden. Auch vor den Versammlungsorten der Gläubigen machte man nicht halt: die Synagogen des Landes wurden geschändet, die Gotteshäuser in ESCH und LUXEMBURG-Stadt auf Befehl der Besatzer sogar abgerissen – eine mehr als symbolische Zerstörung.

Enteignung – jüdische Unternehmen wurden ausnahmslos liquidiert – und Entrechtung waren aber nur ein Aspekt der Judenverfolgung. Ziel der neuen Machthaber war das völlige Verschwinden der jüdischen Mitbürger aus dem öffentlichen Leben, der Ausschluß aus der sogenannten «Volksgemeinschaft». In diesem Zusammenhang ist die Entstehungsgeschichte des Lagers in FÜNFBRUNNEN zu sehen.

Das Lager FÜNFBRUNNEN

Die Umstände der Gründung des Sammellagers von FÜNFBRUNNEN sind dokumentarisch nicht mehr eindeutig nachvollziehbar. Vermutlich Ende Juli 1941 kam von der Gestapo der Befehl zur Einrichtung eines «Altersheimes» im Fünfbrunner Kloster, genannt «Paafemillen». Das Kloster der Herz-Jesu-Priester war Anfang März auf Anweisung der deutschen Behörden geräumt worden und die Patres hatten das Land bis auf eine Ausnahme verlassen müssen.

Die offizielle Bezeichnung des Lagers lautete ab August 1941 «Jüdisches Altersheim FÜNFBRUNNEN bei ULFLINGEN». Der Platz dieses «Mini-Ghettos» (P. CERF) war aus deutscher Sicht gut gewählt: er lag einige Kilometer von der nächstgrößten Ortschaft ULFLINGEN entfernt, die einen eigenen Bahnhof hatte. Das Kloster selber befand sich in unmittelbarer Nähe der Eisenbahnlinie. Von Vorteil aus deutscher Sicht war die einsame Lage – abgesehen von Einzelgehöften in der Nähe lag FÜNFBRUNNEN so isoliert, daß die Existenz des «Lagers» und die Anwesenheit von Juden in den Jahren 1941-1943 von der umliegenden Bevölkerung wohl registriert wurde, aber aus heutiger Sicht kaum für Aufregung oder Anteilnahme sorgte.

Über die Initiatoren und die genauen Motive der deutschen Besatzer kann man letztlich nur spekulieren. Ziel der Gestapostellen in Luxemburg war die völlige Isolierung und Zusammenfassung der noch im Lande verbliebenen Jüdischen Bevölkerung, eine Politik der Konzentrierung und Ghettoisierung also, wie sie von den Nationalsozialisten auch in anderen Teilen Europas betrieben wurde. Betroffen von dieser Aktion waren die noch verbliebenen Juden, die das besetzte Luxemburg nicht mehr rechtzeitig verlassen konnten.

Die Maßnahme der Gestapo stieß auf Seiten des Konsistoriums auf ein gewis-

ses Entgegenkommen. Das Konsistorium – das sich später in «Ältestenrat der Juden» umbenennen mußte – befand sich in einer prekären Lage. Einerseits mußte es sich um die Belange und Interessen der jüdischen Gemeindeglieder kümmern und hatte zahlreiche karitative und soziale Aufgaben im Sinne der luxemburgischen Juden zu erfüllen, andererseits waren die Konsistoriumsmitglieder, mit Alfred OPPENHEIMER als «Judenältesten» an der Spitze, der Gestapo gegenüber voll verantwortlich. Das Konsistorium sah sich also zur Kooperation mit den deutschen Stellen gezwungen, wollte man «Schlimmeres verhindern». Degradiert zu einer Art «Transmissionsriemen» zwischen Gestapo und jüdischer Gemeinde, nahm der «Judenälteste» alle Befehle der Gestapo entgegen und leitete sie an die Gemeinde weiter und sorgte für ihre Durchführung.

In steter Sorge um das Wohlergehen der noch in LUXEMBURG verbliebenen Juden, schlug das Konsistorium im Oktober 1941 der Gestapo sogar die Unterbringung aller Gemeindeglieder in FÜNFBRUNNEN vor:

«Es verbleiben also noch im ganzen Gebiet Luxemburg circa 400 Juden, welche sich ausschließlich aus Alten, Kranken, Pflegepersonal, einigen wenigen Hausangestellten, sowie Verwaltung zusammensetzen.

In Anbetracht dieser Sachlage schlägt das Konsistorium der Israelitischen Kultusgemeinde vor, sämtliche im Land LUXEMBURG verbleibenden Juden geschlossen in ULFLINGEN (Kloster FÜNFBRUNNEN) unterzubringen. (...)

Das Konsistorium glaubt und hofft, bei Durchführung dieses Projekts den Abtransport der Juden aus LUXEMBURG vermeiden zu können... Durch die Konzentrierung sämtlicher Juden Luxemburgs wäre das Problem im Sinne der deutschen Behörden gelöst.»

Das Entgegenkommen des Konsistoriums hat den deutschen Behörden zwar sicherlich die Arbeit erleichtert, aber man muß die Situation im Jahre 1941 bedenken: bedroht von Zwangsausweisung und Deportation hofften die Verantwortlichen der jüdischen Vertretung, für die noch in LUXEMBURG lebenden Juden eine Art Refugium oder Heim zu schaffen, um so wenigstens den Alten und Kranken das Verlassen von Heimat oder Asyl zu ersparen.

Die Ankunft der ersten Juden

Anfang August 1941 kamen die ersten Juden in FÜNFBRUNNEN an, an ihrer Spitze der deutsche Exilant Hugo HEUMANN und seine Ehefrau Selma, die das leerstehende Gebäude auf die Ankunft weiterer Juden vorbereiteten. Hugo und Selma HEUMANN übernahmen fortan

die Leitung des «Altersheimes». Am 11. August 1941 traf der erste Transport mit ungefähr 20 Juden im Kloster ein. Innerhalb weniger Wochen wuchs die Zahl der Heiminsassen auf rund 90 Personen an. In der Regel waren es Omnibusse, die die Juden aus allen Teilen des Landes nach FÜNFBRUNNEN transportierten, meist auf Befehl der Gestapo. Da es sich offiziell um ein Altersheim handelte, beantragten einige Juden von sich aus die Unterbringung auf der «Paafemillen».

Gemäß seiner offiziellen Bestimmung nahm das Heim vor allem Alte und Kranke auf. Einige jüngere Juden kümmerten sich um das Wohlergehen der Heiminsassen, arbeiteten in der Küche, machten die Wäsche und pflegten die Kranken. Im Juli 1942 erreichte die Belegung des Heimes ihren Höchststand: annähernd 150 Frauen und Männer lebten zeitweise im Jahre 1942 unter schwierigsten Bedingungen in FÜNFBRUNNEN. Insgesamt waren es rund 300 Juden, die durch das Lager gingen.

Es handelte sich vor allem um kranke und alte Juden, die nach FÜNFBRUNNEN zwangsumgesiedelt wurden, aber auch jüngere kamen hin und wieder an, was die wirkliche Bestimmung des sogenannten «Altersheimes» verdeutlicht. Die älteste Insassin war die 1853 geborene Bertha KLEEBLATT, die 88jährig nach FÜNFBRUNNEN kam und dort bis zu ihrer Deportation im April 1943 lebte, die jüngste war die 1-jährige Betty HIRSCHBEIN, die 9 Monate im Kloster bis zur Verschleppung nach THERESIENSTADT untergebracht wurde. Meist wurden Ehepaare gemeinsam in das «Altersheim» eingewiesen, wie etwa die HEUMANNS oder das Ehepaar Eduard und Gertrud KUGELMANN. Manchmal kamen auch ganze Familien nach FÜNFBRUNNEN, wie die 6-köpfige Familie EDELSTEIN oder die Familie des Echternacher Hotelbesitzers Joseph GOTTLIEB. Etlche Heiminsassen waren mittellos und mußten von der jüdischen Gemeinde versorgt werden, wie der arbeitslose Andreas ISRAEL, der 38 Jahre in der Handschuhfabrik REINHARD in LUXEMBURG-GRUND gearbeitet hatte. Der deutschstämmige Flüchtling Adolf STEINBERGER aus BOLLENDORF (D), der Ende der dreißiger Jahre nach ECHTERNACH emigriert war, empfing finanzielle Hilfe vom Konsistorium, da seine Tochter emigrieren mußte und für den Vater nicht mehr aufkommen konnte.

Die noch erhaltene Einwohnermeldekartei zeugt von zahlreichen Einzelschicksalen, die beispielhaft für das Leiden der europäischen Juden stehen. Aus allen Teilen Europas kamen die FÜNFBRUNNER Juden: neben Personen mit luxemburgischer Staatsangehörigkeit befanden sich in der Mehrzahl Juden aus Deutschland, aber auch viele osteuropäi-

sche Juden aus Russland, Polen oder den baltischen Staaten im Altersheim. Es gab Juden mit französischer, englischer oder niederländischer Staatsangehörigkeit und zahlreiche Staatenlose. Das Zusammenleben von Menschen so unterschiedlicher Herkunft war auf engstem Raum alles andere als einfach, was vor allem angesichts der schwierigen Lebensbedingungen zu Spannungen führte.

Die Baracken

Das Konsistorium hatte die Hoffnung, das «Altersheim» möglichst lange in Betrieb zu halten – vermutlich glaubte man sogar, auf diese Weise, in dieser selbstgewählten Isolation den Krieg überstehen zu können, oder auf jeden Fall die Deportation oder Ausweisung in andere Länder möglichst hinauszuzögern.

Daß man sich seitens der jüdischen Verantwortlichen darauf einstellte, länger in FÜNFBRUNNEN zu bleiben, davon zeugen die Pläne zum Bau von Baracken. 1941 schlug das Konsistorium der Gestapo die Errichtung von insgesamt 9 Baracken vor, um alle noch in Luxemburg lebenden Juden im «Altersheim» aufnehmen zu können. Im Memorandum vom 13.10.1941 heißt es:

«Da die zur Unterbringung der Juden in den vorhandenen Räumlichkeiten im gegenwärtigen Moment nicht ausreichend sind, erbietet sich das Konsistorium, mit eigenen Kräften und aus eigenen Mitteln anschließend an das vorhandene Gebäude Baracken zu errichten, in welchen die Juden Luxemburgs restlos untergebracht werden könnten.»

So wären die Juden des Landes auch vor den sporadisch vorkommenden «Aktionen» deutscher und luxemburgischer Nazis sicher gewesen, die das Leben der jüdischen Minderheit gefährdeten. Bis zu 350 Juden sollten nach den Vorstellungen des Konsistoriums so im Klosterareal untergebracht werden. Die Fundamentarbeiten – bei denen jüdische Zwangsarbeiter eingesetzt wurden – begannen noch im Herbst des Jahres 1941. Die umfangreichen Materiallieferungen – hunderte Tonnen von Baumaterial kamen per Reichsbahn nach FÜNFBRUNNEN – mußten vom Konsistorium selber finanziert werden. Wegen des kriegsbedingten Materialmangels kamen die Arbeiten nur zögerlich voran.

Die in der WANNSEE-Konferenz Anfang 1942 beschlossene «Endlösung der Judenfrage» führte schrittweise zur Deportation aller europäischen Juden in die Konzentrations- und Vernichtungslager Osteuropas: der planmäßige Abtransport der Juden aus Luxemburg machte die Barackenbauten überflüssig. Die Arbeiten wurden im Juli 1942 – wenige Tage nach der Deportation von fast 200 Menschen nach THERESIENSTADT auf Befehl der Gestapo eingestellt.

Lebensbedingungen

Die Informationen über den Alltag im «Lager» FÜNFBRUNNEN sind nur spärlich und es gibt nahezu keine Zeugnisse von Heiminsassen.

Das Leben im «Altersheim» war schwierig, auch wenn das Haus nicht bewacht war: es gab keinen Stacheldrahtzaun und keine SS-Posten. Das Heim hat sich quasi selbstverwaltet, aber es kam zu unregelmäßigen Kontrollbesuchen durch die Gestapo. Angeblich war sogar Gauleiter SIMON einmal in FÜNFBRUNNEN. Parteifunktionäre kamen hin und wieder, kontrollierten die Einhaltung der Vorschriften (Tragen des Judenstern, Verdunklung u.s.w.) und schikanierten die internierten Juden.

Auch wenn das umfunktionierte Kloster unter jüdischer Selbstverwaltung stand, so war das Leben der Insassen doch «wie in einem Gefangenenlager». Die Juden lebten zusammengepfercht auf engstem Raum, da das Gebäude für diese Zahl von Insassen nicht ausreichte – einige Menschen waren sogar in der alten Mühle untergebracht – und manche Zimmer waren klein, dunkel und ohne ausreichende Belüftung. Die Gestapo erließ zeitweise ein strenges Ausgangsverbot, das erst auf Vorstellung des Konsistoriums wieder gelockert wurde, so daß die Heiminsassen das Klostergebäude in einem Umkreis von 5 Metern verlassen durften!

Die Schlafsäle im ersten Stock des Hauptgebäudes waren durch rasche Umbaumaßnahmen notdürftig für die Aufnahme von Umgesiedelten eingerichtet worden. Für die meisten war dieses Leben außerhalb der gewohnten Umgebung, zusammen mit Fremden eine schwere psychische Belastung. Mit ihrer letzten Habe kamen die Alten und Gebrechlichen in FÜNFBRUNNEN an, anfangs konnten sie noch einige Möbelstücke mitbringen, Kleidung und einige wenige persönliche Gegenstände, die ihnen nicht selten noch abgenommen wurden.

Der Alltag im Kloster war voller Entbehrungen. In FÜNFBRUNNEN erwarteten die Internierten Versorgungsschwierigkeiten, die die Heimleitung durch den Anbau von Gemüse und Kartoffeln im Klostergarten zu lindern suchte. Das Klostergebäude war zudem ohne Zentralheizung, was besonders in den harten Wintern das Leben zur Qual machte.

Dazu kamen all die entwürdigenden Einschränkungen, die den Juden durch die antisemitischen Verordnungen der Zivilverwaltung auferlegt worden waren: auch in FÜNFBRUNNEN waren alle Juden zum Tragen des gelben Judensterns gezwungen, den sie für RM 0,25 kaufen mußten. Nach und nach mußten die Heiminsassen alle Gegenstände abgeben,

die aus der Sicht der Nationalsozialisten nicht lebensnotwendig erschienen. Schreibmaschinen, Photoapparate und Grammophone mußten abgeliefert werden, genauso alle elektrischen Apparate: Alte und Kranke mußten Heizdecken, elektrische Öfen, Tauchsieder, Rasierapparate oder Bügeleisen abgeben. Im Zuge der sogenannten «Textilaktion» im Jahre 1942 wurden alle Kleidungsstücke, Decken oder Stoffe bis auf das Allernotwendigste beschlagnahmt und der deutschen Spinnstoffsammlung zugeführt. Selbst Zeitungen durften nur mit Erlaubnis der Gestapo bezogen werden. Besonders schwierig war das Fehlen einer Fernsprechverbindung: das Telephon mit der Nummer 3 war bereits wenige Wochen nach Einrichtung des «Altersheims» wieder abgeholt worden. Fortan mußte ein Heiminsasse alle Botengänge per Fahrrad erledigen.

Man darf zudem nicht vergessen: trotz der Bezeichnung als «Altersheim» ging niemand freiwillig nach FÜNFBRUNNEN. Außerdem lebten die Insassen ständig in der Angst, mit dem nächsten Transport nach Osten deportiert zu werden. Mindestens ein Selbstmordversuch ist dokumentarisch belegt: am 11. Oktober 1941, wenige Tage vor dem ersten Transport von Luxemburg aus, versuchte die 63jährige Karoline TUN, sich durch Aufschneiden der Pulsadern das Leben zu nehmen. Eine am selben Tag ausgestellte ärztliche Bescheinigung vermerkte als Ursachen: «sehr starke Nervosität» und «Furcht vor der Fahrt nach Polen».

Kranke und Alte

Da es sich bei den Heiminsassen in der Mehrheit um alte Menschen handelte, war die Zahl der Kranken und Bettlägerigen relativ hoch. Zahlreiche ärztliche Atteste zeugen vom hohen Krankenstand im «Altersheim». Zwar besuchte der in einer Mischehe lebende jüdische Arzt Dr. Eugen GRÜNBERG aus LUXEMBURG-Stadt regelmäßig die Patienten in FÜNFBRUNNEN, aber die medizinische Versorgung blieb immer mehr als prekär. Viele Kranke waren bettlägerig und bedurften der intensiven Pflege, was angesichts der Zustände im Heim nur unter größten Schwierigkeiten möglich war. Zahlreiche ältere Juden mußten in die Krankenhäuser der Umgebung eingeliefert werden, besonders schwere Fälle kamen per Krankenwagen nach LUXEMBURG-Stadt. Etliche Fünfbrunner Juden suchten auch Ärzte in dem nahegelegenen ULFINGEN auf, vor allem den Zahnarzt W. BIENIUS. Allerdings mußte jeder einzelne Arztbesuch von der Gestapo genehmigt werden, die dann entsprechende Passierscheine ausstellte. Laut Anweisung der deutschen Behörden durften Juden in Krankenhäusern nur in der dritten Klasse untergebracht werden.

Die überlieferten Krankenlisten und Arztatteste vermitteln einen Einblick in das menschliche Leid, das in FÜNFBRUNNEN herrschte. Der Heimleiter Hugo HEUMANN bezeichnete das Lager in seinen Memoiren als «Siechenheim».

Die Toten

Die Sterblichkeit unter den Gebrechlichen war in FÜNFBRUNNEN relativ hoch. Dies lag sicher am hohen Altersdurchschnitt der Heimbewohner, aber nicht weniger an der notdürftigen medizinischen Versorgung und den schwierigen Lebensverhältnissen im Heim, wobei die ständige Nahrungsmittelknappheit sicherlich auch eine Rolle gespielt haben mag. Besonders in den harten Wintern war die Todesrate hoch. Mehr als zwanzig Fünfbrunner Juden starben in den Jahren 1941 bis 1943, entweder im Heim selber oder in Krankenhäusern, in die sie kurzfristig eingeliefert worden waren. Den ersten Toten hatte die kleine Zwangsgemeinschaft am 18. Dezember 1941 zu beklagen: Siegfried DAVIDSON, geboren 1868. Bestattet wurde der Verstorbene, wie 15 andere Juden, auf dem kleinen Klosterfriedhof. Auf deutschen Befehl hin mußten sogar die Gräber mit Judensternen markiert werden.

Für Siegfried DAVIDSON, wie für die anderen Toten, organisierte die kleine Gemeinschaft Trauerfeiern, bei denen Martin MEYER die Grabreden hielt – ein Stück Normalität und Würde in einer entwürdigenden und unmenschlichen Situation.

Den letzten Toten, Julius WERTHEIMER (*1868), Jude deutscher Herkunft, gab es im Jahre 1943: er starb am 17. Februar.

Die Deportationen

Im Oktober 1941 schlossen sich die Grenzen Europas und die legale Auswanderung wurde gestoppt. Für hunderte von Juden, die sich noch in Luxemburg befanden, waren die Fluchtwege nach Übersee oder Frankreich damit versperrt. Auch die Juden, die bereits in FÜNFBRUNNEN lebten, waren somit in der Falle. Nur einige wenige, nämlich die Ehepaare Ferdinand und Helene JACOBSON-KLEE und Ernst und Frieda TUTEUR BODENHEIMER, sowie die 66jährige Johanna LAZARUS, konnten am 15. Oktober 1941 von FÜNFBRUNNEN nach Amerika auswandern, während das Ehepaar Paul und Sofie VOGELSANG-NUSSBAUM bereits am 11. August das Lager in Richtung BRÜSSEL hatte verlassen können. Für alle anderen in FÜNFBRUNNEN internierten Juden gab es keine Fluchtmöglichkeit mehr oder aber die notwendigen Auswanderungspapiere – Visa und Affidavits – kamen zu spät an.

Erstaunlich ist in diesem Zusammenhang die Tatsache, daß aus FÜNFBRUNNEN kein einziger Fluchtfall dokumentarisch belegt ist, obwohl FÜNFBRUNNEN nur wenige Kilometer von der luxemburgisch-belgischen Grenze entfernt lag. Dafür gibt es vermutlich zwei Erklärungen: zum einen handelte es sich bei der Mehrzahl der Fünfbrunner Juden um alte und kranke Menschen, die einfach nicht mehr den Mut und die physische Kraft hatten, das besetzte Land illegal zu verlassen. Man darf auch nicht vergessen, daß FÜNFBRUNNEN für die meisten nicht die erste Station eines Leidensweges war, der häufig schon in den dreißiger Jahren mit Verfolgung und Vertreibung begonnen hatte. Zum andern war den Juden in Luxemburg mit großer Wahrscheinlichkeit überhaupt nicht bewußt, was sie in den «Ghetos», «Altersheimen» oder «Konzentrationslagern» Osteuropas erwarten würde. Für die Gestapo war es somit ein leichtes, Juden widerstandslos in FÜNFBRUNNEN zu sammeln und zu deportieren.

Insgesamt waren es fast 700 Juden die in insgesamt 7 Transporten direkt von Luxemburg aus den Weg in die Vernichtungslager Osteuropas antraten. Davon kamen mehr als 250 Juden und Jüdinnen zuerst nach FÜNFBRUNNEN.

Nur wenige Wochen nach Einrichtung des «Altersheimes» begannen die systematischen Deportationen ab Bahnhof LUXEMBURG. Am 16. Oktober 1941 verließ der erste Transport LUXEMBURG in Richtung Osten: mindestens 334 Juden, unter ihnen 22 aus FÜNFBRUNNEN, kamen in das sogenannte «Ghetto» LITZMANNSTADT (LODZ) nach Polen. Einen Tag später konnten die Zeitungen melden «Luxemburg judenfrei!» Nur 11 Menschen überlebten.

Aus deutscher Sicht war die Deportation ein Mittel, die unerwünschten Juden von der sogenannten «Volksgemeinschaft» abzusondern. Für Gestapo und Zivilverwaltung hatte das sogenannte «Altersheim» FÜNFBRUNNEN also die eindeutige Funktion eines Sammel- und Internierungslagers, in dem nach und nach sämtliche Juden Luxemburgs bis zur endgültigen «Lösung» der Judenfrage konzentriert werden sollten. Im Januar 1942 beschloß die BERLINER WANNSEE-Konferenz die sogenannte «Endlösung», d.h. die physische Vernichtung der europäischen Juden-, damit waren auch die Tage für die Juden Luxemburgs gezählt.

Am 23. April 1942 brachte ein Transport 27 Personen, unter ihnen 14 aus FÜNFBRUNNEN, nach IZBICA (Bezirk LUBLIN) in Polen. Von diesem Transport überlebte niemand den Holocaust, wie auch von den 24 Opfern des Transportes nach AUSSCHWITZ vom 12. Juli, unter denen sich 6 Heiminsassen befanden. Die

folgenden Transporte gingen alle nach THERESIENSTADT: am 26. Juli brachten die Wagen der Reichsbahn 27 Juden, davon 16 aus FÜNFBRUNNEN in das Lager in der Tschechoslowakei (insgesamt 2 Überlebende). 2 Tage später, am 28. Juli, nahmen 159 Menschen, unter ihnen mindestens 73 aus dem «Altersheim» den gleichen Weg (insgesamt 8 Überlebende).

Das Ende: die Auflösung des Altersheimes

Es gab zu dieser Zeit nur noch wenige Juden in Luxemburg, die in ihrer Mehrzahl nun in FÜNFBRUNNEN untergebracht waren. Nach den Transporten von Juli 1942 stellte man die Bauarbeiten auf der «Paafemillen» ein. Den Zurückgebliebenen blieb noch eine Frist von rund 8 Monaten, in denen kein Transport mehr abging.

In dieser Zeit führte der «Ältestenrat» die laufenden Geschäfte bereits meist von FÜNFBRUNNEN aus. Der «Älteste», Alfred OPPENHEIMER, brachte seine Familie ebenfalls im «Altersheim» unter, vermutlich um sie vor möglichen Pogromen zu schützen. Unermüdlich kümmerte sich OPPENHEIMER um die Belange der kleinen jüdischen Gemeinde und bemühte sich um Erleichterungen seitens der Gestapo. Eine wichtige Aufgabe war außerdem der Kontakt mit den Deportierten, der über die Reichsvereinigung der Juden in Deutschland zustande kam. Man konnte auf diese Weise Briefe, Geld und Lebensmittelpakete an die deportierten Glaubensgenossen schicken.

Allerdings konnte auch er die Deportation der letzten Juden Luxemburgs nicht verhindern, die von der Gestapo für den 6. April 1943 angesetzt wurde. Bis auf einige Ausnahmen erhielten alle noch in Luxemburg und FÜNFBRUNNEN verbliebenen Juden sogenannte «Staatspolizeiliche Verfügungen», d.h. die schriftlichen Deportationsbefehle. OPPENHEIMER hatte bei der Gestapo erreicht, daß Packwagen der Reichsbahn auf offener Strecke bei FÜNFBRUNNEN hielten um die Heiminsassen aufzuladen. Über die Umstände, unter denen die Alten und Kranken eingeladen wurden, berichtet Hugo HEUMANN in seinen «Memoiren»:

«Wir bauten mit Bretterverschlägen und Nachtstühlen in jeden Wagen ein Klosett, schafften große Sprungfedermatratzen als Lager für die Kranken hinein, von denen in jeden Wagen 4- 5 kamen, legten die Böden mit Stroh aus und suchten auf diese Weise alle möglichen Erleichterungen zu schaffen. Am 6. April um 10 Uhr begann unter den Augen der Gestapo das Einladen zunächst der Bettlägerigen, Gehbehinderten und sonstigen Siechen, wobei die Behörde wohl zum ersten Mal ein Bild davon bekam, wie es tatsächlich

bei uns aussah, wieviel Krankheit und Elend vorhanden war. Traurig war es auch zu sehen, wie jeder das bißchen Gepäck, das er als letzten Besitz mitnehmen konnte, heranschleppte, was oft trotz der Kürze des Weges über seine Kräfte ging. In jeden Wagen kamen 2 große Behälter für Trinkwasser und 2 große Milchkannen mit Kaffee: jeder Teilnehmer bekam 2 fünfpfundige Brote und ein großes Paket Lebensmittel und so konnte die Reise beginnen, als deren Dauer uns ca. 36 Stunden angegeben waren, die aber tatsächlich 4 Nächte und 3 Tage dauerte...»

Die «Reise» ging für 97 Juden, unter ihnen mindestens 87 aus FÜNFBRUNNEN, nach THERESIENSTADT. Von ihnen überlebten 18. Deportiert wurde auch Hugo HEUMANN mit seiner Ehefrau Selma. Nach diesem Transport löste die Gestapo das «Altersheim» auf.

Am 17. Juni 1943 brachte der 7. Transport den «Judenältesten» Alfred OPPENHEIMER, seine Familie und 8 weitere Juden nach THERESIENSTADT und AUSCHWITZ. Bis auf einige Juden, die in sogenannten «Mischehen» lebten und von den Deportationen ausgenommen blieben, gab es in Luxemburg nun keine Juden mehr.

Ein Beispiel: Familie GOTTLIEB aus ECHTERNACH

Unter den Deportierten des 6. April 1943 befand sich auch die Familie GOTTLIEB aus ECHTERNACH. Ihr Schicksal steht beispielhaft für den Leidensweg vieler jüdischer Familien aus Luxemburg, aber auch für das Leiden und Sterben der europäischen Juden im allgemeinen.

Joseph GOTTLIEB war Besitzer des Hotels «International» in ECHTERNACH. Der Sohn Siegfried konnte noch am 10. Mai 1940 mit tausenden von anderen Flüchtlingen das Land verlassen und in Frankreich untertauchen. Unter falschem Namen überlebte er den Krieg.

Die notwendigen Papiere für die Auswanderung in die USA erreichten den Rest der Familie zu spät. Joseph GOTTLIEB mußte wie alle anderen jüdischen Unternehmer und Geschäftsinhaber sein Hotel aufgeben. Am 1. Juli 1942 mußte Joseph auf Anordnung der Gestapo mit seiner deutschstämmigen Ehefrau Bertha, geb. KELLMANN, und seiner Tochter Alma nach FÜNFBRUNNEN übersiedeln. Im August bekam auch die Schwester von Joseph, Josephine GOTTLIEB (*1884) den Befehl zur Übersiedlung in das «Jüdische Altersheim».

Noch im selben Jahr mußten zwei Verwandte, Simon WOLF (1875-1942) und dessen Ehefrau Malvine WOLF-GOTTLIEB (1877-1943) den Weg ins Konzentrationslager antreten (Transport vom 28.7.42).

Die GOTTLIEBs lebten über 9 Monate in FÜNFBRUNNEN, von wo aus sie mit dem letzten großen Transport vom 6.4.43 nach THERESIENSTADT deportiert wurden.

Bertha GOTTLIEB starb am 7. August 1943 in THERESIENSTADT an Entkräftung. Ihre sterblichen Überreste wurden im Lager eingäschert. Knapp einen Monat später kam Alma 37jährig in das sogenannte «Arbeitslager» BIRKENAU, einem Nebenlager des Vernichtungslagers AUSCHWITZ. Die letzte Karte aus AUSCHWITZ datiert vom 15.12.1943,

danach verlieren sich Almas Spuren. Das genaue Datum ihres Todes ist nicht bekannt.

Joseph GOTTLIEB überlebte als einziger die Deportation und kehrte 1945 nach ECHTERNACH zurück.



A partir du 14 octobre 1941 le port de l'étoile de DAVID en public fut obligatoire pour toute citoyenne et tout citoyen juif âgé de 6 ans au moins...

Juden
haben keinen Zutritt

Haine viscérale et volonté déclarée d'exclusion de toute vie de société...



Une chicane offensante qui se généralisa dès 1941...

Juden
sind in diesem Lokale
unerwünscht!

Les citoyens juifs furent exclus de toute activité ou vie en public...

Luxemburg judenfrei

In dem Bestreben, der Volksgemeinschaft einen Dienst zu erweisen, sind gestern die im Bereich des Chefs der Zivilverwaltung noch ansässig gewesenen Juden nach dem Osten ausgesiedelt worden. Auf dem Bahnhof Luxemburg wurden die für diese Aussiedlung in Frage kommenden etwa 350 Juden gesammelt. Es handelt sich zumeist um Juden, die nicht auswandern konnten. Nur einige wenige, zumeist Kranke und Altersschwache, bleiben zurück. Aber auch sie werden von den deutschen Volksgenossen getrennt und in einem abgelegenen gemeinsamen Heim untergebracht, so daß Luxemburg als judenfrei gelten kann. Zu dem Transport, der gestern abend Luxemburg verlassen hat, kommen auf der Fahrt durch den Gau Moselland noch weitere 200 Trierer Juden hinzu.

Une communication nazie au Luxemburger Wort du 17 octobre 1941

Bilanz

Wieviele Menschen genau in den Jahren 1941 bis 1943 nach FÜNFBRUNNEN deportiert wurden, läßt sich nicht mehr genau ermitteln. Verlässliche Angaben vermittelt letztlich nur die Einwohnermeldekartei der Gemeinde ASSELBORN (heute Gemeinde WINTGER), zu der das Kloster damals gehörte. Laut dieser Kartei waren 252 Juden (160 Frauen, 92 Männer) in FÜNFBRUNNEN gemeldet.

Es ist aber durchaus denkbar, daß sich darüber hinaus noch weitere Personen dort aufgehalten haben, die von der Bürokratie nicht erfaßt wurden. Aus dem vorhandenen Archivmaterial und anderen Quellen (Transportlisten) lassen sich noch weitere 42 Namen (22 Frauen, 20 Männer) von Juden ermitteln, die sicher oder mit großer Wahrscheinlichkeit in FÜNFBRUNNEN waren. Insgesamt kann man also von mindestens 300 Juden ausgehen, die durch das «Altersheim» FÜNFBRUNNEN gingen.

Von rund 700 deportierten Juden aus Luxemburg waren somit annähernd 300 (180 Frauen, 114 Männer) in FÜNFBRUNNEN interniert, d.h. über 40% der von Luxemburg aus verschleppten jüdischen Mitbürger. Die Sterblichkeit lag mit über 20 Toten bei ungefähr 7% der Gesamtbelegung. Der längste Aufenthalt dauerte 19 Monate, der kürzeste nur wenige Tage.

Nimmt man die 7 Personen aus, die noch 1941 legal FÜNFBRUNNEN verlassen konnten, so überlebten von den Fünfbrunner Juden um die 24 (~8% der Gesamtbelegung). Der große Rest kam in der nationalsozialistischen Vernichtungsmaschinerie ums Leben: LITZMANNSTADT, IZBICA, AUSCHWITZ und THERESIENSTADT sind die Ghettos und Lager, in denen sich die Spuren der Fünfbrunner Juden verlieren.

Fragen

Angesichts dieser Zahlen, die mehr sind als simple Rechenspiele, drängen sich Fragen auf: wie konnte es geschehen, daß hunderte von Juden im kleinen Luxemburg so ohne weiteres diskriminiert, ausgegrenzt, verfolgt und schließlich deportiert werden konnten, ohne daß sich die nichtjüdische Bevölkerung auch nur in annähernder Weise so solidarisierte, wie es 1942 der Fall nach Einführung der Wehrpflicht war? Natürlich gab es Beispiele aktiver Hilfe und Unterstützung, aber im Großen und Ganzen hat

sich die Tragödie der jüdischen Mitbürger unbemerkt abgespielt.

Es wäre allerdings zu einfach, diese gleichgültige Haltung einzig auf einen sicher vorhandenen, katholisch geprägten, Antisemitismus zurückzuführen. Für die meisten Luxemburger war die jüdische Religion etwas Fremdartiges. Dazu kommt auch, daß die jüdischen Opfer in ihrer Mehrheit keine Einheimischen waren, sondern Flüchtlinge, die in den dreißiger Jahren in Luxemburg Asyl gefunden hatten. Es hat sicher auch damit zu tun, daß die große Mehrheit der Bevölkerung unter großem Druck stand und einer extrem repressiven Germanisierungspolitik ausgesetzt war. Die Judenverfolgung setzte nämlich ein, als die nichtjüdischen Luxemburger selber unter Repressalien litten und desorientiert waren.

Man darf auch nicht vergessen, daß sich nur die wenigsten vorstellen konnten, welche Todesmaschinerie im Osten auf die Juden wartete: Briefe und Dokumente aus FÜNFBRUNNEN zeigen deutlich, daß nicht einmal die Betroffenen ahnten, was sie in Osteuropa erwartete. Zensur, Propaganda und Verschleierung funktionierten auch in Luxemburg perfekt.

Nicht nur der Kuriosität halber muß abschließend noch auf die Tatsache hingewiesen werden, daß die Existenz des Internierungslagers FÜNFBRUNNEN keineswegs geheimgehalten wurde. Es gab nicht nur Hinweise in der gleichgeschalteten Presse, sondern sogar in ausländischen Zeitungen. Vermutlich Ende 1941 berichtete eine amerikanische Zeitung über FÜNFBRUNNEN: «250 Luxembourg Jews put to death by gas»

250 Luxembourg Jews over 65 have been executed by gas in an old monastery in ULFINGEN, it was reported today. They were among 600 Jews all over 50, arrested by the Gestapo. The others were deported from the Grand-Duchy some reportedly to the Warsaw ghetto.

Auch wenn es entgegen dieser Meldung nie zur Vergasung von Juden in FÜNFBRUNNEN kam, so zeigt dies aber deutlich, daß die luxemburgische Exilregierung und andere alliierte Stellen über die Vorkommnisse in Luxemburg, wie im übrigen auch über die Vernichtungslager Osteuropas, wohlunterrichtet waren.

* * *

Erschreckend ist nicht nur die Systematik, mit der Millionen Menschen aus rassischen und politischen Gründen ermordet

wurden, erschreckend ist auch das Vergessen, gerade hierzulande. Weder die Judenverfolgung noch der Ort FÜNFBRUNNEN haben annähernd den Platz in der kollektiven Erinnerung der Luxemburger erlangt, wie ihn andere – nicht minder schreckliche Ereignisse der Kriegsjahre – einnehmen.

Marc Schoentgen

Le Comité du «Klengje MAARNICHER Festival» 1995-96

On notera que Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, fut présidente fondatrice de ce festival, en 1985-86.

Actuellement le Comité-Conseil d'administration se compose de:

Emile LUTGEN, Président; Marc JOHANNIS, Vice-Président; Romain KREMER, Secrétaire; LUTGEN Félix, LUTGEN André, SCHMITZ Roby, WEISCOLLE Susi, ZOENEN Jacqueline, Membres.

Onzième journée de gérontologie de l'ALGG

La traditionnelle Journée de Gérontologie organisée cette année pour la onzième fois a eu lieu le 24 octobre au Centre de Loisirs «Am Sand» à OBERANVEN en présence, entre autres, de M^{me} M. J. JACOBS, Ministre de la Famille.



Le Ministre Mme Marie-Josée JACOBS lors de son allocution à la Journée de Gérontologie de l'ALGG

Première réunion du Comité consultatif à la Formation professionnelle

Le Comité consultatif à la Formation professionnelle à caractère tripartite, institué par Règlement ministériel du 16 septembre 1996, s'est réuni le mercredi, 23 octobre 1996, sous la présidence de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Lors des travaux du Comité de coordination tripartite, créé par la loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et le plein emploi, il s'est avéré qu'une coordination à haut niveau des mesures à prévoir dans le cadre de la formation professionnelle s'impose de plus en plus. Aussi le Gouvernement a-t-il décidé d'instituer un comité consultatif à la formation professionnelle dont la composition s'oriente à celle du comité de coordination tripartite et dont les missions essentielles sont d'atteindre une meilleure adéquation entre les objectifs de la formation professionnelle et les besoins des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise, ainsi que d'anticiper ces besoins.

Dans son exposé introductif, Madame le Ministre de l'Éducation nationale et de la

Formation professionnelle a procédé à une analyse succincte de la situation actuelle de notre système de formation professionnelle appuyée par des données statistiques, en insistant sur les rénovations récentes dans l'enseignement secondaire technique, les relations école-entreprise, la formation des enfants étrangers, l'apprentissage dit «dual» dans les métiers de l'artisanat, de l'industrie et du commerce, l'orientation scolaire et professionnelle et la seconde chance, la formation complémentaire des demandeurs d'emploi et des chômeurs, la formation professionnelle et l'égalité des chances ainsi que sur la formation professionnelle continue. Tous ces sujets ont fait l'objet du débat d'actualité – Éducation et Formation professionnelle – des 19 et 20 juin 1996 à la Chambre des Députés. Il s'agit maintenant de les discuter et de les analyser au sein du nouveau comité consultatif et d'élaborer des réponses concrètes qui peuvent trouver un consensus. Le comité définira les axes d'action sans préjudice des attributions dévolues aux chambres professionnelles à base élective créées par la loi organique du 4 avril 1924.

Les représentants des partenaires sociaux ont salué l'institution du nouveau comité consultatif qui a créé une plate-forme d'analyse et de concertation à haut niveau sur les questions des formations professionnelles initiales et continues.

De leurs interventions respectives, il y a lieu de relever les sujets suivants: la nécessité de procéder à une évaluation des réformes récentes, une meilleure orientation des élèves de l'enseignement secondaire, technique et général, vers les voies de formation dans les secteurs artisanal, industriel et commercial et des services, le rôle de la formation générale et notamment de l'enseignement de langues dans la formation professionnelle, l'anticipation des besoins en formation professionnelle, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, ainsi que dans le contexte de la Grande-Région, le travail de sensibilisation et de motivation à faire auprès des jeunes et de leurs parents, et l'importance croissante de la formation professionnelle continue, y compris la question de la certification.

Tous les sujets soulevés par le Ministre et les partenaires sociaux feront l'objet d'une analyse et d'une discussion approfondies au cours des prochaines réunions du comité, qui sont prévues pour les 11 décembre 1996 et 5 février 1997.



La Grande-Duchesse visite l'Hôpital de STEINFORT

Le 24 octobre 1996, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a visité l'Hôpital Intercommunal de STEINFORT.

La GRANDE-DUCHESSE était accompagnée du Ministre de la Santé M. Johnny LAHURE et du Bourgmestre de STEINFORT M. Jean ASSELBORN.

Le partenariat euro-arabe

La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-arabe s'est réunie à LUXEMBOURG, le 24 octobre 1996.

À l'occasion d'une réunion conjointe avec la Chambre de commerce luxembourgeoise à l'Hôtel Sofitel, M. Jacques F.

POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a tenu une conférence sur le sujet: «Le partenariat euro-arabe, un an après BARCELONE».

Convention Gouvernement-SELFA PURETEC S.A.

Le Gouvernement luxembourgeois, représenté par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, et SELFA PURETEC S.A., représentée par son Président Jean-Claude SCHMITZ, ont signé le 24 octobre 1996 une convention portant sur la création et le développement, à LINTGEN, d'une nouvelle unité de production.

Cette nouvelle société sera spécialisée dans la fabrication de vannes de passage et détendeurs, produits notamment utilisés dans l'industrie des semi-conducteurs

où le Groupe ROTAREX se positionnera à l'avenir et dans lequel il compte être un des principaux fournisseurs de matériel de distribution de gaz ultra-purs.

Afin de relever ce pari, plusieurs bureaux ont été ouverts à travers le monde: ROTAREX Fareast à SINGAPOUR, ROTAREX Sudamericana à BUENOS-AIRES et en Europe ROTAREX Deutschland à LUDWIGSHAFEN. La société ROTAREX Inc. aux USA a également emménagé dans ses nouveaux locaux situés à PITTSBURGH.



MM. GOEBBELS et SCHMITZ signent la Convention.

Toutes ces sociétés ayant à leur tête une équipe de personnes de longue expérience, contribueront à renforcer la présence du Groupe ROTAREX sur le marché mondial des semi-conducteurs. Rappelons que le Groupe ROTAREX emploie plus de 700 personnes dont 370 à Luxembourg et qu'il a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 3 milliards de LUF.

La création de SELFA PURETEC S.A., dont l'investissement industriel s'élève à environ 200 millions de LUF, devrait générer, d'ici 1998, une quarantaine de nouveaux emplois. Pour accueillir cette nouvelle unité de production, un bâtiment d'une superficie de 1.600 m² est en cours de construction sur le site industriel ROTAREX à LINTGEN.

La production à l'échelle industrielle des nouveaux produits proposés par SELFA PURETEC S.A. impliquera d'importants efforts de développement non seulement des produits eux-mêmes, mais également des technologies de fabrication.

La nouvelle entreprise est complémentaire de la société CEODEUX ULTRAPURE EQUIPMENT TECHNOLOGY, créée en 1995 par le groupe ROTAREX qui fabrique également des robinets et armatures pour gaz ultra-purs, mais pour des pressions plus élevées que celles servies par les produits de SELFA PURETEC S.A.

Le Ministre de l'Économie a relevé l'intérêt de cette entreprise qui se situe dans un domaine où la précision et la haute technologie sont les mots clés et dont les produits servent dans des secteurs de pointe comme l'industrie électronique.



Projet de loi sur les armes et munitions

Le 24 octobre 1996, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a donné une conférence sur le «Nouveau projet de loi sur les armes et munitions».

Le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH accompagné de M. Paul MATHEY présente le projet de loi.

M. WOHLFART au Conseil «Marché Intérieur» de l'UE

Le 25 octobre 1996 s'est tenu à LUXEMBOURG une session du Conseil Marché Intérieur de l'Union Européenne. La délégation luxembourgeoise était conduite à cette occasion par Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

Cette réunion a été marquée en particulier par la tenue d'un débat approfondi entre les membres du Conseil et leurs homologues des pays d'Europe centrale et orientale (P.E.C.O.) dans le cadre du dialogue structuré de pré-adhésion. Dans ce contexte, les Ministres ont examiné les

progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations du Livre blanc et d'une coopération administrative efficace et pragmatique.

Au sein du Conseil Marché Intérieur proprement dit, les Ministres ont passé en revue divers aspects du fonctionnement du Marché Intérieur. En ce qui concerne la transposition du droit communautaire au plan national - condition fondamentale au bon fonctionnement du marché intérieur - le Conseil a entendu un appel pressant du Commissaire MONTI, en faveur d'une accélération de la mise en oeuvre de la législation afférente.

Le Secrétaire d'État WOHLFART a pu se féliciter de la bonne position du Luxembourg en matière de transposition des directives du Livre blanc, notre pays se situant en troisième position avec un taux de transposition de 96,3%. Sur les 1.410 directives en vigueur dans le domaine plus large du marché intérieur, notre pays en a transposé près de 1.200, alors que 134 directives sont sans objet pour le Luxembourg.

Le Conseil Marché Intérieur a eu par ailleurs un premier échange de vues sur la récente proposition de la Commission visant à établir une transparence accrue dans le domaine des réglementations nationales relatives aux nouveaux services de la Société de l'information.

Formation en alternance et pratiques pédagogiques

Dans le cadre de l'implémentation des formations réformées par la loi du 4.9.1990, le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a organisé les 25 et 26 octobre un séminaire de formation continue sur le sujet de la formation en alternance.

La formation du technicien administratif et commercial est une nouvelle formation qui prépare prioritairement à la vie active et qui a été mise en place, suivant la méthodologie PROF, en étroite collaboration avec le monde économique. Un certain nombre de qualifications ne pourront être transmises que dans le cadre de l'entreprise. La formule retenue pour assurer ce transfert est celle du stage de formation en entreprise.

Les stages ne sont pas une nouveauté en soi. Ce qui est nouveau, c'est la mise en oeuvre de périodes de formation en entreprise «intégrées» dans le cursus de formation

scolaire, ainsi que l'étroite collaboration école-entreprise. Suivant cette nouvelle conception, la formation n'est plus exclusivement l'apanage d'enseignants, mais le résultat d'une pédagogie «interactive» entre élèves, enseignants et entreprises. Le séminaire s'est adressé aux enseignants des branches professionnelles et de l'enseignement général de la formation en question et fut animé par Monsieur Gérard MAYEN, Fondation Européenne pour la Formation (TURIN), expert en matière de formation en alternance. La deuxième journée fut consacrée à un échange de vues avec les formateurs provenant de différentes entreprises.



Mme Marie-Josée JACOBS, entourée de ses collaborateurs, au cours de la conférence de presse

Séminaire final HÉLIOS

Dans le cadre d'une conférence de presse Mme Marie-Josée JACOBS, Ministre aux Handicapés et Accidentés de la Vie, John PULL, Directeur de l'Éducation différenciée et Membre du groupe Éducation Intégrée, ainsi que Lucien BERTRAND, Responsable du SREA, ont présenté le programme du séminaire HÉLIOS (du 7 au 9 novembre à Luxembourg-Kirchberg) qui a permis de tirer les conclusions des travaux réalisés ces dernières années en matière d'intégration scolaire pour handicapés au niveau européen.

Visite officielle du Premier Ministre de la République de Pologne, Wlodzimierz CIMOSZEWICZ, au Luxembourg, les 28 et 29 octobre 1996



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et son homologue polonais, à la Présidence du Gouvernement

Le Premier Ministre de la République de Pologne Włodzimierz CIMOSZEWICZ s'est rendu en visite officielle au Luxembourg, les 28 et 29 octobre 1996.

Cette première visite officielle d'un Chef de Gouvernement polonais au Luxembourg, débuta par l'accueil officiel à l'aéroport de LUXEMBOURG, où le Premier Ministre polonais fut reçu, avec les honneurs militaires, par le Premier

Ministre luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER.

Après l'installation à l'hôtel, le Premier Ministre Włodzimierz CIMOSZEWICZ remit une haute distinction au Colonel Armand BRÜCK, Commandant de l'Armée luxembourgeoise e.r., pour ses mérites dans la réalisation d'un partenariat entre des unités de l'Armée luxembourgeoise et des Forces armées de Pologne.

À la suite de cette remise de distinction le Premier Ministre et son épouse Barbara, rencontrèrent les membres de la communauté polonaise vivant au Luxembourg.

Le Premier Ministre Włodzimierz CIMOSZEWICZ eut, en soirée, un premier contact avec son homologue luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER au cours d'un dîner informel.

Le lendemain, le programme du Chef du Gouvernement polonais continua avec un tête-à-tête avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, suivi d'une réunion élargie aux délégations et à laquelle participait également le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Jacques F. POOS.

À l'issue de la réunion, les Premiers Ministres CIMOSZEWICZ et JUNCKER rencontrèrent la presse luxembourgeoise et polonaise, en présence de laquelle ils signèrent d'abord un accord d'échange de stagiaires entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Pologne, avant de rapporter le contenu de leurs discussions.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a, d'abord, noté que les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Pologne seraient au beau fixe, même si les échanges commerciaux entre les deux pays (30 millions de dollars US par an) devraient encore être intensifiés.

Concernant l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne, le Premier Ministre



Au cours de sa visite à Luxembourg, M. CIMOSZEWICZ fut également reçu par S.A.R. le GRAND-DUC au Palais grand-ducal.



Moment de recueillement après le dépôt de fleurs au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise



Le Président de la Chambre des Députés et le Premier Ministre de la République de Pologne



Le Premier Ministre Włodzimierz Cimoszewicz a remis une haute distinction au Colonel Armand Brück.



Réunion de travail au Ministère des Affaires Etrangères



Signature d'un accord d'échange de stagiaires entre le Luxembourg et la Pologne

luxembourgeois a dit ne pas partager l'optimisme d'autres responsables politiques européens, qui, dans le passé, ont fait entendre que la Pologne pourrait être membre à part entière de l'UE au 1^{er} jan-

vier 2000. En tout état de cause, le Chef du Gouvernement luxembourgeois estimait que la discussion ne devrait pas être menée selon des dates à respecter, mais plutôt quant au fond d'une adhésion éven-

tuelle. L'adhésion devrait être préparée de manière minutieuse, ce qui exclurait des négociations hâtives et assurerait au traité d'adhésion une ratification accélérée. Estimant que, indépendamment de la fin de la Conférence intergouvernementale, les négociations d'adhésion devraient commencer le plus tôt possible en 1998, et mettant une durée de deux ans pour aboutir et une durée d'environ un an pour le processus de ratification, la date envisageable pour l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne pourrait être, dans la meilleure des hypothèses, selon le Premier Ministre luxembourgeois, le 1^{er} janvier 2002.

Concernant l'adhésion de la Pologne à l'OTAN le Premier Ministre luxembourgeois s'est déclaré d'accord avec les propos du Président des États-Unis d'Amérique Bill CLINTON, qui a suggéré que l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord pourrait s'opérer à l'heure du cinquantenaire de l'organisation, à savoir en 1998.

Le Premier Ministre Włodzimierz CIMOSZEWICZ s'est dit rassuré par les paroles de son homologue luxembourgeois qui, selon lui, auraient souligné la volonté des partenaires de l'Union Européenne, d'intégrer le plus rapidement possible, les pays de l'Europe centrale et orientale. La date de l'adhésion ne jouerait, selon le Premier Ministre polonais, qu'un rôle secondaire; l'important serait la certitude de son pays et des autres candidats à l'adhésion que les efforts en vue de l'élargissement de l'Union Européenne ne seraient pas relâchés.

Les entretiens politiques terminés, le Premier Ministre Włodzimierz CIMOSZEWICZ fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et eut des entretiens avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ.

Climatisation pour les autobus du R.G.T.R.

Au début de l'année 1996, le Ministère des Transports avait incité différents exploitants des lignes publiques d'autobus du R.G.T.R. à y mettre en service des autobus climatisés.

Une enquête par sondage a été effectuée par Ilres-LUXEMBOURG auprès des passagers dans ces autobus climatisés pendant la période d'été.

Cette enquête avait pour but d'aider le Ministère des Transports, intéressé à une amélioration constante de la qualité de son transport public, à prendre des options quant aux conditions d'équipement futures à exiger dans tous les autobus assurant ces services au Grand-Duché.

D'après les résultats dudit sondage, l'appréciation spontanée de la température et du climat de bus a été très positive:

94 % avis positifs

5 % négatifs

1 % non-réponse.

Les opinions négatives sont légèrement plus importantes aux heures de pointes (7% & 9%), chez les jeunes jusqu'à 17 ans (10%) et au-dessus de 25C.° à l'intérieur du bus (+8%)

59% sont d'avis que la climatisation améliore les conditions de transport, 3% sont d'un avis contraire et 39% n'y voient pas de différence notable.

Il est intéressant de constater que 53% des passagers ont remarqué de par la température et la climatisation qu'ils voyaient dans un bus d'un autre type, 10% l'ont remarqué lors de la montée et 36% ne s'en sont pas rendus compte.

Il est en conséquence logique que les passagers, sur la base de leur expérience globalement positive, sont d'avis majoritaire que l'introduction de bus climatisés permettra d'attirer davantage de clients sur les transport publics.

En considérant les personnes n'utilisant pas exclusivement le bus, on peut dire que les passagers enquêtés seraient pour moitié d'entre eux prêts à laisser au garage leur voiture plus souvent qu'ils ne le font actuellement sur le trajet du bus.

En conclusion des résultats prémentionnés, Madame Mady DELVAUX STEHRES, Ministre des Transports vient de suggérer à tous les exploitants des lignes publiques nationales de mettre en service du matériel roulant équipé d'un système de climatisation, et ce au fur et à mesure des acquisitions nouvelles.

Conseil «Affaires générales» à LUXEMBOURG

Le Conseil «Affaires générales» s'est tenu les 28 et 29 octobre 1996 à LUXEMBOURG sous Présidence irlandaise. Le Luxembourg y fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. PÖOS.

La réunion du 28 octobre fut consacrée à une discussion sur les mesures à prendre face aux lois américaines HELMS-BURTON et d'AMATO qui ont des effets extra-territoriaux sur des entreprises européennes.

Les processus de paix en ex-Yougoslavie et au Proche-Orient ont figuré également à l'ordre du jour. Les Ministres ont élaboré les grandes lignes de la politique de l'UE pour le Sommet de l'OSCE qui aura lieu à LISBONNE, en décembre 1996.

La discussion sur l'état des négociations sur un accord euro-méditerranéen avec l'Égypte et sur la position commune de la Communauté lors du Conseil de coopéra-

tion avec l'Égypte fut suivie de la 10^e session de ce Conseil de coopération. L'Égypte était représentée par son Ministre des Affaires Étrangères Amr MOUSSA.

La deuxième partie des travaux du 28 octobre fut consacrée à la 7^e réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel. À l'ordre du jour a figuré une discussion sur les questions des relations extérieures de l'UE, la politique étrangère et de sécurité commune et la défense.

La journée du 29 octobre fut consacrée à la préparation de la réunion ministérielle de l'OMC à SINGAPOUR. Le Luxembourg fut représenté à cette réunion du Conseil par Georges WOHLFART, Secrétaire d'État au Commerce extérieur. Les Ministres des Affaires Étrangères ont rencontré ensuite leurs collègues des pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre du dialogue structuré.

Le Bureau de la Chambre reçu au Palais

Le 29 octobre 1996, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, au

Palais grand-ducal, le Bureau de la Chambre des Députés.



S.A.R. le GRAND-DUC entouré des Membres du Bureau de la Chambre des Députés

Échange de vues JUNCKER-HOYER

Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER a reçu le 30 octobre 1996, au Ministère d'État, Monsieur Werner

HOYER, Ministre d'État au Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne, pour un échange de vues.

Rencontre JUNCKER-BARNIER

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a reçu le 29 octobre 1996, au Ministère d'État, Monsieur Michel BARNIER, Ministre français des Affaires européennes, pour un échange de vues.



MM. JUNCKER et BARNIER

M. Jules CHRISTOPHORY nommé Directeur de la Représentation de la CE au Luxembourg



M. CHRISTOPHORY entouré de MM. CERF et THEIS

À l'occasion de la prise de fonction de Monsieur Jul CHRISTOPHORY, Directeur de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et en présence de Monsieur Jacques SANTER, Président de la Commission européenne

et de M^{me} Colette FLESCHE, Directeur général Information, Communication, Culture et Audiovisuel, une réception a eu lieu le mercredi 30 octobre 1996, au Cercle municipal, à LUXEMBOURG.

Coopération au développement en Namibie - Promotion économique en Pologne

Le 31 octobre 1996, Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a fait le point de ses récents déplacements en Namibie et en Pologne.

M. le Secrétaire d'État a saisi cette occasion pour informer la presse des débats et des conclusions de la 2^e Conférence ministérielle UE - SADC à laquelle il a assisté du 13 au 15 octobre derniers à WINDHOEK.

M. le Secrétaire d'État a mis à profit sa mission en Namibie pour inspecter les projets de coopération au développement que le Ministère des Affaires Étrangères met en oeuvre sur une base bilatérale avec le Gouvernement namibien.

Il fournira à la presse les éléments d'appréciation de l'opportunité de ces projets ainsi qu'un état d'avancement des travaux.

Par ailleurs, Monsieur WOHLFART a informé la presse des résultats de la mission de promotion économique du 20 au 24 octobre derniers en Pologne.

Lors de cette mission, une délégation commerciale du secteur privé s'était jointe à la délégation officielle présidée par S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER.

Haute décoration à trois personnalités du BENELUX

Le 30 octobre 1996, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à

- Monsieur Jean BOCK, Ancien Président du Conseil Interparlementaire consultatif du BENELUX,
- Monsieur Dirk DEES, Ancien Président du Conseil Interparlementaire consultatif du BENELUX,
- Monsieur Walter PAULIS, Ancien Président de la Commission des problèmes extérieurs du Conseil BENELUX.



Le Premier Ministre JUNCKER et les personnalités honorées

Participation des fonds structurels communautaires au financement d'un programme d'actions en faveur des PME du nord et du sud du pays

Dans le contexte de sa politique globale en faveur des petites et moyennes entreprises et de sa politique régionale, la Commission Européenne a lancé l'initiative d'un programme courant jusqu'à fin 1999 en faveur de l'adaptation des petites et moyennes entreprises au marché unique et doté d'une enveloppe globale de plus d'un milliard d'ÉCUS dont plus de trois quarts sont réservés aux PME des régions les moins développées de l'Union Européenne.

Le Gouvernement a saisi la proposition de la Commission et introduit un programme qui s'inscrit dans les lignes directrices de l'initiative communautaire. Concrètement, cela signifie que le programme luxembourgeois qui vient d'être approuvé par la Commission comporte un ensemble de mesures qui visent 1) à diversifier les activités actuelles des PME, tout en prenant en compte la composante environnemen-

tales; 2) à permettre un renouvellement des technologies voire une intégration rapide de nouvelles obligations de qualification imposées par les avancées du marché unique.

À cette fin, sont prévues des actions de formation dans le domaine de l'environnement et de la gestion stratégique de l'entreprise, la mise en place d'un système d'information dans le domaine des marchés publics ainsi que la conception d'un système de communication entre tous les intervenants dans l'acte de construire.

Vu la *Contrainte communautaire de concentration géographique* de ses interventions, le bénéfice du présent programme est réservé aux PME localisées dans le nord et le sud de notre pays, soit dans la zone de développement rural concernée par l'objectif 5b respectivement dans la

zone industrielle en reconversion concernée par l'objectif 2 de la politique structurelle communautaire.

Dans le contexte luxembourgeois, l'application régionalisée des mesures envisagées par le programme se justifie certainement par les difficultés particulières quoique différentes que doivent maîtriser les PME de chacune de ces deux zones.

Le coût total du programme, qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1999, est estimé à plus de 54 millions de francs, la contribution financière engagée par les fonds structurels communautaires s'élevant à 13,5 millions (ou 347.000 ÉCU) représentant au maximum 25% du coût total.

La mise en oeuvre du programme sera coordonnée par le Ministère de l'Économie, les partenaires opérationnels étant la Chambre des Métiers et son Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment (CRTI-B), la Chambre de Commerce, les centres de recherche publics Henri-TUDOR et le Centre Universitaire, ainsi que Luxinnovation.

Mesures pour réduire les risques d'inondations

En janvier et décembre 1993, puis une nouvelle fois en janvier 1995, le Luxembourg a été confronté, tout comme les régions voisines, à un vaste phénomène d'inondations.

Dès le mois de mai 1994 le Conseil de Gouvernement avait, sur la base d'un rapport établi par un groupe de travail interministériel, décidé diverses mesures en vue de réduire les risques d'inondations et l'étendue du préjudice pouvant en résulter.

Parmi les mesures arrêtées figure l'élaboration d'un plan d'aménagement partiel «Zones inondables et zones de rétention» établi sur la base de la législation sur l'aménagement général du territoire.

De telles zones ont été établies le long de l'Alzette (d'ESCH-sur-ALZETTE à DIEKIRCH) de la Sûre (ERPELDANGE-MERTERT-WASSERBILLIG) et de l'Attert (RÉDANGE-ELL-COLMARBERG).

En tout trente-deux communes sont touchées par le plan sectoriel établi par

le Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Dix-neuf réunions d'information ont été organisées dans les différentes régions dans le cadre de l'enquête publique prescrite par la loi. Plus de 2.000 personnes y ont assisté.

L'ensemble de la surface désormais classée – provisoirement pour une durée de quatre ans – en zone inondable représente environ 25 km².

La procédure de classement vient d'être engagée dans l'ensemble des communes cibles.

À partir du dépôt du projet de plan à la commune, les surfaces désignées comme zones inondables sont considérées comme des secteurs non aedificandi. Sont interdites toutes constructions, ou tous travaux pouvant entraver l'écoulement normal des eaux. Ainsi la capacité de rétention de ces zones est maintenue et le risque de se voir produire des dommages supplémentaires suite à une urbanisation irréfléchie est amoindri.

Il appartient maintenant aux autorités communales de prendre leurs responsabilités et d'intégrer les zones ainsi identifiées dans les plans d'aménagement généraux de leurs communes.

Il est rappelé, que d'après la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire, les plans d'aménagement partiels peuvent être déclarés obligatoires par règlement grand-ducal. Les plans d'aménagement généraux des communes se trouvent alors modifiés de plein droit.

À côté de la modernisation du système d'alerte en matière de crues réalisée en 1995/1996, le plan d'aménagement relatif aux zones inondables est complété par la réalisation d'une série de mesures au niveau des cours d'eau afin d'augmenter la capacité de rétention et de freiner la vitesse d'écoulement des eaux, en cas de pluie abondante.

L'ensemble des actions continuera d'être suivi et coordonné par un groupe de travail interministériel regroupant les représentants de tous les ministères et services compétents en la matière.

Le Cinquantenaire de l'Élection de Son Altesse Royale le GRAND-DUC au Comité International Olympique fêté à LUXEMBOURG, le 31 octobre 1996

Séance académique au Théâtre du Millénaire en présence
de la Famille grand-ducale, du Président du CIO
S. Exc. Juan Antonio SAMARANCH et d'Hôtes nombreux



En prologue à la Séance académique: Son Altesse Royale le GRAND-DUC visite l'Exposition sur 100 années d'olympisme au Cercle municipal, en présence du Marquis de SAMARANCH, Président du CIO et du Directeur du Musée olympique Lausannais Jean-François PAHUD

Photo: Armand GILLEN

La célébration du 50^e Anniversaire de l'élection de S.A.R. le GRAND-DUC JEAN au Comité International Olympique en l'an 1946 a donné lieu à une Séance académique solennelle, remarquable du fait de son objet direct comme du point de vue des interventions oratoires, convaincante encore par l'atmosphère de cordialité dans laquelle elle se déroula, jeudi, le 31 octobre 1996.

Par delà de la séance elle-même, admirablement conçue et organisée sous la régie du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois – on aura nommé le Président Norbert HAUPERT et sa «cheville ouvrière», le Secrétaire général Raymond HASTERT –, cet événement, unique en lui-même, le demi-siècle d'appartenance et de contribution active du Chef d'État grand-ducal à l'organe suprême du sport mondial, la séance aura permis quelques interventions explicatives, sinon révélatrices, aptes peut-être à réconcilier avec le

mouvement olympique ceux qui, depuis des années, ont fini par se rebuter devant certaines tares ou situations de fait de l'énorme entreprise financière et économique qu'est devenu au fil des décennies le CIO. «Jeune» centenaire, dynamique à souhait lors des Olympiades comme entre celles-ci, le Comité International Olympique assume pleinement des responsabilités croissantes, des «challenges» techniques, sociaux, économiques et humanitaires également.

La tâche d'un CIO est énorme, fort diversifiée et les responsabilités pesant sur les quelque 113 Membres en exercice actuellement sont multiples et lourdes, difficiles toujours du fait d'un nombre croissant de pays et délégations, ingrates parfois du fait d'incidences politiques ardues à gérer, comme finalement par une couverture de presse démesurée, des problèmes de mécénats finalement.

Un parterre de plus de 800 hôtes, auditeurs autant que spectateurs, – les Présidents et Membres de la Chambre, du Gouvernement, des Corps constitués, Conseil d'État, Pouvoirs judiciaires, Conseil Économique et Social, Autorités ecclésiastiques et communales, d'éminentes délégations fédérales du monde sportif, d'anciens sélectionnés aux Olympiades comme ceux de nos jours –, un programme musical fort judicieusement composé et senti, exécuté par l'Orchestre philharmonique du LUXEMBOURG, placé sous la direction d'Andrea FORNACIARI, – jeune talentueux et dont la valeur n'attend point «le nombre des années», constituait la coulisse du jour, – tour à tour admirative aux rétrospectives en diapositives retraçant une permanence de S.A.R. le GRAND-DUC au sein du CIO», enchantée, attentive, respectueuse, silencieuse ou marquant chaudement son admiration, comme sa gratitude, sa sympathie sans réserve...

La Cour grand-ducale

Accueillis par des personnalités à Leur arrivée au Théâtre municipal, dont le Premier Ministre Jean-Claude JUNKER, Son Excellence le Marquis Antonio de SAMARANCH, Président du CIO, et Norbert HAUPERT, Président du COSL, Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC, la GRANDE-DUCHESSE, le GRAND-DUC HÉRITIÈRE, la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE et le PRINCE GUILLAUME furent salués par le «WILHELMUS» exécuté par le Grand Orchestre, avant l'intonation de la «Fanfare for a Common Man» d'Aaron COPLAND, magistrale oeuvre qui d'emblée créa le «ton» de la séance.

Ce fut Raymond HASTERT, le méritant Secrétaire général du COSL qui souhaita la cordiale bienvenue aux Augustes Hôtes, soulignant l'intérêt et l'appui moral constant que réserve régulièrement la Cour grand-ducale aux manifestations olympiques en particulier, sympathies

témoignées également vis-à-vis du COSL, dont sur les 15 dernières années, aux Jeux Olympiques des Petits États d'Europe en 1982 et en 1995, comme en cette très mémorable occasion. L'orateur dit la gratitude envers les membres du CIO présents à cette séance, pour le fait de ne pas avoir craint de faire de très longs déplacements de l'étranger pour pouvoir être de cette cérémonie, d'occasion exceptionnelle! M. HASTERT dit encore toute la gratitude du COSL aux instances de la Chambre des Députés, du Gouvernement, des Corps constitués comme des autorités fédérales pour une sympathie témoignée en permanence et un appui multiple constant, avant de remercier chaudement les instances fédérales sportives, les dirigeants et autres athlètes.

L'Ouverture symphonique «Les Créatures de PROMÉTHÉE» due à Ludwig Van BEETHOVEN fut offerte en interlude, avant que le Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ne fit son allocution, dans laquelle l'orateur prit quelques positions très clairement conçues et exprimées de la même façon, avec force, insistance et bel élan persuasif; ci-après, nous reproduisons le discours de M. HAUPERT:

«Altesse Royale,

Lorsque, le 4 septembre 1946, Vous avez été élu au Comité International Olympique, personne ne se serait imaginé qu'un demi-siècle plus tard on fêterait le jubilé de Votre appartenance à l'organe suprême du mouvement olympique, et qu'ayant été à l'âge de 25 ans l'un des plus jeunes membres jamais admis au CIO, Vous entreriez un jour dans l'histoire du Mouvement olympique pour avoir siégé le plus longtemps au sein de son comité.

D'autres responsabilités comme futur Chef d'État Vous attendaient en effet, et on aurait pu comprendre qu'une fois investi dans ces fonctions, Vous Vous désengagiez de vos obligations olympiques. Mais Votre passion pour le sport et surtout Votre attachement aux idées et aux objectifs de l'Olympisme moderne, Vous ont déterminé à poursuivre Vos activités au sein du CIO, malgré les nombreuses obligations qui sont les Vôtres depuis Votre avènement au trône de notre pays.

Faire partie de l'organe suprême du Mouvement olympique pendant un demi siècle, cela doit constituer pour Vous, Monseigneur, un grand honneur et Vous combler d'une immense satisfaction. Pour le CIO, c'est l'expression de Votre profond attachement au mouvement olympique et de Votre inlassable dévouement pour sa cause. Quant au mouvement sportif luxembourgeois, il éprouve un moment d'intense joie et de profonde fierté de pou-



Les Grands Hôtes en présence de M. Norbert HAUPERT, Président du C.O.S.L. et d'Anne BRASSEUR, Échevin de la Ville de LUXEMBOURG, - Exposition au Cercle municipal

Photo: Armand GILLEN

voir fêter aujourd'hui, avec Vous Monseigneur, ensemble avec Votre auguste Famille et les hauts dignitaires du monde sportif, de la vie politique, économique et sociale, ainsi qu'avec les nombreux invités, le cinquantième anniversaire de Votre élection au C.I.O.

Qu'est-ce qui justifie au fond ces sentiments de joie et de fierté? Que représente le CIO et quel rôle échoit à ses membres?

Le CIO est l'organe suprême, l'organe de direction du Mouvement olympique qui, lui, est issu de l'olympisme moderne. On n'y est pas délégué, et on n'y adhère pas par simple intérêt, mais on y est coopté en fonction de ses qualités et compétences.

Soucieux de garantir à cet organe son indépendance tant du point de vue politique que du point de vue commercial ou même sportif, le fondateur de l'Olympisme moderne, le Baron Pierre de COUBERTIN



À l'occasion de sa visite à LUXEMBOURG, le Marquis de SAMARANCH a rencontré le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et

Photo: Armand GILLEN



... le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS pour des échanges de vue

Photo: Armand GILLEN

n'a pas voulu que les membres du C.I.O. soient des délégués d'une organisation quelconque.

Dans un article sur l'organisation olympique paru dès le début du siècle, le Baron écrit:

«Au lieu d'être composé de délégués, le Comité International Olympique se compose d'ambassadeurs. Si les grandes fédérations du monde désignent des représentants pour en faire partie, comme maintes fois la proposition a été formulée, toutes les rivalités de fait, toutes les querelles d'échecs, toutes les oppositions d'intérêts

qui se manifestent entre ces fédérations et qui ne sont pas toujours en soi une mauvaise chose, tout cela viendrait se répercuter au sein du Comité et y créer du désordre et de l'impuissance. Le Comité, au contraire, se considérant comme dépositaire de l'idée olympique et chargé de veiller à sa diffusion, se recrute lui-même et choisit ses membres de façon que leur compétence, leur situation sociale et leur liberté de jugement les protègent contre l'action des coteries; élus, ils deviennent les ambassadeurs de l'Olympisme auprès de leurs pays respectifs».



Leurs Altesses Royales sont accueillies à Leur arrivée au Théâtre du Millénaire pour la Séance académique d'un 50^e Anniversaire, à LUXEMBOURG

Cette conception du rôle que doivent jouer les membres du CIO a été fixée dans la Charte Olympique. Parmi tant d'obligations leur imposées, la Charte mentionne en premier lieu le devoir d'assurer la représentation du CIO et de contribuer au développement du Mouvement olympique dans leurs pays.

C'est en toute conscience que nous pouvons affirmer Monseigneur, qu'au cours des 50 années de Votre appartenance au CIO, Vous avez été un digne Ambassadeur du Mouvement olympique à Luxembourg et un Promoteur engagé de l'idée olympique bien au-delà de nos frontières.

Aujourd'hui encore Vous pratiquez de nombreuses disciplines sportives et Vous êtes un supporter intéressé de tous les sports qui sont pratiqués au Grand-Duché. Vous avez veillé avec attention à l'éducation sportive de Vos enfants et Vous avez toujours attaché un intérêt particulier au développement des activités sportives, que ce soit dans l'enseignement, dans l'Armée ou dans le mouvement sportif privé. Vous n'honorez pas seulement de Votre présence les grandes manifestations sportives nationales et internationales organisées dans le pays, mais Vous apportez Votre appui et Vos encouragements aux sportifs engagés dans ces compétitions. Vous partagez spontanément la joie de nos sportifs et sportives dans la réussite et Vous ne manquez jamais de leur apporter Vos encouragements et Votre consolation dans la défaite. Chaque fois que l'emploi de votre temps le permettait, Vous avez rejoint nos athlètes engagés aux Jeux Olympiques après leurs compétitions, pour leur transmettre Vos félicitations ou leur apporter Votre réconfort.

Nombreux sont les documents qui témoignent de vos obligations de représentation du mouvement olympique à LUXEMBOURG. Je cite de mémoire la remise du diplôme olympique à notre grand champion Josy BARTHEL; Votre présence à la course olympique organisée chaque année par le COSL; Votre participation aux rencontres des anciens olympiens luxembourgeois qui a lieu régulièrement tous les deux ans; Votre assistance à la présentation de notre délégation aux Jeux Olympiques; la réception que Vous réservez aux lauréats du Trophée du meilleur Sportif de Luxembourg au Palais Grand-Ducal, et j'en passe. Ce ne fut pas par hasard, qu'à l'unanimité le Conseil d'Administration du COSL Vous a attribué en 1994 le trophée du Centenaire du C.I.O. qui devait honorer dans chaque pays une personnalité qui s'est particulièrement distinguée par son engagement dans l'intérêt du Mouvement olympique.

Monseigneur, Vous êtes entré très jeune au Comité International Olympique, et comme Vous l'avez remarqué Vous-même, Vous avez grandi et mûri avec le CIO. Depuis Votre élection, les Jeux Olympi-



Leurs Altesses Royales entourées par les personnalités de l'assistance

ques ont connu un essor spectaculaire et le Mouvement olympique a traversé des périodes parsemées de problèmes plus ou moins graves, auxquels Vous n'avez pas été insensible.

Les intérêts des athlètes et leur droit de participer aux Jeux Olympiques ont toujours été une de Vos préoccupations prioritaires. Les problèmes de la participation des sportifs aux Jeux Olympiques ou de leur écartement ne sont pas nouveaux; ils existent depuis la rénovation des Jeux. En 1900 déjà, la question de l'exclusion des gymnastes allemands des concours de gymnastique qui devaient se dérouler dans le cadre des Jeux Olympiques de PARIS s'est posée. Interrogé sur l'écartement des sportifs allemands, le Ministre français des Affaires Étrangères Monsieur BERTHOLET aurait répondu énergiquement: «Jamais de la vie. Pourquoi accepterait-on les produits de leurs industries et refuserait-on d'applaudir leurs gymnastes?»

Le problème de la non-participation aux Jeux Olympiques a resurgi au cours des années cinquante. Le Mouvement olympique a été ébranlé par des menaces successives d'abstention aux Jeux de différents CNO pour des raisons d'ordre politique ou

racial. Si le Mouvement olympique a retrouvé aujourd'hui son unité et sa cohésion il le doit avant tout aux efforts soutenus et au talent de rassembleur de son Président, Son Excellence Juan Antonio SAMA-

RANCH. Lors du discours de clôture de la session du CIO à LAUSANNE en 1994, discours qu'il Vous appartient de prononcer depuis que Vous êtes le Doyen du Comité International, Vous avez félicité le



Le tout-Luxembourg a assisté à cette chaleureuse aubade à S.A.R. le GRAND-DUC



... un encadrement artistique de classe avec l'Orchestre philharmonique de LUXEMBOURG

Président de son engagement pour l'unité du mouvement olympique et la reconnaissance du droit des athlètes de se rencontrer librement et fraternellement dans les compétitions olympiques. Vous avez terminé Votre discours par cet appel: «Finalement, en tant qu'Ambassadeurs du CIO dans nos divers pays, il est de notre devoir de soutenir avec force et détermination, je dirais même jusqu'à l'extrême, auprès des autorités gouvernementales, le message universel de l'Olympisme, facteur de paix, de compréhension mutuelle et de rapprochement des peuples dans le monde».

Cependant les intérêts des athlètes ne doivent pas se limiter au droit de participer aux compétitions, mais ils doivent englober le droit de vivre les Jeux dans leur intégralité. En effet, les Jeux Olympiques constituent la rencontre de l'élite sportive de la jeunesse mondiale et ils appartiennent aux sportifs, puisque ceux-ci en sont les principaux acteurs.

De quel droit les empêche-t-on alors d'assister aux compétitions dans lesquelles ils ne sont pas engagés? Le Baron de COUBERTIN a dit lui-même que «le spectateur idéal en matière de sport, c'est le sportsman au repos qui interrompt son propre exercice pour suivre les mouvements d'un camarade plus habile ou mieux entraîné».

En empêchant les athlètes d'assister comme spectateur aux compétitions de leurs camarades, nous les encourageons à ne séjourner au Village Olympique que pendant la période de leurs propres compétitions. Ainsi, nous amputons les Jeux d'un de leurs objectifs, à savoir la cohabitation fraternelle et respectueuse de jeunes sportifs de différentes disciplines, sans distinction de nationalité, de race, de religion ou d'origine sociale et le Village Olympique perd une de ses fonctions primordiales.

Un autre problème qui Vous préoccupe, Monseigneur, est celui de l'universalité des Jeux, auquel sont étroitement liés les problèmes du gigantisme et de la qualification des athlètes. Précisons d'emblée que Vous n'avez jamais été un défenseur d'une participation des sportifs aux Jeux Olympiques dans n'importe quelles conditions. L'intérêt que Vous avez consacré au «Livre blanc» sur l'Éducation physique et les Sports au Grand-Duché de LUXEMBOURG élaboré au début des années soixante à l'initiative du Comité Olympique Luxembourgeois en est le témoignage.

Après les Jeux Olympiques de ROME en 1960, auxquels les résultats de notre délégation n'étaient nullement en relation avec le nombre de sélectionnés, le «Livre blanc» avait entre autres pour objectif de redéfinir la préparation et la qualification des sportifs d'élite luxembourgeois pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux Olympiques. Depuis TOKYO en 1964, le nombre d'athlètes luxembourgeois sélectionnés pour les Jeux Olympiques a toujours été en relation avec la taille de notre population et le niveau de notre développement sportif. Les résultats d'ensemble obtenus depuis lors ont été nettement améliorés. Le COSL avait, dans le domaine du sport d'élite, aligné sa politique aux objectifs poursuivis par l'Olympisme moderne en matière de qualification olympique. En contrepartie, le COSL comme tous les CNO par ailleurs, gardait toute son indépendance et ses compétences dans le choix des athlètes qu'il entend voir participer aux Jeux.

Mais voilà que les craintes du gigantisme des Jeux et des conséquences qui en découlent, viennent menacer les illusions d'une politique de sélection autonome des

CNO. Le Baron de COUBERTIN, ayant deviné le problème du gigantisme des Jeux, s'était déjà posé la question de la qualification des athlètes à l'issue des premières éditions des Jeux de l'ère moderne.

Dans ses réflexions sur la participation des athlètes aux Jeux Olympiques, il avait écrit: «On conçoit que les Jeux Olympiques ne peuvent comporter d'épreuves qu'entre champions probables. Si le premier venu pouvait s'inscrire, les éliminatoires encombreraient la période olympique de concours sans intérêt et d'une organisation aussi coûteuse que délicate».

Il s'agit bien sûr de relativiser la notion de champion probable. En effet, si les Jeux étaient accessibles aux seuls sportifs qui ont une chance réelle de remporter la victoire, il n'y aurait qu'une poignée d'athlètes dans chaque épreuve, ce qui diminuerait sans aucun doute aussi l'attrait des compétitions olympiques.

Le problème du gigantisme n'a commencé à se poser sérieusement qu'avec la naissance de nouveaux États et l'admission de nouvelles épreuves et de nouvelles disciplines sportives au programme des Jeux. Dans le respect de l'idée olympique même, l'écartement des Jeux Olympiques des sportifs des jeunes États n'a jamais été évoqué, à raison d'ailleurs. D'autre part, il paraît peu probable qu'on puisse exclure indéfiniment du programme des Jeux, les disciplines modernes qui répondent au tempérament et au goût de notre jeunesse.

Dans le souci de contrarier le gigantisme des Jeux qui risque de rendre leur organisation ingérable, il faut tenir compte à la fois du principe de l'universalité des Jeux, de l'intérêt sportif des compétitions, de la tradition de certains sports et de l'attraction pour notre jeunesse de nouvelles disciplines sportives, en prenant bien garde de ne pas sacrifier le principe de l'universalité des Jeux pour les CNO au profit de nouvelles disciplines sportives dont la diffusion a tout au plus un caractère régional.

Dans cette lutte contre le gigantisme, les CNO des petits pays risquent de payer les pots cassés. C'est avec détermination que les CNO des petits États d'Europe ont défendu leur cause auprès du Président du CIO et de ses collaborateurs. Dans cette phase difficile, les CNO des petits pays ont pu compter sur Votre appui, Monseigneur. Dans Votre allocution de clôture à la 97^e session du CIO à BIRMINGHAM en 1991, Vous Vous êtes constitué leur défenseur par l'appel adressé à Vos collègues dans ces termes:

«De nombreux CNO éprouvent de réelles inquiétudes face à la mise en place d'une limitation de plus en plus rigoureuse de la participation individuelle aux Jeux Olympiques et face au développement du système des quotas et des épreuves de qualification.

«Les Jeux Olympiques qu'il ne faut pas confondre avec des Championnats du Monde, doivent être ouverts aux athlètes de tous les pays, aussi des pays en voie de développement et de plus petite dimension.

«Nous tous sommes parfaitement conscients que pour le moment, nous ne pourrions pas dépasser le chiffre de 10.000 athlètes et que nous ne pourrions envoyer que des concurrents préparés pour des compétitions de très haut niveau, afin d'éviter le tourisme olympique qui serait incompatible avec la vocation de ce grand festival du sport que sont les Jeux Olympiques.

«Dans cette optique, en vue de parvenir à une solution acceptable, il est de notre devoir de faire des efforts, afin de trouver un compromis entre le principe immuable de l'universalité et de l'impératif du haut niveau des compétitions».

Ce compromis pourrait être trouvé dans le système des quotas et des wild-cards institué pour la première fois pour les Jeux d'ATLANTA par le CIO, en accord avec les Fédérations Internationales et en collaboration avec les CNO. Le même résultat aurait cependant pu être atteint également par une politique conséquente de chaque CNO en matière de préparation et de qualification de ses sportifs pour les Jeux Olympiques. Si le système des quotas a l'avantage pour le Comité International Olympique de lui assurer le contrôle des qualifications, la seconde solution confirmerait l'autonomie, les compétences et les responsabilités des Comités Nationaux Olympiques dans le domaine des Jeux Olympiques qui leurs sont garanties par la Charte.

Être membre du CIO comporte certes des engagements et des obligations, mais, comme Vous l'avez relevé Vous-même à maintes occasions, Monseigneur, cette fonction est source d'immenses satisfactions; celle de contribuer à la réalisation d'une noble idée; celle de vivre les plus grands moments de l'activité sportive de notre jeunesse.

La plus grande satisfaction que Vous avez vécue au cours des cinquante années de Votre appartenance au CIO fut sans aucun doute celle que Vous avez ressentie au moment de la remise de la médaille d'or à Josy BARTHEL pour sa victoire dans la course du 1.500m des Jeux Olympiques d'HELSINKI, en 1952. Moment d'intense joie, de profonde émotion et de grande fierté.

Si je termine mon allocution sur ce souvenir, c'est pour Vous assurer, Monseigneur, que si le mouvement sportif luxembourgeois éprouve toujours une immense fierté pour la victoire olympique de Josy BARTHEL, il est tout aussi fier d'avoir au CIO, et cela déjà depuis plus de 50 ans, en Votre personne un membre



Son Altesse Royale le PRINCE JEAN remet la Médaille d'or à Josy BARTHEL aux Jeux Olympiques de HELSINKI en 1952

Photo: Ministère des Sports

intéressé au développement de l'idée olympique et attentif aux problèmes des CNO des petits pays. Vous avez été un digne Ambassadeur du Mouvement olympique dans notre pays et un défenseur engagé des intérêts des athlètes et des CNO. Monseigneur, le mouvement sportif luxembourgeois Vous est profondément reconnaissant pour Votre engagement infatigable dans l'intérêt du Sport dans notre pays et de l'Olympisme à travers le monde entier.»

Très riche rétrospective: 1952 à 1996

Projection nostalgique, mais révélatrice de grands moments sportifs que celle qu'assura, en conception et mise en scène, le Centre National de l'Audiovisuel à DUDELANGE à cette séance, une riche revue et rétrospective par l'image: S.A.R. le GRAND-DUC en 1952 à HELSINKI, où Il eut l'éminent plaisir de remettre la Médaille d'Or à un Josy BARTHEL,



Judicieuse analyse au discours du Président Norbert HAUPERT



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au pupitre des orateurs à la Séance

grand et inattendu vainqueur d'un 1.500 mètres plat que les sportifs et beaucoup de spectateurs n'oublieront pas de sitôt: une arrivée avec BARTHEL devançant tous les favoris qui avaient eu les primeurs de tous les bons et valables pronostics, la remise de la distinction olympique, l'intonation de l'hymne national et un athlète luxembourgeois en larmes sur la plus haute marche, «terrassé» par une indescriptible émotion bien plus que par un extraordinaire effort sportif, – MELBOURNE 1956, jeux sous le grand soleil australien avec Mr. Avery BRUNDAGE à la présidence du CIO, qui publia «Les Discours du Président de 1952 à 1968», – S.A.R. le GRAND-DUC Hôte encore aux Jeux Olympiques d'Hiver d'INNSBRUCK en 1964, – en 1972 à MUNICH, des jeux gravement perturbés en coulisses par des opérations terroristes sanglantes, – MONTRÉAL 1976, – LOS ANGELES en 1984, – les jeux d'hiver de CALGARY, – ceux d'été à SÉOUL en 1988, magistraux de par leur participation internationale, – ALBERTVILLE hiver 92 et BARCELONE en été de l'année, sans participation luxembourgeoise, – l'hiver de LILLEHAMMER '94, – présences grand-ducales encore au 50^e Anniversaire du COSL, au Trophée du Meilleur Sportif, aux réunions internationales du CIO à STOCKHOLM en 1947, HELSINKI '52, 1971 à LUXEMBOURG, 1977 à PRAGUE, 1981 à BADEN-BADEN, sous Présidence fédérale de Karl CARSTENS, les séances plénières encore de SARAJEVO 1984, de BERLIN 1985, de TOKYO '90, celle encore de LONDRES en 1991, où le CIO fut l'invité de S. Gracieuse Majesté, – LILLEHAMMER 1994 de même que PARIS, ATLANTA en cette année 1996: autant d'obligations et de séances d'études et d'organisation auxquelles S.A.R. le

GRAND-DUC fut hôte spectateur averti, coopérant précieux, – selon la parole du Président SAMARANCH lui-même – «...le Conseiller auquel je m'adresse chaque fois que notre Organisation est amenée à prendre une décision importante...»

«...Votre position exceptionnelle au sein du CIO...»

Dans une allocution que visiblement le Premier Ministre voulut cordiale et aimablement directe, mais fortement, directement liée à l'événement qu'il s'agissait de célébrer, l'orateur mit en évidence et le rayonnement propre au CIO, et encore la position que nous caractériserions de particulière de S.A.R. le GRAND-DUC en tant «qu'Ambassadeur» du Grand-Duché au sein de la haute corporation, aspect que M. JUNCKER allait qualifier dans son approche spéciale et avec sa verve oratoire, par des termes qui semblaient surprendre quelque peu l'assistance, pour plaire à l'auguste Destinataire, comme à une assistance acquiescante, en substance, comme en détail finalement:

«Altesse Royale,

«Nous Luxembourgeois et Amis étrangers, nous sommes fiers de pouvoir fêter avec Vous Votre demi-siècle de présence active au sein de la première instance mondiale du sport.

Être membre du Comité Olympique International constitue en effet un privilège très rare dont ne jouissent en fait que 113 personnalités de par le monde. En faire partie depuis plus de 5 décennies est un honneur tout à fait inégalé et qui pour longtemps restera inégalable.

L'ancienneté qui est la Vôtre, l'expérience que Vous avez acquise et Votre sages-

se naturelle comptent dans leur cortège le respect, l'autorité et la responsabilité. Tout cela explique que l'on s'adresse à Vous pour des missions très souvent difficiles et parfois très délicates. Vous faites ainsi partie du Collège de sélection pour les villes qui accueillent les Jeux.

Votre position exceptionnelle au sein du Comité Olympique International n'est pas seulement le fruit de Votre longue présence, – qui est presque une permanence. Elle l'est aussi parce que Vous êtes le seul Membre qui soit également Chef d'État. Vous avez toujours su éviter la confusion possible des genres et les conflits qui auraient pu résulter de Votre haute qualité; mais permettez-moi cependant Monseigneur de Vous rendre attentif à la singularité de Votre situation.

La Charte olympique fait des membres du C.I.O. des Ambassadeurs de l'Olympisme auprès de leurs pays respectifs. Une ancienne version du «LITTRÉ» définit l'ambassadeur comme «le représentant d'un Souverain près d'une Cour étrangère». Vous voilà, Monseigneur, Ambassadeur auprès de Vous-même. Votre cas, Monseigneur, est unique dans l'histoire des relations internationales.

Les Luxembourgeois savent que Vous représentez mieux que quiconque les valeurs étatiques, humanistes et universelles qui sont le fondement de la philosophie olympique. Ils apprécient que leur Chef d'État ajoute à ses nombreuses fonctions nationales une dimension internationale d'un tout autre ordre. Puisque Vous êtes fédérateur chez nous, Vous savez implicitement fédérer les autres. Vous le faites avec l'éloquence et la noblesse qui sont celles de Votre Famille. Vous le faites au plus grand profit de l'idée olympique et de la paix entre des peuples qui sont prisonniers de méfaits politiques et qui sont divisés par des conflits meurtriers.

Monseigneur,

Au nom du Gouvernement luxembourgeois, je voudrais de tout coeur Vous féliciter pour Votre action au service du Sport qui constitue pour l'Homme une invitation journalière au dépassement de soi-même.

La Berceuse et le Finale de la magistrale composition d'Igor STRAVINSKY, «L'Oiseau de Feu» constituaient l'interlude admirable, cadrant bien avec cet «envol» solennel et prégnant qu'avait pris la Séance après les pertinentes réflexions du Premier Ministre et les très vifs compliments exprimés, comme l'allocution par le Président du COSL Norbert HAUPERT, – atmosphère dans laquelle devait se faire l'allocution du Marquis Juan Antonio de SAMARANCH, Président du Comité International Olympique qui avait

tenu d'être de cet important «rendez-vous», en compagnie de quelques membres encore du CIO.

Ci-après, nous publions le texte de ce discours remarqué à bien plus d'un point de vue:

«Altesses Royales,

Monsieur le Président de la Chambre des Députés,
Monsieur le Premier Ministre,
Distingués Invités,
Mesdames, Messieurs,

Le Mouvement olympique est riche en événements historiques de nature diverse. Nous avons eu l'occasion de célébrer le Centenaire de la création du Comité International Olympique en 1994 à PARIS, à l'Université de la SORBONNE. Cent ans plus tôt, notre fondateur, le Baron Pierre de COUBERTIN, avait réuni ses amis pour réfléchir ensemble et procéder à la rénovation des Jeux Olympiques de l'Antiquité. C'est ainsi qu'en 1896, les premiers Jeux Olympiques de l'ère moderne se déroulèrent à ATHÈNES, avec la participation d'athlètes provenant de treize nations.

En cette année 1996, nous venons de célébrer le Centenaire des Jeux Olympiques à travers l'organisation des Jeux de la XXVI^e Olympiade à ATLANTA, Géorgie, États-Unis d'Amérique.

Ces Jeux d'ATLANTA étaient aussi les Jeux de l'Unité. Rassembler plus de dix mille athlètes, provenant de 197 Comités Nationaux Olympiques, était un défi qui a été relevé avec bonheur par le Mouvement olympique.

Pour ce faire, l'unité entre le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques a été une fois de plus déterminante dans le succès des compétitions sportives. L'universalité des Jeux Olympiques que Vous avez toujours défendue pour le Grand-Duché a été en outre respectée et maintenue, tout en améliorant constamment le niveau des compétitions avec les meilleurs athlètes du monde entier.

Les 26 sports au programme ont aussi bénéficié d'un record absolu de spectateurs tout au long de la durée des Jeux. La plupart des sports n'avaient jamais attiré autant de spectateurs, même pendant leurs propres championnats ou Coupes du monde. La couverture Presse, dont la TV, a également constitué un record.

Nous nous réjouissons également du succès obtenu par les athlètes des pays en développement et les boursiers de la Solidarité Olympique. En effet, des athlètes de 79 pays ont obtenu des médailles, parmi eux des athlètes détenteurs de bourses olympiques «ATLANTA 96» de la Solidarité Olympique: cinq médailles



Son Altesse Royale formule Sa réponse cordiale à une assistance des plus attentives

d'or, cinq médailles d'argent et six médailles de bronze. C'est grâce aux performances de tous ces athlètes et au dévouement bénévole de tous les dirigeants que le Mouvement olympique est devenu une force sociale de l'ère moderne, un type d'aide solidaire aussi au Tiers Monde.

Nous sommes ici aujourd'hui au Luxembourg pour célébrer un autre événement, unique dans les annales de l'histoire du Comité International Olympique. D'où la raison de la présence de la Commission exécutive et de plusieurs membres du CIO. Nous sommes tous réunis pour célébrer le cinquantième anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN de LUXEMBOURG en qualité de membre du Comité International Olympique.

En effet, notre Collègue et cher Ami a été coopté comme membre en 1946, au moment même où le CIO reprenait vie après la deuxième Guerre mondiale.

Depuis lors, le Grand-Duc a suivi de près les évolutions d'ordres politique, social, scientifique et technologique et apporté une contribution effective et salutaire au rayonnement du Mouvement olympique dans le monde.

Le Grand-Duc est aussi celui qui a copéré avec quatre des sept Présidents du CIO, ce qui est en soi un record. Le Grand-Duc JEAN de LUXEMBOURG est un membre exceptionnel, doté de toutes les qualités et que nous sommes tous fiers de côtoyer. Son Altesse Royale a toujours su entretenir des relations amicales et cordiales avec tous les membres du CIO. Pour ma part, le Grand-Duc a été et reste encore le Conseiller, auquel je m'adresse chaque fois que notre organisation est amenée à prendre une décision importante.

Depuis 1894, il y a eu 426 membres du CIO, dont 113 en exercice actuellement. Le Grand-Duc, qui est le 198^e sur la liste protocolaire, en a connu 253, avant de devenir le Doyen de notre Organisation en 1976. Tous ces chiffres démontrent bien la richesse culturelle et les relations humaines acquises au fil des ans par notre Collègue et Ami dans la sphère olympique.

Présent à toutes les sessions et toujours disponible, le Grand-Duc a exercé son rôle de membre et de doyen avec talent et a mérité le respect de tous Ses collègues, toutes générations confondues. Le Comité International Olympique est fier de compter parmi ses membres une personnalité de très haute envergure.

Je l'ai déjà dit, cette cérémonie unique en son genre est symbolique. C'est nous qui l'avons voulue. Nous avons voulu la célébrer ici, parce que nous tenions aussi à rendre hommage au Peuple, au Gouvernement et au mouvement sportif du LUXEMBOURG, pour sa contribution au développement de l'Olympisme. Nous voulions également partager notre joie avec les citoyens de ce pays.

Monseigneur,

Il est difficile de résumer toutes vos activités qui s'échelonnent sur une période de 50 ans en quelques minutes, mais l'histoire de l'Olympisme en les retraçant, vous fera justice. Permettez-moi dès lors, au nom du Mouvement olympique et de tous Vos collègues ici présents, de Vous dire tout simplement merci de tout coeur.

Vous avez établi un réel record olympique, par un extraordinaire engagement dans l'optique de la Paix et de la Solidarité, – un record difficile à battre. Vous êtes un Ambassadeur exceptionnel, pour

reprendre les paroles de Votre Premier Ministre. Merci beaucoup.»

Chaleureux applaudissements pour le Marquis de SAMARANCH, avant que «GREETING PRELUDE» d'Igor STRAVINSKY encore ne vint ajouter une perle musicale supplémentaire à cette grande séance.

* * *

Son Altesse Royale le GRAND-DUC prit la parole pour exprimer de très vifs sentiments de gratitude, allocution empreinte de réelle chaleur humaine, comme par de précieux éléments d'une analyse judicieuse portant intérimairement sur une longue période active personnelle, sur des aspects plus particulièrement contemporains de l'Olympisme et de la grande sphère mondiale dans laquelle il se développe ou évolue.

«Le Sport, le plus universel et le plus égalitaire des langages...»

«Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président du Comité International Olympique,
Monsieur le Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois,

Tout d'abord j'aimerais vous remercier des paroles si élogieuses que vous avez bien voulu m'adresser. Elles me sont allées tout droit au coeur.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois a tenu à organiser cette séance académique à l'occasion du 50^e anniversaire de ma présence au C.I.O. J'aimerais rendre hommage à notre Comité National, ainsi qu'à ses Présidents depuis 1946. Je pense à Gust JACQUEMART, Paul WILWERTZ, Prosper LINK, Josy BARTHEL ainsi qu'à Gérard RASQUIN et Norbert HAUPERT, ici présents. Je leur suis profondément reconnaissant.

Je ne saurais vous cacher que je suis particulièrement touché par le fait que plusieurs de mes collègues du C.I.O n'ont pas hésité à faire de très longs voyages pour être présents aujourd'hui. Je les en remercie.

Il y a quelques mois, j'ai lu dans une publication allemande:

«Olympia: Großherzog von LUXEMBURG rekordverdächtig!»

Ai-je donc battu un record? De toute manière, en lisant l'article, j'ai découvert qu'on ne parlait pas d'une compétition sportive, mais uniquement du nombre d'années que j'ai passées au sein du C.I.O.

Mesdames, Messieurs,

Ces 50 années n'ont pas demandé une performance particulière. J'ai tout sim-

plement eu la chance d'avoir été coopté très jeune, j'avais l'ardeur de mes 25 ans, et Monsieur JACQUEMART, alors Président de notre Comité National, en m'expliquant mon futur rôle, m'a fortement encouragé et motivé.

J'ai ainsi été admis au Comité International Olympique lors de sa 40^e session, en septembre 1946 à LAUSANNE. C'était la première session à se tenir après la seconde Guerre Mondiale.

Je suis entré au C.I.O essentiellement pour deux raisons.

Profondément marqué par le conflit qui avait ensanglanté le monde de 1939 à 1945, j'avais la conviction qu'il fallait agir pour éviter le retour de tels événements. Le sport, et le Mouvement olympique en particulier, m'apparaissait comme pouvant puissamment contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur.

Par ailleurs, je considérais, et continue de considérer, que le sport, notamment dans sa plus haute expression, l'Olympisme, grandit l'homme, car il est porteur de valeurs éducatives et morales fondamentales.

Durant mes 50 années d'appartenance à l'autorité suprême du Mouvement olympique, j'ai été un témoin privilégié de son évolution.

En 1946, 17 membres assistaient à la session qui m'accueillit au C.I.O. Celui-ci compte aujourd'hui 113 membres.

La comparaison de ces chiffres, à elle seule, illustre l'un des aspects de l'évolution du Mouvement olympique.

Elle ne fait que traduire le développement vertigineux, au cours des dernières décennies, de l'activité sportive à travers le monde et, par là même, du Mouvement olympique.

L'Olympisme s'est également transformé radicalement en profondeur. Il ne pouvait en être autrement. Le sport, devenu l'un des facteurs sociaux majeurs de notre temps, intégré dans une société humaine en pleine évolution, ne pouvait s'en abstraire ou s'en détacher.

Certains, regrettant le passé, croient devoir se plaindre du présent. Par exemple: de la disparition du mythe de l'amateurisme.

Il convient pourtant, me paraît-il, de ne pas occulter le fait que l'amateurisme, fruit d'une société d'une autre époque, menaçait de devenir un facteur d'inégalité, au plan des individus comme des nations. Or, le sport, le plus universel et le plus égalitaire des langages, doit être le plus largement accessible à tous.

Certes, de nouveaux problèmes se font jour, et il serait fallacieux et vain de vouloir les oblitérer. L'influence grandissante du commerce sur les activités sportives de haut niveau, le recours à des moyens

artificiels pour améliorer les performances, la sujétion croissante aux puissances de l'argent et des médias peuvent, incontestablement, constituer des dangers pour l'intégrité du sport. Il convient de les affronter avec clairvoyance et courage.

Dans la lutte contre le dopage, l'action du C.I.O. a été et continue d'être exemplaire. Au regard des autres défis auxquels se trouve confronté le Mouvement olympique, il s'agit de rechercher et d'assurer en permanence un juste équilibre entre le pouvoir d'auto-décision des instances sportives et les influences extérieures.

Pour ma part, je reste confiant que l'oeuvre à laquelle j'ai été associé sous les présidences successives de Sigfrid EDSTRÖM, Avery BRUNDAGE, Lord KILLANIN et, aujourd'hui le Marquis de SAMARANCH, continue de se situer dans le véritable esprit olympique. Celui-ci, selon notre Charte fondamentale, doit mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, dans la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

Car je crois, avec le poète, (Gérard de NERVAL), que notre passé et notre avenir sont solidaires.»

* * *

«Standing ovations» à S.A.R. le GRAND-DUC après Son allocution, avant que l'Hymne Olympique et le «WILHELMUS» ne viennent conclure la Séance académique à laquelle le Tout-Luxembourg et d'éminents Hôtes étrangers avaient tenu à donner une aubade cordiale à son Souverain et de très sincères remerciements à un Membre particulièrement méritant du C.I.O.

Une réception officielle fut offerte par le COSL, la Ville de LUXEMBOURG et le Gouvernement, au Foyer du Théâtre du Millénaire.

On retiendra encore...

La «Revue Olympique» – organe officiel du Mouvement olympique, publication à éditions polyglottes, réserva le portrait de S.A.R. le GRAND-DUC en page-couverture, le Marquis de SAMARANCH y ayant publié «l'Éditorial» de circonstance, où il déclare – (reproduction par extraits) – «Depuis 1894, le C.I.O a compté parmi ses membres des personnalités venues de tous les horizons et de toutes les fonctions et professions confondues: des Hommes d'État, des membres des Familles royales et aristocratiques, des militaires, des juristes, des éducateurs, des médecins, des ministres, des diplomates, des banquiers et des hommes d'affaires, des journalistes etc. Plusieurs d'entre eux étaient des participants et des médaillés aux Jeux Olympiques et parmi eux huit champions olympiques. D'obédience religieuse et politique différentes, ils étaient cependant tous séduits et conquis par l'idéal olympique.

«Nous avons également corrigé l'erreur historique en cooptant des femmes membres du CIO dont les compétences enrichissent le développement du sport et de l'Olympisme...»

«L'histoire nous enseigne que chaque décennie a été marquée par des évolutions d'ordre politique, social, scientifique et technologique, qui ont eu des répercussions sur le Mouvement olympique. Et à chaque fois, nous avons su réagir à temps, en procédant aux modifications utiles et nécessaires à nos règlements et en nous mettant au diapason avec le monde d'aujourd'hui en introduisant de nouveaux concepts.

«Ce changement a été réalisé grâce au partage des responsabilités et aux efforts déployés par chacun de mes collègues que je tiens aussi à remercier pour le soutien et la confiance qu'ils m'ont apportés depuis que j'ai accédé à la Présidence de notre Organisation en 1980.

«Quant au Grand-Duc JEAN de LUXEMBOURG, je tiens au nom du Mouvement olympique à Lui dire tout simplement merci pour Sa contribution et Sa participation effective au développement du sport et de l'Olympisme.»

Dans son apport rédactionnel à ladite «Revue», le rédacteur en chef Fékrou KIDANE statue notamment ainsi: «Cinquantième anniversaire en qualité de membre du CIO. En effet, il a été coopté en 1946, alors qu'il était Inspecteur général de l'Armée luxembourgeoise avec le rang de Colonel. C'est en 1964 que le brillant Officier, sorti de l'Université de LAVAL – (QUÉBEC, Canada) – et de la fameuse Académie militaire britannique de SANDHURST devint Grand-Duc de LUXEMBOURG, autrement dit Chef d'État.

«D'une élégance rare et d'une courtoisie sans borne, Doyen des membres du CIO, il est à 75 ans d'une condition physique étonnante...»

«Le hasard de la vie m'a permis au fil des années de rencontrer de très hautes personnalités. Cependant, le Grand-Duc JEAN de LUXEMBOURG restera pour moi le Chef d'État le plus simple et le plus affable que j'ai eu l'occasion de rencontrer avec joie. Je suis de même persuadé que tous ses collègues membres du CIO partagent mon point de vue.

«...C'est en fait sur proposition de l'épouse du premier membre du CIO pour le Luxembourg, Jean Maurice PESCATORE (1910-1929) et avec le soutien de M. Joseph BECH, Ministre des Affaires Étrangères de l'époque, que Son Altesse Royale qui était très actif dans le milieu du sport luxembourgeois, fut coopté membre du CIO en 1946... Il était surtout passionné par l'athlétisme, l'escrime, la natation, le tennis, le ski alpin et l'équita-

tion. La Grande-Duchesse s'intéressait plus à l'alpinisme et à l'équitation également...»

Et KIDANE de se rappeler une remarque du Grand-Duc, comme quoi la Session plénière de 1946 à LAUSANNE n'était suivie que par 17 délégués,... 9 autres ayant été cooptés séance tenante, sous la Présidence nouvelle de Sigfrid EDSTRÖM, Vice-Président du CIO depuis 1937...

Le Congrès olympique de 1994 à PARIS fut en quelque sorte un couronnement déjà de la très belle carrière présidentielle du Marquis de SAMARANCH, où s'affirma encore «un mouvement sportif universel symbolisé par le progrès, tout en se trouvant profondément enraciné dans de bonnes traditions.»

Et Son Altesse Royale de rappeler encore le propos du Baron de COUBERTIN: «...En restaurant les Olympiades, je n'ai pas regardé très près de moi, mais très loin. J'ai voulu rendre au temps moderne, de façon durable, une institution antique dont le principe lui redevenait salutaire...»

L'Olympisme en permanent mouvement d'expansion et d'adaptation, tel avec le Lord KILLANIN qui entre 1972 et 1980, sortit le CIO d'un immobilisme relatif, – Sir BRUNDAGE, selon une précision de S.A.R. le GRAND-DUC, «aurait été obsédé par l'amateurisme, KILLANIN plutôt par le racisme, le nationalisme... et le boycott, le Marquis de SAMARANCH ayant fermement rétabli l'universalité des Jeux, y assurant une nouvelle place conforme à l'importance, comme un prestige que mérite le Mouvement dans le monde...»

... Jusqu'à ATLANTA 1996, – annoncés comme les Jeux les plus prestigieux du siècle; ils le furent probablement, quelques points mineurs marqués sous réserve...

Les JEUX et les «PARALYMPIQUES»

Si les Jeux d'été à ATLANTA connurent une assistance sportive record sur le plan des athlètes et des pays participants, l'événement fut également extraordinaire côté «couverture médiatique», une tendance croissante de jeux en jeux: le rayonnement de la «grande Fête sportive mondiale de la Jeunesse» est garanti de la sorte, un événement médiatique de nul autre pareil.

Aux Jeux Paralympiques, 3.310 athlètes de 104 pays, 788 femmes et 2.522 hommes ont rivalisé pendant plus de 10 jours dans 17 disciplines sportives dotées de médailles et deux sports d'exhibition: 268 nouveaux records mondiaux furent enre-

gistrés en athlétisme, haltérophilie, natation, tir à l'arc, tir et cyclisme, 517 médailles en vermeil, 516 d'argent et 541 de bronze furent décernées... La presse se distingua par 2.088 accréditations, 610 membres étaient occupés comme personnel technique, à côté de 10.000 volontaires: en vérité, un engagement qui fait rêver, qui remplit de satisfaction!

La Journée Olympique dans le monde...

La X^e Course de la Journée Olympique mondiale a été organisée par 172 Comités nationaux sur cinq continents, en 1996 encore.

Pour le LUXEMBOURG, ce fut la 9^e édition du nom: 10 km de course à DIEKIRCH pour déterminer le Champion national parmi 690 concurrents, alors que la «mini-course» sur 1.500 mètres vécut 300 enfants au départ, encouragés par 2.000 spectateurs. Josy BARTHEL, seul Luxembourgeois sportif vainqueur à «Olympie» se vit attribuer le Trophée du CIO «Centenaire des Jeux Olympiques» à titre posthume, alors que le Trophée Fair-Play Prosper LJK vint récompenser Math. NAPPI pour une carrière également valeureuse, tant comme sportif que comme entraîneur. Véronique PIERRROT, jeune Luxembourgeoise de 13 ans, fut désignée porteuse de la Flamme olympique à ATLANTA, sur le vu de son excellent résultat au «torch-run»...

Les AS d'ATLANTA

Nombreux furent les hauts faits sportifs à ATLANTA '96, et parmi les super-championnes et super-champions, il se trouve toujours celle ou celui qui rayonne un rien davantage encore, qui émerge, qui fait vibrer les foules, fournissant sujet et matière pour d'interminables discussions, pour la rédaction de livres entiers: le monde s'en souviendra bien plus tard encore.

C'est de cette trempe que fut par exemple Michael JOHNSON, «le Magic II», qui grâce à un doublé unique sur 400 et 200 mètres, – avec, à la clé, un record du monde qui étonne toujours – a ému «son public». Serait-il l'ATHLÈTE des Jeux tout court, ou alors serait-il encore «dépassé» par un inoubliable et inoublié Jesse OWENS à ces Jeux particuliers de BERLIN 1936? Allez le savoir, puis qu'il n'y a, à ce niveau, plus que d'infimes nuances en différence pure... 19'32, une valeur à retenir de toute façon...

Marie José PEREC, la gazelle super-rapide de France, réussit un exploit d'une beauté similaire, triomphatrice pour deux médailles d'or fort reluisantes en 400 et 200 mètres plat...

Et puis il y eut la Nigérienne Chioma AJUNWA, qui avec un bond à 7.12 mètres en longueur dépassait de x centimètres les

Jeux Olympiques d'Atlanta



Grandiose spectacle à la Cérémonie d'Ouverture ATLANTA '96

Les Jeux Olympiques modernes commémorent un siècle d'existence



Le judoka luxembourgeois Igor MULLER en compétition contre le futur Médaillé olympique le Français D. DOUILLET



Grand Portrait de Famille: S.A.R. le GRAND-DUC entouré par les membres de la délégation luxembourgeoise au Village olympique



Michael JOHNSON, le phénoménal sprinter américain, vient de décrocher un fabuleux nouveau record mondial sur 200 mètres



S.A.R. le GRAND-DUC lors d'une remise de Médailles '96 aux meilleurs escrimeurs

Photos: Roland MINY

plus grands espoirs de ses concitoyens, le Norvégien Vebjoern RODAL en 1 min. 44 sec. aux 800 m, pour lesquels l'Américain Johny GRAY au premier tour de piste au moins, avait assuré toute la beauté et le suspense du spectacle.

Avec un saut en longueur à 8,5 m, Carl LOUIS le «King», que d'aucuns avaient vu aboutir en fin de rouleau, se propulsa vers une nouvelle médaille d'or olympique, - la dixième, l'Américain Mike POWELL et le Cubain Ivan PEDROSO, relevant de blessures se présentant en-dessous de leurs réels moyens physiques.

Record du monde sensationnel encore du Canadien Donovan BAILEY au 100 m les plus rapides de tous les temps: 9"84, alors que les Américaines et les Américains s'attribuèrent «leur» course, le 4x100m plat/relais.

Exploits encore pour Fatuma ROBA, l'Éthiopienne, première femme africaine à s'inscrire au palmarès du marathon-dames, l'Afrique du Sud remportant la même distance en compétition hommes, avec Josia THUGNANE, Gail DEVERS, la bouillante Américaine aux 100m plat, Dan O'BRIEN qui échoua de très peu devant les 9.000 points magiques en décathlon, confirmant néanmoins être actuellement l'athlète le plus complet du monde!

... les Luxembourgeoises et les Luxembourgeois

Le Luxembourg fut représenté par six athlètes aux Jeux d'ATLANTA '96: Armand DOUSEMONT en tir aux armes sportives, la joueuse de tennis Anne KREMER, au tir aux armes sportives encore Iris KREMER-ROSENECK, en athlétisme Véronique LINSTER, en judo Igor MULLER et Mariette SCHMIT en escrime, l'encadrement technique étant assurés par 5 coaches, le Dr. Charles DELAGARDELLE et le kinésithérapeute Roland KRECKÉ assu-

rant l'encadrement médical, avec Georges SAX comme chef de mission.

44 athlètes féminines aux séries éliminatoires pour les 100m haies, où en 6^e série le 29 juillet, Véronique LINSTER ne passa pas ce cap, se classant 6^e en 13,47 sec, contre 12,73 à l'Américaine Gail DEVERS, première de la série, devant la Jamaïcaine G. RUSSEL et la Russe Y. GRAUDRYN, l'Italienne C. TUZZI ayant abandonné. La finale se courra le 2 août, enlevée par la Suédoise L. ENGQUIST, une ex-Russe, 12,58 sec.

En épée dames, Mariette SCHMIT se classera 44^e sur 48 concurrentes, ayant été éliminée dès le Tour A par l'Espagnole Y. VYBORNOVA, Mariette SCHMIT étant défaite par 8 à 15 touches.

Victorieux contre l'Uzbek K. MURADOV, le judoka luxembourgeois Igor MULLER sera opposé au Français D. DOUILLET, qui sera Médaille d'or devant l'Espagnol E. PEREZ et le Belge Van BARNEVELD; c'est contre celui-ci précisément, qu'Igor MULLER ne put pas aller au-delà du tour de repêchage qu'il avait vaillamment atteint.

Alignée en compétition «tennis» contre la future Championne olympique américaine L. DAVENPORT, qui remportera la finale très méritoirement devant l'Espagnole V. SANCHEZ, Anne KREMER eut, le 24 juillet, une tâche particulièrement ardue, sinon une «mission impossible»; aussi A. KREMER dut-elle céder le pas à l'Américaine, en deux sets: 2-6 et 1-6.

En carabine à air comprimé, dames, le 20 juillet, Iris KREMER sembla rester assez nettement en deçà ses réels moyens, réalisant 387 anneaux, contre 395 et un pointage à 497,6 à la Championne olympique polonaise R. MAUER, classée devant l'Allemande P. HORNEBER et la Yougoslave A. IVOSEV; en fin de compte, Iris KREMER occupa la 31^e place sur 49 concurrentes.

Armand DOUSEMONT, en «trap» d'abord, le 20 juillet devait se classer 42^e sur 57 antagonistes, 116 réussites, contre 124/149 au Champion M. DIAMOND, Australie et les Américains J. LAKATOS 123/147 et L. BADE 123/147.

Aligné en «double trap» le 24 juillet encore, Armand DOUSEMONT termina à la 33^e place sur 35 concurrents avec 120 traps réussis, contre 141/189 au Médaille d'or australien, RUSSEL et l'Italien A. PERA, 139/183.

Conseils de Ministres de l'UE à LUXEMBOURG

Au mois d'octobre de nombreux Conseils de Ministres de l'UE ont eu lieu à LUXEMBOURG, à savoir:

- 01.10.96: Conseil de Ministres «Affaires générales» et Comité politique
- 03.10.96: Conseil de Ministres «Transports»
- 07.10.96: Conseil de Ministres «Recherche»
- 08.10.96: Conseil de Ministres «Industrie»
- 14.10.96: Conseil de Ministres «Ecofin»
- 14.10.96: Conseil de Ministres «Pêche»
- 15.10.96: Conseil de Ministres «Environnement»
- 25.10.96: Conseil de Ministres «Marché Intérieur»
- 28.10.96: Conseil de Ministres «Affaires Générales»
- 28.10.96: Conseil de Ministres «Agriculture»

La Toussaint à Luxembourg

Le matin de la Toussaint, 1^{er} novembre 1996, le Gouvernement, la Municipalité de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique et les Associations patriotiques luxembourgeoises ont commémoré les nombreuses victimes des deux Guerres Mondiales, devant divers monuments du pays.



Le Premier Ministre M. Jean-Claude JUNCKER vient de déposer une gerbe devant le Monument national de la Solidarité Luxembourgeoise.

Présentation de la publication RESOLUX

Le 5 novembre 1996, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre aux Handicapés et Accidentés de la vie, a donné une

conférence de presse lors de laquelle elle a présenté la publication de RESOLUX (Réseau Social Luxembourg).



Le Ministre Mme Marie-Josée JACOBS présente la publication RESOLUX.

Jacques F. POOS en visite officielle au Burkina Faso

Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a effectué du 1^{er} au 4 novembre 1996 une visite officielle au Burkina Faso. Dans le cadre de cette visite, M. POOS a eu des entrevues avec le Président du Burkina Faso, M. Blaise COMPAORÉ, le Premier Ministre, M. Désiré Kadré OUÉDRAGO, le Ministre des Affaires Étrangères, M. Abbassé OUÉDRAGO, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Mines ainsi que le

Ministre de la Communication et de la Culture. Il a visité un centre artisanal et des projets de développement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Un accord sur la coopération entre le Luxembourg et le Burkina Faso qui a pour objectif le soutien de la part du Luxembourg au développement du secteur de l'artisanat burkinabé fut signé au cours de cette visite.

Auditions publiques sur le Projet de Budget de l'État

La Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, présidée par M. Luc FRIEDEN, a organisé au cours du mois de novembre des auditions publiques avec les Chambres professionnelles au sujet du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1997, projet de loi dont M. Luc FRIEDEN est le rapporteur.

Ces échanges de vues, auxquels ont pu assister tous les membres de la Chambre des Députés, mais également les représentants de la presse et le public, ont eu lieu dans la Salle des séances de la Chambre des Députés suivant le calendrier ci-après:

Lundi, le 4 novembre 1996:

Examen et discussion de l'avis de la Chambre d'Agriculture;

Mercredi, le 6 novembre 1996:

Examen et discussion de l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et des Employés publics,

Examen et discussion de l'avis de la Chambre des Employés privés,

Examen et discussion de l'avis de la Chambre de Travail

Vendredi, le 8 novembre 1996:

Examen et discussion des avis de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

Rencontre LAHURE-De BOER

À l'occasion d'un tour des capitales en vue de la Présidence néerlandaise de 1997, Madame De BOER, Ministre de l'Environnement des Pays-Bas a eu, en date du 6 novembre 1996, un échange de vues avec Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement.

L'objectif de la réunion était la présentation des dossiers à l'ordre du jour de la Présidence néerlandaise ainsi que la coopération en la matière entre les deux États.

Les deux ministres ont décidé d'une concertation étroite pour l'année 1997 et ont convenu d'une position commune à adopter sur les dossiers en question pour lesquels d'ailleurs les deux délégations ont des positions généralement concordantes.

C'est ainsi que les principaux sujets à l'ordre du jour de la Présidence néerlandaise sont les suivants:

- préparation de la Conférence des Parties dans le cadre de la Convention «changements climatiques» en vue de la finalisation d'un Protocole sur les substances responsables des changements climatiques;
- programme auto-oil: discussion des propositions de directives «émissions des véhicules à moteur» et «qualité des carburants»;
- négociation d'une nouvelle directive-cadre sur la qualité écologique des

eaux et sur une nouvelle proposition de directive modifiant la directive «qualité des eaux potables»;

- stratégie communautaire pour la gestion des déchets et ceci en relation avec une résolution à adopter par le Conseil des ministres de l'Environnement;
- discussions de stratégies communautaires à adopter par la Commission au cours des mois à venir et ayant trait à la biodiversité et à l'acidification.

La Présidence néerlandaise organisera en avril 1997 un conseil informel ayant comme objet l'environnement et l'économie et ceci tout particulièrement pour ce qui est des petites et moyennes entreprises.

Finalement, les deux délégations ont décidé d'intensifier leurs efforts de coopération sur les nombreux dossiers internationaux qui seront à l'ordre du jour de la Présidence luxembourgeoise du 2^e semestre de 1997.

Il s'agit tout particulièrement, à part les changements climatiques, de la biodiversité, de la couche d'ozone, du contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, des études d'impact transfrontalières, etc.

Sont visés également le dialogue transatlantique (Union Européenne-États-Unis), le dialogue euro-méditerranéen et le dialogue avec les pays associés de l'Europe centrale et de l'Est.

Entrevue BODRY-De BOER

Monsieur Alex BODRY, Ministre luxembourgeois de l'Aménagement du Territoire, a reçu le 6 novembre 1996 la visite de Madame Margaretha De BOER, Ministre néerlandais du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

La réunion de travail des deux ministres a eu essentiellement pour objet de préparer pour 1997 la transition entre les présidences néerlandaises et luxembourgeoises.

C'est dans ce contexte que furent abordés les sujets suivants:

- Les orientations politiques du schéma de développement spatial européen qui constitueront le point fort du Conseil informel que les Pays-Bas organiseront à NORDWIK le 9 juin 1997.
- La mise en oeuvre du schéma de développement spatial: Cette phase du projet sera abordée sous présidence luxembourgeoise.

Il fut également prévu de discuter le programme Interreg II C Rhin-Meuse: il s'agit ici d'une initiative destinée à promouvoir au niveau de l'aménagement du territoire transnational la prévention contre les crues. Sont associés à cette initiative également la France, l'Allemagne et la Belgique.

Enfin, Monsieur Alex BODRY a abordé avec sa collègue néerlandaise certains aspects de la conférence intergouvernementale sur la révision des traités de MAASTRICHT. Est visée ici une plus grande prise en considération de l'aménagement du territoire dans le traité européen.

Jacques F. POOS:

«Les pays d'Europe centrale et orientale sont libres d'exprimer leur désir d'adhérer à l'OTAN, mais il nous faut une relation spéciale avec la Russie.»

Au cours d'une interview avec la première chaîne de la télévision roumaine, Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a exposé la position du Luxembourg sur le désir de certains pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'OTAN et l'actuelle discussion sur ce sujet avec la Russie:

«Je comprends le désir de sécurité de ces pays.

Le Luxembourg n'a pas de problème pour envisager en conséquence un élargissement de l'OTAN, comme certains pays en ont exprimé le désir.

Dans l'esprit de ne pas vouloir créer de nouvelles lignes de division, il nous faut cependant examiner de quelle manière nous pourrions approfondir les liens avec les pays qui ne veulent pas adhérer à l'Alliance.

Cette discussion sur un modèle européen de sécurité qui doit avoir lieu dans le cadre de l'OSCE, est un élément de ce débat qui a pour objectif de renforcer la stabilité globale en Europe.

Le Sommet de LISBONNE en décembre prochain nous donnera l'occasion d'aborder ce sujet.

Dans ce contexte, l'OTAN doit établir une relation nouvelle et particulière avec la Russie. Elle est l'autre partie de l'Europe et représente un énorme potentiel humain et économique qui a ses intérêts propres et avec laquelle il est essentiel que nous ayons de bonnes relations. Nous devons envisager de négocier avec la Russie un pacte ou une charte de sécurité entre l'OTAN et la Russie qui serve de cadre à cette relation renforcée.

La visite de M. LEBED à l'OTAN a conduit à une discussion somme toute positive. Même si un pacte de sécurité avec la Russie reste pour M. LEBED un préalable à tout élargissement, élargissement qui devrait selon lui s'effectuer plus tard, les trois processus en cours, c'est-à-dire l'ouverture de l'OTAN, la discussion sur un modèle de sécurité européen et la perspective d'une charte avec la Russie sont confirmés. Mais ils devront se dérouler parallèlement!»



Des parlementaires du Népal à LUXEMBOURG

Une délégation de la Commission des Finances du Parlement du Népal a été reçue par le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jean SPAUTZ, ainsi que par Monsieur Jos SCHEUER, Vice-Président de la Chambre des Députés, le 6 novembre 1996, à l'Hôtel de la Chambre des Députés.

MM. SPAUTZ et SCHEUER entourés des parlementaires du Népal

«Assurer des rapports plus directs entre la Jeunesse et la Police»: Projet-pilote de Partenariat entre ce Corps des Forces de l'ordre et deux Lycées de la Capitale

Un projet-pilote particulièrement intéressant fut initié le 6 novembre dernier, impliquant le Corps de la Police d'une part, l'Athénée grand-ducal et le «Lycée technique des Arts et Métiers», deux établissements scolaires de la ville de LUXEMBOURG, de l'autre.

Le projet vise en fait la création de meilleurs rapports entre les adolescents – élèves et étudiants et les forces de l'ordre, but et visée que le Colonel-Directeur de Police Marcel REITER et le Major Guy STEBENS, Chef de la Division de l'Instruction et des Relations Publiques ont exposé en détail, en présence de MM. Emile HAAG, Directeur de l'Athénée, Norbert JACOBS, Directeur du LTAM à LUXEMBOURG; Paul SCHILTZ, Directeur adjoint de l'Athénée, Constant THÉOBALD représentant le Ministre de la Force publique Alex BODRY et Germain DONDELINGER, délégué du Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

En premier lieu, selon le Colonel M. REITER, ce projet vise à diminuer, voire à éliminer ce vague sentiment d'insécurité ou encore de peur que semblent ressentir un nombre majeur de jeunes vis-à-vis de la Police, un pas plus en avant encore devant garantir de francs rapports suivis entre les deux partis directement concernés, l'information sous toutes ses meilleures formes constituant une autre com-

posante importante pour la réalisation de ce «Partenariat École-Police».

Le Colonel souligna qu'à une période éducative souvent caractérisée par une légèreté de fait ou une instabilité momentanée d'un caractère non encore affermi, un plus grand nombre de jeunes seraient effectivement menacés d'agir par irréflexion, causant préjudice à soi-même comme à autrui. Ceci serait une menace d'autant plus grande et pernicieuse que la période actuelle serait intérimairement marquée par une certaine violence à l'intérieur comme hors de l'école, la drogue comme les accidents de la circulation se trouvant par ailleurs à l'ordre du jour quotidiennement.

D'où impérieuse nécessité d'agir préventivement et ceci d'un commun accord avec des moyens communs et des efforts conjugués.

Rendre attentifs les jeunes, bien les informer et en continuité les rendre attentifs aux multiples dangers qui les guettent, des rapports francs et directs comme une coopération bilatérale informative en constituant les premiers éléments.

C'est dans cette approche de sécurisation plus générale encore que plusieurs Commissariats nouveaux furent créés sur le territoire de la Ville, question de multiplier présence, contacts, comme pour augmenter la confiance des citoyens.

Le Major Guy STEBENS, après avoir remercié les Directeurs des Lycées impliqués de leur accord spontané à ce nouveau projet dès 1995, souligna que les premiers résultats concrets du partenariat deviennent d'ores et déjà patents; l'intérêt témoigné côté «élèves» fut bien supérieur à ce que l'on avait raisonnablement pu attendre à priori, tout comme l'inscription d'élèves aux cours de la «self-defense» et de la conduite automobile assistée connurent de très francs succès. Finalement, les séances informatives quant aux drogues et celle concernant la circulation sous toutes ses formes furent très bien suivies.

Un programme encore...

Le projet-pilote concernant ce nouveau partenariat, – ou l'ancien de 1995 à consolider! – porte en détail encore sur des visites que des classes de l'Athénée et du LTAML feront aux bureaux de police ou autres commissariats, question de connaître les méthodes de travail ainsi que les obligations professionnelles de la police à tous les niveaux, voire d'absolver un réel «stage» écourté à la station, si tel devait être le souhait.

Des fonctionnaires du corps d'ordre et de sécurité fourniront des informations en classes scolaires quant à la consommation et au dealing de drogues, ainsi que sur les suites sanitaires ou judiciaires qui pourraient en découler, des cours d'auto-dé-

fense et de conduite sur route complétant ce volet de l'offre policière concrète à la jeunesse scolaire.

Restera la visite informative que des étudiants pourront faire à l'École d'administration et de formation de la Gendarmerie et de la Police, aux fins d'avoir un aperçu complet sur la voie de formation pratique et théorique, tout comme sur les possibilités dans les carrières policière et de gendarmerie.

Des Tables rondes, auxquelles participeront le corps de sécurité et les jeunes, permettront aux agents de connaître réellement les problèmes et «souffrances» éventuellement auxquels les jeunes sont confrontés par nature ou occasionnellement, ces séances d'échange devant créer une atmosphère favorable à des communications directes régulières, basées sur une confiance immédiate. Une autre étape pourrait comporter des séances d'informations plus particulièrement destinées aux parents d'élèves que, souvent, l'on considère comme les moins bien informés! Autre «volet»: les sections artistiques de différents établissements scolaires créeront dessins et compositions graphiques, question «d'agrémenter» les bureaux des commissariats municipaux ou autres, sobres par nature et longue tradition...

Affermir caractère et volonté...

Il appartient au Directeur Emile HAAG de l'Athénée grand-ducal d'exposer succinctement les problèmes et positions psychologiques des jeunes de 13 à 18 ans, période de vie pendant laquelle les jeunes démarrent les premiers processus réels en matière formation d'opinion, comme la technique des premières décisions personnelles en ce qui concerne la vie qu'ils comptent mener, profession à choisir, d'où importantes décisions, dans une atmosphère ou souvent au sein d'une situation familiale insécurisante, très peu affirmée en général. Des facteurs tels que l'irréflexion ou la légèreté, le manque d'expérience finalement auraient souvent des conséquences néfastes, irréparables parfois, notamment en ce qui concernerait la conduite automobile ou autre.

Le Directeur se dit très satisfait de cette nouvelle expérience en partenariat qui substituerait, dans une admirable atmosphère l'informatif sécurisant au répressif, tous les problèmes évoqués appelant réellement un besoin de s'en occuper de façon conséquente.

Intervention encore de la part du Directeur du Lycée technique des Arts et Métiers Norbert JACOBS qui souligna l'importance du projet-pilote dans son ensemble, six élèves du LTAM de LUXEMBOURG ayant perdu la vie par des accidents de la circulation pendant les sept dernières années; les séances d'informations et autres tables rondes fourniraient un précieux aperçu aux élèves

quant à la panoplie des carrières offertes, possibles à embrasser.

Pour le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation Professionnelle, ce fut Germain DONDELINGER qui transmit les plus chaleureux compliments, le département assurant son plus total appui à cette initiative heureuse, précieuse. L'intervenant souligna encore que l'école ne pouvait pas exclusivement être rendue responsable pour tout ce qui «ne fonctionnerait pas au niveau de la jeunesse scolaire», la mission première de l'enseignement restant l'instruction publique, à côté de missions éducatives complémentaires bien sûr, complément important à ce qu'assurerait le milieu familial.

Pour le Ministre de la Force publique ce fut Constant THÉOBALD qui insista sur l'importance de la prévention dans tous les domaines cités et visés par cet éminent projet, un dialogue constant, judicieusement conçu et bien compris ou saisi s'avérant être le meilleur des moyens préventifs et curatifs au sein d'une société dont les «règles de jeux et aspirations» sont fort changeantes au fil des années et décennies qui passent...

Il reste à noter que ce projet-pilote qui concerne directement deux lycées actuellement reste «extensible» à d'autres établissements scolaires, selon les Officiers de la Police nationale.

Le projet tel qu'il a été fixé d'un commun accord:

Création d'un partenariat École-Police

Les phénomènes de la délinquance juvénile, la violence à l'école et sur le chemin de l'école, le danger d'implication des jeunes dans le trafic et la consommation de stupéfiants y compris les problèmes de la criminalité d'approvisionnement sont autant de sujets qui préoccupent aujourd'hui les écoles et la Police.

Un autre domaine qui touche plus particulièrement la jeunesse est la circulation routière. En effet, les statistiques montrent que les jeunes de moins de 25 ans représentent moins de 10% des automobilistes, mais sont impliqués dans plus de 25% des accidents de la route. Les causes des accidents où de jeunes conducteurs sont impliqués résident bien moins souvent dans une connaissance défaillante de telle règle de circulation que dans l'inexpérience, le style de vie des jeunes, leur goût certain pour le risque et leur besoin d'indépendance et d'autoconfirmation au passage de l'adolescence à l'âge adulte.

Consciente du fait que la seule répression ne saurait résoudre ces problèmes, la Police a essayé d'orienter davantage son travail vers une approche proactive, c'est-à-dire en investissant plutôt dans la prévention.

C'est dans cet ordre d'idées que, ces der-

nières années, la Police s'est efforcée par la multiplication de commissariats de quartier, d'être très proche de la population et donc plus disponible afin de reconnaître très vite les problèmes locaux et d'aider à les résoudre. Le but essentiel de cette action est la recherche d'un contact actif avec la population en général et avec divers secteurs plus particuliers, comme le commerce, la défense d'intérêts locaux, le 3^e âge, l'enseignement, etc. en particulier.

En s'ouvrant davantage au public, la Police s'est attachée à changer son image, à regagner la confiance du public afin de mieux être à même de prévenir la criminalité en général et les problèmes décrits ci-dessus en particulier.

Dans le cadre de ce nouveau concept de travail, la Police a proposé aux directions de l'Athénée de LUXEMBOURG et du Lycée Technique des Arts et Métiers de procéder dès l'automne 1995 à la réalisation d'un projet-pilote de collaboration sous forme d'un partenariat.

Participent à ce projet-pilote du côté des établissements scolaires en question, les Directions respectives, diverses classes d'élèves selon des activités organisées, les enseignants et les parents d'élèves, et du côté de la Police, la Direction, les commissariats de quartier respectifs, le Commissariat Central ainsi que l'École de Gendarmerie et de Police.

Les buts de ce projet-pilote sont multiples:

- mieux se connaître réciproquement,
- rechercher et améliorer le contact Police-Jeunesse par des activités communes et des échanges
- changer l'image de la Police auprès de la jeunesse
- gagner la confiance des jeunes
- faire la publicité d'un métier intéressant
- participer activement à la discussion sur certains sujets d'actualité
- définir en commun certaines actions de prévention et les réaliser ensemble.

Contacts réalisés au cours de l'année scolaire 1995/96

- Échanges:

- * des moniteurs policiers participent à des séances sportives afin de donner certaines notions élémentaires de self-défense aux élèves
- * des agents spécialement formés en matière de stupéfiants interviennent dans les classes au sujet de la prévention de la toxicomanie
- * les policiers participent à des activités scolaires (par exemple réalisation respectivement analyse d'un roman poli-

- cier aux cours de langues, cours relatifs à la criminalité liée à l'informatique)
- * des formateurs spécialisés de la Police dispensent des cours en matière de conduite préventive d'un véhicule automobile («Fahrsicherheitstraining»)
- * stages d'élèves au sein de la Police.
- Visites:
- * visites d'un commissariat de quartier par des élèves: faire découvrir aux élèves le travail policier quotidien
- * visites à l'École de Gendarmerie et de Police:

- informer les élèves sur les modalités de recrutement, la formation de base ainsi que les possibilités de carrière dans la Police.
- Démonstrations et stands d'information de la part de la Police à l'occasion de fêtes scolaires.
- Tables rondes «Jeunesse et Police»:
- * faire comprendre le rôle de la Police dans la société
- * sonder les attentes des jeunes envers «leur» Police.

Contacts projetés pour l'année scolaire 1996/97:

Outre les contacts réalisés pendant l'année scolaire 1995/96, de nouvelles activités sont prévues pour l'année d'enseignement en cours, dont par exemple:

- * des séances d'information en matière de stupéfiants pour les parents d'élèves
- * des créations par les élèves des classes artistiques pour la décoration des commissariats de quartier
- * des rencontres sportives Écoles-Police.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES plaide pour un enseignement supérieur de qualité

Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a reçu le 7 novembre 1996 les Présidents et Directeurs des 4 institutions luxembourgeoises d'enseignement supérieur afin de procéder avec eux à un tour d'horizon concernant tant la situation actuelle de l'enseignement supérieur et de ses 4 institutions que leurs perspectives d'avenir.

La loi récente du 11 août 1996 porta réforme de l'enseignement supérieur et devant entrer en vigueur en septembre 1997 modifie essentiellement le statut et les missions du Centre Universitaire et de l'Institut Supérieur de Technologie. Cette nouvelle loi offre de grandes possibilités de développement futur pour ces 2 établissements. Une réforme prochaine de l'ISERP est envisagée.

A) La situation actuelle

La situation actuelle de nos 4 institutions se caractérise de façon générale par un accroissement constant du nombre des étudiants s'inscrivant en 1^{re} année aux établissements respectifs. Il existe cependant des différences significatives entre sections aux différentes institutions en ce qui concerne le recrutement étudiant. On note une progression du nombre d'étu-

dians étrangers voulant s'inscrire essentiellement au Centre Universitaire et à l'Institut Supérieur de Technologie, mais elle se trouve freinée par l'extrême pénurie de chambres d'étudiants disponibles sur le marché luxembourgeois.

La collaboration avec des universités et institutions d'enseignement supérieur à l'étranger, déjà très soutenue par le passé, continue à être développée. Elle se situe évidemment dans le cadre de la Grande Région, mais des accords de coopération avec des universités plus lointaines, même hors d'Europe, ont été conclus.

Dans ce contexte, il faut relever particulièrement que nos instituts participent de plus en plus à des programmes d'échanges d'étudiants avec des écoles à l'étranger dans le cadre des programmes de l'Union européenne ERASMUS et ECTS. Ainsi des étudiants étrangers viennent accomplir une partie de leurs études dans une de nos institutions, alors qu'en contrepartie nos étudiants partent à l'étranger pour une période comparable.

B) Perspectives d'avenir

La discussion sur les perspectives d'avenir de notre enseignement supérieur a es-

sentiellement dégagé 3 axes sur lesquels il faudra travailler:

- 1) L'établissement d'un contrôle de qualité de l'enseignement supérieur doit constituer une priorité essentielle. Même si on peut considérer que ce contrôle existe déjà actuellement du fait que les étudiants de 1^{re} année du Centre Universitaire doivent être acceptés par une université à l'étranger pour la poursuite de leurs études et que les diplômés des autres instituts doivent pouvoir se situer sur le marché du travail, il faudra cependant réfléchir à l'instauration d'un contrôle permanent de la qualité de l'enseignement.
- 2) Le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche doit encore être renforcé à l'avenir. Dans le cadre des ressources humaines et financières disponibles, la recherche devra s'orienter à exploiter les créneaux porteurs d'avenir pour notre pays.
- 3) La progression de notre enseignement supérieur se trouve actuellement freinée par des déficiences au niveau de l'infrastructure disponible. Il faudra essayer de remédier à brève échéance à ces déficits, notamment par la création de logements pour étudiants permettant d'attirer des jeunes venant des pays limitrophes et désireux d'accomplir une partie de leurs études au Grand-Duché.

Le Conseil de l'Europe devra préserver le modèle européen de société

Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé à STRASBOURG, les 6 et 7 novembre 1996, à la 99^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La réunion a été présidée par M. Siim KALLAS, Ministre des Affaires Étrangères d'Estonie.

Après l'adhésion de la Croatie, le Conseil de l'Europe compte désormais 40 membres.

Dans la soirée du 6 novembre s'est tenue une session informelle consacrée au thème

«la sécurité en Europe». Ce thème a été introduit par M. Carl BILDT, Haut Représentant pour la Bosnie et la Herzégovine.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du volet civil des accords de DAYTON, M. POOS a souligné que le Conseil de l'Europe peut apporter une contribution spécifique au processus de stabilisation, d'une part en continuant de soutenir les institutions qui, en Bosnie, s'occupent des droits de l'homme, et d'autre part en contribuant à l'instauration de l'état de

droit. Le ministre a réaffirmé que l'objectif à moyen terme du Conseil de l'Europe est d'intégrer la Bosnie-Herzégovine en tant que membre de plein droit.

Lors de la session formelle du 7 novembre, les ministres ont eu une discussion sur les perspectives de la sécurité démocratique en Europe pour la période suivant l'élargissement du Conseil de l'Europe.

Les ministres ont réfléchi à la place du Conseil de l'Europe dans la construction européenne, à côté d'autres organisations, notamment de l'Union européenne et de l'OSCE, et ils se sont félicités de la bonne coopération et des programmes communs qui existent.

2^e Sommet de la Grande Région, le 7 novembre 1996 à Sarrebruck

Sur invitation du Ministre-Président Oskar LAFONTAINE, les Chefs de gouvernement du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat, de Wallonie et de la Communauté germanophone de Belgique ainsi que les présidents du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de Moselle et du Conseil Général de Meurthe et Moselle ont participé le 7 novembre 1996 au 2^e Sommet de la Grande Région qui a eu lieu au Château de Sarrebruck. A ce sommet, qui avait comme thème essentiel la politique transfrontalière du marché de l'emploi, a également pris part Madame Monika WULF-MATHIES, Commissaire européen responsable de la politique régionale qui a prononcé un discours.

Ci-après la liste des personnalités qui ont pris part au 2^e Sommet de la Grande Région:

Luxembourg: Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire, Jean-Claude SINNER, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Aménagement du territoire, Jean-Claude FELTEN, Attaché de Gouvernement au Ministère d'État;

Saarland: Oskar LAFONTAINE, Ministerpräsident, Burghard SCHNEIDER, Staatssekretär, Chef der Staatskanzlei; Dr. Peter WINTER, Landrat des Landkreises Saarlouis; Jochen FLACKUS, Leiter der Abteilung Planung, Koordinierung, Europa, Presse, Staatskanzlei; Helmut K. MACHNER, Leiter des Referats Auswärtige Angelegenheiten, Staatskanzlei; Dr Bernd GROSS, Leiter des Referats Grundsatzfragen der Europäischen Union, Staatskanzlei.

Rheinland-Pfalz: Dr Karl-Heinz KLAER, Staatssekretär, Bevollmächtigter des Landes beim Bund und für Europa (in Vertretung des Ministerpräsidenten); Herbert BERMEITINGER, MD a.D., Beauftragter des Ministerpräsidenten für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit, Staatskanzlei; Dr. Dietmar EISENHAMMER, Referatsleiter für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit, Staatskanzlei; Harald EISS, Bezirksregierung Trier

Lorraine: Préfecture de la Région Lorraine: Bernadette MALGORN, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle; Jean-Yves DEFAY, Consul général de France; Hubert LAURENT, Chargé de mission au Secrétariat général aux Affaires régionales;



Conseil régional de Lorraine: Gérard LONGUET, Président; Henri FERRETTI, Vice Président chargé des relations extérieures; Olivier KIRSCH, Conseiller Régional subdélégué au transfrontalier sarrois; Patrick FRANÇOIS, Directeur de cabinet du Président; Jean Claude MORETTI, Chargé de mission

Conseil général de la Moselle: Philippe LEROY, Président; Joseph SCHAEFER, Vice Président délégué aux Affaires européennes; Denis SCHITZ, Vice-Président; Jacques MAMBRIANI, Conseiller auprès du Président, Myrène REICHEL, Consultante pour la coopération transfrontalière; Claude DUPUIS-REMOND, Attachée de presse

Conseil général de la Meurthe-et-Moselle: Jacques BAUDOT, Sénateur, Président du Conseil général; Jean-Pierre VAN NIER, Directeur général des Services départementaux; Liliane NAU, Chargée de mission aux Affaires européennes

Belgique: Deutschsprachige Gemeinschaft: Joseph MARAITE, Ministerpräsident; Stephan PESCH, Kabinettschef; Carl HELLEBRANDT, Generalsekretär; Leonhard NEYKEN, Erster Berater, Abteilungsleiter

Communauté française/Région wallonne: Bernard CAPRASSE, Gouverneur de la Province de Luxembourg; Luc PAQUÉ, Membre du Cabinet du Ministre-Président Robert Collignon; Marie-Claire DANCOT, Directrice à la Division des Relations internationales de la Région Wallonne; Jean BEELEN, Conseiller au

Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française

Invités: Hans KASPER, Président du Conseil Parlementaire Interrégional, Präsident des Landtags des Saarlandes; Joe THIELEN, Secrétaire général du Conseil Parlementaire Interrégional; Dr. Monika WULF-MATHIES, Membre de la Commission européenne, Gerhard STAHL, Membre du Cabinet;

Référendaires: Pierre DAP, Président du Conseil Economique et Social de Lorraine; Dr. Manfred WERTH, Direktor des Instituts für Entwicklungsforschung, Wirtschafts- und Sozialplanung – isoplan.

Déclaration commune

I Préambule

Facilitée et encouragée par les processus d'unification, la coopération interrégionale et transfrontalière connaît dans tous les pays européens un développement important. Marquées par la diversité, ces coopérations ont en commun de viser à l'addition et à la mise à disposition des populations et des territoires, proches ou éloignés, les potentiels économiques ou culturels et les infrastructures présents de part et d'autre des frontières.

Dans ce processus de développement des coopérations, les territoires situés aux frontières des États ont une mission particulière, dictée par l'histoire et la géographie mais aussi désormais par les attentes des citoyens. Il s'agit, par l'action concrète et quotidienne, de lever les obstacles particuliers aux zones transfronta-

lières, mais aussi de mettre en valeur et d'utiliser les atouts spécifiques de ces zones.

La Grande Région Saar-Lor-Lux (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Communauté germanophone de Belgique) fait figure en Europe de précurseur et d'exemple dans la coopération interrégionale et transfrontalière: pour des raisons historiques, par son rôle de territoire de jonction entre de grandes économies de l'Union Européenne et par la volonté de décideurs de tous domaines, elle est le lieu de coopérations intensives et multifformes, dont le développement s'accélère encore.

C'est la conviction que partagent les participants au deuxième Sommet de la Grande Région, qui a eu lieu le 7 novembre 1996 à Sarrebruck:

- le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg,
- le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat,
- le Ministre-Président du Land de Sarre,
- le Président du Conseil Régional de Lorraine,
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- le Président du Conseil Général de Moselle,
- le Gouverneur de la Province Luxembourg de Belgique,
- le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Le préfet de la région Lorraine, préfet de la Moselle, participe aux délibérations en raison de ses compétences étatiques et communautaires, mais ne prend pas part à l'adoption des résolutions.

Les consultations et les résolutions du Sommet se sont organisées de la façon suivante:

- Les participants ont commencé par faire un bilan de la coopération au sein de la Grande Région en s'attachant surtout à la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors du premier sommet de la Grande Région, tenu à MONDORF-LES-BAINS en septembre 1995.
- Ils ont porté une attention particulière aux questions constituant le thème clé du Sommet : «marché de l'emploi transfrontalier, dialogue social et suppression des entraves administratives au sein de la Grande Région» et abordé d'autres thèmes politiques importants, ce qui a conduit à la formulation de résolutions.
- Enfin, en s'appuyant sur le rapport de la Commission Perspectives institué à Mondorf les-Bains, ils ont élaboré des propositions en vue de conforter et

d'approfondir la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région.

En filigrane de ces discussions restait toujours présente la conscience d'une expérience historique partagée, de caractéristiques économiques semblables et de mentalités proches, autant de spécificités qui ne peuvent qu'accélérer le rapprochement des populations et confère aux territoires des atouts remarquables pour l'avenir. Il importe d'en tirer le meilleur parti pour en faire la force de la Grande Région tant au plan interne qu'externe.

Ceci n'a fait que renforcer la confiance des partenaires du Sommet quant à l'avenir de la Grande Région: celle-ci dispose assurément de toutes les qualités pour relever avec optimisme les défis de la construction européenne.

II. Bilan de la mise en oeuvre des résolutions

Les participants au Sommet constatent avec satisfaction à quel point se sont concrétisées les résolutions émises lors du premier Sommet tenu à MONDORF-LES-BAINS, ainsi qu'en atteste le rapport de mise en oeuvre ci-annexé. Ils prennent acte des progrès significatifs réalisés dans toute une série de domaines et voient dans ce bilan le témoignage de l'intégration dynamique de la Grande Région. Du large éventail de coopérations transfrontalières se détachent particulièrement:

- le renforcement de la coopération des établissements d'enseignement supérieur
- le transfert transfrontalier de technologie et de savoir-faire
- les efforts communs dans les domaines de l'économie et des transports, notamment en ce qui concerne le TGV
- l'intensification des jumelages scolaires
- les concours scolaires communs
- la promotion de l'apprentissage de la langue du partenaire
- la coordination des organismes de coopération importants
- un schéma de développement spatial commun

Lorsqu'il apparaît aux composantes de la Grande Région que des intérêts communs liés à des actions ou des projets de l'Union Européenne sont en jeu, les participants au Sommet considèrent qu'il serait nécessaire de défendre auprès de la Commission et du Conseil les mêmes positions. Dans cette optique, la coopération des représentations, délégations, bureaux de Bruxelles ainsi que le rôle du bureau de liaison de la Grande Région seront renforcés. De même, lorsque ces sujets décident d'intérêt commun auront à être traités par les institutions de l'Union (Parlement, Comité Économique et Social) ou placées

auprès d'elle (Comité des Régions), l'action convergente des membres de ces assemblées issues de la Grande Région devra être recherchée.

Les participants au Sommet se félicitent du succès de la coopération transfrontalière illustré dans le rapport sur la mise en oeuvre des résolutions. Ils attendent des organismes responsables de la Grande Région qu'ils renforcent, approfondissent et élargissent leurs relations interrégionales.

III. Propositions de résolutions concernant le «marché de l'emploi, le dialogue social, la suppression des entraves administratives» ainsi que d'autres thèmes politiques

Sur la base des discussions des Représentants Personnels, des propositions de la Commission Perspectives et des résultats contenus dans l'étude réalisée par l'Institut Isoplan à SARREBRUCK dans le cadre de la préparation du Sommet, les participants au Sommet considèrent que des mesures prioritaires doivent être prises dans les domaines suivants en vue d'intensifier la coopération au sein de la Grande Région:

1. Création d'un «Comité Économique et Social» et poursuite du développement du dialogue interrégional

Les participants au Sommet saluent la proposition de la Commission Perspectives visant la création d'un «Comité Économique et Social de la Grande Région» et se réfèrent aux propositions de la Commission portant sur la création de ce comité.

Le Comité Économique et Social a pour mission de traiter de façon intensive tous les problèmes inhérents au développement économique et social de la Grande Région. Il comprend 36 personnes au total, soit six membres par composante. Il comprend deux représentants des organisations syndicales et deux des organisations patronales. Le choix des membres du Comité Économique et Social incombe aux composantes de la Grande Région.

Les analyses, perspectives et propositions seront étudiées lors du prochain Sommet.

Les participants au Sommet demandent au futur Comité Économique et Social d'apporter un soutien au «dialogue social interrégional» entre le Conseil Syndical Interrégional et les partenaires sociaux en se référant aux recommandations et expériences des partenaires.

2. Renforcement du marché de l'emploi transfrontalier comme facteur d'intégration et mise en place d'un observatoire interrégional du marché de l'emploi

Les participants au Sommet soulignent l'importance de la poursuite du dévelop-

pement des relations transfrontalières sur le marché de l'emploi en tant que facteur positif essentiel à l'implantation d'entreprises dans la région.

La lutte contre les problèmes structurels de l'emploi ne peut pas être menée isolément par une seule des composantes de la Grande Région sur le plan national-régional. Il en est de même pour les initiatives politiques sur le marché de l'emploi en faveur de la création d'un espace uniforme. Une stratégie de l'emploi concertée est nécessaire.

Il est donc proposé de créer un «observatoire du marché de l'emploi de la Grande Région». L'objectif de l'observatoire serait d'élaborer un système permettant de détecter les évolutions sur le marché de l'emploi. Il pourrait être aménagé sous la forme d'un réseau de correspondants et assumer la fonction d'un service d'informations pour les acteurs du marché de l'emploi de la région.

Le futur Comité Économique et Social de la Grande Région serait chargé de faire six mois après sa constitution une proposition sur le rôle et la forme d'un tel système. Cette mission serait fondée sur les structures de communication et de l'administration du travail existantes et prévues, tel que les réseaux des EURES Transfrontaliers. Les actions inscrites dans l'actuel «Contrat de plan» État/Région de la Lorraine seraient également à prendre en considération.

Les autorités concernées de chaque région devront y apporter leur concours.

3. Création d'un «passeport-formation professionnelle pour la Région Saar-Lor-Lux» et amélioration de la transparence concernant les diplômes

Les systèmes de formation professionnelle allemand, français luxembourgeois et belges présentent des structures et des contenus très différents. Afin d'encourager la mobilité au sein du marché du travail transfrontalier dans la Grande Région, il serait donc souhaitable de rendre les parcours professionnels plus transparents. Une intensification de l'information sur les systèmes d'enseignement scolaire et professionnel ainsi que sur la formation continue faciliterait l'appréciation des diplômes délivrés par les autres pays et l'exploitation du potentiel de formation et de recrutement dans les régions voisines. Ce besoin d'informations latent se fait particulièrement ressentir dans les entreprises situées dans la Grande Région qui sont conscientes de devoir y adapter leur stratégie de gestion des ressources humaines. C'est également le cas si elles ont l'intention de s'implanter dans la Grande Région, ou encore de recruter de la main-d'oeuvre de l'autre côté de la frontière.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex BODRY

Par conséquent, les participants au Sommet demandent aux autorités concernées de faire le nécessaire pour la création d'un «passeport-formation professionnelle-Sarre-Lor-Lux» bilingue qui permettrait de préciser à quelle qualification correspondent les diplômes délivrés. Les participants au Sommet demandent aux instances concernées de prêter leur concours sur le plan administratif.

4. Renforcement des initiatives pour lutter contre le chômage des jeunes grâce à la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage des langues

L'augmentation du chômage des jeunes est un des problèmes prioritaires de la Grande Région.

Il faudrait donc renforcer les mesures pour lutter contre le chômage des jeunes

par un soutien à la formation professionnelle transfrontalière.

Face à cette situation, les participants au Sommet demandent aux acteurs économiques et à tous les autres responsables, d'intensifier leurs efforts pour augmenter le nombre de formations professionnelles et continues transfrontalières. Le futur Comité Économique et Social de la Grande Région aura pour mission de faire des propositions, notamment pour faciliter la mobilité au sein de la Grande Région ainsi qu'une meilleure utilisation des programmes actuels de subventions de l'Union Européenne.

La langue étant l'un des obstacles principaux à la mobilité au sein de la Grande Région, c'est notamment sur l'amélioration des compétences linguistiques que doivent porter les efforts.



La photo de famille traditionnelle

Les autorités compétentes dans la Grande Région sont disposées à développer des activités dans ce domaine.

5. Harmonisation des réglementations dans le domaine de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Les conditions cadres qui entravent la mobilité sont en grande partie dues à la divergence des réglementations sur la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Des mesures appropriées prises au niveau national devraient permettre de supprimer les obstacles à la mobilité dans ce domaine.

Les participants au Sommet invitent les administrations régionales du travail des régions à élaborer un concept commun de soutien et des directives en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau transfrontalier.

En vue de la mise en place de mesures visant la qualification professionnelle transfrontalière, les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre vont intervenir en faveur d'un assouplissement du principe de territorialité du droit allemand régissant les mesures de promotion de l'emploi. Les participants au Sommet saluent également l'initiative franco allemande, élargie au Luxembourg et à la Suisse, portant sur la qualification d'une main-d'oeuvre mobile et répondant aux besoins d'un marché du travail transfrontalier.

6. Suppression des obstacles administratifs

Les participants au Sommet sont conscients qu'il existe, malgré l'ouverture du marché intérieur une multitude d'obstacles administratifs qui touchent tout particulièrement le développement des petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises artisanales ainsi que leurs salariés.

L'étude réalisée par Isoplan dans le cadre de la préparation du Sommet, ainsi qu'un mémorandum du Comité Interrégional des chambres des métiers de Saar-Lor-Lux font ressortir les problèmes inhérents aux entreprises artisanales, en particulier dans les domaines suivants:

- droit fiscal (impôts sur le chiffre d'affaire et sur les entreprises différents, problèmes liés à la déclaration de l'activité professionnelle, «cercle vicieux» de l'enregistrement de l'entreprise, attestation de la commande)
- preuve de la capacité (inscription au registre de l'artisanat, désavantage en cas d'appels d'offres)
- législation sociale et contrôles (différentes pratiques administratives des organismes d'assurance sociale, contrôles restrictifs des chantiers

- obstacles financiers (informations et transparence du marché insuffisantes, pratiques commerciales différentes)

- accès aux marchés publics (transparence insuffisante, barrières linguistiques, délais différents)

Les participants au Sommet demandent expressément à tous les acteurs économiques et aux pouvoirs législatifs et réglementaires, d'apporter leur soutien à la suppression des obstacles administratifs encore existants et qui altèrent le développement de l'économie transfrontalière. En outre, vu la complexité des problèmes posés et l'urgence de prendre des mesures en vue de la suppression des obstacles existants, les participants au Sommet demandent au futur Comité de présenter un rapport portant sur la description et l'analyse des problèmes existants dans chacune des régions, au plus tard six mois après sa constitution. Ce rapport devra contenir des propositions spécifiques à chaque région. Les résultats obtenus par l'administration du travail, les chambres des métiers, le Conseil Parlementaire Interrégional et d'autres institutions devront être pris en compte.

7. Mise en place d'activités communes de promotion de la Grande Région

La promotion, par de multiples outils, des atouts des territoires est devenue une composante importante de l'action publique. C'est notamment le cas en matière de développement économique, pour la recherche d'investisseurs. Dans le cadre de la Grande Région, il serait utile d'analyser les effets de synergie en vue, le cas échéant, de les réorganiser et de les exploiter en commun. Par ailleurs, une coordination des politiques de promotion favoriserait d'une façon générale l'intégration de la Grande Région.

Par conséquent, les participants au Sommet soulignent l'importance que revêt l'effet de synergie des relations publiques interrégionales. Ils suggèrent de créer une «équipe chargée de la promotion de la Grande Région». Cet organe sera constitué par les responsables de la communication des différents partenaires. La présidence serait assurée à tour de rôle. La Lorraine, chargée de l'organisation du prochain Sommet, fera le nécessaire en vue de la constitution de cet organe.

L'«équipe chargée de la promotion de la Grande Région» devra axer ses travaux sur les thèmes suivants:

- diffusion de messages publicitaires communs,
- foires et salons communs,
- grands événements culturels.

Il faudra étudier dans quelle mesure les moyens d'information et de communication modernes (Internet, Minitel, etc.)

pourraient être utilisés. Les participants au Sommet accueillent favorablement la proposition faite par la Commission Perspectives d'introduire des fêtes transfrontalières, comme par exemple le 5^e «Saarland-Tag» en l'an 2000 qui aura pour thème la Grande Région Saar-Lor-Lux, les «Rheinland-Pfalz-Tage» en 1997 et 1998 ainsi que les manifestations semblables dans les régions voisines.

8. Coordination de la coopération transfrontalière

Les participants s'accordent à penser que l'ampleur et la complexité de l'interdépendance interrégionale, des divers projets et institutions exigent actuellement une coordination plus rigoureuse.

Les participants au Sommet demandent la constitution d'une base de données regroupant toutes les informations sur la coopération dans la Grande Région. Ils suggèrent la préparation d'un «registre de coopération» ainsi que la mise en place d'un système de renseignements à la disposition du citoyen par l'intermédiaire du Minitel, d'Internet ou d'autres systèmes appropriés et déjà existants. Le «registre de coopération» devrait présenter les actions concrètes et les acteurs qui les mènent.

Ces structures de coordination devront être réalisées par les Représentants Personnels chargés de la préparation du prochain Sommet 1997 (si possible sans engager de dépenses supplémentaires).

9. Élaboration d'un schéma de développement spatial pour la Grande Région

Les participants réaffirment leur attachement à l'élaboration d'un schéma de développement spatial commun pour la Grande Région.

L'un des objectifs essentiels de la politique européenne de l'aménagement du territoire consiste à éviter une concentration excessive de l'urbanisation et du potentiel économique par quelques grandes agglomérations, concentration accompagnée de la marginalisation des zones périphériques, y inclus les zones périphériques des différents Etats.

Le schéma de développement spatial approfondira les réflexions sur la création d'un réseau urbain européen plus équilibré et sur le renforcement de la position de la Grande Région en Europe. La Grande Région transfrontalière Saar-Lor-Lux contribuera ainsi au développement de la politique européenne de l'aménagement de l'espace. Le schéma de développement spatial pour la Grande Région devra faire figure de modèle de coopération pour l'aménagement du territoire transfrontalier.

Les participants au Sommet soutiendront dans le cadre de leurs compétences l'éla-

boration du schéma de développement de la Grande Région. Elles lancent l'appel aux autorités nationales et à la Commission Européenne de participer à son élaboration.

IV. Rapport de la Commission Perspectives

Les participants au Sommet prennent acte du rapport de la Commission Perspectives, dont la création a été décidée lors du 1^{er} Sommet à BAD-MONDORF. Ils considèrent ses suggestions et réflexions très précieuses pour la réussite de l'intégration dans la Grande Région.

Les propositions contenues dans le rapport de la Commission ont été largement reprises dans les résolutions de cette «déclaration commune».

Il s'agit en particulier des propositions suivantes:

- Création d'un «Comité Economique et Social de la Grande Région».

Cet organe sera chargé de délibérer sur les questions communes transfronta-

lières économiques et sociales de la Grande Région.

- Préparation d'un inventaire de tous les organismes de coopération de la Grande Région. La «Interregionale Presse/ Presse interrégionale (IPI)» a établi un système d'information accessible sur Internet, dont les participants au Sommet prennent acte.
- Intensification de la coopération transfrontalière dans le cadre des nouvelles possibilités juridiques (accord de KARLSRUHE, accord de MAINZ). Les collectivités territoriales sont invitées à avoir recours aux nouvelles possibilités juridiques afin d'intensifier leur coopération transfrontalière et interrégionale.
- Élaboration d'une stratégie homogène pour un marketing commun du site interrégional et travail de conviction auprès de la population de la Grande Région. Les travaux préliminaires déjà effectués dans ce sens devront être utilisés. À ce propos, les participants au Sommet prennent acte du projet de la

Sarre visant l'organisation d'une manifestation traditionnelle «Saarland-Tag» en 1999 qui sera consacrée à la Grande Région. De nombreuses manifestations seront organisées en amont dans l'ensemble de la Grande Région.

Regroupement de la «Compétence européenne» existant dans la Grande Région avec également la promotion de l'apprentissage des langues étrangères. Toutes les possibilités existantes doivent être reprises. La Commission Perspectives souligne l'importance que revêt la connaissance de la langue du voisin pour améliorer la communication au sein de la Grande Région. L'acquisition d'une langue étrangère ne veut pas dire apprendre uniquement la grammaire et le vocabulaire. Il s'agit également de s'habituer aux particularités culturelles et à la mentalité du voisin. Les participants au Sommet expriment leurs remerciements à la Commission Perspectives pour ses suggestions précieuses soumises dans son rapport. Ils espèrent que ces propositions de coopération se concrétisent rapidement.

2. Gipfel der Großregion am 7. November 1996 in Saarbrücken

Gemeinsame Erklärung

I. Präambel

Im Zuge der fortschreitenden europäischen Integration hat sich interregionale und grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Regionen in ganz Europa konkretisiert und verdichtet. Es existiert mittlerweile eine Vielzahl unterschiedlichster Kooperationen, die in ihrer Gesamtheit eines gemeinsam haben: sie wollen über regionale bzw. nationale Grenzen hinweg partnerschaftlich zusammenarbeiten, um vorhandene Kräfte auf ökonomischem, infrastrukturellem und kulturellem Gebiet «aufzuspüren», zu sammeln, zu koordinieren und zu entwickeln.

Eine besondere Rolle kommt dabei Nachbarregionen an nationalen Grenzen zu, denn an den Grenzen wächst Europa zusammen. Jedoch gilt es verstärkt, immer noch bestehende Hemmnisse in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit für die Bürger und Bürgerinnen der Großregion zu beseitigen.

Vorreiter für ein derartiges «Europa kooperierender Regionen» ist die Großregion Saar-Lor-Lux (Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonie, Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens). Durch die Lage an der Schnittstelle großer Volkswirtschaften der Europäischen Union, aber auch aus der historischen Situation heraus, hat sich hier schon früh eine intensive Zusammenarbeit entwickelt. Diese Großregion ist zu einem Modell für das Europa von morgen geworden.

In dieser Überzeugung haben folgende Teilnehmer am 7. November 1996 im Rahmen des zweiten Gipfels der Großregion Saar-Lor-Lux in Saarbrücken getagt:

- Der Premierminister des Grossherzogtums Luxemburg
- Der Ministerpräsident des Landes Rheinland-Pfalz
- Der Ministerpräsident des Saarlandes

- Der Präsident des Regionalrates von Lothringen
- Der Präsident des Generalrates der Meurthe-et-Moselle
- Der Präsident des Generalrates der Moselle
- Der Gouverneur der belgischen Provinz Luxemburg
- Der Ministerpräsident der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens

Die Präfektin der Region Lothringen und des Departement Moselle nimmt an den Beratungen teil, aufgrund ihrer staatlichen und gemeinschaftlichen Kompetenzen, allerdings enthält sie sich bei den Beschlussfassungen.

Die Beratungen und Beschlüsse des Gipfels richteten sich auf folgende Arbeitsbereiche:

- * Die Teilnehmer zogen eine Bilanz der bisherigen Zusammenarbeit in der Großregion, insbesondere im Hinblick auf den Stand der Umsetzung der

Beschlüsse des ersten Gipfels der Großregion im September 1995 in BAD-MONDORF.

- * Sie befaßten sich eingehend mit dem Kernthema des Gipfels: «Grenzüberschreitender Arbeitsmarkt, Sozialer Dialog und Abbau administrativer Hemmnisse» sowie mit weiteren wichtigen Politikbereichen und sprachen entsprechende Beschlußempfehlungen aus.
- * Nicht zuletzt wurden anhand des Berichts der in Bad-Mondorf eingesetzten Perspektivkommission Vorschläge dahingehend entwickelt, wie die grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Großregion Saar-Lor-Lux gefestigt, vertieft und ausgebaut werden kann.

Die Beratungen erfolgten in dem Bewußtsein und in der Atmosphäre, daß durch die gemeinsame geschichtliche Erfahrung, durch ähnliche wirtschaftsstrukturelle Gegebenheiten und durch ein bestimmtes Lebensgefühl die Menschen in der Großregion Saar-Lor-Lux sich immer stärker aufeinanderzubewegen. Sie verfügen über europäische Kompetenz, und damit über Erfahrungen und Fähigkeiten, die die Zukunft erobern können. Es gilt nun, die aus dieser Qualität erwachsenen Handlungskonzepte nach innen zu vernetzen und nach außen durch eine Schärfung der Profile voranzubringen.

Vor dem Hintergrund dieser Entwicklungen bekräftigten die Teilnehmer des Gipfels ihre Überzeugung, daß die Großregion Saar-Lor-Lux den Herausforderungen der europäischen Zukunft mit Optimismus entgegensehen kann.

II. Bilanz der Umsetzung

Die Teilnehmer des Gipfels stellen mit Befriedigung die im Rahmen eines gesonderten Berichts dokumentierte Umsetzung von zentralen Anregungen des ersten Gipfels 1995 in BAD-MONDORF fest, und nehmen zur Kenntnis, daß auf einer Reihe von Gebieten bedeutende Fortschritte erzielt worden sind. Sie sehen in dieser Bilanz einen deutlichen Beweis für die dynamische Integration der Großregion und heben aus dem breiten Spektrum grenzüberschreitender Zusammenarbeit die nachfolgend genannten Bereiche besonders hervor:

- * Verstärkte Zusammenarbeit der Hochschulen in der Großregion
- * Grenzüberschreitender Wissens- und Technologietransfer
- * Gemeinsame Anstrengungen in den Bereichen Wirtschaft und Verkehr, insbesondere auch im Hinblick auf dem TGV/ICE

- * Intensivierung von Schulpartnerschaften
- * Gemeinsame Schulwettbewerbe
- * Förderung der Partnersprache
- * Koordinierung der Arbeit wichtiger grenzüberschreitender Gremien
- * Gemeinsame Raumentwicklungsplanung

Weiterhin halten es die Teilnehmer des Gipfels für erforderlich, Beratungen des Ausschusses der Regionen im Vorfeld abzustimmen, wenn gemeinsame Interessen der Großregion Saar-Lor-Lux betroffen sind, um, soweit möglich, gemeinsame Positionen gegenüber den Institutionen der Europäischen Union zu vertreten. Mit dem gleichen Ziel ist auch die Zusammenarbeit der Vertretungen, bzw. Verbindungsbüros der Großregion in Brüssel weitergehend zu verstärken.

Die Teilnehmer des Gipfels begrüßen die in dem Umsetzungsbericht dokumentierten Erfolge in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit. Sie erwarten von den verantwortlichen Stellen in der Großregion, daß diese interregionalen Beziehungen gefestigt, vertieft und weiter ausgebaut werden.

III. Beschlußempfehlungen zum Kernthema: «Arbeitsmarkt, sozialer Dialog, Abbau administrativer Hemmnisse» sowie zu sonstigen Politikfeldern

Auf Grundlage der Beratungen der Persönlichen Beauftragten, den Vorschlägen der Perspektivkommission sowie den Ergebnissen eines zur Vorbereitung des Gipfels in Auftrag gegebenen Gutachtens des Saarbrücker Isoplan-Instituts sehen die Teilnehmer des Gipfels in folgenden Punkten vordringlichen Handlungsbedarf zur Stärkung der Kooperation in der Großregion:

1. Errichtung eines «Wirtschafts- und Sozialausschusses» und Weiterentwicklung des «Interregionalen Sozialdialogs»

Die Teilnehmer des Gipfels begrüßen den Vorschlag der Perspektivkommission einen «Wirtschafts- und Sozialausschuß der Großregion» auf den Weg zu bringen und verweisen auf die entsprechenden Empfehlungen der Perspektivkommission zum Begründungsbeschluß.

Der Wirtschafts- und Sozialausschuß wird sich mit den gemeinsamen grenzüberschreitenden, wirtschaftlichen und sozialen Fragen in der Großregion befassen. Ihm gehören insgesamt 36 Personen an, je 6 Vertreter der Teilregionen. Ihm sollen je 2 Vertreter der Arbeitnehmer- und der Arbeitgeberseite angehören. Die Auswahl der Mitglieder des Wirtschafts- und Sozialausschusses obliegt den Teilregionen.

Die Analysen, Prognosen und Vorschläge werden dem Gipfel der Großregion unterbreitet.

Die Teilnehmer des Gipfels bitten den zu gründenden interregionalen «Wirtschafts- und Sozialausschuß», nach Konstituierung insbesondere im Bereich der grenzüberschreitenden Berufsbildungspolitik die weitere Entwicklung des «Interregionalen Sozialdialogs» durch den Interregionalen Gewerkschaftsrat sowie die Wirtschaftsverbände und die Kammern zu unterstützen und dabei auf die bisherigen Erfahrungen und Empfehlungen der Partner zurückzugreifen.

2. Stärkung des gemeinsamen Arbeitsmarkts als Standortfaktor und Einführung einer «Beobachtungsstelle Arbeitsmarktentwicklungen der Großregion»

Die Teilnehmer des Gipfels betonen erneut die Bedeutung der Weiterentwicklung grenzüberschreitender Arbeitsmarktbeziehungen als zentralen Standortvorteil der Region.

Sowohl die Bekämpfung struktureller Arbeitsmarktprobleme als auch arbeitsmarktpolitische Maßnahmen zur Schaffung eines einheitlichen Arbeitsmarktraumes sind in einem Grenzraum wie der Großregion nicht im national-regionalen Alleingang möglich. Vielmehr bedarf es einer abgestimmten arbeitsmarktpolitischen Strategie.

Es wird deshalb der Aufbau einer «Beobachtungsstelle Arbeitsmarktentwicklungen der Großregion» vorgeschlagen. Ziel dieser Beobachtungsstelle sollte es sein, ein Frühwarnsystem für aktuell verlaufende sozio-ökonomische Prozesse aufzubauen.

Sie sollte in Form eines Korrespondentennetzes gestaltet werden und eine Beratungsfunktion für die Arbeitsmarktakteure der Region übernehmen.

Der neu zu gründende Wirtschafts- und Sozialausschuß der Großregion wird beauftragt, innerhalb von sechs Monaten nach seiner Konstituierung einen Vorschlag dahingehend zu erarbeiten, wie ein solches System gestaltet und implementiert werden könnte. Auf bereits geschaffene und geplante Kommunikations- und Beratungsstrukturen der Arbeitsverwaltung – etwa das Netzwerk EURES-Transfrontalier – sollte dabei aufgebaut werden. Berücksichtigt werden sollten auch entsprechende Maßnahmen, die im aktuellen «Contrat du plan» der Region Lothringen enthalten sind.

Die verantwortlichen Stellen in der Großregion werden hierzu flankierende Hilfestellung leisten.

3. Schaffung eines «Saar-Lor-Lux Berufsbildungspasses» und Verbesserung der Transparenz hinsichtlich der Berufsausbildungsabschlüsse

Die Berufsbildungssysteme in Deutschland, in Frankreich sowie in Luxemburg und Belgien weisen sehr unterschiedliche Strukturen und Inhalte auf. Um die Mobilität eines grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes in der Großregion zu fördern, ist es deshalb erforderlich, die Transparenz der beruflichen Werdegänge zu verbessern. Eine Intensivierung der Informationen über berufliche und schulische Bildungsverläufe würde die Bewertung der jeweils anderen nationalen Abschlüsse und die Erschließung von Bildungs- und Rekrutierungspotentialen in den Nachbarregionen erleichtern. Vor allem bei Betrieben, die in der Großregion Saar-Lor-Lux den grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt bewußt in ihre strategischen Personalplanungen einbeziehen bzw. die sich eventuell sogar mit dem Ziel im Großraum ansiedeln, Arbeitskräfte auch jenseits der Grenze zu rekrutieren, besteht latenter Informationsbedarf.

Die Teilnehmer des Gipfels bitten vor diesem Hintergrund die zuständigen Stellen der Großregion, die Einführung eines zweisprachigen «Saar-Lor-Lux Berufsbildungspasses» in die Wege zu leiten. Dieses Zertifikat soll die erworbenen Abschlüsse transparent und nachvollziehbar machen. Die verantwortlichen Stellen für die Zertifizierung von Berufsbildungsabschlüssen in der Großregion werden um administrative Hilfestellung gebeten.

4. Verstärkung von Maßnahmen zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit durch Förderung der grenzüberschreitenden Berufsausbildung und Sprachausbildung

Das hohe und steigende Ausmaß der Jugendarbeitslosigkeit ist eines der dringendsten und schwierigsten Probleme der Großregion.

Ziel muß deshalb eine Verstärkung von Maßnahmen zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit durch Förderung der grenzüberschreitenden Berufsbildung sein.

Angesichts dieser Situation appellieren die Teilnehmer des Gipfels an die Wirtschaft und alle Verantwortlichen, verstärkte Anstrengungen zu unternehmen, der grenzüberschreitenden beruflichen Aus- und Weiterbildung ein größeres Angebot als bisher entgegenzustellen. Der Wirtschafts- und Sozialausschuß der Großregion wird gebeten, entsprechende Vorschläge zu erarbeiten. Insbesondere soll er Vorschläge dahingehend unterbreiten, wie die Mobilität in der grenzüberschreitenden beruflichen Bildung gestärkt und existierende EU-Programme besser genutzt werden können.

Auch sollte die Verbesserung fremdsprachlicher Kompetenz im Mittelpunkt stehen, da die Sprachbarriere als eines der zentralen Mobilitätshemmnisse in der Großregion zu sehen ist.

Die fachlich verantwortlichen Stellen in der Großregion erklären sich bereit, diese Bemühungen zu unterstützen.

5. Harmonisierung von Rechtsvorschriften im Bereich der Arbeitsförderung und beruflichen Bildung

Mobilitätshemmende Rahmenbedingungen sind zu einem großen Teil in divergierenden Rechtsvorschriften bei der Arbeitsförderung und der beruflichen Bildung begründet.

Durch geeignete Maßnahmen auf nationaler Ebene soll darauf hingewirkt werden, in der Großregion bestehende Mobilitätshemmnisse auf diesem Gebiet zu beseitigen.

Die Teilnehmer des Gipfels appellieren an die Arbeitsverwaltungen der Regionen, ein gemeinschaftliches Förderkonzept und gemeinschaftliche Förderungsrichtlinien im Bereich der Arbeitsförderung und der grenzüberschreitenden beruflichen Bildung zu entwickeln.

Die Länder Rheinland-Pfalz und Saarland werden sich in diesem Zusammenhang für eine Lockerung des Territorialitätsprinzips im deutschen Arbeitsförderungsrecht einsetzen mit dem Ziel, grenzüberschreitende Qualifizierungsmaßnahmen zu ermöglichen.

Die Teilnehmer des Gipfels begrüßen auch nachdrücklich die bereits begonnene und auf Luxemburg und die Schweiz erweiterte deutsch-französische Binnenmarktinitiative zur Qualifizierung der Arbeitskräfte für grenzüberschreitende Tätigkeiten und Mobilität.

6. Abbau administrativer Hemmnisse

Die Teilnehmer des Gipfels sind sich bewußt, daß trotz Öffnung des Binnenmarktes eine Fülle administrativer Hindernisse in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit existieren, die besonders kleine und mittlere Betriebe (KMU) oder Handwerksbetriebe und deren Beschäftigte betreffen.

Die für den Gipfel in Auftrag gegebene Isoplan-Studie wie in ähnlicher Weise auch ein Memorandum des «Interregionalen Rat der Handwerkskammern Saar-Lor-Lux» über Problemfälle beim grenzüberschreitenden Handwerk haben insbesondere folgende Bereiche identifiziert:

* Steuerrecht (unterschiedliche Umsatz- und Unternehmenssteuern, Probleme bei der Gewerbeanmeldung, «Teufelskreis»: Unternehmensregistrierung, Auftragsnachweis)

* Qualifikationsnachweise (Eintragung in die Handwerksrolle, Benachteiligung bei Ausschreibungen)

* Sozialgesetzgebung und Kontrollen (unterschiedliche Verwaltungspraxis der Sozialversicherungsträger, restriktive Kontrolle von Baustellen)

* Finanzielle Hemmnisse (mangelnde Information und Transparenz des Marktes, unterschiedliche Geschäftspraktiken)

* Zugang zu Öffentlichen Aufträgen (mangelnde Transparenz, Sprachbarrieren, unterschiedliche Fristen)

Ausdrücklich bitten die Teilnehmer des Gipfels alle gesellschaftlichen Gruppen der Großregion sowie die verantwortlichen staatlichen Stellen den Abbau immer noch bestehender administrativer Hemmnisse beim Ausbau eines grenzüberschreitenden Arbeitsmarktes und interregionaler wirtschaftlicher Zusammenarbeit zu unterstützen. Angesichts der komplexen sachlichen Thematik und der Dringlichkeit, geeignete Schritte zum Abbau der bestehenden Hemmnisse zu unternehmen, wird der zu gründende Wirtschafts- und Sozialausschuß der Großregion gebeten, bestehende Probleme zu dokumentieren, zu analysieren und individuelle Vorschläge für die einzelnen Regionen in Form eines Berichtes bis spätestens sechs Monate nach Konstituierung des neuen Gremiums vorzulegen. Dabei sind bereits vorliegende Stellungnahmen der Arbeitsverwaltung, der Berufskammern, des Interregionalen Parlamentarierrats und anderer Stellen zu berücksichtigen.

7. Aufbau einer gemeinsamen Öffentlichkeitsarbeit

Neben der nationalen Öffentlichkeitsarbeit gewinnt zunehmend die regionale Öffentlichkeitsarbeit in Europa an Bedeutung. Dies gilt insbesondere für die Standortwerbung. Hier gilt es, Synergieeffekte auszuloten, neue zu bilden und gemeinsam zu nützen. Darüber hinaus unterstützt eine gebündelte Öffentlichkeitsarbeit generell das ideelle Zusammenwachsen der Großregion.

Vor diesem Hintergrund betonen die Teilnehmer des Gipfels die Synergieeffekte interregionaler Öffentlichkeitsarbeit. Die Teilnehmer des Gipfels regen an, daß sich ein «Team Öffentliches Marketing Saar-Lor-Lux» konstituiert. In diesem Gremium sind jeweils die für Öffentlichkeitsarbeit verantwortlichen Partner vertreten. Der Vorsitz wechselt turnusmäßig. Lothringen läßt konstituierend ein.

Das «Team Öffentliches Marketing Saar-Lor-Lux» soll Handlungskonzepte insbesondere auf folgenden Gebieten entwickeln:

– werbewirksame Verbreitung zentraler PR-Botschaften,

- grenzüberschreitendes Standortmarketing,
- gemeinsame Messen,
- kulturelle Großereignisse.

Dabei sollte geprüft werden, wie in geeigneter Weise moderne Informations- und Kommunikationsmittel (Internet, Minitel, etc.) eingesetzt werden können. Auch begrüßen die Teilnehmer des Gipfels die von der Perspektivkommission vorgeschlagenen grenzüberschreitenden Feste, wie beispielsweise der 5. Saarland-Tag im Jahr 2000, der unter dem Thema Saar-Lor-Lux stehen wird, die Rheinland-Pfalz-Tage 1997 und 1998 und ähnliche Veranstaltungen der Partner.

8. Koordinierung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit

Die Teilnehmer des Gipfels stimmen darin überein, daß der Umfang und die Komplexität interregionaler Verflechtungen, Projekte und Institutionen heute eine straffere Koordination erfordern.

Als ersten Schritt in diese Richtung fordern sie die Schaffung eines Daten-Knotenpunktes, in dem Informationen über die Zusammenarbeit in der Großregion zusammenlaufen. Hierzu regen sie die Erarbeitung eines (bereits in Ansätzen existierenden) «Kooperationsregisters» sowie die Einrichtung eines «Bürger-telefons für die Großregion» an.

Das «Kooperationsregister» soll benutzerfreundlich transparent machen, auf welchem Gebiet, wer, mit wem kooperiert. Das «Bürgertelefon» (bzw. sonstige Kommunikationssysteme) soll Ratsuchenden über die verschiedenen Bereiche der Zusammenarbeit in der Großregion gezielte Informationen an die Hand geben.

Bis spätestens zum dritten Gipfeltreffen 1997 sollen diese Koordinationsstrukturen (möglichst kostenneutral) durch die Persönlichen Beauftragten zur Vorbereitung der Gipfeltreffen aufgebaut sein.

9. Erstellung eines Raumentwicklungsschemas für die Großregion

Die Gipfelteilnehmer betonen ihr Anliegen, ein gemeinsames Raumentwicklungsschema für die Großregion zu erstellen.

Ein wesentliches Ziel der europäischen Raumordnung besteht in der Vermeidung einer übermäßigen Konzentration auf einige Ballungsgebiete und der damit verbundenen Marginalisierung der Randgebiete. Dazu zählen auch die Randgebiete der einzelnen Staaten.

Das Raumentwicklungsschema soll vertiefende & UUML; berlegungen zur Schaffung eines neuen Gleichgewichts im europäischen Städtenetz anstellen und zur aktiven Stärkung der Großregion in Europa führen. Die Großregion Saar-Lor-Lux kann so einen wesentlichen Beitrag zur europäischen Raumentwicklungspolitik leisten. Das Raumentwicklungsschema für die Großregion soll damit auch ein Kooperationsmodell für die grenzüberschreitende räumliche Planung in anderen Regionen darstellen.

Die Gipfelteilnehmer werden im Rahmen ihrer Kompetenzen die Ausarbeitung des Raumentwicklungsschemas für die Großregion unterstützen. Sie appellieren ebenfalls an die nationalen Stellen und die Europäische Union, sich am Raumentwicklungsschema zu beteiligen.

IV. Bericht der Perspektivkommission

Die Teilnehmer des Gipfels nehmen den Bericht der Perspektivkommission, die als Konsequenz des ersten Gipfels in BAD-MONDORF eingerichtet worden ist, zustimmend entgegen. Sie erachten die darin enthaltenen Überlegungen und Vorschläge als bedeutsam für die weitere erfolgreiche Integration der Großregion.

Die in dem Bericht geäußerten Anregungen sind weitgehend in die Beschlußempfehlungen dieser «Gemeinsame Erklärung» (Teil III) aufgenommen worden.

Im einzelnen handelt es sich um folgende Vorschläge:

- * Schaffung eines «Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion». Dieses Gremium soll sich mit den gemeinsamen grenzüberschreitenden, wirtschaftlichen und sozialen Fragen in der Großregion befassen.
- * Erarbeitung einer Bestandsaufnahme aller wichtigen Gremien in der Großregion. Die «interregionale Presse/ presse interrégionale (IPI)» hat in diesem Zusammenhang bereits einen sys-

tematischen Lösungsansatz erarbeitet, welchen die Teilnehmer des Gipfels billigend zur Kenntnis nehmen.

- * Intensivierung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit durch neue rechtliche Möglichkeiten (Übereinkommen von KARLSRUHE, Abkommen von MAINZ). Vor dem Hintergrund dieser neuen rechtlichen Möglichkeiten sollten die kommunale Gebietskörperschaften ihre grenzüberschreitende und interregionale Zusammenarbeit weiter intensivieren.
- * Erarbeitung einer einheitlicher Strategie für ein gemeinsames Standortmarketing und Überzeugungsarbeit für die Großregion.

Bereits bestehende Vorarbeiten sind in diesem Zusammenhang zu nutzen. Die Teilnehmer des Gipfels nehmen zur Kenntnis, daß das Saarland – in Einklang mit Anregungen der Perspektivkommission – im Jahre 2000 seinen traditionellen «Saarland-Tag» als Tag der Großregion zu gestalten. Im Vorfeld werden zahlreiche Veranstaltungen in der gesamten Großregion stattfinden. Sie begrüßen auch die Absicht von Rheinland-Pfalz, bei den «Rheinland-Pfalz-Tagen» 1997 in Pirmasens und 1998 in Saarlouis seine Nachbarn in der Großregion mitzubeteiligen, und ähnliche Vorhaben der weiteren Partner.

Bündelung der in der Großregion vorhandenen «Europa-Kompetenz», insbesondere auch die Förderung fremdsprachlicher Kompetenz. Hierzu sind alle bestehenden Möglichkeiten zu nutzen. Die Perspektivkommission unterstreicht, daß Sprachkompetenz ein Schlüssel für eine noch bessere Verständigung in der Großregion ist. Dabei sollte unter Spracherwerb mehr verstanden werden als das bloße Lernen von Grammatik und Vokabeln, sondern auch Vertrautheit mit den kulturellen Besonderheiten und der Mentalität des Nachbarn.

Die Teilnehmer des Gipfels sprechen der Perspektivkommission ihren Dank aus für die wertvollen Anregungen, die sie im Rahmen des Berichts unterbreitet hat. Sie erwarten, daß diese Vorschläge in der Praxis grenzüberschreitender Zusammenarbeit zügig umgesetzt werden.

Installation de M. le Président de la Cour Supérieure de Justice Guy REILAND et de M. le Procureur Général d'État Roger EVERLING au Palais de Justice à LUXEMBOURG, le 7 novembre 1996

De nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie, dont notamment Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice; Monsieur Paul BEGHIN, Président du Conseil d'État et Monsieur Romain SCHINTGEN, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Nous reproduisons ci-après les différents discours prononcés à cette occasion.

Allocution de Monsieur le Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Marc THILL:

«Monsieur le Président,
Monsieur le Procureur Général d'État,

Au nom de la Cour et en mon nom personnel, je vous félicite de tout coeur pour vos nominations respectives.

En préambule aux paroles de bienvenue que je serai amené à adresser à Messieurs REILAND et EVERLING, je voudrais remercier de leur assistance à cette audience:

- Monsieur Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés, représentant d'une institution qui, dès 1884, a reconnu que le pouvoir judiciaire forme l'un des trois grands pouvoirs de l'État et qui, dans ses manifestations officielles, a toujours respecté le rang de la magistrature; Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, dont l'attachement à la cause de la magistrature est bien connu; Monsieur Paul BEGHIN, Président du Conseil d'État; Monsieur Romain SCHINTGEN, représentant du Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes; Monsieur Antonio SAGGIO, Président du Tribunal de première instance des Communautés Européennes;
- Maître Alex BONN et Maître Fernand ZURN, bâtonniers honoraires de l'Ordre des Avocats de LUXEMBOURG; Maître Jean HOFFELD, bâtonnier de cet ordre actuellement en fonctions, Maître Lony THILLEN, bâtonnier de l'Ordre des Avocats de DIEKIRCH; les magistrats honoraires, parmi lesquels maints



Une partie des nombreuses personnalités ayant assisté à la cérémonie

ont assumé les fonctions capitales dont Messieurs REILAND et EVERLING se trouvent actuellement chargés.

Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

Votre présence honore la Cour, mais bien au-delà, elle souligne l'importance de la cérémonie. Car, pour la Cour, l'acte solennel de la réception est d'importance, puisque pénétré d'une lourde valeur symbolique.

Quand la Cour reçoit, elle accueille et elle agrée. Elle proclame que son nouveau chef est à son gré, et elle l'assure de son allégeance.

Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice,

Monsieur le Procureur Général d'État,

J'ai à coeur de mettre en exergue à mes paroles d'accueil, les mots qu'a écrits le très grand magistrat Pierre DRAI, Premier Président de la Cour de Cassation de France, lors de son départ pour la retraite en juillet de cette année, dans un document intitulé «Lettre à mes Collègues».

Regardant sur sa carrière, il écrit: «...j'ai appris à toujours mieux connaître et mieux aimer ce «métier» – peut-on parler d'un métier? – qui exige de celui qui l'embrasse, passion, modestie, patience et fierté, tout à la fois».

Monsieur le Président,

- Vous êtes né le 11 mai 1936 à LUXEMBOURG;

- Après vos études secondaires, et l'examen des Cours Supérieurs réussi avec distinction, vous apprenez le droit à l'Université de PARIS; vous complétez cette formation de base par des séjours d'études à LA HAYE, LONDRES et STRASBOURG. Parallèlement, vous fréquentez l'Institut d'Études Politiques de l'Université de PARIS, la fameuse «école des sciences po» de la rue SAINT-GUILLAUME, que d'aucuns, se targuant d'une extraction supérieure, considéraient encore à l'époque comme institution à eux réservée. Vous décrochez votre diplôme en juillet 1960, rangeant parmi les dix premiers de votre promotion. Notons pour la petite histoire que dans cette cuvée se retrouvaient des codisciples aux noms devenus depuis passablement connus, tels Mademoiselle Elvyre de

COSSÉ-BRISSAC, Serge KLARSFELD et le Prince Michel de GRÈCE.

– En 1961, vous passez le dernier examen de l'ardue collation des grades et vous devenez docteur en droit; avocat-stagiaire, vous choisissez, pour vous roder dans la pratique du droit, l'étude prestigieuse de Maître Alex BONN, noria dans laquelle la magistrature a puisé bien des fois pour trouver des recrues de valeur.

De 1962 à 1967, vous êtes Attaché au Ministère de la Force Armée, où vous êtes notamment membre de la Commission de réorganisation de l'Armée.

– 1967 est l'année où vous entrez dans la magistrature. Vous êtes nommé Substitut du Procureur d'État à LUXEMBOURG. Vous assumez ces fonctions jusqu'en 1972; étant spécialement affecté aux affaires économiques et de délinquance juvénile, vous êtes pendant cette période en outre l'un des délégués du Procureur Général d'État pour la direction générale des établissements pénitentiaires;

– En 1972, vous quittez pour la première fois la magistrature dite debout pour occuper successivement les fonctions de juge au Tribunal d'arrondissement et à la Justice de paix de LUXEMBOURG;

– En novembre 1978, vous êtes nommé Vice-Président du tribunal d'arrondissement de LUXEMBOURG; en avril 1980, vous retrouvez le Parquet à un niveau supérieur en tant qu'Avocat général à la Cour Supérieure de Justice et Auditeur général de la Haute Cour militaire;

– Vous réintégrez la magistrature assise en novembre 1982 comme Conseiller à la Cour d'appel pour y être promu en 1986 Premier Conseiller, puis, en 1991 Président de Chambre; c'est l'année où vous devenez également Président de la Haute Cour militaire; juillet 1993 sera le mois de l'avant-dernier échelon: vous êtes nommé Conseiller à la Cour de Cassation et aujourd'hui, vous êtes notre Président.

Votre activité juridique ne s'est cependant pas restreinte à ces fonctions purement judiciaires: Pendant de nombreuses années, vous avez oeuvré comme membre de la Commission d'études législatives et du Comité européen pour les problèmes criminels et de 1991 à 1993, vous présidez la Commission Indépendante de la Radiodiffusion et le Conseil Supérieur de discipline du Collège médical.

Et puis, il ne faut pas oublier que de 1986-1989, vous vous êtes absenté pour quelque trois ans de la famille judiciaire nationale pour gagner l'horizon européen, qui n'est au demeurant nullement lointain. Pendant ce laps de temps, vous avez été, en qualité de référendaire à la Cour de Justice des Communautés Européennes, le collaborateur précieux du regretté Fernand SCHOCKWEILER, juge titulai-

re luxembourgeois à cette juridiction, qui, au cours de ses longues années passées au service du Ministère de la Justice, a bien mérité de la magistrature dont il était l'ami, et à la disparition duquel tous ceux qui l'ont connu ne peuvent penser que le coeur serré.

Voilà, Monsieur le Président, votre itinéraire professionnel.

Vous connaissant et sachant que vous avez de tout temps préféré la litote à l'hyperbole, je n'y ajouterai qu'un mot: cet itinéraire parle de lui-même, se suffit à lui-même, son éloquence vaut éloge et rend tout autre panegyrique superflu.

Maintenant, si vous le voulez bien, parlons en quelques phrases de l'homme Guy REILAND, hors droit.

Monsieur le Président, d'aucuns vous disent distant dans l'approche, voulant dire par-là sans doute trop distant, car savoir garder ses distances tient, du moins je le conçois ainsi, plus d'une qualité que d'un défaut. À mon sentiment, ceux qui vous jugent trop distant dans l'approche ne vous ont approché qu'à une trop grande distance. Qui vous connaît tant soit peu en privé sait que votre compagnie est très agréable et que vous savez briller par votre conversation fort divertissante, souvent teintée d'un humour discret qui peut cependant aller parfois jusqu'à l'enjouement.

Je ne sais par quel détour de mon cerveau m'est revenu en mémoire le qualificatif qu'un journaliste vous a donné dans un petit article paru dans un des quotidiens du pays à l'occasion d'une de vos nominations, – si j'ai bonne souvenance, c'était celle au poste d'Avocat général –. Cet auteur inconnu que je félicite et remercie pour sa trouvaille de vocabulaire, vous présentait comme étant d'une «rare urbanité». Il ne pouvait mieux choisir son terme, qui vous sied bien. Notre vade-mecum indispensable, le «Petit-Robert» définit le mot urbanité comme «Politesse où entre beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde». Et de citer à la suite une phrase du très fin Jean GIRAUDOUX: «Le respect d'autrui et de soi-même qui s'appelle d'ailleurs, à juste titre, l'urbanité».

Cette mise au point, réalisée avec le concours d'un homme de la presse a droit dans ses expressions, d'un dictionnaire fameux et d'un très grand auteur de la littérature française, devrait dissiper tout malentendu quant à votre caractère prétendument trop distant.

Et puis, il me dérange d'évoquer un aspect assez peu connu de votre personnalité. Monsieur le Président, vous êtes un sportif. Vous avez même un engouement certain pour un certain sport, qui n'est pas n'importe quel sport. Votre éclectisme vous a conduit vers les sports nobles qui

sont issus de la tradition japonaise et que l'on rassemble dans le terme générique «d'arts martiaux». Et parmi ces arts martiaux, votre choix s'est porté sur la discipline qui a nom «Aïkido». L'Aïkido est, comme chacun ne le sait pas, un sport de pure défense. Il permet, si on le pratique à la perfection, de neutraliser irrémédiablement l'attaque de tout adversaire, quelles que soient ses force et agilité. Le désarçonnement inexorable de l'adversaire se réalise en un trait de temps, par un mouvement imparable, aussi précis que fulgurant. C'est le combat de la mangouste et du serpent. Ce sport exige évidemment une parfaite maîtrise du corps et de l'esprit qui ne s'acquiert qu'au terme d'un entraînement physique et mental aussi long que laborieux.

Dans ce domaine comme dans tous ceux que vous abordez, votre goût de la perfection vous interdisait de faire les choses à moitié; ce qui vous vaut un certificat de la Fédération luxembourgeoise des arts martiaux vous titularisant «Ceinture noire».

Monsieur le Président, que vous ayez choisi ce sport ne m'étonne pas. Il correspond à votre personnalité et est à l'image de votre démarche intellectuelle telle qu'elle appert des décisions de justice que vous concevez: jauger le problème dans sa présentation formelle, souvent malhabile et redondante, le décanter pour en cristalliser l'essentiel, élaborer la solution qui s'impose en amalgamant le propre raisonnement avec le savoir acquis, et concrétiser la réponse dans une formulation concise.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire.

«Monsieur le Procureur Général d'État,

– Vous êtes né le 5 janvier 1935 à MANTERNACH; après vos études secondaires à l'Athénée de LUXEMBOURG et après avoir passé avec succès l'examen des Cours Supérieurs, votre formation juridique théorique vous emmène aux universités de NANCY et de PARIS. Le 30 janvier 1959 vous êtes proclamé docteur en droit; avocat-stagiaire, pour vous initier au monde si particulier du droit mis en pratique, vous choisissez l'étude de Maître Fernand ZURN. Choix on ne peut plus judicieux, car il est facile d'imaginer que sous la houlette de ce grand patron, vous aviez tôt fait de vous aguerrir et n'aviez guère le temps de bayer aux cornilles. De juillet 1961 à juin 1962, vous exercez les fonctions d'Attaché de Gouvernement au Ministère de la Force Armée; c'est pendant cette période que se situe d'ailleurs notre première rencontre. Vous souvenez-vous qu'à cette époque, je vous ai rendu visite à votre bureau de la

Place du St. Esprit et qu'à cette occasion, vous m'avez prêté un livre de droit «Le Précis de droit commercial», dû au professeur LACOUR, désespérément épuisé aux éditions DALLOZ et dont j'avais besoin pour l'examen du deuxième doctorat en droit sur lequel je planchais alors? Soyez-en remercié à nouveau et à posteriori et d'autant plus que, bien que vous m'eussiez recommandé de prendre grand soin du livre, dès lors qu'il ne vous appartenait pas, mais était la propriété de votre beau-frère, je crains fort ne vous l'avoir jamais rendu, l'ayant sans doute continué à un autre étudiant en mal de manuel.

Ceci pour notre petite histoire personnelle.

– Votre examen de fin de stage judiciaire réussi, vous êtes nommé en juillet 1962 Attaché au Département de la Justice pour un an, fonction qui sera prorogée d'un an; le 18 novembre 1963, vous abordez la carrière de magistrat au plein sens du terme: vous devenez Substitut du Procureur d'État à DIEKIRCH. En août 1964, vous quittez la benoîte province pour assumer les mêmes fonctions à LUXEMBOURG; après avoir obtenu le rang de juge au Tribunal d'arrondissement en novembre 1964, vous serez juge effectif au tribunal de LUXEMBOURG en mai 1968.

– À partir de décembre 1970, vous faites le désespoir des contrevenants à la loi pénale, de tout bord et de tout calibre en manque d'aveu, qui doivent encore se souvenir douloureusement aujourd'hui de la patience, de l'obstination et des questions insidieuses du juge d'instruction EVERLING; en janvier 1974, vous passez premier juge au Tribunal d'arrondissement de LUXEMBOURG et fin novembre 1974, vous vous en retournez sur les lieux où vous avez fait vos premières armes; vous rejoignez DIEKIRCH en qualité de Président du Tribunal de cet arrondissement.

– En mai 1980, Luxembourg vous appelle avec la fonction de Conseiller à la Cour d'appel que vous cumulerez à partir de janvier 1983 avec celle de Magistrat d'appel en matière de protection de la jeunesse. Premier Conseiller à la Cour à partir du premier novembre 1986, vous vous voyez nommé Président de Chambre à celle-ci, puis, le 7 décembre 1992, Conseiller à la Cour de cassation pour assumer, depuis le 3 juillet 1996, la fonction suprême de la magistrature dite debout, celle de Procureur Général d'État.

Mais à l'instar de Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice que j'ai eu l'honneur et la joie personnelle de présenter tout à l'heure, vous ne vous êtes pas contenté, dans votre activité de juriste du seul parcours de la hiérarchie judiciaire nationale.

Votre rayon d'action a été et est toujours éminemment plus large, plus varié, plus cosmopolite aussi. Vous exercez ou avez exercé parallèlement à votre profession de magistrat, pourtant suffisamment absorbante pour qui l'exerce comme vous le faites, une multitude d'autres fonctions:

– De septembre 1986 à juillet 1996: d'abord (1986) juge-suppléant, ensuite (1990) juge à la Cour de Justice Benelux, Professeur de droit pénal général au département de formation juridique du Centre Universitaire à LUXEMBOURG – Administrateur dudit département, Président du jury d'examen pour le stage judiciaire et l'accès au notariat, Président de la Commission du stage judiciaire, Président du Conseil disciplinaire et administratif d'appel de l'Ordre des Avocats, Membre du Conseil supérieur de discipline du Collège médical, Membre de la Commission de conciliation et d'arbitrage prévue par le Code des Assurances Sociales, Membre de la Commission d'homologation pour le droit et la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur, Président de la Commission pour l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels, Président de la Commission de Grâce, Président de la Chambre des mises en accusation de la Haute Cour militaire encore, finalement Membre du comité-directeur de l'Institut international et de Droit d'expression ou d'inspiration française (IDEF) à PARIS.

Je voudrais relever, parmi toutes les activités dans lesquelles vous vous diversifiez, votre engagement pour l'enseignement du droit et le contrôle de la formation juridique; si les jeunes qui se destinent à l'étude du droit et qui ont choisi comme formule d'enseignement de suivre, une fois l'examen de fin d'études secondaires réussi, d'abord dans le pays les cours universitaires préparatoires, se retrouvent par la suite dans les amphithéâtres des universités étrangères, non pas abasourdis par la nouveauté et la particularité de la matière, mais aptes à assimiler de suite celle-ci, parce que se trouvant en terrain de connaissance, grâce à une solide et confortable propédeutique, vous y êtes certainement pour beaucoup.

Monsieur le Procureur Général d'État, devant votre palmarès impressionnant, j'en dirai autant ou si peu pour vous que pour Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice. Son seul énoncé est son meilleur compliment.

Monsieur le Procureur Général d'État, depuis le jour du prêt du manuel de droit commercial à la Caserne du St. Esprit, j'ai, ayant choisi la même voie professionnelle que vous, eu l'occasion de beaucoup vous côtoyer, de vous connaître et de vous apprécier.

Ce qui ne peut manquer de frapper, c'est votre humeur presque toujours égale,

c'est-à-dire bonne. Votre caractère principalement optimiste inflige un démenti péremptoire aux vaticinations de Madame Soleil et autres astrologues qui imputent aux natifs de votre signe, celui du capricorne, plutôt une inclination vers l'éternel tourment et le spleen perpétuel. Le moins que l'on puisse dire, c'est que sous ce rapport, vous faites bande à part.

Qui dit bonne humeur, dit humour. Et de l'humour, vous en avez. Un humour bien à vous, bien de chez nous, je dirais un humour du terroir. Vous n'avez pas votre pareil pour émailler vos propos de tournures biscornues concoctées avec préméditation, de formulations expressives par leur bizarrerie, que vous articulez en appuyant bien sur chaque syllabe et qui dérident inmanquablement l'interlocuteur le plus bougon.

Mais que l'on ne s'y trompe pas! Quand le sujet est sérieux, vos propos en prennent la mesure et savent devenir graves, catégoriques voire sévères, dénotant l'homme qui sait ce qu'il dit et qui le dit sans ambages. C'est ce qui s'appelle en d'autres mots avoir le courage de ses opinions, le cœur à défendre sa position.

Passons de l'oral à l'écrit. Je ne sais pas si les graphologues ont toujours raison, lorsqu'ils prétendent que la personnalité de l'homme se reconnaît à son écriture, mais pour ce qui vous concerne, tel est bien le cas.

Une première constatation s'impose au vu de votre écriture: elle est lisible, très lisible. Cela constitue déjà une qualité non négligeable et n'est certainement pas pour déplaire à nos précieux et indispensables auxiliaires, Mesdames et Messieurs les greffiers et secrétaires, qui n'ont pas à se livrer à des prouesses champollionesques pour décrypter vos manuscrits. Au premier coup d'oeil, elle paraît de très simple facture. Mais à y regarder de plus près, l'on s'aperçoit qu'elle est très travaillée. Petite sans être trop serrée, ses caractères sont d'une netteté et d'une égalité remarquables. Ils sont bien appuyés, comme ciselés ou gravés. Vos préparations comportent très peu de ratures et de surcharges. Vos brouillons ne sont pas brouillons. C'est l'écriture d'un homme qui ne matérialise sa pensée que lorsque, après l'avoir pondérée, il est sûr et de l'exactitude de son raisonnement et de la justesse de l'expression dans laquelle il faut la rendre. Tout cela n'est pas sans rappeler les formules sans doute un peu éculées, mais tellement recommandables de Monsieur Nicolas BOILEAU qui demandait à ceux qui avaient le goût de l'oeuvre bien faite de remettre vingt fois sur le métier leur ouvrage.

Voilà, Monsieur le Procureur Général d'État, quelques-uns des traits que je vous trouve et qui sont pour moi ceux de l'honnête homme au sens mélioratif que cette expression avait dans le passé.

Monsieur le Procureur Général d'État, je ne peux passer sous silence, je me dois d'évoquer un point que nous avons dou- loureusement en commun.

Nous sommes tous deux orphelins de guerre. Au cours de la longue éclipse de la liberté, provoquée par l'un des plus grands malfaiteurs que l'histoire de l'homme ait connus, nos pères sont morts. Le vôtre, fusillé le 25 février 1944 à HINZERT pour avoir mis tout son être au service d'une liberté qu'il se refusait à croire perdue, le mien décheté à LUXEMBOURG-BONNEVOIE le 11 mai 1944 par une bombe égarée au moment où cette liberté était en train d'être reconquise. L'un martyr, l'autre victime innocente.

Nous n'en parlons guère, mais je crois que dans le fond, c'est ce qui nous rapproche le plus l'un de l'autre.

Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice,

Monsieur le Procureur Général d'État,

en vous réitérant les félicitations de la Cour, je vous dis en son nom que sur les sièges qui vous ont été dévolus, vous êtes à votre place.

* * *

Discours de réception de M. le Président de la Cour Supérieure de Justice Guy REILAND

«Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

Monsieur le Ministre de la Justice,

Monsieur le Président du Conseil d'État,
Monsieur le Représentant du Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes,

Monsieur le Président du Tribunal de première instance des Communautés Européennes,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de LUXEMBOURG,

Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de DIEKIRCH,

Messieurs les Bâtonniers honoraires,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,
Monsieur le Président Paul KAYSER a présidé la Cour pendant plus de trois années et il n'est pas facile de succéder à Monsieur le Président KAYSER.

Travailleur infatigable et rigoureux, organisateur de talent, juriste accompli et grand amateur de la langue française, il a parfaitement personnifié les exigences fondamentales du magistrat.

Sous des dehors à l'occasion rugueux, oserais-je dire eschois, il a toujours été animé par ce qu'on a appelé les inquiétudes du magistrat:

– inquiétude de l'accueil: il a constamment maintenu que la justice est au service du justiciable et non le justiciable au service de la justice;

– inquiétude de l'impartialité: il a toujours rendu la justice sans parti-pris, sans préjugés, loyalement;

– inquiétude de clarté: il avait le souci constant d'être compris du justiciable;

– inquiétude de célérité: il veillait à ce que les décisions soient rendues sans précipitation, mais aussi sans retard;

– inquiétude de sérénité: il insistait que les débats se déroulaient avec le recul et la hauteur que commandaient la sagesse,

enfin et surtout, l'inquiétude de l'indépendance: le courage du juge et la condition primordiale de l'exercice de la fonction judiciaire; il a maintenu la justice à l'abri de tous les pouvoirs et n'a cédé à aucune pression qu'elle qu'en fût la source.

Les «*Considérations sur le Troisième Pouvoir*» de Monsieur le Président KAYSER sont une étude de référence. Les ar- rêts rendus sur son rapport resteront pour longtemps des modèles par la rigueur du raisonnement, la concision de l'expression et la précision des termes. Monsieur Paul KAYSER a bien mérité de la magistrature et il a été un grand Président.

La Cour souhaite qu'il puisse encore longtemps jouir d'une paisible et heureuse retraite en compagnie de son élégante et charmante épouse et pouvoir se consacrer à ses passions de l'histoire et de l'architecture.

Il est d'usage que le Président de la Cour apporte, lors de sa réception, une contribution à la doctrine luxembourgeoise; j'ai sacrifié aux rites en analysant précisément ce qui a fait l'objet de cette audience, à savoir la réception des membres de la Cour Supérieure de Justice.

1) Le chapitre III du titre II de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire traite de la réception et de la prestation du serment.

L'article 111 de la loi précitée dispose que la réception des membres de la Cour Supérieure de Justice se fait devant la Cour, chambres assemblées en audience publique.

Suivant l'article 112, avant d'entrer en fonctions, les magistrats prêtent le serment prescrit par l'article 110 de la Constitution.

Aux termes de l'article 113, alinéa 1^{er}, le Président de la Cour et le Procureur Général d'État prêtent ce serment entre les mains du GRAND-DUC ou de son délégué.

Les autres magistrats de la Cour prêtent le serment lors de leur réception entre les mains du Président de la Cour. Finalement, suivant l'article 114, tout citoyen nommé à une fonction dans l'ordre judi-

ciaire est tenu de prêter serment dans le mois à compter du jour où sa nomination lui a été notifiée, à défaut de quoi il peut être pourvu à son remplacement.

Les articles précités ont été repris en substance de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire. Ils n'ont donné lieu à aucun commentaire dans les travaux préparatoires de cette loi.

Le Mémorial publiant la loi du 18 février 1885 traduit les termes de réception et prestation du serment par «*Amtseinführung et Eidesleistung*» (M. 1885, p. 339).

La loi du 18 février 1885 s'est inspirée de la loi belge du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire. Cette dernière a repris les dispositions sous examen de la législation française.

2) En ce qui concerne le serment requis par l'article 112, le Président de la Cour et le Procureur Général d'État prêtent ce serment entre les mains du GRAND-DUC ou de son délégué.

En 1885, cette possibilité de délégation s'expliquait par l'éloignement du GRAND-DUC.

La délégation était donnée jusqu'en 1915 au Ministre d'État, Président du Gouvernement et à partir de cette date jusqu'en 1935, au Directeur Général de la Justice, avec la seule exception du Ministre d'État, Président du Gouvernement Emile REUTER. À partir de 1936, elle est donnée au Ministre de la Justice.

3) Pour comprendre la signification de la réception, il faut se reporter à l'ancien droit français où se trouve son origine proche.

Sous l'Ancien Régime français, les «*Cinq Livres du Droit des Offices*» par «*Charles LOYSEAU PARISIEN*» (M.DC.XIII) étaient l'ouvrage de référence.

J'ai pu consulter cet ouvrage à PARIS et LOYSEAU donne une analyse très fouillée de l'institution sur arrière-fond d'histoire romaine et médiévale.

Sous l'Ancien Régime, celui qui avait acquis une charge («*la vénalité des offices aboly la nomination*»), devait d'abord obtenir provision du Roi.

La provision, nécessaire pour que l'officier de justice qui était pourvu, pût demander son admission au serment, consistait dans la délivrance de lettres patentes du Roi, conférant le titre de l'office et expédiées au grand sceau. Les lettres de provision devaient être obtenues avant la réception.

La substance de l'enseignement de LOYSEAU se trouve au chapitre quatrième du Livre I, points 1 et 67 de l'ouvrage cité:

«1. La Réception est encore plus nécessaire que la provision pour ce qu'on peut bien être officier sans provision, mais non sans réception.

La réception consiste en deux points qu'il faut distinguer, savoir est en l'inquisition de la capacité du pourvu de l'office, qui est comme la confirmation de la provision et en la prestation du serment, qui est comme l'exécution d'icelle.

67. Cette cérémonie publique de réception doit régulièrement être faite en la Cour Souveraine.»

L'institution royale n'était, par rapport à l'office obtenu, qu'une provision éventuelle, qui mettait bien l'office entre les mains du pourvu, mais était conditionnelle en ce sens que la juridiction dont allait dépendre celui-ci avait le droit de l'examiner et pouvait refuser de l'admettre au serment.

Pour l'entrée en fonctions du titulaire, trois formalités étaient nécessaires:

- la réception solennelle, ou admission au serment;
- la prestation de serment, qui transférait la puissance publique et
- l'installation, qui était la mise en possession.

4) Sous le Consulat et le Premier Empire, (arrêté des Consuls du 19 Vendémiaire An IX et sénatus-consulte du 12 octobre 1807) la notification de la nomination était le titre et la mise en demeure pour la réception des juges.

Mais le pouvoir d'exercer la fonction n'était acquis que par la solennité de la réception.

La prestation de serment devait avoir lieu devant la Cour d'où allait dépendre le récipiendaire. Cette règle s'appliquait à tous les magistrats de la Cour de cassation et des Cours impériales, hors le cas où ceux-ci avaient été admis à prêter serment entre les mains de l'empereur.

C'est par l'effet d'un usage et non d'une règle, a-t-il été dit dans une circulaire ministérielle française du 27 octobre 1829 (L. FAURE, Répertoire administratif des Parquets, 1844, t. 2 p 207), que les premiers Présidents et les Procureurs Généraux prêtaient ordinairement serment entre les mains du Roi.

Cet usage a été considéré comme régulier par la Cour de cassation française (21 juillet 1832, J. du dr. crim. art. 914).

5) Faute de temps et pour ne pas alourdir cette audience, je me dispense de vous soumettre ici le fruit de mes recherches en ce qui concerne les jurisprudences et doctrines françaises et belges sur la question. Vous pourrez en prendre connaissance à loisir dans une des prochaines livraisons de la Pasicrisie.

Je voudrais cependant vous soumettre les conclusions de mon analyse.

6) En principe, la réception des Présidents et Conseillers de la Cour ne devrait pas poser de problèmes du côté de la Cour, d'autant plus que le Gouvernement suit traditionnellement l'ordre des candidats proposé par la Cour. Le cas échéant, des nominations de membres du Parquet général pourraient être désapprouvées par la Cour.

Du côté des candidats, il est difficilement imaginable, en dehors des cas du Président de la Cour et du Procureur Général, qu'ils refusent d'être reçus par la Cour, étant donné qu'ils doivent prêter serment lors de leur réception entre les mains du Président de la Cour, serment qui conditionne l'exercice de leurs fonctions et leurs traitements.

Des problèmes particuliers peuvent se poser en ce qui concerne la réception du Président de la Cour Supérieure de Justice et du Procureur Général d'État, qui prêtent serment entre les mains du GRAND-DUC ou de son délégué.

7) Quels sont alors les moyens d'action de la Cour Supérieure de Justice si elle n'agrée pas le magistrat nommé ou si ce magistrat, pour des raisons qui lui sont propres, refuse de demander à la Cour de procéder à sa réception?

Suivant les Pandectes Belges (tome 10, vo Réception, n° 1), la réception marque l'action de recevoir et d'accepter et la Cour Supérieure de Justice a souligné encore récemment en son audience solennelle du 5 mai 1991, que «la cérémonie de l'installation symbolise toujours l'approbation publique par les magistrats de la Cour de la nomination intervenue selon les dispositions constitutionnelles et légales».

Au regard de l'origine historique de la réception et de sa survie à travers la Révolution française et le Premier Empire, il est évident que l'institution de la réception constitue un attribut essentiel du pouvoir judiciaire, représenté par la Cour Supérieure de Justice, auquel la Cour ne peut renoncer et qu'elle doit, le cas échéant, sanctionner.

La Cour, en tant que telle et sauf le cas d'illégalité flagrante, ne pourra heurter de front une nomination du GRAND-DUC qu'elle n'agrée pas, mais elle pourra mettre peu d'empressement à la réception du magistrat nommé, exprimer sa désapprobation par le caractère et le manque de solennité qu'elle donnera à la cérémonie de la réception et par les dispositions spéciales qu'elle pourra y prendre.

De toute façon, exercer ses fonctions sans avoir demandé une réception à la Cour, constitue une marque d'irrespect à l'égard de la Cour.

Si un Président de la Cour Supérieure de Justice nommé refusait sa réception par la Cour, cela exprimerait sans doute une cri-

se grave, qui perturberait profondément la bonne administration de la justice.

Si un Procureur Général d'État, que le GRAND-DUC nomme librement, mais qui fait partie de la Cour, refuse sa réception par la Cour, cela témoigne également d'une situation anormale manquant aux convenances à laquelle la Cour se doit de réagir. Dans ses écrits, elle ne le nommera par sa fonction que dans la mesure du nécessaire; oralement elle pourra recourir à des circonlocutions, telles que le Ministère Public ou le représentant du Ministère Public.

La Cour usera ainsi d'une version nouvelle de l'adage «la plume est servie, mais la parole est libre».

Lorsque les magistrats qui n'auront pas été reçus par la Cour, seront à la retraite, la mémoire de la Cour n'aura pas à retenir leurs noms.

On a agité de nouveau les dernières années le spectre du gouvernement des juges.

Bien qu'ils tiennent leur mission d'une délégation directe de la Nation, les juges n'entendent exercer aucun Gouvernement dans la Cité et ils ne l'ont jamais fait dans ce pays. Le seul guide, la seule référence du juge, c'est la Loi et cette attitude est l'expression de sa légitimité et de son indépendance.

Mais il est vrai que le juge a une ambition, qu'on ne saurait mieux exprimer que ne l'a fait Albert CAMUS dans la deuxième réponse à E.d'ASTIER de la VIGERIE:

«Mon rôle n'est pas de transformer le monde, ni l'homme: je n'ai pas assez de vertus, ni de lumières pour cela. Mais il est, peut-être, de servir, à ma place, les quelques valeurs sans lesquelles un monde, même transformé, ne vaut pas la peine d'être vécu, sans lesquelles un homme, même nouveau, ne vaudra pas d'être respecté.» (A. CAMUS, Actuelles I, éd. Pléiade, Essais p. 368).

Laissons donc les juges juger. Aux autres pouvoirs, leurs responsabilités dans les domaines qui sont les leurs.

Le problème qui préoccupe le plus les Cours et Tribunaux est le problème des lenteurs de la justice en matière civile et commerciale.

Nous savons plus que tous autres que «justice delayed is justice denied». Il est inacceptable qu'une victime d'une personne indélicat, un travailleur dont on n'a pas respecté les droits, un honnête commerçant, une entreprise ayant de bonne foi exécuté ses obligations, doivent attendre des années pour que justice soit faite.

Nous vivons dans une société de convoitise, une société à consensus mou qui tend à être sans obligation ni sanction, où s'installe une citoyenneté à la carte, où chacun

ne voudrait accepter de l'État que ce qui lui convient. L'augmentation du nombre des affaires à juger semble être le symptôme d'une société malade de ses valeurs, de sa situation économique et sociale, de l'atteinte à la stabilité familiale, de l'incivisme, du manquement à la parole donnée et peut-être aussi d'une inflation législative mal digérée.

Le Ministre de la Justice a veillé à ce que la Justice soit dotée d'effectifs raisonnables, mais l'État ne peut offrir à chaque résident une douzaine de magistrats et de greffiers pour résoudre le moindre conflit.

Alors que faire ?

Des raisons budgétaires et de ressources humaines empêchent l'augmentation indéfinie du nombre des juges et des greffiers.

Mon prédécesseur a souligné dans son discours de réception que des réformes importantes ont été réalisées et sont encore en cours. Il a fait certaines suggestions que je reprends à mon compte, notamment celle d'une modification de l'article 131-1 du Code de procédure civile.

La Cour a félicité Monsieur le Ministre de la Justice de s'être résolument engagé dans la voie d'une refonte de nos textes sur la procédure civile. En effet, le contentieux de la procédure civile absorbe trop de temps, trop d'efforts, trop d'énergies. La Cour de Justice des Communautés Européennes offre un exemple de ce qu'on peut procéder différemment, le contentieux de la procédure y est pratiquement inexistant.

La mise en état en matière de procédure civile procurera certainement de grands allègements.

Mais je crois qu'il faut déjà regarder au-delà; l'effort d'organiser les juridictions de manière à leur permettre de remplir les exigences de l'article 6.1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme doit être poursuivi.

S'il est essentiel d'instruire rapidement les affaires, encore faut-il pouvoir fixer les plaidoiries utilement. Et nous sommes de nouveau ramenés à la masse des affaires. Il est nécessaire d'adapter les lois de procédure et de compétence et de faire une meilleure gestion et utilisation des effectifs. Mais il importe aussi de réduire le nombre des procès et de sortir de la situation d'engorgement.

Je donne à considérer s'il n'y a pas lieu d'explorer les méthodes A.D.R., le sigle A.D.R. ne se référant pas à un parti politique, mais signifiant «Alternative Dispute Resolution». (P. Lalive d'Épinay e.a., *Les modes non judiciaires de Règlement de conflits*, Bruylant 1995, Cl. VERTRAEKEN et Fr. VINCKE, *Les modes alternatifs de Règlement des litiges*, J.T. 1996, 161.)

Il s'agit d'un ensemble de techniques de règlement de litiges, mises en oeuvre notamment aux États-Unis, et dont la principale caractéristique est de se situer en dehors du système des tribunaux.

Les cours et tribunaux de nombreux États n'hésitent pas à inciter les parties à avoir recours à ces méthodes non-judiciaires de solution des litiges.

Il est intéressant de relever que HEGEL, pourtant grand défenseur de l'État, a écrit ce qui suit: *«Il importe – en vue de protéger contre la procédure et ses abus les parties et, ce qui compte davantage encore, le droit lui-même comme chose substantielle, – que le tribunal fasse un devoir aux parties de se soumettre à une juridiction simple (arbitrage ou justice de paix) et à des tentatives de conciliation, avant de recourir à la procédure»* (G.W.F. HEGEL, *Principes de la philosophie du droit ou droit naturel et science de l'État*, § 223.)

Les méthodes sont les suivantes:

- «med-arb»: il s'agit d'une procédure de médiation dans laquelle, en cas d'échec de la médiation, le médiateur se transforme en arbitre et tranche le litige;
- «fact-finding»: les parties au conflit chargent un tiers indépendant d'établir un rapport destiné à éliminer les divergences sur les aspects purement factuels du conflit et, en cas de procès, à aider le juge à comprendre les faits;
- «rent-a-judge»: la juridiction normalement compétente désigne, un tiers souvent un juge à la retraite – qui aura tous les pouvoirs du juge normalement compétent, mais qui sera rémunéré par les parties, comme un arbitre;
- «summary jury trial»: c'est un procès simulé avec un jury de six personnes dont le verdict ne lie pas les parties;

Les deux formes d'A.D.R. les plus couramment utilisées sont la conciliation-médiation et le mini-trial.

Nous connaissons chez nous la méthode des conciliateurs sociaux et également les pratiques de médiation des assureurs et des garagistes. Il importe de les développer encore.

Le mini-trial n'est pas un «mini-procès», mais une méthode de négociation plus élaborée que la conciliation, destinée à résoudre des litiges entre sociétés d'une certaine importance. En résumé, cette méthode comporte deux étapes: une phase dite phase d'information au cours de laquelle sont échangés des documents et des pièces et qui se termine par de courtes plaidoiries devant un comité composé de dirigeants des sociétés en litige, présidé par un tiers, qui est suivie immédiatement après par une phase de négociation au sein de ce comité en vue de trouver une solution transactionnelle.

Le mini-trial fonctionne par exemple à la Chambre de Commerce de ZURICH.

Une réflexion novatrice s'impose au-delà des Cours et tribunaux avec les entreprises, leurs organisations professionnelles et les barreaux. Cette réflexion peut se situer dans le cadre de la Recommandation n°R (86) 12, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 16 septembre 1986 et relative aux «Mesures visant à prévenir et réduire la surcharge de travail des tribunaux».

L'Union Européenne a également manifesté son intérêt pour les méthodes A.D.R.

Un autre grave problème dont le pouvoir judiciaire aura à se préoccuper est la formation permanente.

Les problèmes de la spécialisation et du roulement y sont intimement liés.

Une réflexion approfondie doit être menée sur ces sujets.

Il est dommage qu'on ait laissé se distendre les liens avec les écoles de la magistrature de pays voisins et le temps semble loin où un juge d'instruction de MARSEILLE, qui a le premier instruit une importante affaire de fausses factures, a effectué une partie de son stage chez nous.

Je suis convaincu que le nouveau Procureur Général saura renouer les liens anciens.

Le roulement devra être reconsidéré.

Je persiste à croire qu'on n'est vraiment un juge que si on a siégé dans une chambre correctionnelle. Le fait de siéger dans une chambre correctionnelle ne peut être considéré comme un abaissement: un changement de mentalité doit s'opérer; le domaine pénal est le domaine noble de notre métier, car il s'agit de la liberté et de l'honneur des hommes.

C'est également dans ce domaine qu'on nous juge primordialement et non sur le sort que nous faisons aux biens et à l'argent. La justice doit prendre un visage plus ouvert, plus accueillant, et je pense ici encore à la justice pénale.

Un crime, un délit avant d'être une infraction, est une injustice; il y a d'abord une victime et un dommage.

J'estime que nous devons porter une plus grande attention aux victimes d'infractions. Une mesure élémentaire serait de créer un «Contact-victimes», c'est-à-dire de désigner dans chaque parquet un fonctionnaire et en ordre subsidiaire un magistrat, pour aider les victimes à gérer leurs problèmes, le cas échéant, en collaboration avec le SCAS et le service d'accueil, et leur donner des informations élémentaires sur leurs affaires.

Ne devrions-nous pas rendre la fiction du «nul n'est censé ignorer la loi», moins fictive?

Où est-ce que le justiciable peut consulter un texte de loi, un code?

De grands efforts sont faits par la Chambre des Députés pour informer le citoyen des lois nouvelles. Ne devrions-nous pas relayer ces efforts en créant à LUXEMBOURG, à DIEKIRCH et à ESCH/ALZETTE, un lieu où il soit possible de consulter le Mémorial, les codes courants et, le cas échéant, les Règlements communaux?

Après ces trop brèves et imparfaites observations, je voudrais conclure:

La justice est et restera un rendez-vous avec la violence et un lieu de contestation; il est normal pour la justice d'être en crise, car c'est devant les tribunaux qu'aboutissent les conflits des hommes et ainsi que l'a souligné le doyen HAURIOU, «tout ordre social est toujours en conflit avec une nouvelle dose de justice, qui n'est pas encore incorporée.»

Faisons de notre mieux, entreprenons sans illusion, mais en toute bonne volonté, avec détermination, mais aussi avec enthousiasme, *SISYPHES «d'un ordre qui n'existe pas, mais sans lequel aucun ordre jamais ne saurait nous satisfaire»*. (A. Comte-SPONVILLE, *Petit traité des grandes vertus*, p.113).

Quant à vous, Monsieur le Procureur Général d'État, votre éloge n'est plus à faire. Nous nous connaissons depuis quarante ans et nous avons dépassé les dangers des amitiés de trente ans; nous avons appris à nous estimer pendant les années heureuses passées au Parquet de LUXEMBOURG sous la direction bienveillante, mais ferme de Messieurs les Procureurs d'État Marcel WURTH et Henri DELVAUX, et à la Cour de cassation; les intrigues n'ont pu nous diviser et je suis persuadé que les bonnes relations entre le Procureur Général et les autres membres de la Cour renaîtront.

Vous avez la parole.»

Discours de réception de M. le Procureur général d'État Roger EVERLING:

«Monsieur le Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice, Conseiller à la Cour de cassation,

Monsieur le Président de la Cour,

Je vous remercie des aimables paroles que vous avez prononcées à mon égard. Je sais la bienveillante amitié qui les inspire. Toutefois, je crois pouvoir dire, sans vouloir afficher une quelconque fausse modestie, que le portrait que vous avez dressé est embelli par votre générosité vis-à-vis de ma personne.

Monsieur le Président, vous venez de relever que nous sommes unis par une amitié datant de plus de trente ans. Nous nous sommes rencontrés en effet pour la première fois, en 1956, à PARIS, dans la file d'attente de la préfecture de Police où, étudiants en droit étrangers, nous devions obtenir un certificat de résidence en France. Depuis, nous avons parcouru un long chemin. Vous avez été mon successeur, comme Attaché d'Administration, au Ministère de la Force Armée où chacun de nous deux a commencé sa carrière professionnelle. Depuis 1982, année où vous avez réintégré la magistrature assise, nous avons fait notre carrière ensemble, d'abord à la Cour d'appel et en dernier lieu, depuis 1993, à la Cour de cassation. Nos relations personnelles se sont approfondies sans que le moindre nuage ne soit venu les obscurcir. Je suis convaincu que notre amitié ne sera jamais entamée.

Mesdames, Messieurs,

Le dernier Procureur Général d'État à avoir été reçu par votre Cour est Monsieur Camille WAMPACH. Monsieur WAMPACH a occupé le poste de Procureur Général du 20 janvier 1983 au premier août 1994, donc pendant 11 ans, manquant ainsi de peu de battre le record de longévité à ce poste, record toujours détenu par Monsieur Félix WELTER. La performance est cependant tout à fait remarquable et ne sera certainement pas égalée voire dépassée dans un proche avenir. Camille WAMPACH a été un juriste remarquable dans l'exercice de sa fonction. Ses qualités humaines étaient exceptionnelles et je tiens à évoquer ici son caractère affable, sa courtoisie sans défaut et son sens exceptionnel de l'humain. Monsieur WAMPACH a bien mérité de la magistrature et du Parquet Général en particulier.

Conformément à une longue tradition, je tiens encore à évoquer la mémoire de ceux des magistrats et fonctionnaires qui ont quitté définitivement la famille judiciaire depuis la dernière réception solennelle. Nous ont quittés, parmi les magistrats Messieurs Alphonse HUSS, Procureur Général d'État; Louis de la FONTAINE, Conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice; Julien MERSCH, Premier Conseiller à la Cour supérieure de justice; Roger LACAF, Procureur d'État à LUXEMBOURG; Robert HEIDERSCHEID, Président du Tribunal d'arrondissement de LUXEMBOURG;

Messieurs HUSS, de la FONTAINE, MERSCH, LACAF et HEIDERSCHEID étaient des magistrats consciencieux, intègres et indépendants vis-à-vis de tous. Ils sont un honneur pour la magistrature luxembourgeoise.

Nous ont encore quittés parmi les fonctionnaires,

Messieurs Guy THEIN, Greffier à la Cour supérieure de justice; Charles MATAIGNE, Greffier à la justice de Paix d'ESCH-sur-ALZETTE; Madame Elvire FERRETTI, Employée à la Cour supérieure de justice; Messieurs Ferd MEHLING, Greffier à la Justice de Paix d'ESCH-sur-ALZETTE; Pierre POHS, Inspecteur principal premier en rang au Parquet Général; Emile RIES, Inspecteur principal premier en rang au Parquet Général; Roger WEYDERT, Greffier en chef à la Cour Supérieure de Justice.

Ces fonctionnaires modèles ont rempli leurs fonctions avec compétence et en s'y adonnant avec un zèle exemplaire. De ce chef, ils ont joui de l'estime et de la considération de toute la famille judiciaire.

Mesdames, Messieurs,

La tradition veut encore que, lors de sa réception, le Procureur Général prononce une mercuriale. Je veux donc respecter cette tradition, tout en m'inspirant du principe bien connu selon lequel «Kurze Reden bewegen Herzen, lange Reden bewegen Stühle». Je vous prie donc de bien vouloir m'accorder votre attention sur le sujet suivant: L'évolution du statut du Ministère public: De la soumission à l'autonomie?

Le Ministère Public est une institution spécifique du droit français. Pour bien comprendre son statut et l'évolution de son statut, il est essentiel d'examiner sa création dans le droit français, en concentrant avant tout son attention sur le droit de la Révolution française et le droit napoléonien.

Dans le modèle d'État libéral théorisé par MONTESQUIEU, les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État étaient absolument indépendants. Les premières constitutions françaises – notamment celles de 1791 et 1795 – étaient encore imbuées de cette construction théorique.

À la suite de la «normalisation» napoléonienne, l'institution judiciaire a été réduite à un simple «ordre judiciaire».

Il ne s'agit pas d'une simple question de nom. Le modèle constitutionnel instauré par la Constitution de l'Année VIII (1799) était seulement axé sur deux pouvoirs: le législatif et l'exécutif. Il incomba à ce dernier de contrôler les tribunaux, ledit «ordre judiciaire». Bien que ce contrôle fût plus évident à l'égard du Ministère Public, les juges n'ont pas échappé à ce contrôle. De pair avec un modèle napoléonien de Ministère Public, il a été aussi créé un modèle napoléonien de juge.

En effet, en opposition aux constitutions qui la précédaient, lesquelles établissaient l'électivité des juges, la Constitution de l'Année VIII avait octroyé au Gouvernement la compétence pour nommer tous

les juges, leur donnant, en échange, la garantie d'inamovibilité. Nomination et inamovibilité étaient les caractéristiques qui, d'une part, permettaient aux juges de jouir de quelque «éloignement» (ainsi occupant quelque crédibilité à l'accomplissement de leurs tâches), et, d'autre part, garantissaient un contrôle suffisant de la part du pouvoir exécutif. Contrôle qui a été renforcé lors de la création de la carrière professionnelle, dont la progression était surveillée par le Gouvernement.

De façon analogue, le statut du Ministère Public a été réformé. La scission consacrée par la Constitution de 1791 entre un «accusateur public» indépendant (le représentant de la Nation) et un «Commissaire» nommé par le Gouvernement, réaffirmée par la Constitution de 1795 – Année III –, a été abrogée par la Constitution de l'Année VIII, laquelle énonçait que la fonction d'accusateur public était exercée par le Commissaire du Gouvernement.

Les fondements d'un édifice judiciaire cohérent avaient ainsi été définitivement jetés, l'édifice étant basé sur la subalternité de l'ordre judiciaire. Le Ministère Public devient le représentant du pouvoir exécutif auprès des tribunaux. Il est organisé en tant que structure administrative dépendante du Gouvernement soumise notamment au principe de la hiérarchie.

Ce modèle du Ministère Public fut utilisé, au XIX^e siècle par les pays européens en général et également par le nôtre.

Cependant, ce modèle s'est avéré, au cours du temps, insuffisant pour comprendre d'abord la spécificité des fonctions du Ministère Public par rapport aux fonctions de l'Administration Publique. Il a été reconnu, depuis longtemps, que le Ministère Public se règle par des critères d'objectivité et d'impartialité, ne visant que la vérité et le droit. Par conséquent, il n'est pas possible de le confondre avec les autres structures administratives. D'autre part certaines spécificités statutaires, équivalentes à celles des juges, ont aussi été reconnues au Ministère Public.

Incontestablement, le Ministère Public exerce ses fonctions dans le but d'appliquer la loi et le droit, en vue d'une correcte administration de la justice. Cet objectif est aussi poursuivi par les juges. Ceux-ci détiennent exclusivement le pouvoir juridictionnel, c'est-à-dire, le pouvoir de déclarer le «droit de l'affaire» moyennant une décision passible de devenir définitive. Le Ministère Public ne se borne qu'à promouvoir l'exercice de ce pouvoir. Toutefois, l'objectif est commun. L'intérêt poursuivi par le Ministère Public, lorsqu'il agit dans le cadre soit de l'action pénale, soit de n'importe quel autre domaine dans lequel il est appelé à intervenir, est toujours celui de l'administration de la justice selon des critères exclusivement juridiques.

L'activité du Ministère Public ne se confond pas non plus avec l'activité administrative, laquelle vise à atteindre la promotion ou la conformation de l'ordre social, axées sur des critères discrétionnaires et d'opportunité. L'activité du Ministère Public n'a pas de caractère constitutif; tout au contraire, elle concourt à la pratique d'actes purement déclaratifs, qui caractérisent la fonction juridictionnelle. Le Ministère Public travaille sur des faits passés. Il ne lui incombe pas de promouvoir la conformation – positive ou négative – de faits futurs.

Dans le domaine pénal en particulier, le rôle confié au Ministère Public ne consiste pas à promouvoir une certaine politique d'ordre et de sécurité publiques, une politique préventive, mais à promouvoir l'application de la Loi et du droit à des faits passés, selon des critères exclusivement juridiques. Son intervention a, donc, un caractère judiciaire, non administratif. Il n'est pas une «partie» dans la procédure, tels que la victime et le prévenu. Ceux-ci ne sont pas obligés à collaborer avec la justice et ne suivent que leurs propres intérêts. En revanche, le Ministère Public doit défendre seulement l'intérêt de l'État, en vue d'une correcte administration de la justice. Il n'est pas donc une partie dans la procédure, mais plutôt un organe de l'administration de la justice, distinct des juges, bien qu'il contribue à ce même objectif.

Ainsi, la reconnaissance du caractère judiciaire de l'activité du Ministère Public est l'élément décisif qui a remis en cause le modèle napoléonien sus-mentionné. En effet, si celui-ci n'est pas une structure administrative du point de vue matériel, il ne le doit pas non plus être du point de vue organique, sous peine de porter préjudice à l'exercice de ses fonctions. Les intérêts défendus par le Ministère Public ne sont pas ceux du Gouvernement, mais ceux de l'État. C'est, donc, la perspective de la coupure organique du Ministère public avec le pouvoir exécutif, qui se présente actuellement. Aujourd'hui, l'autonomie du Ministère Public se justifie de plus en plus pour d'autres raisons. De pair avec l'interventionnisme de l'État moderne, sont de plus en plus fréquentes les situations de comportement illicite de la part d'agents administratifs, souvent placés à l'échelle plus élevée de l'appareil de l'État. Le phénomène de la corruption est devenu, nous le savons bien, un thème crucial pour l'État contemporain car il met en cause l'égalité des citoyens devant la Loi et également le fonctionnement de la démocratie. Dans ce cadre, la dépendance organique du Ministère Public vis-à-vis du pouvoir exécutif, même si le principe de la légalité ou celui de l'opportunité de l'exercice de l'action pénale sont en vigueur, est toujours problématique. Les pressions, soit directes soit indirectes, la crainte de la part des membres du

Ministère Public de mettre en danger leurs carrières à cause d'une attitude plus osée, etc. sont des obstacles réels, non simplement hypothétiques, à la poursuite effective de ce genre de criminalité. La nécessité d'autonomie à l'égard du pouvoir exécutif devient dès lors fort évidente surtout dans cette matière.

Que signifiera cette consécration de l'autonomie?

La consécration de l'autonomie signifiera, avant tout, l'exclusion de la possibilité pour le pouvoir exécutif d'émettre des instructions, soit à caractère générique soit à caractère spécifique, concernant l'activité du Ministère Public.

Cette autonomie aura aussi des conséquences en ce qui concerne deux aspects essentiels du régime juridique du Ministère Public: le statut de ses agents et la forme de son Gouvernement.

Quant au statut des agents du Ministère Public, il est évident que seul le statut de magistrat convient aux agents du Ministère Public, parce qu'il est le seul compatible avec les fonctions qu'ils exercent. En effet, seul un statut équivalent à celui des juges dans le cadre soit des garanties, soit des incompatibilités, pourra assurer au Ministère Public l'exercice de ses fonctions selon le droit, la vérité et la justice, sans intrusion d'intérêts politiques conjoncturels. Le statut du fonctionnaire, de l'agent administratif, est tout-à-fait inadéquat.

Il s'agira d'un statut équivalent et non d'un statut identique à celui des juges, car la spécificité des fonctions de chaque institution impose aussi des spécialités statutaires. En effet, la fonction de promotion ou d'initiative exercée par le Ministère Public exige une coordination d'action entre ses différents agents, laquelle imposera éventuellement quelques restrictions à des principes qui, à l'égard des juges, doivent fonctionner sans exception, tel que l'inamovibilité et l'irresponsabilité. Ces restrictions doivent, toutefois, être réduites au minimum indispensable pour assurer ladite coordination.

L'autre question est celle de la structure et de l'administration du Ministère Public. L'autonomie impose l'existence d'un organe propre du Gouvernement – un «conseil supérieur» –, compétent pour la nomination, la gestion et la discipline des magistrats du Ministère Public et, éventuellement, pour émettre des directives génériques de service. Cet organe sera commun aux juges ou indépendant, selon qu'il y aura une seule magistrature ou selon que le Ministère Public constituera une magistrature distincte.

Le conseil supérieur devra axer sa légitimité sur une composition plurielle: d'une part, la représentation des pouvoirs de l'État légitimés par le vote populaire;

d'autre part, la présence de magistrats élus par leurs pairs, suivant la méthode proportionnelle. La diversité de provenances et de positions idéologiques sera une garantie contre le corporatisme de classe.

Voilà pour les principes. Il s'agirait maintenant d'examiner comment ces principes nouveaux seraient à concrétiser dans l'organisation judiciaire luxembourgeoise parce qu'elles n'y figurent pas encore. Cette concrétisation exigerait encore de longs développements que je ne ferai pas maintenant. Je vous remercie de votre attention.»

Le nouveau Président donne la parole aux Bâtonniers pour l'allocation d'usage.

**Allocution de Maître Jean HOFFELD,
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à
LUXEMBOURG;**

«Monsieur le Président de la Cour Supérieure de Justice,

Monsieur le Procureur Général d'État,

Les magistrats nous disent souvent: «Maître, soyez bref». Je le serai.

Je vous présente au nom du Barreau de LUXEMBOURG ainsi qu'au nom du Barreau de DIEKIRCH, représenté ici par Madame le Bâtonnier Lony THILLEN, nos félicitations sincères pour votre nomination aux plus hauts postes de la magistrature.

Ces nominations constituent le couronnement mérité de deux parcours professionnels légèrement différents, mais sans faute.

Les avocats sont des auxiliaires de la justice, et même, si parfois dans le feu de l'action, ils semblent l'oublier, les magistrats ne manqueront pas de le leur rappeler avec le doigté nécessaire.

C'est ainsi qu'il y aura continuité assurée dans les bonnes relations traditionnelles entre la magistrature et les barreaux, bonnes relations qui sont le garant d'une justice sereine.

Je ne veux pas m'étendre ici à rappeler et à relever vos mérites que tous les magistrats et tous les avocats connaissent, mais je profite de l'occasion pour parler d'un problème méconnu, celui de la pauperi-

sation des avocats, due au nombre croissant – 140 nouveaux inscrits aux cours complémentaires –, mais également à d'autres facteurs.

J'ai constaté en ma qualité de bâtonnier que certains jeunes avocats ont de plus en plus de difficultés à trouver un patron de stage qui pourrait les guider dans l'apprentissage de la profession et de la déontologie.

Il y en a qui sont des «avocats errants», difficiles à joindre, sans affaires et sans patron. Malheureusement, leur nombre va en croissant.

Personne n'en parle, et ceux qui sont concernés, sont les derniers à se plaindre, par pudeur.

Le Barreau est le premier à devoir trouver un remède, une solution, ce qui ne devrait pas empêcher l'ensemble du monde des juristes et des politiciens de réfléchir au problème, avant d'exiger des mesures et de voter des textes, qui, à la longue «tuent» les avocats.

Je vous remercie de votre attention.»

«EURO REGIO PARTNERS 1996»

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, dans le cadre de ses activités d'EURO REGIO PARTNERS 1996, a invité à visiter le Salon Industriel de la Coopération Internationale «EURO REGIO PARTNERS 1996» qui s'est déroulé au Centre d'Expositions et de Conférences des Foires Internationales de Luxembourg les 7 et 8 novembre 1996.

La manifestation a réuni 8 pays européens, à savoir le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Slovaquie et la Slovaquie et 12 régions différentes qui se sont groupées ensemble dans le but d'offrir à leurs entreprises locales des opportunités de rencontres et d'affaires à saisir afin d'étendre leurs activités industrielles et commerciales à l'échelle interrégionale et internationale.

Parallèlement à la bourse de coopération qui a réuni plus de 150 chefs d'entreprise luxembourgeois et européens, quatre workshops se sont déroulés tout au long de la manifestation et ont mis un accent particulier sur l'internationalisation des PME, la structure de la sous-traitance, l'innovation et les informations électroniques ainsi que sur les programmes communautaires en relation avec l'Europe Centrale.

**Discours de M. Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie,
à l'occasion de l'ouverture
de la manifestation «Euro Regio
Partners»
à LUXEMBOURG, le 7.11.1996**

Monsieur le Commissaire,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement luxembourgeois et en ma qualité de Ministre de l'Économie du Luxembourg, j'ai le grand plaisir aujourd'hui de vous souhaiter la bienvenue à la manifestation «Euro Regio Partners 1996».

Pour la première fois, le Luxembourg, pays traditionnellement ouvert, accueille la bourse de coopération d'Euro Regio Partners organisée cette année par l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

Mon pays est, je le crois, un bel exemple de coopération internationale et d'ouverture vers l'extérieur. De par sa petite taille mais aussi grâce à sa situation géographique au cœur de l'Europe, le Grand-Duché a une longue histoire d'association – d'abord avec ses voisins immédiats –



Le Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS pendant son allocution

ensuite dans le cadre d'une Europe de plus en plus étendue qui aboutira prochainement à l'Union monétaire.

Cette Europe qui s'étend, cette union vraie qui se crée, se fait dans le but d'affirmer sa puissance dans un monde qui se globalise. Elle entend jouer un premier

rôle dans l'économie mondiale, aux côtés des États-Unis et de l'Asie.

Dire que le monde économique qui nous entoure se globalise, implique que chaque entreprise rencontre de façon croissante la concurrence directe d'autres entreprises sur la planète.

Deux conséquences découlent de cette mondialisation des échanges:

- d'une part, un accroissement de la concurrence,
- et d'autre part, un accroissement des opportunités.

Une augmentation de la concurrence implique une pression accrue sur les prix. Dans une économie ouverte, les facteurs de production peuvent être alloués plus efficacement, avec un impact correspondant sur les coûts de production.

Je prends comme exemple l'évolution des prix sur les marchés les plus concurrentiels à l'échelle planétaire. En effet, les prix réels des biens et services dans les secteurs les plus «globalisés» – les technologies de l'information ou les télécommunications – ont diminué de manière significative pendant les dernières années.

Faire face à la mondialisation de la concurrence implique donc un effort accru de recherche de l'efficacité productive.

Mais la mondialisation offre aussi des opportunités nouvelles en termes de marchés pour toutes les entreprises européennes. En effet, il s'agit d'un phénomène ne touchant pas que les seules grandes entreprises. Les PME-PW seront affectées à leur tour et sont appelées à redéfinir leur position dans un environnement changeant.

C'est dans ce contexte que la conférence «Euro Regio Partners» est un excellent moyen pour les entreprises européennes de découvrir des marchés nouveaux grâce à des partenariats comme en propose le salon.

Le fait que cette manifestation s'adresse plus particulièrement aux PME-PMI, illustre bien qu'en Europe, les PME-PMI, – comme vous en représentez aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, constituent un

secteur-clé pour la création d'emplois et la croissance à l'intérieur de l'Union européenne.

Elles représentent 99,8% de l'ensemble des entreprises, 66% de l'emploi et 65% du chiffre d'affaires dans l'Union européenne. Le taux de croissance de l'emploi offert par Les PME-PMI est supérieur à celui dans les grandes entreprises.

Le secteur des services, dominé par les PME-PMI, représente une source majeure d'emplois et continue à offrir des perspectives significatives.

Par ailleurs, le rôle des PME-PMI dans les régions défavorisées et les zones rurales est particulièrement important, car elles y représentent souvent les fondements du tissu de l'économie locale.

Il n'est plus à démontrer que les PME-PMI sont capables de s'adapter rapidement à l'évolution et à la spécialisation de la demande du marché. Cette capacité fait d'elles un moyen majeur de promotion de la compétitivité de l'industrie européenne. Cette force constitue aussi un atout indéniable pour pénétrer plus facilement et plus rapidement) les marchés tiers.

En même temps et dans la foulée du phénomène de mondialisation, la tendance croissante vers la sous-traitance constitue à la fois un défi et une opportunité.

C'est dans cet ordre d'idées que l'évolution rapide de l'environnement technologique et économique et la globalisation des marchés peuvent avoir une influence significative sur les conditions de concurrence des PME-PMI et créent donc des perspectives pour elles.

Dans tous les pays membres de l'Union européenne l'importance des PME dans le tissu économique a été comprise et reconnue. Les choix politiques convergents en leur faveur en sont la preuve flagrante.

La politique communautaire en faveur des PME-PMI vise à améliorer leur compétitivité et à encourager un environnement favorable à leur développement à l'échelle européenne.

Un facteur essentiel au développement des PME européennes est la réalisation,

dans les délais prévus, de l'Union monétaire.

En effet, l'Union monétaire permettra une transparence accrue des prix au sein du grand marché. Le risque de change, les coûts de transferts et les commissions de change seront autant de coûts évités. La seule économie due à la disparition des coûts de transaction est estimée à 34 milliards d'écus par an, ce qui correspond à environ 41 milliards de dollars US.

Les choix économiques à prendre chaque jour par les entreprises seront d'autant plus prévisibles dans leurs effets que les Etats membres seront nombreux à joindre l'Union monétaire.

L'Euro permettra une stabilité économique accrue par l'action combinée d'une banque centrale indépendante et d'une discipline renforcée des finances publiques. Il sera utilisé comme monnaie de transaction et de réserve au-delà même des frontières européennes.

L'Union monétaire offrira enfin à l'Europe la chance de développer une monnaie de transaction et de réserve utilisée sur le plan mondial, rendant moins vulnérables les agents économiques européens, les entreprises et les ménages à des effets externes affectant les autres monnaies de transaction et de réserve.

Tous les acteurs économiques doivent se mobiliser pour surmonter les défis du 21^e siècle. C'est dans ce contexte à une échelle plus réduite, donc plus conviviale que l'initiative «d'Euro Regio Partners» permet au nombreux participants d'un grand nombre de régions de renforcer les liens économiques et humains grâce à l'échange d'expériences et la création de nouveaux courants d'affaires.

Je souhaite à tous les participants allemands, belges français, néerlandais, italiens, slovaques, slovènes et luxembourgeois – des échanges de vue dynamiques, de nombreux projets de coopération et des partenariats fructueux, ainsi que des rapports humains positifs dans l'intérêt du renforcement de notre communauté.

Je vous remercie de votre attention.

La Grande Région et son Développement

Conférence de Monsieur Alex BODRY,
Ministre de l'Aménagement du Territoire, à l'occasion du premier
«Entretien IRI», le 8 novembre 1996 à LUXEMBOURG

Parlant des «premiers entretiens IRI», il est d'abord utile et nécessaire de situer cette institution qui se nomme aujourd'hui «Institut Régional Intra-communautaire» ou, en allemand, «Innergemeinschaftliches Regional-Institut».

C'est l'Académie Européenne OTZENHAUSEN qui a créé le 8 juillet 1971 à l'Abbaye des Prémontrés à PONT-à-MOUSSON un Institut pour la Coopération Régionale dans les Régions Frontalières Intracommunautaires. La naissance officielle de l'IRI eut lieu le 15 octobre 1971 à LUXEMBOURG, au cours d'une cérémonie au Centre européen de KIRCHBERG. Monsieur Albert BORSCHEITTE, Ambassadeur, Membre de la Commission des Communautés Européennes, avait fait à cette occasion un exposé sur le sujet: La politique régionale dans les régions frontalières vue par la Commission des Communautés Européennes.

En fondant l'IRI il y a maintenant 25 ans, l'Académie Européenne OTZENHAUSEN a voulu aider à développer la coopération régionale entre pays voisins en suscitant et en encourageant les échanges et le dialogue entre régions frontalières voisines, principalement dans le triangle compris entre LUXEMBOURG, NANCY et KAISERSLAUTERN.

Depuis 1981, l'IRI est installé à LUXEMBOURG, au numéro 1, avenue de la Gare. Le Président en est actuellement Monsieur Guy LINSTER et le Secrétaire général Monsieur Christian GLÖCKNER. Depuis quelques années, l'IRI fournit, en collaboration avec l'IPI – Interregionale Presse – Presse Interrégionale – une revue de presse mensuelle dans laquelle sont repris les articles en rapport avec la région SaarLorLux-Rhénanie-Palatinat ayant paru dans la presse allemande, française, belge et luxembourgeoise. Dans son éditorial, paru dans l'édition 36 de cette revue de presse, Christian GLÖCKNER écrit: «L'idée de la coopération transfrontalière est à la mode. La coopération dans la Grande Région SaarLorLuxRhénanie Palatinat est considérée comme un modèle de coopération transfrontalière intensive dans l'Union Européenne et au-delà. L'Europe des régions prend forme et même une forme concrète avec la Grande Région SaarLorLux Rhénanie-Palatinat.

L'IRI, créé en 1971 en tant que filiale de l'Académie Européenne OTZENHAUSEN et installé depuis 1981 à LUXEM-

BOURG, travaille à cette idée depuis 25 ans.

Son Président fondateur, le Dr Hubertus ROLSHOVEN, a inventé le nom SaarLorLux en 1969, en tant que Président du comité directeur des Saar-Bergwerke AG. Il voulait par là rendre hommage au rôle des Lorrains, mais aussi et surtout des Luxembourgeois dans la réconciliation franco-allemande après la deuxième Guerre mondiale.

Durant les 25 dernières années, l'IRI a participé à la création:

- du Conseil Parlementaire Interrégional,
 - de la coopération communale COMREGIO, aujourd'hui EuRegio SaarLorLux-Rhin a.s.b.l.,
 - de la Charte de coopération universitaire dans la Grande Région,
 - du diplôme européen en sciences de l'environnement,
 - de la coopération des Chambres de Commerce et de l'Industrie ainsi que des Chambres des Métiers de la Grande Région,
 - des premières statistiques régionales détaillées comparables dans l'Union Européenne,
 - du manuel pour la recherche et le développement SaarLorLux, en collaboration avec les Chambres de Commerce et de l'Industrie,
 - du projet Transcity,
 - des relations plus étroites entre les aéroports de LUXEMBOURG, SARREBRUCK, LORRAINE,
 - des structures complémentaires du réseau autoroutier,
 - des brochures commerciales pour SaarLorLux-Rhénanie-Palatinat.
- L'Institut se considère comme un catalyseur pour les forces devant collaborer pour résoudre les problèmes quotidiens, mais aussi pour le développement de projets pour demain et après-demain. Car, selon Christian GLÖCKNER, «il reste encore beaucoup à faire»:

- intensifier la collaboration des décideurs,

- mettre le développement économique au service du maintien et de la création d'emplois,
- poursuivre le processus de restructuration économique et social,
- développer une infrastructure pour les transports et l'échange d'informations, infrastructure reliant encore mieux la Grande Région à l'intérieur de l'Europe,
- faciliter des activités économiques en protégeant les ressources naturelles,
- promouvoir les idées à dimension européenne,
- faire parler plusieurs langues à l'intérieur de la Grande Région.

Par le passé et à l'heure actuelle, l'IRI s'est fait un nom avec ses idées nouvelles et parfois même «visionnaires». Les progrès accomplis lors des 25 dernières années nous donnent du courage pour continuer à innover.»

**Conférence M. Alex BODRY,
Ministre de l'Aménagement du
Territoire à l'occasion du premier
Entretien IRI «La Grande Région
et son Développement»,
en date du 8 novembre 1996.**

«Mesdames, Messieurs,

Parfois le hasard fait bien les choses.

Les aléas du calendrier font que la présente rencontre se situe au lendemain du 2^e Sommet de la Grande Région qui s'est tenu à SARREBRUCK.

Une occasion extraordinaire de faire un bilan succinct des résultats de cette réunion des exécutifs de la Grande Région et d'essayer de les situer dans l'optique globale que le Gouvernement luxembourgeois entend conférer à cet aspect de sa politique envers ses voisins.

C'est l'emploi qui a occupé le devant des discussions du Sommet, l'emploi qui est propulsé au centre des préoccupations de la politique parce que nous connaissons tous, – à des degrés fort variés – un problème de sous-emploi. C'est autour d'un triptyque «Marché de l'Emploi, Dialogue social et Suppression des entraves administratives» que le Sommet a retenu un certain nombre de conclusions, sous forme de projets concrets, afin d'intensifier la coopération dans ce domaine et de

renforcer la cohésion de l'espace économique et social Saar-Lor-Lux.

Un tel effort nécessite en premier lieu, la mise en place d'une structure de réflexion et de proposition – donc non décisionnelle – capable de traiter de façon efficace toute la problématique inhérente au développement économique et social de la Grande Région. Ce sera la mission du tout nouveau «Comité Économique et Social de la Grande Région», composé de représentants des organisations syndicales et patronales et de représentants des composantes de la Région.

Cette structure de réflexion sera flanquée de structures d'observations, tel qu'un observatoire interrégional du marché de l'emploi, sous forme d'un réseau de correspondants, ou encore la constitution d'une banque de données, d'un registre de coopération ainsi que la mise en place d'un système de renseignements à la disposition du citoyen.

L'effort de renforcer la cohésion doit s'inscrire enfin dans un cadre conceptuel, celui d'un schéma de développement spatial commun pour la Grande Région. Il importe de situer la zone «Saar-Lor-Lux» dans l'Europe communautaire et de renforcer sa position dans l'optique de la création d'un réseau urbain plus équilibré.

Derrière toutes ces initiatives, j'aperçois surtout une volonté politique plus clairement affirmée de tous les participants au Sommet, de sortir d'une vision plutôt «romantique» de la Grande Région pour s'engager en direction d'une conception globale socio-économique à connotation politique.

C'est précisément ce saut qualitatif des travaux menés au sein de la Grande Région, déjà perceptible dans les projets de coopération essentiellement bilatéraux, qui paraît marquer les conclusions de la réunion de SARREBRUCK.

On touche ainsi le point névralgique de notre débat sur les enjeux de la Grande Région et ses potentialités de développement.

On est, en effet, en droit de se poser la question à quoi correspond exactement le terme Saar-Lor-Lux, l'expression «Grande Région»?

S'agit-il d'un concept durable, d'une réalité sociale, de quelque chose de profond ou avons nous affaire à une simple construction de l'esprit, un produit léger issu du marketing commercial et politique, qu'on est prêt à jeter, à et efficace des formes institutionnalisées de la coopération transfrontalière.

Le sommet de SARREBRUCK n'y a pas apporté de solution, bien ou abandonner après usage.

Constatons simplement que rares sont les hommes politiques, les acteurs économiques ou autres décideurs qui ne font pas mention de la Grande Région dans l'une ou l'autre de leurs déclarations publiques. Il est de bon ton de clamer haut et fort l'attachement à la coopération avec les proches voisins au-delà des frontières nationales. Parfois l'enthousiasme devient tellement débordant que dans le feu de l'action les initiateurs de projets, empressés de faire usage du label Saar-Lor-Lux, oublient jusqu'à informer l'un des partenaires de leur initiative.

Ainsi n'a-t-on pas vu nos amis lorrains et sarrois camoufler – certainement par pudeur – l'une ou l'autre de leurs initiatives bilatérales en y apposant l'étiquette de la Grande Région.

Tout cela n'est pas bien grave, et n'a d'aucune manière entamé les étroites relations de bon voisinage qui caractérisent nos contrées depuis de longues décennies. De tels faits divers sont plutôt bon signe et soulignent la haute valeur de marketing de l'étiquette.

Si l'on peut donc se féliciter de cet état des choses, il faut bien admettre que le fait d'être liés entre voisins par des relations de respect mutuel, voire d'amitié, ne peut – heureusement – plus être considéré comme quelque chose d'extraordinaire en Europe. L'avènement du marché intérieur et la disparition des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'Union Européenne ont fini par faciliter les flux, en ôtant aux frontières politiques leur caractère de barrières. C'est l'ère de la libre circulation des travailleurs, des biens et des services.

Et pourtant, nombreux sont ceux qui croient déceler dans cette Région que l'on désigne sous l'étiquette Saar-Lor-Lux, autre chose, plus qu'une aire géographique déterminée, habitée de populations différentes liées entre elles par des relations de bon voisinage. Dans une déclaration solennelle, faite à MONDORF le 20 septembre 1995, les chefs des exécutifs de la Grande Région ont fait le constat de l'existence d'un sentiment d'appartenance commune qui se serait développé au sein des populations de la Grande Région européenne et qui trouverait son expression quotidienne dans un grand nombre de décisions et de projets transfrontaliers.

Cette situation ne me paraît pas être le résultat de la seule volonté commune actuelle, mais trouve sa source dans un héritage largement partagé. Les racines culturelles communes remontent à plus d'un millénaire depuis l'ancienne Lotharingie. À l'époque de l'industrialisation, ce territoire est devenu une grande agglomération économique, marquée par le charbon et l'acier.

C'est précisément à ces traditions souvent anciennes que se réfère depuis plusieurs décennies déjà, sous le signe de l'idée

européenne, la coopération dans la région «Saar-Lor-Lux». Les blessures résultant des guerres successives, qui ont vu les partenaires d'aujourd'hui s'opposer violemment, sont désormais cicatrisées. La volonté de réconciliation a pris depuis longtemps le dessus sur l'esprit de revanche, aujourd'hui elle est relayée par l'idée d'avancer d'un même pas.

Saar-Lor-Lux: le sigle utilisé est trompeur. Selon les secteurs de coopération et avec le temps le rayonnement géographique déborde désormais largement les entités ainsi désignées, mais comprend également – du point de vue des autorités politiques – la Rhénanie-Palatinat, la Région wallonne ainsi que les Communautés française et germanophone de Belgique.

Du point de vue géographique, il importe cependant de rester réaliste et d'éviter le piège d'une dilution dans un vaste conglomérat allant de BRUXELLES jusqu'à MULHOUSE.

Une telle étendue ne répondrait d'ailleurs plus à aucun impératif d'héritage et d'identité commune, mais serait le simple résultat de compromis et de marchandages politiques, qu'ils soient franco-français ou belgo-belges voire pire, les deux à la fois. L'artificialité et la précarité d'une telle construction ne sont plus à démontrer. Ce serait un être sans âme.

Dans notre vision des choses, la Grande Région devrait comporter les parties suivantes:

- le territoire du Grand-Duché de Luxembourg,
- du côté allemand le Land de Sarre et en Rhénanie-Palatinat les Regierungsbezirke de TRÈVES et du Palatinat Occidental ainsi que le Landkreis de BIRKENFELD,
- du côté français, la Lorraine (Départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges) – et enfin, du côté de la Belgique, la Province de Luxembourg et la partie sud de la Communauté germanophone de Belgique.

Tous ces territoires ont la caractéristique d'être en contact, c.à.d. de disposer de frontières communes avec au moins deux partenaires.

L'ensemble ainsi conditionné confère une superficie de quelques 42.500 km², regroupant 5,2 millions d'habitants.

Ce regroupement va au-delà des contours actuellement reconnus à la coopération transfrontalière institutionnalisée telle qu'elle résulte d'un accord de 1980 entre les Gouvernements français, allemand et luxembourgeois.

L'accord officiel, documenté par un échange de notes entre le Ministère des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne et les ambassades française et luxembourgeoise à BONN vise expressément la collaboration entre Gouvernements, c.à.d. entre exécutifs. Si du côté allemand, ce sont les Gouvernements des Länder, et non pas le Bund, qui travaillent à la Commission régionale et les différents sous-groupes, le pouvoir central de PARIS continue de garder la haute main sur la délégation française: le Préfet de région continue de diriger les opérations, même si du fait de la décentralisation les départements et régions ont fini par grignoter des morceaux de compétence à PARIS. Espérons, que le récent accord interétatique de KARLSRUHE, signé par l'Allemagne, la France, la Suisse et le Luxembourg ouvrira de nouvelles perspectives concernant la coopération transfrontalière des collectivités territoriales, au niveau local et régional.

Les différences dans l'organisation politique, l'éparpillement des compétences publiques constituent sans aucun doute un frein, ou du moins un élément perturbateur dans la genèse d'une entité de coopération transfrontalière cohérente et efficace. Il est vrai que l'adjonction d'une partie de la Belgique, avec ses structures d'organisation très complexes, n'est pas fait pour faciliter les choses. Le risque de voir la Grande Région handicapée par des rivalités politiques endogènes demeure réel.

En marge de cette coopération institutionnalisée des exécutifs se sont cependant développés au fil du temps des axes de coopération très variés, impliquant des acteurs fort divers. Les parlementaires de la région se réunissent depuis maintenant dix ans régulièrement au sein du Conseil parlementaire interrégional.

À travers l'association COMREGIO, rebaptisé en 1995 en EUREGIO les collectivités locales se sont dotées à leur tour d'une plate-forme de réflexion et de concertation, en attendant de passer à l'action.

Les partenaires sociaux ne sont pas restés en retrait. Au niveau des chambres professionnelles été crée le Conseil interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux. Une charte signée en 1990 officialise une coopération déjà bien ancrée entre les différentes Chambres de Commerce. Dans le secteur des syndicats de salariés, la concertation se fait dans le cadre d'un Conseil syndical transfrontalier.

L'idée de créer un Conseil économique et social de la Grande Région relancée par la délégation luxembourgeoise lors du 1^{er} sommet en 1995 a entre-temps fait son chemin et sera conduit dans les faits dès l'année prochaine.

Il est certainement réconfortant de noter que le vide laissé par une coopération transfrontalière lourde entre exécutifs et organes constitués a entre-temps été partiellement comblé par une initiative privée très active.

Qu'il s'agisse de votre organisation, l'IRI, de la coopération entre Universités, en matière d'environnement, entre organes de presse etc. la liste des tentatives de se voir se parler, de définir une démarche commune dans nos régions est loin d'être exhaustive.

L'initiative privée même si elle ne constitue pas à l'heure actuelle le moteur de la coopération Saar-Lor-Lux, y fournit un apport essentiel, indispensable à la poursuite de cette grande idée. En effet, de bonnes raisons plaident aujourd'hui en faveur d'une relance de la Grande Région.

En tant que politiciens et citoyens européens nous devons nous rendre compte que l'Europe, ce n'est pas seulement l'Union Européenne. L'Europe s'est aussi, et peut-être même en tout premier lieu, cet espace transfrontalier que nous connaissons le mieux et dont les potentialités communes doivent être mieux utilisées.

C'est également dans ce cadre restreint que peuvent être développés et réalisés les projets concrets susceptibles d'apporter une solution aux petits problèmes de la vie quotidienne. L'épuration des eaux usées, l'amélioration des voies de communications, l'évacuation des déchets: ces affaires n'intéressent guère les grandes capitales, elles doivent être résolues rapidement, par voie directe au niveau de la Région. C'est cela, l'Europe des citoyens.

Même si les partenaires de la Grande Région sont aussi parfois des concurrents, il n'en reste pas moins que souvent les intérêts convergent.

Prenons l'exemple du Luxembourg:

Il est incontestable que du point de vue économique le Grand-Duché constitue aujourd'hui le maillon fort de tout l'édifice.

Plus de 60.000 travailleurs frontaliers venant de Lorraine, de la Wallonie, de Sarre et de Rhénanie-Palatinat ont trouvé un emploi au Luxembourg. Plusieurs dizaines de milliers de leurs compatriotes ont décidé de venir s'installer chez nous, près de leur lieu de travail.

Nos voisins ont-ils un intérêt à voir confronter le Luxembourg avec une crise économique, le déclin de la place financière ou la fermeture d'entreprises. Dans les secteurs secondaire et tertiaire privés, la main-d'oeuvre est majoritairement étrangère. Une crise majeure affecterait donc nos voisins autant, sinon plus que les Luxembourgeois. La perspective d'une

affluence accrue de demandeurs d'emploi français, belges ou allemands sur leurs marchés de travail nationaux ne me semble guère faite pour susciter l'enthousiasme de l'autre côté des frontières. Loin d'améliorer la situation économique et sociale des régions voisines, une telle évolution ne manquerait pas d'empirer les difficultés existantes.

D'un autre côté, il faut s'interroger si le Luxembourg a véritablement un intérêt à voir s'accroître la dépendance de son économie nationale par rapport à une main-d'oeuvre étrangère, résidente ou frontalière.

Des considérations d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de protection de l'environnement ainsi que le souci de la cohésion sociale militent en faveur d'un freinage de la pression démographique pesant sur le Grand-Duché. Des études récentes ont sérieusement envisagé l'hypothèse d'une population luxembourgeoise de 490.000 habitants en 2020 et de plus de 700.000 habitants en 2050.

Les chiffres étonnants résultent d'une simple extrapolation des tendances les plus récentes en matière d'évolution de la population. Une projection – sur des bases semblables – de l'évolution du nombre de travailleurs frontaliers conduirait à une vision encore plus inquiétante, alors que depuis 1990, c.à.d. dans les cinq à six dernières années, le nombre des frontaliers a augmenté de 4.500 unités en moyenne annuelle.

Selon les dernières estimations le nombre des frontaliers vient de dépasser la barre des 60.000 personnes en octobre 1996 (31.000 Français, 18.000 Belges et 11.000 Allemands). À ces travailleurs, il y a lieu d'ajouter quelque 15.000 Français, Belges et Allemands résidents exerçant un emploi dans notre pays, soit 75.000 personnes au total. Le Luxembourg a, donc, un intérêt manifeste à oeuvrer en vue de renforcer la cohésion économique et sociale de la Grande Région et de promouvoir, comme l'a d'ailleurs souhaité notre Conseil Économique et Social, des axes de développement associant, dans la mesure du possible, tous les partenaires de la Grande Région.

Notre pays n'a aucun intérêt à voir se creuser les déséquilibres existants entre partenaires de la Région.

En conclusion, on peut retenir qu'il y a bel et bien convergence d'intérêts dans la Grande Région, et ceci malgré bon nombre de disparités. L'existence indiscutable d'un grand marché de l'emploi transfrontalier, l'interdépendance entre les économies, la collaboration et les relations entre entreprises et l'importance du phénomène des achats transfrontaliers sont là pour le prouver.

«Le dynamisme actuel de l'économie luxembourgeoise à travers les masses monétaires injectées directement ou indirectement dans les régions transfrontalières, par les interdépendances au niveau des entreprises et des consommateurs, contribue à l'augmentation des revenus et à la convergence des niveaux de vie de l'ensemble de la Grande Région». (Avis C.E.S., Les Potentialités et les Défis de la Grande Région Transfrontalière, Sept. 95).

Le Luxembourg, en jouant ainsi un rôle d'entraînement, doit veiller à ce que son action s'intègre dans le cadre d'une stratégie plus large au niveau de la Grande Région, afin d'être bénéfique pour l'ensemble.

Trop de succès finirait par tuer le succès!

La force d'attraction formidable de l'économie luxembourgeoise pourrait à terme provoquer l'asphyxie du pays. D'où l'idée de mettre au point un schéma de développement de la Grande Région, résultat d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire. Elle a trouvé le soutien de l'ensemble des partenaires et bénéficiera d'un apport financier de la part de l'Union Européenne.

Un second argument mérite d'être relevé: Le phénomène de la mondialisation de l'économie et de la globalisation de la concurrence ne fait pas halte devant nos portes. Il serait une grave erreur d'oublier que la Grande Région se trouve également en compétition directe avec d'autres grandes régions d'Europe, aussi bien dans les aires traditionnelles, hautement industrialisées que, de plus en plus, dans les zones géographiques du Sud et de l'Est de l'Europe.

Le Luxembourg mis à part, la situation périphérique des composantes de la Grande Région dans leurs pays et l'éloignement des grandes aires métropolitaines explique que dans leur ensemble le potentiel économique de l'ensemble est plutôt moyen, si on le compare à d'autres régions de l'Europe du Nord-Ouest.

Une récente étude publiée par Eurostat

(Février 1996) classe les régions européennes suivant le PIB (par tête d'habitant). La Grande Région n'y figure qu'en milieu du tableau (67e sur 202), avec un score à peine supérieur à la moyenne européenne. Dans cette statistique le Luxembourg seul occupe une respectable sixième place.

Mesdames, Messieurs,

L'effort collectif en faveur de la Grande Région devra être renforcé. Avec l'évolution de l'intégration européenne, la «valeur marchande» des attributs de la souveraineté nationale, un avantage que le Luxembourg n'a pas manqué d'utiliser dans le passé, risque de diminuer considérablement.

Il devient dès lors urgent de renforcer le degré d'homogénéité socio-économique de la Grande Région et de réaliser par ce biais une plus grande cohésion. Il faudra bien arriver à fixer des objectifs communs, à définir une stratégie et à inventer les instruments pour les atteindre.

La mise en place de structures de concertation, le développement des infrastructures de transport et de communication, la réalisation d'une plus grande transparence et sécurité juridique dans les flux et échanges transfrontaliers sont certainement indispensables pour faire bouger les choses.

Mais une autre considération mérite d'être prise en compte:

Dans la construction d'une Europe unie, le rôle des régions frontalières est capital parce qu'elles font figure de moteurs de cette construction. Ces régions sont comparables à des sortes de laboratoires où peuvent être testées – avant leur mise en application plus large – des formes nouvelles de coopération, de cohésion et de micro-intégration». (Livre blanc sur les régions frontalières et l'intégration européenne, Assemblée des Régions d'Europe, 1992).

C'est dans cette optique de laboratoire, d'une Union Européenne en miniature, que la Grande Région offre certainement

les horizons de développement les plus prometteurs. Le concept du Pôle Européen de Développement en est une première illustration. Le projet de création d'une agglomération transfrontalière constitue un objectif final audacieux, symbole d'une Europe intégrée. La réalisation d'une telle idée signifie cependant la concession de certains abandons de souveraineté nationale, une opération très délicate à envisager.

Avant de pouvoir envisager sérieusement, même dans une optique à long terme, l'étape finale de la coopération, c.à.d. la création d'un grand bassin d'aménagement et de développement du territoire, des stades intermédiaires de coopération renforcée sont à dépasser.

Par les questions encore ouvertes figure une organisation rationnelle contraire, de nouvelles structures ont été décidées sans pour autant décider d'en mettre en veilleuse. La recherche de plus de transparence constitue certainement un défi majeur pour le prochain Sommet.

Tout l'édifice de la Grande Région risque inexorablement de s'écrouler si la nouvelle maison commune n'est pas reconnue comme telle par les femmes et les hommes qui y vivent.

Sans l'émergence d'une sorte de conscience collective d'appartenance à un même espace transfrontalier, alimentée par les réminiscences d'un passé partagé et la volonté d'agir en commun, la Grande Région ne dépassera jamais le stade d'une construction de l'esprit.

Évitons d'arriver in fine à une situation que le Président du Parlement Européen M. HÄNSCH a récemment décrit au niveau de l'Union Européenne. Les gens ne sont pas contre l'Europe, les gens ne sont pas contre Saar-Lor-Lux. Mais ils ne savent pas – ou plus – pourquoi ils doivent être pour.

Le plus dur reste donc à faire: expliquer et convaincre.

J'espère que j'ai pu y contribuer.»

Georges WOHLFART en mission d'inspection au Brésil et en Argentine

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a tenu une conférence de presse le 11 novembre 1996, dans les locaux de l'Hôtel St. Augustin.

M. le Secrétaire d'État a fait le point de sa

récente mission au Brésil et en Argentine lors de laquelle il a eu l'occasion de visiter plusieurs projets de coopération mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises et cofinancés par le Ministère des Affaires Étrangères.

M. WOHLFART a saisi l'occasion pour faire le point sur la situation au Kivu (Zaire de l'Est) et sur les mesures envisagées par le Ministère des Affaires Étrangères face à la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans cette région.

Par ailleurs, M. le Secrétaire d'État a informé la presse sur la contribution du Ministère, depuis début 1996, aux projets de coopération cofinancés avec les ONG.

Reconnaissance et compliments aux Forces armées luxembourgeoises pour l'engagement au sein des Unités IFOR:

La St.-MARTIN fêtée le 12 novembre à DIEKIRCH

Toutes les allocutions qui furent prononcées en la salle des fêtes du Camp militaire de DIEKIRCH, le mardi, 12 novembre à l'occasion de la fête de Saint MARTIN, Patron des Forces armées, gravitaient à juste titre autour de l'engagement volontaire des contingents luxembourgeois qui furent et restent partie intégrante des Forces IFOR en Ex-Yougoslavie, territoires meurtris par cinq ans de guerre fratricide, pacifiés suite aux accords intervenus, la population attendant fermement qu'une paix durable puisse se réinstaurer.

C'est cet engagement en particulier qui fut très méritoirement mis en évidence, tout comme encore les plus nombreuses tâches qu'assument troupes et cadres au Luxembourg tout au long d'une année civile, prestances assurées lors de cérémonies officielles comme pour des engagements particuliers dus à l'Union Européenne qui, de plus en plus, prend forme et corps, obligations qui se multiplieront encore pendant l'année à venir, où le Luxembourg assumera la Présidence à l'Union, au deuxième semestre 1997.

Aux rangs des hôtes d'honneur, on remarqua le Ministre de la Force publique Alex BODRY, le Commandant-Colonel Michel GRETSCH, le Commandant en second et Secrétaire général de l'Armée, le Lt.-Colonel René ALZIN; René OLLINGER, Conseiller au Ministère de la Force publique, le Lt.-Colonel Pierre REULAND, représentant le Corps de la Police, le Cdt. du Centre d'instruction, le Lt.-Colonel Guido SCHILTZ, des Députés, le Maire et les Échevins.

Dans son allocution de bienvenue, le Lt.-Colonel Guido SCHILTZ remercia autorités publiques, troupes et cadres de tout ce qui fut projeté et réalisé au courant de l'année écoulé, l'armée ayant réussi à augmenter sensiblement l'attractivité publique pour les carrières qu'elles offre ou pour lesquelles elle reste directement préparatoire; les candidatures de volontaires ont augmenté et ce seul fait permettrait de voir l'avenir avec confiance. Seul point noir au tableau: le manque d'officiers, ce qui pourrait, à plus long terme, signifier des carences au niveau de la formation militaire pour la troupe comme des insuffisances en matière discipline également.

Saint MARTIN n'ayant, lui-même, pu partager son manteau qu'avec deux indigents, les officiers assumant chacun actuellement plus de deux tâches fixes, ne sauraient en assurer davantage...

Le Commandant-Colonel Michel GRETSCH loua ardeur et discipline au sein des unités armées, et de celle des Forces IFOR en particulier: la profonde conscience professionnelle témoignée, comme la disponibilité physique et morale auraient été exemplaires. Dans ce contexte, l'orateur cita une lettre de compliments émanant du Général de l'OTAN JOULWAN, dans laquelle il serait fait état de l'excellent esprit de corps et de l'engagement sans retenue constatés au sein du Bataillon IFOR-BELUGA, qui, dans l'ensemble, aurait fourni le plus grand engagement physique et logistique, sinon le plus difficile. Le Colonel GRETSCH trouva de chaleureuses paroles de remerciement à l'adresse de l'Aumônier général de la Force publique, le Lt.-Colonel Gust WEIS, partant pour une retraite professionnelle grandement méritée.

Le Lt.-Colonel Gust WEIS, qui quitte l'aumônerie de l'Armée après quelque vingt-cinq ans de service, dit sa satisfaction éprouvée tout au long de cette carrière passée au sein d'une jeunesse qui se destine à des professions publiques de grand intérêt général, carrières parfaitement illustrées par la magnanimité et la volonté de partage «vécue en exemple par Saint MICHEL, le grand Patron»: aide, fraternité et conservation de la paix, des qualités que vivraient et pratiqueraient pleinement encore les volontaires luxembourgeois à VISOKO, comme d'autres jeunes militaires d'autres nations assumant une mission similaire en différents territoires.

Décorations

Il appartient au Ministre Alex BODRY de remettre des Croix de Mérite militaire aux membres du contingent II des Forces IFOR, notamment à Henri CHRISNACH, Alain SCHOESEN, Gérard ROLLINGER, Gilles ANDRÉ, René CLEMENT, Steve COSTANTINI, Alexandros KARRA, Georges PURAYE, Frankie RUPPERT, Alexandre ALEGRIA, Thierry DONDLINGER, Raoul GARNESE, Yannik JACQUES, Mike MANNES, Charles MEYER, Steve PILGER, Marc WEIS, Stéphane EICH, Frank HAAG et Alfredo WAGNER.

On notera que les Adjudants Claude SCHMITZ et Corneille SCHMITZ, ainsi que le Caporal-Chef Martin PARAGE se firent distinguer de façon particulière, eu égard à leur second engagement IFOR dans les Balkans.

Deux sergents des Forces armées furent assermentés dans le cadre de cette cérémonie à DIEKIRCH, savoir Serge POSS et Carine FORGET.

«...ma plus totale considération»

Le Ministre de la Force publique Alex BODRY devait témoigner de sa plus totale considération vis-à-vis des prestations armées tant au pays qu'en terre étrangère, louanges appréciées à leur juste valeur, celle-ci étant par ailleurs documentée par une augmentation sensible des crédits budgétaires publics au bénéfice de l'Armée, soit une majoration de l'ordre de quelque neuf pour-cent.

Ci-après, nous publions le détail de l'allocution ministérielle:

Usproch vum Här Minister Alex BODRY um Mäertesdag vun der Arméi 12. November 1996

«Dir Härén Deputéiert a Membere vun der Kommissioun vun der Arméi,

Madame Buurgermeeschter a wert Membere vum Scheffen- a Gemengerot, Offizéier, Enneroffizéier, Zaldoten, Memberen vum Zivilpersonal,

Et as Usus, dass vun offizieller Säit bei Geléenheet vun engem Patronatsfest un déi Versammelt Wierder vu Merci an Unerkennung gericht gin.

Esou e Ritual riskéiert gäer zu enger Routine, enger einfacher Pflichtübung ze gin fir deen, deen d'Ried hält an fir déi, déi nolauschteren.

Dës Usproch, beim Mäertesdag 1996, soll dat nët sin. D'Lëtzebuenger Arméi kuckt op beweegten 12 Méint zrëck, déi Erausforderungen, déi an nächster Zukunft op si duerkommen, sin nët manner interessant an bedeutungsvoll.

Wien hätt virun e puer Joër nach eescht-lech gehant, dass jonk Lëtzebuenger Zaldoten, honnerte Kilometer ewech, am Optrag vun der UNO, an ënnert NATO-Kommando, zesummen mat aneren; fir Fridden an Sécherheet an Europa stänneg am Asatz wären?

Wien hätt kënnen viraussoen, dass an engem Moment, wou Europa versicht, sêch eng eegen Sécherheets- a Verteidigungsidentität ze gin, eng Lëtzebuenger Kompagnie, zesummen mat däitschen, franséischen, belschen a spueneschen Unitéiten, an enger multinationaler Trupp agebonnen as, fir gemeinsam Missiounen am Humanitär- an am Friddenberäich durchzeféieren? Jo, wien hätt nach virun zwee, dräi Joër gewot ze mengen, d'Lëtzebuenger Arméi giff un de Plafong vun hiren Rekrutementsméiglechkeeten stousen, an hätt déi politesch Zousou iwwert déi nächst 5 Joër iwwert 600 Milliounen an nei Equipementer ze investéieren?

D'Zäiten hu geännert: fir déi, déi d'Arméi vu bannen erliewen, mä och fir déi, déi d'Arméi vun bausse kucken. An dat as gudd esou!

Eis Arméi, as ewell méi wéi eng kleng bis mëttel Staatsverwaltung, eng Ausbildungsstell fir zukünfteg Staatsbeamten, déi niewent dem Optrétt bei offiziellen Geléihenheiten, an der Zerfügungstellung vu Material fir Veräiner, haaptsächlech sech selwer verwalt.

Vill, sécherlëch, déi meescht, vun deenen, déi hie Wee iwwert den Härebierg gemaach hun, sin an d'Arméi gaangen, net well si et wollten, mä well se hu missten. Dat as och sécherlëch nach haut esou. Ech spieren, awer dass deen Androck, dat Bild vun der Arméi am Gaang as, sech lues ze änneren... och wann nach e laange Wee ze maachen bleiwt bis och eng kleng Arméi, wéi déi Lëtzebuurger an engem Land ouni grouss militäresch Traditioun hier Plaz an der Gesellschaft font huet. Sécher as et un der Politik, déi international an national Missiounen vun der Arméi klor ze définéieren. Dat gemaacht, muss dann duerfir gesuergt gin, dass och d'Voraussetzungen um Terrain geschaffe gin, fir dass des sellechen Aufgaben an Verpflichtungen, déi een heiansdo vläicht ze séier ugeet, och kënnen ënnert uerdentleche Bedingungen ausgefouert gin.

Iwwert en neit Militärgesetz, dat am Fréijor 97 dierft vun der Chamber gestëmmt gin, gin nei Perspektiven fir d'Arméi opgemaacht: besonnesch déi nei Carrière vum Berufskapitol stécht dobei erfir.

Virun e puer Wochen hat ech d'Éier, en zweeten Gesetzprojekt iwwert d'Arméi an eisem Parlament ze deponéieren: Duerch eng Finanzplanung iwwert en Zäitraum vu 5 Joër gin déi noutwenneg Investissementer a modern, an zweckmässeg militäresch Equipement politesch a gesetzlech ofgeséchert.

Den Arméibudget fir 1997, mat enger Rekordsteigerung vun 9% géint iwwer dem Virjoër as de Beweis, dass vun Regierungssäit d'Effortsé fir eiser Verteidigungs- an Sécherheetspolitik Glaafwürdegkeet ze gin, reell sin. Dorunner wäerd sech och an Zukunft näischt änneren!

Mä net nëmmen d'Politik as gefuedert. Wat fir ee Bild d'Arméi no bausen ofgëtt, dat hängt zu engem groussen Deel vun deenen of, déi d'Arméi duerstellen, do hieren Déngscht maachen, schaffen oder hier Ausbildung kréien. D'Droën vun der Uniform vun eiser Arméi verlaangt e propert, exemplaresch Behuelen (vu jidferengem), esou wuel am Déngscht, wéi ausserhalb. Jidferen soll séng fair Chance kréien, mä op d'laang Zäit wärten keng Verstéiss géint elementar Regelen kënnen akzeptéiert gin.

Nëmmen esou kann och garantéiert bleiwen, dass d'Arméi nach weiderhin als Formatiounsstell, als Preparatioun op eenzelne Carrieren beim Staat akzeptéiert gët.

D'Arméi selwer huet et an der Hand hiert Weiderbestoen ze steieren, an hie Stellewert an der opinion publique ofzesécheren.

Dozou gehéiert och hier Fähegkeet, gudd ausgebildeten, engagéiert jonk Leit fir Bedeelegungen vun Friddensmissiounen ze généréieren. Eng Rëtsch vun hinnen – eisen zweeten IFOR-Kontingent – gët haut ausgezeecht. Si hun ewéi hier Virgänger an Nofolger, am BELUGA-Bataillon vu VISOKO, virtrefflech Aarbecht geleescht.

Offizéier, Enneroffizéier an Zaldoten vum 2. IFOR-Kontingent,

Dir huet eis éierlech Unerkennung an eisen onageschränkte Luef verdingt.

Drot mat Houfert «Croix d'Honneur et de Mérite militaire», mat deer dir vum Grand-Duc ausgezechnet gi sit, an déi dir elo iwwereecht kritt huet.

An ärem Asaatz, an der Erfüllung vun äerer Missioun stung der äre Kollegen aus aneren Arméien a demeng Punkt no. Däer hutt Lëtzebuerg domadder e groussen Déngscht geleescht.

Den 3. Kontingent as elo a Bosnien. Haut, wou mir Märtedag feieren, denken mir selbstverständlech och u si, a wënschen hinnen all Guddes. Datt si vill Erfolleg a perséinlech Satisfactioun an hirer Missioun fannen.

Eigentlech wär am Dezember d'Missioun vun der IFOR um Enn. De Mandat war vun der UNO op 1 Joër beschränkt. Mä alles deit dorop hin, dat d'IFOR sech net esou einfach aus Bosnien erauszéie kann,

ouni dass et erëm zou schlëmmen Ausenanersetzungen kënn, an dass de Friddensprozess, deen durch den Accord vun DAYTON ugesaat huet, ganz aus dem Gläichgewicht geréit.

Och gëllt et ze suergen, dass d'Rekonstruktiooun am Land weider geet, an dass den demokratesche Prozess, deen elo lues am Gaang as, sech weider entwéckelt a stabiliséiert.

D'Lëtzebuurger Regierung mengt, dass eng international militäresch Präsenz a Bosnien och iwwert 1996 eraus noutwenneg as.

Sollt d'NATO decidéieren fir 1-2 Joer weider a Bosnien ze bleiwen, wäert Lëtzebuerg sech un däer neier multinationaler Force bedeelegen. Och des kéier wäert eis Land sech diesem Akt vun internationaler Solidaritéit, a Risikoopdeelung net verschléissen.

1997 bedéngt durch d'Lëtzebuurger UE-Presidentschaft, bréngt doniewent nach zousätzlech Engagementer fir d'Arméi, sou virun allem an der Europäescher Monitoring Missioun an Ex-Yougoslavien. Net nëmmen durch national Reformen mä och durch eis international Verpflichtungen wäert déi kommend d'Zäit alles anescht ewéi Routinearbecht bedeuten.

Mä losse mer eis d'Feier vun haut net verdiewen.

Mat diesem Ausbléck op d'nächst Joër wëll ech méng Usproch ofschléissen. Si war erëm ze laang. Ech wëll awer net schléissen, ouni Iech alleguer nach e schéint Mäertesfest ze wënschen.»

Réforme des régimes de pension du secteur public

Le 12 novembre 1996, Monsieur Michel WOLTER, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme administrative a donné une conférence de presse qui a

porté sur les propositions du Gouvernement en vue de la réforme des régimes de pension du secteur public.



Le Ministre Michel WOLTER, entouré de deux de ses collaborateurs au cours de la conférence de presse

L'Ordre de Mérite en Vermeil de la République d'Autriche décerné à Henri JEGEN

Lors d'une réception particulière à la Résidence de l'Ambassade d'Autriche, mardi, le 12 novembre, S. Exc. l'Ambassadeur de la République d'Autriche, le Dr. Joseph MAGERL a remis les Insignes en vermeil dans l'Ordre de Mérite à M. Henri JEGEN, Président des «Biërger Schlassfrënn»; cette haute décoration lui fut décernée par S. Exc. le Président Thomas KLESTIL pour la République autrichienne, eu égard aux mérites certains de ladite association culturelle de BOURGLINSTER vis-à-vis de l'Autriche, et de son Président Henri JEGEN en particulier.

Lors de cette séance remise, toute empreinte de cordialité et de gratitude, on remarqua aux rangs des hôtes le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES, le Ministre du Tourisme Fernand BODEN; le Maréchal de la Cour grand-ducale et Madame Henri AHLBORN; Madame Walter GRAHAMMER, épouse du Représentant permanent d'Autriche à BRUXELLES; André CLAUDE, Directeur honoraire du Service Information et Presse du Gouvernement; le Bourgmestre de la Commune de JUNGLINSTER Denis DIMMER, le Directeur à la Formation professionnelle Aly SCHROEDER; le Directeur de l'Inspection générale des Finances Jeannot WARINGO; le Premier Conseiller de Gouvernement Gast GENGLER, représentant le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER; Madame Henri JEGEN, le Dr. en méd. Robert LEMMER et Madame, ainsi que le Prof. Théodore WEILER, membres du Comité des «Schlassfrënn».

À la laudatio, l'Ambassadeur releva les mérites spéciaux des organisateurs associatifs sur le plan culturel, où ils auraient assuré des programmes musicaux de tout premier ordre, faisant ranger en fait les «Concerts du Biërger Schlass» au rang des festivals à rayonnement supranational. Sur près de quinze ans, — l'anniversaire sera pour 1997! —, les dévoués organisateurs n'ont pas assuré moins d'une dizaine de concerts par année, nombre qui a augmenté pour en totaliser vingt et davantage annuellement, ceci depuis 5 à 6 ans déjà.

L'orateur reconnaissant ne manqua point de mettre en évidence le renom assuré de la plupart des ensembles qui se produisirent à BOURGLINSTER sur une décennie et demie presque, dont des orchestres de chambre et des solistes chevronnés venus de la capitale autrichienne comme de toutes les villes majeures d'Autriche. Ainsi les organisateurs auraient choisi des ensembles et de grands programmes à l'intention de leurs membres «gâtés» à plus d'un point, les choix opérés sur un plan largement international ayant permis de voir et surtout de vivre de la musique dans ses sphères les plus précieuses, les plus rémanentes. Complémentairement, des expositions d'arts plastiques se seraient multipliées, en coopération avec des instances autrichiennes également, dont un certain nombre de rétrospectives concernant des sculpteurs, des peintres ou encore des photographes de renom.

Remise de la haute décoration sous les chaleureux applaudissements d'une assistance pleinement acquiescente, avant que

le récipiendaire n'en vint à une rétrospective abrégée et à ses remerciements personnels.

Henri JEGEN brossa un tableau fidèle des difficultés techniques et matérielles qui caractérisaient les deux premières années de 1982 et 1983, des «Schlassfrënn» où, grâce aux appuis bénéfiques, en matière logistique comme du point de vue «finances», de la part de la Municipalité de JUNGLINSTER et du Ministre des Affaires culturelles de l'époque, le Ministre d'État Pierre WERNER surtout, comme par son Prof.-Attaché Gast GENGLER, il aurait été possible d'avancer et de programmer plus hardiment les années d'après. Henri JEGEN, ayant passé en revue les ensembles les plus en vue qui se produisirent à BOURGLINSTER, ne manqua point de relever que les organisations musicales et d'arts plastiques s'entendent être en général une plate-forme et une scène sur lesquelles de jeunes talents peuvent assurer leurs premières grandes prestations artistiques, appui généreux dès lors «au blé culturel qui lève».

Pour le 15^e anniversaire de 1997, — sans vouloir complètement lever le rideau sur ce que sera cette programmation-anniversaire —, Henri JEGEN mit en avant que ce sera précisément l'ensemble tchèque qui initiera l'Année '97 à BOURGLINSTER, comme ce fut le cas il y a quinze années...

L'orateur termina sur ses très chaleureux remerciements à l'adresse de Monsieur le Président de la République d'Autriche et de l'Ambassadeur Joseph MAGERL, avant de souligner que cette haute distinction honorerait finalement toute la vaillante «équipe» du comité associatif dans son ensemble, collaborateurs inconditionnels que M. JEGEN remercia bien amicalement.

Les prix à la consommation

La Commission de l'Économie et de l'Énergie de la Chambre des Députés, présidée par M. Jeannot KRECKÉ, a eu le 12 novembre 1996 un échange de vues avec le Ministre de l'Économie sur l'indice des prix à la consommation. Le règlement (CE) n°2494/95 prévoit en effet l'introduction, à partir du 1^{er} janvier 1997, d'un indice des prix harmonisé dans les pays de l'Union européenne. L'avis du Conseil économique et social du 29 octobre 1996 à ce sujet préconise pour le Luxembourg l'introduction de deux indices de prix différents, à savoir, d'un côté, un indice des prix harmonisé ou «communautaire», afin de satisfaire aux exigences européennes, et, d'un autre côté, un indice des prix purement national en quelque sorte, qui se servirait de base à l'échelle mobile des salaires.

La Commission parlementaire a toutefois approuvé la décision du Gouvernement de ne retenir, comme par le passé, qu'un seul

indice des prix, qui tiendra cependant compte des exigences communautaires concernant le panier de consommation, à savoir que le tabac et l'alcool y seront p.ex. de nouveau compris. L'évolution des salaires reste également liée à celle de cet indice des prix à la consommation, abstraction faite de la contribution sociale introduite par la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

La Commission de l'Économie et de l'Énergie a également poursuivi son échange de vues avec le Ministre de l'Énergie sur la politique du Gouvernement dans ce domaine, notamment pour ce qui est des énergies nouvelles et renouvelables, débat qu'elle avait entamé le 24 octobre 1996 à l'occasion d'une réunion sur le nouvel accord tarifaire à conclure entre le Gouvernement et CE-GEDEL.

La Commission a ainsi essayé d'établir si les efforts — notamment financiers — du Gouvernement et de CEGEDEL en faveur de ces énergies alternatives et de la réalisation d'économies d'énergie sont à qualifier de suffisants, ou si — dans l'hypothèse où le Luxembourg dispose encore de potentialités dans ce domaine — il y aurait lieu d'explorer de nouvelles sources d'alimentation des moyens budgétaires à la disposition du Gouvernement, le cas échéant par le relèvement de la redevance payée par CEGEDEL p.ex..

À l'issue de la réunion la Commission parlementaire a constaté qu'elle ne dispose pas encore d'éléments suffisants lui permettant de tirer les conséquences qui s'imposent et elle a décidé de prévoir un nouvel échange de vues sur les énergies nouvelles et renouvelables, ainsi que sur la politique énergétique en général, pour le 27 novembre 1996, après qu'elle aura examiné un nouveau dossier mis à sa disposition par le Ministère de l'Énergie.

ARÉNÉE: Remise de certificats

Le 13 novembre a eu lieu au Kochhaus à SCHENGEN une séance académique pour la remise des certificats et attestations pour la fin du cycle d'étude universitaire ARÉNÉE (Application Rationnelle de l'Énergie en tenant compte des critères Écologiques et Économiques), en présence du Grand-Duc Héritier, de la Ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de la Recherche, ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, et du Secrétaire d'État au Ministère sarrois de l'Économie et des Finances Reinhard STÖRMER. Le cycle ARÉNÉE est le fruit d'une coopération entre l'Institut Supérieur de Technologie Luxembourg, de l'École Supérieure pour l'Économie et la Technique de Sarre (HTW), et de la Fachhochschule de TRÈVES.



Lors de la séance académique pour la remise des certificats

DISCOURS du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, à l'occasion du Sommet mondial de l'Alimentation, à ROME, du 13 au 17 novembre 1996

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Lorsque nous passerons d'ici quelques années du deuxième au troisième millénaire, la faim, la misère et donc le désespoir seront restés les sinistres compagnons de centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Lorsque l'histoire avancera au pas accéléré du 21^e siècle, ceux qui dirigeront le monde se verront confrontés au terrible cortège des lourds défis auxquels notre siècle n'aura apporté qu'une réponse insuffisante. Certes, depuis la Conférence mondiale de l'Alimentation de 1974, des progrès ont été accomplis.

Le 5,8 milliards d'habitants de la planète disposent aujourd'hui en moyenne de 15% de nourriture en plus par personne que la population mondiale de 4 milliards, il y a 20 ans.

Mais le bilan de notre action passée reste globalement négatif.

Près d'un homme sur sept souffre de faim ou de malnutrition grave. Un homme sur

cinq, dans les pays en voie de développement, n'est pas à même de satisfaire ses besoins alimentaires quotidiens. L'alimentation de deux milliards d'hommes présente un déficit en vitamines et en minéraux essentiels.

La situation sur le front de la guerre contre la faim est donc grave. Elle risque de s'aggraver davantage au cours du siècle à venir, qui verra doubler la population mondiale.

Il nous faut donc agir. Et il faut agir maintenant.

La déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale reflète les devoirs impératifs qui s'imposent au monde et nous y adhérons pleinement. Elle sera notre charte et notre programme pour les années et les décennies à venir.

Ce programme, pour être et rester crédible, doit dépasser le faible niveau d'ambitions, qui caractérise les promesses creuses et les engagements simplement rhétoriques.

Nous devons traduire dans les faits les engagements que nous avons contractés lors de la Conférence mondiale sur le

développement social de Copenhague. La pauvreté est en effet la cause majeure de l'insécurité alimentaire. Nous ne pouvons réaliser les objectifs du Sommet romain si nous ne réalisons pas les objectifs de COPENHAGUE.

Les engagements sur lesquels nous mettons l'accent ici resteront lettre morte, si nous oublions les conséquences qui ont découlé des travaux de la Conférence internationale sur la population et le développement. Sans politique démographique appropriée, sans système d'éducation et de soins performant dans toutes les régions du monde, notre lutte contre la faim sera vouée à l'échec.

L'éradication de la faim reste une mission impossible tant que nous nous refusons à promouvoir la condition féminine dans toutes les sociétés et toutes les économies. La Conférence mondiale sur les femmes à Pékin a dégagé les pistes que nous devons explorer pour pouvoir arriver au but qui nous réunit aujourd'hui.

Chaque pays ici représenté, doit tirer les conséquences des différents sommets auxquels il a participé et dont il a accepté les conclusions.

Les pays en voie de développement, surtout les pays dont les populations démunies sont brutalement exposées aux risques et à la menace de la faim n'ont plus le droit de se tromper de priorités. La course aux armements, la propension à résoudre les conflits ethniques ou régionaux par le recours à la violence et la force armée sont incompatibles avec le respect des droits de l'homme, récurrents à la notion de «good governance», et donc contraires aux engagements de cette Conférence.

Les pays riches – dont le mien – sont dans l'obligation absolue de poursuivre et d'accroître leurs efforts en matière d'aide au développement.

Mon pays s'est engagé à relever le niveau de son aide au développement à 0,7 % du PIB, d'ici la fin du siècle.

De 1995 à 2000, nous aurons augmenté notre aide au développement de 125%. Nous le ferons parce que nous savons quels sont les défis qui nous attendent et parce que nous mesurons les conséquences désastreuses que pourrait avoir notre inaction.

Quelques 80 milliards d'êtres humains ont vécu jusqu'à présent sur notre planète. Un trop grand nombre d'entre eux a vécu dans la misère.

Un trop grand nombre d'entre eux a perdu la vie parce que l'application de la dé-

claration universelle des droits de l'Homme leur fut refusée, cette déclaration universelle, qui exige pour toute personne le droit à un niveau de vie suffisant, pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture.

À l'aube du 3^e millénaire, nous n'avons pas besoin de Sommet et de Conférence. Nous avons besoin d'une autre politique, d'une autre mentalité, d'un nouvel espoir.

Nous devons enfin donner à l'homme la place que la création lui a réservée.

«Vision for Europe» Award ceremony



MM. Edmond ISRAEL, Jean-Luc DEHAENE et Jacques SANTER, invité d'honneur



The Edmond Israel Foundation and the Cedel Group have invited to the «Vision for Europe» Award ceremony in honour of His Excellency Mr Jean-Luc DEHAENE Prime Minister of the Kingdom of Belgium to be held on Thursday, 14th November, 1996 at the Centre Européen.

The Programme of this Ceremony was:

- *Welcome:* Mark SMITH, Chairman of the Edmond Israel Foundation
- *The Euro and its impact on European and World markets:* André LUSSI Chief Executive Officer of the Cedel Group
- *H.E. Mr Jean-Luc DEHAENE: an appreciation:* Edmond ISRAEL, Honorary Chairman of the Cedel Group
- *La construction européenne à l'aube du 21^e siècle: un nouvel élan:* Jean-Luc DEHAENE Prime Minister of the Kingdom of Belgium
- *Concluding remarks:* Robert R. DOUGLASS, Chairman of the Cedel Group

De nombreuses personnalités du monde politique et financier ont tenu à assister à la cérémonie.

Brochure et rapport d'activité des sapeurs-pompiers

Monsieur Michel WOLTER, Ministre de l'Intérieur a fait le 14 novembre la présentation de la brochure «Interventions des corps de sapeurs-pompiers 1991-1995 et Inventaire du matériel d'incendie au 1^{er} janvier 1996».

À la même occasion les responsables de la fédération nationale des corps de sapeurs-pompiers du Grand-Duché de Luxembourg ont présenté le rapport d'activité de l'école nationale des sapeurs-pompiers et de l'instruction en général.



Le Ministre Michel WOLTER et les responsables de la Fédération des corps de sapeurs-pompiers

10^e Foire de l'Étudiant les 14 et 15 novembre 1996

Le Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires – CPOS – a organisé les 14 et 15 novembre sa 10^e Foire de l'Information scolaire et universitaire à l'intention des élèves des classes terminales (1^{ère} et 13^e ST) et des classes de 2^e/12^e ST des enseignements secondaire et secondaire technique ainsi que des parents et des enseignants.

Cette manifestation réunit également cette année un nombre important d'exposants représentant d'une part le monde du travail (administrations publiques p.ex: Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle, Ministère de la Fonction Publique, Ministère de la Force Publique...; entreprises industrielles et firmes du secteur tertiaire -p.ex: différentes firmes industrielles présentes sur le stand de la Fédération des

Industriels Luxembourgeois (FEDIL), Institut de Formation bancaire de l'Association des Banques et Banquiers, différentes banques et organismes financiers, l'Imprimerie St. PAUL/DNR, Tageblatt..., associations et ordres professionnels -p.ex: Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre des Employés Privés, Institut des Réviseurs d'entreprises, Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils...) et d'autre part le monde académique (universités et écoles supérieures luxembourgeoises et étrangères) ainsi que de nombreux cercles d'étudiants luxembourgeois.

Parmi les nombreuses institutions d'enseignement supérieur étrangères présentes à la Foire de l'Étudiant, il y a lieu de citer notamment les universités traditionnellement fréquentées par les étudiants luxem-

bourgeois (universités françaises -p.ex: universités de PARIS, NANCY, METZ, STRASBOURG, MONTPELLIER, AIX-la-CHAPELLE; les universités belges de BRUXELLES, LIÈGE, LOUVAIN, MONS, NAMUR; universités allemandes: COLOGNE, KAISERSLAUTERN, KARLSRUHE, TRÈVES, SARREBRÜCK).

De nombreuses universités britanniques furent également représentées.

Signalons par ailleurs la présence d'institutions d'enseignement supérieur américaines, portugaises, suisses et russes.

Les élèves ont pu découvrir également de multiples formations supérieures offertes par d'autres établissements de formation ainsi dans le domaine des beaux-arts, de la mode, de l'hôtellerie, du commerce, de la technologie, des sciences de l'éducation, et des professions de santé.

L'enseignement supérieur français, belge, allemand, autrichien, italien et portugais était représenté par des organismes centraux d'information ou de documentation dont les Ministères de l'Éducation de France, d'Autriche et du Portugal, ONISEP-Office National (français) d'information sur les études et les carrières, SIEP-Service d'information sur les études et les professions de LIÈGE, Services culturels des Ambassades de France et d'Italie, ainsi que le Goethe-Institut à LUXEMBOURG.



Mme HENNICOT-SCHOEPGES visite la Foire de l'Étudiant.

Séminaire de l'École d'Études Politiques de MOSCOU

Le séminaire de clôture de l'École d'Études Politiques de MOSCOU organisé par le Conseil de l'Europe à STRASBOURG en coopération avec le Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg et l'Institut d'Europe s'est terminé le vendredi 15 novembre à LUXEMBOURG.

À ce séminaire ont participé une cinquantaine de parlementaires et d'élus locaux arméniens, géorgiens et russes ainsi que des experts et des hauts responsables des administrations de la Fédération de Russie.

Le vendredi après-midi fut consacré à une conférence sur le Luxembourg dont voici le programme:

– Introduction par M. Roger LINSTER, Ambassadeur, Premier conseiller de gouvernement

– *Identité luxembourgeoise – Identité européenne*

M. Gilbert TRAUSCH, Premier conseiller de gouvernement, Directeur du centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman

M. Victor WEITZEL, Attaché de presse du Ministre des Affaires étrangères

– *Institutions démocratiques au Luxembourg*

M^{me} Lydie ERR, députée, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes, Vice-présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Luc FRIEDEN, député, Président de la Commission des Institutions et de la Réforme constitutionnelle, Président de la Commission des Finances et du Budget

M. J.Y. HENCKES, député, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Commission juridique et de la Commission des Institutions et de la Réforme constitutionnelle

– Conclusions par M. Roger LINSTER

Le rôle de l'État dans la société de l'information



Le Ministre des Communications Mady DELVAUX-STEHRÉS présente le rapport du Comité INFO 2000.

Le 15 novembre 1996, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Communications, a présenté lors d'une

conférence de presse, le rapport du Comité INFO 2000 «Le rôle de l'État dans la société de l'information».

Tarifification des prestations du secteur hospitalier

Le 18 novembre 1996, fut signée au Ministère de la Sécurité sociale, la convention entre l'Entente des Hôpitaux luxembourgeois et la Commission des

Communautés Européennes concernant la tarification des prestations du secteur hospitalier.



Lors de la signature de la Convention

M. GOEBBELS au Conseil informel «Politique régionale»

Le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS a participé les 14 et 15 novembre 1996 au Conseil informel des ministres compétents en matière de politique régio-

nale et d'aménagement du territoire qui s'est tenu à BALLY-CONNELL près de DUBLIN.

La réunion conçue sous forme d'un séminaire, a traité d'une part de l'aspect emploi et fonds structurels et s'est penchée d'autre part sur le problème de la cohésion économique et sociale de l'Union Européenne.

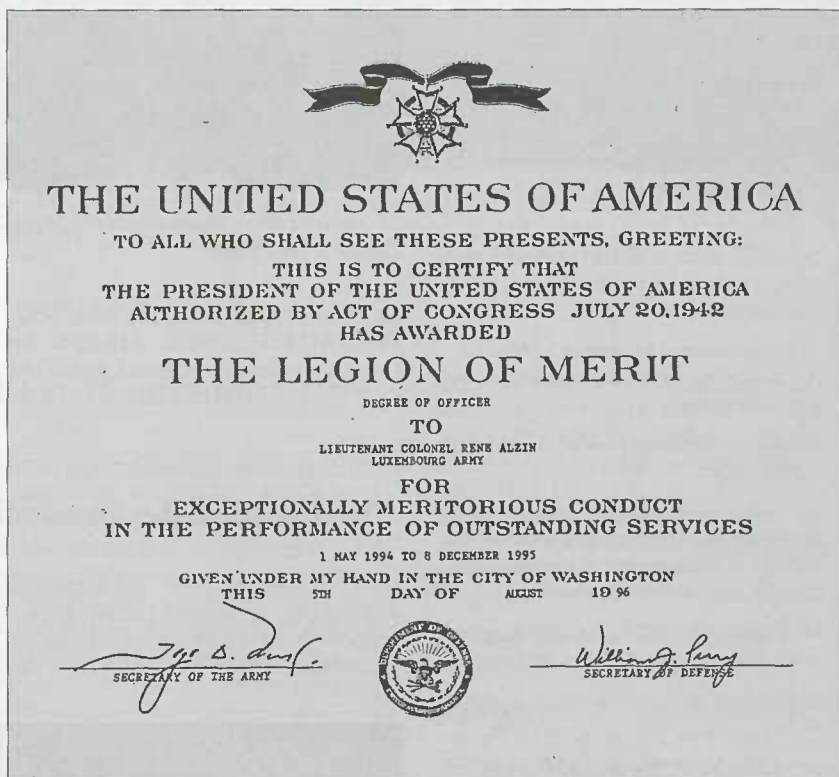
Le Lt.-Colonel René ALZIN décoré dans «The LEGION of MERIT-Degree of Officer» des États-Unis d'Amérique

Remise par S. Exc. l'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU, le 18 novembre 1996

Commandant en second des Forces Armées luxembourgeoises, ancien Officier au 8th US Bn.-Unité d'Artillerie, coordinateur pour les forces publiques luxembourgeoises aux cérémonies qui marquèrent le 50^e Anniversaire de la Libération du Grand-Duché, coopérant au Centenaire de la Naissance du Général George Smith PATTON III en 1995 encore, le Lieutenant-Colonel René ALZIN fut réellement méritant dans les multiples rapports tactiques, logistiques et d'organisation entre des Unités américaines et les Forces Armées luxembourgeoises.

Par un décret du Congrès américain, datant du 20 juillet 1942, – dès lors en pleine Seconde Guerre mondiale –, le Président des États-Unis d'Amérique fut formellement autorisé à décerner la «Legion of Merit» dans les différents grades que comporte cette haute distinction à des citoyens ou militaires particulièrement méritants.

C'est ainsi que par décision de la très haute autorité américaine, du 5 août 1996, la Légion américaine du Mérite, dans le grade d'Officier fut décernée au Lieutenant-Colonel René ALZIN, Commandant en second de l'Armée, avec certificat signé par le Secretary of Defense William J. PERRY et le Secretary of the Army Togo D. WEST.



Remise solennelle à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique lundi, le 18 no-

vembre dernier, par l'Ambassadeur américain Clay CONSTANTINOU, en présence du DCM Robert J. FAUCHER, du Premier Secrétaire Duane M. KRAMER, de l'Attaché militaire Colonel Jeffrey L.E. DONALD; de Gast GENGLER, Premier Conseiller de Gouvernement, représentant le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER; du Lt.-Colonel Fernand GUTH, Relations publiques des Forces Armées; du Dr. ROSCH, médecin militaire; du Lt.Col. ém. René M. SCHILTZ, de Madame René ALZIN, bien sûr, comme d'amis de l'officier à l'honneur.

Dans son allocution, l'Ambassadeur Cl. CONSTANTINOU brossa un tableau fidèle des engagements et du dévouement professionnel ou humain du Lt.-Colonel R. ALZIN, notamment en ce qui concernait les présences de détachements militaires aux cérémonies de septembre et de décembre 1994, comme celles ayant marqué le Centenaire G.S. PATTON en 1995.

Commandant en second, l'officier décoré signa par ailleurs responsable pour tous les arrangements qui concernaient la visi-



L'Ambassadeur Clay CONSTANTINOU vient de décorer le Lt.-Colonel René ALZIN.

te de hautes personnalités américaines au Luxembourg, dont une dizaine de Généraux et d'Officiers de grand État-Major en sept.'94, des Secrétaires-Ministres BROWN, – tragiquement disparu en ce mois de juillet – et Togo D. WEST en décembre '94, finalement les responsabilités de commandement assumées au sein de l'ancienne 8th Infantry U.S. Division, unité de l'OTAN, dans laquelle était incorporé le Bataillon luxembourgeois de 1962 à 1967.

Le Capitaine-Maître de cérémonie de l'Ambassade donna lecture de l'Arrêté présidentiel ainsi formulé :

«The President of the United States of America, authorized by Act of Congress, July 20, 1942, has awarded the Legion of Merit – Degree of Officer – to:

**LIEUTENANT COLONEL
RENÉ ALZIN,
LUXEMBOURG ARMY**

for exceptionally meritorious conduct in the performance of outstanding service:

Lieutenant Colonel Rene ALZIN distinguished himself by exceptionally meritorious service in the outstanding performance of duty as the Deputy Commander, Army of Luxembourg, from 1 May 1994 to 8 December 1995. During this period of intense planning and execution of numerous events held to commemorate the 50th Anniversary of the end of World War II in Europe, Lieutenant Colonel ALZIN worked diligently and effectively to ensure continuous and high quality support for participating United States Forces. No request was too large or difficult for him to find a way to fulfill. Lieutenant Colonel ALZIN's performance reflects special credit upon himself and the Grand Duchy of Luxembourg.»

Remise de la haute décoration sous les applaudissements de l'assistance, avant que le récipiendaire ne fit l'allocution de remerciement que nous reproduisons ci-après:

«Mister Ambassador,
Ladies and Gentlemen,
Dear friends,

It is a great honour for me to receive this award from the Government of the United States of America and I am proud of it.

This award honours the Luxembourg Army, its excellent co-operation with the United States Armed Forces and with the American Embassy.

This excellent relationship and co-operation started at the end of World War II, immediately after the liberation of my country and lasts until now.

To illustrate this co-operation I mention the support given by the United States Army to build up the new Luxembourg Army in 1945, the Mutual Aid Program which followed, the integration of the Luxembourg Artillery Battalion into the 8th Infantry Division Artillery from 1962 to 1967, the signature of Line of Communication and Host Nation Support Agreement, the common training with 1/39 th Infantry in BAUMHOLDER and with US Special Forces in Luxembourg during the Oesling exercises from 1982 to 1987, the co-operation during the operation «Provide Comfort» in Turkey and Northern Iraq in 1991 and finally the signature of the co-use agreement of the SANEM Storage site.

These few examples show the close relationship between our armed forces and

through it, the strong ties of friendship between America and Luxembourg.

May this excellent relationship continue in the future.

Let me now express my deepest gratitude for this award to the Government of the United States, in particular to Mister William PERRY, Secretary of Defense and to Mister Togo WEST, Secretary of the Army.

Further-more I want also to express my thanks to Colonel John FAIRLAMB, former Military Attaché and last but not least to You Mister Ambassador and to Your staff for having arranged this award ceremony.

Thank you all.»

M. BODRY à la réunion du GAEO

Les Ministres de la Défense du Groupe Armement de l'Europe Occidentale (GAEO) se sont réunis le 18 novembre 1996 à OSTENDE à la veille de la réunion du Conseil de l'UEO.

Monsieur le Ministre Alex BODRY y a participé.

L'objectif principal de la réunion du GAEO était de faire le point sur la collaboration des 13 pays membres en matière de politique d'armement et de donner

une impulsion nouvelle à la réalisation de projets communs sur la planification, la recherche et le développement de systèmes d'armes.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour la discussion et l'approbation d'une Charte portant création d'une Organisation de l'Armement de l'Europe Occidentale, qui aura le statut d'organisme subsidiaire de l'UEO et la capacité de passer des contrats.

M. FISCHBACH rencontre M. DE CLERCK

Le 18 novembre 1996 à 11.00 heures, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a reçu au Ministère des Finances, Monsieur Stefaan DE CLERCK, Ministre de la Justice de la Belgique.



MM. FISCHBACH et DE CLERCK

Entrevue WOHLFART- BERINDE

Le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, M. Georges WOHLFART, a reçu le 19 novembre 1996, M. Mihai BERINDE, Secrétaire d'État au Ministère du Commerce de la Roumanie, afin de discuter des relations bilatérales.

Cette visite s'est inscrite dans le cadre des Journées Roumaines organisées par l'Ambassade de Roumanie afin de promouvoir les relations commerciales entre les deux pays.

On peut rappeler à cet égard que les exportations luxembourgeoises à destination du marché roumain ont fortement augmenté ces dernières années, passant de 50 millions de francs en 1992 à près de 340 millions en 1995. Une mission de promotion écono-



MM. WOHLFART et BERINDE

mique s'était rendue en Roumanie en 1993, sous la présidence de SAR le Grand-Duc

Héritier, et dirigée par le Secrétaire d'État Georges WOHLFART.

Coordination de l'aide humanitaire luxembourgeoise dans la région des grands lacs



M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a tenu, ensemble avec les représentants des ONG spécialisées dans la mise en oeuvre de l'aide humanitaire et du Cercle de coopération des ONG, une conférence de presse le 19 novembre 1996, dans les locaux du Ministère, Hôtel St. Augustin.

M. le Secrétaire d'État a saisi l'occasion pour informer la presse de l'aide humanitaire allouée par le Ministère dans le cadre de la situation dans la région des grands lacs et plus particulièrement pour tenir compte de la situation des réfugiés, ainsi que des efforts de coordination entre le Ministère, les ONG luxembourgeoises et les organisations internationales actives sur le terrain en vue de maximiser l'impact de cette aide humanitaire.

M. Georges WOHLFART et les représentants des ONG spécialisées

Un rôle pour l'UEO en Afrique

Le Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) s'est réuni à OSTENDE le 19 novembre 1996 sous Présidence belge.

Le Luxembourg était représenté par M. Jacques F. POOS, Vice-Premier

Ministre et Ministre des Affaires Étrangères et M. Alex BODRY, Ministre de la Force Publique.

Devant la gravité de la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs, les Ministres de l'UEO ont réaffirmé leur dé-

termination à contribuer pleinement aux efforts, pour résoudre la crise. Ils ont souligné la nécessité d'organiser d'urgence une conférence internationale sur la paix, sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

À la lumière de l'adoption des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des

Nations Unies, les Ministres ont chargé le Conseil Permanent de l'UEO de dégager des options permettant à l'UEO d'apporter sa contribution aux efforts de la communauté internationale. Ces options portent entre autres sur le concours que l'UEO pourrait apporter à l'acheminement de l'aide humanitaire de l'Union Européenne et à l'assistance qui pourrait être fournie aux contingents des pays africains susceptibles d'être déployés dans la région.

Les discussions ont également porté sur le suivi des réunions des Conseils ministériels de l'OTAN de BERLIN et de BRUXELLES. Il s'agit de préparer l'UEO à la conduite d'opérations sous son contrôle politique et sa direction stratégique, opérations qui feraient appel à des moyens et capacités militaires de l'Alliance Atlantique.

Dans son intervention, M. POOS a mis en évidence le véritable défi qui consiste à faire coopérer l'UE, l'OTAN, et l'UEO de manière à se compléter, voire se renforcer mutuellement. Cette détermination implique que l'UEO concrétise les ambitions européennes en matière de sécurité et de défense, plus particulièrement dans la gestion des crises. L'UEO ainsi consolidée, devient incontournable et représente une véritable valeur ajoutée.

Dans ce contexte, les Ministres ont décidé de poursuivre parallèlement le développement opérationnel de l'UEO. Ils ont insisté sur l'utilité d'une plus étroite coopération militaire entre les pays de l'UEO.

La réunion ministérielle avec les associés partenaires des pays de l'Europe centrale et orientale et des États baltes a abordé la situation en ex-Yougoslavie. Les Mi-

nistres se sont félicités du succès des opérations de l'UEO qui ont contribué au processus de paix en Bosnie-Herzégovine. La mission de Police à MOSTAR et la mission d'embarco sur le Danube, ont pris fin en octobre. À noter que le Luxembourg avait contribué à ces missions par la mise à disposition de fonctionnaires de la Gendarmerie, de la Police et de l'Administration des Douanes.

Les Ministres de la Défense des treize pays du Groupe d'Armement de l'Europe occidentale (GAEO) avaient tenu leur réunion annuelle le 18 novembre. Dans ce cadre, M. BODRY a signé pour le Luxembourg le mémorandum, de l'Organisation de l'Armement de l'Europe occidentale (OAE), qui sera le précurseur de l'Agence européenne de l'armement. L'OAE aura le statut d'organisme subsidiaire de l'UEO.

Monsieur Jacques POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères à la tribune de la LICRA-Luxembourg

En prélude à l'Année européenne 1997 de lutte contre le racisme proclamée par le Conseil des Ministres de l'Union Européenne, Monsieur Jacques POOS, Ministre des Affaires Étrangères a tenu une conférence inaugurant un cycle de manifestations organisées par la LICRA-Luxembourg dans le cadre de cette Année européenne 1997 de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Répondant à l'invitation de la LICRA-Luxembourg, qui pour l'occasion avait le soutien de l'ASTI [Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés] et du CLAE [Comité de Liaison et d'Action des Étrangers], Monsieur Jacques POOS a traité lors de la conférence qui s'est tenue le mercredi 20 novembre 1996 dans la soirée à la salle Henri Folmer de l'Athénée, de la lutte contre le racisme et la xénophobie en Europe et au Luxembourg.

Ci-après nous reproduisons le texte de cette conférence intitulée: «L'Europe institutionnelle et la lutte contre le racisme et la xénophobie».

«Mesdames et Messieurs,

Quand le président de la LICRA, M. Willy DONDELINGER, m'a demandé de vous parler des initiatives qui ont été prises par les différentes institutions européennes pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, je n'ai évidemment pas hésité à accepter. Et ce-



M. Jacques F. POOS lors de son allocution

la pour plusieurs raisons:

La première raison est je savais que j'irais parler devant un public particulièrement motivé et attentif.

La deuxième raison est que la question posée est particulièrement pertinente. Elle me permet d'expliquer, à la lumière de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, le type d'initiatives qui peuvent être prises, mais aussi les difficultés qui peuvent apparaître quand il s'agit de trouver un langage et une poli-

tique communs dans le cadre de la construction européenne, surtout dans un domaine d'une haute sensibilité éthique, sociale, politique et juridique.

La troisième raison est que le Luxembourg est particulièrement actif dans le champ de réflexion et d'action qui nous préoccupe ce soir, qu'il y poursuit une politique intérieure et extérieure clairement définie.

Vous pourrez d'ailleurs vous informer sur les différents aspects de sa politique dans

le 9^e rapport qu'il a adressé au Comité des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale qui vient de paraître au Mémorial ce 18 novembre, numéro qui est à votre disposition dans la salle.

L'ultime raison est que l'année 1997 a été proclamée par le Conseil des Ministres de l'UE «Année européenne de lutte contre le racisme» et que le Gouvernement attache une très grande importance à sa réussite.

Mesdames et Messieurs,

L'Europe institutionnelle, c'est pour nous d'abord l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. De cette Europe institutionnelle, vous êtes en droit d'attendre qu'elle se manifeste par des initiatives et des actions efficaces et visibles contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme qui sont devenus des fléaux aussi bien dans les 15 États membres de l'Union que dans les 40 États membres du Conseil de l'Europe.

Bien que rien ne puisse égaler l'action locale, régionale ou nationale contre le racisme et la xénophobie, c'est un plus si les structures communes que les États démocratiques européens se sont données contribuent à cet effort dans le cadre de leurs compétences.

Je dis bien «dans le cadre de leurs compétences». Car n'oublions pas que le problème qui nous tient à cœur relève du domaine des droits de l'homme, et que l'action institutionnelle contre la discrimination doit aussi posséder une base légale. Or, les bases légales de l'Union et du Conseil de l'Europe sont différentes, bien qu'elles se recoupent en plusieurs points.

Ainsi, l'Union peut prendre des initiatives que le Conseil de l'Europe ne peut pas entreprendre, et vice-versa.

Exemple: Le Conseil de l'Europe possède une juridiction qui est compétente en matière de droits de l'homme, ce qui n'est pas le cas pour l'Union. Mais cela ne veut pas dire que la Cour de Justice européenne soit indifférente aux DH.

D'après le TUE (art.6), les droits et libertés fondamentaux inscrits dans la CEDH constituent bien des principes généraux du droit communautaire. Mais la CJCE n'est pas compétente pour des plaintes qui visent directement la violation de ces droits. Elle n'est compétente que pour les violations du droit communautaire, et le problème des droits fondamentaux n'est qu'un des aspects qui est considéré, mais exclusivement en partant de la violation du droit communautaire. Pour ainsi dire accessoirement.

Tout cela pour vous faire comprendre qu'il est important de savoir qui peut faire quoi. Car toute confusion peut être source de malentendus ou de déceptions. Mais cela n'empêche pas que les deux

dispositifs puissent se développer des actions complémentaires.

Prenons d'abord le Conseil de l'Europe sous l'angle de son action récente contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Une date-clé est le Sommet de VIENNE des 8 et 9 octobre 1993 qui a réuni pour la première fois les chefs d'Etat et de gouvernement des États membres d'un Conseil de l'Europe élargi aux pays d'Europe centrale et orientale qui ont commencé à rejoindre ses rangs après les bouleversements de 1989.

Ce Sommet s'est réuni avec pour toile de fond la guerre en ex-Yougoslavie avec sa haine ethnique, des tensions entre États membres dues à des problèmes de minorités nationales, l'émergence électorale de l'extrême-droite dans de nombreux États membres fondateurs, des émeutes racistes dirigées contre des immigrés, des demandeurs d'asile politique et des minorités.

Or, le Conseil de l'Europe est l'instrument par excellence de la sécurité démocratique. Il est progressivement devenu, pour citer le professeur COLLIARD, «l'expression d'une éthique occidentale fondée sur le règne de la loi et le respect des valeurs individuelles». Pour les États membres présents à VIENNE, la résurgence des phénomènes de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme ainsi que le développement d'un climat d'intolérance s'opposait à l'objectif de l'instauration d'une société démocratique et pluraliste, respectueuse de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, dans tous les États européens. Un combat devait être engagé contre ces phénomènes. Non pas un combat spectaculaire, mais un combat au jour le jour.

La Déclaration de VIENNE que les chefs d'État et de gouvernement ont signée condamne fermement, avec un sentiment d'urgence, le racisme sous toutes ses formes. Mais elle appelle aussi les peuples, les groupes et les citoyens à l'action contre les idéologies politiques et pratiques qui incitent à la haine raciale, à la violence et à la discrimination.

La Déclaration est assortie d'un plan d'action qui demande aux États membres de renforcer les garanties contre toutes les formes de discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique ou sur la religion. Mais son approche pratique du fléau du racisme se veut globale.

Sensibiliser le grand public, et notamment la jeunesse, développer l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et du respect des diversités culturelles, renforcer les programmes visant à éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire, cette histoire qui sert si souvent d'instrument de légitimation aux nationalismes de tout acabit, responsabiliser les professionnels des médias voilà quelques axes de ce programme.

Le plan d'action du Sommet de VIENNE a aussi créé la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, communément appelée l'ECRI. Le Luxembourg y est représenté par mon conseiller spécial, l'ambassadeur Roger LINSTER, et mon attaché de presse, Victor WEITZEL. Dans l'ombre, cette commission a accompli depuis sa création un travail très important et son mandat a été prorogé jusqu'à la fin de 1997 par le Comité des Ministres.

En quoi consiste ce mandat, et dans quelle mesure a-t-il été rempli?

Il s'agit d'abord pour l'ECRI d'examiner les législations, les politiques et les autres mesures prises par les États membres visant à combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, mais aussi d'en examiner l'efficacité.

L'ECRI dispose d'ores et déjà d'une mine de renseignements sur les législations des pays, sur les politiques mises en oeuvre par les différents pays ainsi que sur les formes contemporaines du racisme.

Malgré ce bilan positif, l'ECRI se heurte à certaines réticences. Appelée à examiner, dans le cadre d'une approche appelée «pays par pays» l'efficacité de certaines législations et politiques nationales, ses membres ont constaté qu'il n'est pas toujours facile d'exprimer un avis sur des aspects de la politique d'un partenaire. Il existe chez certains pays membres une crainte réelle mais peu fondée, me semble-t-il, que l'ECRI ne se transforme en tribunal.

Il est vrai qu'une autre partie du mandat de l'ECRI dans cette démarche «pays par pays» prévoit la formulation de recommandations de politique générale à l'égard des États membres qui devraient être formulées à partir d'un avis d'ailleurs confidentiel sur un pays donné. Ces recommandations ne seraient pas contraignantes, mais très souples et néanmoins assez concrètes. Malgré toutes les précautions, certaines autorités craignent que l'ECRI pourrait marcher sur leurs plates-bandes, voire mettre les pieds dans le plat.

Ces réticences sont la preuve que l'on peut, d'une commune indignation, condamner le racisme, mais que la coopération dans le domaine de la lutte concrète contre le racisme et la xénophobie s'avère autrement plus difficile. Même parmi les quinze pays membres de l'UE, les traditions politiques et juridiques diffèrent.

Coulant de la même source éthique, mais mis à l'épreuve dans un autre contexte, les mots les plus communs ne veulent pas toujours dire la même chose. Trouver un langage commun et une pratique commune s'avère alors être une tâche plus compliquée que prévu. Le problème se compliquera en cas d'élargissement aux PECO et aux États des Balkans.

Dans ce débat, le Luxembourg a une position très claire: l'approche «pays par pays» est une approche légitime, assez souple pour ne pas être perçue comme une immixtion, et salutaire, car elle permet de clarifier des malentendus et de comprendre ou bien de changer des traditions.

Malgré tous ces problèmes, l'ECRI a pu adopter des principes directeurs qui extrapolent les options du Sommet de VIENNE pour combattre le racisme.

Finalement, l'ECRI est censée étudier les instruments juridiques internationaux applicables en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, cela en vue de leur renforcement, si cela s'avérait nécessaire.

L'ECRI s'est ainsi attaquée au renforcement de la clause de non-discrimination de l'article 14 de la CEDH, car il se trouve que la CEDH est en retrait par rapport à d'autres instruments dans le domaine de la non-discrimination.

L'article 14 contient certes une clause de non-discrimination, mais celle-ci ne se rapporte qu'aux droits et libertés fondamentaux de la Convention. Elle est donc accessoire, elle n'a pas d'existence indépendante. Donc, la clause de non-discrimination ne peut être étendue à des domaines non couverts par les droits substantiels de la Convention. En un mot, la discrimination raciale ne peut être incriminée en tant que telle devant les instances de STRASBOURG, la Commission ou la Cour des droits de l'homme.

C'est cette faille que l'ECRI voudrait voir comblée. Bien sûr, un droit ne peut suffire à lui seul à éliminer le racisme sous ses multiples formes et à l'égard de divers groupes. Mais la lutte contre le racisme ne saurait se passer du droit, et encore moins d'un droit fondamental, universel et justiciable.

J'espère pour ma part que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pourra le plus vite possible aborder la question de ce renforcement de la clause de non-discrimination de la CEDH. Ce serait un pas important qui refléterait l'engagement des États membres du Conseil de l'Europe à affronter une menace fondamentale de leurs valeurs.

Voilà pour le volet Conseil de l'Europe. Passons maintenant à l'autre grande structure européenne, l'Union européenne.

La relance de l'action de l'UE contre le racisme et la xénophobie remonte au Conseil européen qui s'est tenu les 24 et 25 juin 1994 à CORFOU en Grèce. Suite à une initiative franco-allemande dans le cadre du 3^e pilier, c'est-à-dire la coopération entre gouvernements dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, que le Luxembourg a d'emblée soutenue, le Conseil européen a condamné «les manifestations persistantes d'in-

tolérance, de racisme et de xénophobie et affirmé sa détermination d'intensifier la lutte contre ces phénomènes.»

Les propositions du Conseil européen de CORFOU prévoyaient trois volets de l'action antiraciste:

1. créer une commission consultative composée de personnalités éminentes chargées de formuler des recommandations sur une coopération entre les gouvernements et les différentes institutions sociales oeuvrant en faveur de la tolérance et de la compréhension à l'égard des étrangers.
2. Le deuxième volet était de définir une stratégie globale de l'UE visant à combattre les actes de violence racistes et xénophobes.
3. Le troisième volet était finalement de mettre en place des actions de formation dans les services des administrations nationales qui sont les plus concernés par ces phénomènes.

Une commission consultative a été effectivement mise en place sous la direction de M. Jean KAHN. Le Luxembourg y est représenté par M. Nic KLECKER, et elle a présenté son rapport en avril 1995.

Dans ses différents rapports intermédiaires, la même commission KAHN met l'accent sur l'intégration «qui est un élément essentiel de la paix civile en Europe». Elle recommande entre autres la coopération des gouvernements entre eux et avec les secteurs sociaux ainsi que l'affirmation d'une «éthique commune constituant le socle de l'UE».

Le 6 mars 1995, M. KAHN s'est exprimé par une formule très forte: «**Le racisme défigure l'Europe**», a-t-il déclaré, avant de proposer la création d'un Observatoire européen dont la tâche consisterait à opposer aux structures transfrontalières des organisations racistes une structure européenne capable de formuler des propositions pour des actions communes contre le racisme et la xénophobie, par exemple en agissant préventivement contre l'exclusion et la dégradation de l'environnement urbain dans le cadre d'un programme européen axé sur les quartiers dits difficiles.

Dès sa parution, le Luxembourg accordait beaucoup d'importance à ce rapport qui a été adopté par le Conseil européen à CANNES en juin 1995.

Je ne peux ici évoquer toutes les propositions du rapport KAHN. Mais quelques unes me semblent particulièrement importantes.

Il est ainsi question, en matière d'éducation, de la formation au respect de la diversité et à la loyauté réciproque. **Le système éducatif devrait promouvoir le respect de tous dans leur différence sans que cette différence serve, et cela me semble important, «de prétexte à**

une violation des règles fondamentales de la démocratie et des libertés fondamentales.»

Le rapport propose également une formation spéciale des groupes professionnels, notamment dans les services publics, qui sont en contact fréquent avec des personnes susceptibles d'être des victimes de discriminations.

Les mesures visant spécialement les «quartiers en difficulté» me semblent également devoir retenir l'attention des responsables.

Une des propositions marquantes du rapport est la création d'un **Observatoire européen de recherche sur le racisme**. Son mandat serait de fournir des informations objectives, fiables et comparables sur le racisme et de diffuser au niveau européen le résultat des recherches entreprises, voire, le cas échéant, formuler des propositions à l'intention des institutions de l'UE.

L'Observatoire aurait un centre de documentation et d'information qui ferait la collecte et l'analyse des données existantes. Celles-ci seraient ensuite disponibles sur un «réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie» s'appuyant sur l'informatique, ce qui permettrait une meilleure comparaison de ces données.

Les données et les résultats de la recherche seraient diffusés, notamment à travers un «rapport annuel sur le racisme et la xénophobie en Europe» qui contiendrait des recommandations aux décideurs politiques et qui «sera soumis pour débat au Parlement européen.»

L'Observatoire collaborerait avec des organismes et organisations internationaux, et avec des pays tiers. Avec les PECO, une collaboration dans le cadre du programme de recherche COST pourrait être envisagé. Le Conseil de l'Europe et son acquis seraient pris en compte.

Sans mettre en question le principe d'un tel observatoire, je ne vous cacherai pas ici que le Luxembourg est un peu sceptique en ce qui concerne la façon dont il a été conçu d'un point de vue institutionnel.

Le risque existe que nous créions une nouvelle bureaucratie européenne. L'ambition de l'Observatoire est trop globale, trop monopoliste, et me semble être au stade actuel être sur certains points contraire au principe de subsidiarité.

Il existe un nombre respectable d'initiatives privées ou universitaires qui abordent la problématique dans une optique européenne et avec un très haut niveau et une grande liberté intellectuelle. L'UE peut contribuer à créer un organe où ils coordonnent leurs efforts, mais ne doit pas se substituer, pour ce qui est de la recherche et des actions, aux États membres, à leurs instituts scientifiques et aux ONG.

Sur le point local, les citoyens doivent trouver des solutions négociées, qui découlent à la fois d'une règle éthique générale existante ou à créer. Ils devaient pouvoir être subventionnés par des programmes de l'UE, si le besoin existe.

D'autre part, même si le rapport prévoit que l'Observatoire tiendra compte de l'acquis du Conseil de l'Europe, les discussions ultérieures ont montré que la commission KAHN n'était pas très enthousiaste pour une vraie collaboration. Pour le Luxembourg au contraire, la synergie doit être étroite.

Pour nous, le Conseil de l'Europe représente dans le domaine des droits de l'homme une instance éthique centrale. D'autre part, il touche 40 États européens. Le Conseil de l'Europe est doté d'une très grande expérience, notamment par les travaux de l'ECRI. Il dispose en plus d'une juridiction effective à travers la Commission et de la Cour des droits de l'homme qui seront sous peu fusionnées en Cour unique. Mieux, les instruments juridiques qui permettent de lutter contre la discrimination sont sur le point d'être affinés.

Laisser le Conseil de l'Europe de côté créerait un risque de double emploi. Le double emploi institutionnel, c'est non seulement un gaspillage de ressources financières. C'est aussi un gaspillage de ressources humaines avec des experts et des militants pris entre deux institutions qui, au lieu d'être complémentaires, pourraient devenir concurrentes.

Voilà pourquoi nous prôtons, dans les deux structures, une action conjuguée et complémentaire, une «joint venture», où chacune des parties s'occuperait, en coordination avec l'autre, du domaine spécifique de la lutte contre le racisme où il pourrait, en fonction de son expérience spécifique, être le plus efficace.

Dans un autre chapitre, le rapport KAHN aborde les questions qui relèvent avant tout du 3^e pilier du TUE. Il exige que l'engagement de l'UE et des États membres en faveur de l'égalité des chances, contre la discrimination et les actes de violence raciste devrait s'exprimer tant à travers la législation nationale qu'à travers la législation européenne.

À cette fin, une harmonisation des législations nationales devrait être visée.

Voici quelques exemples de ce qui devrait être prévu dans toutes les législations nationales:

- la répression de l'incitation à la haine raciale (ce qui est le cas chez nous)
- la façon de mettre fin aux activités des groupes racistes (plutôt que d'interdire de telles organisations, le Luxembourg punit le fait d'être membre d'une telle organisation dès qu'elle est compromise dans un délit puni par la loi)

- la répression du négationnisme (le Luxembourg suivra cette recommandation avec le nouveau projet de loi renforçant les articles du code pénal punissant les actes de discrimination et de révisionnisme)

- l'aggravation des peines pour les crimes avec motivation raciste (ceci est également prévu par le nouveau projet de loi)

- la possibilité pour les individus et les groupements de poursuivre les auteurs de délits ou de crimes racistes (ce qui n'est pas encore le cas au Luxembourg qui accepte seulement les personnes physiques ou constituées en personnalité juridique quand elles ont été victimes d'un délit)

- la répression de la circulation transfrontalière de matériel de propagande raciste (ce que le Luxembourg fera avec le nouveau projet de loi)

Afin que la motivation raciale aggravante soit prise en considération par les juridictions saisies, la Commission KAHN voudrait que les États membres garantissent que le ministère public soumette aux juridictions saisies «tout élément qui établit qu'une infraction comporte un aspect ou une composante raciale.» À cette fin, les magistrats devraient être assistés et formés.

Le rôle de la police dans la lutte contre le racisme et la xénophobie devrait être aussi mieux défini selon la Commission. Elle s'exprime en la matière pour un échange d'informations entre tous les niveaux des services de police. Elle voudrait l'intégration dans le mandat d'EUROPOL de la lutte contre les crimes racistes, ce que je ne peux qu'approuver.

Partant d'une future harmonisation des législations, les polices devraient examiner les possibilités de rapprochement des techniques de lutte contre le racisme.

A ce sujet, il faudrait également viser

- une meilleure instruction des plaintes contre des délits à motivation raciale
- un rôle social, préventif et d'intégration de la police
- mais aussi des sanctions disciplinaires contre les membres de la police qui manifestent des comportements racistes.

Toute la population, préconise le rapport, devrait être consultée sur les questions de maintien de l'ordre, ce que mon collègue Alex BODRY a déjà proposé pour un certain nombre de quartiers où la situation sécuritaire pose problème.

Dans ses conclusions, la Commission consultative souligne que «toute stratégie sérieuse en matière de lutte contre la xénophobie et le racisme doit avoir pour élément essentiel une modification du traité visant à prévoir expressément une compétence communautaire dans ce domaine.»

La communautarisation de la lutte contre le racisme n'est pas acceptée par tous les États membres. **Le projet d'action commune contre le racisme** que les États membres devaient adopter en Conseil au début de cette année a rencontré des difficultés.

Il s'agissait d'adopter une action dont le but est d'assurer une coopération judiciaire dirigée contre les comportements suivants:

- l'incitation publique à la discrimination, à la violence et à la haine raciale

- l'apologie publique dans un but raciste ou xénophobe des crimes contre l'humanité et des violations du droit humanitaire

- le négationnisme

- la diffusion et la distribution d'écrits, d'images et d'autres supports à contenu raciste ou xénophobe

- la participation à des groupes racistes.

L'action commune devrait conduire les États membres à assurer la coopération judiciaire en prenant des mesures comme

- la saisie et la confiscation de la propagande raciste

- la non-reconnaissance de délits racistes comme délits politiques

- la dénonciation, à des fins de poursuites ou de confiscation, des stocks de propagande raciste destinés à être distribués dans un autre État membre

- et finalement l'échange d'informations utiles entre autorités judiciaires à travers des points de contacts établis à cette fin.

Notre surprise fut grande de voir la Grande-Bretagne exprimer ses réserves vis-à-vis de ce projet.

Pourquoi ces réserves? Ce qui a dérangé dans un premier temps nos partenaires britanniques, c'est le caractère juridiquement contraignant de l'action. Ensuite, le contenu du projet ne serait pas compatible avec la législation du Royaume-Uni relative à la liberté d'opinion et d'association ainsi que relative aux relations entre les races.

Sous la pression des autres États membres, le Royaume-Uni fit des concessions: il se déclara prêt à appliquer les clauses de l'action commune selon les principes généraux de sa propre loi. Il s'est même déclaré prêt à changer sa législation, car celle-ci ne permet pas la confiscation du matériel de propagande raciste.

Au Royaume-Uni, le législateur a jusqu'à présent mis sur une liberté d'expression absolue, mais aussi sur l'effet régulateur de la raison civique. Nous sommes d'ailleurs en présence d'un cas similaire pour ce qui concerne le Danemark. Les autorités nationales et locales danoises sont pour l'instant obligées de recourir à des subterfuges techniques pour empêcher les ra-

dios et les imprimeries néo-nazies de répandre leur poison.

Finalement, un compromis a pu être trouvé. Mais au cours de cette affaire, nous avons pu prendre toute la mesure des difficultés d'une action commune au sein de l'UE sur la question du racisme.

Une autre initiative de l'Union européenne, «1997. Année européenne contre le racisme», que vous connaissez tous maintenant, fut elle aussi, difficile à faire passer.

En février 1996, la Commission a exposé dans une communication les principes directeurs de son action:

1. Le problème du racisme se manifeste essentiellement au niveau local ou national. Mais il a aussi des caractéristiques transnationales et une dimension européenne. D'où la nécessité d'agir à un niveau européen.
2. La Commission européenne, mandatée au niveau européen de la mise en oeuvre de l'initiative, respecte strictement le principe de subsidiarité dans le développement des activités contre le racisme.
3. La lutte contre le racisme requiert la coopération de tous: UE, États-membres, ONG, citoyens. Les Comités nationaux mis en place dans les États-membres développeront leur activité à partir de ce principe.
4. L'objectif-clé de toute stratégie de lutte contre le racisme doit être la prévention.
5. Les priorités de l'action contre le racisme en 1997 doivent être fixées sur la base de la coopération entre les intervenants: UE, États-membres, ONG et citoyens.

Pour contribuer à la lutte contre le racisme, la Commission dispose déjà d'un certain nombre de moyens. Le Fonds social européen est ainsi un moyen de lutter indirectement contre le racisme, en oeuvrant pour l'élimination des conditions de vie qui sont le terreau du racisme. Mais il fallait aller plus loin, faire un geste spectaculaire.

Après bien des débats qui permirent de trouver un compromis valable, après les retards en matière de décision dus à la crise de la vache folle, le Conseil des ministres de l'Union européenne put enfin déclarer le 23 juillet 1996 l'année 1997 «Année européenne contre le racisme.»

Cette décision n'est pas un acte banal. Loin de là!

La décision du Conseil constitue un grand pas en avant pour l'Union européenne. Si elle fut finalement prise, c'est parce que les membres du Conseil étaient convaincus qu'il n'était plus possible de continuer à invoquer l'écueil juridique sous peine de s'aliéner à terme les citoyens.

Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que les citoyens sont au centre de cette «Année européenne contre le racisme». Une telle initiative ne peut être une réussite que s'ils participent à sa mise en oeuvre. L'Union a donc lancé un appel aux États membres de mobiliser au niveau national les forces qui sont engagées, sur le terrain, dans une lutte quotidienne contre le racisme et pour l'intégration.

À Luxembourg comme ailleurs, ou peut-être plus qu'ailleurs, si j'ai bien entendu les échos en provenance de la Commission, le Comité national se met en place pour susciter des projets et coordonner l'organisation des événements et projets qui vont jaloner le cours de l'année 1997. Les ONG et les citoyens sont appelés à s'impliquer dans une entreprise à la fois communautaire et locale dont la réussite exprimerait une certaine vision de l'Europe:

- une Europe des cultures multiples et solidaires, ouverte à l'Autre et capable de faire front à ceux qui prônent l'inégalité entre les races,
- une Europe de citoyens opposés aux petites et aux grandes discriminations qui empoisonnent le quotidien de tant de personnes.
- une Europe d'hommes et de femmes ressortissants d'un pays d'accueil prêts à partager leur citoyenneté avec ceux qui viennent d'ailleurs, et vice-versa.

Un véritable défi pour le Luxembourg dont la situation est à cet égard unique en Europe. Un véritable défi d'une toute autre dimension aussi, car le Luxembourg assumera au cours du 2^e semestre de cette année 1997 la Présidence tournante du Conseil de l'Union. Les regards des médias du monde entier se dirigeront sans nul doute vers nous.

«1997. Année européenne contre le racisme» est donc une chance qui doit être saisie. Ceux qui luttent au Luxembourg contre le racisme et pour l'intégration pourront exprimer par leur action que la construction européenne ne doit pas se limiter à l'Europe des technocrates uniquement préoccupés par des questions économiques et monétaires. Dans cette entreprise, ils pourront compter sur le soutien politique, moral et financier du Gouvernement.

Pour conclure, je voudrais dresser un court bilan de l'action menée jusqu'à présent:

Au niveau du Conseil de l'Europe l'année de la jeunesse contre la discrimination a été un grand succès. Le logo de cette entreprise, avec ses couleurs noir et blanc disposées en chiasme, et son message, «tous différents, tous égaux», a connu une immense popularité à travers l'Europe.

Les initiatives de l'ECRI comme le renforcement de la clause de non-discrimi-

nation dans la CEDH et son approche «pays par pays» du problème du racisme pètinent par contre.

Il me semble que le sentiment d'urgence qui a prévalu au début des années 90 s'est quelque peu atténué, et que l'élan vers le renforcement des grands instruments juridiques de protection des droits de l'homme se soit ralenti.

Au niveau de l'UE, le rapport de la Commission consultative présidée par M. Jean KAHN a produit des idées importantes, mais les projets pour l'Observatoire européen contre le racisme ne prévoient pas l'inéluctable synergie avec le Conseil de l'Europe. Le risque du double emploi, voire d'une concurrence malsaine existe, et cela aux dépens de la cause antiraciste.

Un projet d'action commune du Conseil de l'UE a pu être adopté. Mais le débat qui a précédé son adoption a révélé la différence entre les cultures juridiques des États membres, un peu à l'instar de ce qui se passe pour l'approche «pays par pays» de l'ECRI. Tout cela est bien significatif pour les difficultés à mettre en oeuvre le 3^e pilier ou à améliorer le TUE sur ce point dans le cadre de la CIG.

L'initiative «1997. Année européenne contre le racisme» vient donc au point nommé pour relancer l'action.

Mais soyons francs: il est plus facile de lancer une campagne de sensibilisation que de changer les lois, les instruments juridiques internationaux, le style de l'action juridique et de passer à une véritable coopération judiciaire et policière dans le domaine de la répression du racisme.

Je n'ai qu'à prendre pour exemple le cas du Luxembourg, où le projet de renforcement du code pénal en ce qui concerne les articles relatifs à la répression de la discrimination et du négationnisme s'est heurté à une opposition formelle du Conseil d'État à l'encontre de certaines nouvelles dispositions.

Le bilan de l'action de l'Europe institutionnelle contre le racisme est donc d'une certaine manière mitigé, en tout cas en-deçà de certains espoirs.

Les avancées hésitantes, cahotantes, du 3^e pilier soulignent que l'action locale contre le racisme reste indispensable.

Elle est le véritable noyau du rapprochement des citoyens dans l'égalité de leurs droits et de leurs différences.

Qu'un rôle important revienne dans ce cadre aux organisations anti-racistes dont les sigles, parfois prestigieux, portent en eux l'impératif du partage, de la tolérance et de la responsabilité va sans dire.

Je remercie les organisateurs de cette soirée de m'avoir donné l'occasion de leur rendre hommage.

Rapport politique sur l'action transfrontalière



Le Ministre Alex BODRY présente le rapport.

À la suite de plusieurs événements importants, comme les deux Sommets de la Grande Région, la conclusion de l'Accord de KARLSRUHE, l'avis du Conseil Économique et Social intitulé «Les potentialités et les défis de la Grande Région transfrontalière», la politique de coopération transfrontalière a regagné l'intérêt de la politique et du public.

Le ministère de l'Aménagement du Territoire, en charge de la coordination de la politique de coopération transfrontalière, a dressé un rapport politique définissant au-delà des dossiers ponctuels, les enjeux et la politique du Gouvernement pour l'action transfrontalière.

Le but de ce rapport est triple:

- Dans une première partie, il s'attache à faire une description succincte des

principales enceintes de coopération publiques et privées, actives dans la coopération transfrontalière. Deux instruments de coopération, les programmes INTERREG II et l'Accord sur la coopération transfrontalière des collectivités locales sont également décrites de façon détaillée.

- Dans une deuxième partie, le rapport analyse les enjeux structurels de la Grande Région dans son ensemble et les enjeux politiques et structurels du Luxembourg en particulier.
- Dans une troisième partie enfin, le rapport fait l'inventaire des coopérations existantes ou à creuser des différents ministères.

M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire a présenté ce rapport au cours d'une conférence de presse, tenue le 20 novembre 1996.

Séminaire de réflexion sur la coopération au développement

Le Ministère des Affaires Étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération a informé les organes de la presse que le Service de la coopération du Ministère a organisé en date du mercredi 20 novembre 1996 un séminaire de réflexion sur la coopération au développement.

Ce séminaire se situe en amont du débat parlementaire sur la coopération au développement et a réuni autour de M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, quatre experts internationaux, deux représentants

de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des députés, deux représentants des ONG, les membres du Comité interministériel sur la coopération au développement, un représentant de Lux-Development ainsi que les agents du Service de la coopération.

Les discussions ont porté sur les quatre sujets suivants:

- Conséquences de la globalisation de l'économie mondiale et des mass média sur la coopération au développement des pays européens
- Conséquences de la croissance démographique sur la coopération au développement
- Systèmes de reconnaissance des signes précurseurs de conflits
- Est-ce que les instruments traditionnels de la coopération au développement restent adaptés aux nouveaux besoins?

M. le Secrétaire d'État a tenu une conférence de presse, en présence des experts, suite aux travaux du séminaire.



M. WOHLFART entouré des experts du séminaire

Décontamination du bâtiment central de la Cour de Justice des Communautés européennes dans les plus brefs délais

Ce 21 novembre 1996, une entrevue a eu lieu entre le Président de la Cour de Justice des Communautés européennes et le Ministre des Travaux publics du Luxembourg.

Cette entrevue a eu pour objet le dernier rapport traitant de la sécurité dans le bâtiment central de la Cour de Justice des Communautés européennes à LUXEMBOURG.

Ce rapport a entre autres analysé la concentration de fibre d'amiante dans ce bâtiment qui date de la fin des années 60.

À cette époque, les produits contenant de l'amiante étaient couramment utilisés pour l'isolation.

Le problème était depuis longtemps connu aux autorités luxembourgeoises et aux utilisateurs du bâtiment et systématiquement suivi.

Or, les plus récentes analyses ont montré dans certaines parties du bâtiment un risque lié à la présence de fibre d'amiante dans l'air. Selon l'expert consulté, il n'y a toutefois aucune raison pour évacuer immédiatement le bâtiment.

Néanmoins le Gouvernement luxembourgeois a proposé à la Cour de Justice des Communautés européennes le train de mesures suivant:

1. Certains locaux, où les concentrations de fibre d'amiante les plus élevées ont été constatées, seront immédiatement fermés.
2. Une firme spécialisée sera chargée dans les tous premiers jours de procéder à des mesures de colmatage, en attendant le transfert des services de la Cour installés dans le bâtiment central vers d'autres bâtiments.

L'objectif est de libérer totalement le bâtiment concerné dans les 3 à 4 mois à venir. Ensuite le bâtiment sera totalement décontaminé et réhabilité.

Jean KAHN chez Jacques F. POOS

Ce 21 novembre 1996, le Ministre des Affaires Étrangères Jacques F. POOS a eu une entrevue avec M. Jean KAHN, le Président de la Commission consultative «Racisme et Xénophobie» de l'Union européenne. M. KAHN était accompagné de M. Nic KLECKER, membre luxembourgeois de cette commission.

Au cours l'entretien, il a été question de

la base juridique, du financement et des liens avec le Conseil de l'Europe du futur Observatoire du racisme et de la xénophobie de l'Union européenne dont le Conseil européen de FLORENCE, de juin 1996, a souhaité la mise en place.

M. KAHN a présenté la proposition de la commission qu'il préside relative aux modifications à apporter au Traité de MAAS-

TRICHT afin d'y introduire une compétence communautaire en matière des Droits de l'Homme et de la lutte contre le racisme. Il a également été question de l'institutionnalisation dans les États membres de l'Union d'une Table ronde contre le racisme. À ce sujet, M. POOS a souligné que le Luxembourg disposait déjà d'une telle structure depuis la création, en mai 1996, de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale.

Rencontre BODRY-MALGORN

Le 21 novembre, M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire Alex BODRY a reçu Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle Bernadette MALGORN.

Les thèmes que M. le Ministre a abordé furent le projet du TGV Est, le projet de la A 32 et le schéma de développement SLL ainsi que le projet Interreg IIc.

M. Alex BODRY et Mme Bernadette MALGORN



Manifestation du 21 novembre 1996

«Éclairons les droits de l'enfant!»

Déclaration des organisateurs

Il y a 7 ans, le 20 novembre 1989, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a adopté la Convention des droits de l'enfant; elle a été ratifiée par le LUXEMBOURG en décembre 1993.

La convention constitue l'engagement formel et obligatoire des États à protéger et à promouvoir sans distinction les droits des enfants et des jeunes:

- la protection de leur intégrité physique et psychique, la prévention de la violence à leur égard
- la promotion de l'épanouissement de leurs facultés et capacités
- leur accès à des prestations performantes de formation, de consultation, de santé, de sécurité sociale, d'animation sportive et culturelle; leur information sur toutes les questions de la vie
- le respect de leur identité ethnique, sexuelle, sociale et culturelle, de leur appartenance philosophique et religieuse
- la promotion de leur expression libre et du développement de leurs facultés d'autonomie et de responsabilité.

Dans notre pays des réalisations importantes ont été initiées sur les plans public et privé. Le LUXEMBOURG peut être fier d'un système scolaire compétitif, de la solidité du filet de ses prestations sociales, d'un climat de cohabitation multiculturelle marqué par le respect réciproque et la coopération. La majorité des familles bénéficient de conditions matérielles et socio-culturelles avantageuses.

Ce bilan globalement positif ne doit pas nous leurrer. Dans le contexte de structures socio-économiques en mutation, beaucoup de familles sont menacées d'éclatement; un nombre grandissant de ménages sont confrontés aux difficultés liées au chômage, au surendettement et à l'exclusion sociale. La réussite scolaire de tous les enfants et l'accès à un logement décent et abordable de toutes les familles constituent des défis de taille. L'augmentation alarmante de la toxicomanie, le recours apparemment plus rapide à la violence psychique, physique et sexuelle, l'influence grandissante de certains médias inspirent des appréciations plus pessimistes de la situation des familles et des enfants dans nos pays d'Europe occidentale à la fin de ce 20^e siècle.

Le sommet mondial de STOCKHOLM sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, fin août 1996, a établi une fois de plus notre incapacité de réagir efficacement à la souffrance indicible de millions d'enfants à travers le monde. Il a révélé la détresse cachée et souvent ignorée d'enfants violés et abusés vivant parmi nous.

Par leur manif du 21 novembre 1996, les organisateurs luxembourgeois se rallient à un mouvement large de sensibilisation et de mobilisation autour des droits de l'enfant dans 12 pays d'Europe. Ils requièrent la mise en place rapide de dispositifs efficaces et indépendants garantissant le respect des droits de l'enfant. Ils invitent les parents, les enseignants, les éducateurs, les professionnels en contact avec les enfants et les jeunes ainsi que les responsables politiques et sociaux à promouvoir l'esprit d'autonomie, de participation et de responsabilité souligné par la Convention. Ils encouragent les enfants et les jeunes à réagir eux-mêmes aux violations de leurs droits et à participer activement à la construction de sociétés à taille humaine et au visage plus souriant.

Manifestatioun vum 21. November 1996

«D'Kanner an hir Rechter am kloren»

Déclaratioun vum Organisationscomité

Viru 7 Joër, den 20. November 1989, huet d'Vollversammlung vun der UNO d'Conventioun iwwer d'Rechter vun de Kanner adoptéiert. Am Dezember 1993 huet Lëtzebuerg d'Conventioun ratifiéiert.

Mat der Conventioun engagéieren d'Länner sëch op eng formell a verbindlech Aart a Weis, fir ouni Ausnahm de Kanner an de Jonken hir Rechter zë verteidégen an ze stäipen:

- si kierperléich a séilesch zë schützen, all Gewalt vun hinne wegzéhalen
- hir Fähigkeiten a Chancen zë entwéckelen
- hinne gutt Servicer unzebidden am

Beräich vun der Ausbildung, der Berodung, der Gesondheet, der sozialer Sécherheet, dem Sport an der Kultur; si iwwer all Liëwensfroën zë informéieren

- hir Identitéit ze respectéieren: Ethnie, Geschlecht, Gesellschaft, Kultur, Anschauung a Relioun
- hir fräi Meinung zë förderen an si zë stäipen op hirem Wee zur Autonomie an zur Verantwortung.

Öffentlech a privat Träger hun an eisem Land wichteg Projet'en verwierklecht. Lëtzebuerg ka sëch weisen mat enger competitiver Schoul a mat engem zolite Netz am Beräich vun der Sozialer Sécherheet. D'Zësummeliewe vu Lëtze-

buerger an Ausländer geschitt an enger Ambiance vu Respect an Zësummuenaarbecht. Déi meescht Familien liewe materiell a culturell a gënschtege Conditiounen.

Wann dëse Bilan global gesi positif as, derfe mir eis iewer näischt virmaachen. An engem verännerten gesellschaftlechen a wirtschaftleche Contexte brieche vill Familien ausenaner; ëmmer méi Stéit si confrontéiert mat de Problemer vum Chômage, der Iwwerverschëldung an der sozialer Isolatioun. Et bleift nach vill zë maachen, fir dass all Kanner an der Schoul eng Chance hun a fir dass all Familien eng dezent Wunnéng fannen, déi si sëch och finanziell leeschte kënnen. D'Drogenhängengeekheit hëlt erschreckend

zou. Ët schéngt ës, wann ëmmer méi Leit géifen séilésch, kierperléich oder sexuell Gewalt ausüben. Verschidde Medien hun een ëmmer méi groussen Afloss. All dat stëmmt ee méi pessimistesch, wann een an eise Länner um Enn vum 20. Joërhonnert un d'Familjen an un d'Kanner denkt.

De Weltsommet vu Stockholm iwwer d'sexuell Ausbeutung vu Kanner zu kommerziellen Zwecker, Enn August dëst Joër, huët emol méi eis Ohnmacht bewisen vis-à-vis vum schreckleche Leed vu Milliounen Kanner uechter d'Welt. Hien

huet déi verstoppten an dacks genug ignoréiert Nout vu Kanner gewisen, déi vergewaltégt an abuséiert gin, an déi mëtten ënner eis liewen.

Mat sénger Manifestatioun vum 21. November 1996 mécht de Lëtzeburger Organisationscomité mat an enger grouss ugeluegter Sensibilisatiouns- a Mobilisatiounscampagne rondrëm d'Kannerrechter an 12 europäesche Länner. De Comité verlaangt, dass séier efficace an onofhängeg Instrumenter geschaf gin, déi de Respect vun de Kanner hire Rechter garantéieren. D'Elteren, d'Schoulper-

sonal, d'Erzéier, all Professionell, déi mat Kanner a Jonken ze din hun, Politiker an aner sozial Leader sollen am Geesch vum der Conventioun d'Prinzipien vun der Autonomie, der Participatioun an der Responsabilitéit héichhalen. Si encouragéieren d'Kanner an déi Jonk, séch selwer ze wiren géint all Verstouss géint hir Rechter an activ derzou bäizetroën, dass eng Gesellschaft entsteet, déi de Mënsch an de Mëttelpunkt stellt an an deer ee frou liewe kann.

Jugendtheatergrupp « Namasté » Lycée Hubert CLEMENT ESCH-sur-ALZETTE a.s.b.l. «DIE KINDER SIND NICHT DEINE KINDER»

Die Kinder sind nicht deine Kinder,
sie sind die Söhne und Töchter der
Sehnsucht nach sich selbst.

Sie kommen durch dich,
aber nicht von dir,
und obwohl sie bei dir sind,
gehören sie dir nicht,
du kannst ihnen deine Liebe geben,
aber nicht deine Gedanken,
denn sie haben ihre eigenen Gedanken,
du kannst ihrem Körper ein Heim geben,
aber nicht ihrer Seele,
denn ihre Seele wohnt im Haus von morgen,
das du nicht besuchen kannst,
nicht einmal in deinen Träumen.

Du kannst versuchen, ihnen gleich zu sein,
aber suche nicht, sie dir gleich zu machen,
denn das Leben geht nicht rückwärts
und verweilt nicht beim Gestern.

Du bist der Bogen,
von dem deine Kinder als blinde Pfeile
ausgeschickt werden.
Lass deine Bogenrundung in der Hand des
Schützen Freude bedeuten.

Kahlil GIBRAN

FILS DE ...

Fils de bourgeois ou fils d'apôtre
Tous les enfants sont comme les vôtres
Fils de César ou fils de rien
Tous les enfants sont comme le tien
Le même sourire, les mêmes larmes
Les mêmes alarmes, les mêmes soupirs
Fils de César ou fils de rien
Tous les enfants sont comme le tien
Ce n'est qu'après, longtemps après...

Mais fils de Sultan fils de fakir
Tous les enfants ont un empire
Sous voûte d'or sous toit de chaume
Tous les enfants ont un royaume

Un coin de vague, une fleur qui tremble
Un oiseau mort qui leur ressemble
Fils de sultan, fils de fakir
Tous les enfants ont un empire

Ce n'est qu'après, longtemps après...

Mais fils de ton fils d'étranger
Tous les enfants sont des sorciers
Fils de l'amour fils d'amourette
Tous les enfants sont des poètes
Ils sont bergers ils sont rois mages
Ils ont des nuages pour mieux voler
Fils de ton fils ou fils d'étranger
Tous les enfants sont des sorciers

Ce n'est qu'après, longtemps après...

Mais fils de bourgeois ou fils d'apôtre
Tous les enfants sont comme les vôtres
Fils de César ou fils de rien
Tous les enfants sont comme le tien
Les mêmes sourires, les mêmes larmes
Les mêmes alarmes, les mêmes soupirs
Fils de César ou fils de rien
Tous les enfants sont comme le tien...

Livre «Oeuvres intégrales»
de Jacques BREL

Äus deem klenge Lisy séngem Heft

An eisem schéine groussen Häus
wunne mäi Papp a méng Mamm
a mäi Brudder an ech.
'T as nët eist Häus.
Mäi Papp seet ëmmer:
«Geschwënn hu mir och en Häus.»
Mä méng Mamm mengt:
«'T geet nët sous séier, mat Kanner.»

An dësem schéine groussen Häus
wunnen och Iraner, Capverdianer
a vill Portugisen.
'T as och nët hiirt Häus.
Mäi Papp seet ëmmer:
«Déi mussen all nees räus;
de Proprietär huet gesot,
déi hätten zevill Kanner.»

Da's schued, well ronderëm eist Häus
spille mir all zesumme Stëppches,
a mir gin all an déiselwecht Schoul.
Vun engem europäeschen Häus
hun ech d'lescht eppes héieren;
op der Televisioun.
Mä mäi Papp a méng Mamm son:
«De Proprietär hat ni Kanner.»

Josy BRAUN, MAMER

Objectifs

Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a initié la manifestation du 21 novembre 1996 pour commémorer le 7^e anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

Chargée par le Gouvernement de coordonner les initiatives publiques en matière de promotion des droits de l'enfant, la Ministre de la Famille a lancé un appel d'adhésion et de coopération aux «forces vives» du Luxembourg. Si la Convention défie d'abord les responsables politiques des États signataires, la cause des droits de l'enfant requiert l'engagement de tous.

La manifestation du 21 novembre veut

- rappeler à tous les responsables politiques, sociaux et culturels, aux parents, enseignants, éducateurs et autres professionnels au contact avec les enfants et les jeunes les principes mis en avant par la Convention,
- sensibiliser un public large pour la cause des enfants et contre les violations de leurs droits au Luxembourg, dans nos pays voisins et à travers le Monde,
- exprimer la solidarité des participants avec celles et ceux qui souffrent parce que leurs droits élémentaires ou ceux de leurs enfants sont bafoués,

- relever les nombreux projets privés et publics qui contribuent à réaliser les objectifs de la convention,
- souligner que d'importants efforts supplémentaires doivent être consentis pour que les droits de tous les enfants au Luxembourg et ailleurs soient protégés et promus.

Le comité d'organisation se rejouit de l'adhésion de 77 organisations privées et publiques, du concours actif de 18 organisations et de 53 messages adressés à Madame la Ministre de la Famille.

Convention des droits de l'enfant: portrait

La Convention a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée à ce jour par quelque 180 pays à travers le monde (dont le Luxembourg, 1993).

La Convention applique les droits de l'homme à la situation spécifique et aux besoins particuliers des enfants. Les différents articles définissent 3 axes d'intervention: la protection du mineur: son accès à des services performants de formation, de consultation, de santé, de sécurité sociale, d'animation culturelle et sportive: la promotion de son autonomie et de ses facultés de participation active et responsable.

Selon UNICEF, la Convention s'articule autour de 10 principes: égalité, santé et bien être, formation, jeu et loisir, expression libre et respect, éducation sans violence, protection en temps de guerre et pour les réfugiés, prévention de l'exploitation économique, responsabilité parentale et sécurité sociale, encadrement des handicapés.

La Convention souligne avec force les droits des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles: handicap, situation de guerre, conflits avec la loi, victimes de maltraitement et d'abus.

En ratifiant la Convention, les États prennent des engagements formels à respecter et à promouvoir sans distinction les droits de l'enfant. La Convention a institué un comité international chargé d'assurer le suivi des initiatives y relatives dans chaque pays. En juillet 1996, le Luxembourg a déposé un premier rapport officiel. Les États sont invités à créer des organes indépendants chargés d'examiner les progrès réalisés, d'assumer des fonctions de promotion et de médiation en matière des droits de l'enfant.

Il est vrai que dans l'esprit de la Convention, les parents et les familles constituent les premiers interlocuteurs et les principaux promoteurs des droits de l'enfant. Les États s'engagent à respecter ce

privilege et à appuyer les efforts des parents. La Convention interpelle les enseignants, les éducateurs, les professionnels en contact avec les enfants ainsi que les politiciens et les responsables sur les plans social, économique et culturel.

L'aspect le plus révolutionnaire représente le droit de participation active. Il requiert un engagement non seulement pour, mais surtout aussi avec l'enfant. Il demande de le considérer comme un citoyen à part entière dont il faut promouvoir la liberté, l'autonomie et l'engagement responsable. Cette dimension de la convention constitue un défi extraordinaire pour toutes celles et tous ceux qui ont à coeur la promotion des droits de l'enfant.

Organisateurs

- initiative de Madame la Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS suite à l'invitation de l'association française «Maison des Droits de l'Enfant»,
- ONG oeuvrant dans le domaine de la promotion des droits de l'enfant,
- personnes et organismes intéressés.

Liste des organisateurs

Action Catholique des Femmes du Luxembourg,
Action Familiale et Populaire asbl
Aktiounskomitee fir Demokratie a Rengerechtgkeet (ADR)
ALUPSE
Amnesty International Luxembourg
Association des Femmes au Présent
Association des Femmes Libérales
Association des Girl Guides Luxembourgeoises
Association des Jeunes Employés Privés (AJEP)
Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies
Association Nationale des Communautés Éducatives
Association «Solidarésch Hëllef Réiserbann»
ASTI
Centre de Pastorale Familiale
Centre d'information et de prévention
Centres, Institutions et Services de l'Éducation Différenciée
Centres Socio-Éducatifs de l'État
Chambre des Employés Privés
Chrëschtlech Sozial Fraën
Chrëschtlech Sozial Vollékspartei (CSV)
Coalition Nationale pour les Droits des Enfants
Coin de Terre et du Foyer - Ligue nationale
Comité de Liaison et d'Action des Étrangers (CLAE)
Comité luxembourgeois pour l'UNICEF
Commission Luxembourgeoise «Justice et Paix»

Confédération Caritas
Confédération Générale du Travail (OGB-L, FNCTTFEL, FLTL)
Conseil National des Femmes Luxembourgeoises
Croix-Rouge luxembourgeoise
DÉI GRÉNG
Demokratesch Partei
Division Deux, Luxembourg
Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil
Entente des Gestionnaires des Institutions des Personnes Agées
Escher Majoretten asbl
Fédération des Associations des Parents d'Élèves de l'Enseignement Primaire
Fédération des Associations des Parents d'Élèves de l'Enseignement Post-Primaire
Fédération des Employés Privés et Cadres (FEP)
Fédération des Sapeurs-Pompiers
Fédération Nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses du Luxembourg
Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises
Fondation Ligue HMC
Fondation Maison de la Porte Ouverte
Fondation Prince Henri-Princesse Maria Teresa
Fondation Pro Familia
Foyer de la Femme
INFOPLA
Internats Jacques Brocquart
Jeunesse Démocrate et Libérale du Luxembourg
Kathoulesch Männeractioun
Kiwanis Luxembourg
LASEP
Les Amis du Tibet, Luxembourg
Lëtzebuenger Chrëschtleche Gewerkschafts-Bond (LCGB)
Lëtzebuenger Guiden a Scouten
Lëtzebuenger Sozialistesche Aarbechterpartei (LSAP)
Lions Club Luxembourg
Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociales
Ministère de la Culture
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
Ministère de l'Éducation Physique et des Sports
Ministère de la Famille
Ministère de la Jeunesse
Ministère du Logement
Mouvement Luxembourgeois pour le Planning Familial et l'Éducation sexuelle
Neit Liewen asbl
Neutral Gewerkschaft Lëtzebuerg (NGL)
OGB-L
OGJ
Parti Démocratique
Richelieu International
Service de formation socio-familiale RBS

Services de Guidance de l'Enfance
Service des Personnes Agées et Centres
Intégrés
Terre des Hommes Luxembourg asbl
Union Luxembourgeoise des Clubs
Soroptimistes
Zonta Club

avec le concours de

Administration communale de la Ville de
Luxembourg
Banque et Caisse d'Épargne de l'État
Centres de Psychologie et d'Orientation
Scolaires
Commissariat Central de Police de
Luxembourg
Conservatoire de Musique de la Ville de
Luxembourg
Gendarmerie Grand-Ducale
Internat Ste Marie
Ministère de l'Éducation Nationale et de
la Formation Professionnelle, Service de
la Formation Professionnelle
Ministère de l'Intérieur, Service: Affaires
Générales
Namasté (Lycée Hubert Clement)
Postes et Télécommunications
Service Circulation de la Commune de
Luxembourg
Service Information et Presse du
Gouvernement
Société Nationale des Chemins de Fer
Luxembourgeois
Structure de Logement de la Ligue
H.M.C.
Syndicat d'Initiative de la Ville de
Luxembourg
Union Grand-Duc Adolphe.

Messages d'adhésion (choix opéré parmi 54 messages)

Eis Kanner sin eis Zukunft. Mir müssen eis derfir engagéieren, dass si frou wuesen deerfen, dass si hir Chancen a Fähegketen entwéckele kënnen, dass aus hinne fräi a responsabel Biirger gin. Mir sin dobäi besonnésch gefuerdert um Plang vun eisen handicapéierte Kanner, de Kanner aus eise Flüchtlingfamiljen, de Kanner, déi nèt an hire Familje liewe kënnen. Mir müssen eis energéisch wieren, wa Kanner d'Affer gin vun Intoleranz, Drock, Mëssbrauch a Gewalt – op dat bei eis geschitt oder iwwer eis Grenze raus. Ech soën all dene Merci, déi berufléich oder bënëvole schaffen, fir dass eis Kanner an eis Jonk zou hirem Recht kommen.

Jean SPAUTZ
Président de la Chambre des Députés

Je voudrais vous féliciter très chaleureusement pour votre initiative de commémorer par une marche silencieuse le 7^e anniversaire de la convention des droits de l'enfant. La défense des droits de l'enfant est un combat de tous les jours, ailleurs, dans les

pays acculés à la misère, comme ici, dans les régions les plus favorisées. En effet, elle ne revêt pas qu'une dimension matérielle ou concrète, à laquelle l'organisation du monde peine malheureusement à trouver une réponse satisfaisante, mais elle est surtout une affaire de morale et d'éthique. Nous sentons bien que le développement économique ou social est incapable à lui seul d'assurer le droit, la sécurité et le bien-être de ceux qui en ont le plus besoin dans nos sociétés. Sans une prise de conscience collective et individuelle, le respect de quelques règles fondamentales à la base des sociétés humaines n'est pas assuré. Les droits de l'enfant sont un devoir de civilisation. Par votre manifestation, à laquelle je me permets de m'associer, vous rappelez une vérité élémentaire au coeur des hommes.

Jean-Claude JUNCKER
Premier Ministre,
Président du Gouvernement

Par la présente, le conseil d'Administration des Femmes Libérales souhaite s'associer au comité d'organisation de la commémoration du 7^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant.

Les Femmes Libérales considèrent en effet que

- vos les meurtres pédophiles tragiques qui se sont passés dans nos pays voisins,
- vu le problème généralisé de l'abus sexuel des enfants dans les familles,
- vos les problèmes de violence familiale dont les enfants sont parfois victime,
- vu le problème de la prostitution de millions d'enfants dans les pays pauvres,
- vue l'exploitation générale des enfants dans le Tiers Monde par le biais du travail des enfants, de l'esclavage, du commerce des organes, des mutilations sexuelles des petites filles etc.

il importe que les associations préoccupées par les droits des enfants s'associent et constituent une réelle lobbie sociale en faveur des êtres les plus vulnérables de la société.

Association des Femmes

Iwwerall gët et Kanner an Nout, Kanner déi ënner Aarmut, Honger, Mëssbrauch, schlechter Behandlung, Vernolëissegung asw leiden.

D'Lëtzebuenger Guiden a Scouten ënnerstëtzen d'Initiativ fir d'Rechter vun de Kanner. Mir appelléieren un déi Verantwortlech an der Politik, sech fir d'Rechter vun de Kanner anzusetzen:

d'Recht op e Liewen an Dignitéit a Gebuergeheet,

d'Recht, fir viru negativen Aflëss a viru Gewalt geschützt ze gin,

d'Recht op eng gesond kierperlech, geeschteg a séilesch Entwécklung,

d'Recht op Ausbildung,

d'Recht, am kulturellen a gesellschaftleche Liewen aktiv matzemaachen.

Mir appelléieren un déi Verantwortlech an de Medien an an der Wirtschaft, Kanner nèt fir kommerziell Zwecker auszenotzen.

All Kanner op der Welt sollen d'Méigelechkeet kréien, sech zu fräien a verantwortleche Mënschen ze entwéckelen.

D'Guiden an d'Scouten hei zu Lëtzebuerg an a ville Länner versichen heizou hiren Deel bäizedroen.

Sylvie BISDORFF
Commissaire générale vun de
Lëtzebuenger GUIDEN A SCOUTEN

En tant que Ministre du Logement, je m'efforce de mener une politique active afin que le droit individuel à l'habitat ne reste pas lettre morte. Il est évident que les efforts pour assurer l'accès à un logement convenable visent prioritairement les familles avant des enfants à charge. L'objectif poursuivi est la réalisation d'un habitat plus humain et plus accueillant, notamment pour les enfants. En effet, les besoins et desiderata des enfants relatifs à la qualité de l'habitat au sens large du terme doivent être mieux respectés que par le passé lors de la création de nos logements, agglomérations et villes.

Les besoins spécifiques des membres les plus faibles de notre collectivité, surtout dans le cadre de la réalisation de nouveaux quartiers, ont trop souvent été négligés, parce que les droits de l'enfant inhérent à la création d'établissements humains ne s'inscrivent pas toujours dans les calculs de rentabilité des créateurs de ces cités.

Pour ma part, je ferai de mon mieux afin de garantir dans le cadre de la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation par des promoteurs publics un habitat plus humain et plus adapté aux besoins spécifiques de nos enfants, et ceci tant au niveau de l'urbanisme qu'au niveau de l'architecture.

Fernand BODEN
Ministre du Logement

C'est à la demande de la «Maison des Droits de l'Enfants» de France que le Grand-Duché de Luxembourg s'est associé à onze autres pays pour organiser en cette journée du 21 novembre 1996 une marche silencieuse afin d'attirer l'attention sur le fait que les enfants sont des citoyens à part entière et qu'ils ont droit à

une protection, à des services et à des formes de participation particuliers.

Les douloureux événements qui viennent de secouer nos voisins belges, de même que certaines affaires traitées récemment par nos propres tribunaux, nous ont rappelé et nous rappellent tous les jours que les enfants ne sont jamais et nulle part à l'abri de monstruosité de toutes sortes. Il revient à nous tous et à chacun d'entre nous d'être vigilants et de mettre tout en oeuvre pour faire respecter les droits de l'enfant consacrés par la Convention des Nations Unies.

La meilleure loi de protection des enfants contre de tels agressions, abus et injustices n'est efficace que si elle est accompagnée d'une information systématique objective des jeunes et d'une participation active de leur part dans les processus de décision les concernant.

C'est en informant les jeunes et en sollicitant leur participation active dès le plus jeune âge que nous leur procurerons la force physique et morale nécessaire pour agir et réagir contre toutes les difficultés qu'ils rencontreront tout au long de leur vie.

Alex BODRY
Ministre de la Jeunesse

Trop souvent encore les injustices de tout genre infligées aux enfants sont passées sous silence. Parce-que les enfants n'ont pas les moyens de se défendre, leurs droits sont souvent bafoués. Et pourtant, comme chaque citoyen, ils ont droit à notre protection.

Il est indispensable de ne pas rester indifférent et de tout mettre en oeuvre pour que ces injustices et violences soient dénoncées.

La culture apporte à la vie de tous les jours une dimension qui nous rend meilleurs, plus sensibles au monde qui nous entoure. Elle est à la base de l'acceptation de l'autre et du respect mutuel. La pratique de la culture ne se résume pas à la recherche de la beauté et des beaux-arts: elle est aussi une attitude de l'esprit qui vise une meilleure compréhension entre les hommes. Dans ce sens elle peut nous préserver des pires actes de violence envers nous-mêmes, envers nos enfants.

La marche du silence organisée par le Ministère de la Famille en étroite collaboration avec des ONG, et à laquelle j'aimerais m'associer, permettra d'attirer l'attention sur un problème fondamental de notre société.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Ministre de la Culture
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

La marche du silence pour commémorer le 7^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant que vous avez suscitée,

est une action que je ne puis que soutenir.

Une telle action est importante, car elle attire l'attention sur le fait que les enfants sont les êtres humains les plus vulnérables de la société. La protection de leur vie, de leur développement et de leur santé méritent une attention particulière des gouvernements.

Je me félicite que la Convention relative aux droits de l'enfant ait été adoptée et ratifiée par une très large majorité des États. Appliquée avec rigueur, cette Convention constitue un instrument précieux qui permettra de mettre les enfants à l'abri des violences physiques et morales.

L'année dernière, j'ai proposé à l'ONU, dans l'esprit de cette Convention, un effort complémentaire, pour éliminer l'exploitation du travail des enfants. Cette initiative a abouti, et le 22 décembre 1995, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté une résolution sur les droits de l'enfant qui comporte un chapitre consacré à l'élimination de l'exploitation de la main d'oeuvre enfantine.

Pour la première fois l'Assemblée Générale a ainsi adopté un texte qui se réfère de façon spécifique à la question du travail des enfants. Cette résolution plaide pour un renforcement de la coopération entre les différentes organisations internationales actives en la matière et demande au Secrétaire général de l'ONU de faire rapport sur les initiatives et programmes en cours et d'améliorer la coopération dans ce domaine.

En avril de cette année, à la Commission des droits de l'homme à GENÈVE, le Luxembourg s'est engagé pour que la résolution sur les droits de l'enfant qui y a été adoptée fasse de nouveau référence à la lutte contre l'exploitation des enfants par le travail.

Le Luxembourg a également salué devant l'assemblée générale des Nations Unies les résultats du «Congrès Mondial de STOCKHOLM contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales», et exprimé sa détermination à encourager la coopération internationale dans les domaines de la prévention et de la répression de l'exploitation sexuelle des enfants. Je suis comme vous d'avis qu'il faut tout faire pour assurer une protection efficace et garantie au niveau international des enfants contre ces pratiques criminelles.

Finalement, dans le cadre de la préparation au sein de l'UE de la réunion ministérielle de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui se tiendra en février prochain à SINGAPOUR, le Luxembourg se fait systématiquement l'avocat d'une coopération entre l'OMC et l'OIT (Organisation internationale du travail) pour le respect universel de normes sociales minimales qui devraient notamment conduire à la suppression de l'exploitation du travail des enfants.

Madame le Ministre,

En tant que Ministre des Affaires Étrangères, je partage entièrement les buts de la marche du 21 novembre pour commémorer la signature de la Convention sur les droits de l'enfant et je puis vous assurer que l'action internationale du Luxembourg continuera à donner une priorité à la protection de l'enfance dans le monde.

Jacques F. POOS
Vice-Président du Gouvernement
Ministre des Affaires Étrangères

Die Konvention der Rechte des Kindes: eine zivilisatorische Leistung ersten Ranges

Der Stand und die Qualität einer Zivilisation lassen sich weithin messen an der Stellung, die sie dem Kind einräumt. Allzu lange wurde das Kind nicht als Subjekt betrachtet und behandelt, sondern als Objekt, über das andere, seien es auch die eigenen Eltern, frei verfügen können. Das Recht des römischen Pater familias, ein Kind zu verstossen und damit der Aussetzung und dem sicheren Tod preiszugeben, die Ausbeutung der Kinder als billige Arbeitskräfte bis in unser Jahrhundert hinein u.a sind Zeichen und Folgen dieser Einstellung.

Heute gibt es andere Formen von Kinderausbeutung und Kindermißbrauch – die STOCKHOLMER Konferenz über Kinderprostitution und die Ereignisse der vergangenen Monate haben es zum Überdruß gezeigt. Darum ist ein verstärker und verschärfter Rechtsschutz der Kinder in allen Bereichen und auf allen Ebenen eine dringende Notwendigkeit, die keinen Aufschub duldet. Insofern ist die Anerkennung der Rechte des Kindes eine hochaktuelle Aufgabe und eine brennende Herausforderung für alle, die in Gesellschaft und Öffentlichkeit Verantwortung tragen. Wir alle aber sind in die Pflicht genommen, unaufhaltsam und unbeirrt für die Achtung und Durchsetzung dieser Rechte einzutreten. Nicht zuletzt sind die Bildungs- und Meinungsträger gefordert, das allgemeine Bewußtsein für die Würde und die Rechte des Kindes zu festigen.

Das Verdienst der vor sechs Jahren verabschiedeten und inzwischen von zahlreichen Staaten ratifizierten Konvention der Rechte des Kindes ist es, diese Rechte klar zu umschreiben und weithin als einklagbare Rechte zu definieren. Das ist eine zivilisatorische Leistung ersten Ranges, auf die unsere Epoche, im Unterschied zu so manchem weniger Erfreulichen, mit Recht stolz sein kann.

Darüber hinaus gehört es zur epochalen Bedeutung dieser Konvention, daß hier, zum ersten Mal in diesem Umfang und mit diesem Nachdruck, die Rechte von

Unmündigen (und zumeist Wehrlosen) volle Anerkennung erfahren.

Dem wird nicht zuletzt auch anerkannt, daß jeder Mensch, jede menschliche Person, unabhängig von Alter, Gesundheitszustand, Intelligenzquotient, Rasse und Hautfarbe, als Person geborenes Rechtssubjekt ist, dem die allgemeinen Menschenrechte verbrieft sind.

Als Christen fühlen wir uns diesen Einsichten und Werthaltungen ganz besonders verpflichtet, hat doch Jesus durch sein Handeln und sein Wort (vgl. Mt 18. 1-7 //) entscheidend zum Wandel der Stellung und der Werschätzung des Kindes beigetragen.

Mathias SCHILTZ
Generalvikar
Erzbisum Luxemburg

«Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain, pour lui donner la confiance en son pas, prendre un enfant pour un roi». À l'égard de ce qui se passe partout dans le monde, ces belles paroles

de la chanson d'Yves DUTEUIL peuvent sembler utopiques. Car dans notre monde «civilisé», les enfants, trop souvent, ne sont pas rois mais victimes, victimes d'abus et de crimes, de guerres et de violences. Bien que plus de 179 pays aient ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant entrée en vigueur en 1990, des millions d'enfants continuent de souffrir et beaucoup ne dépassent même pas l'âge de cinq ans. Analphabétisme, pauvreté, malnutrition, maladie, mutilations, telles sont les urgences silencieuses contre lesquelles luttent depuis des décennies de nombreuses O.N.G. et les résultats obtenus pendant les derniers cinquante ans sont là pour nous inciter à persévérer.

Car, de par le monde, les enfants continuent d'être les victimes innocentes: exploités dès leur plus jeune âge comme main-d'oeuvre; forcés à faire la guerre; contraints à la prostitution et à la pornographie; assassinés lors d'épurations ethniques; souffrant de malnutrition dans les camps de réfugiés au Zaïre; mourant

de faim en Afrique subsaharienne... Les exemples d'enfants maltraités, exploités et même assassinés abondent.

De même, dans les pays industrialisés, les enfants sont victimes de familles désunies, de la drogue, de la criminalité et les horreurs récemment découvertes en Belgique ont bien montré que les enfants-victimes ne sont pas cantonnés aux seuls pays du tiers-monde.

De nombreux organismes à travers le monde luttent depuis de nombreuses années pour soulager les malheurs des enfants et également pour faire prendre conscience au monde de ces malheurs et pour cela ils méritent notre profonde gratitude. Grâce à leurs efforts ils ont réussi à conforter la présence des enfants et des adolescents dans le débat politique et social et à renforcer l'idée que l'amour et le respect des enfants sont les clés du progrès humanitaire et politique. Continuons à les soutenir!

Lydie WÜRTH-POLFER
Bourgmestre de la Ville de
LUXEMBOURG

Le Conseil «Développement» s'est réuni le 22 novembre 1996 à BRUXELLES

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération a présidé la délégation luxembourgeoise au Conseil des Ministres «Développement» de l'Union européenne qui s'est réuni le vendredi 22 novembre 1996, à BRUXELLES.

Le Conseil fut saisi entre autres de deux projets de résolution sur le développement

humain et social, d'une part, et sur une approche intégrée et coordonnée, dans les programmes de l'UE d'aide d'urgence, de réhabilitation et de développement, pour ce qui est de la lutte contre les mines terrestres antipersonnel, d'autre part. Les Ministres ont eu par ailleurs un premier échange de vues sur les relations futures de l'UE avec les pays en développement

d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le Conseil s'est penché également sur un projet de conclusions sur l'égalité des sexes et la prévention des crises, les opérations d'urgence et la réhabilitation.

M. le Secrétaire d'État a participé à un dîner que la Présidence irlandaise a mis à profit pour faire le rapport de la récente mission de la troïka dans la région des grands lacs ainsi que pour évoquer les dernières évolutions de la crise humanitaire dans la région frontalière entre le Zaïre et le Rwanda.

Commémoration du 50^e anniversaire de l'UNESCO



La Commission Nationale pour la Coopération avec l'UNESCO a invité à une Séance Académique pour commémorer le 50^e anniversaire de l'UNESCO, le 25 novembre 1996 au Studio du Théâtre Municipal à Luxembourg.

Le programme de la séance académique fut le suivant:

- Allocution de M. J.P. KRAEMER, Président de la Commission Nationale;
- Discours de M. Azedine BESCHAOUGH, Représentant du Directeur général de l'UNESCO
- Discours de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture.

L'encadrement musical fut assuré par le jeune pianiste M. Jean MULLER.

De nombreuses personnalités ont assisté à la séance académique.



UNESCO: Délégués nationaux reçus par le GRAND-DUC

Son Altesse Royale le GRAND-DUC a reçu en audience, au Palais grand-ducal, une délégation de la Commission Nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

S.A.R. le GRAND-DUC entouré des délégués nationaux pour l'UNESCO

Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES les 25 et 26 novembre 1996

Le Conseil «Affaires générales» s'est tenu les 25 et 26 novembre 1996 à BRUXELLES sous Présidence irlandaise. Le LUXEMBOURG fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères, Jacques F. POOS.

Les Ministres ont préparé la réunion ministérielle de l'OMC à SINGAPOUR et ont eu des échanges sur l'adhésion de la Chine à l'OMC.

Concernant les questions de politique étrangère, les Ministres ont évoqué la

situation politique en ex-Yougoslavie en présence de M. Carl BILDT, Haut représentant pour la Bosnie et la Herzégovine. Ils ont débattu, après avoir adopté le mandat pour l'envoyé spécial au Moyen-Orient, M. MORATINOS, d'un plan d'action de l'UE en faveur du processus de paix.

Ont figuré également à l'ordre du jour la situation au Zaïre et la participation de l'UEO à une opération d'aide aux réfugiés dans le cadre d'une action commune dé-

cidée par le Conseil, les relations avec la Turquie, la situation au Timor oriental et le dialogue critique avec l'Iran.

La deuxième partie des travaux du 25 novembre fut consacrée à la 8^e réunion de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel. À l'ordre du jour a figuré une discussion sur des questions institutionnelles, dont le rôle des parlements nationaux, la co-décision et la flexibilité.

Les changements politiques intervenus récemment à MALTE ont pour conséquence que seule Chypre participera au dialogue structuré dans le cadre du processus d'adhésion prévu pour le 26 novembre.



M. JUNCKER rencontre M. BRUTON

Dans le cadre de sa tournée des capitales en vue de la préparation du Conseil européen de DUBLIN, les 13 et 14 décembre 1996, le Premier Ministre irlandais et Président en exercice du Conseil européen, John BRUTON a fait escale à LUXEMBOURG, mercredi, le 27 novembre 1996.

Le Premier Ministre irlandais fut reçu par le Premier Ministre luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER au Château de SEPT-FONTAINES.

Outre le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, Monsieur John BRUTON a également rencontré M. Jacques F. POOS au Château de SEPT-FONTAINES.

Centenaire du Lycée Technique des Arts et Métiers



Parmi les invités d'honneur LL.AA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE

Le 26 novembre a eu lieu une Séance Académique au Théâtre Municipal de LUXEMBOURG, à l'occasion du Centenaire du Lycée technique des Arts et Métiers et ce en présence de Leurs

Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Le programme de cette séance a été le suivant:

- Mot de bienvenue de Monsieur Norbert JACOBS, directeur du LTAM
- Allocution de Monsieur Nicolas EST-GEN, président du comité d'organisation
- discours de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
- Conférence «100 Joër Handwierkerschoul» par Messieurs Jemp KUNERT et Marc THIEL, professeurs
- Remise d'un objet d'art à S.A.R. le Grand-duc par une délégation d'élèves
- Présentation du film «Grips an de Fangeren»
Réalisation: Georges FAUTSCH, professeur.
Montage: Michel BERVARD, chargé de cours
- Encadrement musical:
 - Mootz' Art Trio
 - Monsieur Jhāngi MULLER et Monsieur Francesco SCHLIMÉ, pianistes
 - Chorale mixte du LTAM accompagnée par le «Bléiserensemble» de Monsieur Charles KONSBRUCK

M. WOHLFART au Conseil «Marché Intérieur»

Le 26 novembre s'est tenu à BRUXELLES une session du Conseil «Marché Intérieur» de l'Union Européenne. La délégation luxembourgeoise était conduite à cette occasion par Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

Les Ministres ont engagé un débat ouvert sur le rapport de la Commission relatif à l'impact et l'efficacité du marché unique. Ce rapport est le résultat d'études menées au cours des deux dernières années pour mesurer et quantifier les résultats de la mise en place du marché unique.

Monsieur WOHLFART a insisté plus particulièrement sur le suivi de la discussion qu'il conviendra d'assurer par d'autres Conseils, comme le Conseil Écofin ou le Conseil Environnement.

Le Secrétaire d'État a salué les effets positifs engendrés par la mise en place du marché unique, notamment sur la croissance et la compétitivité des entreprises, mais il a également souligné que le problème du chômage est loin d'être résolu.

Le chef de la délégation luxembourgeoise a souligné qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour parfaire le fonctionnement du Marché Intérieur.

Ainsi, les États membres devront veiller à une rapide transposition des règles du marché unique et à une bonne mise en application de celles-ci en droit national.

Au niveau de l'Union, il faudra faire les efforts nécessaires pour améliorer et simplifier la législation en vigueur.

En marge du Conseil Marché Intérieur, les Ministres ont participé au lancement de l'initiative « Citoyens d'Europe » en présence du Président SANTER, du Président du Parlement Européen HÄNSCH et d'autres personnalités de haut rang.

Cette campagne d'information, initiée par la Commission Européenne et par le Parlement Européen a pour but d'informer les citoyens des États membres sur les avantages concrets qu'ils peuvent tirer du marché unique, des droits que leur offre ce dernier et sur leurs moyens de les faire valoir.

Vers un meilleur échange d'informations à l'État

Le 27 novembre a eu lieu une conférence de presse sur l'implantation d'un système électronique d'échange d'informations auprès de l'État.

Après une phase d'essai de près d'une année, l'État est en train de généraliser dans l'ensemble de ses services l'implantation

d'un système électronique d'échange d'informations.

L'introduction de ce système de courrier et de messagerie électroniques marque ainsi un des premiers pas dans la politique du Gouvernement d'une mise en oeuvre concrète de la réforme administrative.

Dans la phase finale quelque 3000 postes de travail seront équipés de cet outil informatique, qui permet non seulement de transmettre et de recevoir des messages informels de la part des agents, mais qui va se substituer dans une large mesure au courrier traditionnel et à l'échange de dossiers sous forme papier entre services.

Face aux avantages indéniables que comporte un tel système dans l'intérêt d'un

meilleur interfonctionnement des services de l'État, le citoyen est en droit de se poser la question de savoir s'il pourra s'attendre à un service amélioré de la part des administrations. La réponse est oui.

L'objectif de cette innovation consiste précisément à accélérer le processus administratif, à lutter contre la bureaucratie et à créer les conditions nécessaires pour éviter au citoyen de se déplacer vers plusieurs services géographiquement distants en vue de régler une affaire administrative banale.

Le système de courrier électronique permet en effet de transmettre, pratiquement sans délai, un dossier complet d'une administration vers une autre. Dans un futur rapproché il est envisagé d'y superposer une couche de logiciels de suivi automatique des affaires permettant ainsi de connaître à tout moment l'état et le lieu du traitement d'un dossier.

À côté de ces fonctionnalités, la messagerie électronique offrira un certain nombre de services supplémentaires tels que

Quelques données techniques

- La transmission des informations est assurée par le réseau télématique **RACINE** (= Réseau Administratif Commun aux Institutions de l'État), réseau qui est administré par le Centre Informatique de l'État;
- L'échange électronique projeté avec le citoyen sera réalisé par un deuxième réseau **PEGASE** (= Plate-forme d'Échange du Gouvernement, des Administrations et Services de l'État);
- nombre de sites raccordés aux réseaux: 110
- nombre de postes connectés à la messagerie 3000 (en phase finale)
- vitesse (approx.) de transmission d'une page équivalente A4: 0,2 secondes
- protocole de transmission de la messagerie à travers RACINE: X400
- protocole de transmission PEGASE: Internet
- gestion d'adresses télématiques: norme: X500

- a) la traduction automatique de textes vers toutes les langues officielles de la Communauté;
- b) l'accès à Internet;
- c) la gestion d'agendas (convocation aux réunions);
- d) l'accès à des banques de connaissances, permettant à l'agent de tirer profit du knowhow accumulé au fil du temps par les experts d'un domaine déterminé;
- e) la mise à disposition d'un gestionnaire d'adresses télématiques et téléphoniques de l'ensemble des agents de l'État, assorties d'informations telles que le lieu de travail, le domaine de compétence etc...



Dans une phase finale, il est envisagé que le citoyen puisse également accéder, suivant des règles à établir, à certaines informations enregistrées sous ce système électronique d'échange. La transmission par le citoyen de déclarations fiscales ou autres par voie télématique est à l'étude.

Le Ministre des Communications entouré d'experts du système électronique d'échange d'informations à l'Etat



Rencontre POOS-MILUTINOVIC

Le 28 novembre, Monsieur Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, a reçu le Ministre des Affaires Étrangères de Yougoslavie, Monsieur MILUTINOVIC.

MM. POOS et MILUTINOVIC

Visite du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en Communauté germanophone de Belgique

Sur invitation du Ministre-Président Joseph MARAITE, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a effectué une visite officielle en Communauté germanophone de Belgique, jeudi, le 28 novembre 1996.

M. JUNCKER est arrivé au cours de l'après-midi à OUDLER (Commune de BURG-REULAND), où il a visité la Menuiserie Messerich.

Il s'est rendu ensuite à EUPEN, où il a eu des entretiens avec des membres du Gouvernement germanophone.

À l'ordre du jour ont figuré des questions relatives à la situation actuelle en matière de coopération entre le Luxembourg et la Communauté germanophone.

On estime qu'actuellement 1.000 personnes, des cinq communes du sud de la Communauté germanophone, travaillent au Grand-Duché de Luxembourg.

Les interlocuteurs ont discuté également des conclusions du deuxième Sommet de la Grande Région qui s'est tenu le 7 novembre à SARREBRUCK.

M. FISCHBACH à BRUXELLES

Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice a assisté les 28 et 29 novembre 1996 à BRUXELLES au Conseil des Ministres de la Justice et des Affaires Intérieures.

Le Conseil fut appelé à adopter une action commune permettant une lutte efficace contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi qu'une action commune relative au rapprochement des législations et des pratiques en matière de lutte contre la toxicomanie. La lutte contre le crime organisé fut un autre point important de l'ordre du jour.

Une réunion avec les Ministres des pays de l'Europe centrale et orientale et avec ceux de Chypre a permis d'examiner les possibilités d'un approfondissement des modalités de coopération judiciaire et policière avec ces pays.

M. BODRY à l'Inspection Générale de la Gendarmerie Royale belge

Le 28 novembre 1996, le Ministre de la Force Publique Alex BODRY a effectué une visite d'information à l'Inspection Générale de la Gendarmerie Royale belge. Le Ministre fut accompagné de représentants du département de la Force Publique, du Commandant de la Gendarmerie et du Directeur de la Police ainsi que d'autres officiers des deux Corps.

Les échanges de vues prévus avec le Général dirigeant l'Inspection se sont situés dans le cadre de la réorganisation des Forces de l'Ordre au Luxembourg.

La création d'un service de police national unique pour le Luxembourg nécessite la mise en place d'une autorité indépendante chargée du contrôle de cette administration.

Bilan de l'année touristique

Le 28 novembre a eu lieu au Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme une conférence de presse sur les thèmes suivants:

- conclusions des réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la randonnée touristique annuelle (M. Fernand BODEN, Ministre du Tourisme)
- nouvelles approches en marketing touristique - les nouveaux produits touristiques (M. Robert PHILIPPART, directeur de l'ONT).



Décorations au Centre Universitaire

Le 28 novembre 1996, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a procédé à la remise des médailles de la promotion dans les ordres nationaux de 1996, pour les professeurs et chargés de cours étrangers du Centre Universitaire de LUXEMBOURG.

Mme HENNICOT et les récipiendaires

«Économétrie de l'innovation»

«Le BREVET»

Plateau de KIRCHBERG-LUXEMBOURG, les 28 et 29 novembre 1996

À ces journées d'échange et d'études importantes, le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS a fait l'allocution de bienvenue, que nous reproduisons ci-après:

«Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur d'ouvrir la 54^{ème} Conférence internationale de l'Association d'Économétrie Appliquée, conférence qui est consacrée à l'économétrie de l'innovation et plus particulièrement à l'étude du brevet d'invention.

Je suis personnellement convaincu que les organisateurs – l'INSTITUT DE RECHERCHE EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE HENRI DESBOIS, rattaché à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de PARIS, et le Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg – ont eu raison de s'attaquer à un aspect très ardu et encore peu élucidé de l'innovation qu'est la propriété intellectuelle. Il est vrai que l'étude et l'analyse du système du brevet est un domaine que les économistes avaient abandonné, pendant trop longtemps peut-être à leurs collègues de la Faculté de Droit.

Et vous savez que les juristes ont une tendance naturelle à construire des cathédrales de règles nationales et internationales, d'une complexité époustouflante.

Il est sain que des économistes, qui plus est des économistes empiriques, consacrent du temps à la recherche des fondements économiques et managériaux du brevet dans sa double fonction: premièrement, comme instrument de protection des investissements, et donc comme incitant à l'innovation deuxièmement comme réceptacle d'information technique appelée à se diffuser et à être imitée à plus ou moins long terme. Il est étonnant de voir qu'on connaît peu de choses sur les véritables motivations et les facteurs déterminants qui influencent effectivement le dépôt de brevets et le choix d'un mode de protection comme le secret ou la stratégie du «first mover». Pourtant, nous utilisons tous les données de dépôts de brevet comme indicateur d'inventivité voire même de compétitivité technologique.

L'analyse économique traditionnelle considère que la technologie se réduit à des externalités, qu'elle forme une sorte de bien public, un ensemble d'informations facilement diffusées, voire aisément copiées par des entreprises rivales qui n'auraient pas investi dans la recherche et le développement de nouveaux produits et procédés. Pour pallier ce manque à ga-

ner, qu'on appelle «le problème d'appropriation», le Conseil des Sages de la République de VENISE, au 14^e siècle, a inventé un système ingénieux: le brevet. Le titre de propriété exclusif accordé par l'État à une entreprise lui permet d'exploiter elle-même une invention, de la céder ou d'en confier l'exploitation à des tiers sous licence. Le système de propriété industrielle qui n'a pas arrêté de se sophistiquer, crée les bases d'un échange marchand de la technologie, une bourse de titres de technologie, où peuvent s'échanger les actifs technologiques, régler les coopérations entre entreprises. Du moins en théorie.

En contrepartie du droit de propriété, du monopole accordé à l'inventeur, ce dernier doit révéler son invention, il doit décrire et publier en détail l'objet de son invention. C'est cette information technique qui explique la richesse d'information que contiennent les offices de propriété intellectuelle dans le monde, comme par exemple les bases de l'Office Européen des Brevets, source exceptionnelle pour le transfert de technologie. Le système du brevet doit donc accomplir deux fonctions: d'une part inciter l'entreprise à faire de la Recherche & Développement en lui permettant de se protéger contre la diffusion de la technologie, d'autre part, inciter la diffusion de cette même technologie afin d'assurer la croissance économique globale. Véritable dilemme qui devrait encore attirer la curiosité de nombreux économistes. J'imagine que le professeur SCHERER de l'université de HARVARD va aborder ses problèmes.

Mais les tendances théoriques plus récentes fondent l'activité économique sur des bases nouvelles: la connaissance, origine de toute richesse. La «Knowledge Based Economy» transforme l'idée que nous nous faisons de la notion de technologie. D'externalité, de bien public qu'il faut à tout prix internaliser par l'intervention de la puissance publique, que ce soit par des subventions ou par la propriété intellectuelle, la technologie devient un actif tacite, non articulable, difficilement imitable. Dans une telle perspective, la fonction économique du brevet s'en trouve profondément bouleversée.

Permettez-moi de faire quelques remarques en tant que responsable de la politique d'innovation industrielle, qui comprend aussi bien le transfert de technologie que la propriété industrielle.

En ce même lieu, en mai de cette année, eut lieu un grand colloque sur l'innovation organisée par la Commission européenne et plus particulièrement par la

DGXIII que dirige Monsieur VINCENTE PARAJON-COLLADA, colloque entièrement consacré à l'analyse statistique des enquêtes communautaires réalisées sous les auspices d'EUROSTAT dans presque tous les États Membres.

Il est saisissant de constater, chiffres à l'appui, que les entreprises ne recourent que marginalement à la protection par le dépôt de brevets ou de certificats d'utilité. Elles considèrent que l'avance sur les concurrents ou même le secret sont des instruments de protection bien plus efficaces. Ces observations confirment les résultats d'autres études comme celles de l'Office Européen des Brevets et sont cohérentes avec une série d'études américaines.

Pourquoi cette désaffection vis-à-vis du brevet, du moins en Europe? Pourquoi les entreprises choisissent-elles plutôt tel mode de protection plutôt que tel autre? Voilà un sujet de réflexion très intéressant et encore trop peu exploré. Il est pourtant essentiel, pour le décideur public, pour la politique d'innovation et pour l'avenir du système du brevet d'avoir quelque éclairage.

Un autre sujet me paraît être d'une importance primordiale: je songe à la valeur marchande du brevet tant financière que boursière.

Je vous invite également à étendre vos réflexions à d'autres aspects de la propriété intellectuelle qui me semblent un peu négligés alors qu'avec la montée des actifs immatériels et l'émergence de la société de l'information leur importance ne cesse d'augmenter: je veux parler des marques, des dessins et modèles, des droits d'auteur et des droits voisins. Mais ce sera peut-être l'objet d'une autre conférence.

Permettez-moi de vous souhaiter un bon travail et un agréable séjour au Luxembourg.»

À la suite de ce discours inaugural du Ministre R. GOEBBELS, il appartient au Président Vicente PARAJON COLLADA de faire la conférence magistrale, lors de laquelle l'orateur analysa de multiples facettes pratiques et juridiques concernant le vaste domaine du «brevet», avant que le Prof. F.M. SCHERER de la «Harvard University» ne fit son exposé «What do we know, What must we learn.».

D'autres apports scientifiques et de réglementation portaient sur l'innovation et la compétitivité, sur la «valeur-durée», comme encore la diffusion technologique par le brevet, finalement «Démonstration de logiciels et présentation par affiche».

Réunion à LUXEMBOURG du Conseil Interparlementaire Consultatif de BENELUX



La réunion s'est déroulée sous la présidence de M. Ady JUNG.

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de BENELUX, qui se compose de parlementaires de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg et dont le Président est Monsieur le Député Ady JUNG s'est réuni en séances plénières à LUXEMBOURG, à la Chambre des Députés, les 29 et 30 novembre.

À l'ordre du jour ont figuré, entre autres points:

- le rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois États,
- les concentrations dans le secteur financier,
- la mise en oeuvre des déclarations finales de la Conférence interparlementaire de SCHENGEN et plus particulièrement la déclaration finale relative au contrôle parlementaire,
- les progrès de la Conférence intergouvernementale (CIG),
- l'évaluation de la conférence de la Meuse.

Présidence luxembourgeoise:

Rencontre HENNICOT-CRESSON

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES a rencontré fin novembre à BRUXELLES M^{me} Edith CRESSON en vue de la préparation de la Présidence luxembourgeoise.

En ce qui concerne le domaine de la Recherche et du Développement, la première priorité de la présidence luxembourgeoise sera accordée au 5^e Plan cadre. M^{me} HENNICOT a souligné que le Luxembourg serait prêt à faire avancer de façon déterminée la discussion dont le calendrier sera arrêté sous peu.

Par ailleurs il est probable que l'idée d'une conférence euro-méditerranéenne se réalisera sous notre présidence.

En matière d'Éducation, les dossiers seront nombreux et importants. Il s'agira d'abord d'assurer le suivi du Livre Blanc «Enseigner et apprendre».

Il importera ensuite d'élaborer un compromis sur la révision à la hausse du budget du Programme d'action «Socrates». Une telle augmentation est envisagée en raison de l'extension du Programme aux pays de l'Europe centrale et orientale.

En outre, il importera d'élaborer des propositions suite aux consultations sur le Livre Vert «Obstacles à la mobilité trans-

nationale». Ce dossier intéresse tout particulièrement notre pays puisque le principe de la transférabilité des bourses sera discuté.

M^{me} HENNICOT a par ailleurs présenté les aspects du programme de travail qui feront l'objet d'une attention particulière de la Présidence luxembourgeoise; il s'agit notamment des divers aspects liés à la scolarité précoce, l'apprentissage précoce des langues en étant un des plus importants.

Dans le même contexte, il est nécessaire de rendre attentif au phénomène de l'intelligence précoce, trop négligé parfois et pas toujours pris en charge de façon adéquate.

Journée Mondiale contre le Sida 1996 «Unis dans l'espoir»

Tel est le slogan choisi par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la neuvième Journée Mondiale contre le Sida, commémorée le 1^{er} décembre 1996. Pour la première fois depuis neuf ans, l'Organisation Mondiale de la Santé adopte un slogan qui exprime, à côté d'un message de solidarité, un optimisme prudent.

La situation actuelle est toujours préoccupante. Plus de 22 millions de personnes vivent actuellement avec le HIV, dont 2 millions sont malades du Sida. Chaque jour, il y a environ 8.500 nouvelles infections par le HIV, le virus du Sida. Mais une lueur d'espoir existe: Les efforts en matière de prévention commencent à porter leurs fruits. Dans plusieurs pays de par le monde, et auprès de différents groupes-cibles de population, on commence à constater un ralentissement de la progression du nombre de nouvelles infections par le HIV. La recherche médicale a développé des associations médicamenteuses permettant de retarder l'évolution vers le Sida et rendant possible une survie prolongée dans des conditions satisfaisantes. Malgré cela, le Sida n'est pas encore vaincu et il serait prématuré de le faire croire.

«Unis dans l'espoir», nous devons lutter ensemble pour maîtriser le HIV et encou-

rager le développement d'une société capable d'apporter soins et soutien moral à tous ceux qui se trouvent confrontés à l'épidémie. Malheureusement le slogan «Unis dans l'espoir» est encore utopique dans de nombreux pays. Le risque d'une infection par le HIV est surtout présent dans les pays pauvres, spécialement ceux de l'Afrique et de l'Asie. 90% des personnes infectées vivent dans ces pays.

Les mesures de prévention commencent là aussi à être couronnées de succès. L'autoprotection, par l'usage du préservatif, le retardement des premiers rapports sexuels, une plus grande fidélité au partenaire sexuel, le refus par les toxicomanes d'échanger leurs seringues, a contribué à enrayer la propagation de l'infection.

Mais la prévention connaît plus de succès chez les personnes instruites qui comprennent mieux la signification des messages d'information et de sensibilisation.

Par ailleurs, près de 90% des personnes touchées par le HIV dans le monde ne pourront avoir accès aux nouvelles associations de médicaments disponibles, beaucoup trop chères pour elles. Des milliers de malades du Sida ne peuvent même pas être traités pour les maladies associées à leur immunodéficience. Ils ne

peuvent recevoir les médicaments les plus élémentaires – aspirine, analgésiques – pour atténuer leurs souffrances. Nombreux sont les porteurs du HIV qui n'osent pas avouer qu'ils sont infectés par le virus du Sida et ne bénéficient donc pas de soins corrects, par peur de perdre leur travail et d'être exclus de la société.

Nous sommes tous appelés à nous engager ensemble dans la lutte contre l'inégalité sociale et contre le Sida.

C'est un devoir humain et moral pour les pays nantis d'aider les pays plus pauvres, afin que toutes les personnes concernées par le Sida puissent avoir accès à des soins et au soutien nécessaires.

Agissons également de sorte pour que dans notre pays aucun des malades du Sida et aucune des personnes séropositives ne soient exclus de notre société, et pour qu'ils puissent bénéficier des soins disponibles.

Gardons-nous de faire des coupables des victimes.

Soyons solidaires au-delà de nos peurs et de nos préjugés. Notre attitude envers les personnes infectées par le HIV et les malades du Sida doit inclure une dimension humaine d'écoute et de dialogue. Nous devons combattre les préjugés, l'exclusion et la discrimination.

«Unis dans l'espoir», nous triompherons un jour du HIV et du Sida.

Conférence sur la Bosnie-Herzégovine à LONDRES

M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères a participé au «Peace Implementation Council (PIC)» qui s'est tenu les 4 et 5 décembre à LONDRES.

Des représentants de quelques 50 États et organisations internationales ont pris part à cette conférence chargée de surveiller la mise en oeuvre des accords de paix pour la Bosnie-Herzégovine.

La Conférence a adopté un plan d'action pour les 12 prochains mois qui met l'accent en particulier sur:

- la prise de responsabilité progressive des autorités bosniaques
- la conditionnalité politique dont l'aide à la reconstruction sera assortie
- le retour des réfugiés et la liberté de

mouvement et de communication

- le retour à une situation économique normale
- l'amélioration de la situation des populations locales (sécurité sociale, chauffage, enseignement...)
- des mesures pour favoriser une «Bosnie du peuple» afin que les différentes communautés puissent mieux s'identifier avec cet État (plaques minéralogiques standardisées, réseau de chemin de fer, réseau unique de télécommunications...).

Dans son intervention, M. POOS a regretté que les progrès accomplis jusqu'à présent ont été réalisés grâce à une considérable pression internationale: Il faudra

qu'en 1997 le processus de paix devienne auto-porteur.

Il s'est prononcé pour un approfondissement du processus de démocratisation dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie en soulignant l'importance particulière de la liberté d'association et de la liberté de presse ainsi que de l'éducation à la tolérance.

Il a signalé la détermination du Luxembourg de coopérer étroitement avec tous les responsables de la mise en oeuvre des accords de paix, lorsqu'il assumera la Présidence de l'UE, au cours du deuxième semestre de 1997.

En marge de la Conférence, M. POOS a rencontré M. Robin COOK, chargé des Affaires Étrangères dans le «shadow cabinet» du chef de l'opposition M. Tony BLAIR.

L'entretien a porté sur la politique du Parti Travailliste sur les grands thèmes européens et notamment la Conférence Intergouvernementale.

Sommet de l'OSCE à LISBONNE

Crises régionales, nouvelles négociations sur le désarmement conventionnel et contacts bilatéraux

Les 2 et 3 décembre, le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères M. Jacques F. POOS, ont pris part au Sommet de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Cette réunion, qui rassemblait 54 chefs d'État et de gouvernement, a fait le bilan des activités de l'organisation depuis son dernier Sommet en décembre 1994.

Le Sommet a examiné l'état des travaux dans les domaines politico-militaires, de diplomatie préventive et de réhabilitation d'après-crise. Il a par ailleurs évoqué les crises régionales dont est saisie l'organisation, telles celle du Nagorno-Karabakh, de la Géorgie, et de la Moldova, et a exhorté les parties à ces conflits à faire montre de bonne volonté dans la résolution des différends qui les opposent.

À la veille de la réunion de Londres sur la Bosnie, l'organisation a confirmé sa détermination à contribuer à la mise en oeuvre de l'accord de paix de Dayton, en particulier pour ce qui concerne l'organisation et la supervision d'élections municipales dans le courant de 1997.

Les responsables politiques ont chargé leurs représentants à Vienne d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et d'élaborer des concepts visant à constituer une meilleure coopération entre institutions et organisations européennes et transatlantiques.

Les chefs d'États et de gouvernement des 30 États parties du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) ont lancé des négociations visant à adapter le traité aux besoins changeants de la sécurité européenne. Ces négociations, qui se dérouleront sous les auspices de l'OSCE, auront lieu à Vienne. Par ailleurs, les 54 États participants de l'OSCE ont convenu de l'élaboration de mesures de confiance et de désarmement supplémentaires.

MM. JUNCKER et POOS ont mis à profit la réunion de Lisbonne pour mener des

entrevues bilatérales portant tant sur des sujets d'intérêt mutuel que sur des questions susceptibles d'intéresser les autorités luxembourgeoises au titre de la préparation de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre de 1997.

M. JUNCKER a rencontré les présidents de la Lettonie, de la Slovaquie, de l'Ukraine et de la Roumanie ainsi que les premiers ministres du Danemark et de la République tchèque.

Le Premier Ministre avait également effectué une visite de travail au Portugal. Avec son homologue portugais, M. Antonio Guterres, il avait eu au nord du Portugal des entretiens portant sur des questions bilatérales, sur la CIG et l'UEM. Les deux chefs de gouvernement ont à cette occasion procédé à la pose de la première pierre de la maison de retraite à Fiolhoso. Par sa participation financière à ce projet, le gouvernement luxembourgeois souhaite donner une expression concrète de solidarité envers la communauté portugaise qui a travaillé pendant de longues années dans notre pays. Durant son séjour, le premier ministre JUNCKER a eu un entretien de travail avec le ministre des Finances du Portugal, M. Antonio Sousa Franco. Il a en outre été reçu en audience par le président de la République portugaise, M. Jorge Sampaio.

M. Jacques F. POOS a rencontré en marge du Sommet ses homologues d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. Le ministre a examiné avec ses interlocuteurs les principales questions liées aux conflits dans la région transcaucasienne, notamment ceux du Nagorno-Karabakh et de l'Abkhazie, et a évoqué avec eux les perspectives du règlement pacifique de ces conflits.

La veille de la réunion de l'OSCE, MM. JUNCKER et POOS ont participé à un Sommet Benelux en vue de la préparation du Conseil européen de DUBLIN.

Conclave à BRUXELLES

Le 6 décembre s'est tenu à BRUXELLES un «Conseil Affaires Générales» auquel le Luxembourg fut représenté par son Ministre des Affaires Étrangères, M. Jacques F. POOS.

Les Ministres ont préparé le Conseil européen de DUBLIN des 13 et 14 décembre et évoqué quelques sujets d'actualité comme le processus de paix au Moyen-Orient, la

crise dans la région des Grands-Lacs et les derniers développements au Bélarus. Ils se sont réunis ensuite en séance spéciale de type «conclave». Ce conclave fut consacré à un premier examen du projet de texte devant amender le Traité de l'Union européenne qui sera soumis par la Présidence irlandaise au Conseil européen de DUBLIN.

Le Conseil Affaires Générales fut suivi d'un Conseil ministériel de l'Espace économique européen.

Télégramme de condoléances

Le 10 décembre 1996

Monsieur René Monory,

Président du Sénat

Palais du Luxembourg

F-75 291 Paris Cédex 06 – France

Monsieur le Président,

C'est avec grand regret que je viens d'apprendre le décès de M. Alain POHER, ancien Président du Sénat français. Avec lui disparaît une grande personnalité de la vie publique française qui, pendant sa longue carrière politique, a suscité respect et admiration pour son engagement, sa droiture et son soutien de la construction européenne.

Avec tous les membres de la Chambre des Députés je vous exprime nos très sincères condoléances que je vous saurais gré de bien vouloir transmettre également à la famille du défunt.

Le Grand-Duché de Luxembourg perd en la personne du Président Alain POHER un grand ami qui a souvent rendu visite à notre pays où il laissera le souvenir d'une personnalité hors du commun.

Jean SPAUTZ

Président de la Chambre des Députés

«Jeunes et violence – un défi pédagogique nouveau?»

Une conférence de presse a eu lieu le 9 décembre 1996 au Ministère de la Famille au sujet du séminaire «Jeunes et violence – un défi pédagogique nouveau?», à DIFFERDANGE.

La conférence de presse fut modérée par Monsieur Jos PAULY, Vice-Président de la Fondation Prince Henri-Princesse Maria Teresa. Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, et Monsieur Marcel BLAU, Bourgmestre de la Ville de DIFFERDANGE, ont parlé des objectifs de l'initiative. Madame Thérèse MICHAELIS, Directrice du Centre de prévention des toxicomanies, et Monsieur Roland KAYSER, Directeur de Polygraphie et de Weekend!, ont présenté l'organisation scientifique du séminaire. Mill MAJERUS a donné les détails nécessaires sur les modalités techniques.



MM. WOHLFART et MARIN

M. le Commissaire Manuel MARIN à LUXEMBOURG

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et M. Manuel MARIN, Vice-Président de la Commission européenne, ont tenu une conférence de presse, le 5 décembre 1996, dans les locaux de l'Hôtel St. Augustin.

La visite de M. Manuel MARIN s'est située dans le cadre de la préparation du débat parlementaire sur la coopération au développement et a permis au Vice-Président de la Commission européenne de s'entretenir tant avec M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART qu'avec M. le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ et les membres de la Commission des affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés.

Les compétences actuelles de M. Manuel MARIN au sein de la Commission européenne couvrent les relations extérieures avec les pays de la Méditerranée du Sud, du Moyen-Orient, du Proche-Orient, de l'Amérique latine et de l'Asie (sauf le Japon, la Chine, Hong-Kong, Macao, et Taiwan) y inclus les questions de coopération au développement.

Le Commissaire MARIN entouré des membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés



Effacité énergétique des hôpitaux

Le Ministère de l'Énergie en collaboration avec l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois (EHL) a organisé une conférence de presse à l'occasion de la signature de la convention d'accord volontaire sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur des hôpitaux par le Ministre de l'Énergie, Monsieur Robert GOEBBELS, et le Président de l'EHL, Monsieur Marc KOPPES.

La conférence de presse a eu lieu le 10 décembre 1996.

M. GOEBBELS signe la convention d'accord volontaire avec l'Entente des Hôpitaux.



Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à BRUXELLES

Les Ministres des Affaires Étrangères des États membres de l'OTAN se sont réunis les 10 et 11 décembre 1996 à BRUXELLES. Le Luxembourg fut représenté par M. Jacques F. POOS.

Cette réunion fut consacrée à l'adaptation interne de l'OTAN.

À l'ordre du jour ont figuré notamment:

- la situation en Bosnie-Herzégovine et les préparatifs pour une force de stabilisation (SFOR) qui succédera à l'IFOR
- la préparation du Sommet de l'OTAN prévu pour 1997
- le processus d'élargissement de l'OTAN ainsi que le renforcement du Partenariat pour la paix

- les relations avec la Russie et l'Ukraine
- l'adaptation des structures et des procédures de l'OTAN.

La rencontre à 16 fut suivie le 11 décembre d'une réunion du Conseil de Coopération du Nord-Atlantique, qui réunit les États membres de l'Alliance, les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les pays issus de l'ex-URSS.

Convention Gouvernement - TDK Recording Media Europe S.A., BASCHARAGE



La signature de la Convention avec la TDK

Une convention vient d'être signée ce 10 décembre entre le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Économie Monsieur Robert GOEBBELS et TDK Recording Media Europe S.A., BASCHARAGE, représentée par Monsieur Takehisa OHKAWA, Président et Monsieur Masatoshi SHIKANAL, Administrateur-délé-

gué, en vue de la construction d'une unité de production de CD-R par TDK à BASCHARAGE.

Par rapport à la communication à la presse faite le 6 juin 1996, le projet qui est défini dans la convention qui vient d'être signée a pris une ampleur considérable. En effet, l'investissement prévu doublera

et sera de l'ordre de 974 MLUF., à réaliser en 2 phases jusqu'en 1998 pour une production mensuelle de 2.500.000 CD-R.

La nouvelle activité créera quelque 80 postes de travail, lesquels seront occupés par une trentaine de transferts et par 50 recrutements sur le marché du travail.

Le CD-R est un CD qui peut être enregistré une seule fois. C'est un support de stockage très prometteur pour lequel les prévisions de marché ont été régulièrement révisées à la hausse ces derniers temps. Il peut servir au stockage de toutes informations sous forme numérique, que ce soit des sons, des images ou des textes. Des domaines d'application sont entre autres l'archivage et l'informatique.

Si les perspectives favorables de marché du CD-R persistent, un doublement de la capacité de production pourra être décidé d'ici deux ans.

Le Ministre de l'Économie a remercié les dirigeants de TDK pour la confiance qu'ils témoignent à notre pays pour l'implantation de la première ligne de production de CD-R de TDK en Europe.

Ce projet est d'autant plus important pour le Luxembourg qu'il inaugure la transition vers les supports d'enregistrement optiques qui vont à terme concurrencer les supports magnétiques fabriqués actuellement à BASCHARAGE.

«Kulturfabrik»: Signature de deux conventions

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, le Bourgmestre et les Échevins de la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE, et Madame Karin KREMER-WEBER, Présidente de l'a.s.b.l. Kulturfabrik ont signé deux conventions concernant la res-

tauration de l'ancien abattoir de la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE et la mise en place d'un centre culturel régional géré par l'a.s.b.l. Kulturfabrik.

La signature des conventions a eu lieu dans la grande salle des séances de l'Hôtel de Ville d'ESCH-sur-ALZETTE, le lundi 9 décembre 1996.

Une première «convention d'assainissement des bâtiments de l'ancien abattoir de la Ville d'ESCH» fut signée entre le Ministre de l'Économie, responsable de l'utilisation des fonds mis à disposition par le FEDER (Fonds Européen de Dévelop-

pement Régional), le Ministre de la Culture et la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE, qui assurent la contrepartie nationale du financement.

Une deuxième «convention de fonctionnement du centre culturel» fut conclue entre le Gouvernement, représenté par les Ministres de la Culture et du Budget, la Ville d'ESCH-sur-ALZETTE et l'a.s.b.l. Kulturfabrik.

La présentation du projet du nouveau centre culturel régional «Kulturfabrik» fut suivie d'une visite des lieux.

Une importante mission économique présidée par S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et conduite par le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, en décembre 1996, en MALAISIE, à SINGAPOUR et aux PHILIPPINES



SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HENRI en audience chez sa Majesté le ROI TUANKU JA'AFAR DE MALAISIE.

En Sa qualité de Président du «Board of Economic Development» Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER a présidé une importante mission économique du 10 au 14 décembre 1996 dans le lointain Sud-Est asiatique, et plus particulièrement les grands parages ASEAN, où un extraordinaire développement économique et structurel s'est manifesté depuis près d'une décennie.

Conduite par le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, – qui avait représenté le Grand-Duché à la Conférence internationale de la nouvelle «World Trade Organisation» quelque jours plus tôt –, quelque seize entreprises commerciales luxembourgeoises furent du déplacement, dont la BIL qui a ouvert une succursale à SINGAPOUR, d'autres instituts financiers, CARGOLUX, LUXCONTROL, ROTAREX ou encore PAUL-WURTH S.A.

Cette mission, à son début les 11 et 12 décembre, s'inscrivait dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle ambassade pour le Grand-Duché à KUALA LUMPUR, capitale de la Malaisie.

Le nouvel Ambassadeur luxembourgeois sera Pierre THEIN, antérieurement membre de la Direction générale ARBED, la

Malaisie comptant, ensemble avec quelques pays voisins du Sud-est asiatique, au nombre des nations industrielles et économiques destinées à un très florissant avenir.

La MALAISIE: 335.000 km²

À la Conférence WTO les accords n'ont pas seulement porté sur de nouvelles réglementations en matière télécommunications et prestations financières, mais encore sur la libéralisation généralisée du commerce mondial, les pays pauvres et en voie de développement devant bénéficier du commerce mondial, à restructurer de façon adéquate, – entendons profitable à un développement judicieux, humainement et sociologiquement équitable.

Représentant plus de 130 fois la surface de notre pays, la Malaisie est État fédéral, formé d'une partie continentale, péninsulaire et voisine de la Thaïlande, une autre partie insulaire, correspondant à deux régions de BORNÉO, – le SABAH et le SARAWAK. La population malaise, de près de 19 millions, s'active dans un climat tropical, la production du caoutchouc naturel rangeant en première place mon-

diale et celle de l'étain, grande ressource nationale, à côté de la bauxite et du pétrole surtout; la base de l'alimentation est constituée par le riz pour une population essentiellement concentrée en Malaisie occidentale.

Secouée par une «guerre larvée» avec l'Indonésie en 1963-66, la Malaisie a opté pour une expansion industrielle importante, après qu'en 1965 SINGAPOUR se fût retirée de la Fédération étatique.

Sur les dix dernières années, le zèle de la population malaise, – constituée d'une majorité de Malais moslems, soit 60%, comme de 30% de Chinois et de minorités indiennes – a assuré une croissance économique annuelle de l'ordre de 8,5% produit intérieur brut, soit un montant de 120.000 LuF par tête d'habitant, cette évolution, – selon les autorités du pays – devant doubler d'ici l'an 2005.

En 1995, la croissance fut de 9,5%, les estimations pour 1996 donnant 8,3%, pour des réserves internationales de l'ordre de 26,12 milliards de dollars U.S. L'inflation publique se situe entre 3 et 4%, l'agriculture assurant 15% du produit national brut, le taux d'occupation à l'agriculture se chiffrant à 20%: caoutchouc, huile de palmes, bois tropicaux, cacao.

9% du PNB étaient dus à l'industrie en 1960, taux qui fut majoré à 28% dès 1990; on escompte une majoration à 37% pour l'an 2020, la technologie de pointe constituant une des principales visées du pays.

On notera que 500 entreprises nouvelles se sont installées en Malaisie pour les seuls huit premiers mois de cette année '96, soit un investissement de l'ordre de 300 milliards de nos francs, les industries à capitaux intensifs et à main d'oeuvre intensive en constituant la part principale.

À SINGAPOUR: le 13 décembre

L'île-État de SINGAPOUR était ralliée par la mission économique le 13 décembre, notamment pour y procéder à l'ouverture officielle d'une importante filiale de la BANQUE INTERNATIONALE de LUXEMBOURG, donnant des as-

sises élargies aux échanges bancaires et commerciaux initiés par ledit institut financier il y a quelques années déjà.

Situé à l'extrémité sud de la péninsule malaise, l'État de SINGAPOUR, – étendue de 618 km² pour une population de près de 3 millions d'habitants, dont une importante partie chinoise – est république indépendante depuis 1965, après avoir été territoire britannique depuis 1819 et être occupé par les Japonais de 1942 à 1945. Important port de transit pour le caoutchouc et l'étain notamment, SINGAPOUR prend de plus en plus d'importance dans les domaines bancaire et industriel.

Aux PHILIPPINES: MANILLE, le 14 décembre

Le 13 décembre, pendant l'après-midi, le Prince HENRI et la délégation luxembourgeoise quittèrent SINGAPOUR pour la capitale des PHILIPPINES, État et archipel d'une étendue de 300.000 km², population de 65 millions d'habitants, MANILLE la capitale.

Sous souveraineté espagnole à partir de 1565, MANILLE la capitale et les quelques 7.000 îles et îlots de l'archipel furent «libérés» de l'hégémonie espagnole par les États-Unis d'Amérique, que les autochtones avaient hélés au secours...

À l'indépendance des îles de l'archipel en 1946, les indigènes avaient oublié l'occupation par force des Japonais de 1941-42, – territoires reconquis par les Marines U.S. en 1944-45, les États-Unis conservant 23 bases militaires, la dernière ayant été évacuée en 1992 seulement, quand le Général Fidel RAMOS fut élu à la Présidence de la République.

Les paysages des Philippines restent essentiellement agricoles, prépondérance aux grandes propriétés terriennes; les culturelles principales sont constituées par le riz et le maïs, la canne à sucre, l'aman-de de coco ou «coprah», comme «l'abaca» ou chanvre de MANILLE et le tabac constituant les principaux produits d'exportation.

Inauguration du nouveau siège de la B.I.L. à SINGAPOUR. De gauche à droite: Mr Michael WONG PAKSHONG, Consul général honoraire du Luxembourg à Singapour, M. le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, M. Jean KRIER, Président du Comité de Direction de la B.I.L., S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIÉ



SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HENRI en audience chez S.E. le Président FIDEL V. RAMOS des PHILIPPINES.



Le PRINCE HENRI pendant son discours d'introduction lors du séminaire de présentation du Luxembourg le 11 décembre à KUALA LUMPUR. Il est entouré par les membres de la délégation officielle.





Son Altesse Royale le Prince Henri lors de Sa visite du projet de reformation des anciens habitants de la décharge de "Smoky Mountain" à Manille. Le Prince Henri a fort apprécié des gâteaux produits à ce cours de pâtisserie.

Économiquement, les Philippines ont connu un taux de croissance de l'ordre de 5,6% en 1995, grandeur qui, selon des estimations prudentes, monterait à 6,2% pour l'exercice en cours. Le programme d'exportation est très ambitieux, les autorités visant un revenu de quelque 900 milliards de LuF en l'an 2000, ce qui représenterait une augmentation d'une grandeur de 190%! Côté importations, les Philippines reçoivent surtout des machines ou équipements électriques, des carburants d'origine minérale, des lubrifiants, équipements de transport, des produits sidérurgiques et chimiques finalement.

Côté développement sociologique et qualité de vie, – quant aux revenus familiaux réguliers à assurer –, différentes régions des îles principales et même la capitale MANILLE souffrent d'un manque d'hygiène certain, suite à des dépôts non ou alors mal contrôlés par les autorités publiques, comme à des quartiers pauvres.

C'est ainsi que le Prince HENRI et le

Secrétaire d'État ont pu voir l'un des vieux symboles matérialisant l'ancienne misère populaire à la «Smokey Mountain», – cet ancien et repoussant dépotoir, sur lequel les plus infortunés parmi les complètement démunis allaient à la recherche de quelque matière utilisable, voire revendable, question d'assurer un minimum de revenu, – la survie simplement. Ils vivaient dans ces mêmes parages, démunis de tout pratiquement.

La «Smokey Mountain» fermée, les pauvres furent relogés dans des habitations simples, mais salubres et fonctionnelles, des programmes de formation pour jeunes et adultes furent initiés, – projet bénéficiant de l'appui de Madame RAMOS –, des écoles créées; les anciennes surfaces du dépotoir seront libérées de millions de tonnes de déchets et débris, puis assainies, pour recevoir finalement des installations économiques et commerciales. ARBED coopérera à l'assainissement des terrains par la fourniture de palplanches appelées à assécher les grandes surfaces...

Discours de Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération à la première Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour le 10 décembre 1996

Monsieur le Président
Monsieur le Directeur Général,

Il y a dix ans, à PUNTA del ESTE, nous avons relevé un défi: celui de lancer, dans le domaine des échanges internationaux, un cycle de négociations à vocation quasi-universelle. À MARRAKECH nous

avons signé l'acquis de cette négociation sans pareil. Nous y avons également pris l'engagement de mener à bien la partie afin de poursuivre la consolidation du multilatéralisme.

Aujourd'hui notre tâche est de mesurer le travail accompli depuis MARRAKECH.

Il nous incombera également de confirmer et de compléter les tâches futures de l'Organisation afin de poursuivre la consolidation du multilatéralisme.

Monsieur le Président,

Personne ne contestera que le bilan global de ces deux ans et demi d'application des Accords de MARRAKECH est positif. Depuis 1995 le volume du commerce mondial a maintenu un taux de croissance aux alentours de 8%, progressant ainsi à un rythme deux fois plus rapide que celui de la production mondiale.

La refonte du système de règlement des différends a fait ses preuves et sanctionne désormais de façon efficace l'égalité de tous les membres de l'OMC devant les droits et les obligations inscrits dans les accords.

Par ailleurs, l'extraordinaire engouement pour l'OMC, se traduisant par le dépôt de 33 candidatures pour rejoindre les 128 membres actuels, confirme l'acuité de la vision des initiateurs du Cycle d'Uruguay.

Il me semble, par conséquent, légitime de faire preuve d'optimisme d'autant plus que le caractère récent de l'intégration des Accords de MARRAKECH dans nos législations nationales n'a pas encore permis, à ce jour, au nouveau régime multilatéral de donner sa pleine mesure.

Ceci dit, l'application de ces Accords comporte aussi un passif. Ainsi, le secteur des services demeure en grande partie exclu du processus de libéralisation. Un nouvel échec des négociations sur la libéralisation des services financiers et des télécommunications de base, l'année prochaine, mettrait en jeu la crédibilité même de l'exercice engagé sous l'égide de l'OMC.

Monsieur le Président,

Désormais, l'OMC nous fournit un forum de négociations permanent. Nous en avons le plus grand besoin pour adopter le cadre normatif en vigueur à une situation rapidement changeante.

Quels sont les défis à venir?

Le premier me semble être de mettre les pays en développement, particulièrement les moins avancés, en mesure de participer mieux aux échanges internationaux afin qu'ils puissent bénéficier effectivement des avantages du processus de libéralisation.

Nous devrions veiller ensuite à ce que la complémentarité entre le régime mis en place par l'OMC et les multiples entreprises d'intégration régionale soit respectée. Remettre en cause la vocation universelle de l'OMC présenterait un risque grave pour l'entreprise prometteuse engagée à MARRAKECH.

Monsieur le Président,

J'aimerais également évoquer les sujets dits nouveaux qui sont les plus controversés.

Il ne sert à rien de nier l'évidence: la consécration d'un système multilatéral équitable et prévisible, garantissant la libre circulation des biens et des services dans le respect des grands principes énoncés dans les Accords de MARRAKECH, passera obligatoirement par l'élargissement de notre débat.

Les changements que le développement des échanges internationaux a entraîné pour nos économies sont considérables. La mondialisation exige une adaptation permanente. Nos opinions publiques y sont extrêmement sensibles. Il est dans l'intérêt du processus de libéralisation de ne pas exclure certains sujets de nos débats. Nous ne voulons pas faire des normes sociales un facteur de division entre le nord et le sud. Mais nous voulons rechercher d'un commun accord des so-

lutions qui empêchent tout recours au protectionnisme et font du développement du commerce international une source de bien-être et de progrès social pour tous.

Le sujet des normes sociales doit être prioritairement évoqué au sein de l'Organisation Internationale du Travail. Comme l'a exprimé le Président en exercice de l'Union Européenne, nous regrettons également que le Directeur Général de cette Organisation n'ait pas pu contribuer à nos débats. Il nous faudra pour le moins définir les modalités d'une coopération entre l'OIT et l'OMC.

Une attention particulière est déjà accordée au rapport entre commerce et environnement. Nous espérons que les travaux en cours déboucheront à brève échéance sur des résultats concrets.

Il me semble, par ailleurs, que l'OMC devrait se consacrer davantage au sujet de l'investissement étranger direct. Progressant plus vite que le commerce international, l'IED a atteint un niveau record de 315

milliards de dollars en 1995. Il se déroule, pour l'essentiel à l'intérieur d'un réseau fait d'accords bilatéraux. L'établissement de règles multilatérales renforcera la dynamique des investissements étrangers et permettra d'augmenter le nombre des pays bénéficiaires.

Monsieur le Président,

Pour ne pas réitérer des positions bien connues, je me bornerai à marquer l'adhésion du Luxembourg aux contributions importantes que la Communauté Européenne a apporté à la préparation de cette Conférence et je me rallie entièrement aux propos du Commissaire Sir Leon BRITAN.

Monsieur le Président,

Singapour constitue le meilleur exemple d'un essor économique extraordinaire grâce notamment au développement du commerce international. Je tiens à vous remercier très chaleureusement pour votre hospitalité et je suis sûr que, sous votre Présidence, notre conférence sera couronnée de succès.

Rattachement du Contingent luxembourgeois du Corps européen à la 1^{ère} Division Mécanisée de l'Armée belge

Signature de l'accord protocolaire belgo-luxembourgeois
le 11 décembre 1996 à MARCHE-EN-FAMENNE

Le 11 décembre 1996 a été signé le protocole d'Accord du rattachement du Contingent luxembourgeois du Corps européen à la 1^{ère} Division Mécanisée de l'Armée belge lors d'une cérémonie militaire au Camp Albert à MARCHE-EN-FAMENNE par le Lieutenant-Général Robert MAES, Chef d'État-major de la Force Terrestre belge et par le Colonel Michel GRETSCH, Commandant de l'Armée luxembourgeoise, en présence de Monsieur Jean-Pol PONCELET, Ministre belge de la Défense nationale et de Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique.

MARCHE avait été choisie pour la signature pour une double raison: d'une part, la 7^e Brigade mécanisée fait partie de la 1^{ère} Division mécanique, unité belge engagée dans l'Eurocorps, et, d'autre part, le camp marchois est situé à mi-distance entre Luxembourg et Bruxelles, et était de ce fait symboliquement tout désigné pour cette

manifestation de coopération belgo-luxembourgeoise.

Le Contingent luxembourgeois du Corps européen est une unité de reconnaissance et constitue la contribution du Grand-Duché au Corps européen. L'historique du Contingent est le suivant: Le 6 mai 1994, le Gouvernement luxembourgeois a pris la décision de principe d'adhérer au Corps européen. La demande d'adhésion a été faite en date du 9 octobre 1995. Le même jour, le Ministre de la Force Publique a demandé le rattachement du contingent luxembourgeois à la 1^{ère} Division mécanisée de l'Armée belge dans le cadre de l'Eurocorps. Les premières réunions internes au niveau État-major ont eu lieu dès le 27 novembre 1995. Le rattachement est stipulé dans trois documents: une déclaration d'intention politique, un protocole d'accord, réglant entre autres l'emploi des langues, les procédures, la question des soins médi-

caux, la sécurité, et des accords techniques (modalités d'exécution) qui se trouvent au stade de projet.

Le 7 mai 1996, le Luxembourg a adhéré officiellement au Corps européen. La déclaration d'intention politique a été signée à Luxembourg le 6 septembre 1996 par les Ministres PONCELET et BODRY (voir notre Bulletin 3/96, page 52).

Avec la mise sur pied de cette unité, le Luxembourg dispose, à côté du contingent AMF(L), d'une deuxième unité opérationnelle qui, dans le cadre d'organisations internationales, est en mesure de participer aux missions de défense commune des alliés, à des actions humanitaires et de maintien et de rétablissement de la paix. Le Luxembourg a déjà participé à plusieurs opérations de maintien de la paix: Intégrés dans des unités de l'Armée belge, des détachements militaires luxembourgeois ont participé à la guerre de Corée, à

la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU) en Croatie et continue à faire partie de l'Implementation Force (IFOR) en Bosnie-Herzégovine.

Le contingent se compose d'un élément de commandement, de deux pelotons de reconnaissance, d'un peloton anti-chars et d'un élément de soutien logistique. Au total, il comprend 167 militaires, dont 9 officiers, 30 sous-officiers et 128 hommes de troupe. Le Capitaine Marc ASSEL en assume le commandement. Tous les officiers et sous-officiers sont des militaires de carrière. Les hommes de troupe sont des volontaires qui s'engagent dans l'Armée pour une durée de 18 mois et peuvent prolonger leur contrat jusqu'à 15 ans au maximum. L'équipement dont sera doté le contingent se compose de véhicules Hummer blindés et de camions MAN. Le fusil Steyer, des mitrailleuses .50 et MAG, le lance-grenades 40 mm et le système anti-chars américain TOW sont les principaux armements. Au point de vue des moyens de communication, le contingent sera équipé de matériel français de la gamme PR4G.

Pour pouvoir établir des liaisons en mode «frequency hopping» avec l'échelon supérieur belge, des postes radios BAMS compléteront l'équipement de transmission. Le contingent sera préparé à conduire des missions incombant à une unité de reconnaissance en opérations offensives et défensives ainsi que des missions humanitaires et de maintien et de rétablissement de la paix.

La cérémonie sur la plaine de parade du Camp Roi Albert à MARCHE débuta par la présentation des troupes au Colonel Breveté d'État-Major BERTRAND, Chef d'État-Major de la 1^{ère} Division Mécanisée. Après la mise en place de l'étendard Belge eut lieu successivement l'accueil du Lieutenant-général Maes, Chef d'État-Major de la Force Terrestre belge, de Monsieur Jean-Pol PONCELET, Ministre de la Défense nationale et du Vice-Amiral HERTELEER, Chef de l'État-Major Général ainsi que de Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique et du Colonel GRETSCH, Commandant de l'Armée luxembourgeoise. Après une allocution du Lieutenant-général MAES, Chef d'État-Major de la Force Terrestre (allocution que nous reproduisons ci-après), on procéda à la mise en place du détachement et de l'étendard luxembourgeois.

La mise en place des étendards Belge et Luxembourgeois au centre du dispositif était suivie par l'exécution des hymnes nationaux belge et luxembourgeois et par la revue des troupes par les ministres PONCELET et BODRY, accompagnés du Lieutenant-général MAES et du Colonel GRETSCH. À la fin de la revue des troupes, et avant le défilé militaire, une allocution fut prononcée par le

Colonel Gretschi. À l'issue de la cérémonie, les deux ministres ont visité l'exposition de matériel militaire. Relevons que l'Armée luxembourgeoise était représentée à la prise d'armes par une compagnie d'honneur à 3 pelotons et le groupe drapeau de l'Armée (5 officiers, 12 sous-officiers et 66 soldats). Pour l'exposition, 5 véhicules Hummer et un camion MAN furent présentés.

À la salle des fêtes de la caserne eut lieu ensuite la signature du protocole d'accord par le Lieutenant-général MAES et le Colonel GRETSCH. À cette occasion des discours furent prononcés par les ministres PONCELET et BODRY.

Nous reproduisons ci-après les allocutions du Lieutenant-général MAES et du Colonel GRETSCH ainsi que les discours des Ministres Alex BODRY et Jean-Pol PONCELET:

Allocution du Lieutenant-général MAES

Militaires de la 1^{ère} Division Mécanisée, nous sommes réunis sur cette plaine de parade afin de marquer, avec toute la solennité qu'un tel événement requiert, la signature du protocole d'accord du rattachement du contingent luxembourgeois à la 1^{ère} Division Mécanisée affectée au Corps Européen.

Dit protocolakkoord wordt straks door de Commandant van het Luxemburgse Leger, Kolonel GRETSCH, en mijzelf ondertekend. Het bepaalt de voorwaarden en de samenwerkingsmodaliteiten van deze aanhechting. Vooraleer we het Luxemburgse contingent ontvangen, wil ik mij richt en tot de aanwezige autoriteit en en geno digden.

Messieurs les Ministres, Amiral, Monsieur le Commandant de l'Armée luxembourgeoise, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-bourgemestre, Messieurs les Généraux, Mesdames, Messieurs. Les délais ne me permettent pas de citer nommément chaque autorité présente, mais je tiens à remercier chacun d'avoir bien voulu accepter mon invitation à cette cérémonie. Votre présence honore notre Force Terrestre et l'Armée luxembourgeoise, et marque à suffisance votre intérêt pour l'événement de ce jour. Je tiens à remercier particulièrement Monsieur le Ministre de la Force Publique et Monsieur le Ministre de la Défense Nationale qui, malgré les obligations de leur charge, ont tenu à être parmi nous ce jour. Notre collaboration avec l'Armée luxembourgeoise est suffisamment ancienne que pour pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une excellente coopération, fondée sur le respect mutuel et la réciprocité. À titre d'exemples, il faut commencer par rappeler la participation luxembour-

geoise à la Brigade PIRON durant la Seconde Guerre Mondiale, ainsi qu'au Bataillon belge de Corée en 1950. Vint ensuite un traité de coopération militaire conclu en 1956 et auquel remonte la formation d'officiers et sous-officiers luxembourgeois à l'École Royale Militaire et à l'École d'Infanterie. Plus récemment, il y eut la participation luxembourgeoise au bataillon BELBAT chargé du maintien de la paix en ex-Yougoslavie, et il y a toujours la participation luxembourgeoise au sein de BELUGA, bataillon de support et services pour lequel la Belgique est nation pilote. Pour terminer, il existe un projet sur le point d'être finalisé pour la formation de sous-officiers luxembourgeois à l'École Royale des Sous-Officiers à DINANT.

Cette véritable coopération sera développée à un niveau supérieur dans le cadre du Corps Européen. Le Corps Européen, dont la création résulte d'une initiative de la France et l'Allemagne en 1992, s'est étoffé par l'adhésion de la Belgique en 1993 et de l'Espagne en 1994, pour enfin être élargi au Luxembourg comme cinquième État constitutif. Cet engagement fort du Luxembourg s'est manifesté par la création d'une unité nouvelle, une compagnie de reconnaissance.

Nous nous réjouissons de l'initiative luxembourgeoise d'engager cette compagnie de reconnaissance au sein de la 1^{ère} Division Mécanisée. Cette initiative a déjà amené à la signature d'une Déclaration commune le 6 septembre dernier à LUXEMBOURG, et conduira aujourd'hui à la signature du protocole d'accord. Cette signature est pour nous l'occasion idéale d'accueillir solennellement la compagnie de reconnaissance luxembourgeoise ici, à MARCHE-EN-FAMENNE, et ainsi de renforcer les liens existants entre nos deux Armées.

Van mijn kant, garandeer ik U mijn vaste wil om alles in het werk te stellen ten einde een vruchtbare en duurzame samenwerking te verwezenlijken. Met de resultaten van de samenwerking tot op heden voor de ogen, ben ik ervan overtuigd dat deze aanhechting een voorbeeld zal zijn in haar soort.

De mon côté, je peux vous assurer de ma volonté de mettre tout en oeuvre afin de réaliser une coopération durable et fructueuse. Partant des résultats de notre collaboration passée, je suis intimement convaincu que ce rattachement constituera un modèle du genre. Nous ne faisons pas que parler de l'union européenne ou de l'identité européenne de défense. De façon concrète, nous la construisons.

Mir schwetzen nët nëmmen vun der europäescher Unioun oder vun der europäescher Verdeedegungsidentitéit Mir bauen se op op eng konkreet Art a Weis.

Allocution du Colonel Michel GRETSCH

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,
Monsieur le Ministre de la Force Publique,
Monsieur l'Amiral, Chef de l'État-major Général,
Monsieur le Général Chef d'État-major de la Force Terrestre,
Messieurs les Généraux,
Officiers, Sous-officiers, Caporaux, Soldats belges et luxembourgeois,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi, de m'adresser à vous aujourd'hui. Je crois que c'est bien la première fois qu'un Commandant de l'Armée luxembourgeoise puisse s'adresser lors d'une cérémonie officielle à des soldats belges et luxembourgeois réunis dans une même unité et appelés à travailler ensemble au cours des prochaines années.

Ce n'est certes pas la première fois que des actions communes ont été réalisées par nos deux armées. Le Général MAES vient d'en faire un petit rappel, mais ces activités résultaient toujours de situations de circonstance.

Aujourd'hui, par la signature du protocole d'accord belgo-luxembourgeois, cette coopération occasionnelle est remplacée par une coopération, définie et entamée, dès le temps de paix.

L'origine en est la suite logique de la décision de nos Gouvernements d'adhérer au même Corps multinational, le Corps européen.

La contribution luxembourgeoise, une compagnie renforcée, étant trop petite pour pouvoir évoluer toute seule et indépendamment dans un Corps, les Forces belges ont accepté, sur demande des autorités luxembourgeoises, de l'intégrer, en cas d'opération, dans leur grande unité affectée au Corps européen.

L'Armée luxembourgeoise est très fière de la confiance témoignée.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier tout particulièrement les autorités politiques et militaires qui sont à l'origine de ce projet. Merci aussi à tous ceux et toutes celles qui ont oeuvré pour réaliser cet accord qui s'inscrit bien dans la voie à suivre des armées modernes.

Multinationalité jusqu'à des niveaux très bas, flexibilité, capacité d'adaptation, coopération et compréhension mutuelle sont les éléments-clés pour réussir les processus entamés.

L'accord signé aujourd'hui constitue le départ d'un nouveau défi. Il ne sera pas une



Les étendards belge et luxembourgeois réunis

fin en soi, mais le début d'un programme qui demandera à chacun beaucoup d'efforts et d'engagement. Nous serons appelés à adapter et nos habitudes et nos méthodes de travail.

Mais, au vu de la qualité et des capacités de nos hommes et femmes, et riche des expériences vécues du passé, je suis persuadé que l'outil que nous nous sommes proposés de construire ensemble, deviendra rapidement un outil de défense bien rôdé.

Mon Général,

Je peux vous assurer que les membres de l'Armée luxembourgeoise sont décidés de relever le défi proposé, et ils s'engageront de toutes leurs forces pour réussir. Ils se montreront dignes de la confiance que vous leur témoignez.

Avant de terminer, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les Forces belges pour l'aide et le support qu'elles ont accordés tout au long des dernières années à l'Armée luxembourgeoise. Sans cet appui, les soldats luxembourgeois auraient eu bien des difficultés à assurer leur participation aux opérations demandées.

Merci aussi à tous ceux impliqués dans l'organisation de cette cérémonie et pour le chaleureux accueil, qui nous est réservé aujourd'hui ici à MARCHE-en-FAMENNE, au Camp Roi Albert.

À nos Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Soldats belges et luxembourgeois de la 1^{re} Division Mécanisée, j'exprime mes vœux de réussite, qu'ils soient fiers de travailler ensemble dans un même but commun. Que cette coopération devienne symbole et exemple pour d'autres.

Aan onze Belgische en Luxemburgse Officieren, Onder-Officieren, Korporaals en Soldaten van de Eerste Gemecha-

niseerde Divisie, maak ik mijn innigste wensen van succes over. Wees fier om samen te werken voor een zelfde doel. Dat deze samenwerking een symbol en voorbeeld moge zijn voor anderen

Merci de votre attention.

Discours de Monsieur Alex BODRY

Messieurs,

C'est à la veille du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale qui s'est tenu à LUXEMBOURG le 9 mai 1994, que le Gouvernement luxembourgeois a pris la décision politique de participer à l'Eurocorps.

L'annonce officielle a été faite au cours de cette réunion ministérielle. Ce contexte est bien significatif, alors qu'il traduit la volonté de placer cette décision luxembourgeoise dans un cadre européen.

Membre fondateur de la Communauté Européenne, le Luxembourg ne voulait rester en retrait par rapport à une initiative franco-allemande, élargie à d'autres, qui allait signifier l'émergence d'une force multinationale européenne.

C'est aux Européens, dans le cadre des organisations internationales dont ils font partie, de prendre en mains les problèmes qui affectent leurs intérêts propres dans le domaine de la sécurité et de la défense. Une étroite coopération dans la poursuite du but commun est de mise et elle doit trouver une expression concrète dans les actes. La création d'une identité européenne de sécurité et de défense doit être activement soutenue. Telles sont les raisons qui sous-tendent la décision du Gouvernement luxembourgeois.



Lors de la cérémonie de signature

Mon pays n'a pas hésité à se joindre à la France, à l'Allemagne, à la Belgique et à l'Espagne, pour constituer le Corps européen alors qu'il représente une des potentialités de la mise en oeuvre des dispositions concernant une politique étrangère et de sécurité commune, telle qu'elle est prévue par le traité de MAASTRICHT sur l'Union Européenne.

Compte tenu de l'objectif poursuivi, ce n'est certainement pas par hasard que la décision de créer le Corps européen a été prise à quelques semaines d'intervalle de la signature de ce traité de MAASTRICHT.

Aujourd'hui cinq pays font partie du Corps européen, soit la moitié des membres de l'UEO, considérée comme le bras armé de l'Union européenne et devant conduire à terme à une défense commune.

Nous sommes conscients qu'en faisant partie de ce Corps, nous contribuons à renforcer le pilier européen au sein de l'Alliance Atlantique tout en assumant notre rôle et nos responsabilités au sein de l'UEO en tant que bras armé de l'Union Européenne. Il est en effet clairement retenu que les missions du Corps se situent à la fois dans le cadre de l'OTAN, notamment en vue d'assurer une défense collective sur la base du traité de WASHINGTON, et dans le cadre de l'UEO, principalement pour des missions de maintien ou de rétablissement de la paix ainsi que des actions humanitaires.

Les missions que l'armée luxembourgeoise assumera dans le cadre de ses engagements internationaux seront fixées dans une nouvelle loi militaire, dont le projet est actuellement soumis à la Chambre des députés et au Conseil d'État.

Sur le plan national, l'armée luxembourgeoise se trouve engagée avec deux unités séparées, structurées d'une façon identique et dont la mission est axée notamment sur

des missions d'éclairage et de reconnaissance.

D'un côté, elle participe aux forces de réaction immédiate (IRF) de l'OTAN et, d'un autre côté, elle met une 2^e unité opérationnelle à la disposition du Corps européen, ceci en dehors des forces de défense territoriales.

Ces unités disposeront d'un effectif complet et elles seront équipées adéquatement.

Face aux nouvelles missions dévolues à l'Armée luxembourgeoise, une plus grande professionnalisation est de rigueur.

Pour stimuler le recrutement, qui s'accomplit actuellement sur une base exclusivement volontaire et qui était longtemps déficitaire, le Gouvernement a pris toute une série de mesures, avec le résultat que la tendance négative a pu être renversée. Le noyau de nos unités opérationnelles internationales sera constitué de volontaires de carrière dès le vote de la loi, escompté pour le 1^{er} semestre de l'année prochaine.

Alors que l'accord en effectifs est ainsi garanti, l'équipement de nos unités, de son côté, sera optimisé, et cela au moyen d'un plan pluriannuel, prévoyant pour la période allant de 1997 à 2001 un investissement de quelque 620 mio de francs.

Les conditions sont donc réunies pour que les contingents que nous nous proposons de mettre à la disposition des unités multinationales seront à même de remplir leur mission.

Pour ce qui concerne plus particulièrement notre contribution à l'Eurocorps, le Gouvernement luxembourgeois se félicite de ce que la Belgique a marqué son accord au rattachement de notre unité à sa 1^{re} Division Mécanisée.

Étant de taille trop réduite pour pouvoir opérer d'une manière autonome au sein du Corps européen, notre contingent a besoin d'être affecté à une division étrangère. Que ce rattachement puisse s'accomplir à l'unité belge a été accueilli par le Luxembourg avec grande satisfaction et cela à plus d'un titre.

D'abord, nous sommes persuadés que cette façon d'opérer permettra à notre unité de conserver sa spécificité et de maintenir sa visibilité nationale dans le cadre des actions communes. Nous y attachons un grand intérêt.

Ensuite, ce rattachement est propre à consolider la coopération fort fructueuse entre nos deux armées. Je veux pour exemple l'excellente collaboration en ex-Yougoslavie, qui a débuté au sein de BELBAT en Slavonie, qui se prolonge actuellement dans le cadre du bataillon Beluga en Bosnie-Herzégovine et qui va se poursuivre, — j'en suis convaincu — dans la force de suivi et de stabilisation en cas de prolongement du mandat par l'ONU. Le gouvernement luxembourgeois y est favorable et notre force armée continuera d'être présente sur le terrain.

Dans le contexte des missions de paix à assumer en ex-Yougoslavie, je m'en voudrais de ne pas citer l'excellente contribution que la Belgique fournit en Slavonie Orientale, où elle commande la force UNTAES. S'effectuant dans des conditions fort difficiles, cette opération mérite notre plein soutien et notre grande appréciation, d'autant qu'elle est empreinte du profond savoir-faire et de la remarquable compétence des officiers, sous-officiers et soldats belges.

Par ailleurs, et s'ajoutant à l'accord «Amiral Benelux» et à la constitution de la BENELUX «deployable air task force», la collaboration au sein de l'Eurocorps constitue un autre exemple éloquent de la coopération étroite au sein du BENELUX dans le domaine militaire. Cette mise en commun de forces des 3 pays est un modèle démontrant l'efficacité et le pragmatisme militaires et soulignant la contribution du BENELUX à l'intégration européenne.

Le chapeau politique qui conditionne la signature de l'accord technique a été avalisé à LUXEMBOURG lors de la visite de mon collègue et ami, Jean-Pol PONCELET le 6 septembre passé, et où le principe a été consacré sur le fondement de la défense de nos valeurs et de nos intérêts mutuels.

Cette nouvelle étape dans nos relations renforcera et consolidera les liens traditionnels historiques et d'amitié qui unissent depuis longtemps nos deux pays et notre démarche d'aujourd'hui donnera une dimension nouvelle à la collaboration prometteuse entre nos forces armées.

Discours de Monsieur Jean-Pol PONCELET

La signature de ce protocole d'accord entre le Grand Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique est un pas concret dans la construction progressive de l'identité européenne de défense. C'est également une nouvelle étape dans la traditionnelle collaboration qui existe entre les forces armées de nos deux pays.

Le protocole d'accord qui vient d'être signé aujourd'hui ne peut être comparé aux collaborations ponctuelles du passé. Voilà déjà plusieurs décennies que nos deux armées coopèrent dans un esprit de

franchise et de respect mutuel. Je pense notamment aux officiers et sous-officiers grand-ducaux qui viennent en Belgique pour parfaire leur instruction, je pense aux participations communes de nos forces armées à des opérations sur des terrains extérieurs.

Nous voulons dès à présent aller plus loin pour que cette collaboration devienne systématique.

Nos deux pays ont su tirer avantage de leur modeste taille en choisissant d'agir et d'établir de nombreuses alliances. Je ne dois pas vous rappeler que notre initiative commune d'Union économique – le Bénélux – est à la base de l'Union euro-

péenne que nous désirons aujourd'hui diversifier et consolider.

Je suis particulièrement fier, en temps que Luxembourgeois, de signer le rattachement du contingent grand-ducal à la 1^{ère} Division mécanisée belge au sein du Corps européen.

Monsieur le Ministre, cher ami,

Je voudrais vous dire combien je suis honoré et fier de la signature de cet accord. Je suis heureux que nous oeuvrions ensemble au renforcement de l'Union européenne ainsi qu'à la construction de l'Identité européenne de défense dans le cadre de l'Eurocorps.

Le «MUSÉE NATIONAL d'HISTOIRE NATURELLE» inauguré à LUXEMBOURG-GRUND, le 12 décembre 1996: découvrir ou étudier la nature sur trois plans didactiques et muséologiques

Idee politique et décision de principe en 1976, planifications générales et particulière suivies d'importants et coûteux travaux de restauration, aménagements multiples dans les très anciennes bâtisses historiques, – le Musée National d'Histoire Naturelle est une belle réalité scientifique désormais, inauguré qu'il fut jeudi, le 12 décembre 1996 à GRUND, en présence des Ministres Robert GOEBBELS, Travaux Publics, et Erna HENNICOT-SCHOEPGES, département de la Culture.

L'histoire de certains des lieux transformés et aménagés remonte au début du 14^e siècle: en novembre 1308 en effet, on décida de créer les fondations pour une église vouée à St. JEAN et pour un modeste premier hôpital de la ville, au lieu-dit «uff den Steinen» à l'époque de l'Empereur HENRI VII; MARGARETA, «Dei gratia Romanorum Regina», conseilla le 14 janvier 1309 encore de promouvoir «par tous les moyens la réalisation de l'hospice».

Sous les seigneurs qui se suivirent au trône du Duché et les promoteurs sur les lieux, l'Hospice St. JEAN fut agrandi et restauré à diverses reprises, – géré et fonctionnant apparemment sans problèmes majeurs jusqu'en l'an 1543. Détruite suite aux échanges belliqueux entre les troupes de l'Empereur CHARLES



L'inauguration fut rehaussée par la présence des Ministres Robert GOEBBELS, Travaux Publics et Erna HENNICOT-SCHOEPGES, département de la Culture.

QUINT et le Roi de France FRANÇOIS I^{er}, l'Abbaye d'ALTMÜNSTER ne fut plus reconstruite pour «des raisons stratégiques», CHARLES QUINT cédant l'Hospice St. JEAN aux seigneurs-maîtres de MÜNSTER, à condition que ceux-ci réalisent un nouvel hospice dans les parages directs de l'Église St. JEAN à GRUND.

Les moines réalisèrent effectivement en 1550 le nouveau pavillon Est de l'hospice, la partie qui devait héberger la Prison pour femmes à partir de 1851. L'Hospice St. JEAN fut doté d'un portail monumental en 1674, une structure architecturale qui en constitue encore une des réelles beautés de nos jours; successivement l'on construisit des deux côtés de la Rue



de MÜNSTER, de sorte que les nouveaux pavillons réunis, – appelés «NEUMÜNSTER» désormais – remplirent parfaitement leurs multiples fonctions d'hospice, d'hôpital voire de refuge pour indigents jusqu'en 1796.

En cette année-là en effet, un décret de l'Empereur JOSEPH II stipula la fermeture de tous les cloîtres et monastères. En 1672 déjà, les Religieuses de l'Ordre de Ste. ELISABETH avaient repris la gestion de l'hôpital, alors qu'en 1684, en mai, l'imposante construction brûla jusqu'aux murs, suite à des bombardements par l'artillerie française, assiégeante.

Le 30 mai 1688, on procéda à la pose de la première pierre pour une reconstruction de l'institut.

En 1796, – début de la Révolution française chez nous, comme de l'occupation du Duché par les troupes républicaines –, l'hôpital se vit dénommer «Hospice civil», les Religieuses n'échappant à la fermeture de leur maison qu'après avoir marqué leur accord à leur nouvelle appellation: «Dames hospitalières».

L'administration des «Hospices civils» de la Ville acquit l'hôpital en avril 1842, la maison se destinant désormais aux soins de malades, comme à l'hébergement de déficients mentaux du pays.

Quand l'État grand-ducal acheta les institutions hospitalières en décembre 1844, les pavillons servirent de refuges pour mendians à partir de décembre 1846, depuis le 18 avril 1851 comme Prison de femmes, dont les Soeurs Franciscaines assuraient la gestion. De 1941 à 44, le régime nazi bannit les Religieuses de leurs fonctions à GRUND, des prisonniers politiques ayant occupé les lieux à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les Religieuses devaient reprendre leurs fonctions à GRUND dès 1949-50, jusqu'à la réalisation des nouvelles installations pénitentiaires au milieu de ces années '80 à SCHRASSIG.

Un Musée, trois bâtiments

Le Musée national d'Histoire naturelle dispose de trois imposantes constructions sises de part et d'autre de la Rue MÜNSTER, chaque bâtiment se destinant à une autre fonction ou à un type différent d'activités scientifiques.

L'Hospice ST. JEAN abrite le «natur musée» avec ses nombreuses collections d'exposition permanente, comme des salles qui offrent des expositions temporaires.

Au bâtiment éducatif trois salles de classe pour activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des jeunes et de classes scolaires sont aménagées, le Centre de Recherche scientifique comprenant six bureaux-laboratoires et deux dépôts principaux pour les collections; c'est dans cette section qu'une équipe de chercheurs et de collaborateurs experts bénévoles s'appliqueront à l'étude des spécimens de collections, comme à des analyses scientifiques du patrimoine national naturel.

Nouveau concept

Le «natur musée», grâce à dix salles d'exposition permanente, trois salles d'exposition temporaire, une salle de démonstration et une autre destinée à la gestion de conférences, deux jardins encore et une boutique, permettra de mieux exposer les trésors scientifiques réunis, favorisant de nouvelles activités scolaires et didactiques particulières: les expositions sont conçues

comme un interface entre un public curieux et avide de savoir ou de comprendre d'un côté, et les acteurs-experts s'adonnant à la recherche scientifique, – en somme, un lieu de rencontre, de confrontation et d'échange –, souvent point de départ de projets en commun.

La visite des salles ne se limite pas à la pure observation, mais elle se trouve judicieusement complétée par des éléments électroniques interactifs, permettant l'intervention directe du visiteur sur les sujets exposés: les biotopes, les spécialités, particularités, l'implantation du sujet ou de l'objet abordé dans son environnement naturel constituant la règle. La présentation est thématique, l'étude du «pourquoi» et du «comment» devenant patent par un agencement scientifique judicieux, finement étudié.

Se questionner, observer, apprendre et comprendre sont les visées directes et continues dans toutes les sections aménagées: l'homme, – qui suis-je? – la genèse, la cellule, la croissance, les processus biologiques complexes, les espèces et races...

En ayant appris sur lui-même, le visiteur découvrira paysages, régions, – avec les interférences et interactions entre les différents facteurs, nombreux, d'un milieu naturel: le sol, la géologie et les roches, la faune, la flore, s'inscrivant dans la «météo», – tout un monde grouillant, vivant, subissant et agissant.

Détermination suite à de patientes observations, classification et arrangements judicieux des collections se retrouvent à tous les niveaux, sur trois étages, – tant là où il est question des planètes, du soleil et de la lune, des systèmes s'illustrant dans un univers qui est fait pour fasciner.

Démonstrations publiques

Apprendre en voyant, en touchant pour comprendre: sur une table de démonstration, la vie réelle de la science naturelle prend toute son ampleur directe, des expériences sur le vif illustrant parfaitement ce que des exposés théoriques ont fourni en connaissances générales et de savoir de base: la science va à la rencontre d'un chacun qui est avide de savoir et de comprendre.

Hors des murs du «natur musée», les responsables ont créé le «sentier géologique», parfaite illustration de ce domaine scientifique, que le visiteur «vit» en cheminant dans la Vallée de la PÉTRUSSE, où l'étude du Grès de LUXEMBOURG se fait par les roches et des tableaux informatifs, de haute valeur didactique! Au «Circuit WENZEL» encore, le promeneur s'informera sur mille et un détails concernant la nature, fleurs et plantes, et les nombreux mystères naturels et autres curiosités: il suffit, pour s'informier d'ouvrir les yeux et de garder l'esprit en éveil.

Le Service éducatif

L'intérêt pour les sciences naturelles et les milliers de curiosités qu'elles offrent a été prouvé depuis des années: de plus en plus nombreuses sont les classes qui profitent de l'offre scientifique en la classe-labo et d'observation au «musée», tout comme l'exposition «Megabugs» organisée dans le cadre de «LUXEMBOURG Ville européenne de la Culture 1995» connut un franc succès, – avec 41.000 visiteurs ravis.

Mettant à profit et cette réalité et visant une généralisation de cet intérêt encore, les concepteurs du «natur musée» ont fait restaurer une annexe de l'institut qui abritera le Service éducatif, section qui sera responsable de l'accueil, du guidage et de l'encadrement scientifiques de classes des types d'enseignements primaire, secondaire ou secondaire technique, comme de l'accompagnement pédagogique et didactique de tout groupe en quête de savoir ou de s'informer plus en détail: au labo, à la table de démonstration ou encore dans les diverses sections muséales d'exposition, la théorie s'allie directement à la pratique scientifique.

La Carte d'identité du «natur musée»

- 1.000 m² de surface d'exposition sur trois niveaux construits
- 10 salles d'exposition permanente
- 3 salles d'exposition temporaire
- 3 salles de classes-labos
- 2 jardins didactiques
- Quelque 260 fossiles exposés, près de 500 oiseaux, mammifères, reptiles ou amphibiens et d'innombrables plantes et insectes
- 200 modèles d'animaux ou échantillons de plantes, – espèces présentes ou disparues
- 35 écrans audiovisuels interactifs aménagés
- Quelque 75 films didactiques sur les thèmes les plus divers
- 3 écrans-vidéo grand-format
- Deux banques de données pour informations diverses
- Deux itinéraires didactiques en plein air: «Vallée de la PÉTRUSSE» en géologie et «WENZEL-nature»

L'Inauguration: 12 décembre 1996

Ce fut le Directeur du Musée national d'Histoire naturelle Norbert STOMP qui souhaita la bienvenue aux hôtes, soulignant d'emblée que les 1.000 m² en salles d'exposition ne représenteraient en fait qu'une partie de ce que devrait offrir le musée réellement: en effet, une recherche scientifique suivie dans les laboratoires constitueraient un complément précieux et indispensable. Dans l'ensemble, toutes les divisions du nouveau musée seraient



M. Norbert STOMP, Directeur du Musée national d'Histoire naturelle

essentiellement appelées à élargir et à généraliser la sensibilisation voire les intérêts pour la nature, ses lois et principes, à tous les niveaux de la population, une part majeure en importance revenant à l'aspect pédagogique, scolaire. L'orateur se fit interprète pour remercier toutes celles et tous ceux qui contribuèrent au succès actuel du projet dont ceux qui usèrent de toutes leurs énergies pour «parer» locaux et séries pour cet ouverture finalement.

Le Ministre des Travaux publics Robert GOEBBELS fit à la suite le bref historique du nouveau musée dans sa réalisation, la décision initiale remontant à 1976, – soit à l'époque où Robert KRIEPS présidait aux destinées du Ministère des Affaires culturelles. Il en serait apparemment ainsi au Luxembourg que certains projets d'importance mettraient du temps avant de démarrer et de se développer dans les excellentes directions visées. Le rejet d'un premier projet concret aurait sensiblement retardé la réalisation encore, le Ministre arguant que des réalisations culturelles d'importance seraient indispensables tout autant que celles autres tenant des domaines sociaux ou économiques. Par ailleurs, il ne serait point indiqué d'établir continuellement de savantes comparaisons financières ou autres entre des domaines essentiellement différents par nature. La dépense, de l'ordre de 660 millions pour ces nouvelles installations, se justifierait parfaitement bien!

La formation et l'instruction des citoyens resteraient des postulats hautement valables, dès lors à défendre et à promouvoir, une bonne économie ne pouvant fonctionner que par des citoyens judicieusement formés, instruits, un certain retard en matière infrastructures cultu-

relles ne pouvant pas être nié. Ce serait dans cet ordre d'idées précisément que le Gouvernement aurait fait sien le souci de fermer d'évidentes lacunes constatées dans cette approche. Dans cet ordre d'idées aussi, ce même Gouvernement aurait défendu avec ardeur les grands projets architecturaux culturels, dont le Musée d'Art GRAND-DUC JEAN à réaliser, finalement l'extension de la Bibliothèque nationale et un investissement majeur au profit de l'art musical.

«L'Histoire de l'Homme liée à l'Histoire naturelle»

Il appartient à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, de conclure par une allocution que nous reproduisons ci-après, – discours après lequel les hôtes de la journée purent visiter les nouveaux locaux qui semblaient plaire à tout le monde:

«M. le Ministre des Travaux publics, Monsieur le Directeur du Musée national d'Histoire naturelle, Mesdames et Messieurs,

L'inauguration du nouveau Musée national d'Histoire naturelle – ou du «natur musée» pour employer la sympathique expression luxembourgeoise – constitue pour moi un motif de multiples satisfactions.

En tant que Ministre de la Culture, je me réjouis évidemment de la restauration et de la mise en valeur de l'Hospice Saint-JEAN, une des plus anciennes demeures de notre capitale, et qui a connu de multiples affectations. Fondé en 1309 par HENRI VII et Marguerite de BRABANT, reconstruit en 1550 et, suite à un incendie, en 1688, l'Hospice servait à des fins civiles et humanitaires jusqu'en 1796, année de la dissolution de tous les ordres religieux au Luxembourg. Prison de femmes, comme chacun sait, de 1843 à 1984, ce bâtiment retrouve aujourd'hui comme une nouvelle dimension historique puisqu'il sera l'espace privilégié où se reflète désormais l'histoire naturelle de notre pays.

Mais une partie du même complexe est également réservée pour des activités culturelles et créatrices qui compléteront heureusement sa conception originale. Cette conception élargit d'ailleurs considérablement les fonctions traditionnelles d'un musée.

Non content de déployer l'extraordinaire richesse de ses collections anthropologiques, botaniques et zoologiques, paléontologiques et géologiques, le Musée incite le spectateur à se situer lui-même dans l'histoire de l'univers et de notre planète, à repenser sa relation avec la nature et avec son environnement.

On a essayé de résumer les grandes questions philosophiques à quelques interrogations fondamentales:

- Qui sommes-nous?
- D'où venons-nous?
- Où allons-nous?
- Que pouvons-nous savoir?

Or, ces interrogations relèvent également du domaine de la science.

Même si elle ne peut y répondre de manière exhaustive, elle apporte néanmoins un éclairage certain et indispensable à ces questions essentielles qui concernent la condition humaine.

L'homme étant une partie de la nature, son histoire est également liée à l'histoire naturelle. En fait, ils sont liés par un destin commun, et tout ce qui nuit à la nature nuit également à l'homme. La science a trop longtemps été considérée comme un instrument pour dominer la nature. Aujourd'hui, plus que jamais, elle doit nous inciter d'abord à la préserver et à la respecter.

Lieu de réflexion, le nouveau Musée est également conçu comme un espace d'éducation et c'est évidemment pour moi un autre motif de satisfaction.

L'éducation à l'environnement doit occuper une place prioritaire dans nos programmes d'enseignement. C'est à la jeunesse d'aujourd'hui qu'il faut inculquer les savoirs, et surtout les attitudes qui permettront aux générations futures de faire les choix décisifs pour la survie de la planète. Car la responsabilité en incombe surtout à l'homme, le seul être vivant, du moins sur notre planète, qui puisse prévoir

plus ou moins les conséquences de ses actes.

Or, l'éducation à l'environnement ne peut être l'objet d'un enseignement purement livresque. Comme l'a recommandé déjà MONTAIGNE il faut lire «dans le grand livre du monde».

Le Musée national d'Histoire naturelle encourage justement les jeunes à déchiffrer les pages vivantes de ce grand livre. Le service éducatif accueille les classes du primaire et du secondaire et leur permet d'acquérir une science vécue, alliant la théorie à l'observation concrète et à la pratique, selon une approche interdisciplinaire et interactive.

Par certains de ses côtés, le «Musée national d'Histoire naturelle» est également musée d'histoire nationale: il permet à nos élèves et étudiants de se familiariser avec les régions principales de notre pays, leur faune et leur flore, leur(s) habitat(s), de retrouver les empreintes de nos ancêtres, jusqu'à celle du plus ancien «Luxembourgeois» - avant la lettre, cela s'entend l'homme de LÖSCHBOUR.

Dans ce contexte, je m'en voudrais de ne pas mentionner les activités de vacances et de loisirs du «Panda Club» qui permettent aux jeunes de l'enseignement primaire et secondaire de s'initier de manière ludique aux sciences naturelles.

Conscients du fait qu'on ne peut pas enfermer la nature dans un musée, les responsables ont résolument conçu le «natur musée» dans un esprit d'ouverture, en le prolongeant vers l'extérieur par deux circuits pédestres:

- Le sentier géologique qui comporte dix panneaux placés sur 3 km, le long des promenades de la PÉTRUSSE.

- Le circuit naturel WENZEL qui suit le circuit culturel et historique du même nom. Il permet au visiteur de comprendre l'étroite symbiose entre l'environnement naturel et l'environnement façonné par l'homme. C'est d'ailleurs cette fusion harmonieuse qui a créé un «paysage culturel» unique justifiant l'inscription de «Luxembourg: vieux quartiers et fortifications» sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Établissant un lien étroit entre notre patrimoine naturel et notre patrimoine culturel, le «circuit nature Wenzel», permet ainsi une lecture parallèle de ces deux facettes de notre histoire nationale.

Dans la même optique d'un musée ouvert le «Musée-Bus 2000», salle d'exposition ambulante, se propose de sensibiliser un public plus vaste à notre patrimoine naturel et de réduire ainsi le clivage culturel entre la capitale et le reste du pays.

Espace de découverte et de réflexion, un musée doit être en même temps un lieu de convivialité.

Sous ce rapport aussi, le Nouveau Musée national d'Histoire naturelle constitue une réussite. Avec sa borne d'accueil, qui offre une information rapide en 4 langues, avec sa boutique, sa cafétéria et sa salle de conférences, il devrait attirer un grand nombre de visiteurs et devenir bientôt un lieu de rencontre privilégié, une nouvelle agora de notre vie culturelle.»



Le GRAND-DUC visite le «Mémorial de la Déportation»

Son Altesse Royale le GRAND-DUC a visité le «Mémorial de la Déportation» installé à la Gare de HOLLERICH.

S.A.R. le GRAND-DUC lors de la visite du "Mémorial de la Déportation"

Conseil européen de DUBLIN

13 et 14 décembre 1996

Conclusions de la Présidence



I. INTRODUCTION

Le Conseil européen, qui s'est réuni à Dublin les 13 et 14 décembre 1996, a pris plusieurs décisions importantes en vue de la poursuite du développement de l'Union européenne.

Le Conseil européen :

- a accompli de nouveaux progrès décisifs en ce qui concerne l'Union économique et monétaire;
- a recensé tout un ensemble de mesures à prendre au niveau national et au niveau communautaire pour stimuler l'emploi;
- a adopté la déclaration de DUBLIN sur l'emploi;
- a estimé que le cadre général pour un projet de révision des traités, présenté par la présidence, constitue une bonne base pour la phase finale de la Conférence intergouvernementale qui devrait s'achever à AMSTERDAM en juin 1997;
- a adopté une importante série de mesures dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et, en particulier, a arrêté des moyens de combattre les fléaux que sont la drogue, la criminalité organisée, y compris le terrorisme, et l'exploitation sexuelle des enfants;
- a passé en revue l'action de l'Union dans le domaine des relations extérieures.

Le Conseil européen a commencé ses travaux par un échange de vues avec Monsieur Klaus HÄNSCH, président du Parlement européen, sur les principaux thèmes de discussion de la présente réunion. Il a remercié Monsieur HÄNSCH, qui quittera ses fonctions en janvier prochain, pour la contribution précieuse qu'il a apportée à l'approfondissement de la coopération constructive entre les institutions.

Une réunion a aussi eu lieu avec les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des pays associés d'Europe centrale et orientale, y compris les États baltes, et de Chypre. Un large échange de vues a eu lieu sur les présentes conclusions et sur des questions touchant au domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier à la lutte contre la drogue et la criminalité organisée.



La délégation luxembourgeoise: Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER avec à ses côtés le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères M. Jacques F. POOS, ainsi que le Ministre de l'Économie M. Robert GOEBBELS

II. Union économique et monétaire

1. Union économique et monétaire

Le Conseil européen se félicite des nouveaux progrès décisifs qui ont été réalisés dans la préparation de l'UEM, qui débutera le 1^{er} janvier 1999 :

- la structure du nouveau mécanisme de taux de change a été approuvée;
- les aspects du cadre juridique nécessaire pour l'utilisation de l'euro qui présentaient un caractère d'urgence ont été mis au point en vue d'une adoption à bref délai;
- les principes et les principaux éléments du Pacte de stabilité et de croissance devant permettre d'assurer la discipline budgétaire dans l'UEM ont été approuvés.

Le Conseil européen appelle donc les institutions, les pouvoirs publics et les acteurs économiques à intensifier leurs préparatifs dans la perspective du démarrage le 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil européen prend acte avec satisfaction de l'excellent rapport (joint en annexe) du Conseil ECOFIN sur les préparatifs en vue de la troisième phase de l'UEM, qui va tout à fait dans le sens des conclusions de MADRID et de FLORENCE, et il salue la contribution que la Commission et l'Institut monétaire euro-

péen (IME) y ont apportée dans leurs domaines de compétence respectifs. Le contenu de ce rapport fait l'objet de réserves parlementaires.

En particulier, le Conseil européen :

- approuve les conclusions sur le nouveau mécanisme de taux de change (MTC 2) proposées par le Conseil ECOFIN et l'IME. Il invite le Conseil ECOFIN à élaborer, pour le Conseil européen de juin 1997, un projet de résolution exposant les éléments de base du MTC 2, suivant en cela le précédent créé en 1978 pour le MTC actuel. L'IME est invité à élaborer parallèlement un projet d'accord entre les banques centrales, qui sera présenté à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres ne participant pas à la zone euro ;
- souligne la nécessité d'assurer une discipline budgétaire durable pendant la troisième phase de l'UEM et se félicite de l'accord intervenu sur le Pacte de stabilité et de croissance. Il demande au Conseil ECOFIN d'examiner attentivement les propositions de la Commission relatives à deux règlements, l'un concernant le renforcement de la surveillance et de la coordination des situations budgétaires et l'autre visant à accélérer et simplifier la mise en oeuvre de la procédure concernant les déficits excessifs. Il invite la Commission à soumettre une proposition de règlement

relative aux États membres non-participants. En outre, le Conseil européen invite le Conseil ECOFIN à élaborer un projet de résolution sur le Pacte de stabilité et de croissance, qui sera adopté par le Conseil européen de juin 1997, consignant l'engagement des États membres, de la Commission et du Conseil à appliquer rigoureusement le traité et les dispositions juridiques relatives à la stabilité budgétaire. Le Conseil européen note qu'après qu'il aura adopté la résolution, le Conseil adoptera les règlements en question;

- se félicite de l'accord intervenu au sein du Conseil ECOFIN sur les deux règlements établissant le cadre juridique de l'euro, qui sont rendus publics par la présidence. Il invite le Conseil à adopter sans retard le premier règlement, fondé sur l'article 235 du traité CE. Le second règlement sera adopté par le Conseil dès que possible en 1998, lorsqu'aura été prise la décision sur les États membres participant à la zone euro.

Le Conseil, réuni au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, a arrêté sa décision en vertu de l'article 109 J paragraphe 3 du traité CE et confirme que la procédure prévue à l'article 109 J paragraphe 4 du traité CE sera appliquée dès que possible en 1998, dans la perspective du début de la troisième phase de l'UEM le 1^{er} janvier 1999. A cet égard, le Conseil européen se félicite de l'intention manifestée par les États membres de continuer à réduire les déséquilibres budgétaires en 1997 afin d'atteindre le niveau élevé de convergence durable requis pour participer à la monnaie unique et il souligne la nécessité d'une convergence durable pendant la troisième phase.

Le Conseil européen souligne l'importance que revêt la stabilité des taux de change pour le processus de convergence et le bon fonctionnement du marché intérieur et, par conséquent, se félicite vivement de l'entrée du mark finlandais dans le MTC le 12 octobre 1996 et du retour de la lire italienne le 24 novembre 1996.

Le Conseil européen souligne la nécessité de faire de l'euro une réalité tangible pour les citoyens. A cet égard, il se félicite des modèles présentés par l'Institut monétaire européen pour les billets libellés en euro. Il se félicite aussi des dispositions prises par la Commission en vue du concours pour la conception des pièces, qui permettra de procéder au choix de celles-ci pendant la présidence néerlandaise.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de renouveler le mandat du Baron Alexandre LAMFALUSSY aux fonctions de président de l'Institut monétaire européen du 1^{er} janvier 1997 au 30 juin 1997 et de nommer M. Willem Frederik DUISENBERG, président de la

«Nederlandsche Bank», à ces fonctions à partir du 1^{er} juillet 1997 et jusqu'à l'établissement de la Banque centrale européenne.

2. SEM 2000 (Amélioration de la gestion financière)

Le Conseil européen a approuvé les conclusions du Conseil, du 2 décembre 1996, relatives au rapport du groupe des représentants personnels sur la bonne gestion financière.

Le Conseil européen a réaffirmé son soutien à l'initiative SEM 2000 de la Commission et s'est félicité d'une manière générale des recommandations figurant dans le rapport, qui constitue un programme d'action substantiel en vue d'améliorer la gestion financière des dépenses de l'UE en partenariat entre la Commission et les États membres.

Le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission à lui rendre compte de l'avancement de la mise en oeuvre des recommandations à l'occasion de sa réunion de décembre 1997.

III. Emploi

1. Croissance et emploi en Europe: la voie à suivre

La lutte contre le chômage relève essentiellement des États membres, mais c'est également une priorité de l'Union. Le Conseil européen a procédé à un examen approfondi de la stratégie en matière de croissance et d'emploi, sur la base du rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur l'emploi, du rapport de la Commission sur l'initiative intitulée «Action pour l'emploi - un Pacte de confiance» et de la contribution conjointe des partenaires sociaux sur le Pacte de confiance qu'ils ont adopté à DUBLIN le 29 novembre. Lors de ses délibérations, il a aussi tenu compte des propositions contenues dans le mémorandum du Président CHIRAC pour un modèle social européen dans la perspective de mettre davantage l'accent sur la dimension humaine dans l'Union.

Dans le prolongement de la stratégie définie à ESSEN, le Conseil européen approuve l'analyse contenue dans le rapport conjoint et engage les États membres à poursuivre cette stratégie avec détermination et constance. Il invite tous les acteurs concernés aux niveaux européen, national et local, y compris les partenaires sociaux, à continuer de soutenir cette stratégie et il réaffirme l'importance de l'égalité des chances.

Pour souligner son attachement à cette stratégie, le Conseil européen a adopté la Déclaration de DUBLIN sur l'emploi (jointe en annexe) qui prend en compte les recommandations formulées dans le rapport en ce qui concerne la nécessité :

- de poursuivre la stratégie macro-économique axée sur la croissance de l'économie et l'emploi dans le respect des orientations convenues pour la politique économique ;
- d'intensifier les efforts en vue de moderniser les marchés des biens et des services et d'exploiter les nouveaux gisements d'emplois ;
- de se concentrer sur l'efficacité du marché du travail et sur l'investissement dans les ressources humaines ;
- de rendre les systèmes d'imposition et de protection sociale plus favorables à l'emploi ;
- de renforcer les liens entre les politiques macro-économiques et structurelles dans les programmes pluriannuels pour l'emploi des États membres.

Il invite la Commission et les États membres à continuer de mettre au point, en particulier dans le cadre du nouveau Comité de politique de l'emploi et du marché du travail et du Comité de politique économique, les instruments permettant de suivre et d'évaluer avec efficacité les politiques de l'emploi et du marché du travail et d'identifier les bonnes pratiques. En particulier, il conviendrait de développer les indicateurs communs en matière d'emploi et d'évaluer les possibilités d'étalonnage («benchmarking»).

Le Conseil européen accueille avec satisfaction les réactions positives qu'ont suscitées les initiatives relatives aux pactes territoriaux pour l'emploi et demande la mise en oeuvre rapide des 60 projets proposés par les États membres.

Le Conseil européen souligne une nouvelle fois le rôle essentiel que joue le marché intérieur dans la promotion de la croissance et de l'emploi dans l'Union. Le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Tout en notant les progrès qui ont été réalisés dans ce domaine, il reste préoccupé par les retards intervenus dans la transposition et la mise en oeuvre d'un certain nombre de directives. Il prend acte de l'intention de la Commission de présenter avant le Conseil européen d'AMSTERDAM un plan d'action et un calendrier couvrant toutes les mesures qui doivent être prises afin que tous les avantages potentiels du marché intérieur puissent être concrétisés avant le début de la troisième phase de l'UEM.

Le Conseil européen a pris acte du rapport de la Commission sur l'évolution des systèmes fiscaux, sur lequel le Conseil Ecofin a attiré son attention, en soulignant que les travaux sur cette question devaient être poursuivis. Le Conseil européen s'est félicité de l'intention manifestée par la Commission de poursuivre les discussions au sein d'un groupe sur la politique

fiscale, en accordant une attention particulière aux incidences de cette politique sur l'emploi.

Le Conseil européen se félicite des projets de la Commission concernant l'innovation et le développement de la société de l'information, qui constituent des éléments importants pour le développement futur de la compétitivité de l'Union. Il est indispensable d'investir dans l'éducation et l'information pour assurer à tous les citoyens des chances égales de participer à la société de l'information et d'en recevoir les bénéfices. Le Conseil européen estime qu'il conviendrait de contrôler et d'évaluer régulièrement la compétitivité de l'Union par rapport aux meilleures performances réalisées dans le monde, conformément aux conclusions relatives à l'étalonnage («benchmarking») adoptées par le Conseil «Industrie».

Le Conseil européen rappelle l'importance d'une simplification des réglementations et demande à cet égard l'extension de l'initiative sur la simplification de la législation relative au marché intérieur (SLIM). Il souligne qu'il est nécessaire que les États membres ainsi que les institutions de la Communauté s'emploient à réduire les coûts administratifs des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises, et il invite le Conseil à assurer, à cet égard, le suivi de sa résolution sur la simplification législative et administrative dans le domaine du marché intérieur.

Les services postaux sont un élément essentiel de l'infrastructure de communications de l'Union. La mise en place du marché intérieur des services postaux revêt une importance considérable sur les plans économique et social. Le Conseil européen salue les efforts intensifs qui ont été accomplis jusqu'à présent pour appliquer les mesures nécessaires, mais il note avec regret que le Conseil n'est pas parvenu à une position commune. Il demande au Conseil d'adopter, avant la fin de l'année, une décision qui tienne compte des travaux déjà réalisés lors de sa session du 28 novembre 1996.

Le Conseil européen demande au Parlement européen, au Conseil et à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une décision sur la libéralisation des services postaux puisse être prise immédiatement. Le service universel dans le secteur postal doit rester assuré.

Le Conseil européen reconnaît l'importance que revêt la mise en oeuvre des réseaux transeuropéens. Il souscrit à la proposition des gouvernements portugais et espagnol que le projet prioritaire n°8 de la liste n°1 arrêtée au Conseil européen de Essen devienne le lien multimodal entre le Portugal et l'Espagne et le reste de l'Europe.



Une partie de la salle de réunion

2. Subsidiarité et proportionnalité

Le Conseil européen réaffirme qu'il importe de faire en sorte que les institutions appliquent pleinement les principes de la subsidiarité et de la proportionnalité à toutes les propositions législatives. Il se félicite du rapport de 1996 de la Commission intitulé «Mieux légiférer – rapport sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, sur la simplification et la codification». Le Conseil européen invite la Commission à établir un rapport sur l'état des travaux avant la fin de 1997.

IV. La conférence intergouvernementale

Le Conseil européen a accueilli favorablement le cadre général pour un projet de révision des traités présenté par la Présidence. Ce document permet aux négociations d'entrer dans leur phase finale.

Le Conseil européen a également pris note d'une lettre envoyée récemment par le chancelier allemand et le président français, qui apportera une contribution importante aux travaux futurs de la conférence.

Le Conseil européen rappelle combien il est important de clôturer la conférence à AMSTERDAM, en juin 1997. Le document de la présidence constituera une bonne base pour la suite des travaux. Comme il ressort du document, les délégations ont la possibilité de défendre leurs propres propositions et de faire valoir leurs préoccupations dans les négociations à venir.

La conférence, qui entre à présent dans sa phase finale et décisive, doit s'efforcer d'aboutir à un résultat équilibré dans tous les domaines, qui soit à la mesure des ob-

jectifs et des ambitions définies par le Conseil européen. Il est essentiel que l'Union puisse relever les nouveaux défis à l'aube du 21^e siècle.

Le Conseil européen prend note avec satisfaction des progrès réalisés par la conférence pour ce qui est d'identifier les modifications du traité qui permettraient à l'Union de mieux répondre aux préoccupations de ses citoyens. Il réaffirme les objectifs qu'il a arrêtés à FLORENCE à cet égard.

Le Conseil européen note avec satisfaction que le document de la présidence accorde une importance particulière au domaine de la justice et des affaires intérieures. Le Conseil européen a adopté aujourd'hui une série de décisions importantes qui s'inscrivent dans le cadre des dispositions existantes du traité et qui sont exposées à la section V des présentes conclusions. Il invite la conférence intergouvernementale, compte tenu de l'avant-projet de révision du traité présenté par la présidence, à dégager un accord sur une capacité d'action renforcée en ce qui concerne les visas, l'asile, l'immigration, le franchissement des frontières extérieures, la lutte contre la drogue et la criminalité internationale, y compris le terrorisme, les crimes commis contre des enfants et la traite d'êtres humains. Europol devrait avoir des pouvoirs d'exécution en coopérant à cette fin avec les autorités nationales. Ces questions préoccupent fortement les citoyens de tous les États membres et l'Union doit être dotée des moyens qui lui permettront d'agir efficacement dans ces domaines.

Le Conseil européen a également confirmé l'objectif qu'il avait fixé à Florence en ce qui concerne le développement de l'action extérieure de l'Union. L'Union doit être davantage en mesure de garantir que

son action extérieure sera cohérente et efficace dans tous ses aspects; elle doit améliorer ses procédures de décision si elle veut jouer dans le monde un rôle qui soit à la hauteur de ses responsabilités et de ses possibilités. Le Conseil européen a pris note des éléments que la présidence a identifiés, dans son document, dans les domaines importants et notamment les possibilités de créer une nouvelle fonction afin de rendre plus visible la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de renforcer les liens avec l'UEO.

Les questions institutionnelles occuperont une position centrale au cours de la prochaine phase des négociations. L'Union doit améliorer sa capacité de décision et d'action. C'est déjà le cas aujourd'hui et cette nécessité se fera sentir davantage encore à mesure que l'Union continuera de s'élargir. L'Union doit se doter de procédures démocratiques transparentes et compréhensibles, et d'institutions efficaces et solides jouissant de la légitimité requise aux yeux des citoyens.

Le Conseil européen constate que le document de la présidence ne comprend pas de textes sous la forme de dispositions du traité en ce qui concerne la flexibilité et certaines questions institutionnelles sensibles, même s'il propose une analyse de ces questions et indique des choix possibles. Le document tient compte en cela du point de vue exprimé par de nombreuses délégations, selon lesquelles certaines questions ne peuvent être réglées définitivement qu'à un stade ultérieur de la conférence. Au cours de la prochaine phase de celle-ci, il faudra trouver des solutions à tous les problèmes institutionnels, y compris notamment en ce qui concerne la taille de la Commission, le rôle du Parlement européen, l'association collective des Parlements nationaux, les procédures de vote au sein du Conseil et le fonctionnement de la Cour de justice, tout en respectant les équilibres qui ont toujours constitué un élément important de la construction européenne.

Le Conseil européen prend également note des progrès réalisés à ce jour dans l'examen des propositions de dispositions du traité qui permettraient une plus grande souplesse et, partant, une coopération renforcée dans les domaines appropriés, aux conditions qui auront été convenues. Cette question revêt une grande importance et le Conseil européen invite la conférence à y accorder une attention toute particulière.

Le Conseil européen souligne avec insistance que l'avenir de l'Union et le succès de l'élargissement qu'elle s'est engagée à réaliser dépendront des solutions satisfaisantes qui pourront être apportées à toutes ces questions.

Le Conseil européen invite la conférence à mettre au point la proposition importante visant à modifier les traités, afin d'établir clairement le principe qu'aucun citoyen d'un Etat membre de l'Union ne peut demander l'asile dans un autre Etat membre, compte tenu des traités internationaux.

Le Conseil européen prend également note de la proposition présentée conjointement par trois délégations, depuis la présentation du document de la présidence, visant à ce que le traité couvre le caractère spécifique des régions ultrapériphériques de l'Union. Il invite la conférence à examiner cette proposition.

Enfin, le Conseil européen demande à la conférence de poursuivre ses travaux, en s'inspirant des travaux préparatoires déjà accomplis, pour présenter une version considérablement simplifiée des traités, de manière à les rendre plus lisibles et plus simples à comprendre pour les citoyens de l'Union, et ce d'une manière qui ne remette pas en cause, l'acquis des traités, qui préserve la structure en trois piliers et ne retarde pas la conclusion de la conférence.

V. Justice et affaires intérieures

Le Conseil européen réaffirme son attachement au maintien et au développement de l'Union européenne en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice en exploitant pleinement tous les instruments prévus dans le traité sur l'Union européenne.

1. Lutte contre la drogue

Le Conseil européen se félicite du rapport du Conseil relatif aux progrès substantiels accomplis depuis sa dernière réunion, à FLORENCE, et fait siennes les propositions d'action contenues dans ce rapport.

Le Conseil européen se félicite – parce qu'il est l'expression tangible d'une volonté partagée – de l'accord intervenu sur une action commune relative au rapprochement des législations et des pratiques des services de police, des douanes et des autorités judiciaires dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogue, ainsi que sur les résolutions relatives aux condamnations pour les infractions graves en matière de trafic de drogue, à la lutte contre le narcotourisme, ainsi qu'à la culture et la production de drogue. Il se félicite également de l'adoption du programme d'action communautaire pour la prévention de la toxicomanie.

Le Conseil européen souligne qu'il s'agit là d'un premier pas et qu'il importe, sur ces bases, de maintenir et de développer la dynamique qui a été imprimée, notamment par:

- un examen permanent d'une harmonisation plus poussée des législations, dans la mesure où chacun s'accorde à considérer qu'un besoin en ce sens existe, complétée par une coopération renforcée entre les institutions et les Etats membres. Dans ce contexte, les dangers constitués par les drogues synthétiques méritent une attention particulière;
- un examen permanent de la coopération renforcée à instaurer entre services de police afin de combattre le trafic de drogue;
- l'application intégrale de la directive sur le blanchiment des capitaux et son éventuelle extension aux professions et organismes concernés ne relevant pas du secteur financier traditionnel;
- le développement, par le Conseil et la Commission, de la contribution que les activités de recherche peuvent apporter pour s'attaquer aux aspects médicaux, socio-économiques et de détection de la toxicomanie ;
- la mise en oeuvre énergique du plan d'action pour la lutte contre la drogue aux Caraïbes, ainsi que la mise en oeuvre du suivi qu'il a été décidé de donner au rapport de la mission d'experts en Amérique latine;
- l'approfondissement du dialogue structuré avec les pays associés d'Europe centrale et orientale en ce qui concerne les questions de drogue; la coopération comparable avec la Fédération de Russie, qui a été entamée au cours de la présidence actuelle, devrait être poursuivie;
- à la suite d'une proposition du président CHIRAC et du premier ministre John MAJOR, un examen des moyens de venir en aide aux républiques d'Asie centrale, par le biais du programme TACIS, pour combattre le transit et la production de drogue.

La coopération dans ces domaines avec les partenaires transatlantiques doit également être poursuivie et, s'il y a lieu, améliorée.

Le Conseil européen confirme la priorité qu'il attache à une action soutenue et coordonnée dans la lutte contre la drogue, tous les instruments de l'Union devant être utilisés pleinement et d'une manière cohérente.

Il invite le Conseil à dresser, pour la fin de 1997, un premier bilan des mesures entreprises, en vue de les renforcer et de les compléter.

2. Lutte contre la criminalité organisée

Le Conseil européen souligne sa détermination absolue de combattre la criminalité organisée et, à cette fin, il insiste sur la nécessité d'une approche cohérente et coordonnée de l'Union.



Photo de famille des Chefs d'Etat ou de Gouvernement ayant participé au Sommet de DUBLIN

Photo: Léon CRABBÉ

Le Conseil européen se félicite du rapport établi par la présidence sur l'intensification de la lutte contre la criminalité organisée et décide de créer un groupe de haut niveau chargé d'établir un programme d'action global assorti de recommandations concrètes, y compris un calendrier réaliste des actions à mener. Ce groupe devra examiner la lutte contre la criminalité organisée sous tous ses aspects, étant bien entendu que, pour toutes les questions supposant une modification du traité, il saisira la conférence gouvernementale qui s'occupe en priorité des changements dans ce domaine. Le groupe de haut niveau devra terminer ses travaux en mars/avril 1997 au plus tard.

Afin que les mesures proposées dans le rapport de la présidence puissent être mises en oeuvre rapidement, le Conseil européen demande au Conseil de renforcer son secrétariat en créant une équipe d'experts et de praticiens nationaux spécialisés, détachés pour une durée limitée.

À titre de mesure pratique destinée à combattre la criminalité internationale, le Conseil européen demande instamment que les conventions relatives au système d'information douanier, à la fraude et à l'extradition, et leurs protocoles soient ratifiés le plus rapidement possible et que la convention Europol et son protocole ultérieur le soient d'ici la fin de 1997. Il in-

siste aussi sur l'importance de conclure rapidement la convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à prendre des mesures efficaces et cohérentes pour s'attaquer au problème de l'usage abusif des nouvelles technologies de communication, y compris Internet.

3. Exploitation sexuelle des enfants et traite des êtres humains

Le Conseil européen exprime l'horreur que lui inspirent l'exploitation sexuelle des enfants et la traite des êtres humains, et il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces personnes qui sont les plus vulnérables de la société. Il salue l'accord intervenu sur une action commune définissant une approche commune face aux crimes commis contre des enfants et améliorant la coopération judiciaire.

D'autres actions communes visant à renforcer la coopération policière en étendant les compétences de l'Unité «Drogue» Europol et en créant des centres d'excellence pour enquêter sur ces crimes ont été adoptées. Des fonds communautaires ont été dégagés pour combattre ces crimes odieux.

Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à mettre en oeuvre activement ces instruments et à étudier les autres mesures qui s'imposent.

4. Lutte contre le terrorisme

Le Conseil européen condamne sans réserve tous les attentats terroristes et continue à porter une attention toute particulière à la menace constituée par le terrorisme, sur le plan tant intérieur qu'extérieur. C'est pourquoi l'UE collabore étroitement avec d'autres partenaires internationaux et d'autres organisations internationales pour évaluer et adapter les mesures déjà adoptées contre cette menace et au besoin, en adopter de nouvelles. C'est pour cette raison que les États membres réitèrent leur volonté de coopérer étroitement en la matière; le Conseil européen souligne cette nécessité.

5. Racisme et xénophobie

Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis depuis sa réunion de FLORENCE et demande au Conseil d'achever ses travaux en vue de la création à bref délai d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, qui devra travailler en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe.

6. Frontières extérieures

Le Conseil européen attire une nouvelle fois l'attention sur la nécessité de régler rapidement les questions en suspens concernant le projet de convention relative au franchissement, par les personnes, des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

VI. Elargissement

La Commission a informé le Conseil européen de l'état d'avancement des avis et autres rapports relatifs à l'élargissement qui lui avaient été demandés à MADRID. Le Conseil européen se félicite que la Commission ait donné l'assurance que ces documents, ainsi que la communication sur le futur cadre financier de l'Union, seront disponibles immédiatement après la conclusion de la Conférence intergouvernementale. Il confirme le calendrier du processus d'élargissement fixé à sa réunion de MADRID. Le Conseil européen prend acte du rapport du Conseil sur la mise en oeuvre de la stratégie de pré-adhésion pendant le second semestre de cette année. Il prend note également des efforts de la Commission pour renforcer la mise en oeuvre de cette stratégie. En outre, il se félicite de l'intention de la Commission de présenter des propositions en vue d'un renforcement général de la stratégie de pré-adhésion, ainsi que ses avis et autres rapports en cours d'élaboration.

VII. Action extérieure de l'Union

Le Conseil européen a adopté les déclarations relatives à l'ex-Yougoslavie et au processus de paix au Moyen-Orient qui figurent en annexe.

RUSSIE

L'Union européenne exprime sa solidarité avec le peuple russe, qui est en train de concrétiser le choix historique qu'il a fait en faveur de la démocratie, de l'Etat de droit et de l'économie de marché. Le Conseil européen réaffirme que l'Union est prête à aider la Fédération de Russie à faire face aux défis ardues qui l'attendent, notamment grâce à l'Accord de partenariat et de coopération, au Plan d'action UE-Russie et en favorisant l'accession de la Russie à l'OMC, ainsi qu'à d'autres organisations internationales, dès que cela sera possible.

Le Conseil européen se félicite vivement de la décision importante prise par le président ELTSINE de retirer toutes les troupes russes de Tchétchénie et de l'accord intervenu récemment entre les dirigeants tchétchènes et le premier ministre russe. Il prend acte de l'intention d'organiser des élections en Tchétchénie le 27 janvier 1997. Le Conseil européen indique qu'il maintient son soutien aux tra-

voux importants du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie.

UKRAINE

Le Conseil européen se félicite de l'adoption, par le Conseil, du Plan d'action pour l'Ukraine, qui témoigne de l'importance que l'Union attache aux relations avec ce pays et de sa volonté d'instaurer une coopération plus étroite dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération.

Le Conseil européen rappelle qu'il est fermement attaché à la mise en oeuvre du mémorandum d'accord conclu avec l'Ukraine sur la fermeture définitive, d'ici l'an 2000, de la centrale nucléaire de TCHERNOBYL. Il manifeste sa satisfaction de voir que les autorités ukrainiennes ont ordonné la fermeture du réacteur numéro un, ce qui constitue un pas important vers le but recherché.

BELARUS

L'Union européenne est gravement préoccupée par l'évolution de la situation au Belarus, en particulier en ce qui concerne le référendum sur la nouvelle constitution. L'Union européenne souhaite voir un Belarus attaché aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à l'économie de marché jouer un rôle à part entière en Europe. Le Conseil européen engage les dirigeants du Belarus à rétablir le respect intégral des principes et des pratiques démocratiques et constitutionnels acceptés au niveau international et espère que les dirigeants du Belarus accepteront la proposition de l'Union d'envoyer une mission d'enquête. L'absence de progrès dans ces domaines aurait une incidence négative sur les relations entre le Belarus et l'Union européenne, et sur le soutien de l'Union à l'adhésion du Belarus au Conseil de l'Europe.

CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil européen considère que le Conseil de l'Europe a un rôle essentiel à jouer pour faire respecter les normes en matière de droits de l'homme et soutenir le pluralisme démocratique.

Il juge utile d'utiliser au maximum, en coopération avec d'autres institutions internationales les compétences et les mécanismes du Conseil de l'Europe pour progresser dans la réalisation de ces objectifs. La réunion au sommet de cette organisation, en 1997, sera une occasion importante de faire le bilan des progrès réalisés dans ces domaines.

COOPERATION RÉGIONALE EN EUROPE

Le Conseil européen constate que l'éventail des activités régionales en Europe s'étend à présent de l'Arctique à la mer Noire. A cet égard, le Conseil européen accueille avec satisfaction le rapport de la Commission sur l'Initiative centreuropéenne

présentée en réponse à sa demande formulée lors du Conseil de FLORENCE. Il note que la Commission présentera régulièrement des rapports au Conseil sur ces initiatives régionales.

MÉDITERRANÉE

Le Conseil européen réaffirme la priorité élevée qu'il attache à la dimension méditerranéenne et exprime sa satisfaction devant l'évolution considérable et équilibrée du partenariat euro-méditerranéen intervenue dans l'année qui s'est écoulée depuis l'adoption de la Déclaration de BARCELONE.

Dans le domaine du partenariat politique et de sécurité, les travaux relatifs à la mise en oeuvre de la Déclaration de BARCELONE se poursuivront, notamment par le biais du plan d'action, en vue de l'adoption d'une charte Union-Méditerranée.

TURQUIE

Le Conseil européen réaffirme l'importance qu'il attache à ce que les relations de l'UE avec la Turquie continuent à se développer dans les domaines économique et politique. Il déplore cependant que certaines questions graves restent à résoudre dans ces relations. Le Conseil européen accueille favorablement l'intention déclarée du gouvernement turc de prendre des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme. Dans le cadre d'un partenariat plus étroit avec l'Union européenne, il souligne la nécessité de respecter les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme.

Le Conseil européen invite la présidence à poursuivre les efforts engagés, à la suite de la déclaration du Conseil du 15 juillet 1996, en vue de favoriser une solution acceptable de la situation dans la mer Égée, conformément aux normes internationales établies, et à maintenir des contacts avec le gouvernement turc dans la perspective de la tenue à bref délai d'un Conseil d'association.

Le Conseil européen invite instamment la Turquie à user de son influence pour contribuer à une solution à Chypre, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

RELATIONS UE/ÉTATS-UNIS

Le Conseil européen note que le sommet entre l'UE et les États-Unis qui se tiendra à WASHINGTON le 16 décembre marquera le premier anniversaire de l'adoption, à MADRID, du Nouvel agenda transatlantique et du Plan d'action conjoint UE-États-Unis et il escompte que ce sommet constituera une nouvelle étape importante dans les relations entre l'Union européenne et les États-Unis. Le Conseil européen se félicite de l'amélioration qualitative que cet événement représente, sur le plan des principes comme dans les faits, pour l'année écoulée.

Le Conseil européen réaffirme, d'une part, les objectifs qui sont communs à l'UE et aux États-Unis en matière de promotion des droits de l'homme, des valeurs démocratiques et des libertés fondamentales dans les régions du globe où ils ne sont pas suffisamment respectés et, d'autre part, sa conviction qu'il faut s'attacher à atteindre ces objectifs par des moyens autres que des mesures unilatérales exercées au détriment de partenaires proches et partageant les mêmes valeurs.

Le Conseil européen réaffirme qu'un partenariat étroit entre l'Union européenne et les États-Unis peut apporter une contribution essentielle à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité au niveau international et que, dans ce contexte, le Dialogue transatlantique, qui permet d'approfondir et d'élargir les relations entre l'UE et les États-Unis grâce à une solide coopération, joue un rôle important.

RELATIONS UE-CANADA

Le Conseil européen se félicite de l'accord intervenu sur le texte d'une déclaration conjointe et d'un plan d'action, qui approfondiront encore la coopération entre l'UE et le Canada dans la recherche d'objectifs communs et sur la base de valeurs communes qui tiennent profondément à cœur aux deux parties.

GRANDS LACS

Le Conseil européen se déclare gravement préoccupé par la violence qui continue de sévir dans la région des Grands Lacs, non seulement dans l'est du Zaïre, mais aussi au Burundi. Il se félicite du retour de très nombreux réfugiés, mais souligne qu'il faut faciliter le rapatriement volontaire des derniers réfugiés et engager des efforts de redressement et de reconstruction. Il rappelle les efforts considérables accomplis par l'UE pour répondre aux besoins humanitaires. Entre-temps, la situation toujours critique sur le plan humanitaire, en particulier dans l'Est du Zaïre, nécessite une action rapide et décisive de la communauté internationale. Soulignant la nécessité de faire preuve de souplesse compte tenu de l'évolution rapide de la situation sur le terrain, le Conseil européen considère qu'il conviendra d'évaluer rapidement les implications de ces changements pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'établissement, à des fins humanitaires, d'une force temporaire multinationale. À cet égard, le Conseil européen réaffirme la volonté de l'Union européenne de contribuer pleinement et d'une manière urgente aux efforts en question, conformément à l'action commune du 22 novembre 1996, à la décision en la matière du Conseil, adoptée le même jour, et à la déclaration ministérielle de l'UEO du 19 novembre 1996. Il se félicite de la proposition de la

Commission relative à un plan d'action stratégique et global concernant l'aide apportée par l'UE à la région des Grands Lacs.

Le Conseil européen se félicite de l'initiative des dirigeants de la région pour résoudre les problèmes de l'est du Zaïre par le dialogue. Il espère que, lors du deuxième sommet des Chefs d'État de la région, qui se tiendra le 16 décembre à NAIROBI, ils pourront se fonder sur les principes déjà approuvés par eux, notamment l'importance cruciale du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Zaïre, pour la recherche d'une solution pacifique au conflit. Reconnaisant l'importance que revêt le processus électoral pour la stabilité de la région, il réaffirme la volonté de l'Union de jouer son rôle en vue de la réussite de ce processus au Zaïre par le biais de l'action commune adoptée le 11 novembre 1996 et attend avec intérêt la mise en œuvre rapide et urgente de celle-ci.

Le Conseil européen réaffirme son point de vue selon lequel les problèmes de la région dans son ensemble ne peuvent être résolus que par des voies politiques. L'Union européenne continuera, notamment par l'intermédiaire de son Envoyé spécial, à soutenir les efforts déployés par les dirigeants de la région et à encourager le dialogue entre les différentes parties au conflit dans la région. Le Conseil européen réaffirme son soutien à la convocation rapide d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et de l'OUA, afin de s'attaquer aux causes profondes des crises dans une perspective globale et d'apporter ainsi une solution pacifique, durable et globale aux conflits de la région.

TIMOR-ORIENTAL

Le Conseil européen se félicite des initiatives prises au sein de l'Union européenne qui visent à améliorer la situation, les conditions de vie et les droits de l'homme de la population du Timor-Oriental. Il réaffirme qu'il soutient tous les efforts qui peuvent contribuer à une solution juste, globale et acceptable sur le plan international, qui respecte pleinement les intérêts et les aspirations légitimes du peuple du Timor-Oriental, conformément au droit international. Il espère que les négociations menées sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies permettront de réaliser d'importants progrès dans le sens d'une solution au problème du Timor-Oriental.

CUBA

L'UE souhaite qu'aient lieu des progrès tangibles sur la voie d'une transition pacifique vers le pluralisme démocratique, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à Cuba, ainsi que vers des politiques économiques permettant d'assurer un redressement durable et

d'améliorer le niveau de vie du peuple cubain. Un dialogue constructif visant à obtenir des résultats concrets constituera le prolongement de la position commune adoptée par le Conseil le 2 décembre. L'UE apportera son soutien au processus de démocratisation, y compris la négociation éventuelle d'un accord de coopération. Conformément à la pratique de l'UE, tout accord comprendrait une clause de suspension en cas de violation grave des dispositions relatives aux droits de l'homme.

TRANSITION À HONG KONG ET MACAO

Le Conseil européen a réaffirmé l'intérêt primordial que l'Union européenne accorde aux perspectives de paix et de prospérité de la région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) de la République populaire de Chine, qui sera créée en juillet prochain, et le désir de l'Union européenne de mettre tout en œuvre pour contribuer à une transition en douceur. L'Union européenne est attachée à la poursuite de relations étroites avec la RAS au sein de l'Organisation mondiale du commerce et pour toutes les questions pour lesquelles la RAS jouira d'une autonomie en vertu de la loi fondamentale. Le Conseil européen a souligné que l'Union européenne soutient pleinement le statut spécial de la RAS et de ses citoyens à tous égards, y compris leur droit de disposer d'institutions démocratiques représentatives, telles qu'existant actuellement. Le Conseil européen a invité la Commission à présenter, en temps utile au cours de l'année 1997, des propositions concernant la meilleure façon d'assurer une coopération économique étroite.

Le Conseil européen prend note de la manière positive dont se déroule le processus de transition à MACAO. Il espère que la mise en œuvre de la déclaration commune sino-portugaise signée en 1987 continuera de contribuer au progrès et à la stabilité sociale du territoire en vue d'un changement harmonieux d'administration en décembre 1999. Il espère également que l'on continuera à respecter les principes fondamentaux de la déclaration commune au-delà de cette date.

OMC

Le Conseil européen prend acte avec satisfaction des résultats de la première conférence ministérielle bisannuelle ordinaire de l'OMC, qui s'est tenue à SINGAPOUR du 9 au 13 décembre 1996 et au cours de laquelle l'Union européenne a une nouvelle fois démontré l'importance qu'elle attache au système commercial multilatéral et au bon fonctionnement de l'OMC.

Le Conseil européen exprime sa satisfaction à l'égard du nouvel élan que la Conférence ministérielle de l'OMC de Singapour a donné à la libéralisation du

commerce mondial. Il se félicite en particulier que le programme de travail de l'OMC ait été élargi, de manière à couvrir des questions que l'Union européenne avait jugées prioritaires.

Il se félicite également de l'avancée décisive réalisée en matière d'échanges de produits relevant des technologies de l'information et invite instamment les pays tiers partenaires à participer aussi pleinement que possible à l'accord final qui devra être réalisé d'ici le 15 mars 1997.

Le Conseil européen se félicite également des efforts qui continuent d'être accomplis pour faire aboutir les négociations sur les télécommunications de base d'ici février 1997.

Le Conseil européen se félicite du lancement, par la Commission, d'une nouvelle stratégie d'accès au marché et demande à la Communauté et aux États membres d'approfondir et de coordonner leurs efforts en vue de l'ouverture des marchés des pays tiers.

En ce qui concerne le rapport sur l'évolution des politiques commerciales et des accords préférentiels de la Communauté, le Conseil européen a noté que le Conseil l'arrêtera définitivement lors de sa session de février en vue de le présenter à AMSTERDAM.

VIII. Sièges des offices et agences

Le Conseil européen a pris acte des progrès réalisés dans l'application de la décision qu'il a arrêtée à BRUXELLES en octobre 1993 sur les sièges des agences et offices.

Le Conseil a approuvé la décision de la Commission du 10 décembre 1996 d'organiser le transfert rapide du personnel de l'OICVP en Irlande dans un premier temps, puis, plus précisément, à Grange, Co. Meath, dans des locaux qui seront mis à disposition par les autorités irlandaises.

Le Conseil européen a invité les différentes institutions à prendre les mesures appropriées pour que les ressources nécessaires soient dégagées pour permettre l'application de la décision de la Commission.

Le Conseil a aussi pris acte des conclusions du Conseil «Agriculture» du 18 novembre 1996 concernant la dotation en personnel de l'OICVP et a invité les différentes institutions à prendre les mesures appropriées pour que le personnel nécessaire soit mis à disposition pour permettre à l'Union de s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance.

Addendum

Le Conseil européen a pris acte des rapports de la présidence/du Conseil ci-après:

- Rapport du Conseil sur les réalisations dans le domaine «Justice et Affaires intérieures»
- Rapport de la présidence sur l'intensification de la lutte contre la criminalité organisée
- SEM 2000 (bonne gestion financière) : Conclusions du Conseil et rapport du groupe des représentants personnels

Le Conseil européen a également pris acte des rapports ci-après de la Commission européenne:

1. L'Europe en tant qu'ensemble économique
2. L'impact et l'efficacité du marché unique
3. Services: Mode d'emploi
4. L'Europe à l'avant-plan de la société de l'information planétaire
5. Premier plan d'action pour l'innovation en Europe
6. La place de l'Europe dans le monde: quatrième rapport du groupe Ciampi
7. Réseaux transeuropéens
8. «Mieux légiférer» - rapport sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, sur la simplification et la codification

ÉCHOS DE PRESSE SUR LE SOMMET DE DUBLIN

FIGARO, 14.12.96

UNION EUROPÉENNE

Monnaie unique: naissance du «pacte de stabilité»

Au prix d'un marathon sans précédent, les Quinze ont réussi à boucler tous les dossiers relatifs à la monnaie unique.

La ténacité a été payante. Les chefs d'État et de gouvernement des Quinze auraient pu jouer la facilité: après onze heures de discussions infructueuses de leurs ministres des Finances pour parachever le «pacte» qui, doit garantir la stabilité budgétaire des pays dotés de la future monnaie unique, ils auraient pu décider de renvoyer le dossier aux experts pour se contenter de, solennellement, entériner le résultat dans six mois à Amsterdam.

Helmut KOHL, Jacques CHIRAC et leurs collègues ont pourtant décidé de prendre le problème à bras le corps.

Hier, jusqu'en milieu d'après-midi, les échanges et les consultations se sont pour-

suivies sans relâche. Au total, près de dix-sept heures de «négociations coriaces, et j'emploie une litote», selon la formule du chancelier autrichien Franz VANITZKY.

Résultat annoncé un peu partout avec de grands sourires de satisfaction: le «pacte de stabilité et de croissance» est né, agréé à Quinze selon une formule complexe de compromis qui a permis à la France et à l'Allemagne de trouver un terrain d'entente, alors qu'elles représentaient les deux positions extrêmes du débat.

Le mark pâtit néanmoins du compromis puisqu'il perdait hier après d'un centime à 3,3733 francs.

Système d'alerte

Grâce à cet accord, les deux autres volets de la préparation à la monnaie unique, qui ne faisaient plus l'objet de divergences mais entraient dans un «paquet global», peuvent également être entérinés: ce sont la structure d'un futur système monétaire européen (SME-bis) pour régler les relations entre les monnaies des pays dotés de l'Euro et les autres, et la cadre juridique pour la monnaie unique, essentiel pour les utilisateurs que sont les marchés et les contractants individuels.

Le «pacte de stabilité», proposé à l'origine par l'Allemand Theo WAIGEL il y a un an, était acquis à 95% au moment où

débutait, jeudi après-midi au château de Dublin, le marathon nocturne des ministres des Finances. Les deux piliers en sont un système d'alerte précoce pour détecter les déficits budgétaires en passe de crever le plafond de 3% imposé par Maastricht, et des sanctions financières pour pénaliser les contrevenants, par un dépôt sans intérêt d'abord, une amende deux ans plus tard à hauteur de 0,2% du PIB auxquels s'ajoute un dixième de la valeur du dépassement, le tout plafonnant à 0,5% du PIB au maximum.

En clair, un pays qui affiche un déficit de 4% du PIB et n'y remédie pas sera redevable de 0,3% au titre de la sanction.

Dans le cas de la France, cela représenterait 24 milliards de francs de pénalisation.

Restait, jusqu'à la toute dernière minute, à définir la récession grave qui permet d'échapper aux sanctions au titre de «circonstances exceptionnelles et temporaires», objet d'un débat homérique entre Bonn et Paris.

Grâce notamment à la médiation du Luxembourgeois Jean-Claude JUNKER, trois paliers ont été retenus:

– Pour une croissance négative jusqu'à 0,75% du PIB, les Etats s'engagent à ne pas invoquer la récession sévère.

Marchandage

– Entre 0,75% et 2% du PIB, il existe une marge d'appréciation au niveau des ministres des Finances, sur base d'une

recommandation de la Commission et en tenant compte des arguments du pays en cause. «Objectif atteint» pour Jean ARTHUIS.

– Au-delà de 2% du PIB, toute récession est jugée suffisamment grave pour justifier l'exemption

Marchandage acharné autour de quelques points de pourcentage? Pas pour le ministre irlandais Ruairi QUINN: «C'était un débat philosophique sur la souveraineté.» Commentaire d'Yves-Thibault de SILGUY, le commissaire européen chargé du dossier: «Il n'y a pas de perdant. Mais bien un gagnant, l'Europe».

Baudouin BOLLAERT et Pierre BOCEV

THE IRISH TIMES, 14.12.1996

Long night's journey into day produces stability deal

Patrick Smyth and Jane Suiter trace how finance ministers struggled to reach agreement on the stability pact so vital to the future progress of the EU.

It was 2 o'clock yesterday morning when the Minister for the Finance, Mr Quinn, produced the final compromise of the night on the Stability Pact. It was the third of the options carefully prepared by the presidency.

The first was too close to the Germans to wash with the rest, the second too close to the rest to wash with the Germans. Now the time had come, Mr Quinn declared, to grasp the nettle. He appealed to the German Finance Minister, Mr Theo Waigel.

The only people to benefit from their failure, he said, were those who doubted the whole monetary union project. Failure would again raise suggestions that the timetable would not be met, he said.

If that were the case, Ireland, for one, would have to have a referendum, he warned. And they should not imagine that the decision would become any easier if postponed. At stake was a definition of the circumstances in which countries which joined the euro could avoid being fined for running a deficit in excess of 3 per cent of GDP.

All parties acknowledged that penalties should not apply where a country was facing a severe recession: the problem was defining a severe recession. Anxious to make the disciplines as tight as possible, Mr Waigel insisted on a quantified figure, a fall in GDP of 2 per cent. Others sought simply a reference to significant recession, leaving political discretion to the

Council of Ministers, anathema to the Germans.

The Irish compromise, based on a suggestion from the Belgians, provides for a two-stage approach: recessions in excess of 1.5 per cent will qualify automatically for «exceptional» status, while if a state has a recession between 0.75 per cent and 1.5 per cent it may make a special case to the Council of Ministers for special treatment.

The formula, although significantly less strict than the German proposal, provided both quantified figures and implicit restrictions on the scope of discretion of ministers.

At the meeting Mr Waigel repeatedly rejected suggestions that his proposals were incompatible with the Maastricht Treaty in allowing no room for political discretion. Indeed, he said, the treaty itself significantly circumscribed that discretion.

The Luxembourger, Mr Jean-Claude Juncker, uniquely both a finance and prime minister, appealed to colleagues not to allow a minute difference to scupper agreement. It was something he, for one, would find it very difficult to explain to the public, let alone fellow prime ministers when they came to discuss it.

The British Chancellor, Mr Kenneth Clarke, backed what he said was an «ingenious» solution; but there was less enthusiasm from the French Minister, Mr Jean Arthuis, and the Spanish, Mr Rodrigo de Rato Figaredo. There were half-hearted attempts to suggest changes in the wording.

No, said Mr Quinn, this is it. All he would do was put the figures 0.75 and 1.5 in

square brackets, to be agreed by the heads of government. The rest was take it or leave it. They took it and Mr Quinn went out at 3.00 a.m. to report partial success to the press.

But when the accord was brought to heads of government yesterday morning it became clear agreement would not be simple and they sent it back to the Finance Ministers. Mr Quinn pulled together an informal group of ministers: Mr Waigel, Mr Arthuis, Mr Clarke, the junior German Minister, Mr Jurgen Stark and the ministers of the next two presidencies, Mr Gerrit Zalm of the Netherlands and Mr Juncker. They were joined by the president of the Commission, Mr Jacques Santer, and the Economic Affairs Commissioner, Mr Yves Thibault de Silguy.

The informal meeting continued, eventually spilling over into lunch. Finally the breakthrough came. The Germans could have their 2 per cent fall in GDP before a country would automatically avoid a fine, while the French had their way on the political dimension.

The lower limit of a 0.75 per cent fall in GDP which would allow a country to appeal any sanctions was moved to the political realm and outside the scope of the stability pact itself. A new paragraph was inserted into the proposal stating that countries would not invoke the appeal procedure unless they were in «severe recession». It continued, «in evaluating whether the economic downturn is severe, the member-states will as a rule take as a reference point an annual fall in real GDP of at least 0.75 per cent.»

At last all the participants had a deal they could sell to their heads of state as well as to their respective populations. A final element was added to keep the French happy. The pact would now be called the Stability and Growth Pact emphasising a point not often taken in France, that monetary union is good for jobs.

All that remained now was to secure the agreement of the heads of state. Here, again, Mr Juncker assumed a pivotal role.

With his twin roles he was in a unique position to explain to his fellow prime ministers exactly what the deal meant. «They trusted him,» Mr Quinn said. And as speaker of fluent French, German and English, he could talk to all the participants without any help.

That was crucial. Finally, Mr Quinn was able to emerge and declare the success. «A star is born,» pronounced one of the Government's top aides.

Se&[acute;IT] an Mac C&[acute;IT] arthaigh adds: Had the stability pact rules applied since 1980, several European states would have been permitted to exceed the set deficit limit, or would at least have been able to make such a case to the Council of Ministers.

In the 17-year period, the Republic has never come close to minus 2 per cent growth, nor would it have reached the 0.75 threshold.

THE IRISH TIMES, 14.12.1996

Irish role praised as EMU deal reached

The Dublin European summit last night crowned the success of the Irish EU Presidency with a decisive step in the direction of monetary union. A controversial agreement on the budgetary rules to apply in the single currency system, brokered by the Minister for Finance, Mr Quinn, allowed the summit to wrap the key preparations for the move to monetary union in 1999. The agreement was given extra symbolism with the unveiling of the proposed euro banknotes.

The Taoiseach, Mr Bruton, expressed delight at an «exceptionally successful day... when we agreed to everything we set out to achieve». But, speaking at a press conference last night, he made clear that formidable challenges lay ahead for the Union. Welcoming the wide support given to the Irish draft outline for a new treaty, the Taoiseach warned that «over the next six months we are going to need the sort of inspiration of those who framed the Declaration of Independence of the US – a large sense of vision».

And he returned to a central theme of his perspective on the presidency – the need to make the Union appear more relevant to its citizens. «The EU is not only a market, but a human institution. I believe this summit, in the way it is delivering decisions on unemployment, drugs and the battle against crime, is bringing Europeans to know that it is their Europe,» he said.

The Irish draft treaty won nothing but plaudits – France's President Chirac opened his contribution to the debate with the words «Bravo to the Irish presidency»

while the British Prime Minister, Mr John Major, echoed the sentiment. «The Irish have done a very good job,» he told journalists.

But Mr Major too warned of the challenges – and arguments – ahead and specifically of the dangers involved in what many see as the key likely constitutional innovation of the current treaty reform – flexibility.

«The wrong sort of flexibility... would blow the EU apart,» he told fellow leaders.

Agreement by the leaders to the deal on the post-single currency stability and growth pact, to ensure continued financial disciplines, came only after late-night arm-twisting by Mr Quinn and through the good offices of the Prime Minister of Luxembourg, Mr Jean-Claude Juncker, to whom Mr Quinn paid tribute.

Mr Quinn said that «as a consequence of this deal, the Irish presidency, with a lot of help, is now able to say to citizens and markets that we have agreed the legal basis of the euro, the structure of ERM2, and the terms and conditions for the stability pact».

The agreement had earlier been delayed because of the German wish to ensure that procedures for applying fines to member-states whose deficits exceeded 3 per cent were as automatic as possible, leaving little discretion to the political whims of the Council of Ministers.

Others, led by the French, insisted that the treaty discretion of ministers could not be overruled.

In the end, the deal balanced the two requirements with a package that included a solemn commitment by member-states not to seek a derogation from deficit rules unless faced by serious recession.

Mr Quinn said: «We are talking about serious economic discipline... We are not talking about a procedure that could be applied to the bottom end of the normal business cycle.»

The German Finance Minister, Mr Theo Waigel, welcomed the agreement and insisted that Germany had never been isolated in its demand for strict rules.

«We have achieved a good result and I am satisfied. The stability pact is ambitious but it has to be if all member-states are to be given equal protection. This is especially true for smaller states.

«Mr Waigel claimed that Germany's efforts to achieve a tough stability pact received support from the Irish presidency and from a number of member-states, but he declined to name any of these allies. «We would not have got the result we did if we did not have broad support for our position. We are not doing this to annoy others but to secure the currency in the future,» he said.

Although the deal agreed yesterday falls short of Germany's original demand, Mr Waigel believes he can persuade the German public that he has won an important victory. When asked if the euro will be as strong a currency as the deutschmark, he replied: «Jawohl!»

Luxembourg solution saves the day

The events of the last 48 hours were crucial to the final success of the Irish presidency, writes Denis STAUNTON

GERMANY: The German chancellor, Dr Helmut Kohl, made little attempt to disguise his delight at the outcome of the EU summit when he met journalists in Dublin on Saturday afternoon.

«The caravan moves on,» he declared. «There is no alternative to a united Europe. The European House will be built and it will be built now.» The outlook had appeared very different only 48 hours earlier when the European caravan became bogged down in a bitter dispute over the future of the single currency.

Bonn's insistence on a strict economic stability pact for EMU members, with tough automatic fines for countries that broke the rules, threatened to capsize the Franco-German relationship, which is often described as the motor of European integration.

When Dr Kohl and President Jacques Chirac failed to find a compromise at their meeting in Nuremberg last week, most German commentators ruled out any agreement on the issue before next year.

But the intervention as mediator of the Prime Minister of Luxembourg, Mr Jean-Claude Juncker, helped to produce a last minute deal that both sides could claim as victory.

Dr Kohl described the deal as a personal success for his Finance Minister, Mr Theo Waigel, and it has been welcomed as such by the opposition social democrats, and most German media pundits.

The stability pact is so arcane in its economic formulae as to be incomprehensible to most laymen; but it is clear on one crucial point – any decision to impose sanctions on member-states will be taken

by politicians in the European Council rather than by bureaucrats in the European Central Bank.

Bonn was originally determined to keep these decisions out of political hands and to give the European Central Bank a powerful role similar to that of the Bundesbank in Germany. «They really seem to believe they've won; but they've given away the basic principal,» one senior German commentator said on Saturday.

The final deal was almost certainly the best that Bonn could have achieved within the terms of the Maastricht Treaty and in view of the lack of support for its proposals among other EU member-states. Dr Kohl and Mr Waigel hope that last week's negotiations will persuade the German public that they can protect the stability of the euro and ensure it is as strong a currency as the deutschmark.

There has been little negative reaction to the deal in Germany so far, although the Bavarian Prime Minister, Mr Edmund Stoiber, was expected to address the issue in a television interview last night. Mr Stoiber, a formidable rival to Mr Waigel in the Christian Social Union party, said last week that Germany should refuse to go ahead with a single currency unless the stability pact included tough automatic sanctions on errant member-states.

The Chancellor admitted on Saturday that Germany's attachment to the idea of a strong currency had its roots in psychology as much as in economics. The deutschmark, he said, had become a symbol of national pride after the shame of the Nazi era and the Second World war.

«What we want is a stable currency. Germans believe that we are paying a high price for Europe. We are prepared to pay that price if we believe that Europe will be peaceful and stable in the 21st century,» he said.

Dr Kohl described Ireland's six months at the helm of the EU as «an important presidency» and praised the sensitivity with which the Taoiseach, Mr Bruton, chaired the summit. The Foreign Minister, Mr Klaus Kinkel, expects disappointment in the coming months as insufficient progress had been made on the issue of flexibility, which is likely to dominate the inter-governmental conference. But he said that although there was broad agreement on the principal of flexibility, it was an issue that must be handled carefully.

«We have to take everything one step at a time and in a psychologically sophisticated way. We must do everything to avoid giving rise to the idea that the larger countries are ganging together to create a hegemony over the rest,» he said.

Germany is enthusiastic about plans for joint action on crime and drugs, issues Dr Kohl linked on Saturday to the proposals for open borders within the EU.

«We cannot have people saying you've opened the borders and our security has diminished. It must be the other way round.»

Although Bonn is pleased at the painstaking work on the treaty undertaken during the Irish presidency, it regards the stability pact as the main achievement of the Dublin summit. Apart from the importance of currency stability to the German public, Bonn is eager to mend fences with Paris after a turbulent few months.

Dr Kohl made a point of praising Mr Chirac on Saturday and French officials insist that the relationship between the two men is warmer than most observers believe. The Irish presidency can claim some credit for improving the atmosphere between the two nations at the heart of the European project.

FINANCIAL TIMES, 14.12.96

The Dublin summit: marathon negotiating session brings agreement at last on stability pact

France and Germany struggle to turn their European dreams into reality

Dublin Castle has a special resonance for the French and Germans. Six years ago, in the euphoric aftermath of the fall of the Berlin Wall, Chancellor Helmut Kohl and President François Mitterrand pledged themselves to create a political union in Europe to buttress plans to launch economic and monetary union by 1999.

Neither leader spelt out what he had in mind. Yesterday, again in Dublin Castle,

the tensions and contradictions in the Franco-German project were exposed as the two allies struggled to bridge a cultural divide over the rules for monetary union.

Though ultimately successful, the negotiations on the rules for enforcing budgetary discipline in the future single currency zone confirm that Emu is about to face its sternest test – not in the familiar

battlefield of the financial markets but in the area of public opinion.

The lesson applies not just to Germany, where two-thirds of the population are hostile to exchanging their proven D-Mark for an uncertain euro, but also to France, where the public is increasingly restive about the budget austerity and unemployment associated with Emu, and the Gaullist government is on the ropes.

«The negotiations on the stability pact were driven by concern about domestic public opinion», said a German diplomat, «and that's a new phenomenon.»

The Dublin marathon began at 4pm on Thursday afternoon and ended 24 hours later. Serious bargaining did not take place for almost five hours because the French delegation's hands were effectively tied.

First, Mr Jean Arthuis, the French finance minister, arrived late. Then President Jacques Chirac's live press conference in Paris left everyone guessing over whether the unpredictable leader would lob a new grenade into the talks.

Around 9pm, Mr Arthuis held a bilateral meeting with his German opposite number, Mr Theo Waigel, Bavarian architect of the stability pact and the man who has staked his reputation on making sure that if Emu goes ahead, it will be on rigorous German terms.

The meeting lasted more than an hour. «The atmosphere was not good», said a German participant. «There was a revival in old French thinking which gave the Germans stomach pains. We felt they were calling into question the spirit of the Maastricht treaty.»

At issue was Germany's demands for near automatic sanctions against countries running public deficits in excess of 3 per cent of gross domestic product, unless there are defined «temporary and exceptional» circumstances such as a disaster or a heavy recession.

Mr Waigel insisted that exceptions had to be defined as narrowly as possible to avoid countries pursuing lax fiscal policies. Time and again, he repeated Germany's commitment to a «stability culture» inside the future monetary union.

Time and again, Mr Arthuis repeated the words «national sovereignty». These two words did not just signal French determination that ministers should have the last word on when to impose sanctions; they also underlined the French view that monetary union cannot be left to independent central bankers but must have political content.

At one point, a participant, perplexed by the stand-off between Mr Waigel and Mr Arthuis on the stability pact, exclaimed: «I am lost somewhere between the Elysée and the Bavarian forest.»

In essence, the negotiations divided into two stages. The first focused on German demands for a tightening of the mechanism and the timetable for imposing sanctions set out in the Maastricht treaty – dismissed by Mr Waigel as too vague and open-ended.

The second stage, which took up most of yesterday's bargaining, concentrated on the definition of economic weakness which would allow a country with a budget deficit of more than 3 per cent of GDP to escape sanctions.

Germany wanted to limit the definition of a heavy recession to a drop of 2 per cent over four quarters, while France pressed for maximum ministerial discretion, alternating on a range of figures between zero and 1,5 per cent.

Mr Jean-Claude Juncker, Luxembourg's youthful prime minister, played a crucial mediating role. In his dual capacity of finance minister, he had an expert's knowledge of the Maastricht treaty, which he helped draft in 1991, and his English, French and German language skills made him a perfect broker. «We could not have kept the French and Germans together without Juncker», said one participant. Another praised Mr Gerrit Zalm, the Dutch finance minister.

Mr Juncker pleaded with the Germans to place their trust in the treaty, but he also played the guardian of fiscal rectitude. He spoke with authority, since the Grand Duchy is the only EU member state which meets all of the Maastricht criteria without equivocation.

Around 2am, Mr Waigel held another meeting with Mr Arthuis in which he declared abruptly that French demands for maximum political discretion over the application of penalties were «unacceptable».

As the mood grew tense, Mr Ruairi Quinn, the rugged Irish finance minister, stepped with a draft compromise.

Earlier, he had warned feuding colleagues that there were plenty of people in the EU who would relish a chance to «knock Emu». With his usual deadpan humour, he said failure to reach agreement would offer the Irish hosts a chance to show off their reputation as the champions of the big breakfast.

The Quinn compromise drew on earlier Belgian proposals aimed at balancing German demands for semi-automatic sanctions with the French-led majority's insistence on ministers having the last word.

The draft said the European Commission, which has the right under Maastricht to set in train the excessive deficits procedure, should «as a rule» consider a figure over 3 per cent to be exceptional only if there was an annual fall in real GDP of at least 1,5 per cent – amended yesterday to 2 per cent.

Under Maastricht, the Commission prepares a report when a government deficit breaches the 3 per cent limit. It send the report to EU finance ministers, having con-

sidered whether there are exceptional circumstances based on its own view and an opinion from national treasury officials and central bankers. Ministers must then decide via a qualified majority whether an excessive deficit exists.

Throughout the negotiations, Germany sought to limit the discretion of the Commission and the council. It also wanted a commitment that the whole process would not take longer than 10 months from the first Commission intervention.

Yet as Mr Waigel admitted at a news conference just before 3am yesterday, the Germans could not secure their goal of automatic sanctions against fiscal delinquents without rewriting the treaty. Such a move would be totally counter-productive since it would trigger counter-demands to rewrite the Maastricht treaty's entry criteria for the single currency.

In the end, the Germans had to accept that their efforts to tie the hands of the Commission and the Council in recommending and enforcing the excessive deficits procedure were qualified with the words «as a rule».

In deciding whether to adopt the Commission recommendation on whether an excessive deficit exists, the Council will «in its overall assessment» take into account any observations from the targeted member state showing that a heavy recession qualifies as exceptional, the draft text said.

The Irish draft's only omission was to quantify the temporary and exceptional circumstances, an issue which took a further six hours of negotiations yesterday and was resolved, once again, via an intervention from Mr Juncker.

France had to give way to German demands for a drop of 2 per cent in GDP in a year to cover escape clauses. Anything between 0,75 per cent and 2 per cent counts as a «grey zone» when the decision to impose sanctions lies with ministers.

In a gesture to France, the final Council decision on whether temporary and exceptional circumstances exist in this last category will be treated as a non-binding resolution rather than a binding regulation.

One German diplomat expressed satisfaction at the end of the day that Mr Waigel and his tough-talking deputy Mr Jürgen Stark had «squared the circle» between automatic penalties and political discretion without walking away from the Maastricht treaty.

But in a foretaste of battles to come over the terms of monetary union, he said: «Our French friends are not what they used to be.»

Lionel BARBER

A compromise on stability

Deft Irish handling of the EU summit ensured that economic and monetary union remains on track, says Lionel BARBER

The European Union summit in Dublin flirted briefly with failure, but ended at the weekend in a mood of relief and self-congratulation.

Thanks to deft Irish chairmanship, ably supported by Luxembourg, a crisis between France and Germany over the terms of economic and monetary union was averted. Emu remains on track, a message reinforced with the long-awaited publication of the design of the new euro banknotes in DUBLIN and FRANKFURT on Friday afternoon.

Yet behind the smiles, the future looks uncertain. DUBLIN barely addressed the reform of EU institutions and decision making required by the intergovernmental conference (IGC) which is reviewing the MAASTRICHT treaty. Meanwhile the final communiqué devoted only one paragraph to the Union's planned enlargement to central and eastern Europe.

The impression is that Emu is absorbing all of the EU's energies, especially after the 17-hour-long negotiations on the German-driven budget stability pact which ended on Friday. The final compromise left all sides proclaiming victory, but it could not dispel the feelings of mistrust between the French and the Germans.

In a narrow sense, the stability pact dispute turned on a definition of the circumstances in which countries joining the euro zone can avoid being penalised for running a deficit in excess of 3 per cent of gross domestic product, the limit prescribed in the MAASTRICHT treaty.

The dispute quickly developed into a matter of principle: the conflict between German demands for a «stability culture», enforceable through numerical targets buttressed by an independent European central bank; and French counter-demands for maximum ministerial discretion in the imposition of penalties, under the slogan of «national sovereignty».

Time and again, Mr Theo WAIGEL, the German finance minister, accused Mr Jean ARTHUIS, his French counterpart, of retreating from what he saw as the spirit of MAASTRICHT. The Frenchman wobbled, but refused to budge.

«I have never seen Theo get so angry with Jean,» said one senior EU diplomat. «He thought the French were trying to pull the wool over his eyes.» A German diplomat adds: «The problem was that both the French and the Germans could argue that they had the treaty on their side.»

In the end, the Germans settled. But only because Mr Helmut KOHL, the German chancellor, had decided several days before that the risks of delaying a deal were too high. He had one eye on the financial markets which have become increasingly positive about the prospect of the single currency going ahead on schedule on January 1 1999, but his other worry was the likely damage to relations with PARIS.

As Mr KOHL acknowledged in a news conference on Saturday afternoon: the Gaullist coalition government is in trouble, weakened by slow growth, high unemployment, and a political class split over the merits of the single currency which it sees as a recipe for deflation and austerity. But why did it take BONN so long to sense the shift in French mood?

One explanation is that the German government was so concerned about its own fragile public support for surrendering the D-Mark that it lost sight of its own partner's predicament. «The Germans could have secured an even tougher stability pact three months ago,» says a Benelux diplomat, «but they delayed in the hope they could obtain better terms.»

The final Irish compromise on the stability pact is based on a Belgian proposal; it provides for a two-tier approach which Mr Kenneth Clarke, the UK chancellor, described as an «ingenious» solution.

Thus, member states which experience a fall in gross domestic product of at least 2 per cent over a year will qualify automatically for «exceptional» status, while a country suffering a fall in GDP of 0.75 per cent or lower may plead a special case to the Council of Ministers. In a gesture to President Jacques CHIRAC of France, EU leaders agreed to rechristen the agreement the «stability and growth pact».

The deal may prove more important in terms of psychology than economic logic. The stability pact's fines, which move on a sliding scale from 0.2 per cent of GDP to a ceiling of 0.5 per cent of GDP, are intended primarily as a deterrent, few expect the penalties to be applied in practice because of the explosive political consequences. Yet Germans can be reassured that the principle of fiscal discipline in the future euro zone is enshrined in regulations and a political declaration.

Mr Carlo CIAMPI, Italy's veteran treasury minister, drew a broader conclusion from the negotiations, citing the need for a balance between technocrats and politicians in the future monetary union. His

view was echoed by Mr CHIRAC who again called for a political counterweight to the future European central bank, perhaps through a new «stability council» comprised of ministers from Emu countries.

The question which DUBLIN failed to answer is how the Emu debate relates to the IGC, which is supposed to be wrapped up by next June at the AMSTERDAM summit but which could well slip to October because of uncertainty over the timing of the UK general election and the fate of the increasingly Euro-sceptic TORY government.

What is striking is the sheer amount of detail in the blueprint for Emu compared to the draft text of the MAASTRICHT II treaty which the Irish presented at the summit.

The DUBLIN agreement on Emu contains not just the stability pact, but also a deal on a new «hub and spokes» exchange rate mechanism which will provide currency discipline between Emu «outs» and Emu «ins» built around the euro; and texts on the legal status of the single currency.

The 140-pages Irish draft for MAASTRICHT II is clear and readable, but leaves the most difficult questions to the incoming Dutch presidency. This was no more than was asked of the Irish; but it does not address seriously the balance of power between smaller and larger countries, the extension of majority voting, as well as «flexibility» allowing countries to co-operate more closely without being held back by recalcitrant members.

Mr John BRUTON, the Irish prime minister, was only half exaggerating when he declared: «Over the next six months we are going to need the sort of inspiration of those who framed the Declaration of Independence – a large sense of vision.»

France, in particular, has grumbled about the slow pace of the IGC, warning that failure to reform EU institutions will leave the Union incapable of taking in new members from central and eastern Europe, a view shared by almost all countries with the exception of the UK.

Yet one EU official involved in the MAASTRICHT II conference says Paris is still uncertain about how far and how fast to surrender national sovereignty in areas ranging from border controls, immigration, and asylum to the common foreign and security policy. «The French cannot make up their mind. They are split in terms of personalities and parties.»

France's refusal to show its full hand in the IGC is one of the causes of the strains with Germany.

One senior German official likened Mr CHIRAC to an «eel» after last week's inconclusive Franco-German summit in NUREMBERG which ended with a nine page document which drew faint praise in DUBLIN.

Yet DUBLIN did offer some clues as to the course of events in the next few months as the pressure for a deal on MAASTRICHT II grows, if only to keep the talks separate from Emu and enlargement.

The first incident occurred on Friday afternoon, towards the climax of the stability pact negotiations, when Mr Ruairi QUINN, the Irish finance minister, convened an informal group of ministers.

Present were Mr WAIGEL, Mr Jürgen STARK, his deputy, Mr ARTHUIS, and the ministers of the next two presidencies: Mr Gerrit ZALM, the Dutch finance minister, and Mr Jean-Claude JUNCKER, prime minister and finance minister of Luxembourg.

Mr Kenneth CLARKE, the UK chancellor, was not on the privileged list but proceeded to invite himself. The fact that he was welcome is a tribute to his standing, but as one participant noted: «It does not set a precedent for the future if Britain stays out of monetary union.»

The second development was the intervention of Mr JUNCKER whose skills in French, German and English, as well as his command of the MAASTRICHT treaty, drew all-round praise.

Mr JUNCKER's virtuoso performance

looks like a declaration of intent on behalf of the smaller states that they are not going to be sidelined or steamrollered by the bigger countries. It is all the more significant as the next two EU presidencies fall to the Netherlands and Luxembourg. «JUNCKER's intervention was strategic,» says an EU diplomat.

Mr JUNCKER happens to be a Christian Democrat protégé of Mr KOHL who remains as determined as ever to make monetary union the defining force in a united Europe in which Germany finds its secure place. According to one German diplomat, Mr KOHL spelt this out in stark terms to Mr CHIRAC on Friday.

«I could retire tomorrow. Everybody expects me to retire,» Mr KOHL is quoted as saying, «but I am not going to retire. I'm staying on because I want to make sure the single currency goes ahead.»

LE SOIR, 16.12.1996

Euro, emploi, pédophilie: Une Europe proche des gens

Les thèmes qui ont dominé le sommet européen de Dublin, vendredi et samedi, étaient proches des préoccupations des citoyens. Ceux-ci ont pu découvrir les premiers billets en euros, tandis que les Quinze franchissaient le dernier obstacle sur la route de la monnaie unique: le «pacte de stabilité et de croissance», dont la conclusion doit beaucoup au Premier luxembourgeois Jean-Claude Juncker que nous avons interrogé. De plus en plus crédible, l'euro ouvre aussi, selon les Quinze, des espoirs pour l'emploi. Autres sujets abordés, d'inquiétude ceux-là, la criminalité et la pédophilie donneront lieu à des initiatives concrètes.

La crédibilité de la monnaie unique n'a jamais été aussi forte qu'au lendemain du sommet de Dublin. Sur le plan technique et juridique, la voie est pratiquement libre. Reste à tenir le difficile pari des politiques budgétaires engagées dans les États membres de l'Union.

Peu après la conclusion du traité de Maastricht, en 1991, le projet avait connu des moments de doute. Le ralentissement de la conjoncture et les turbulences monétaires de 1992 et 1993 auguraient mal de l'avenir. La réélection de Helmut Kohl avait rassuré en 1994, mais l'arrivée de Jacques Chirac à l'Élysée, en mai 1995, relançait la spéculation politique en raison de son programme économique et social nébuleux. En octobre, le président français levait les doutes et affirmait définitivement son attachement à la monnaie unique, sans renoncer à infléchir la ligne trop rigide de son partenaire allemand.

En décembre 1995, à Madrid, les Quinze franchissaient un nouveau pas en baptisant la monnaie unique du nom d'«euro», en confirmant officiellement la date de passage à la phase finale, le 1^{er} janvier 1999, et en arrêtant le scénario technique sur lequel les opérateurs financiers pouvaient appuyer leurs préparatifs.

De nouveaux gages ont été donnés cette année et ont continué à renforcer la confiance des marchés: les quinze gouvernements ont adopté à l'unisson des budgets d'austérité pour 1997. Ils sont au moins dix sur quinze à pouvoir raisonnablement espérer atteindre la sacro-sainte norme de 3% de déficit. De plus, la lire italienne et le mark finlandais viennent d'entrer dans le mécanisme de change du système monétaire européen qui n'a jamais compté autant de membres depuis sa création.

Le sommet de Dublin a envoyé deux nouveaux signaux importants à l'opinion publique et aux marchés. Après avoir tant entendu parler des normes de Maastricht et des restrictions budgétaires, les Européens ont enfin vu quelque chose de concret: les billets en euros. C'était peut-être la réalisation la moins difficile de toutes celles qui nous mènent à la monnaie unique. Mais c'est la plus parlante.

L'autre signal de Dublin renforcera les marchés dans leur conviction de plus en plus nette que l'euro existera bel et bien: avec le «pacte de stabilité et de croissance» et le statut juridique de l'euro, les Quinze ont parachevé les dispositions de Maastricht. Ce pacte dresse des garde-

fous dissuasifs pour ceux qui, une fois dans l'union monétaire, envisageraient de relâcher la rigueur. Le compromis a été obtenu grâce à une proposition belge et par l'entremise remarquable du Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, Jean-Claude Juncker. En réussissant à concilier l'exigence de rigueur monétaire allemande et la marge d'appréciation politique que souhaitait la France et beaucoup d'autres, les Belges et les Luxembourgeois ont à nouveau montré l'irremplaçable capacité de médiation des petits pays. Si ce pacte résiste aux lectures différentes qu'en feront Français et Allemands, toutes les conditions techniques et juridiques de la monnaie unique seront désormais ficelées.

La crédibilité de l'euro a aussi reçu un coup de pouce de John Major lui-même. Dans le débat qui fait rage outre-Manche, M. Major refuse de plus en plus nettement d'affirmer que la livre sterling ne se fondera pas dans cette satanée monnaie unique. Il veut garder toutes ses chances d'y participer et beaucoup croient aujourd'hui qu'il sera impossible à la Grande-Bretagne de ne pas rejoindre la monnaie du continent.

Quant à la Belgique, non contente d'avancer vers les indispensables 3%, elle projette déjà d'atteindre 1,5% dans quelques années, ce qui accélérerait la réduction de notre dette. On ne peut que le souhaiter. Car plus la monnaie unique gagne en crédibilité, plus nous devons nous donner les moyens d'y participer.

Réduire le déficit de l'État, c'est aussi retrouver des «marges» budgétaires permettant de financer des politiques socialement et économiquement plus utiles que le paiement des intérêts de la dette. Cela aussi, les Belges l'attendent avec impatience.

Jean-Claude JUNCKER, l'homme par qui le compromis est arrivé

C'est vers deux heures du matin, jeudi, que Jean-Claude Juncker, le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, dit avoir senti souffler le vent d'un échec sur le pacte de stabilité budgétaire. *A ce moment-là, nous explique-t-il, le courant ne passait plus du tout entre les deux camps en présence.*

♦ Il y avait donc un vrai problème ?

□ *Il y a, en Europe, deux cultures qui n'arrivent pas à se comprendre. Pour la sensibilité française, la primauté du politique doit être assurée en toutes circonstances. C'est lui qui détient la légitimité par le biais du suffrage universel, c'est donc à lui que revient le dernier mot. C'est ce que prévoit le traité.*

Dans la tradition empirique allemande, les éléments objectifs prédominent. La stabilité doit être assurée avant tout. Certes, les Allemands acceptaient le traité qui consacre l'arbitrage final du Conseil des ministres, mais ils refusaient que celui-ci fasse n'importe quoi.

♦ Des positions irréconciliables ?

□ *Le problème, c'est que le Conseil européen ne maîtrise pas les débats qui se déroulent devant les opinions publiques nationales. Dans ces conditions, il a été difficile de faire comprendre aux uns et aux autres que les divergences étaient minimes... Devant l'opinion, les oppositions doivent être marquées. Accepter un compromis, c'est avouer qu'elles n'étaient pas tellement éloignées.*

♦ Pourquoi a-t-on fait appel à vous ?

□ *J'ai pu construire un compromis sur base de la piste lancée par Philippe Maystadt. Nos partenaires savent que nous sommes proches des uns et des autres. Ils savent aussi que je suis de très près les débats en Allemagne, que je m'y exprime régulièrement dans la presse – en allemand. Qu'un petit État doit, par nature, être un adepte de la philosophie de la stabilité. En outre, je connais bien la France et les débats qui l'agitent. Jacques Chirac et Helmut Kohl m'ont donc demandé d'être l'interprète de cette sensibilité*

♦ Ils ne pouvaient pas démêler le nœud d'eux-mêmes ?

□ *Je suis ministre des Finances depuis 1989, Premier ministre depuis janvier 1995. J'ai cessé depuis longtemps de faire la psychologie des autres... Il faut néanmoins constater que Français et Allemands donnent l'impression de ne pas comprendre le débat interne de l'autre. Les deux gouvernements doivent en outre affronter une opinion publique réticente lorsqu'il s'agit de la monnaie unique.*

Cela dit, s'il n'existe pas la volonté de s'entendre, un intermédiaire ne sert pas à grand-chose...

♦ Comment avez-vous trouvé le «truc» ?

□ *Il a fallu entendre les uns et les autres, sans oublier l'Espagne, le Royaume-Uni... La France en faisait une affaire de principe, tout en se déclarant d'accord avec la philosophie de la stabilité. Pour l'Allemagne, il ne fallait pas n'importe quoi. La solution dégagée consacre le retour du politique: ce sont les États membres eux-mêmes qui s'auto-obligent à ne pas invoquer une clause chiffrée.*

♦ On l'a donc échappé belle...

□ *Un échec du pacte de stabilité aurait provoqué des turbulences énormes dès ce lundi. Cela aurait débouché sur des procès d'intentions, des accusations publiques... Le débat aurait en outre débordé sur les négociations de la conférence intergouvernementale. C'était une véritable bombe à retardement.*

♦ Selon vous, la page est-elle définitivement tournée ?

□ *Certains malentendus ont été nuancés, mais les Français et les Allemands ont encore beaucoup de choses à se dire. Je m'attends à ce que sous la présidence luxembourgeoise, au second semestre 1997, lorsqu'il s'agira de préparer la décision sur la participation à l'Union monétaire, ces divergences de sensibilités soient très délicates à gérer.*

Die Welt, 16.12.96

Lob für den Retter des Gipfels

Luxemburger Premier handelt Kompromiß für Stabilitätspakt aus

DUBLIN. Am Ende gab es wie so oft nur noch Sieger. Der französische Staatspräsident Jacques Chirac gratulierte dem deutschen Finanzminister zu seinem Verhandlungserfolg, und auch Theo Waigel zeigte sich sichtlich zufrieden. Zum Abschluß des Dubliner Euro-Gipfels spielten sich die Konferenz-Teilnehmer medienwirksam gegenseitig die Bälle zu.

Dabei hatte es wenige Stunden zuvor über den Stabilitätspakt noch einen regelrechten Schlagabtausch zwischen Deutschen und Franzosen gegeben. Als Retter in der Not betätigte sich vor allem der sprachgewandte luxemburgische Premier und Finanzminister Jean-Claude JUNCKER. Auch über ihn waren später alle Beteiligten voll des Lobes.

Stein des Anstoßes war in der Schlußphase der Verhandlungen vor allem die deutsche Forderung, die von den Euro-Teilnehmern verlangte Haushaltsdisziplin durch genaue quantitative Vorgaben zu untermauern. Die meisten anderen Länder wehrten sich gegen eine derartige Automatik. Auch der Maastrichter Vertrag schreibt, wenn es um Sanktionen gegen säumige Euro-Partner geht, von Fall zu Fall Ratsentscheidungen vor. Junckers Kompromißlösung läuft vor allem auf eine Selbstbindung der Betroffenen hinaus, sich bei Ausnahmeanträgen vom Verbot exzessiver Defizite zurückzuhalten.

So sollten sich die Staaten der Euro-Zone in einer Entschließung verpflichten, bei der Bewertung der Frage, ob sich ein säu-

miger Partner auf eine schwere Rezession berufen kann, in der Regel als Referenzpunkt einen Rückgang des realen Bruttoinlandsproduktes um mindestens 0,75 Prozent zugrunde zu legen».

Die Kommission wird immer dann eine Untersuchung gegen einen Mitgliedsstaat einleiten, wenn sein Haushaltsdefizit 3 Prozent des BIP übersteigt. Dabei sollen Rezessionen mit einem Rückgang des BIP um mindestens 2 Prozent automatisch als hinreichender Grund für Ausnahmen bewertet werden.

Die Franzosen konnten durchsetzen, daß sich der Stabilitätspakt nunmehr «Pakt für Stabilität und Wachstum» nennt. Dahinter steht die Befürchtung, daß die Zielsetzung

zu sehr auf die Sicherung des Geldwertes gerichtet sein könnte.

In dem Bericht der Finanzminister an die Regierungschefs heißt es allerdings: «Gesunde Staatsfinanzen sind für die Beibehaltung stabiler wirtschaftlicher Bedingungen in den Mitgliedstaaten und in der Gemeinschaft entscheidend... Sie sind eine wesentliche Voraussetzung für ein nachhaltiges nichtinflationäres Wachstum und ein hohes Beschäftigungsniveau.»

Nicht mehr umstritten war in Dublin der Entwurf für das neue Wechselkursystem, das die Beziehungen zwischen dem Euro und den noch nicht für eine Teilnahme qualifizierten oder interessierten Mitgliedstaaten regeln soll (EWS II).

Es soll die Konvergenz der wirtschaftlichen Entwicklung fördern und damit die Einheit des europäischen Binnenmarktes sichern helfen. Interventionen der Euro-

päischen Zentralbank zur Kursstützung sollen indes freiwillig bleiben.

Nach den politischen Beschlüssen von Dublin müssen in den kommenden Monaten die Rechtstexte ausgearbeitet werden.

Der Stabilitätspakt soll durch eine feierliche Erklärung der Regierungschefs einen vertragsähnlichen Rang erhalten.

Wilhelm HADLER

Trierischer Volksfreund, 16.12.96

Held in Dublin: Jean-Claude JUNCKER

Luxemburgs Regierungschef rettete Gipfel durch Vermittlung zwischen Paris und Bonn

DUBLIN. Im Ringen um den Stabilitätspakt zwischen Deutschland und Frankreich hielt ein Mann den Schlüssel zum Kompromiß in Händen und wurde somit nach Einschätzung der meisten Diplomaten zum Helden von Dublin – Luxemburgs Regierungschef Jean-Claude JUNCKER. Denn der von Deutschland geforderte Katalog für die gemeinsame und stabile Währung Euro stand in Dublin auf des Messers Schneide.

Dem diplomatischen Geschick, der politischen Erfahrung und nicht zuletzt den Sprachkenntnissen des luxemburgischen Regierungschefs ist es zu verdanken, daß das Treffen in der irischen Hauptstadt nicht zum Fiasko wurde. So sparte Bundeskanzler Helmut KOHL nicht mit Lob über seinen luxemburgischen Arbeitskollegen: «Juncker hat sich ganz hervorragend betätigt, und es ist besonders wertvoll, wenn sich einer aus den kleinen Ländern so einsetzt.»

Der 42jährige Christdemokrat war geradezu prädestiniert, einen Kompromiß zwischen den Interessen-Gegensätzen zwischen Deutschland und Frankreich zu finden. Seine Bilderbuchkarriere begann 1982, als der Jurist mit gerade 28 Jahren Staatssekretär wurde. 1958 leitete er in der EG die Ministerberatungen für Haushaltsfragen. 1989 wurde er Finanzminister im Großherzogtum Luxemburg, mit über 380 000 Einwohnern das kleinste Land der EU.

Ihm gelang es, die Staatsfinanzen des kleinsten EU-Mitgliedslandes in Ordnung zu halten.

Damit wurde Luxemburg zum bislang einzigen Kandidaten für die 1999 beginnende Währungsunion, der alle strengen Kriterien des Maastricht-Vertrages für die Aufnahme erfüllt.

Als der luxemburgische Regierungschef Jacques SANTER Anfang 1995 Präsident

der EU-Kommission in Brüssel wurde, übernahm Juncker dessen Amtsgeschäfte und ist seitdem Ministerpräsident und Finanzminister in Personalunion.

Dem jungen Regierungschef mit der langen politischen Erfahrung wird große Sachkenntnis in Finanzfragen zugeschrieben. Er sieht sich als ein Enkel des früheren luxemburgischen Ministerpräsident Pierre WERNER, der als Vater des europäischen Währungssystems Anfang der 70er Jahre gilt. Im Wechselspiel zwischen KOHL und Frankreichs Staatspräsident Jacques CHIRAC war er als Kenner beider Kulturen der ideale Mittler. Er arbeitete den Kompromiß aus, über die Selbstverpflichtung der Mitgliedstaaten den Euro langfristig durch Haushaltsdisziplin stabil zu halten. Damit rettete er den Gipfel.

Angela KLEBES

Le BICENTENAIRE de la GENDARMERIE GRAND-DUCALE sera célébré en 1997

De nombreuses organisations marqueront 200 ans d'existence

Ancienne juridiction des maréchaux de France, ancestral corps de troupes à cheval chargé d'assurer la sécurité publique, la «maréchaussée» française prit le nom de Gendarmerie nationale en 1790, chargée qu'elle fut également d'assurer le maintien de l'ordre et de veiller à l'exécution des lois; à l'époque, soit 1790-91, déjà, les forces de la gendarmerie dépendaient du Ministère de la Défense française. Elles comprirent la gendarmerie départementale organisée en groupements, – les départements en compagnies au niveau de l'arrondissement, comme en brigades en ce qui concernait les cantons.

Occupé par les troupes républicaines dès 1794, le Duché de LUXEMBOURG fut pleinement intégré dans les territoires nationaux français, formant une majeure partie du «Département des Forêts». Comme toutes les structures administratives à l'époque devinrent françaises pour le Duché, la Gendarmerie nationale y eut pleine compétence, – double en fait, la première militaire, le seconde celle d'un corps d'ordre et de police –, ce que la Gendarmerie grand-ducale est restée en fait jusqu'au jour.

Comme en 1797, les premiers Luxembourgeois furent admis dans la gendarmerie nationale française, – suivant un décret du 28 Brumaire de l'An IV, – soit le 19 novembre 1796 portant création du corps au Duché –, cette année est à considérer en fait comme année de naissance de notre gendarmerie, qui deviendra grand-ducale plus tard!

Vu que l'autorité française institutionnalisa la gendarmerie dans tous les territoires européens occupés comme dans des colonies extra-territoriales, la Belgique par exemple a pu fêter son bicentenaire de gendarmerie dès l'année dernière déjà; d'autres pays européens, nantis de service de gendarmerie en métropole, contribuèrent à de nouvelles fondations similaires outre-mer, de sorte que plus de 40 pays virent la gendarmerie institutionnalisée chez eux.

Au Duché de LUXEMBOURG, les premiers postes-stations de gendarmerie furent créées à LUXEMBOURG, BASCHARAGE, – chef-lieu cantonal à l'époque! –, MERSCH, ECHTERNACH, ETTTELBRÜCK, HOSINGEN, VIANDEN et WILTZ; de nos jours, la Gendarmerie grand-ducale compte 37 brigades locales.



Le Colonel-Commandant de la Gendarmerie grand-ducale Fernand DIEDERICH, entouré des officiers et sous-officiers du Comité d'organisation au Bicentenaire

200 années d'histoire et d'engagement

Le Colonel-Commandant de la Gendarmerie grand-ducale Fernand DIEDERICH, entouré des officiers et sous-officiers du Comité d'organisation au Bicentenaire, a présenté les grandes lignes et certains détails concernant les cérémonies-anniversaire lors d'une conférence de presse, lundi, le 9 décembre 1996.

Dans l'optique de la fusion envisagée relative aux corps de la Gendarmerie et de la Police – le corps unique devant être la «Police grand-ducale» –, cet anniversaire des 200 ans d'existence se présenterait sous trois aspects majeurs, savoir le passé historique et administratif de la Gendarmerie, l'époque présente, le corps au futur!

C'est en coopération de recherche et rédactionnelle avec le Prof. Gilbert TRAUSSCH et l'historien Marc SCHOENTGEN que le Livre d'Or du Bicentenaire devrait paraître au mois de mai 1997, Gast WALTZING ayant été chargé de la composition de la «Marche du Bicentenaire de la Gendarmerie».

Le Ministère de la Culture appuiera la création d'un film-vidéo «200 Joër Gendaarmen in Lëtzebuerg», un documentaire dans lequel des non directement initiés à cette unité de la Force publique présenteront leurs vues et approches. Le traditionnel calendrier de la Gendarmerie

sera pareillement empreint des idées et réalités concernant deux siècles d'un passé riche autant qu'attachant, les différentes brigades locales de la Gendarmerie prévoyant chacune une Journée de la Porte ouverte, à laquelle le grand public jettera un regard intéressé, curieux à l'intérieur de bureaux que souvent d'aucuns ne voient que sur une invitation plus ou moins forcée...

L'Exposition historique

Coopération internationale en vue de la constitution d'une exposition rétrospective sur le corps de la Gendarmerie avec des contributions précieuses du «Centre d'Histoire et de Tradition de la Gendarmerie belge», comme du «Musée de la Gendarmerie nationale» française; il est hors de doute que cette exposition attirera la très grande foule des intéressés à l'histoire nationale, du 16 au 30 mai 1997 à LUXEMBOURG-Ville, du 4 au 11 juin à DIEKIRCH, du 16 au 22 juin de l'année finalement à ESCH-sur-ALZETTE.

La section sportive de la Gendarmerie, – fondée il y a 25 ans! – ne sera pas en reste d'organisation, un grand tournoi régional de football devant être mis en scène du 25 mars au 17 avril 1997, alors qu'une compétition de triathlon sera organisée à KOCKELSCHEUER, rendez-vous sportif qui verra 50 équipes sportives de différentes administrations en lice.

Le Timbre-Poste du Bicentenaire et la Séance académique

La Section philatélique de «l'Amicale de la Gendarmerie» a fourni le projet artistique suivant lequel l'Entreprise des Postes et Télécommunications fera réaliser un timbre-poste devant connaître son jour d'émission en mai 1997, plus précisément le 16 du mois, journée pendant laquelle un cachet d'oblitération spéciale fonctionnera à l'Hôtel des Postes au Centre-Ville.

Ce même 16 juin, la Gendarmerie conviera à la Séance académique du Bicentenaire au Théâtre du Millénaire à LUXEMBOURG, séance qu'honoreront Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE par Leur présence; à la suite de ladite séance, le Souverain procéderait solennellement à l'ouverture de l'Exposition du Bicentenaire.

«Journée de la Gendarmerie»: 17 mai 1997

Grande journée populaire et de présentations-démonstrations internationales et nationales de l'estimé corps de la Force publique, samedi, le 17 juin 1997, aux Champs des GLACIS à LUXEMBOURG-LIMPERTSBERG: la «Journée de la Gendarmerie» sera marquée par les unités spéciales autochtones du Corps, tout comme par des prestations spectaculaires par l'unité motorisée de la très connue et appréciée «Garde républicaine», par le Premier Régiment d'Infanterie de la même Garde, tout comme par l'ensemble des Trompettes montées de la Gendarmerie nationale belge.

L'artiste Robert BRANDY a réalisé une création picturale qui se trouvera aux expositions que nous évoquions, alors que la Gendarmerie elle-même conviera di-

manche, le 28 septembre aux «IV^e Championnats Européens de Semi-marathon des Gendarmeries européennes». Il est entendu que la Fête patronale de la Gendarmerie, la Saint-MICHEL au mois de septembre 1997, portera l'empreinte particulière de cette Année d'un rare et reluisant double-centenaire.

D'ores et déjà, le Directeur et le Personnel du Service Information et Presse du Gouvernement qui, bien plus que les autres administrations publiques coopère régulièrement avec les Corps de la Force publique, tiennent à exprimer leurs vives félicitations à l'occasion de ce futur anniversaire, compliments unis à de tout aussi chaleureux sentiments de gratitude vis-à-vis du Commandement, des Officiers, Sous-Officiers, Agents et du personnel civil du Corps quatre fois jubilaire.

Robert GOEBBELS au «Forum de l'OCDE sur l'Avenir»

À l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'est tenu le 16 décembre 1996 à PARIS un colloque international sur le thème «Flexibilité économique et cohésion sociale au 21^e siècle».

Cette manifestation, qui a eu lieu dans le cadre du «Forum de l'OCDE sur l'avenir», a réuni une trentaine de personnalités du monde économique, politique et universitaire, qui ont discuté librement des problèmes économiques et sociaux affectant dans les années à venir l'humanité en général et les sociétés occidentales en particulier.

Parmi les personnalités invités par le secrétaire général de l'OCDE, M. JOHNSTON, ont figuré d'anciens Premiers

Ministres comme MM. Giulano AMATO et Ruud LUBBERS, l'ancien président de la Commission Européenne Jacques DELORS, des Ministres en activité comme Jacques BARROT, Ministre des Affaires Sociales de la France, Peter MEDGYESSY, Ministre des Finances de Hongrie ou encore le sénateur américain Daniel Patrick MOYNIHAN. Le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS a été pour la seconde fois l'invité du «Forum de l'OCDE sur l'avenir».



Signature d'un protocole d'accord en vue de la constitution de CLT-UFA

Par la signature d'un protocole d'accord avec les représentants des sociétés impliquées, le Gouvernement a donné son agrément aux opérations projetées.

La signature de ce protocole d'accord a eu lieu le 16 décembre à la Maison de Cassal, à LUXEMBOURG.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNKER et le Ministre des Communications Mme DELVAUX-STEHRÉS lors de la signature du protocole d'accord

INTERREG: Réunion du comité technique transfrontalier

Le comité technique transfrontalier gérant le programme Interreg II Wallonie-Lorraine-Luxembourg s'est réuni ce 16 décembre à ARLON dans les locaux d'I.D.E.L.U.X., afin d'assister à une démonstration multimédia préfigurant les possibilités de gestion intégrée des programmes européens par le biais des moyens de la Société de l'Information.

Ce comité, qui regroupe habituellement la Préfecture de Région Lorraine, le Ministère de l'Aménagement du Territoire luxembourgeois, la Direction de Politique Économique de la Région Wallonne et I.D.E.L.U.X. s'est élargi pour l'occasion à des représentants de la Commission des Communautés Européennes (DG XVI), et des cabinets des Ministres COLLIGNON et ANCION, ainsi qu'au Gouverneur de la Province de Luxembourg.

Le système de gestion documentaire présenté est un INTRANET permettant un accès contrôlé aux bases de données, tout en proposant un accès universel à certaines informations par le biais du World Wide Web.

L'accueil réservé par les participants à cette démonstration, coorganisée par les services Programmes et Aménagement et Ressources Informatiques d'I.D.E.L.U.X., fut enthousiaste, ponctué notamment par l'intervention du responsable de la DG XVI en charge de l'unité «Méthodes: Informatisation et Formation» qui la qualifia de «première européenne».

Le système, toujours en développement, fera l'objet prochainement de validations au sein des comités transfrontaliers gestionnaires d'Interreg et ne manquera pas d'être présenté à un prochain comité de suivi.

Il pourrait se révéler être un outil puissant pour gommer définitivement les frontières et bien plus, conférer des avantages comparatifs efficaces aux régions transfrontalières.

Enquête ménage sur les transports

Le 17 décembre 1996, Madame Mady DELVAUX-STEHRES, Ministre de la Sécurité Sociale a donné une conférence de presse au sujet de l'enquête ménage sur les transports d'octobre 1995.

Remise des certificats du Mérite Jeunesse

Le Conseil d'administration du Mérite Jeunesse et de la Banque Générale du Luxembourg ont invité à la remise des certificats et médailles de bronze, d'argent et d'or du Mérite Jeunesse.

Cette remise a eu lieu dans le hall du siège social de la Banque Générale, au KIRCHBERG, le 17 décembre 1996.

S.A.R. le PRINCE HENRI et le Ministre Robert GOEBBELS ont visité les installations «ACCUMALUX», le 17 décembre à KOCKELSCHEUER

Fondée en 1872, la POUDRERIE de LUXEMBOURG S.A. continue à assurer la livraison de haute qualité en matière d'explosifs: riche d'une longue tradition en fabrication et en commercialisation d'explosifs et d'accessoires de tir, l'entreprise a régulièrement su se développer, se moderniser pour s'adapter aux nouveaux besoins d'une clientèle essentiellement internationale de nos jours.

Les explosifs LUXITE S1, L3, EB, FB ou FA sont des types de conception très spécifique, explosifs brisant de haute puissance, adaptés aux chargements de pied pour des tirs en terrains secs ou humides, appliqués dans des trous-forages secs, dans des matériaux de moyenne ou forte dureté, conceptions tenant compte également des indications et besoins particuliers à «ciel ouvert» ou en situation souterraine.

La distribution rapide et fiable aux clients de par le monde, la mise à la disposition

de la clientèle d'un Service d'Assistance Technique assumant le rôle du conseiller-expert, une gamme importante d'explosifs comme d'accessoires les plus divers, - dont détonateurs électriques ou ordinaires, cordeaux détonants, fils de rallonge, explosifs ou appareils de contrôle-assurent de nos jours toujours le succès d'une entreprise plus que centenaire.

Toutefois, les besoins ultimes pour nos galeries ferrugineuses diminuant, puis cessant il y a une bonne vingtaine d'années, une extension de l'entreprise par reconversion-annexe fut inévitable, challenge économique que les Conseils d'administration et de direction à KOCKELSCHEUER ont admirablement réussi!

En effet, «ACCUMALUX S.A.», créée en 1976, a réalisé d'imposantes halles industrielles de production sur quelque 12.000 mètres carrés: unités-labos et de conception de nouveaux moules, ajustage, préparation des matières premières,

chaînes de production à très haute technicité, une automatisation spécifique dans les unités et blocs producteurs, d'importantes halles d'entrepôt, d'emballage et d'envoi-distribution.

Une partie des ouvriers-experts en matière «explosifs» fut initiée et solidement formée dans l'approche des nouveaux besoins d'ACCUMALUX: restructuration sur vingt ans exactement, recyclage professionnel pour le personnel spécialisé actuellement au nombre de 80 techniciens, le bilan commercial ayant dépassé les 400 millions de francs plus récemment.

ACCUMALUX S.A. confectionne actuellement par jour quelque 25.000 boîtiers-corps à cellules avec couvercle pour la fabrication d'accumulateurs d'autos, un besoin qui, de par le monde, se chiffre en un nombre majeur de millions de pièces, pour une «consommation» et un besoin apparemment toujours croissants.

Visite de marque: le 17 décembre 1996

Aux fins de s'informer sur les lieux quant à cette production importante, probablement trop peu connue au Luxembourg en général, Son Altesse Royale le GRAND-DUC HÉRITIER a visité ACCUMALUX à KOCKELSCHEUER mardi, le 17 décembre dernier, accompagné par le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS et le Major Robert BIWER, Aide de camp.

Lors de la réception à KOCKELSCHEUER, le grand Hôte fut reçu par M. Charles-Louis ACKERMANN, Vice-Président de la Poudrerie de LUXEMBOURG S.A. et Administrateur-Délégué de ACCUMALUX S.A. et le Maire Arthur SINNER, en présence de Wolfgang LANGE, Directeur; Adeline HEIDERSCHIED, Directeur financier; Jean-Paul SIMON, Préposé au Personnel et Fernando MARQUES, Président de la Délégation du Personnel Ouvrier.

Après le briefing général au bâtiment de la direction, se sont joints au groupe des visiteurs MM. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie; Paul HIPPERT, Directeur de la Chambre de Commerce; Nico SOISSON, Directeur de la Fédération des Industriels luxembourgeois; Georges SCHMIT, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Économie; Jacques KLEIN, Capitaine de Gendarmerie, Arrondissement d'ESCH-sur-ALZETTE et Carlo FREIS, Adjudant-Chef, Commandant de la Brigade de la Gendarmerie grand-ducale de BETTEMBOURG.

Pendant plus d'une heure, le Prince a suivi, le long des chaînes techniques de fabrication, processus, technique et finition d'un produit de très haute qualité, sollicité de plus en plus sur les marchés mondiaux: les États-Unis d'Amérique par exemple sont consommateurs de 90 millions d'accumulateurs-batteries d'automobiles par année; en Europe ces besoins se situeraient autour de 70 millions d'exemplaires, dont huit millions sont confectionnés comme boîtiers à KOCKELSCHEUER, les clients principaux étant constitués par huit pays européens.

Un historique éloquent: 1872 à 1996

Les origines de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. remontent en l'an 1872, où par arrêté grand-ducal du 18 juin de la même année le Sieur Norbert REUTER avait été autorisé à établir dans la Commune de ROESER à KOCKELSCHEUER une fabrique de poudre de mines. Sous la direction de Monsieur Louis ACKERMANN cette affaire, reprise sous forme d'une société anonyme par quelques actionnaires en 1906, fut transformée en

une affaire prospère, solidement ancrée dans l'économie luxembourgeoise.

De tous temps les produits de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. furent sujet à des problèmes d'export liés à des protectionnismes étrangers véhéments. Encore aujourd'hui les règlements administratifs concernant la vente et le transport des explosifs civils en dehors des frontières luxembourgeoises constituent des obstacles sérieux à l'exportation.

Malgré ces contraintes, les explosifs LUXITE se vendaient vers le milieu des années 1920 dans de nombreux pays lointains tels la Grande-Bretagne, le Moyen-Orient, le Maroc, la Turquie, l'Amérique du Sud, Madagascar ou encore le Sénégal.

Les troubles économiques et politiques du second conflit mondial venaient toutefois déranger cette période de prospérité et d'expansion et le 10 mai 1940 la fabrication de la LUXITE fut complètement arrêtée. Il est à signaler que les tentatives faites par l'occupant pour imposer la fabrication de munitions purent être déjouées durant ces années peu mémorables.

Après la Seconde Guerre surgirent dans de nombreux pays étrangers une série de fabriques nationales qui produisaient leurs propres explosifs. Une grande partie de la clientèle de la POUDRERIE fut ainsi perdue.

Par la suite la fabrication d'explosifs civils connaissait encore une période de prospérité extraordinaire avec la croissance rapide des besoins en minerai de fer de l'ARBED. Jusqu'à 2 millions de kg d'explosifs LUXITE furent ainsi produits par an sur le site de KOCKELSCHEUER.

Toutefois, dans les années 1970, en prévision des fermetures des mines de fer au Luxembourg – (en 1981 la dernière mine, le «Thillenberg», était arrêtée) le Conseil d'Administration avait entrepris de diversifier les activités de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. avec la création d'ACCUMALUX S.A. en 1976, en joint-venture avec un partenaire italien.

ACCUMALUX S.A. devait se spécialiser dans la fabrication de bacs et de couvercles pour batteries moulées en matières thermoplastiques. Le choix de cette diversification s'avérait comme prometteur à une époque où les thermoplastiques et leurs applications étaient en plein développement.

Parallèlement la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., en créant la société ACCUMALUX S.A., avait réussi à réemployer la totalité du personnel qui travaillait en excès dans les explosifs et dont le poste de travail n'aurait pu autrement être maintenu. On doit rappeler en mémoire des gestionnaires de cette

époque que ACCUMALUX S.A. avait pu procéder aux importants investissements en 1976, grâce notamment à la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. qui avait eu le souci de constituer des réserves importantes en périodes de prospérité pour des temps de crise éventuels.

L'essor de la société ACCUMALUX S.A. durant ces 20 années a été considérable. Le chiffre d'affaires, modeste au départ, a pu dépasser les 400 millions de francs luxembourgeois en 1995. La surface couverte regroupant le parc de machines, de moules et d'équipements périphériques est passée de 2.000 m² en 1976 à près de 12.000 m² aujourd'hui, regroupés principalement dans 5 bâtiments de construction moderne. ACCUMALUX S.A. travaille depuis cette année sur 4 postes, et exporte ses produits dans le monde entier. Sa fabrication a pu atteindre 25.000 batteries par jour de production destinées donc quotidiennement à autant de voitures!

Face à ces quantités impressionnantes il convient de souligner que la première batterie au plomb et à l'acide sulfurique a été produite au Grand-Duché de Luxembourg par Henry Owen TUDOR à ROSPORT. Sur le site de KOCKELSCHEUER, ACCUMALUX S.A. et la POUDRERIE assurent un poste de travail à 80 personnes, dont une partie à du personnel hautement spécialisé.

Les premiers clients d'ACCUMALUX S.A. sont des fabricants de batteries pour voitures et camions et sont situés notamment en Allemagne, en Autriche, en France, en Hollande, au Danemark, en République Tchèque, en Espagne, au Portugal et dans certains pays d'outre-mer tels l'Égypte, Israël, la Tunisie, la Turquie, la Malaisie et les États-Unis. La fabrication vise également un second créneau, celui des batteries dites industrielles, desservant notamment les installations de secours pour les ordinateurs, les téléphones et les chemins de fers par exemple. Par ailleurs, il reste la perspective intéressante de l'implantation progressive de la voiture électrique dans les grandes villes. Dans ce dernier cas on passe de une à au moins vingt batteries par voiture. Ceci fait rêver un peu!

ACCUMALUX S.A. a la chance de pouvoir utiliser comme matières premières des thermoplastiques inertes et sans nuisance aucune pour l'environnement, tel le copolymère de polypropylène, le SAN et l'ABS. Par ailleurs, dans un souci de respect écologique optimal, ACCUMALUX S.A. a investi des montants considérables dans la recherche pour un recyclage maximal de ses rebuts et constitue en ce domaine probablement un modèle en son genre. En effet, la société réutilise sur site pratiquement 98% de ses déchets plastiques. D'autre part, toujours sur le plan

environnement, on a construit les toits des grands halls industriels de manière à pouvoir réutiliser les eaux de pluie pour le refroidissement en cycle fermé des moules. Cette installation devrait pouvoir devenir opérationnelle d'ici un an.

En raison d'une séparation avec l'actionnaire italien intervenue au mois de juillet de cette année, ACCUMALUX S.A. a dû engager un vaste processus d'investissements de près de 200 millions frs sur une période de 2 années seulement. ACCUMALUX S.A. est désormais une société avec 100% de capital luxembourgeois, confiante dans une continuation de l'extension de ses activités dans notre pays.

Malgré cette dose d'optimisme, ACCUMALUX S.A. doit néanmoins tenir compte du déplacement des sites de production des grands constructeurs automobiles vers le Sud et vers l'Est de l'Europe. Les fabricants de batteries, qui constituent la clientèle directe d'ACCUMALUX S.A., sont forcés de suivre ces usines et commencent à transférer leurs sites de fabrication d'accumulateurs à proximité de ces nouvelles unités d'assemblage de voitures.

Certifiés ISO 9002 il y a 2 ans, l'objectif d'ACCUMALUX S.A. pour l'avenir reste celui de figurer comme leader européen dans l'injection de bacs et de couvercles pour batteries en continuant à se moderniser en permanence pour garantir à un prix compétitif une qualité irréprochable de ses produits envers une clientèle confrontée elle-même à une concurrence de marché de plus en plus mondialisée.

Durant les 90 années d'existence de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., de 1906 à 1996, et les 20 années d'évolution d'ACCUMALUX S.A. - (1976 à 1996) -, le souci de leurs gestionnaires a toujours été celui d'améliorer les prestations sociales envers le personnel et on



Lors de la visite des installations "ACCUMALUX"

souhaite continuer à investir encore en ce domaine.

Ainsi durant les dernières années ont été améliorés, voire renouvelés une série de logements de service pour offrir au personnel tant qualifié que non-qualifié, souvent en provenance de pays limitrophes, des habitations modernes à loyer modéré. Pour le personnel et les familles concernées, le fait de pouvoir habiter sur le site de leur travail, génère un sentiment de satisfaction certain.

Finalement, la Direction est heureuse de pouvoir souligner que les accidents de travail au cours de la longue histoire de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A., tout comme de celle d'ACCUMALUX S.A., ont été peu nombreux et à gravité limitée.

Il reste une priorité pour la direction comme pour l'ensemble du personnel de fai-

re tout ce qui est en leur pouvoir pour augmenter cette sécurité et pour sauvegarder la vie et la santé de tout un chacun occupé sur le site de KOCKELSCHEUER.

Au nom des Conseils d'Administration de la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. et d'ACCUMALUX S.A. Monsieur Charles-Louis ACKERMANN a tenu à remercier la fidèle clientèle, tout comme les pouvoirs publics et les administrations locales pour leurs aides et la confiance témoignée sans relâche durant toutes ces années.

C'est la base d'un passé industriel solidement ancré qui constitue pour la POUDRERIE DE LUXEMBOURG S.A. comme pour ACCUMALUX S.A. les racines du savoir-faire pour préparer leur avenir, dont les conditions de réussite s'appelleront plus que jamais «Travail et un peu de Chance».

M. BODEN au Conseil UE à BRUXELLES

Le Conseil de l'Union Européenne des Ministres de l'Agriculture s'est réuni à BRUXELLES, les 16 et 17 décembre 1996.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

À l'ordre du jour ont figuré notamment les points suivants:

- adoption d'une proposition de règle-

ment prévoyant des mesures supplémentaires pour le soutien direct des revenus des producteurs du secteur de la viande bovine;

- proposition de règlement prévoyant certaines modifications au régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables;

- échange de vues sur un programme de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable;

- échange de vues sur certains aspects d'un rapport de la Commission au Conseil concernant l'application des plafonds individuels par producteur au titre des régimes annuels de prime à la brebis et à la vache allaitante;

- divers dossiers du secteur vétérinaire et du secteur phytosanitaire dont notamment certaines questions en relation avec les encéphalopathies spécifiques transmissibles ou en relation avec les contrôles sanitaires ou phytosanitaires.

Assermentation de M. KILL et M^{me} LANNERS

Lundi, le 23 décembre 1996, au Ministère des Finances, M. Georges KILL et Madame Marion LANNERS furent assermentés à leurs fonctions de Président, respectivement Vice-Président de la Cour administrative et fiscale.

Visite d'adieu de M. Klaus HÄNSCH

M. Klaus HÄNSCH, Président du Parlement européen, et dont le mandat expire le 31 décembre 1996, a effectué une visite d'adieu au Luxembourg le 17 décembre.

Il fut reçu en audience chez le GRAND-DUC et a eu une entrevue avec M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État.

Il a rencontré également M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères.



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et M. Klaus HÄNSCH



M. HÄNSCH chez M. Jacques F. POOS



M. et Mme Klaus HÄNSCH furent reçus au Palais par S.A.R. le GRAND-DUC.

Le Ministre Alex BODRY à l'OTAN

Dans sa qualité de Ministre de la Force Publique, Monsieur A. BODRY a assisté à la réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN, qui a eu lieu à Bruxelles, les 17 et 18 décembre 1996.

La réunion a commencé dans sa configuration à 15 (sans la France) par un Comité des Plans de Défense et un Groupe des Plans Nucléaires.

Elle a continué avec la participation de la France. Les Ministres ont alors entériné à 16 le déploiement de la nouvelle force de stabilisation (SFOR) pour la Bosnie et évoqué l'adaptation interne et externe de l'Alliance.

A cette occasion, M. le Ministre BODRY a fait deux interventions, l'une concernant la Bosnie-Herzégovine, et l'autre, la rénovation interne de l'Alliance. Pour lui, l'intervention de l'IFOR en Bosnie a été couronnée d'un grand succès, à la fois militaire et politique, qui a substantiellement rehaussé auprès de nos opinions publiques l'image positive à la fois de l'OTAN et des troupes qui ont participé à l'opération en Bosnie.

M. BODRY a relevé que la coopération à l'IFOR des Alliés et de 17 pays ne faisant

pas partie des forces intégrées de l'OTAN constitue une heureuse anticipation de l'Alliance rénovée et élargie. Le Ministre a relevé le sacrifice consenti par les militaires de l'IFOR et il s'est incliné devant la mémoire des soldats ayant perdu leur vie en contribuant à la paix et à la stabilité dans la région.

Malgré les succès incontestables enregistrés, notamment en ce qui concerne la cessation soutenue des combats, il reste de nombreux problèmes ayant trait e.a. au retour des réfugiés, au contrôle des armements, à la surveillance des élections et à la mise en place des institutions démocratiques. Le maintien de la solidarité et de la cohérence politique constituera la seule réponse possible à ces défis, comme aussi la véritable clé du succès de l'opération.

Le déploiement d'une force de stabilisation est donc justifié dans ces conditions, comme aussi sa limitation dans le temps. Le Luxembourg continuera à contribuer à ces forces de paix.

Pour le ministre luxembourgeois, la rénovation interne de l'Alliance se place à un moment charnière de la construction d'un espace de sécurité et de défense en Europe.

Les futures structures de commandement de l'Alliance et de l'adaptation des arrangements de commandement s'inscrivent dans un concept global à soumettre à un prochain Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement qui aura lieu à MADRID en juillet 1997.

Ce Sommet traitera notamment de l'ouverture de l'Alliance. Il s'agira d'adapter une liste des pays avec lesquels les négociations pourront débiter tout en veillant à ne brusquer ni la Russie ni les pays qui ne feront pas partie de la première vague.

Le Luxembourg soutient l'accueil d'un ou de plusieurs membres sous réserve que les conditions préalables de nature politique, militaire et financière soient respectées.

Comme la réunion était la dernière à laquelle participait le Secrétaire d'État M. William PERRY, M. le Ministre BODRY a saisi l'occasion, comme tous ses collègues, de lui rendre hommage en soulignant le rôle substantiel qu'il a joué dans la revitalisation de l'Alliance et en mettant en exergue à la fois son engagement personnel et sa très grande compétence.

La réunion fut suivie d'une rencontre avec le Ministre de la Défense russe, Monsieur Igor RODIONOV.

Télégramme de félicitations

Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN Secrétaire Général élu de l'Organisation des Nations Unies à NEW YORK

Excellence,

À l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies il me tient à coeur de vous adresser mes vives félicitations et mes meilleurs voeux pour l'accomplissement heureux de votre importante mission.

À un moment où le monde connaît des changements profonds, où la globalisation crée des opportunités nouvelles mais aussi de nouveaux défis qui s'ajoutent à ceux du passé, il importe plus que jamais que l'ONU sache se réformer et élargir, comme vous avez si justement su le dire, les frontières de la paix, de la coopération et de la justice.

Sachez qu'à cet effet, le Luxembourg est disposé à coopérer étroitement avec vous, ensemble avec ses partenaires de l'Union Européenne, et cela plus particulièrement au cours du 2^e semestre de 1997 au cours duquel le Luxembourg assumera la présidence du Conseil de cette Union.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Jacques F. POOS

MM. MARCHAT et OURSIN à l'honneur

Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a remis le 18 décembre 1996 les distinctions honorifiques de Commandeur dans l'Ordre de Mérite à Monsieur Philippe MARCHAT, Directeur des Finances et de

la Trésorerie de la Banque Européenne d'Investissement et à Monsieur Thomas OURSIN, Secrétaire général de la Banque Européenne d'Investissement.



Lors de la remise solennelle des médailles

Réunion du Comité exécutif de SCHENGEN tenue à LUXEMBOURG le 19 décembre 1996

Le Comité exécutif s'est réuni le 19 décembre 1996 à Luxembourg sous la Présidence de M. Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg.

Ont également participé à cette réunion:

D. HACHE, représentant J. VANDE LANOTTE, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur (Belgique), K. SCHELTER, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur (Allemagne), R. de MIGUEL, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et R. MARTIFLUXA, Secrétaire d'État de Sécurité (Espagne), S. PERRAKIS, Secrétaire général des Affaires européennes, représentant G. PAPANDREOU, Ministre adjoint aux Affaires étrangères (Grèce), M. BARNIER, Ministre délégué aux Affaires européennes (France), G. NAPOLITANO, Ministre de l'Intérieur et P. FASSINO, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères (Italie), M. PATIJN, Secrétaire d'État des Affaires étrangères (Pays-Bas), C. EINHEN, Ministre fédéral de l'Intérieur (Autriche), et N. PIÇARRA, représentant F. SEIXAS da COSTA, Secrétaire d'État aux Affaires européennes (Portugal).

B. WESTH, Ministre de la Justice (Danemark), K. RENNERSTEDT, Secrétaire d'État au Ministère de la Justice (Suède), T. HALONEN, Ministre des Affaires étrangères (Finlande), Ø. MAELAND, Secrétaire d'État au Ministère de la Justice et de la Police (Norvège) et T. PALSSON, Ministre de la Justice (Islande) étaient également présents à titre d'observateurs.

T. STOLL, représentant le Commissaire M. MONTI de la Commission de l'Union européenne était présent en tant qu'observateur.



M. Marc FISCHBACH, Président du Comité exécutif Schengen

Le Comité exécutif constate avec la plus grande satisfaction que les Protocoles et Accords d'adhésion du Danemark, de la Finlande et de la Suède à la Convention de SCHENGEN, ainsi que l'Accord de coopération entre les pays de SCHENGEN et la Norvège et l'Islande ont été approuvés et seront signés aujourd'hui. Le Comité exécutif a constaté que SCHENGEN a ainsi rempli l'objectif qu'il s'était fixé au début de la Présidence luxembourgeoise. En effet, l'espace de libre circulation des personnes en Europe se trouvera considérablement accru. Le Comité exécutif s'est déclaré satisfait qu'il a été possible de respecter pleinement l'acquis SCHENGEN tout en s'ouvrant à l'Union nordique des Passeports existant depuis 40 ans.

Le Comité exécutif s'est également penché sur l'état de préparation de la mise en application de la Convention de SCHENGEN en Italie, en Grèce et en Autriche. Il a apprécié l'avancement du processus législatif nécessaire dans les pays concernés, notamment l'approbation de la loi de ratification de la Convention de SCHENGEN en Autriche et l'approbation de la loi sur la protection des données en Italie, qui représentaient leurs derniers accomplissements législatifs.

Le Comité exécutif a rappelé que la mise en application de la Convention comporte l'aspect technique de l'intégration de ces pays au SIS; tous les efforts seront entrepris afin de permettre l'intégration de façon simultanée en Italie, en Grèce et en Autriche d'ici à octobre 1997.

Au cas où des retards imprévisibles risqueraient d'entraver la mise en application simultanée en Italie, en Grèce et en Autriche, l'intégration de l'Italie, qui a adhéré à SCHENGEN en 1990, serait poursuivie en priorité.

Il appartiendra au Comité exécutif, cf. à l'article 139 de la Convention de SCHENGEN, de prendre le moment venu la décision politique sur la mise en application.

Le Comité exécutif a été informé du dialogue constructif qui a été engagé avec l'Autorité de Contrôle commune. L'examen du financement des activités de cette Autorité, chargée de contrôler le respect des dispositions en matière de protection des données à caractère personnel au sein de Schengen, sera poursuivi sous présidence portugaise.

Par ailleurs, la France a tenu à informer ses partenaires des mesures de sécurité intérieure prises suite au récent attentat terroriste à Paris.

Le Comité exécutif s'est également penché sur la réorganisation du secrétariat de Schengen telle qu'elle avait été décidée lors de la réunion précédente. Une attention particulière a été portée au renforcement des structures administratives et financières.

Le Portugal a présenté son programme de travail pour la présidence portugaise de Schengen, qui débutera le 1^{er} janvier 1997.

Enfin, le Comité exécutif a décidé que l'Autriche assurera la présidence de la coopération Schengen durant le 2^e semestre de 1997.

Après la réunion, les Protocoles et Accords d'adhésion du Danemark, de la Finlande et de la Suède, ainsi que l'Accord de coopération avec la Norvège et l'Islande ont été signés par les Ministres.



La signature des protocoles et accords d'adhésion

Signature d'une convention de culture d'arbres

Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre des Travaux Publics et les représentants de la Fédération Horticole MM. KIRSCH, WALTENER et BRANDENBURGER ont récemment signé un contrat de culture d'arbres à haute taille destiné à pourvoir aux besoins des ponts et chaussées en prévision de l'achèvement de projets du réseau auto-routier.

L'atout majeur de cette initiative est constitué par le fait qu'il favorise le lancement d'une production nationale d'arbres de taille importante sur base d'une nouvelle formule de financement prévoyant l'échelonnement des paiements sur une période de quatre années.

Un groupe de travail sera institué sous peu afin d'assurer le développement de ce projet-pilote et de définir un programme d'action qui permettra la participation de toutes les entreprises intéressées de ce secteur.

On a, à juste titre, beaucoup parlé des dangers multiples qui menacent les forêts et autres cultures arboricoles, – une régénération permanente et un entretien continu de nos cultures forestières s'avérant être d'un besoin vital, indispensable à la santé publique.

C'est dans cette approche qu'annuellement les mouvements publics protecteurs de la nature et de l'environnement organisent la Journée de l'Arbre, une initiative à laquelle se joignent les ministères compétents, comme surtout également un nombre croissant de communes du pays.

C'est dans cette visée de conservation ou d'aménagement naturel et surtout pour

garantir la propagation d'une culture adéquate prolifique et assurée à moyen ou long terme qu'une Convention de Culture d'arbres vient d'être signée début décembre 1996 entre le Ministère des Travaux Publics et une délégation de la Fédération Horticole luxembourgeoise; ladite convention est plus particulièrement destinée à pourvoir aux besoins réels sinon croissants de l'Administration des Ponts et Chaussées en matière arbres de haute taille, plantes destinées à l'achèvement environnemental des projets du réseau auto-routier.

L'atout majeur de cette initiative est

constitué par le fait qu'il doit favoriser le lancement d'une production nationale d'arbres de grande taille, une production qu'on voudrait importante et conforme aux besoins des plantations ou de remplacements toujours plus nombreux, une nouvelle formule de financement fixée par la convention prévoyant l'échelonnement des paiements sur une période de quatre années.

Au Ministère des Travaux Publics on vise également la constitution d'un groupe de travail qui assurera le développement de ce projet-pilote, tout en définissant le programme d'action complémentaire devant permettre la participation de toutes les entreprises intéressées du secteur culture arboricole.



Lors de la signature au Ministère: Le Ministre des Travaux Publics Robert GOEBBELS et François SCHOENTGEN; à dr. de l'arrière-plan vers l'avant: MM. Marc WALTENER, Nikky KIRSCH et M. BRANDENBURGER, délégués de la Fédération Horticole

Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbürger,

Nom Kulturjoër, wor 1996 fir Lëtzebuerg e ganz normalt Joër. Wién e normalt Joër seet, seet e gutt Joër.

Dat Normalt gët kaum nach an eiser Zäit vun de Medien bëuecht.

Et wär dat en Zeechen, dat t'Mënschen d'Grondwäerter vun eiser Zivilisatioun nët genuch respektéieren géifen.

Ësou e Pessimisem as nët ubruecht.

Et ass jo awer nach ëmmer esou, dat de Mënsch den Drang no Freiheit, Unerkennung, Sëcherheet a Fridden als dat wichtegst ugeseit.

E Beweis dofir sin déi ënnerdrekten Mënschen op der Welt déi op eis kucken.

Si woën alles fir eise Modell vun engem demokrateschen Verfassungs- a Rechtsstaat bei sëch doheim anzeféieren.

Et as och normal, dat ë Rechtsstaat seng Institutiounen der Zeit upasst a verbessert.

Lëtzebuerg huet dat 1996 gemach: Deputéierten hun t'Konstitutioun ergänzt déi et elo erlabt, ë Verfassungsgericht ze schaafe, an t'Verwaltungs- an t'Steiergericht op egen Féiss ze stellen.

T'Verbesserung vun de Gerichter stärkt dem Bierger säin Vertrauen an déi demokratesch Institutiounen vum Land.

T'Kanner sin eis Zukunft. Lëtzebuerg huet t'Konventioun iwert Kannerrechter ratifizéiert. Mir Erwuessen müssen versi-

chen si ze verstoën an hinnen ze hëllefen. Dozou gehéiert nët nëmmen hinnen de Sënn vum Liewen, t'Leift fir e Beruf an gudd Manéieren ze vermëttelen, mä och fir si ze léieren, als responsabel Mënschen ze handelen, an sech solidarësch mat denen ze weisen, denen et nët esou gudd geet.

Weltweit geet et ville Leit schlecht. Op der Welternährungskonferenz am November gouf un déi tausenden Kanner erënnert, déi all Dag un Honger stierwen an un déi Milliounen Mënschen, déi nët all Dag genuch zéissen kréien.

Et as un eis aus de räiche Länner fir hinnen wirtschaftlech an finanziel ze hëllefen. Et wär normal, dat mër nët alles egoïstesch fir eis selwer haalen mä eis méi solidaresch weisen.

Enzel Hellefsprojeen mache mër zësummen mat eisen Partner aus der Europäescher Unioun. T'Nächst Joër presideiert Lëtzebuerg den Europäeschen Rot. Dat gët eis eng weider Geleënheet, fir mam Bau vun engem méi mënschlechen Europa virun ze kommen. Zu esou engem Europa gehéieren, niewent de politeschen an ekonomeschen Aspekter, och eng gesond Natur an eng proper Emwelt. Et gëlt sech géint all Drogen ze wiéren a sech méi an den Dengscht vum Biirger ze stellen. Dat brengt Vertrauen; well ouni t'Vetrauen vum Biirger kann et kee vereent Europa gin.

Zu Letzëbuerg wunnen 33% Ausländer an méi ewéi d'Halschecht vun de Schaffenden kommen vun dobaussen. Fir eis as et normal mat hinnen am deeglechen Em-

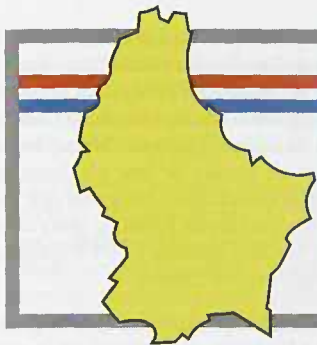
gang zësummen ze sin. 1997 ass t'Joër géint de Racisme. Mir gin oft fir eng gelungen Integratioun genannt, a mir mussen alles drun sëtzen, fir op dem Zwee ze bleiwen.

Mat där Astellung kënnen mer zësummen mat Optimissem t'Erausfuederungen vum neie Joër upaken.

Aux nombreux étrangers qui vivent et travaillent dans mon pays, j'exprime mes vœux de bonheur et de prospérité pour Noël et le Nouvel An.

Léif Lëtzeburger,

Iech all wënschen Ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner a Kanneskanner, schéi Feierdeg an e friddlecht neit Joër.



Le LUXEMBOURG, aux quatre coins...

124.892 familles affiliées à la «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste»

À l'ancienne «Schungfabrik HUBERT» à TÉTANGE, le XXI^e Séminaire MUTEX s'est tenu le 19 octobre dernier, lors duquel le Président Fernand GATTI exposa la situation actuelle de la «Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste», avec Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre de la Sécurité Sociale dans l'assistance.

On mit surtout à profit cette occasion pour expliquer une innovation, codée sous forme de «MUTEX-Assistance», qu'on peut atteindre par appel téléphonique au 352-44 44 44, assurant une aide immédiate en cas de problèmes qu'auraient des affiliés séjournant à l'étranger.

L'ancien relais téléphonique par NIORT (F) n'est plus valable, depuis que l'appel peut se faire au 44 44 44 directement, numéro qu'on retiendra sans force moyens mnémotechniques, le préfixe LUXEMBOURG étant 352, excepté depuis l'Autriche.

Au moment où la Caisse enregistre l'affiliation de 124.892 familles/particuliers-membres, ce nombre serait encore en croissance continue, la moyenne d'âge pour les affiliés de plus longue date se situant autour de 50 ans, celle des «nouveaux-venus» à 33 ans. Les prestations assurées pour les 9 premiers mois '96 se chiffrent à quelque 140 millions pour le seul domaine chirurgical, contre 109 millions l'année dernière, les prestations médicales générales y comptant pour un volume de 16,8 millions cette année, contre 13,8 mio LuF à l'exercice passé; le seul ressort dentaire s'éleva à 51,3 millions (+1,3) en versements-remboursements opérés.

Le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS fournit un certain nombre de précisions en matière assurances sociales et de soins, l'assistance comité et le membre du Gouvernement mettant le doigt sur des abus possibles en matière versements-prestations pécuniers par la Caisse, notamment en ce qui concernerait un emploi adéquat de ces montants; des contrôles suivis s'avèreraient être nécessaires, voire indispensables. Tous les organismes visant une offre concrète en matière prestation d'aide pour soins devraient obligatoirement indiquer à priori s'ils comptent couvrir le volet dans son ensemble, — exigence absolue suivant des vues très claires du Ministre —, comme également la région au profit de laquelle ils offriraient services et prestations.

Importante précision ministérielle: aucune nouvelle caisse ne serait créée, «l'Union des Caisses de maladie» devant regrouper toutes les institutions existantes dans le domaine des assurances sociales.

L'introduction d'une «contribution dépendance» pour 1% en valeur cotisation sur l'ensemble des revenus de tout particulier serait envisagée, exemptant 1/4 du salaire minimum garanti. Cette pratique constituerait, aux yeux de Madame DELVAUX toujours, un «mélange judicieux entre une contribution sociale et des taxes-impôts».

Un «Sentier géologique» créé dans la Vallée de la PÉTRUSSE à LUXEMBOURG-Ville

Depuis la mi-septembre '96, le nouveau Sentier géologique créé à l'initiative du Musée national d'Histoire naturelle dans la Vallée de la Pétrusse connaît un vif succès, bien conçu et explicite en la matière abordée qu'il est.

Le thème majeur du sentier consiste à expliquer aux passants, touristes et autres promeneurs les structures et particularités du Grès de LUXEMBOURG, ce massif géologique d'importance, notamment en ce qui concerne les fonctions importantes qu'il assume en matière stockage et filtrage d'une eau potable de qualité.

Le sentier, long de 3 kilomètres, est «agrémenté» par deux tableaux d'information qui, par schémas et commentaires scientifiques, expliquent l'essence géologique du grès et les fonctions citées.

À l'inauguration, M. Norbert STOMP, Directeur du Musée, a exprimé toute sa satisfaction de voir aboutir ce précieux projet scientifique, intéressant et de haute valeur didactique, réalisation qui se fit en étroite coopération avec les «Amis de la Géologie, de la Minéralogie et de la Paléontologie», groupement que l'orateur gratifia de ses très vifs remerciements.

C'est sous l'égide d'Alain FABER qu'une plaquette imprimée, richement illustrée et très explicative, fut conçue et réalisée, la Vallée de la Pétrusse illustrant parfaitement le Grès de LUXEMBOURG sur le vif, toutes les couches qu'il comporte se trouvant pratiquement «à nu», donc bien observables. La théorie et l'illustration concrète se trouvant parfaitement réunies en ces lieux, le sentier constituerait une leçon de classe bien vivante, son point de départ se situant dans les parages du Musée national d'Histoire naturelle, à LUXEMBOURG-GRUND, facilement accessible soit par la ligne Autobus T.V.L. N° 12 ou encore par l'ascenseur au Plateau du St.-Esprit, en ville.

Le nouveau Centre de Secours de SCHENGEN: un investissement pour la communauté

Le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, les Députés Nicolas STROTZ, Lucien CLEMENT et Jos. SCHEUER, Vice-président également de la Chambre des Députés furent hôtes à SCHENGEN, le 18 octobre dernier, à l'inauguration du nouveau Centre de Secours, occasion qui vit également la visite des Bourgmestres des Communes voisines, du Directeur de l'Administration des Douanes et Accises Marc SCHLOESSER, du Directeur Léon ANEN de la Protection Civile, comme du Curé-doyen Théophile WALIN et de l'Architecte Francis WALENTINY, ce nouveau centre fonctionnel étant sis au «KONTZERWEE».

Dans les nouveaux locaux du Centre, revenant à quelque 40 millions de francs, la Protection Civile aura ses bureaux, des garages-remises spacieuses, une salle de réunion et d'instruction, le centre hébergeant également en partie du matériel des Sapeurs-Pompiers volontaires communaux. L'Administration des Douanes et Accises finalement bénéficiera de quatre garages pour ses véhicules de la Brigade mobile.

Fernand WEBER, bourgmestre, remercia la Protection Civile et l'Administration des Douanes des services rendus au «Drei-lännereck» depuis des décennies, une coopération communale et administrative qui remonte à l'année 1965 en somme: en cette année-là, sous l'égide du Directeur-Major Max BRAHMS et du Curé-Aumônier Pierre MARTZEN, l'unité de la Protection Civile fut créée à SCHENGEN, tel que l'expliqua le Chef de centre Henri RUPPERT. Dès la première année, des secouristes furent formés, auxquels S.A.R. le Prince CHARLES avait remis les diplômes afférents; acquisition d'une barque de sauvetage, formation de nageurs-sauveurs en surface ou en plongée, instruction aux sections NBC et de Sauvetage-Incendie, Section Welfare, avant qu'en 1972, le Centre n'eût sa «base légale».

Périodes difficiles que celles pendant lesquelles le Centre n'eut que des locaux «prêts» par les Entreprises CELLINA, par le Syndicat «Hélicoptère-Moselle» comme par le corps des soldats du feu de WINTRANGE.

Décision communale en 1991 quant à la réalisation du nouveau centre, plans dressés en 1992, les travaux de terrassement et de construction ayant démarré en décembre '92, inauguration solennelle en ce 18 octobre...

L'Aumônier de la Protection Civile Léon KRAUS souligna la délicatesse et les difficultés particulières auxquelles sont souvent confrontés les secouristes-ambulanciers, le service du «volontariat» ne constituant nullement une évidence de nos jours: accidents en tout genre, souvent mortels. L'Abbé François TERZER bénit les nouveaux locaux, admirablement conçus en tout point, fonctionnels.

Le Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER remercia la municipalité des efforts techniques et financiers consentis, le nouveau Centre régional de JUNGLINSTER complémentant ouvrant la belle perspective de voir le pays «couvert et assuré» par des centres efficaces, au moment où un projet de législation, relatif à la P.C. et aux Corps des Sapeurs-Pompiers serait en élaboration, – objectif le prochain siècle! Ledit projet comporterait l'administration, la formation de base comme celle complémentaire et continue, finalement aussi les conditions sous lesquelles des volontaires intervenants seraient envoyés vers leurs missions. Cette loi réglerait également toutes les questions relatives aux ambulances privées, dont le nombre serait croissant.

30 ans et un bel avenir: les «AMIPERAS» de la Capitale

Fondée par l'ancien Président national Jean-Pierre THOMA, – le «visionnaire» en matière loisirs pour les personnes du 3^e Âge, la Section municipale de LUXEMBOURG «AMIPERAS» a fêté son trentième anniversaire, fondée qu'elle fut en 1966.

À l'instar des premières sections du pays, – au nombre de 110 actuellement! –, la section citadine put en cette belle occasion faire une rétrospective des plus riches sur trois décennies, pouvant légitimement s'enorgueillir d'avoir sorti des centaines de leurs membres de leur isolement personnel ou privé et de les avoir intégrés à la société moderne, à la vie publique de tous les jours.

À la séance anniversaire l'on remarqua Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, le Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER, MM. Jos WOHLFART, Président national et Ger. SCHLECHTER, Président de la Section locale, le Comité de la section-ville au grand complet. Madame Marie Josée JACOBS a félicité les promoteurs locaux de leur idéalisme et engagement tout au long de trois décennies, soulignant que les efforts consentis au bénéfice des personnes âgées ne pouvaient jamais être assez grands, les besoins virtuels et les légitimes attentes des seniors augmentant continuellement.

Madame Lydie WÜRTH-POLFER exprima à son tour la gratitude de l'autorité communale à l'adresse des comités de la section, soulignant que le bien-être des personnes âgées restait un souci majeur de tous les édiles municipaux.

M. Ger SCHLECHTER, Président, rendit hommage à tous ses prédécesseurs et coopérants, rappelant le bon souvenir de la doyenne de la section, Madame Andrée PEPIN, avant de remercier la municipalité de ses appuis financiers généreux, sans lesquels la très emphatique activité déployée en section ne serait point possible.

En effet, la section de la capitale reste la seule à se réunir cinq jours sur la semaine, offrant des travaux manuels les mercredis, des séances consacrées à la broderie, de plus nombreuses expositions, tout comme les rayons d'une bibliothèque particulièrement bien fournie.

La séance de ce 30^e Anniversaire s'est clôturée sur le très traditionnel vin d'honneur, s'accompagnant d'un magistral succulent gâteau d'occasion...

À BECKERICH: quatre Prix pour un même objectif

«Vivre ensemble et en parfaite harmonie», tel fut le slogan proche de la réalité, – approche pratique qui a été récompensée par les paroles chaleureuses exprimées et des prix remis par S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE MARIA TERESA à BECKERICH, à la mi-octobre 1996.

Un objectif: permettre aux handicapés de mener une «riche existence quotidienne» comme «Monsieur-tout-le-monde», de généreux promoteurs y ayant contribué de très noble façon, lauréats des prix récompensant leurs efforts conséquents dans l'approche d'avoir effectivement contribué à donner une place, – «la place» qui leur convient au sein de la société à des personnes moins fortunées par un destin qui se veut aveugle souvent...

Pour récompenser ces efforts altruistes précisément, S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE a remis quatre «Prix de l'Environnement pour Handicapés» au Centre Nic. BOSSELER à BECKERICH, savoir à l'Administration communale locale, à la Fédération des «Lëtzebuurger SCOUTEN a GUIDEN», à l'Association ALPAPS, comme à un particulier généreux plus que de coutume, Jang LINSTER, en l'occurrence.

Chaleureuse atmosphère à cette remise, ambiance créée par la soliste MONICA, par une Chorale Guides et Scouts, comme par la Société Fanfare locale sous la direction de Mariette SIMON-CLEMENS, lors de la séance à laquelle la vocation profonde et la visée majeure de la «Fondation PRINCE HENRI-PRINCESSE MARIA TERESA» furent brièvement soulignés: défendre les intérêts des handicapés de manière directe en évitant la voie trop bureaucratique, permettre une meilleure intégration immédiate encore de personnes handicapées, question de les faire participer au mieux, au maximum possible.

C'est dans ces approches que la Commune de BECKERICH a assuré quelques réalisations et infrastructures, aménagements divers pratiqués dans les localités communales et qui facilitent

la vie de tous les jours aux dites personnes; les Scouts et Guides furent associés à cette haute distinction du fait d'avoir créé la «Section GAMMA», comme pour avoir facilité l'adhésion et la participation active de scouts handicapés dans des sections et groupes locaux.

L'ALPAPS a consenti d'admirables efforts et enregistré des résultats extraordinaires du fait d'avoir intégré des athlètes handicapés dans le système élargi de leurs compétitions régulières, sections spéciales à grand rayonnement, procurant d'admirables sensations personnelles aux jeunes handicapés actifs suivant toutes leurs possibilités.

Jang LINSTER, le généreux producteur de disques musicaux et autres films-vidéo, a renoncé magnanimement à ses droits de production à un CD, édition à laquelle MONICA et une chorale de jeunes ont prêté leurs concours.

S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE HÉRITIÈRE, après avoir souligné nécessité et opportunités multiples d'appui aux handicapés, a trouvé de très chaleureux propos de remerciement à l'adresse des lauréats de la journée, les prix offerts ayant comme origine les Ateliers «ESPOIR» de l'Institut pour Déficiants visuels. Cette séance de gratitude s'est déroulée en présence du Député-Maire Camille GIRA, de ses Échevins et Conseillers communaux de BECKERICH.

Publication commune par les Musées militaires de DIEKIRCH et d'ETTELBRÜCK

C'est sous l'impulsion des «DIKRICHER GESCHICHTS-FRËNN» que naquit le «Musée d'Histoire Militaire Nationale» en 1984, ancien «Historical Museum», alors qu'à ETTTELBRÜCK on créa dès 1977 le «Musée George PATTON jr. III», un institut plus modeste, qui en 1995, fut instauré comme «General PATTON Memorial Museum» par le «Groupe de recherche et d'études sur la Guerre 1940-45» – (GREG).

Alors que le museum diekirchois traitait essentiellement tous les aspects de l'Offensive des Ardennes de 1944-45, – Battle of the Bulge –, avec les représentations essentielles, historiques et analytiques des opérations militaires dans les Ardennes avec les côtés militaires allemands et américains, finalement la situation civile, le Museum d'ETTELBRÜCK tenait à remplir une autre fonction dès sa conception.

À DIEKIRCH, des dioramas panoramiques, illustrant des situations et opérations militaires précises et d'importance pour l'évolution des opérations militaires tactiques furent réalisés sur plus de 1.500 m² de surface; ils donnent une impression et une reproduction fidèle de l'état des opérations militaires à un certain moment de la grande bataille, plus particulièrement de celle qui se développa autour de DIEKIRCH et lors du passage de la Sûre au Canton d'ECHTERNACH, moment crucial de la bataille...

Une autre section du MNHM – histoire militaire – traite de l'évolution des Forces armées luxembourgeoises, essentiellement depuis 1945, le musée ayant pu accueillir son 350.000^e visiteur en août 1996...

PATTON: à ETTTELBRÜCK

La «Patton-Town ETTTELBRÜCK» et son musée en particulier, visent une représentation plus directe du grand Général, Commandant de la 3^e Armée américaine en hiver 1944-45, George PATTON III, qui réussit la prouesse militaire, unique dans l'histoire, de faire «virer» une très importante unité militaire, – de la force de plusieurs divisions – de 90° vers le nord du Grand-Duché, pour les faire attaquer en flanc les divisions nazies, déferlant vers l'ouest, vers BASTOGNE, avec la visée

déclarée de reconquérir le Port d'ANVERS.

Libérateur de la Cité «Porte des Ardennes» d'ETTELBRÜCK le 25 décembre 1944, George PATTON impétueux et inspiré par un génie militaire hors pair, devait donner l'impulsion victorieuse à cette bataille, considéré parmi les plus grandes et les plus sanglantes que les troupes des États-Unis d'Amérique et les Alliés d'alors aient jamais vécues.

Mille photos et autres documents historiques illustrent l'invasion par les divisions allemandes le 10 mai 1940, la douloureuse période de l'occupation allemande pendant les années 1940-44, jusqu'à la première libération du pays, en septembre 1944.

Compléments précieux...

De par leur complémentarité, les deux Musées de DIEKIRCH et d'ETTELBRÜCK offrent un aperçu très intéressant et complet sur les événements de guerre d'alors; pour cette raison les responsables-promoteurs desdits musées se sont unis pour éditer une documentation emphatique qui relate les faits de guerre et de la libération du territoire national dans une approche strictement chronologique, – textes-illustrations conçus en quatre langues, savoir l'allemand, le français, l'anglais et le néerlandais, – on n'accusera point lesdits promoteurs de nationalisme... –, douze représentations éloquentes illustrant cette publication.

Le Président du GREG d'ETTELBRÜCK Paul HEINRICH souligne que les deux musées s'entendent comme complémentaires, aucune rivalité inhibitrice ne pouvant surgir entre eux, vu la très faible distance géographique existant entre eux, comme la finalité directe et exclusive visée par les deux instituts historiques.

Roland GAUL, Président du Musée d'Histoire Militaire de DIEKIRCH, franchit «allègrement» une étape supplémentaire dans l'approche de «réunir» tous les musées de guerre et d'histoire militaire au Luxembourg, visant ainsi une coopération directe et permanente entre tous les musées qui reproduisent, en partie ou intégralement, des aspects majeurs de ce que fut l'histoire militaire du LUXEMBOURG, comme les libérations et autres batailles importantes qui marquèrent notre histoire nationale.

Les installations pour l'incinération des ordures «SIDOR» à LEUDELANGE: un vingtième Anniversaire, en octobre 1996

C'est dans l'enceinte SIDOR, – que la Société gérante SOLUCOM – a fêté le vingtième Anniversaire des installations d'incinération des ordures, le 4 octobre 1996, à LEUDELANGE, avec Séance académique à laquelle le Directeur de SOLUCOM, M. Camille KAUDÉ a exprimé une cordiale bienvenue au Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, au Ministre de l'Environnement Johny LAHURE, aux anciens Présidents du SIDOR, MM. Nic. EICKMANN et Nic. BIRTZ, à l'actuel Président Paul HELMINGER, aux Députés-Maires et Députés présents, comme aux délégations des conseils municipaux des Villes de LUXEMBOURG et d'ESCH-sur-ALZETTE, aux délégués des Communes affiliées au SIDOR, comme aux représentants de Syndicats similaires.

Dans son historique, concis mais intéressant, l'orateur rappela la fondation du SIDOR le 27 juillet 1976, en tant que gérant d'installations techniques performantes, améliorées ou adaptées pour quelque progrès encore au fil des années. Depuis SOLUCOM, en tant que gestionnaire des infrastructures d'incinération, a son siège à LEUDELANGE, «premier client» de l'entreprise technique, SOLUCOM étant issue des Sociétés CGC et FABRICOM, ayant occupé 26 personnes dès la fondation.

Les champs d'action de SOLUCOM s'élargirent avec les années, la Société-soeur de l'union de TRACTEBEL avec FABRICOM

ayant acquis une expérience proprement internationale en tant que gestionnaire, employant à ce jour 110 collaborateurs.

En dehors des installations leudelangeoises, SOLUCOM gère la Piscine Olympique à KIRCHBERG, «l'Hôpital Princesse MARIE-ASTRID» à NIEDERKORN-DIFFERDANGE, finalement tous les bâtiments publics des communes de PÉTANGE et de DIFFERDANGE.

Le Président de SIDOR Paul HELMINGER transmet aux responsables de la gestion les compliments du syndicat intercommunal SIDOR, soulignant l'excellente coopération qu'il y eut à tous les niveaux, même si des incidents avaient causé quelques problèmes pendant les années écoulées.

Le Bourgmestre de la commune de LEUDELANGE Fernand CONTER insista sur l'importance de la situation géographique du site leudelangeois, la «petite» localité s'avérant être par ailleurs une aire d'implantation préférée et recherchée au moment d'implantations industrielles nouvelles dans le sud du pays, le nombre des établissements qui s'y fixent augmentant régulièrement chaque année, l'accès facile, sinon immédiat à l'autoroute semblant y être pour beaucoup.

Le Ministre Robert GOEBBELS, – côté souvenirs personnels – souligna qu'il avait fait partie du Conseil d'administration du SIDOR, en tant que délégué de la Ville de LUXEMBOURG, louant encore la parfaite gestion par les responsables de la SOLUCOM.

Par la mise en service des installations SIDOR il y a vingt ans, le nombre des décharges publiques «classiques» de cette époque-là, – conventionnelles et souvent nuisibles pour l'environnement, auraient pu être essentiellement diminué. Par ailleurs, les efforts SIDOR auraient causé une nouvelle prise de conscience publique et politique en matière «traitement des déchets de tout genre, – le recycling notamment et la séparation des déchets par «classes matérielles» s'en seraient suivis, pour le plus grand bien de l'environnement, le Ministre terminant par souligner l'excellente position géographique du site «SIDOR» de LEUDELANGE, côté transports également.

Sur 20 ans, les responsables SIDOR et SOLUCOM auraient fait preuve d'une excellente volonté de coopération, vouloir qui aurait porté ses fruits, multiples et apparents, dans la pratique journalière. Les technologies les plus sophistiquées auraient pu être mises à profit, notamment en ce qui concernait le traitement des émanations de gaz, raison pour laquelle d'excellents résultats et une situation presque idéale pourraient être certifiés à tous les coopérants, à tous les niveaux, en ce jour.

Après la séance, les hôtes visitèrent les installations leudelangeoises, avant qu'un vin d'honneur ne conclût cette journée d'anniversaire.

Le «Syndicat d'Initiative et de Tourisme» de MERSCH: Centenaire

En présence du Ministre Marc FISCHBACH, départements de la Justice et du Budget, du Professeur-attaché René ZIMMER, représentant le Ministre du Tourisme Fernand BODEN; du Directeur de l'Office National du Tourisme Robert PHILIPPART, du Bourgmestre Albert LENTZ et des Échevins, le «Syndicat d'Initiative et de Tourisme» de MERSCH avait convié au Centre national de Littérature E. SERVAIS, samedi, le 12 octobre, pour boucler un premier siècle d'existence. Rares furent les villes et bourgs à s'occuper de façon conséquente du tourisme et de sa promotion systématique à la fin du siècle dernier, d'où opportunité double de mettre ce fait en évidence, où les responsables purent faire un bilan centenaire, à succès, bien que de nouveaux projets existent sur les tablettes des promoteurs locaux et communaux.

Paul ENSCH, Président du S.I.T. merschois, prononça la bienvenue lors de ladite séance anniversaire, l'orateur remerciant tout particulièrement Roger HILBERT, qui réalisa les textes de l'édition syndicale jubilaire, et Ota NALEZINEK les illustrations pour celle-là.

Constitué «avant la date» dès 1894, le SIT eut M. Gustave WILHELMY comme premier Président, au moment où l'association se réclamait être «Verschönerungsverein», – société d'embellissement; la promotion du tourisme, comme la création d'un réseau de chemins et sentiers touristiques et de loisirs furent les principaux objectifs en 1905, la gestion des aires de camping et des installations de loisirs-sports au «Krounebiërg» devenant des objectifs majeurs au fil des années, tout comme des «opérations» et manifestations régulières, dont «Botz an der Natur», l'invitation à St. NICOLAS, les Journées de fête nationale et de Commémoration.

De nouveaux objectifs viseraient une plus étroite coopération entre les sociétés culturelles communales, les joints et l'extension à réaliser pour les sentiers de loisirs et les pistes cyclables.

Des compliments chaleureux furent exprimés aux Présidents retraités, dont M. Ernest FABER, cheville ouvrière pendant de longues années, Président d'honneur actuellement.

Le Président de l'O.N.T. Robert PHILIPPART loua les excellents rapports et la coopération entre son institution et le SIT communal, membre de l'ONT depuis 1931; le camping en plein air se montrant «moins prisé», il importerait de multiplier les manifestations «in-door», comme la location d'unités de caravanes ou d'habitation à des intéressés plus nombreux. Le Bourgmestre Albert LENTZ caractérisa le SIT communal comme comptant parmi les associations les plus actives de la commune, «EIST MIERSCH», – nouvelle publication jubilaire, témoignant du sens historique et du savoir-faire des responsables à tous les niveaux. La conservation et la mise en valeur du patrimoine local et national resteraient de première importance, le SIT merschois en ayant par ailleurs reconnu valeur et nécessité.

Le Ministre Marc FISCHBACH transmet les compliments du Ministre du département touristique, M. Fernand BODEN, empêché, caractérisant les syndicats communaux comme complément indispensable et précieux pour les travaux et planifications qui se font au niveau du conseil communal. Du fait de sa proximité aux citoyens et par leurs planifications ou réalisations aux services de la communauté des citoyens, le SIT se serait acquis de réels mérites, augmentant continuellement la qualité de vie de la population communale, à laquelle il offrirait complémentaiement une richesse croissante du fait d'organisations à traditions ou encore nouvelles.

Le Ministre conclut sur les chaleureuses félicitations à l'adresse de tous les promoteurs d'antan comme aux responsables actuels et à leurs collaborateurs au sein de la section historique.

Commémoration et Assemblée ordinaire de «l'ASSOCIATION des DÉPORTÉS POLITIQUES LUXEMBOURGEOIS» à ECHTERNACH, le 22 octobre 1996

Très grande assistance à ECHTERNACH, dimanche, le 22 octobre 1996, où l'Association des Déportés Politiques Luxembourgeois avait convié à sa Journée commémorative, comme à son Assemblée générale ordinaire.

Service commémoratif en l'ancienne Église Sts.-PIERRE et PAUL epternacienne, célébré par l'Abbé François REDING, chanté par la Chorale des Exilés, dirigé par Pierre BAUSCH, Marcel BATHOLMÉ assurant l'accompagnement à l'orgue.

Aux rangs des invités d'honneur, on remarqua M. Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme; Gast



Photo de famille des membres de l'Association des Déportés politiques luxembourgeois, présents à Echternach

Photo: Johny WESTER

GENGLER, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère d'État, le Bourgmestre de la Ville abbatiale Mady SCHAFFNER, le Président du Comité international du Camp de concentration de MAUTHAUSEN Jos. HAMMELMANN, le Président de l'Association internationale de NATZWEILER-STRUTHOF Germain LUTZ; Mady MOYSE-JACOB, Présidente du Comité AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, Jules STEFFEN, Membre du Comité des Anciens de TAMBOW, représentant la Fédération des Enrôlés de Force Victimes du Nazisme; Nikky KOOB, Président de l'Association des Déportés Politiques Luxembourgeois, le Commissaire à la Résistance, lui-même ancien Déporté, Premier Conseiller de Gouvernement honoraire Eugène MULLER, Roland KONTER, Vice-Président, le Secrétaire général Florent MASSARD, la Trésorière Berthe VALENTINY, Max GOEBEL, Jeanne LIMPACH-FEIDT, Christiane LOESCH, Mariette LUTZ-RECKINGER, René MEYERS, Marie-Marthe SCHILTGES, Jeanny SENNINGER-FOETZ, Madelaine STEICHEN-STAAR, membres du Comité.

Émouvante Cérémonie commémorative devant la Stèle-Monument qui rappelle le sort aveugle des jeunes lycéens d'ECHTERNACH en 1942-45, comme celui d'un de leurs professeurs, M. Alphonse SCHMIT, passé par les armes aux repréailles que les Allemands firent lors de la Grève d'août-septembre 1942. Cinq autres jeunes résistants connurent des sorts similairement brutaux, dont Raymond PETIT, le courageux fondateur d'un mouvement de résistance luxembourgeoise et qui, au moment d'être arrêté par la Gestapo, choisit de se donner la mort..., les Théodore GANSEN, Maurice GOUDEN, Max HERSCHBACH.

24 autres jeunes étudiants du Lycée d'ECHTERNACH tombèrent durant leur période d'enrôlement de force dans les armées nazies à l'Est: «Pro Patria nostraque Libertate integram profunder vitam» – 3-9-1942.

M. le Président Nikky KOOB, entouré de M^{me} Alphonse SCHMIT, veuve de l'infortuné Professeur exécuté, et Madeleine STEICHEN-STAAR assuraient le dépôt de la gerbe.

Lors de la réception que la municipalité d'ECHTERNACH offrit au «Dënzelt» – à l'intention des anciens Déportés –, ce fut Madame le Bourgmestre Mady SCHAFFNER qui prit la parole pour féliciter les congressistes d'avoir choisi la Ville de St.WILLIBRORD pour leur Journée 1996, une fois de plus. L'oratrice rappela la persécution nazie que subit à l'époque son père également, Robert SCHAFFNER, ancien Ministre et résistant pendant la guerre, – elle-même –, petite Mady à l'époque,

ayant connu les privations, rares heurs et autres malheurs du Camp de déportation de BOBERSTEIN, – la fillette, sans bien pouvoir comprendre ce qui lui arrivait ainsi qu'à tout cet important groupe du camp, aurait senti son coeur et son âme se révolter contre cent et une choses contraires, contraignantes, privatrices et inhibitrices.

Aussi importerait-il de passer le message à la jeunesse, comme quoi la liberté, la bonne entente et la tolérance seraient et resteraient des biens à défendre, à conserver judicieusement.

Cadeaux-souvenirs échangés à la maison municipale, avant que les membres et hôtes ne se réunissent autour d'une table garnie.

L'après-midi, l'assemblée générale marqua une parfaite entente, au discours du Président Nikky KOOB qui remercia Hôtes et assistance, de même que la délégation des Anciens Déportés de Lorraine dont Madame Lucien OHMER, les Associations amies de leur présences, les collaborateurs du comité finalement de leur engagement exemplaire.

Il resterait, selon l'orateur, un montant de 1.344.000 LuF au compte en banque, somme initialement prévue pour coopérer à la restauration de l'Ancien Camp-Cloître de LEUBUS en Pologne. Comme l'avancement desdits travaux n'était pas garanti pour le moment, il resterait à redéterminer la destination dudit montant: fondation, contribution nouvelle ou autre affectation...

DURBUY et PRAGUE furent les destinations d'un groupe majeur de déportés pendant la bonne saison 1996, participation encore à toutes les cérémonies de commémoration officielles au Luxembourg, comme à l'inauguration du Mémorial de la Déportation en Gare de LUXEMBOURG-HOLLERICH, projet auquel l'A.D.P.L contribua efficacement, de concert avec l'Amicale AUSCHWITZ-LUXEMBOURG et la Fédération des E.F.V.N. Rapports encore par le Secrétaire général Florent MASSARD, la Trésorière Berthe VALENTINY, le Commissaire à la Résistance Eugène MULLER et Marie-Madeleine SCHILTGES Présidente de SOS POLOGNE: à ce dernier volet, l'assistance apprit que les fonds recueillis en 1994-95, – un montant de quelque six millions de francs – ont été versés au profit de deux projets d'importance à la Clinique polonaise de OLAWA, pour laquelle un appareil d'échocardiographie et un instrument pour la vidéo-endoscopie ont pu être acquis, grâce à la coopération encore du Ministère des Affaires Étrangères/Coopération.

On notera que le comité associatif fut reconduit dans ses charges et obligations.

Arbeitskräfte schnell und gezielt ausbilden

Nationales Zentrum für die berufliche Weiterbildung in ESCH-RAEMERICH wird Anfang 1997 teilweise bezugsfertig sein – Kostenpunkt: 1,1 Mrd. F

Vor einem Jahr wurde in der Nähe des Verteilerkreises RAEMERICH der Bau des von den Architekten Paul MULLER und Jean LANGERS entworfenen «Centre national de la Formation Professionnelle continue» (CNFPC) in Angriff genommen. In den vergangenen Monaten liefen die Arbeiten auf dem von der Gemeindeverwaltung ESCH/ALZETTE bereitgestellten Gelände auf vollen Touren. Der neue Komplex begreift fünf Hallen mit einer Gesamtfläche von 8.230 qm, die für die praktische Aus- und Weiterbildung sowie für die Umschulung Jugendlicher oder Erwachsener bestimmt sind. Sie werden voraussichtlich im März 1997 ihrer Bestimmung übergeben. Das vorgesehene dreistöckige Schul- und Verwaltungsgebäude wird ein Jahr später fertiggestellt sein. Wir sprachen mit Pierre MATHIEU, dem Direktionsbeauftragten des CNFPC.

Vorbehaltlich der gesetzlichen Erhöhungen beläuft der Kostenpunkt sich auf 1,1 Mrd. F. Der am 1. Februar 1993 aufgestellte Voranschlag teilt sich wie folgt auf: Hallen: 375 Mio. F, Schul- und Verwaltungsgebäude: 335 Mio. F, TVA: 106,5 Mio. F, Umgebung und Einrichtungen: 150 Mio. F, TVA: 22,5 Mio. F, Honorare mit TVA: 106 Mio. F.

Günstige Lage

Jahrelang war das «Centre de Formation Professionnelle continue» in mehreren Gebäuden der ehemaligen Kaserne in WALFERDINGEN untergebracht. Da die Räumlichkeiten und die Einrichtungen aber nicht mehr den heutigen Bedürfnissen entsprachen, wurde beschlossen, ein neues Zentrum für berufliche Weiterbildung zu bauen, das ursprünglich auf HELFENTERBRÜCK errichtet werden sollte. Doch stieß das 1989 von der Abgeordnetenversammlung verabschiedete Gesetz bei der Kommodo-Inkommodo-Prozedur auf unerwartete Schwierigkeiten. Das betreffende Baugelände lag nämlich in einem Wohnviertel. Auch hieß es, eine eventuelle Ausdehnung des Zentrums sei unmöglich.

Auf der Suche nach einem anderen Standort wurde zunächst der KIRCHBERG in Vorschlag gebracht.

Doch hatten die zuständigen Instanzen die Absicht, in einer Beschäftigungszone zu bauen. Und im Oktober 1991 beschloß der Ministerrat, nach Rücksprache mit den Berufskammern, das nationale Zentrum für die berufliche Weiterbildung in ESCH/ALZETTE zu errichten, wo die Gemeindeverwaltung im Ort genannt «A Sommet» ein fünf Hektar großes Gelände zur Verfügung stellte.

Ein neues Konzept wurde ausgearbeitet; schließlich wurde im Ministerrat vom 3. August 1993 der Bautenminister ermächtigt, das Gesetzprojekt 3825 über den Bau des CNFPC auf den Instanzenweg zu geben. Im «exposé des motifs» wurde festgestellt, daß das Terrain sich außerhalb der Wohnzone und mitten in einer handwerklichen, industriellen und kommerziellen Aktivitätszone befindet. Auch wurde auf die günstigen Verkehrsbedingungen hingewiesen. Die «Voie express» führt am Zentrum vorbei, und die Autobahn ESCH-LUXEMBURG endet in der Nähe.

Als Kompensation für die angebotenen fünf Hektar erhielt die Stadt ESCH ein Grundstück von 12 Hektar in der auf Ehlinger Gebiet liegenden interkommunalen wirtschaftlichen Aktivitätszone Zare, die sich ebenfalls ganz in der Nähe des neuen Zentrums befindet. Die Erschließung des Geländes (Verkehrs- und Versorgungsinfrastrukturen) kostete 90 Mio. F, die aus der kommunalen Kasse vorfinanziert wurden. Der Staat beteiligte sich mit 13,5 Mio. F, der Europäische Entwicklungsfonds FEDER mit 45 Mio. F an diesen Arbeiten.

Fünf Tätigkeitszonen

Nach den neuesten industrie- und sicherheitstechnischen Kriterien werden fünf Hallen eingerichtet. Jede ist 50 Meter lang, 25 Meter breit und acht Meter hoch. In diesen Hallen befinden sich die Ateliers, in denen Erwachsene und Jugendliche, unter Leitung fachkundiger Ausbilder, mit den modernsten Geräten vertraut gemacht und in die Techniken eingeführt werden.

Jede Halle ist mit einem leistungsstarken Laufkran ausgestattet, der Gegenstände mit einem Gewicht von bis zu zehn Tonnen heben kann. Entlang der fünf Hallen verläuft ein zehn Meter hoher und acht Meter breiter Gang, der auch von Lastwagen zur Belieferung der Werkstätten befahren werden kann. Instruktionsräume, Büros und sanitäre Anlagen befinden sich zwischen den einzelnen Hallen.

Das neue Zentrum begreift fünf Tätigkeitszonen. Maurer, Fassadenmacher, Fliesenleger, Steinhauer, Marmorschleifer und Dachdecker werden in der Zone der Bauhandwerke ausgebildet. Eine weitere Zone ist für die Holzverarbeitenden Berufe wie Schreiner, Kunstschreiner, Zimmermann und Holzbodenverleger bestimmt. In der Zone der metallverarbeitenden Berufe finden wir Zerspanungsmechaniker, Schlosser, Klempner, Belüftungs- und Entlüftungstechniker. Für die Kraftfahrzeugmechaniker und Automobilelektroniker steht die Halle der Mechanik bereit. Hier befindet sich auch aus Raumgründen die Malerwerkstatt. Und in der Zone der Elektrotechnik gehen Stark- und Schwachstromelektriker ans Werk.

Zu dem neuen Komplex gehört auch ein dreistöckiges Schul- und Verwaltungsgebäude, das sich auf einer Fläche von 1.300 qm erstreckt. Im Erdgeschoß der Stahlkonstruktion werden Büros, eine Bibliothek, eine Kleiderablage, sanitäre Anlagen, ein Mehrzwecksaal und ein Restaurant für hundert Personen eingerichtet. 27 Schulsäle werden auf drei Stockwerke verteilt. In dem Gebäude sind auch Feinwerkstätten und Labors vorgesehen.

Erinnern wir daran, daß beim «Centre national de Formation Professionnelle continue» auch eine Halle für das «Lycée technique» gebaut wird. In dem etwa 150 m langen Gebäude werden alle Werkstätten der technischen Escher Lehranstalt untergebracht. Auch wird später nebenan ein neues Schulgebäude errichtet, so daß die beiden 1961 bzw. 1967 erbauten Flügel am Victor-HUGO-Platz abgetragen werden können.

Ein Metallzentrum

Nachdem der Bau des Nationalen Berufsausbildungszentrums in ESCH-RAEMERICH beschlossen war, wurde eine Übergangslösung gesucht und gefunden. Der größte Teil des Walferdinger «Centre de Formation Professionnelle continue» wurde vorübergehend in die leerstehende, frühere «Léierbud» von ARBED-BELVAL verlegt. Die Umbau- und Modernisierungsarbeiten in der ehemaligen Lehrwerkstatt beliefen sich auf rund 80 Mio. F; jedoch ist dieses Geld nicht «verloren», da nach der Inbetriebnahme des neuen Zentrums auf RAEMERICH die instandgesetzten Räumlichkeiten weiter benutzt werden.

In dem Nebenbetrieb des CNFPC wird ein Metallzentrum eingerichtet. Schwerpunkte werden hier Stahlbau, Schlosserei und Schweißtechnik sein. Kooperationsverträge mit dem Ausland werden dazu beitragen, daß die Ausbildung in der Minettmetropole weltweit anerkannt wird. Erinnern wir in diesem Zusammenhang daran, daß Ende September, im Rahmen des europäischen Projektes «life long learning» die metallverarbeitenden Berufe auf der «Place de la Résistance» dem Publikum vorgestellt wurden.

Die Ausbildungsstätte wird vom Hüttenbetrieb abgetrennt werden. Der Staat wird von der ARBED die frühere «Léierbud» erwerben. Auch wird vom neuen Verteilerkreis im «Clair-Chêne»-Viertel ein spezieller Eingang zum Zentrum geschaffen, wo

genügend Parkplätze zur Verfügung stehen werden. Auch erfuhren wir, daß im neuen Metallzentrum die guteingerichtete Lehrküche für Kochen und Bedienung, wo Arbeitskräfte für die Kantinen ausgebildet werden, bestehen bleibt. Hier können täglich 120 Mahlzeiten zubereitet und aufgetragen werden.

Weiterbildung und Umschulung

Angesichts des rasanten Fortschritts der neuen Technologien und der damit verbundenen Herausforderungen geht es im «Centre de Formation Professionnelle continue» darum, Arbeitskräfte schnell und gezielt fortzubilden, bezw. umzuschulen. Die einen werden vom Arbeitgeber geschickt, die andern kommen aus freier persönlicher Entscheidung. In einem Kadergesetz, das sich zur Zeit in Ausarbeitung befindet, sollen die Ausbildung, sowie deren Finanzierung und die Qualifikation gefördert und zum Tragen gebracht werden.

Das Zentrum hat aber noch eine andere wichtige Aufgabe zu erfüllen, nämlich die Ausführung der Umschulungs- sowie der Weiterbildungs- und Zusatzkurse für Arbeitslose oder Arbeitssuchende, wie sie in der nationalen Dreierkonferenz festgelegt wurden. Es geht darum, die Wiedereingliederung der Jugendlichen und Erwachsenen in den Arbeitsmarkt zu fördern. Dabei spielt auch der sozial-educative Dienst eine wichtige Rolle.

Im Berufsausbildungszentrum wird auch der praktische Teil der Gesellen- und Meisterprüfung in den Berufen, für welche die Infrastruktur zur Verfügung steht, abgehalten. Rund 1.600 Erwachsene und Jugendliche nehmen jedes Jahr an den theoretischen und praktischen Fortbildungskursen teil. 120 Lehrkräfte, von denen die Hälfte vollzeitbeschäftigt ist, erteilen die theoretischen und praktischen Kurse.

Une consécration européenne: Nancy KEMP-ARENDT vainqueur du Challenge Européen de Triathlon

Les championnes et champions d'Europe au Luxembourg se sont toujours comptés sur les doigts d'une main, raison pour laquelle il convient de féliciter plus spécialement les athlètes qui se distinguent au niveau de la haute compétition internationale, soit sur le plan mondial ou encore celui, – européen!

La jeune athlète de triathlon Nancy KEMP-ARENDT, – par ailleurs Député au Parlement luxembourgeois depuis janvier 1995 pour la circonscription Sud/ fraction Chrétiens-Sociaux – a remporté en réelle championne la dernière manche de la Coupe d'Europe qui se déroula à ALANYA, victoire qui la consacra en fait Championne d'Europe 1996 en triathlon.

La route fut, selon l'athlète elle-même, longue et dure: après un forfait déclaré pour l'épreuve internationale au «SCHLIERSEE», – cas de force majeure! –, Nancy ARENDT comptait assurer une troisième place au classement ETU à VELENCE, en Hongrie, à la mi-août dernier. En fait, elle fit bien mieux que d'assurer seulement, en remportant cette importante manche, troisième victoire sur 8 «sorties» sportives.

À cette époque, la Belge Mieke SUYS menant au classement général par 610 pts. s'avéra être la plus dangereuse concurrente de Nancy ARENDT, classée troisième au total avec 515 points, derrière la deuxième classée, l'Espagnole Maribel BLANCO.

Entre-temps, et plus particulièrement à CLEVELAND en OHIO (U.S.A.), les 60 meilleures athlètes du globe furent à pied d'oeuvre, sur invitation très stricte opérée par l'ITU, – institution mondiale – pour les Championnats du Monde de triathlon.

En ce 24 août-là, Nancy ARENDT devait se classer 10^e en un temps excellent de 1h.54 min 34" – avec des prestations de 20'23" en natation/1.500 m nage, – 55'30" pour 40 km à la compétition cycliste, – 37'29" pour 10 km de course à pied, contre

1h.50'52" à la championne du monde, l'Australienne Jackie GALLAGHER.

Derrière l'athlète allemande Anita DITTMER – (1h.53'14") – classée 6^e, Nancy KEMP-ARENDT se classa deuxième Européenne, ce qui fut d'excellente augure pour le Challenge-Coupe ETU. Une 4^e place aux Championnats d'Europe, une 10^e en compétition mondiale et un accessit à l'ETU permettaient d'espérer mieux encore...

«Et de cinq!», devait titrer la presse sportive du dimanche, 15 septembre, quand Nancy ARENDT domina toutes ses concurrentes européennes à BRNO, dans des conditions météorologiques décrites comme «épouvantables!»: quatrième après le tronçon «nage», elle devait s'élancer en seconde position pour l'épreuve cycliste, rejoignant et dépassant Kathleen SMET, concurrente belge, après 6 km de course. Plaçant une accélération sur les deux derniers kilomètres, ARENDT relégua SMET à 1'30" au terme de l'épreuve, – la plus dangereuse concurrente, la Belge Mieke SUYS suivant à 3 minutes, confortant ainsi sa position de leader du Challenge avec 715 points, contre 690 unités à M. SUYS.

À ALANYA en Turquie, jeudi, le 24 octobre 1996, le suspense aura duré jusqu'au bout de la compétition: après neuf manches et sept mois de duel sportif, ce furent les dernières centaines de mètres qui décidèrent en fin de compte en faveur de Nancy KEMP-ARENDT, qui coiffa sur le fil sa grande rivale Mieke SUYS.

Sortie des 1.500 m de nage en mer en troisième position derrière les Néerlandaises Kathleen SMET et sa soeur Mieke, Nancy ARENDT devait rejoindre le duo après 4 kilomètres de course cycliste pour entrer au parc fermé avec deux minutes d'avance sur un peloton réellement menaçant de poursuivantes, dont Mieke SUYS, l'Autrichienne Jasmine HAEMMERLE et la Hollandaise Kristin DE WIT.

Obligée de faire la course en tête, l'athlète luxembourgeoise redoutait de ne pas pouvoir observer ses concurrentes directes; c'est ainsi que la Belge SUYS devait se rapprocher dangereusement de Nancy ARENDT, – jusqu'à 22" à l'arrivée, avance qui suffisait toutefois pour que l'athlète luxembourgeoise confirmât brillamment son excellente prestation sportive sur l'année: le titre de meilleure Européenne, Vainqueur du ETU. Le classement final s'établit ainsi: -1- Nancy KEMP-ARENDT (L), 915 pts.; -2- Mieke SUYS (B), 850 pts. -3- Kathleen SMET (NL) 645 pts. -4- Maribel BLANCO (Esp.) 640 pts. -5- Jasmine HAEMMERLE (A) 620 pts. -7- Ute SCHAEFER (D) 365 pts. -8- Annaleah EMMERSON (U-K), 360 pts. -9- Francisca RUSSLI (CH), 301 pts. et -10- la Néerlandaise Lucienne GROE-NENDIJK avec 275 pts.

Le «LIËWENSHAFF» à MERSCHEID – commune de HEIDERSCHEID – officiellement ouvert à sa destinée

En présence du Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ, des Ministres Marie-Josée JACOBS, Famille, Alex BODRY, Jeunesse et Fernand BODEN, Ministre du Logement, l'Association «Päerd's Atelier» a présenté son projet socio-éducatif le 19 octobre dernier, en même temps que le Centre «LIËWENSHAFF» à MERSCHEID-lez-HEIDERSCHEID fut solennellement ouvert à ses propres fins; on remarqua comme hôtes encore des Députés, les Bourgmestres de la Commune de HEIDERSCHEID et des administrations limitrophes, le conseil communal local au grand complet, des délégués finalement des différents Ministères qui intervinrent à la réalisation de cet important projet, – attachant par ses visées, accueillant par

l'admirable cadre de verdure dans lequel il se situe –, savoir les départements ministériels de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, des Bâtiments publics et de la Culture, Madame Arlette FEIERSTEIN, architecte responsable, présente, bien sûr.

La maison d'habitation doit être utilisée à des fins charitables et sociales, avait déclaré Jean GRAF quand il hérita de la propriété en 1988 à MERSCHIED, village de quelque 150 habitants, l'Association «Päerd's Atelier» ayant d'emblée manifesté un réel intérêt pour un projet à y réaliser, notamment dans l'optique de créer des postes de travail et d'occuper de façon créative et éducative surtout un certain nombre de jeunes désœuvrés.

L'accord de l'Administration communale de HEIDERSCHIED, concernant la cession de l'habitat et des terrains contigus à ladite Association date de 1991 et porte sur 30 ans, un accord entre le Collègue échevinal et le Ministère du Logement étant intervenu en 1993, le Ministre du ressort d'alors, M. Jean SPAUTZ ayant posé l'acte de fondation pour cette initiative socio-éducative en 1994.

Le Président du «Päerd's Atelier» Jean FETZ et le moniteur dirigeant du projet «LIËWENSHAFF» Lucien SETTINGER élargirent l'historique du projet comme les finalités directes de celui-ci: donner un riche appui à des jeunes défavorisés après leur scolarité obligatoire, tout en les aidant de partir du bon pied dans la société et une vie professionnelle prometteuse d'un avenir socialement et civiquement assuré.

En font partie la création de postes de travail, une formation professionnelle et d'agriculture judicieusement orientée vers une option «économique», l'intégration professionnelle dans la vie finalement. C'est ainsi que pas moins de 30 millions de francs ont été investis par plans pluri-annuels ministériels, de même que par diverses fondations, le Ministre du Logement en ayant supporté la part congrue, soit le montant de 28 millions.

Dans le cadre de cette initiative socio-éducative, la ferme et le cheval de trait constituent une des bases, des randonnées en landaus étant programmées, attractions touristiques et récréatives dans la Parc naturel de la Haute-Sûre, ainsi que des activités à orientations artisanale et agro-économique.

Toute commune aurait, selon le Bourgmestre Marco SCHANK, d'impérieuses obligations sur les plans social et éducatif, impérieux qu'il s'agirait de prendre très au sérieux, la Commune de HEIDERSCHIED s'étant engagée dès le démarrage du projet dans cette optique particulière, avec une Association «Päerd's Atelier» qui aurait créé d'admirables conditions de base sous ce rapport également.

Chaleureux remerciements du magistrat communal à l'adresse du Gouvernement, dont les Ministres impliqués, comme au Président et aux collaborateurs de l'association que nous citons, l'Échevin de la section communale de MERSCHIED, M. Lucien EICHER étant pour beaucoup dans les réalisations qu'on admirerait.

Le Président Jean SPAUTZ dit à son tour tout le bien qu'il pensait de cet admirable projet dès la mise en route, louant les promoteurs dont le Président Jean FETZ, comme l'apport magnanime réservé à ce projet par une administration communale généreuse, compréhensive et active. L'orateur statua en exemple les aménagements architecturaux réalisés en milieu rural, les transformations judicieusement respecté et mis en valeur la belle substance bâtie d'antan.

Il appartient au Ministre de la Jeunesse Alex BODRY de souligner la valeur première de ce projet, qui en fait aiderait des jeunes à trouver un départ prometteur dans la vie, dans une société où ils trouveraient leur place grâce aux efforts de l'Association et du plein appui communal: promouvoir activement les jeunes, les investir de responsabilités, englobant finalement très judicieusement les multiples possibilités qu'offrirait le Parc naturel de la Haute-Sûre,

à réaliser selon un concept qui donnerait satisfaction à tous les intervenants et autres concernés.

Le Ministre Marie-Josée JACOBS mit en évidence les rôles particuliers de MM. J. FETZ et L. SETTINGER, les deux promoteurs ayant créé de toute pièce un projet conforme à d'excellentes idées qui seraient faites pour plaire aux jeunes et surtout pour les aider dans leurs légitimes attentes. L'originalité de l'ensemble, la responsabilisation de mineurs, comme finalement la coopération assurée des familles et autres parents des jeunes constitueraient d'excellentes prémisses pour une réalisation à rayonnement certain et un fonctionnement assurant satisfactions personnelles et développements humains.

La réalisation du projet en lui même aurait exigé courage et endurance dès le début et ceci sur de nombreux mois, tel le Ministre Fernand BODEN, ce projet-modèle pouvant visiblement assumer l'important rôle lui imparti, l'aspect touristique, la ferme en elle même, la vie active qui y assurerait rythme et motivation, finalement encore la perspective attrayante du Parc naturel seraient des facteurs déterminants, garants en quelque sorte de succès par une excellente gestion.

Ce fut M. Jean SPAUTZ qui coupa le ruban tricolore, après que M. l'Abbé Théo TERRES eût béni les nouveaux locaux, imposants par leurs dimensions, accueillant par les réalisations qu'on y assura sur deux ans. La Société Fanfare d'ESCHDORF et la Chorale des Jeunes «GËNZEBLËIEN» de HEIDERSCHIED assurèrent un encadrement artistique apprécié par toute l'assistance, des produits de la grande région ayant été servis lors de la visite à l'inauguration.

Quand des travaux de forage visent du sel de cuisine et qu'ils font découvrir de l'eau thermale:

la Source KIND de MONDORF-les-BAINS a eu 150 ans en octobre 1996

En fait l'Anniversaire, – le 150^e du nom – de la Source KIND au Domaine thermal de MONDORF-les-BAINS se situerait le 16 juillet 1996, mais officiellement les cérémonies afférentes se sont déroulées vendredi, le 11 octobre de l'année seulement.

À plus d'un point de vue, l'événement fut d'importance, commémorant les premiers forages que fit, en 1841, le porion en chef saxon Karl-Gotthelf KIND, travaux qui furent menés par après jusqu'à une profondeur maximale de 730 mètres, – record mondial selon d'aucuns, record européen à l'époque seulement pour ceux qui paraissent être les mieux informés.

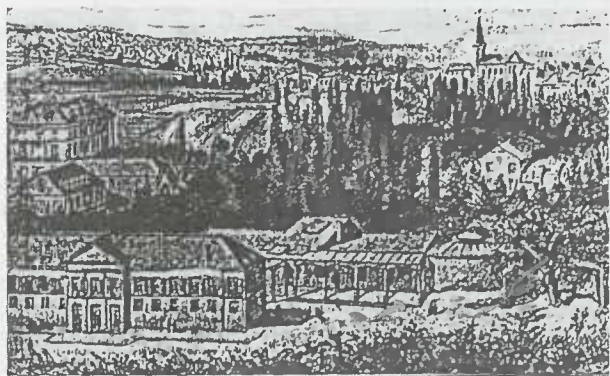
Grand ou très grand record, – peu importe, le fait est que lors d'un forage fortuit pour trouver du sel de cuisine dans notre sous-sol, soit encore une nappe d'eau qui en contiendrait, on «tomba» pile sur des artères thermales prolifiques –, une eau qui devait très vite connaître la notoriété internationale, faisant du même coup de MONDORF-les-BAINS une authentique station thermale et «balnéaire», bien avant notre siècle, avec une clientèle riche, venue de tous les pays d'Europe, bien qu'en trop petit nombre...

Comme des situations économiquement difficiles donnent souvent les meilleures idées à des gens ingénieux, la taxe de sel, éhontée par ses montants, que l'autorité néerlandaise, dont dépendait le Grand-Duché notamment aux années '30 du siècle dernier, avait introduite, – une union personnelle avec le Roi – Grand-Duc des Pays-Bas GUILLAUME I^{er}, – ces taxes importantes avaient fait que d'intelligentes têtes s'attendaient à devoir trouver du sel de cuisine dans la région mondorfoise... Une «Société pour la recherche des richesses minérales dans le Grand-Duché» s'était constituée peu à peu, faisant des sondages en forage ça et là, ainsi à CESSANGE en 1837, à ECHTERNACH dès 1839. Les forages à MONDORF ne devaient pas non plus déboucher sur des artères salines, mais bien sur une eau

particulière: thermale, à importante concentration de sels minéraux, de valeur médicinale.

Ce sera cette eau qui sera cliniquement recommandée pour soins et cures du foie et de la rate, de maux d'estomac et du métabolisme, des rhumatismes sous divers aspects ou de problèmes des voies respiratoires.

La mauvaise fortune de ne pas avoir découvert de sel à l'époque devait en fait causer la grande notoriété et un certain afflux thermal que connaît la riante cité aux bords de la GANDER depuis...



Les installations thermales de MONDORF-les-Bains après la réalisation des infrastructures d'hydrothérapie réalisées sous le Dr. Fleury en 1868

730 m de profondeur en cinq ans...

Le 17 juin 1841, le porion en chef Karl-Gotthelf KIND entama ses travaux de forage à MONDORF-les-BAINS, guidé et attiré par les présomptions et les racontars d'anciens habitants du site ou de la région qui relevaient continuellement de «l'eau marine, assez fortement salée» qui sortirait par une fissure de la terre, – «depuis toujours» au lieu-dit «ALTBERG». Il semble que ce fût le Notaire LEDURE, – est-ce que ce nom serait de quelque bonne augure? – qui conseilla aux techniciens entreprenants de faire un ultime forage au Grand-Duché à cet endroit précisément, l'informateur voulant avoir observé de longue date que des vaches auraient fréquemment recherché ce modeste écoulement d'eau, apparemment enrichi de sel.

Aux grands maux, les grands remèdes: KIND excava un trou énorme, dans lequel il construisit une tour de forage de huit mètres de haut, la partie supérieure du trou de forage même ayant eu un diamètre de 30 centimètres, se rétrécissant à 22,5 cm d'abord, à 17,5 centimètres finalement. Cinq ans après le début des travaux, ceux-ci avaient été avancés jusqu'à une profondeur de 730 mètres, – moment auquel une tige de forage se brisa au contact d'une couche de pierre qui s'avéra être impénétrable.

Cette prouesse technique valut à l'ancien porion – contre-maître minier K.-G. KIND une grande notoriété en matière de forage, beaucoup de spécialistes le considérant à l'époque comme le Champion du Monde en matière «Forage-Profondeur»; la technique utilisée d'autre part, à savoir l'utilisation de troncs d'arbre pour enfoncer le ciseau-foret dans le sol d'abord fut inédite. Quand les troncs ne savaient plus résister à l'énorme poussée-chocs qui agissaient sur eux d'en haut, KIND perfectionna son système dans ce sens que les troncs n'étaient plus utilisés que pour remonter le foret à une certaine hauteur, alors que le foret seul était appelé à «foncer», à se précipiter de par sa propre pesanteur et à grande vitesse dans le sol. Il semble que ce «foret à chute libre» ait été utilisé pour la première fois à MONDORF-les-BAINS, le 21 janvier 1842.

À CESSANGE, la profondeur de forage maximale atteinte avait été de 535 m, à ECHTERNACH on s'était vu bloqué dès 235 mètres, alors qu'à MONDORF, à une profondeur de 451,5 mètres déjà, on avait atteint une nappe d'eau salée et assez fortement minéralisée.

Des sondages et des analyses prouvaient que cette nappe d'eau se situait entre 451,5 et 671 m de profondeur, le débit maximum d'eau minéralisée et salée ayant pu être capté entre 537 et 539,5 mètres de profondeur à la Source KIND. Cette réalité se trouva confirmée quand, en 1913, on forait une deuxième fois: la Source MARIE-ADÉLAÏDE, forage poussé à 589 mètres.

Les traces minérales par litre d'eau furent de l'ordre de 15 grammes, dont 8,5 g de chlorure de sodium.

La Source Michel-LUCIUS: 1980

En mémoire de l'éminent géologue luxembourgeois Michel LUCIUS, une troisième source minérale et thermale fut forée, débuts des travaux le 22 février 1979, pour aboutir à une profondeur de 760 mètres cette fois, le 16 janvier 1980; de nouveaux forages sont indispensables de temps en temps, le débit de chaque source diminuant progressivement avec les années.

En 1847, la première «saison thermale» fut initiée; les attentes économiques et d'afflux en curistes furent énormes, la «Société des Bains» ayant assuré un maximum de confort et d'attractivité tout court à la «station» qui venait de naître.

Il semble que les revenus directs n'aient pas satisfait les premiers promoteurs, qui cédèrent leur «entreprise de cure» à la «Société des Bains de MONDORF», en l'an 1864. Celle-ci s'adonna à de nouvelles méthodes de promotion, par l'engagement d'un médecin de cure notamment, qui ne fut autre que le Dr. FLEURY, antérieurement médecin personnel de NAPOLÉON III.

Le succès économique et «populaire» enregistré par cette deuxième société ne fut guère bien supérieur à celui qu'avait connu la première entreprise thermale, de sorte qu'en 1886, le «Directeur général des Travaux Publics, – entendons: le Ministre –, Paul EYSCHEN décida de faire passer les bains thermaux en mains et responsabilités publiques.

Les installations «balnéaires» mondorfoises devaient rester Bains d'État jusqu'en 1989, année de leur constitution en société de droit public commun, comme «Centre thermal et de Santé» qui reprit de nouvelles installations thermales et hôtelières récemment terminées.

Les eaux et le thermalisme: considérations d'antan...

La crénothérapie, le traitement préventif et curatif par les eaux minérales, est vieille comme la civilisation des hommes. Nous devons à HÉRODOTE la durée classique des cures: les 21 jours. HIPPOCRATE a écrit un traité: «Des airs, des eaux et des lieux». PLINIE a caractérisé l'estime qu'accordaient les Romains à l'hydrothérapie en disant: «Pendant six cent ans, les Romains n'ont pas connu d'autres médecins que leurs eaux.» Les vestiges des piscines monumentales que les légionnaires romains ont édifiées autour des aquae salutaires au delà des Alpes, persistent à PLOMBIÈRES, à VICHY, à ROYAT et ailleurs. La tradition thermale s'est maintenue à travers le Moyen Âge jusqu'aux Temps modernes.

Mais la thérapie thermale, thérapie millénaire, fut toujours réservée aux heureux de cette terre; le voyage aux eaux était coûteux. Notre siècle a l'honneur d'avoir créé le thermalisme social.

Dr E. FRANCK (1932)

«*Les bains sont la ressource suprême des médecins.*»

Ce vieil adage n'a aujourd'hui encore rien perdu de sa valeur pratique, bien au contraire: en voyant tous les étés une innombrable foule de gens fatigués, énervés, malades, prendre le chemin des stations balnéaires pour y retrouver l'équilibre nerveux, le calme et la santé, l'on doit se dire que la médecine moderne, toute puissante qu'elle est devenue, n'a pu, pour combattre les maladies chroniques, mieux trouver que la docte et poétique école de SALERNE, et que probablement, pour toujours, un grand nombre de maladies invétérées et chroniques resteront tributaires des eaux minérales et des bains.

C'est en effet un fait authentique, qui se passe tous les jours sous nos yeux, qu'une maladie qui a résisté opiniâtement à tous les efforts du traitement le plus rationnel, le plus scientifique, cède au bout de quelques semaines à une cure d'eau minérale: un estomac bombardé infructueusement, pendant des années peut-être, par la rhubarbe et le Séné, le quassia et le magister de bismuth, consent à reprendre son utile office sous l'action d'une eau alcaline ou chlorurée; le rhume le plus tenace, que ni GUYOT ni GÉRAUDEL n'ont pu déconcerter, s'évanouit sous l'effet de la douche et d'une série de gobelets d'eau d'EMS ou de VICHY. Ces faits de cures presque merveilleuses, obtenues par un séjour aux eaux, sont nombreux et à l'abri de tout soupçon. Depuis les temps les plus reculés, en effet, jusqu'à nos jours, les savants ont continuellement pu les enregistrer. L'explication de ces effets surprenants a vivement préoccupé les esprits; mais l'interprétation n'en a pas manqué d'être aussi variée que singulière, selon les différentes époques de la civilisation.

Dr M. KLEIN (1886)

Les Usines sidérurgiques de DIFFERDANGE centenaires en 1996

Au Bassin minier luxembourgeois, – prolongement géologique de l'important Plateau ferrugineux de BRIEY – des vestiges certains de l'ancienne industrie sidérurgique se laissent poursuivre jusque dans l'antiquité, l'histoire ignorant au jour encore les circonstances exactes de l'invention de l'art sidérurgique lui-même.

À l'époque celte, à celle gallo-romaine encore, on savait «travailler» et le bronze et le fer surtout, dans des forges établies un peu partout dans le pays, installations rudimentaire certes, mais qui réussirent à pourvoir les puissantes armées de l'époque en équipement et en armement également.

Deux espèces de minerais étaient utilisés dans des opérations de fusion très simple, à savoir les minerais d'alluvion, éparpillés dans la partie sud du pays, et les roches oolithiques de la formation des minettes.

Si les traces de l'exploitation «à ciel ouvert», exploitation toute superficielle du premier genre ont disparu par effet d'érosion, des traces de la «collecte» minière par galeries ont été retrouvées en différents endroits du territoire du canton d'ESCH-sur-ALZETTE, ainsi à SOLEUVRE, DIFFERDANGE, RODAN-GE, KAYL et RUMELANGE; des monnaies des âges celte et surtout gallo-romaine furent découvertes en même temps, ce qui permit d'en repérer l'époque historique et de civilisation.

Au «TITELBERG», à la «EISEKAUL» eschoise et au «PRINZENBERG-lez-PÉTANGE» on a fait les découvertes préhistoriques les plus sensationnelles dans ladite approche.

L'opération de fusion était excessivement simple: au fond d'un four, muni d'un «gueulard» modeste comme d'un trou et d'une rigole de coulée, on disposait une première couche de charbon de bois, – préparé dans les forêts environnantes –, charbon que

l'on allumait; au fur et à mesure que ce charbon se consumait, on répétait les chargements alternatifs de combustible et de minerai. Le métal réduit du minerai descendait lentement au fond du four pour s'y agglomérer en éponge pâteuse, mélangée au laitier. La loupe ainsi obtenue était dégagée par le trou de coulée et martelée intensément sur une enclume pour en chasser la scorie.

Si la chute de l'empire romain et les fléaux des grandes migrations des peuples entraînaient un arrêt aussi brusque que total de l'industrie du fer, les nouvelles peuplades devenues sédentaires et laborieuses en refirent bien vite la découverte, retrouvant également les pratiques d'exploitation.

Bien que sous CHARLEMAGNE l'exploitation de minerais était généralisée, il fallait attendre le début et surtout le milieu du siècle dernier pour voir s'en dégager la très riche palette des possibilités pratiques.

Si dès le XV^e, les fours à fer s'étaient considérablement agrandis, permettant une bien meilleure combustion, sous l'effet également de puissantes souffleries, l'évolution proprement technique était lente à se dessiner.

Les grandes souffleries installées firent que les forges allaient être aménagées sur les bords de cours d'eau ou d'étangs «en mouvement»: les hauts-fourneaux, les bocards et les platineries s'alignaient bientôt.

De l'époque de l'ancienne mesure de forgeron, on passait – le nombre des occupés allant en augmentant –, à l'époque des fabriques authentiques, les grandes «forges».

La Guerre de 30 Ans, – de 1618 à 1648 – fut inhibitrice pour la sidérurgie, les chefs politiques de la Première République française toutefois cherchant à promouvoir au maximum le travail du minerai, du fer et de la fonte. L'application du blocus continental à l'époque, interdisant aux Anglais les marchés européens, comme l'annexion de la Hollande fermait les derniers ports du nord par où les minerais luxembourgeois avaient pu sortir. Les Français cherchaient des modes de production aptes à servir la grande Patrie en particulier: en mélangeant aux minerais siliceux et calcaires luxembourgeois les roches moins phosphatées d'AUMETZ par exemple, on était arrivé à une bien meilleure qualité de fer.

Ce moyen toutefois échoua à la résistance des maîtres de forges de Lorraine! Il fallait trouver d'autres moyens d'affinage, des concours financiers assurant par ailleurs un raffinement considérable des méthodes d'exploitation...

Un lavoir de mine naquit au «Grand-Bois» differdangeois, où le Maître des Forges de LASAUVAGE Pierre GIRAUD, agissant au nom du Messin Jean Baptiste MANUEL, s'appliqua à préparer de majeures quantités de minerais destinées à ses fours de LASAUVAGE précisément, en l'an 1842 encore.

Trois ans plus tard, de grandes transactions de terrains miniers se firent avec d'autres lavoirs nouvellement aménagés, ainsi à DIFFERDANGE, à NIEDERKORN et à OBERKORN, englobant plus de 20 hectares de terres ferrugineuses.

1896, – en mars...

En 1896, la «Société Anonyme des Hauts-Fourneaux de DIFFERDANGE» fut constituée, au capital de 4 millions de francs; Alexandre de GERLACHE, né en 1860 à DIFFERDANGE, fit des études d'ingénieur à LIÈGE, avant d'assurer à la nouvelle société differdangeoise l'apport de la Société Minière de BELVAUX-OBERKORN et de plusieurs grandes prairies, terrains où la nouvelle usine allait être érigée.

Quand les «METZ & Cie» et «BRASSEUR-Terre Rouge» eurent construit leurs usines à ESCH-sur-ALZETTE en 1869-71, Alexandre de GERLACHE visait la constitution de la «Société Minière de DIFFERDANGE» dès 1870 également,

union économique qui ne connut pas le succès escompté, pas plus que son projet initial, géré avec quelques autres nouveaux industriels, de construire une usine métallurgique au lieu-dit «Am Bëschendall» près d'OBERKORN, – en gros les terrains qui portent les halles omnisports de nos jours.

La première installation à feu de l'usine de DIFFERDANGE comprit deux hauts-fourneaux, produisant chacun 150 tonnes de fonte de moulage ou de fonte G. THOMAS par jour, produits vendus à l'étranger, parce que les installations d'aciérie pour l'affinage n'existaient pas encore à DIFFERDANGE même.

Paul WURTH et Paul GREDT: pionniers

Les premières années de la sidérurgie luxembourgeoise furent les plus importantes, parce qu'il s'agissait d'inventer des processus techniques applicables pour augmenter le rendement des fours, plus tard des aciéries ou laminoirs.

Si Emile MAYRISCH, de 1891 à 1894, réalisa de substantielles améliorations techniques à RODANGE par l'aménagement de plus grands gueulards, supplémentaires fermés pour économiser de l'énergie, à DIFFERDANGE ce furent Paul WURTH et Paul GREDT qui se distinguèrent par des adaptations techniques d'importance: ils mirent à profit les gaz émanant des gueulards de hauts-fourneaux pour actionner le moteur à explosion, dont le principe avait été appliqué en premier par l'ingénieur LENOIR, originaire de MUSSY-la-Ville.

C'est par cet ingénieux emploi des gaz de haut-fourneau comme combustible des moteurs que les WURTH et GREDT complétaient très sensiblement la puissance de chauffe dans les hauts-fourneaux; lesdits gaz, perdus jusque-là et ayant un pouvoir calorifique de l'ordre de 750 calories par m³, furent pleinement utilisés dans ce nouveau procédé. De la sorte, on augmenta considérablement le chauffage de l'air dans les «cowpers», installés à cet effet précisément. Complémentairement, le procédé permit la production accrue de vapeurs dans les chaudières, – les gaz, une énergie d'ensemble qui avant brûlait sans aucun profit au-dessus des gueulards...

Ce procédé fut tellement efficace que la Société differdangeoise commanda plusieurs moteurs de 600 C.V. chez COCKERILL à SERAING pour actionner les machines soufflantes pour les hauts-fourneaux comme pour les génératrices électriques, autre développement important. Au fil des années, les ingénieurs réussirent à «purifier» les gaz des nombreuses poussières contenues, de sorte que le principe se généralisa bien rapidement, utile qu'il s'avéra être également dans les aciéries qui naîtront en plus grand nombre.

De 1896 à 1898, Alexandre GERLACHE fut Président de la «Société des Hauts-Fourneaux de DIFFERDANGE», Paul WURTH, Administrateur à la même époque, Paul GREDT, Directeur général jusqu'en 1898, année à laquelle il fut relevé à son poste par Max MEIER, qui avait été directeur aux Usines de MICHEVILLE (F).

C'est sous cette nouvelle direction que les usines differdangeoises mettront sous feu un quatrième et un cinquième haut-fourneau, nombre qui allait croissant jusqu'à concurrence de dix fours en 1905-13.

L'ingénieur G. KUNA et Max MEIER, directeur, réalisèrent la nouvelle aciérie à DIFFERDANGE, où la première charge THOMAS fut soufflée le 1er mai 1900; les gaz recueillis comme réserve des plus nombreux gueulards permirent d'activer l'usine dans son ensemble, tout comme on pouvait encore produire du courant électrique excédentaire, à vendre!

Henri GREY et les poutrelles: 1901

Les poutrelles GREY toutefois seulement allaient assurer une renommée universelle aux installations sidérurgiques differdangeoises!

L'Ingénieur Henri GREY rencontra Paul WURTH en 1898 pour s'entretenir sur deux profils de poutrelles d'une conception nouvelle, les poutrelles dites ordinaires ayant eu jusque-là la forme d'un double T, dont la hauteur de l'âme dépassa la largeur des ailes. L'un des nouveaux profils présentés par H. GREY présentait une largeur d'aile égale à la hauteur de l'âme, ce second profil se différenciant du «classique» par une âme beaucoup plus mince...

Paul WURTH reconnut de suite les avantages des ces nouvelles poutrelles qui, à hauteur égale, possédaient un moment de résistance très supérieur à la poutrelle normale, ce qui devait permettre de réduire la hauteur de la construction. GREY et MEIER se mirent d'accord sur le principe d'une acquisition des brevets, que MILL COMPANY céda en licence de fabrication aux usines differdangeoises; la mise en marche du nouveau laminoir GREY prit près de deux ans, d'interminables difficultés techniques ayant continuellement surgi! Des centaines de milliers de tonnes de poutrelles GREY, allant d'une hauteur de 14 à 100 centimètres, pour une largeur maximale de 30 cm, devaient quitter DIFFERDANGE pour le monde entier en moins de vingt ans.

C'est ainsi que des soubassements dans les voisinages de l'Église Saint PIERRE à ROMÉ se trouveraient placés sur des «greys differdangeois», de même que les armées alliées en utilisaient par centaines pour la réfection des nombreux ponts qui avaient sauté à la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe... et ailleurs.

1915: HADIR DIFFERDANGE, – Profil ARBED à partir de 1967, les usines restent étroitement liées à Henri GREY et son génie inventif.

Depuis 1987, ARBED DIFFERDANGE produit des poutrelles GREY à 110 centimètres d'âme, le procédé QSD datant de 1990, alors qu'en 1995, les nouvelles installations à fusion électrique sont en marche. DIFFERDANGE aura bien mérité son Centenaire, – même si aucune grande cérémonie publique n'en a marqué le jour ou le mois...

4 éoliennes à pales montées à MOMPACH

Sept tracteurs-poids lourds ont amené, le 5 novembre, les jeux de construction pour deux éoliennes à pales à construire au «Pafebierg»-lez-MOMPACH, en provenance du Danemark, deux autres jeux ayant été fournis par un convoi d'égale importance le lendemain encore, voisines que seront par ailleurs les quatre éoliennes – à monter incessamment – du mât d'émission de la radio DNR, émettant à partir de ces parages dans les régions Est du pays.

À l'avenir, outre les installations mompachoises, des parcs à éoliennes à pales, à axe horizontal, seront réalisés à HEINERSCHIED, à WINTRANGE, NACHTMANDERSCHIED et ESCHDORF, comme à REMERSCHEN.

La firme danoise «WINDPOWER» est promotrice des installations, le montage étant assuré par «MICON», entreprises qui ont commencé les travaux de montage dès le 5 novembre, «MICON» ayant jusqu'au jour 3.200 montages à son actif!

Une roue à pales pèse 14 tonnes, le mât d'une hauteur approximative de 30 mètres pesant encore 45 tonnes. Les phases du montage comprennent la base enterrée bien sûr, la réalisation du mât, l'installation de la roue à pales, avant le raccordement au réseau CEGEDEL pour une phase d'essai, après laquelle les éoliennes seront en service définitivement.

La performance du parc à 4 sera de l'ordre de 2.000 KW, ce qui correspond, – calculs établis suivant une intensité de vent moyenne et «normale» – de plus ou moins 3,4 millions de KW

par année, courant qui correspondrait en gros à une consommation globale pour 1.100 ménages. L'installation causera une dépense de l'ordre de 81 millions de francs.

La nouvelle Loi-cadre du 27 juillet 1993, relative à l'utilisation de réserves d'énergie autochtones de rechange, prévoit un programme gouvernemental promotionnel appuyant les promoteurs qui investissent dans cette optique. Après le projet hydro-électrique de SCHENGEN-APACH, «WINDPOWER» sera le second projet à bénéficier des nouvelles stipulations légales, en matière énergie renouvelable.

Le nouveau «parc» de MOMPACH bénéficiera d'un tarif-bonus lors de la vente de courant pour le réseau public, l'État participant complémentarément avec 10% du montant total des frais occasionnés, cette subvention pouvant être augmentée jusqu'à concurrence de 12,5% pour toute installation en programmation avant le 31 décembre 1997 et mise en service avant le 30 juin 1998. À noter que la «Société nationale de Crédit et d'Investissement» tient des montants-crédits à disposition.

On pense que, sur le vu des situations topographiques favorables pour des installations similaires, quelque 210 «parcs» pourraient être prévus et réalisés, dans le pays, suivant un «atlas des vents» dressé par «l'Agence de l'Énergie», relevé renseignant la fréquence-flux des vents, comme leur intensités à 30 m au-dessus du sol.

Un troisième volume pour «LÉTZEBUERG am Zäitvergläich»

Aux Editions J.-Paul SCHORTGEN, le Directeur de la Photothèque de la Ville, M. Jean-Pierre FIEDLER vient d'éditer un troisième volume «LÉTZEBUERG am Zäitvergläich», publication intéressante autant que riche étude historique par le document photographique d'une histoire plus que millénaire de la ville de LUXEMBOURG.

En 1994 et 1995, les deux premières éditions avaient connu un succès certain auprès de toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par de très anciennes situations historiques de la capitale, comme par les transformations et autres aménagements citadins qui furent décidés et exécutés au fil des décennies. Par cette comparaison graphique on constate que beaucoup de choses ont muté vers le mieux, alors que certains petits ou grands «trésors» historiques ont disparu, par la force des choses encore...

Le troisième volume de cette étude comparative par l'image dans le temps se base sur les très riches collections photographiques des ANEN, Pierre BERTOGNE, Brasseries Réunies de LUXEMBOURG, Bob CALMES, Couvent des DOMINI-CAINES, Antoine DAVITO, Marcel DUFFAU, Norbert ETRINGER, Grégoire E. FOURNELLE, Luss et Victor GÉRARD, Guillaume HAMMER, Tony KRIER, Dr. Henri KUGENER, Édouard KUTTER jr. et Édouard KUTTER sen., J.P. LENNIG, René MAGAR, Jos MANTZ, Robert MATAGNE, Théo MEY, Gaston MIRGAIN, Jean MULLER, Nicolas MULLER, NICKELS (Namur), Heintz van LANDEWYCK, Marc OBRY, Dr. J.-Paul PUNDEL, Syndicat d'Initiative ROLLINGERGRUND, André SCHICKES, Henri SCHNEIDER, SCHNEIDER-VERMAST, Romain SCHUMAN-VAQUERO, J.-Bapt. STAUDT, STREVELER-SPAUS, Jean WELKENBACH, WILMES-PETESCH, Bernard WOLFF, une vingtaine de photographes professionnels ou amateurs fédérés ayant assuré la prise de vue pour les nouvelles situations urbanistiques et architecturales présentées dans ce troisième tome, réel «Temple de la Mémoire», selon l'avant-propos en préface au volume, émanant de la plume de Jean-Pierre FIEDLER lui-même.

Série limitée «ART & VIN»: dix ans de succès

Ce fut en 1987 que les domaines viticoles de «VINSMOSELLE» initièrent la présentation d'une série exceptionnelle de vins, – quantité strictement sélectionnée et limitée, marquée au sigle «Art & Vin», promotion autour de très grands crus mosellans auxquels des artistes et leurs créations furent associés.

On avait fait appel à l'esprit imaginaire et à la puissance créatrice d'artistes, qui établirent les concepts et graphes des étiquettes artistiques précisément pour les crus sélectionnés. Au fil des années se suivirent, chevrons ou jeunes grands talents, Patricia LIPPERT, Alphonse NIES, Isabelle LUTZ, Elisabeth CALMES, Alphonse HUTSCH, Armand STRAINCHAMPS, Adolphe DEVILLE, Christian SCHAACK, Moritz NEY, Florence HAESSLER, Iva MRAZKOVA ou Carole CHAÎNE. En 1989, une série particulière mit «en scène» des oeuvres-crédations des plus connus parmi les peintres mosellans, à savoir Jean-Pierre BECKIUS de GREVENMACHER, Nico KLOPP qui choisit ses sujets de préférence dans la grande «banlieue» de REMICH et Jos. SUNNEN, qui à côté de sujets mosellans, excella dans de grandes oeuvres inspirées par le Bassin minier.

De nombreux invités, dont le Ministre de la Viticulture Fernand BODEN, les Députés Norbert KONTER, Nic. STROTZ, Carlo WAGNER et Lucien CLEMENT, le Député Européen Astrid LULLING, le Directeur de l'Institut Viti-Vinicole de REMICH Jean-Pierre WAGENER, les Bourgmestres des communes de la Moselle, ont assisté à la présentation Anniversaire «Art & Vin» 1996, lors de laquelle MM. Victor GLODEN, Président et Constant INFALT, Directeur de «VINSMOSELLE» ont insisté à juste titre sur le grand succès que connurent les séries limitées pendant dix ans révolus auprès des inconditionnels des grands crus de notre Moselle.

Le coffret-anniversaire «Féerie et exaltation des couleurs et des goûts, – sublimation et ivresse des instincts» s'accompagne d'une publication rétrospective dans laquelle il est fait état des sentiments et des sensations qui submergèrent tout au long du chemin parcouru par cette série extraordinaire, sur une décennie: tout au long de la promotion vinicole comme de l'art qui l'accompagnait, les artistes de cette première décennie se sont relayés et ont persévéré sur les liens profonds, presque évidents et symboliques existant entre l'art pictural, la culture et la vigne, comme le savoir-faire et les soins que prodiguent vigneron et caves à ce «produit extrêmement précieux de la nature», – «Art & Vin» constitue un puissant trait d'union entre les vignerons luxembourgeois et les artistes du pays, – l'art ancestral prodigué de part et d'autre, s'unissant harmonieusement en fin de compte pour «glorifier» un produit.

La X^e édition «Art & Vin» est constituée par un coffret-cadeau de trois RIESLING des terroirs réputés que sont la «Wormer Köppchen», «AHN Palmberg» et «WELLENSTEIN Kurschels» Grand Premier Cru du fameux millésime 1995.

Côté création artistique cette année, ce furent Sunthia KREUTZSENG et Carlos MOREIRA de l'Agence «Made by SAMs» qui laissèrent libre cours à leur imagination pour fêter ce X^e Anniversaire, – ce sigle «DIX» précisément qu'ils ont «formé et façonné» à leur manière, fort originale au demeurant.

Artistes, critiques d'art, la presse, auteurs et graphistes se virent réunis dans les très vifs remerciements qu'exprimaient en l'occurrence les orateurs de la séance de ce premier grand anniversaire.

CRAUTHEM: plus de 172 millions investis dans la piscine

Depuis 1966, la Commune de ROESER possède un bassin de natation aménagé dans le grand complexe architectural de la mairie, installations s'avérant être vétustes et exigeant aménagements ou construction nouvelle!

Les édiles ont opté pour cette seconde alternative, de concert avec les Communes de FRISANGE et WEILER-la-Tour, les trois communes devant exploiter et gérer en commun de nouvelles installations plus fonctionnelles. À cet effet, un syndicat intercommunal a été créé, plusieurs bureaux d'architectes ayant présenté des projets dès 1994.

Le nouveau projet se situera en amont de l'école de CRAUTHEM, la «volumétrie» étant conçue dans une réflexion harmonieuse avec ce bâtiment existant et les extensions projetées. Une toiture galbée en aluminium laquée, au-dessus du bassin, répondra à celle de l'étage supplémentaire du bâtiment scolaire voisin; le sous-sol de la nouvelle construction, au niveau de la cour de récréation, abritera tous les équipements techniques nécessaires au fonctionnement de la piscine, ainsi qu'une salle de musculation, la particularité technique du projet tenant dans la réalisation conjointe d'une installation de cogénération.

Le réseau de chauffage regroupera, hors de la piscine, le chalet des scouts, le complexe mairie-salle des fêtes-ateliers, comme une salle de musique.

Le bassin sera aux dimensions 25x12,5 mètres, sis au rez-de-chaussée, où se trouveront également vestiaires, locaux de stockage et l'infirmerie.

Pour un volume d'eau de 450 m³, 1.400 m³ de béton-coffrage, le devis présume une dépense de l'ordre de 172.751.800 francs, dont 50% seraient à charge de l'État, les frais nets de construction et d'équipement étant répartis sur les trois communes suivant une clé arrêtée d'un commun accord. La pose de la première Pierre a eu lieu le 28 novembre dernier, en présence du Commissaire de district Charles LAMPERS, des maires de trois communes et autres échevins et conseillers communaux. On présume que le «premier plongeon» pourrait se faire dès avril 1998...

Triple inauguration à FEULEN: hall sportif, salle de musique et raccordement au gaz naturel

Un événement peu commun s'est fêté à FEULEN le 24 novembre: en présence du Ministre Alex BODRY, du Vice-Président de la Chambre des Députés Ed. JUNCKER, des députés de la circonscription Nord comme du Commissaire de district Jean JUNG, le Bourgmestre Fernand ETGEN a pu dire sa satisfaction lors de son allocution de bienvenue pour une triple inauguration.

Avant que le ruban tricolore ne fût tranché, la société de musique Fanfare de FEULEN et la jeunesse scolaire avec une démonstration gymnique et sportive, avaient assuré l'encadrement adéquat de la journée de fête.

Le bourgmestre qualifia le raccordement au réseau du gaz naturel comme de première importance pour l'Oesling, tout en soulignant que FEULEN était la seconde commune raccordée, la section d'OBERFEULEN devant s'y joindre par les grands travaux à exécuter en 1997.

Projeté depuis 1970, le hall sportif s'était avéré être impossible à porter par les budgets communaux, la décision de cette réalisation ne datant finalement que de 1992: hall sportif, salle de musique et hangars spacieux pour les services techniques étaient prévus au projet portant sur une dépense de l'ordre de 153 millions de francs; on dut, – hélas! – encore déchanter en suppri-

mant les hangars, de sorte à en arriver à une dépense de 83 millions, projet approuvé. Les locaux pour services techniques furent finalement aménagés à un autre endroit, pour 8 millions de francs en dépense.

Le nouveau hall sportif, sobre mais fonctionnel, est aux dimensions 36x18 mètres, la nouvelle salle de musique s'avérant être particulièrement précieuse, au moment où la société locale regroupe 60 membres actifs!

Le Ministre Alex BODRY, remercié pour l'apport financier public, transmit les chaleureux compliments du Gouvernement et les siens propres; l'orateur insista sur l'importance énergétique quant au raccordement au gaz naturel. Sur le plan socio-culturel, le pays disposerait désormais de 177 halls sportifs, 11 projets se trouvant en voie de réalisation, pour 15 autres constructions projetées. Il appartint au Curé Pierre HAU de bénir les nouveaux locaux.

Un bâtiment public multifonctionnel inauguré à HESPERANGE

Situé en face du «Centre civique» à HESPERANGE, le bâtiment administratif et d'intervention que la commune a inauguré samedi, le 7 décembre en présence du Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, hébergera l'unité des soldats du feu de la cité, comme la Société Harmonie municipale.

En présence encore du Commissaire de district Charles LAMPERS, du délégué du «Conseil Supérieur» des services nationaux d'incendie, du Maire de la Ville-Sœur française ROUSSY-le-Village Guillaume SEWERT, le Bourgmestre Alphonse THEIS dit sa satisfaction de voir cet imposant et très fonctionnel bâtiment réalisé, – «d'excellentes solutions demandant en général une période prolongée d'études et d'analyses, le résultat s'avérant être d'autant plus probant, le jour venu...»

Jean STEIN, commandant des Sapeurs-Pompiers locaux, dit toute sa satisfaction également concernant les excellents acquis structurels du nouveau centre d'intervention, avant de rappeler le souvenir de l'ancien premier Échevin Albert WANDERSCHEID, récemment décédé, et auquel l'activité et les problèmes touchant de loin ou de près le service d'incendie tenaient particulièrement à cœur.

Lors de la bénédiction des nouveaux locaux, l'Abbé Fernand HUBERTY insista sur l'engagement altruiste qu'impliquerait le service d'incendie pour une jeunesse pouvant se sentir co-responsable et engagée, tout comme les musiciens montreraient continuellement une grande disponibilité et un engagement certain au profit de la communauté du site. Ruban tricolore tranché, visite des lieux par les hôtes: garages spacieux pour cinq véhicules d'intervention et locaux d'instruction ou de réunion au rez-de-chaussée, le premier étage offrant une grande salle commune avec buvette, le second la salle des répétitions de la Société Harmonie.

L'ancienne chapelle, dédiée à Ste.BARBE, – patronne des soldats du feu au même titre que St. FLORENT – qui avait dû céder sa place pour la nouvelle construction, fut reconstruite, contiguë au bâtiment central.

Notons que le bâtiment multifonctionnel revient à quelque 53 millions de francs.

«L'Administration de l'Emploi» a déménagé

Bien trop à l'étroit dans ses bureaux sis au 38 A de la Rue PHILIPPE II, – depuis avril 1989 – «l'Administration de l'Emploi», actuellement dirigée par M. Jean-Marie MOUSEL, a déménagé dans les plus de 90 bureaux fonctionnels, situés dans la nouvelle construction Coin Rue BENDER-Rue du Fort NEIP-

PERG, dès lors dans les parages immédiats de la nouvelle «Rocade de BONNEVOIE»; de ce fait l'accès sera facile et les possibilités de parking autrement plus nombreuses que jusque-là.

Les travaux de construction ont pris bien plus d'une année, les locaux ayant été disponibles depuis octobre dernier; toutefois, le déménagement, suite à des difficultés administratives et d'organisation, a été différé jusqu'en deuxième semaine de décembre 1996, la dernière cellule administrative ayant quitté le N° 38A de la Rue PHILIPPE II le 20 décembre.

On notera que l'Administration de l'Emploi, dépendant organiquement du Ministre du Travail, entretient des filiales majeures à ESCH-sur-ALZETTE, à DIEKIRCH comme à WILTZ. Fidèle à une politique gouvernementale optimale en matière d'information du citoyen, l'Administration de l'Emploi sera dotée de consoles électroniques d'information, renseignant les intéressés sur des emplois disponibles sur le marché du travail; de cette façon, la personne en quête d'emploi pourra engager personnellement des démarches auprès de patrons potentiels, l'engagement étant conclu, comme par le passé, par l'administration elle-même.

Innovation encore en ce qui concerne les échanges électroniques directs de données en tout genre entre l'Administration de l'Emploi et des établissements économiques de majeure importance à plus grandes potentialités d'embauche, l'offre et la demande d'emplois pouvant de ce fait être traitées bien plus expéditivement; de cette façon aussi, les longues files d'attente constituées par des personnes en quête d'emploi appartiendront au passé, de nouvelles et habiles structures d'accueil ayant complétement été mises en place.

En principe, l'Administration de l'Emploi s'occupe de tout ce qui touche de loin ou de près à l'offre de l'emploi comme aux engagements professionnels; toutefois, l'assurance pour personnes sans emploi, l'orientation professionnelle, la formation, le recyclage professionnel ou la réorientation, comme l'intégration professionnelle ou encore le conseil et l'aide au concitoyen handicapé rentrent-ils dans la très large compétence cette très importante administration.

Importante extension pour l'Hôpital de la Ville d'ESCH

À proximité de l'entrée principale de l'Hôpital municipal d'ESCH-sur-ALZETTE une extension de grande envergure est projetée, un investissement causant une dépense de l'ordre de 227 millions de francs.

Prologue aux travaux: le mardi, 3 décembre un plus grand nombre d'arbres poussant sur l'aire du futur chantier furent enlevés dans leur motte de terre, pour être replantés par les services municipaux en d'autres lieux publics.

La construction nouvelle, se situant entre l'Hôpital et la Maison des Soins-3^e Âge, comprendra un puissant bloc calorigène au sous-

sol, produisant à partir de gaz 1.950 KW en courant électrique et 2.520 KW en énergie thermique, trois unités pouvant réussir une performance continue de l'ordre de 7.500 KW, quantité qui ne desservira pas seulement l'hôpital, mais d'autres institutions publiques, dont le Centre d'intervention pour Sapeurs-Pompiers volontaires, les Centres pour Personnes âgées étatique et communal - «Centre Albert SCHWEITZER» -, la Maison de Retraite promue par ARBED, des projets privés finalement.

Au rez-de-chaussée, une cafétéria sera construite, local ayant directement accès et joint avec l'entrée principale; alors que les installations énergétiques au sous-sol causeront une dépense de 158 millions de francs, la réalisation de la cafétéria coûtera 68,7 millions, la surface totale de la construction se chiffrant à 1.241 m².

L'autorité communale eschoise présume que la construction de la cafétéria sera entamée en juin 1997, sur 609 m², la finition étant envisagée pour juin 1998. L'Hôpital municipal est sujet à d'autres aménagements, extensions ou modernisations, causant en gros une dépense globale de quelque 3,1 milliards de francs, à échelonner par exercice budgétaire jusque vers l'an 2005.

La Ville de LUXEMBOURG à l'époque de la Nativité

Selon une tradition bien établie, la capitale s'est parée pour les semaines et fêtes de Noël, de la St.Sylvestre et du Jour de l'An, les artères principales et autres places publiques rayonnant de mille et mille feux, féériques jeux de lumière.

À la Place d'Armes, 52 commerçants-forains offrirent la traditionnelle panoplie en cadeaux, gadgets de toutes sortes, comme les plus appréciées des finesses gastronomiques, vinicoles ou de distillation, faisant joie et donnant plaisir au plus sensible des palais et goûts. On notera que cette année, les fonds recueillis à la grande Crèche de Noël devant le Cercle municipal sont destinés à l'Initiative parentale des Enfants hyperactifs comme au «PÄERD's ATELIER», institution socio-éducative établie à MERSCHID-lez-ESCHDORF. Soulignons par ailleurs que les forains du Marché de la Nativité en ville ont pu offrir 1,5 millions de francs en dons caritatifs depuis la création dudit marché.

En cet hiver '97, la Ville de LUXEMBOURG s'était enrichie d'une réelle attraction publique encore par la création d'une piste de patinage en plein centre de la Place GUILLAUME, une initiative due à «l'Action CENTRE-VILLE». Cette installation sportive et populaire fut créée aux dimensions de quelque 20m x 20m, soit 400 m², la piste ayant fonctionné selon les jours de grand gel, depuis le 13 décembre jusqu'au 12 janvier 1997. En complément à cette offre, le Cirque «IL FLORILEGIO» avait dressé son grand chapiteau artistique aux Champs des Glacis, pour le plus grand plaisir des jeunes en vacances de Noël.



À l'écoute de nos COMMUNES: Projets et Réalisations

La Commune de PÉTANGE bénéficie d'une grande artère de contournement

Projets 1995-97

PÉTANGE:

- le Contournement/Collectrice du Sud
- Restructurations routières
- le Symposium International de Sculpture '95
- le Lycée Technique Mathias ADAM: extension
- Hôtel de Ville et Place du Marché à réaménager

RODANGE:

- les Lotissements «Croix St. PIERRE» et «NEIWISS»
- le Centre Louis NICOLAS
- la Piscine en pleine air réaménagée

LAMADELAINE:

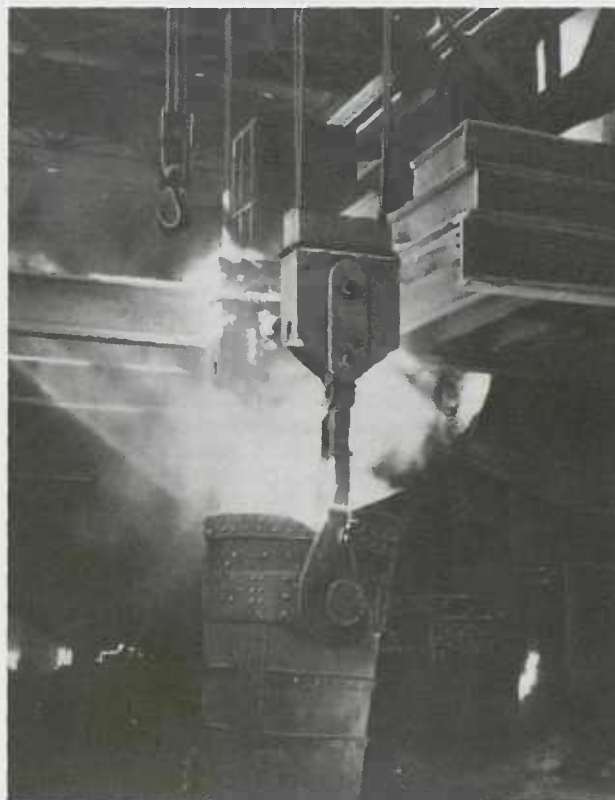
- le Centre de Loisirs agrandi
- Divers lotissements
- le nouveau Centre de Secours-Service d'incendie

PÉTANGE, chef-lieu communal, - devenu essentiellement cité ferroviaire après 1859, plus tard un des centres commerciaux importants du Canton d'ESCH, - RODANGE, la pré-celtique modeste agglomération, plus tard romaine, fortement industrialisée à partir de l'ultime quart du siècle dernier. - LAMADELAINE finalement, troisième section communale, qui hébergea l'ancienne villégiature romaine au haut-plateau du «TITELBERG», forment une commune d'une étendue de 1.193 ha, soit onze km², cinquième commune du pays par ordre d'importance démographique aujourd'hui.

Il convient de relever d'emblée que l'histoire commune des trois sections administrativement unies actuellement ne date que de l'époque de la Révolution Française, de 1795, - un bicentenaire que l'Administration communale de PÉTANGE a fêté le 29 octobre 1995, dans le cadre d'une grande séance musicale, s'accompagnant d'un concours de composition: «Marche du Bicentenaire»!

Après que la Belgique et le Duché de LUXEMBOURG, - ce dernier nettement plus important de par son étendue encore - eussent été conquis par les troupes révolutionnaires françaises en 1795, les territoires occupés et annexés se trouvèrent placés sous administration française, républicaine de 1796 à 1803, impériale ensuite jusqu'en 1813-14.

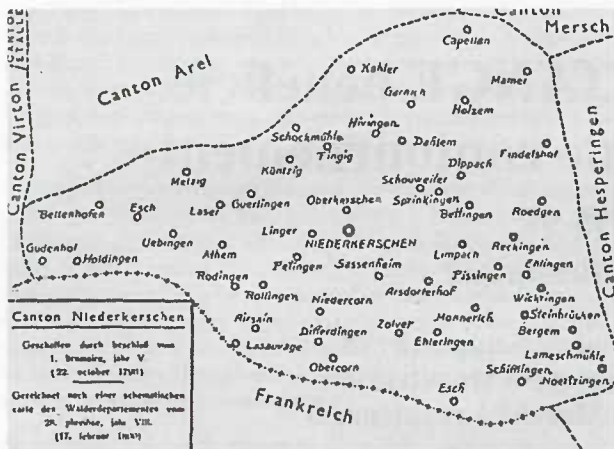
À l'aciérie de RODANGE en 1960: l'or bouillant est acheminé vers les lingotières



L'annexion française avait été définie par la Loi du 2 Vendémiaire de l'An IV, soit le 1er octobre 1795, les territoires conquis se trouvant administrativement structurés en départements. La subdivision de ces unités se fit en districts, cantons, communes ou «agences».

Par le Décret du 14 Fructidor An III déjà, – le 31 août 1795 – la «Justice de PÉTANGE», incorporée dans le Canton de BE-BANGE, avait été créée, ce qui signifie que cette restructuration administrative française était d'un mois antérieure à celle qui devait toucher les autres territoires luxembourgeois du Duché.

Les anciens mayeurs et sous-mayeurs de l'Ancien Régime furent remplacés par des «agents communaux» et leurs «adjoints», les nouvelles «unités» municipales dénommées «agences».



À l'époque républicaine de 1796: le Canton de BASCHARAGE, qui sera «sectionné» en Cantons d'AUBANGE et de BETTEMBOURG

Au Canton d'ARLON...

Le Canton d'ARLON, – territoire ducal et grand-ducal jusqu'en 1839 – reçut les trois sections de l'Agence de PÉTANGE à l'époque de la Première République; comme cette nouvelle structure administrative parut trop étendue, un décret en date du 1er Brumaire, An V, – le 22 octobre 1796 – créa le nouveau «Canton de BASCHARAGE», – intérimairement aussi désigné comme «Canton de SOLEUVRE» –, auquel les trois sections de l'agence pétangeoise furent incorporées.

Une carte du «département des Forêts» cite pour le 28 Pluviôse de l'An VII, – 17 février 1800 – les quatre districts et les 26 cantons qui constituèrent cette grande unité administrative, remaniée à diverses reprises par après encore.

Ainsi l'Agence de PÉTANGE fit partie du Canton de MES-SANCY à partir du mois de mars 1802, de celui de BETTEMBOURG depuis 1804 jusqu'à la fin de l'Empire – (1814) – et même au-delà jusqu'en 1839, année du troisième démembrement de notre territoire national. À partir de cette époque, PÉTANGE, RODANGE et LAMADELAINE furent incorporés dans le Canton d'ESCH-sur-ALZETTE: dans le cadre de la restructuration cantonale et communale que décrétèrent les lois du 12 octobre 1841 et du 24 février 1842, les sections communales pétangeoises restaient réunies, le conseil communal comptant initialement 7 mandatés pour une population de 1.005 habitants. Ce nombre se formait des 345 habitants de PÉTANGE, 224 à LAMADELAINE, 405 pour RODANGE, 6 à «RODENHOF»/ancienne Ferme AIR SAIN démolie à la fin du siècle dernier, 5 personnes à GRUNDHOF, – il faut probablement entendre FOND-de-GRAS, – «NEUMÜHLE» avec 9 personnes, «LAMAREGOLLE», modeste quartier de l'ancien moulin rodangeois, avec 11 habitants.

La CHIERS – «CHARA» aux origines...

KARISA, voire KARUSA ou encore KARUSCA, dénominations préhistoriques datant de l'époque celte au moins, auraient été le nom et d'une plaine importante traversée et finalement modelée par une rivière d'importance, devenue un ruisseau pierreux, comme d'une peuplade celte même.

CHARA, – «car» et «a» – signifieraient «ruisseau» et «pierre», dès lors «ruisseau à pierres»; le poète romain FORTUNATUS – (535-600) –, Evêque de POITIERS, cite dans une de ses oeuvres le cours d'eau CHARES, – carminam, carmen, SIGEBERT de GEMBOUX – (1030 à 1112) mentionnant le «CHARUS fluvius» en 980.

Il semble que les plus anciens documents renseignent donc KARA, CHARUS en 636 et en 980 encore, CHARA ou CHER pour l'an 947, KAR en 1254, – pour 1416 KARE, KAREN et KARRE, terminologie en rapport avec NIEDERKAR et OBERKAREN, cités en 1486, situés à la source respectivement au bord-rive gauche de la KAR: le radical «char», «charage» et «charreise» se retrouvait également dans les toponymes HAUT- et BASCHARAGE.

Il est probable que la CHIERS, appartenant au bassin versant de la MEUSE, – d'KOR en luxembourgeois – ait joué quelque rôle quand les premières peuplades se fixaient dans les grands parages de la vallée, encore que les vestiges historiques les plus importants, nombreux et révélateurs de culture, aient été trouvés plutôt sur les hauteurs environnantes des trois sections communales pétangeoises, – entendons les plateaux et les pentes du TITELBERG-lez-LAMADELAINE et RODANGE, le «HIERSCHTBIERG» au Nord-Ouest et le «PRÉNZEBIERG» au Sud-Ouest de PÉTANGE, comme dans les alentours élargis, dont NIEDERKORN et surtout CLEMENCY.

Pierreux dans son cours supérieur, le lit de la CHIERS devint boueux et limoneux, voire marécageux dès qu'il s'élargit modestement aux plus lointains abords de BASCHARAGE, – le CHARAIZE de 1281 – pour baigner LINGER au Sud, le LINRE de 1311, – LYNERES 1339, LYNRE de 1364, «LYNIERES» de lais CHERAIZE (1381), finalement encore LINRE by PETINGEN, cité dans un document de 1383... Ces abords humides et boueux de la Chiers auraient-ils incité les premiers «colons» de la vallée à se fixer plutôt sur les hauts-plateaux et les éperons sis en hauteur ?



Monnaie gauloise en or avec inscription POTTINA



Panoramique «TITELBERG»

Les CELTES sur ce que sera le «TÈTELBIERG»...

D'aucuns prétendent que ce seraient des minorités de LIGURES, – cette très importante peuplade établie également dans le grand bassin méditerranéen – qui auraient établi quelques agglomérations majeures dans nos contrées, où ils auraient été conquis, assujettis et repoussés par les CELTES en «mouvement», se fixant peu à peu en Gaule, – ces deux peuplades importantes se mélangeant sur des décennies, occupant en gros les territoires situés entre le Rhin et les côtes de l'Océan atlantique.

Les peuplades celtes-germaniques comptaient entre autres les BELGAE, qui occupèrent en gros le Nord-Est de la Gaule et que Jules CÉSAR, homme d'État romain, Empereur et conquérant qualifia comme «les plus courageux parmi les Gaulois» dans son oeuvre «De bello gallico». Dans nos très larges régions –, soit la grande aire de colonisation sise entre le Rhin et la Meuse, sur les deux rives de la Moselle – ce furent surtout les TREVIRI, les EBURONI et MEDIOMATRICI, les REMI, plus au Nord-Ouest les NERVII.

L'époque celto-gauloise, aboutissant à la période gallo-romaine, celle en particulier de la peuplade des TREVIRI a laissé de riches et instructives traces sur le haut-plateau du futur «TITELBERG», surplombant LAMADELAINE et RODANGE: d'importantes fouilles par les instances muséales luxembourgeoises – essentiellement entre 1975 et 1991 – ont

Photo: Musée national d'Histoire et d'Art - Jeannot METZLER

mis à jour les restes de remparts en bois situés successivement sur un seul ou derrière des fossés de protection probablement, en partie construits sur des soubassements constitués par différentes couches de pierres non taillées, mais apparemment choisies et disposées avec système. On a trouvé des broches-clous provenant des fours à fer du plateau lui-même, des fibules nombreuses de très différentes configurations et inégalement bien conservées, selon le matériau utilisé et son maniement, divers types de poterie d'un genre simple et fruste ou plus finement «travaillés», voire richement décorés. Selon l'argile utilisé, comme par le degré de cuisson et les soins assurés à celle-ci, les poteries sont mieux ou moins bien conservées. Les pièces ou tessons trouvés illustrent des ustensiles ménagers ou de cultes, dont des bols, des écuelles de différentes formes et grandeurs, des vases globuleux ou bassines ventruës, confectionnés à la main ou sur tour de potier.

Caius Julius CAESAR, TITUS et le «TÈTELBIERG»

C'est surtout sous Jules CÉSAR, né en 101 avant J.-Chr. empereur jusqu'en l'an 44, que la ROME avec ses nombreuses légions ou cohortes bien structurées se fit conquérante; la Gaule fut assujettie, dont nos larges parages de 58 à 51 avant notre ère: Le général romain LABIENUS battit les TREVIRI près de LUXEMBOURG en 58 av. J.-Chr. Le fils de VESPASIEN, le général TITUS, – empereur de 79 à 81 –, fut le grand concepteur et constructeur d'oeuvres architecturales

monumentales, dont le Colisée à ROME, les grandes thermes, l'arc qui portera son nom dans l'enceinte de la ROMA Augusta, – probablement aussi une partie majeure du magistral oppidum du «TITELBERG».

La cuesta formant la limite septentrionale des futurs «plateaux ferrugineux» de BRIEY et du LUXEMBOURG a constitué de tout temps un sous-sol géologique riche, duquel les peuplades colonisantes celte, gauloise et romaine ont su tirer grand profit: les marnes micacées, les argiles de différentes compositions ont été utilisés pour la confection de poteries à la main ou sur tour, comme également dans les constructions en prisé, la terre argileuse étant moulée pendant la construction de parois à l'aide de banches.

La principale richesse toutefois de ce sous-sol sur le haut-plateau furent les différents types de minerais de fer: celui, alluvionnaire en plaine, «récolté» et lavé ou fondu avec grand soin, les minerais pisolithiques à haute teneur en fer – jusqu'aux gisements oolithiques finalement, exploités sur le plateau et dans les pentes qui y mènent.

Le «TITELBERG» fut un important lieu d'exploitation pour divers minerais, dans la nuit des temps, mais également les hauteurs autour de PÉTANGE, LINGER, ATHUS et CLEMENCY, exploitations à «ciel ouvert» plus récemment jusque vers 1850-55.

La richesse des vestiges historiques...

Les fouilles archéologiques au «TÊTELBIERG» comme dans le très grand environnement de ce plateau furent souvent difficiles du fait de la présence de nombreux terrains industriels, d'exploitations minières en service encore, comme des terres en labour ou des surfaces bâties. Dans la vallée, avec des ter-

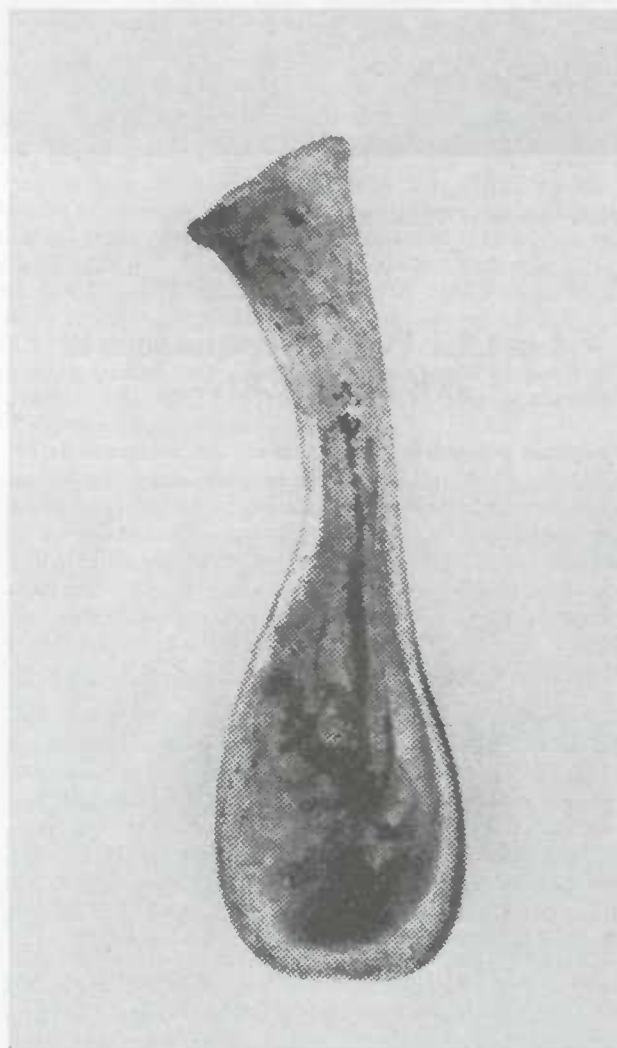


Gobelet en terre cuite grise, décoré de scènes de chasse en relief

rains très humides voire marécageux, les prospections archéologiques furent et restent également difficiles, onéreuses. Aussi les hasards d'un labour, la réalisation de fondations à quelque profondeur ou la grande pelle de quelque entreprise de construction ont-ils fourni de fortuites indications ou des trouvailles, ayant entraîné des sondages-forages, comme des fouilles d'urgence également.

On s'étonnera pourtant de la richesse certaine comme de la beauté réelle des trouvailles archéologiques celtes, gauloises ou gallo-romaines réalisées sur plus d'un siècle, les dernières suite à des fouilles systématiques, de courte durée, il est vrai, par suite d'un manque évident de spécialistes, comme de crédits budgétaires souvent insuffisants.

Il convient finalement de souligner que les trouvailles archéologiques et les découvertes historiques faites dans le canton d'ESCH, – ainsi à RODANGE et LAMADELAINE, LINGER et PÉTANGE, NIEDERKORN et BASCHARAGE, la nécropole de CLEMENCY avec son admirable chambre funéraire, d'une rare beauté, étendue et riche en mobilier archéologique sont admirables: amphores, bols, vases, bassines avec ou sans couvercle, lampes à huile ou éperons, fibules, sculptures, pierres funéraires, mortiers, de nombreuses monnaies, instruments de travail pour potier, comme un gril, découverte rare, – HELLANGE également, finalement, de par le pays, les sites romains de GOEBLANGE-NOSPELT,



Lacrymatoire, en verre translucide incolore – «TÊTELBIERG»

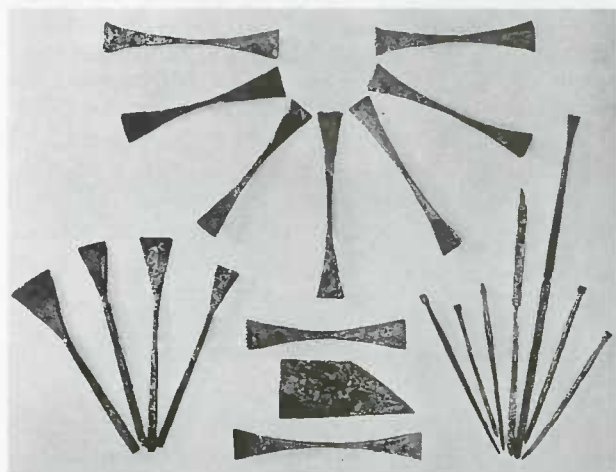
d'ETTELBRUCK, HEFFINGEN et MOMPACH ou STEINHEIM: tous ces sites, disent les spécialistes, doivent être vus en étroit rapport avec «l'oppidum de TITUS»...

L'oppidum, ayant profondément marqué la géographie humaine et son développement à la fin de la protohistoire et pendant l'époque gallo-romaine, aurait été transformé en vicus rural vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère, site établi sur quelque 43 hectares. La richesse extraordinaire du vicus était certainement due à l'exploitation des minerais du sous-sol sur le site même, comme à une vie sociale bien organisée à l'époque déjà.

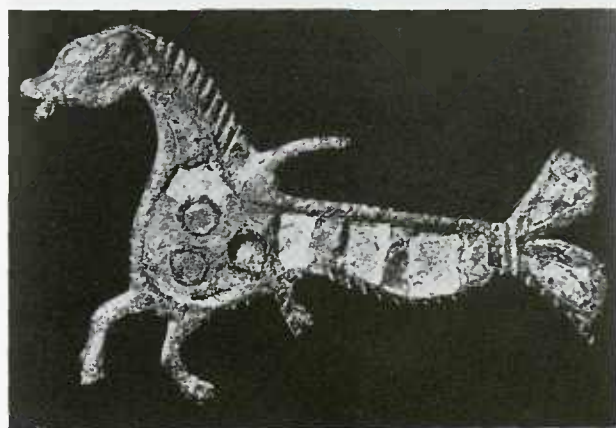
L'ancien site fortifié celte au «TITELBERG», conquis par les Romains, fut complémentaiement consolidé en camp militaire romain, le commandant semblant avoir eu son siège au «PRINZENBERG» pétangeois, un diverticulum – rue romaine secondaire – partant du haut-plateau magdalénien vers PÉTANGE, OBERCORN et HIVANGÉ pour rejoindre plus au Nord la grande route militaire romaine menant de REIMS – par ARNON-LUXEMBOURG-ANDETHANA (Niederanven) – WECKERBILLIACUS (Wasserbillig) à TRÈVES, avec un grand embranchement vers COLONIA (Cologne).

Vers les grandes migrations et l'époque franque

Soucieux de défendre leurs «pagi trans-alpini» contre les tribus germaniques menaçantes, les Romains érigèrent d'importantes tours de guet sur des hauteurs topographiques, ainsi au MONT de SOLEUVRE et dans les parages du BOCK, au futur «Marché-aux-Poissons», à quelque distance du promontoire sur lequel le Comte ardenais SIGEFROI érigea le LUCILINBURHUC, origine fortifiée de notre capitale.



Outillage de potier du TITELBERG



Fibule en bronze émaillé, petit trésor du «TITELBERG»

Vers 375 de notre ère, d'importantes populations venues des immenses plaines asiatiques et russes se mirent en migration vers l'occident, livrant combats et guerres aux Germains et Romains, chassant des parties importantes des peuplades résidentes qui firent mouvement vers la Méditerranée, la péninsule ibérique et l'Afrique du Nord.

Toutefois, les Romains, Gaulois et Germains s'unirent une fois encore militairement près de CHÂLONS, en 451, où les HUNS, sous leur Roi ATTILA – (+ 453) – furent définitivement défaits; ils se retirèrent d'Europe par la péninsule italienne, dévastant et pillant, le Pape LÉON I^{er} sauvant ROME et l'Italie par d'habiles pourparlers avec ATTILA.

PÉTANGE, RODANGE et LAMADELAINE étaient passés possessions franques-riparaires en 413. L'Empire romain défit par les Germains en 476, ceux-ci allaient être assujettis à leur tour par les FRANCS, avec la peuplade des ALLAMANS établie dans nos contrées. Les SUÈVES, les MÉROVINGIENS sous CLOVIS I^{er} soumièrent les Gaulois en 496.

Les héritiers de CLOVIS, parmi eux les «rois fainéants» et leurs successeurs encore, dont PÉPIN le BREF, allaient créer les bases politiques et administratives pour plusieurs siècles d'histoire mouvementée, assises qui donneront naissance à la puissante souche des CAROLINGIENS, sous CHARLEMAGNE notamment de 800 à 887: une réelle renaissance culturelle s'amorça et se développa après des siècles «pauvres et barbares»...

La LOTHARINGIE, – dont sera RODANGE notamment en 843

Le Traité de VERDUN divisa l'empire de CHARLEMAGNE et de LOUIS I^{er} le Pieux en trois parts: à l'Ouest; l'ancienne Gaule qui sera la France sous CHARLES le CHAUVÉ; au centre LOUIS LOTHARIE, le fils aîné, reçut les territoires francs moyens, la «LOTHARINGIE» dont firent partie deux des sections de la future commune de PÉTANGE, – finalement à l'Est les territoires de LOUIS l'Allemand...

Cette structure première des territoires francs-mérovingiens ne dura que peu de temps; un nouveau parcellement territorial en «pagi» en résultait, avec un comte-souverain à la tête de chaque pagus. Les comtes furent nommés par le roi, CLOTAIRE I^{er} devant marquer en 514, son accord en ce qui concernerait le vote-désignation des hauts-fonctionnaires justiciers et administratifs dans les rangs des propriétaires fonciers; par cette pratique, le pouvoir effectif passa en fait aux propriétaires, situation que les souverains tentèrent de redresser, en nommant les «coursiers royaux», effectivement contrôleurs des comtes-vassaux.



Habitées par de très laborieuses gens, – les pauvres maisonnettes

La structuration politique et administrative insuffisamment rigide des « pagi » eut pour conséquence directe la dislocation de ceux-ci en 3 à quatre « centaines » par « pagus » au milieu du IX^e, avec un Centenarius à leur tête, époque vers laquelle « HROT-KINSINGAS » – le RODANGE de 842 – se trouva documenté sur parchemin. En dehors de RODANGE, quelques fermes pétangeoises, LAMADELAINE et une partie de « CHERAIZE la haulte » firent partie de la LOTHARINGIE.

Quand celle-ci se disloqua politiquement elle-même entre 920 et 970, RODANGE et LAMADELAINE firent partie de la Haute-Lotharingie pendant une quarantaine d'années, de même que les autres territoires du comté cités.

«REDDINGEN» 896, bientôt propriété longovicienne

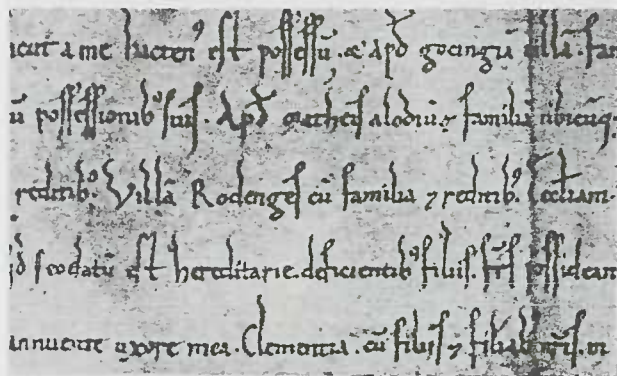
Selon le sociologue De la FONTAINE, le modeste hameau rodangeois aurait figuré dans un document, conservé au Cloître de St.-VANNE – (Verdun), daté en 896: REDDINGEN, pour RODANGE!

Quand l'empire carolingien se disloqua pendant la seconde moitié du X^e, RODANGE fit partie, comme LAMADELAINE, AUBANGE et ATHUS, de la Seigneurie de LONGWY en 973, sous le Comte LIUTHARD, possession qui passa un peu plus tard à un de ses parents, le Comte ardennais GISELBERT de LUXEMBOURG, mort vers 1056, époque à laquelle la construction de la seconde enceinte de LUCILINBURHUC était entamée.

Le fils de GISELBERT, le Comte CONRAD I^{er} de LUXEMBOURG fonda l'Abbaye de ALT-MÜNSTER le 6 juillet 1083, – fondation monastique des Bénédictins vouée à Notre-Dame. En fait, ce fut un imposant établissement religieux sis dans la Montée de CLAUSEN, sous le « BOCK LUCILINBURHUC », fief seigneurial. Le parchemin de fondation d'ALTMÜNSTER, scellant de nombreuses donations foncières et pécuniaires en provenance du Comté entier, cite «... villam RODENGES cum familia et redditibus...», à côté de « Ecclesiam de SANTWILRE, Ecclesiam de FUREN, Ecclesiam de RODE... » (sur la Syre !), comme d'autres possessions encore.

La donation comtale comportait ainsi concrètement «...le village de RODANGE avec ses habitants et toutes les recettes»; elle fut confirmée par la suite en 1123 par GUILLAUME, un fils de CONRAD I^{er}, document dans lequel le successeur de ce dernier confirma son intention de vouloir continuer et assurer l'oeuvre de son père, «... villam RODINGES cum banno cum familia et omnibus redditibus...», – élargissement de la donation dès lors.

Ce document fut signé conjointement par HERMANUS, Comte de SALM; GODFRIDUS, Comte d'ESCH-sur-Sûre; THEODORICUS de BOURSCHEIDT, THEODORICUS de



L'Acte de fondation de l'Abbaye d'ALTMÜNSTER de 1083 renseigne notamment «... Villam Rodengens cum familia et redditibus...»



L'Abbaye Notre-Dame à LUXEMBOURG au XVI^e siècle

FISCHBACH, ALBERTUS de PREIS, PETRUS d'ARLON, JOHANNES de GREISCH et d'autres seigneurs.

Le 12 avril 1128, le Pape HONORIUS II, – né à FAGNANO, mort en 1130 – confirma aux Palais du LATRAN, toutes les possessions de l'Abbaye de ALTMÜNSTER, les plaçant même sous protection papale, confirmation comme l'avait prononcée le « Comes de LEZELEBURG » en 1122 déjà, et BRUNO de TRÈVES comme « RODANGA », en 1123 également.

Les dénominations de RODINGES et ROTHENGES se retrouveront encore dans un parchemin le 5 mai 1145, nouvelle confirmation des possessions foncières sous rubrique, par le Pape EUGÈNE III.

En 1190, suite à des transactions familiales, LONGWY avec RODANGE, LAMADELAINE, ATHUS, AUBANGE et des fermes isolées de PÉTANGE ou BASCHARAGE, furent lotharingiens de nouveau, pour une dépendance politique et foncière qui allait persister jusqu'en 1300.



Sceau de la Comtesse ERMESINDE de LUXEMBOURG (1196-1247). La Souveraine octroya diverses Chartes de franchise à des villes et bourgs du comté, dont LUXEMBOURG – Reproduction: Archives de la Ville de LUXEMBOURG

En l'an 1225, la donation rodangeoise et celle de nombreuses autres propriétés furent confirmées pour l'Abbaye d'ALTMÜNSTER par WALRAMUS, le conjoint de la Comtesse ERMESINDE, Duc de «LEMBOURCH», Comes de «LUTZENBOURCH» et de RUPE (Laroche ou Larochette?), Marcho ARLUNENSIS – (marquis d'ARLON) –, le libellé stipulant notamment «...allodium Canouts de Heizinga (HUSSIGNY), cum familia in ROEDINGA et in KUNCKNE...» (KÜNTZIG = CLEMENCY?). Bien qu'en dépendance territoriale lotharingienne directe, RODANGE et LAMADELAINE probablement au même titre – eurent toujours l'Abbé – Prieur d'ALTMÜNSTER comme seigneur foncier et justicier.

À cette époque, la Seigneurie de KAHLER possédait tout Haut-CHARAGE, la moitié de BASCHARAGE, l'autre moitié

dépendant du Comté de BAR. Aux Seigneurs de KAHLER suivront, vers 1260, ceux de STERPENICH.

RODANGE, non directement affranchi, dans la francophonie encore...

Comme RODANGE fut propriété monacale d'ALT-MÜNSTER pendant près de deux siècles, il est peu probable qu'une lettre d'affranchissement ou «de charte franchise» ait jamais été octroyée au modeste bourg, contrairement à ce qui fut le cas pour PÉTANGE, LINGER, BASCHARAGE et HAUTCHARAGE, – quatre fiefs modestes d'une même seigneurie, ayant eu des connexions administratives ou paroissiales pendant longtemps.



La situation politique vers 1718: RODANGE, «MADELAINE», Bas-ATTUS, AUBANGE sont terres lotharingiennes, – alors que PETTANGE, OBER- et NIDER-CHERANGE, comme LIGNIER (Linger) restent territoires en dépendance de la Prévôté de LUXEMBOURG

Le 30 septembre 1292, FERRY III, Duc de LOTHARINGIE, vendit le château de LONGWY avec toutes ses dépendances, dont RODANGE-LAMADELAINE, à HENRI III de BAR pour un montant de 28 000 Livres tournaises, demandant par la même occasion à tous les suzerains dépendants et à leurs alliés directs de reconnaître le nouveau propriétaire comme leur souverain premier; parmi ceux-là, l'on compta le Seigneur de RODANGE, – gérant local du «Hof».

Pour RODANGE, devenu chétive seigneurie foncière, avec les droits de moyenne et basse justice, on cite les seigneurs GUILLAUME et ANSELME de RODANGE en 1278, le noble Chevalier GUILLAUME, Seigneur de RODANGE vers 1300. On notera que les supplices suprêmes pour des condamnés à mort rodangeois étaient subis à l'époque à la potence longovicienne, siège de la haute justice, pour autant que la maison comtale à LUXEMBOURG ne tenait pas à s'en mêler...

L'Accord de BRUGES de 1301, – rétablissant la paix entre la France unie au BARROIS contre ÉDOUARD I^{er} d'Angleterre – stipula que tous les territoires situés à l'Ouest de la Meuse resteraient fiefs français, ceux, est-meusiens par contre, deviendraient territoires germaniques, dont les 3 sections actuelles de la commune de PÉTANGE, dans leur entité ou en partie.

Toutefois, depuis 1301, on avait défini des fiefs du «BARROIS mouvant» et ceux du «BARROIS non mouvant». RODANGE et LAMADELAINE comptant parmi ces derniers, devinrent terres barrois; elles devaient le rester, même après que le Comte HENRI VI de LUXEMBOURG eût fait un vain essai de prendre LONGWY et ses dépendances par la force, raison pour laquelle il gratifia, par testament de 1308, le Comte ÉDOUARD de BAR de 10.000 Livres tournaises, en dédommagement pour les préjudices causés par l'opération armée.

Tour à tour:

RODANGE-LAMADELAINE fiefs luxembourgeois, barrois, lotharingien-barrois et français...

Il était dit que RODANGE comme LAMADELAINE devaient longtemps être l'enjeu de convoitises politiques ou militaires, comme de «marchés princiers», parfois également être offerts en «cadeau-propriété» par transaction matrimoniale, en détail:

- 1368: le Comte barrois ROBERT I^{er} perdit une malencontreuse action militaire contre METZ; fait prisonnier près de LIGNY, il vendit, pour se libérer, sa propriété pour un montant de 10.000 francs-or-, seigneurie de LONGWY-RODANGE-LAMADELAINE à WENCESLAS I^{er}, Comte de LUXEMBOURG, LAMADELAINE-RODANGE devenant de ce fait proprement... luxembourgeois! WENCESLAS toutefois offrit, en 1376, le rachat de leurs anciennes propriétés rodangeoises aux Barrois!
- 1453: Après diverses opérations militaires menées par les seigneurs barrois contre la Seigneurie Mt. St.-JEAN de DUDANGE dès 1401 à 1410, – année du traité de paix, diverses transactions foncières par héritages réunirent le BARROIS et la LOTHARINGIE, d'où «double appartenance» de RODANGE, de LAMADELAINE, comme de «LA SAUVAGE»...
- 1618: La Guerre de Trente Ans – (1618-1648) – éclate, mettant en lice ennemie et meurtrière catholiques et protestants-réformés, la France appuyant tous les partis, tour à tour, dans le but d'affaiblir la couronne espagnole: des troupes françaises, en 1635, mal conduites et rendues féroces par suite de la position hostile des populations indigènes, – les Croates et les Polonais plus tard, envoyés en renforts contre les Français par l'Empereur allemand, pillèrent et incendièrent autant que les hordes françaises.

La population, misérable déjà avant ces invasions, fut réduite à vivre passagèrement en forêt, survivant de mendicité auprès des très rares propriétaires ayant subsisté: les nombres démographiques baissaient à 30% en moyenne de ce qu'ils furent au début du XVII^e, certaines des censes et masures ou hameaux et villages furent entièrement détruits, déserts, brûlés. Les champs restés en friche ne fournirent pas la moindre récolte, et causaient une disette sur des années; la fièvre typhoïde et la peste sévirent à la même époque. Quelques moindres agglomérations rurales disparurent à jamais de la carte géographique et politique du pays.

Au Traité des PYRÉNÉES en 1659, – époque du premier démembrement du territoire du DUCHÉ de LUXEMBOURG–, la Seigneurie de LONGWY avec RODANGE fut cédée à la LORRAINE/LOTHARINGIE, pour revenir à la France en 1661. Pour une première fois, RODANGE fut réellement française, de même que LAMADELAINE et ATHUS-AUBANGE.

Le Duc CHARLES IV de LOTHARINGIE entama une réforme administrative en 1662, les Prévôtés de LONGWY, d'ARRANCY et d'ÉTAIN étant unies dans le «Bailliage d'ÉTAIN», nouvelle situation politique qui ne dura que jusqu'en 1670, année à laquelle il y eut des contestations d'abord, une guerre ensuite à propos de «droits de douanes». Ce conflit armé opposa CHARLES IV de BAR-LORRAINE et le Roi-Soleil LOUIS XIV. Le 14 octobre de l'année déjà, LONGWY conquis fut français,... de même que RODANGE – plus tard tout le Duché, après que la forteresse de LUXEMBOURG eût capitulé le 4 juin 1684.

La forteresse de LONGWY fut démantelée en 1672, – la ville française avec RODANGE incorporés dans la Prévôté de METZ; en 1679 toutefois, LONGWY, comme LUXEMBOURG plus tard (1685-88) –, furent plus solidement fortifiés qu'avant, suivant des plans dressés par l'ingénieur et stratège en architecture VAUBAN.

Après le Traité de RIJSDWICK, le 30 octobre 1697, conclu entre la France et les alliés adversaires allemands, autrichiens et suédois, LÉOPOLD I^{er}, fils de CHARLES V de LORRAINE, décédé, entra en possession des anciens territoires lotharingiens et barrois, – LONGWY-RODANGE-LAMADELAINE toutefois restant français.

Entraînées dans des échanges militaires dévastateurs lors de la Guerre de Sécession espagnole contre la France, les régions longoviciennes, rodangeoise, magdalénienne, pétangeoise avec LINGER et BASCHARAGE jusqu'aux confins de la capitale luxembourgeoise furent rançonnées, mises à sac, pillées ou brûlées. Ce fut la 25^e, sinon la trentième incursion armée sur moins de deux siècles!

RODANGE-LAMADELAINE, terres lorraines en 1718, françaises et luxembourgeoises en 1766

L'accord de PARIS, intervenu le 21 janvier 1718, entre la France et la LOTHARINGIE, céda définitivement la forteresse-seigneurie de LONGWY avec les villetes et bourgs environnants à la France, alors que le reste de l'ancienne prévôté, dont RODANGE et LAMADELAINE, fut vendu à LÉOPOLD I^{er} de Lorraine, succédé par son fils FRANÇOIS III. Celui-ci laissa la régence en Lorraine à sa mère, pour rallier VIENNE, où il épousa en 1736, MARIA-THERESIA, fille héritière de l'Empereur CHARLES VI; elle sera Impératrice en 1745 et souveraine pour les Pays-Bas autrichiens.

Alors que le DUCHÉ de LUXEMBOURG fut terre gérée par l'Empire autrichien, – sous KARL VI-1715 à 1740, MARIE-THERÈSE de 1740 à 1780, suivie par les règnes de JOSEPH II, depuis 1738, jusqu'en 1790, LÉOPOLD II à 1792 et FRANZ II en 1795, – année pendant laquelle la Révolution Française jeta

ses dévolus conquérant et réformateurs sur les terres luxembourgeoises, – RODANGE fut française déjà en 1766 à la mort de STANISLAS I^{er} de Pologne, qui fut seigneur de BAR, de LORRAINE et de RODANGE sur 29 années!

Quand en 1769, l'Impératrice MARIA-THERESIA et LOUIS XV procédaient à un réajustement des frontières de leurs possessions respectives, RODANGE, LASAUVAGE et LAMADELAINE furent reconduits au Duché de LUXEMBOURG, sous couronne impériale autrichienne; RODANGE et LAMADELAINE étaient en fait «unis» à PÉTANGE, dépendances de la Prévôté de LUXEMBOURG.

En 1769 encore, – à l'instar de ce que les autres villes et localités luxembourgeoises avaient fait dès 1766 à la demande de l'Impératrice, – les Rodangeois durent fournir une déclaration complète relative à leurs propriétés et avoirs; ce relevé-déclaration terminé le 20 août 1770, était signé par le mayeur rodangeois François GLOUTIN et son adjoint François GAUCHE. Les détails du relevé étaient rédigés en français, dans une orthographe toutefois que l'on qualifierait pédagogiquement de «moyenne», voire «faible» par endroit, le langage barrois par ailleurs se distinguant en de nombreux points de ce que l'on serait appelé à définir comme le «français classique», châtié.

Ledit relevé foncier toujours renseigne 105 propriétaires à RODANGE, dont 38 résidents seulement ! Les Rodangeois ne furent pas riches, pas plus que tous ceux qui avaient survécu à 3 siècles de guerres.

Les «Seigneurs» de RODANGE: 1620 à 1770

Il paraît intéressant de passer en revue un certain nombre de seigneurs locaux rodangeois, l'ancien «RODANGA» de 1123, le «ROTHENGES» de 1137 ou le «REILDINGEN» cité dans un parchemin de 1247, selon De la FONTAINE.

Le premier «seigneur» rodangeois, connu avec certitude par document, fut FRANÇOIS de THOMAS sin, Prévôt d'ARRENCY et maîtres des Forges sidérurgiques de HERSERANGE-lez-LONGWY; il fut propriétaire de RODANGE de 1620 à 1677, marié à MARIE BIEVER de DASBOURG. Comme il n'avait pas d'héritier, ses domaines passaient à sa nièce Mar. Suz. WEYER-MALBERG, mariée à Jean de GROULART-JALHAY – (1677 à 1707). Celui-ci épousa en secondes noces Barbara-Marie-Josette de HAHN – (1707 à 1733).

De l'époque administrative de celui-là, un différend qui avait couvé sinon duré deux décennies entre RODANGE et la villette française de LONGLAVILLE, relatif à une redéfinition – marquage des frontières précisément par arbres – «marqueurs» ou par bornes en pierre, trouva une solution satisfaisant les deux côtés.

La veuve de J. de GROULART-JALHAY épousa, en 1733, le Seigneur Joachim-Joseph d'ELEVEMENT, le couple devenant propriétaires rodangeois jusqu'en 1751, période après laquelle le Barron Jean-François-Henri-Gérard d'HUART, marié à Anne-Marie-Camille de VILLERS, assurait la gestion administrative rodangeoise jusqu'en 1781.

Il est entendu que ces parfois très «modestes» seigneurs locaux ne bénéficiaient que de compétences et d'un pouvoir fort restreints dans bien des approches, telles justices, taxes, redevances, administration, voire législation locale ou réglementations; peu à peu, leurs compétences ne furent plus que «purements communales», finalement réduites à néant par le pouvoir central à LUXEMBOURG à la fin du XVIII^e.

Dans la «Notice de la LORRAINE» de 1756 en effet, on lisait encore: «RODANGE, RODANGIUM, village sur la Chiers, «an diocèse «de TRÈVES, office et prévôté de VILLERS-la-MONTAGNE, recette et bailliage d'ÉTAIN, cour souveraine



Monnaie de l'Impératrice MARIE-THÉRÈSE (1740-1780). Première émission (agrandie) de 1757: «Ad Usum Ducatus Luxem.»

de NANCY, le roi en est seul seigneur», ce Roi étant à l'époque STANISLAS de POLOGNE, devenu Duc de LOTHARINGIE en 1737.

De «Van den BROUCK» au «BROUCKER-WEE»

Dans ses «Mémoires» personnelles, le Baron d'HUART, propriétaire-«seigneur» à RODANGE relate comment, dans des circonstances singulières, il vendit en 1751 un complexe foncier important sis à RODANGE à l'Abbaye d'ORVAL, pour un montant de 36.000 florins.

L'Abbaye devait revendre cette propriété en 1795 à un fermier d'origine hollandaise, du nom de Van den BROUCK, moyennant un acompte de 1.000 Louis d'or. L'abbaye lui certifia toutefois le reçu sur toute la somme convenue, à condition que Van den BROUCK produisît un titre en échange, ce que le Hollandais ne fit pas ! L'acquéreur incommode fut sommé par le Directeur des Domaines PRUNEAU à LUXEMBOURG de régler le légalement dû; finalement le légitime requérant ne devait pas avoir gain de cause... et l'affaire fut classée!

Van den BROUCK avait fait construire en 1802 un nouveau chemin, reliant RODANGE-haut avec les parages sis en contre-bas, vers les terrains que devait traverser la nouvelle route LUXEMBOURG-PÉTANGE-RODANGE-LONGWY-REIMS-PARIS, qui sera construite à partir du 6 juillet 1845, route de 2^e classe au début encore ! Pendant des siècles, la liaison routière principale conduisit de LUXEMBOURG et PÉTANGE par LAMADELAINE en FRANCE, passant dans les environs du «RÉIMERHAF» pétangeois, par LAMADELAINE – Rue de la «MAREGOLE», par le «CLOPP», jusqu'à la «Montagne de SAULNES» – la Fontaine d'OLIÈRE vers «LONGUE-la-Ville» et LONGWY: ce fut le «Grand Chemin de LONGWY», artère qui avait déjà joué son rôle lors des invasions françaises, dès les XVII^e et XVIII^e siècles.

De nos jours encore, la «Rue du Chemin DE BROUCK» rappelle cet ancien et étrange (!) propriétaire rodangeois de la fin du XVIII^e: de «BROUCKER-WEE», une rue peuplée avec la nouvelle Cité «Vieilles-Parts».

Les dernières inscriptions aux livres de la «Justice de RODANGE» furent opérées entre 1770 et 1794, à la veille de la «Révolution»: François GLOUTIN fut mayeur en 1773 encore, Jean LAFONTAINE en 1783, avec François GAUCHE et ledit Fr. GLOUTIN aux postes des adjoints échevins.

«ROLINGA» 1222 – LA MAGDALAINE 1599-1665

Si RODANGE à ses origines, est mis en rapport avec Ste AMALBERGUE, – la Patronne paroissiale du vicariat rodangeois en 1767, comme de la nouvelle paroisse rodangeoise ins-

tituée en septembre 1805 –, l'origine du patronyme local devrait remonter à un RODIN, éventuellement seigneur ou personnage influent à la « nuit des temps », soit vers 700 ou 750; on ne le saura jamais avec certitude!

De façon similaire, selon René KLEIN, un certain RODILO aurait pu se trouver aux lointaines origines de « RODILINGEN », le ROLINGA de 1222, de ROLDENGES en 1442, du ROLDANGE pour 1612, – LAMADELAINE, « ROLLÉNG » de nos jours.

Les sorts civil et politique, sociologique voire économique de ROLLINGEN LAMADELAINE semblent étroitement liés à celui de RODANGE, essentiellement lors des nombreuses transactions territoriales et autres appartenances politiques pendant près d'un millénaire, où les deux bourgs furent tour à tour carolingiens à la fin du VIII^e, lotharingiens en 843, partie du « pagus wabrensis », lotharingiens encore, puis réunis à la seigneurie longovicienne, tantôt lotharingiens encore comme barrois également, ainsi du XIII^e au XV^e, pour passer sous hégémonie française par quatre fois, intérimairement aussi terres luxembourgeoises, cette dernière appartenance devenant définitive en 1795 voire en 1815 seulement.

Si l'on excepte deux invasions militaires avec annexion pure et simple en 1914-18 et 1940-44 par des régimes conquérants et annexionnistes d'outre-Moselle, RODANGE et LAMADELAINE furent bonnes terres définitivement luxembourgeoises, sections de la Commune de PÉTANGE depuis 1815, sous régime politique néerlandais jusqu'à l'indépendance nationale proclamée en avril 1839, définitivement scellée par l'institutionnalisation dynastique luxembourgeoise en 1890, sous S.A.R. le GRAND-DUC ADOLPHE.



Monnaies (agrandies) d'ALBERT et ISABELLE (1598-1621) «Albertus et Elisabet-Dei Gratia» – «Archid.-Austr.-Duces Burg.-et-Luxenb.»

«ROLDANGE dict la MAGDELAINE»

Des relevés concernant les terres suzeraines barroises en 1599, 1612, en 1628 et 1665 citent le bourg-village dit «ROLDANGE La MAGDELAINE», le Duc de LOTHARINGIE et de BAR relevant le 19 mai 1612 encore «ROLDANGE dict la MAGDELAINE».

On s'attardera sur quelques lignes encore pour donner les orthographes de LAMADELAINE sur près de trois siècles, où la désignation se fit essentiellement française – réminiscences lotharingienne et barroise –, tout comme pour RODANGE ayant, comme seule localité luxembourgeoise conservé cette forme comme prononciation en luxembourgeois de nos jours encore ! – : la MAGDELAINE en 1612, la magdelaine en 1599 déjà, la madelaine pour 1668, Ste. Magdelaine 1714, la Madelaine 1770, la madelaine pour 1809 sous l'Empire français, finalement LAMADELAINE, – ROLLÉNG de nos jours..., le suffixe «laine» ayant toujours eu le graphe «ai» !



Habitations exigües, accessoirement fermettes modestes... d'avant la période sidérurgique

Où il fut question de francophonie...

Alors qu'à RODANGE, – plus francophone que d'autres, on l'a dit et vérifié ! – la population était d'expression journalière française jusqu'après la Révolution française, les Magdaléniens s'étant servis déjà de la langue maternelle, l'idiome «ouest-mosellan-franc» (francique, selon d'aucuns !) dans la vie et les rapports journaliers, depuis «toujours» apparemment...

Ces aspects linguistiques particuliers ressortirent encore très clairement d'une pétition présentée par les habitants-paroissiens de LAMADELAINE et adressée à l'autorité compétente ecclésiastique, en vue de la séparation de LAMADELAINE de la paroisse de RODANGE à l'époque du dernier régime français du Duché de LUXEMBOURG, écrit où il est relevé que «... la langue ordinairement utilisée à RODANGE est le français, tel que cela a toujours été ... Les enfants de LAMADELAINE seraient appelés à souffrir beaucoup sous le rapport de la langue, vu qu'à RODANGE toutes les cérémonies et l'ensemble des services religieux, de même que l'instruction religieuse se faisaient en français.» langue que ni les «Rollinger» ni encore leur enfants ne connaîtraient...

«Séparatisme» rodangeois-magdalénien

Unis par une histoire et un devenir politiques sur les siècles que nous évoquons, ayant vu et «senti» leurs intérêts et aspirations économiques communes monter en flèche après la réelle découverte des importants gisements de minerais de fer à RODANGE et LAMADELAINE après 1850, – comme ailleurs également –, lesdites deux sections communales, en dépendance administrative de PÉTANGE, auraient encore ressenti une plus directe volonté d'indépendance...

C'est ainsi que de 1905 à 1908, un mouvement séparatiste se serait manifesté d'abord, précisé ensuite quant à une séparation des sections communales C et B du chef-lieu pétangeois, aux fins de la création d'une Commune de RODANGE, avec LAMADELAINE comme seconde section-soeur, tel que l'avait

pratiqué la nouvelle Commune de RUMELANGE, antérieurement section de KAYL !

Ces vellétés séparatistes se calmèrent dès 1907 à RODANGE, les Magdaléniens n'ayant par ailleurs pas manifesté un enthousiasme béat pour cette nouvelle option administrative, – paroisse autonome qu'ils constituaient finalement déjà, séparée de RODANGE ! – ... et le mouvement séparatiste s'effrita dès 1908: le triptyque communal pétangeois fut sauf; il le restera !

Vers une nouvelle administration...

Ce sera en cette année 1908 encore que la Commune de PÉTANGE acquerra l'ancestral Château «de NOTHOMB» au chef-lieu; la belle propriété était passée aux héritiers de C.-D. Alphonse NOTHOMB, qui y avait vu le jour le 13 juillet 1817, qui deviendra Ministre belge de la Justice de 1855 à 57, Premier Ministre du Royaume de Belgique de 1884 à 1893, ayant finalement vécu les années de sa retraite au château pétangeois, de 1893 au 14 mai 1898, jour de sa mort.

Le Château de NOTHOMB, menaçant ruines dès les dernières années '20, sera délaissé pendant les années 1932 à 34, pour être démoli fin 1935, après avoir abrité le secrétariat communal pendant une douzaine d'années.

En l'an 1935, le Collège échevinal pétangeois, composé du Bourgmestre Pierre J. HAMER, des Échevins Joseph PHILIPPART, premier mandaté pour la section rodangeoise, et Nicolas THILL, LAMADELAINE, décideront de la construction du nouvel Hôtel de Ville; la pose de la première pierre fut fêtée le 20 mai 1936, – une pierre des carrières d'ERNZEN –.

On notera que les Entreprises Antoine TOLLINI de PÉTANGE entamaient l'imposante construction fin mai '36 et que pratiquement tous les travaux artisanaux et autres fournitures furent assurés par des entreprises communales, établies dans les trois sections.

Les Architectes C. DEPOLLO de PÉTANGE et Henri LUJA de LUXEMBOURG avaient dressé les plans pour la construction, de même que pour les aménagements de la Place de l'Hôtel de Ville et du nouveau parc de la cité, sis derrière le bâtiment.

Notons encore que ce fut l'artiste-sculpteur bascharageois Claus CITO qui réalisa tous les travaux de sculpture pour la maison communale, notamment les figures-statues allégoriques décorant la façade principale; CITO était à l'époque un artiste très prisé, après qu'il eût créé l'admirable bronze pour le Monument du Souvenir à LUXEMBOURG, – d'Gëlle Fra –, oeuvre érigée en 1921, Place de la Constitution.

Le nouvel Hôtel de Ville pétangeois fut inauguré le 15 mai 1938, en présence du Ministre d'État Pierre DUPONG, Ministre des Finances également, qui fit une allocution très remarquée.

Extraordinaire encadrement musical à l'inauguration, assuré par la Société Harmonie municipale de PÉTANGE, placée sous la direction de l'Adjudant-chef François TRIBOU, directeur adjoint de la Musique militaire grand-ducale. Ce fut cet ensemble précisément qui fournit un magistral apport artistique aux dites cérémonies d'inauguration, musique placée sous la direction de Pol ALBRECHT, ce très méritant chef d'ensemble qui dirigera la «Heemecht» et «Lëtzebuerg de Lëtzebuerg» le 10 septembre 1944, juché sur un tank américain de la 5th Armored U.S. Division, unité libératrice de la Commune de PÉTANGE notamment, comme de la capitale.

Au programme musical inaugural, Pol ALBRECHT avait notamment choisi la Rhapsodie Hongroise N° 2 de Franz LISZT et la Marche «Patriae fideles», due à lui-même! Les Chorales réunies «ONS HEEMECHT» et CAECILIA PÉTANGE, les ensembles se réclamant de Ste CÉCILE magdalénien et rodangeois également, l'Harmonie municipale de PÉTANGE, finalement «LA CONCORDE» RODANGE, dont ce sera la dernière grande «sortie» publique, en tout 200 exécutants, intonneront la

«Cantate de fête», écrite par le poète rodangeois, Hary GODEFROID, composée par Pol ALBRECHT, qui en assura la direction en ce grand jour...

Retraite aux flambeaux, le 14 mai 1938, grands défilés, prestations gymniques par «La Courageuse» de PÉTANGE, banquet, vins d'honneur et une admirable rétrospective photographique, à laquelle contribuèrent les photo-clubs pétangeois et rodangeois, marquèrent encore les 14 et 15 mai 1938, – année pendant laquelle de sombres nuages s'accumulèrent au ciel politique; nous y reviendrons.



Datant probablement de la fin de l'Ancien Régime, l'ancestral Château DE NOTHOMB à PÉTANGE hébergea le secrétariat communal de 1916 à 1934. Quand une École Primaire Supérieure pour Filles était créée à PÉTANGE en 1918, – celle des Garçons datait de 1908 déjà –, les jeunes filles fréquentaient les classes au château.



L'Hôtel de Ville à PÉTANGE: 1938-1996



Le premier kiosque au Parc de PÉTANGE datait de 1897-98, alors que pendant les années trente ce nouvel auditorium en plein air fut réalisé...

Le Moulin de LAMADELAINE et d'ATHUS

On n'a pas d'indications détaillées quant aux origines du Moulin d'ATHUS, situé sur territoire magdalénien, depuis les nouvelles démarcations des frontières entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de LUXEMBOURG, accords bilatéraux intervenus en 1839, un siècle avant la réalisation du nouvel Hôtel de Ville à PÉTANGE...

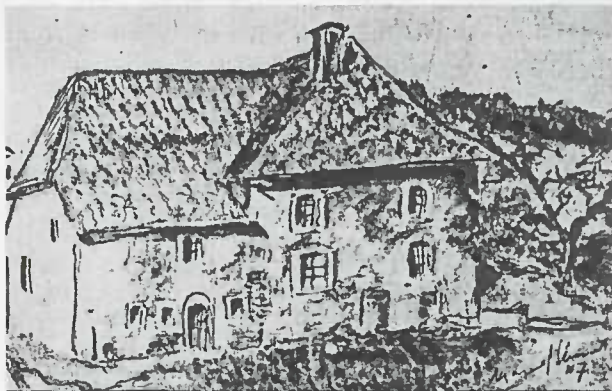
Ledit moulin d'ATHUS, désigné également comme «NEUMÜHLE», est cité en 1442, quand LAMADELAINE fut territoire barrois; les installations servirent à l'époque les habitants des hameaux d'ATHUS, de RODANGE et de LAMADELAINE. Sa construction pourrait remonter à 1240, sinon 1225, selon René KLEIN.

Les bourgeois de PÉTANGE, notamment ceux qui en 1585 encore dépendirent de la seigneurie de Haut-Charage, y firent moudre obligatoirement leur grain, PÉTANGE n'ayant eu un moulin qu'en 1760. Il était sis au débouché d'un chenal long de 700 m, qui avait ses origines à la sortie de LINGER: il faut penser qu'il s'agissait des eaux de la Chiers ou d'un bras d'alimentation secondaire de celle-ci. A partir de 1845, la Famille WAXWEILER sera propriétaire du moulin pétangeois, ceci jusqu'à nos jours pratiquement: tradition meunière sur plus d'un siècle, avec production de farines jusqu'en 1950 et préparation de produits destinés aux bétail et volaille jusqu'en 1953-54.

BASCHARAGE avait un moulin bénéficiant des droits de banalité dès 1289; en relation avec le Cloître des «Dames de DIF-FERDANGE», ces installations meunières se trouvaient au

centre de différends avec les Barrois, quant aux limites-démarcations territoriales de 1338, époque à laquelle LAMADELAINE, LASAUVAGE et RODANGE firent partie du Comté de BAR, comme quelques fermes pétangeoises et baschargeoises.

«CHERRAISE li basse» – (BASCHARAGE), de même que les «feux» pétangeois en dépendant, eurent à fournir annuellement au Comte-Souverain à LUXEMBOURG 17 et un demi setiers de grain, de 1380 à 1387; on suppose que les Pétangeois furent



Le «Moulin d'ATHUS» devenu terre luxembourgo-magdalénienne, fut desservi en eau par un canal d'aduction dévié de la CHIERS.

Reproduction d'après un dessin dû à Mars SCHMIT, vers 1958



La Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du Comte de FERRARIS – 1771-1777/78 – renseigne LA MAGDELAINE et PETTINGEN. Au sud du futur chef-lieu communal, au «Princeberg» se trouvaient une carrière de pierres, – ferrugineuses certainement! – et la potence de la Justice, lieu de supplice sis à l'ouest du chemin menant de LINGER à NIDERKORN...

longtemps clients aux Moulins de BASCHARAGE, comme de LINGER, ce dernier moulin de moindre importance, érigé avant 1355, sous les pentes de la «BOMICHT»...

La «NEUMÜHLE»/ATHUS-LAMADELAINE est décrite dans les arrêts accompagnant les «Cartes de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du Comte de FERRARIS «- (1771 à 1777/78): «...La Rivière de CHAIRE (Chiers) qui... coule au Sud du Village d'ATUS, et va sur les Terres de France, est large de 3 à 4 toises - (une toise valant 1,949 m) - et profonde de 5 à 6 pieds - (1 pied = 33 cm à peu près)-, dont deux pieds d'Eau. Elle coule sur un lit bourbeux...et déborde par les fortes crues d'Eau en hiver, on la passe en voiture sur un pont au sud dudit ATUS, ainsi qu'à gué dans l'endroit où elle traverse les Limites de France.»

La «GRONDMILLEN» de LAMADELAINE

Les nouvelles démarcations-frontières belgo-luxembourgeoises de 1839 que nous évoquons, créèrent une situation à-part pour «NEUMÜHLE» - le Moulin d'ATHUS-LAMADELAINE.

A l'époque, en effet toute la commune de PÉTANGE fut incorporée au Grand-Duché. Les sections et territoires de l'ancienne commune d'AUBANGE, - antérieurement barroise, quand le furent RODANGE et LAMADELAINE également - furent joints aux territoires belges. Seul le moulin d'ATHUS, ayant appartenu à la commune aubangeoise, fut redéfini terrain luxembourgeois! Le dernier meunier d'ATHUS, - membre de la Famille FRANCK, gestionnaire et propriétaire du second moulin magdalénien «am GROND» sous les pentes du «TITELBERG» également - fournit en 1928 une explication à cette étrange nouvelle situation foncière du Moulin d'ATHUS: «lors du réalignement frontalier, on aurait questionné le meunier-propriétaire quant à ses préférences en matière «appartenance territoriale belge ou luxembourgeoise.» Son père, à l'époque 1839, aurait opté pour le Luxembourg», selon Hary GODEFROID !

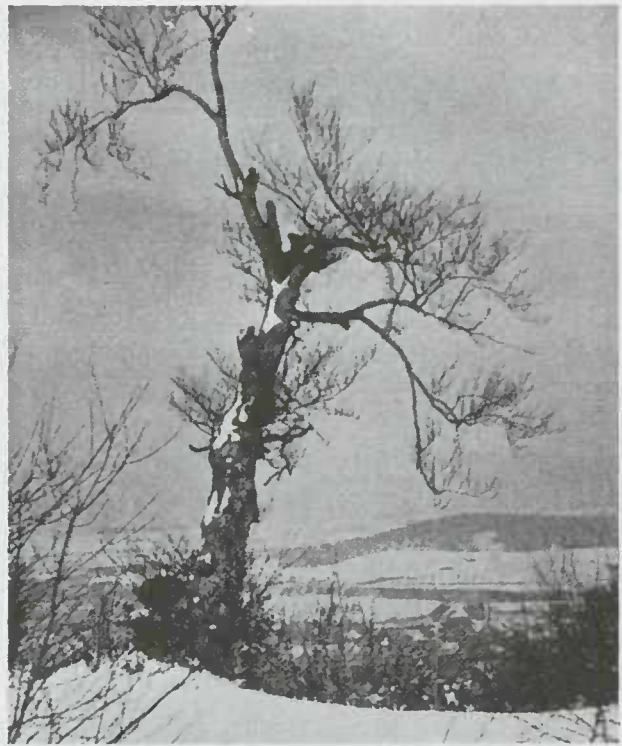
Cette «théorie» semblait invraisemblable et fort irréaliste à l'archiviste de la Ville d'ARLON, M. BOURGUIGNON, selon un avis exprimé en 1930 ou peu après, arguant «... que c'est là une anomalie résultant du régime qui fut adopté pour régler le cas de la rivière, dont on attribua, sur son cours inférieur, le droit de propriété au Grand-Duché...»

Situé dans un admirable cadre de verdure, dans une pittoresque large gorge géologique au pied du «TÊTELBEIRG», alimenté par le «EECHELSBACH» traversant une ancestrale futaie de chênes majestueux, agrémenté de très ancienne date par un étang, auquel plan d'eau la municipalité pétangeoise en «rajouta» généreusement à l'achat des anciennes installations, menaçant ruines à une époque récente, soit en l'an 1954, - le 18 novembre précisément -, le moulin «GRUNDMÜHLE» remonte au moins à 1442, où FRIEDRICH von OUTSCHEID déclara tenir du Comte de BAR gestion «... En la ville de ROLDENGES ung waingnage avec ung estang le moulin du dit lieu...»

Des parchemins-documents de février 1464 - acte de succession - et de mars 1599 confirment le deuxième moulin «am Gronn»/LAMADELAINE comme propriété barroise, la même dépendance juridique se trouvant arrêtée le 19 juin 1612 encore, date à laquelle un appendice notarié cite « Jean le pelletier lieutenant de la Justice de ROLDANGE (dict) La magdelaine!»

En 1628, le mayeur rodangeois Claude MOMPERT confirmait l'affermage des installations meunières magdaléniennes «am GRONN».

Les Familles VON LONTZEN et VON REIFFENBERG, Nicolas ASPELT au XVII^e, la «dynastie meunière» des FRANCK, probablement dès 1820 jusqu'en 1954, - le dernier membre de la souche: de MILLE-JÄNGI» - furent successivement gestionnaires et propriétaires finalement du moulin.



Pendant près de 3 siècles, la «BICH» fut à RODANGE ce que la Tour EIFFEL représente pour PARIS: un réel symbole émergeant de la terre et surmontant les quartiers des hommes, - visible de très loin. En 1957, des travaux miniers «à ciel ouvert» condamnèrent l'arbre qui dégringola dans la vallée, au milieu de rocs rouges...

Le Moulin rodangeois à «LAMARAGOLE»

Situé à la délimitation des sections communales de LAMADELAINE et de RODANGE, dans l'ancienne «Rue de la MARAGOLE», - dénommée «Rue Nic BIEVER» depuis la fin de ces années '70 - le Moulin rodangeois de la LAMARAGOLE devrait dater de la fin du XVIII^e seulement, soit de 1770. Sa construction à l'époque ne fut certes pas un premier luxe inutile, mais plutôt une nécessité sociologique et économique de première urgence.

En effet, l'ancestral moulin «am Gronn» à LAMADELAINE fut exclusivement moulin à huile et moulin à foulon, tel qu'il appert des annotations y relatives au Cadastre de MARIE THÉRÈSE de 1776-78. Le moulin à foulon se destinait au traitement mécanique de draps tissés comme de peaux de cuir, aux fins de les rendre plus compacts et simultanément plus maniables; cette partie des installations meunières se trouvait être en ruines, alors que le moulin à huile, en fonction, ne servit jamais à la mouture du blé.

Comme le Moulin d'ATHUS, vieux et probablement surpassé quant à ses infrastructures techniques dès le milieu et la fin du XVIII^e, ne pouvait guère satisfaire au besoin d'une population en légère croissance générale déjà, les Rodangeois furent certainement heureux de pouvoir bénéficier des nouvelles installations meunières depuis la fin de l'Ancien Régime.

Construit au bord du modeste ruisseau de la MARAGOLE - frontière naturelle entre les sections de LAMADELAINE et de RODANGE, prenant ses origines aux sources prolifiques de FOND-de-GRAS, - premiers terrains miniers peu plus tard, si l'on excepte les exploitations celtes-gauloises et romaines au début de notre ère -, le moulin fut relevé comme d'importance au

URKADASTER de 1822-24, comme sur toutes les cartes topographiques parues longtemps après.

Le moulin de la MARAGOLE aurait cessé toute activité meunière dès le début de ce siècle, au moment où les moulins de PÉTANGE et de KLEINBETTINGEN surtout eurent toute leur importance supra-régionale. Le ruisseau «La MARAGOLE» par contre, endigué dans un carcan de chenal et de tuyaux surdimensionnés, coule toujours, en direction des anciens bassins sidérurgiques de décantation, pour rejoindre la CHIERS, non loin de l'ancienne installation «NEUMÜHLE». Celle-ci fut démolie en 1964-65, quand les Usines de la «S.A. MINIERE et MÉTALLURGIQUE de RODANGE», – plus tard d'ATHUS en associé industriel et économique, – connaissaient encore des expansions infrastructurales et territoriales...



Les trois sections communales de PÉTANGE-RODANGE-LAMADELAINE resteront essentiellement agricoles et artisanales pendant de nombreux siècles...

PÉTANGE, au-devant de la «franchise»

La conquête des domaines celto-gaulois par Jules CÉSAR fut achevée en 50 av. J.-Chr., avec la période gallo-romaine qui allait s'initier, avec les installations militaires et de villégiature au «TITELBERG» – que nous évoquions –, mais encore et surtout avec les nouvelles structures des grandes routes et des diverticula, des villas érigées en pleine campagne, comme celle de SANEM par exemple, qui donnaient de l'importance à la région. Des établissements civils avec des fermes se développaient en bien des points: ainsi à PÉTANGE au «REIMERHAF», où l'on découvrit trente et une tombes romaines en 1917 et en 1921, de même que les vestiges d'une villa, des sépultures franques, des tessons de poterie, de nombreuses monnaies en fer, en bronze ou dorées, – par dizaines, par centaines au TITELBERG et dans les larges pourtours.

À CLEMENCY encore, – voisine «romaine» pétangeoise –, la culture et la villégiature des Romains avaient eu largement droit de cité, laissant des trésors archéologiques d'une rare beauté, d'une grande valeur scientifique à une «postérité lointaine», reconnaissante autant qu'admirative.

La société des hommes du «Bassin», qui au fil des siècles allait connaître différents modes politiques et modèles administratifs ou justiciers, fut dirigée et commandée par les plus habiles, les plus forts, alors que le gros de la population était de condition serve, dépendante, laborieuse, misérable souvent.

Grandes subdivisions en «pagi» souverains, en manses médiévales, en seigneureries établies aux châteaux-forts et dans les châteaux, multiplication des comtés, subdivisions en prévôtés qui s'unirent pour former les grands comtés, les duchés, royaumes, empires, – les «pauvres manants» souffrant la plupart



Le sanglier en bronze du «Tételberg»

Photo: A. BIWERMNHA Luxbg

du temps d'incursions soldatesques ou de guerres, de dîmes et redevances nombreuses, pesant d'autant plus lourd sur eux que les revenus laborieusement réunis restaient insignifiants en général, faisant souvent carence complète.

La «misera contribuens plebs» constituait la très grande majorité de la société, alors que la noblesse, voire la chevalerie vivait dans quelque aisance, de même que le haut-clergé; le bas-clergé à son tour, vivait de redevances qui lui étaient régulièrement dues, mais souvent irrégulièrement produites, d'où vie journalière précaire, proche de la mendicité. Dans celle-ci vivaient toujours les pillés par la guerre, les sinistrés par le feu dans leurs maisons couvertes de chaumes jusqu'aux XVIII^e voire XIX^e siècles, comme ceux frappés par les grandes épidémies, le choléra, la peste, la fièvre typhoïde, ravageuses partout où la distribution d'une eau à peu près convenable n'était pas garantie..., avec des mesures de salubrité ne définies et contrôlées qu'aux siècles derniers.

PÉTANGE, – dont quelques habitants et foyers restaient longtemps tributaires en LOTHARINGIE, au Comté de BAR et à BASCHARAGE, – faisait longtemps partie de cette «union à 4» que constituaient Haut-CHARAGE, Bas-CHARAGE-LINGER-PÉTANGE», sections à la tête de chacune desquelles se trouvait un mayer, «gérant et chef administratif» unique et de ce fait assez «puissant» sur le plan communautaire local notamment.

Les serfs, aux XII^e et XIII^e encore ne bénéficiaient pratiquement d'aucun droit personnel particulier, démunis de tout avoir qu'ils étaient, obligés de se marier à l'intérieur de la mayerie, les Seigneurs de KAHLER et de STERPENICH ayant eu des droits fonciers justiciers et d'impôts sur «l'union des 4», sous l'hégémonie comtale à LUXEMBOURG toutefois. Le système administratif et de taxes se trouva compliqué davantage encore par le fait que PÉTANGE autant que BASCHARAGE comptaient une partie «lorraine», redevable vis-à-vis du Duc de LORRAINE. Seigneur également vers 1276, ou de la forteresse de LONGWY-haut, dont dépendaient entièrement à l'époque RODANGE, LA-SAUVAGE, LAMADELAINE, AUBANGE et ATHUS notamment.

PÉTANGE, ville affranchie: 1281

Ce fut en conformité avec les stipulations particulières que l'Archevêque GUILLAUME de REIMS avait arrêtées, en 1182, dans sa charte de liberté octroyée au village de BEAUMONT-en-Argonne que devaient être définies des lettres de franchise très similaires ou identiques, communément désignées par LOI ou CHARTE de BEAUMONT par après.



«Carte du DUCHÉ de LUXEMBOURG dans laquelle on trouve la partie méridionale et limitrophe de la Seigneurie de LYEGE» par le Sr. Robert DE VAUGONDY – 1763. La carte reproduit les frontières entre les terres «françaises-lotharingiennes» avec RODANGE et la «MADELAINE» – et la Prévôté de LUXEMBOURG, dont firent partie «PETTANGE», OBERCHERANGE, SOLLEURE, SANNEN et «BELLUAU», comme MAUVAIS ESCH et NIDERCORNE.

Une telle lettre précisément fut remise le 4 avril 1281 par HENRI V, – (1247 à 1281) dit le BLONDEL Comte de LUXEMBOURG – à LINGER, PÉTANGE, BASCHARAGE et HAUTCHARAGE, bien que ce dernier village ne soit pas expressément mentionné dans la Charte. Paul SPANG a émis le sentiment que HAUTCHARAGE pouvait déjà avoir été «ville franche» avant l'année citée.

Par cette chartre, tous les biens que RODOLPHE de STERPENICH avait possédés par lui-même comme par ses gens à NIEDERKERSCHEN/BASCHARAGE, de même ce que le seigneur de STERPENICH et WALTHER d'ASPELT eurent en possession à PÉTANGE, furent propriétés «libres» et biens affranchis, les terrains passant en grande parties aux pauvres manants, démunis jusque-là.

D'autres arrêts de la charge précisaient que les 3, – voire les 4 sites libérés étaient autorisés à ne recevoir «en leur ville» lesdits deux seigneurs et leurs vassaux que quand ils arrivaient eux-mêmes d'une «ville libre», les mayeurs et échevins étant tenus

à encaisser toutes les redevances en argent ou en nature et d'en faire tenir la juste part destinée à chaque seigneur suivant des arrêts précis, complexes et compliqués !

L'obligation de suivre le seigneur sur la route de guerre ne sera respectée que vis-à-vis du seul Comte de LUXEMBOURG, les amendes encaissées pour infraction à cet arrêt précis étant toutefois à répartir équitablement entre tous les seigneurs directement concernés.

La Charte définit finalement encore que tous les citoyens libres restaient en dépendance politique et de haute justice de la Prévôté de LUXEMBOURG, respectivement du grand Seigneur.

Un parchemin comtale de 1310 précisa en détail les redevances, taxes et dîmes dues au Comte-Seigneur, ceci pour HAUTCHARAGE y compris, en particulier: les revenus relatifs au four et au moulin sous droits de banalités, les rentes personnelles et de près à prester, ainsi que les droits de grasse chair et fonciers, ce dernier se chiffrant pour chaque «liberté» à 21 mesures et 7 1/2 setiers de blé, à une quantité égale en froment, 43 mesures et 2



Sceau équestre de HENRI V, dit le Blondel, Comte de LUXEMBOURG

Reproduction: Archives de la Ville de LUXEMBOURG

setiers étant définis pour l'avoine. La dîme-moisson portait sur chaque quatorzième gerbe du blé moissonné.

Un document de 1434-35 réduisit ces redevances globales de 90 mesures à 50, ce qui laisse supposer que la population pouvait être appauvrie, le moulin de HAUTCHARAGE étant qualifié de «ruiné», les habitants de ce même village se voyant autorisés à construire des fours à pain privés. Les habitants de LINGER qui ne possédaient pas de four banal, étaient autorisés à cuire leur pain où bon leur semblait, moyennant une redevance fixe annuelle de 8 liards toutefois.

Par contre, on souligna expressément que les 4 franchises restaient annuellement soumises au «devoir du vin domaniale» qui consistait à réunir et à transporter à la Moselle les fûts vides et d'en ramener les tonneaux remplis, vers des destinations que le Comte définissait individuellement chaque année. Cette charge fut extrêmement pénible et dangereuse, sur des routes très mauvaises, trempées souvent et parsemées de rigoles nombreuses, finalement peu sûres par le grand nombre de vagabonds ou de mendiants errants.

Les éleveurs-cultivateurs des quatre nouvelles «libertés» étaient finalement redevables annuellement de 24 florins d'or pour la «grasse chair», entendons le droit de laisser paître leurs troupeaux sur les champs et prés, après la moisson et la fenaison, sous le contrôle du berger – «herdier» de la communauté...: «Schwein Johan»... ou «Kuh Nikelas», selon des documents relevés.

En tout et pour tout, les Chartes de Franchise contenaient souvent jusqu'à cinquante et davantage de prescriptions ou licences, droits ou préceptes généraux, dont également les modalités d'usufruit forestier ou aquatique, celles arrêtant les élections annuelles concernant le mayeur et ses échevins, le droit de se mouvoir ou de se déplacer librement, de se marier entre «gents lybres», d'avoir biens personnels et terres en privé.

L'affranchissement bourgeois se fit toujours suivant le principe «salvo iure alieno», c'est-à-dire qu'il ne pouvait en rien porter préjudice à des droits dont bénéficiait autrui, ni encore changer quelque aspect aux droits personnels ou économiques de la noblesse, du clergé, d'étrangers ou... de mendiants !

PÉTANGE: malheurs

En présence de «Sontag meyer zu Petingenn», quatre redevables pétangeois ont comparu à «NEDERKERSENN» en 1540 pour verser leurs dons annuels, «sonst ander inwohner synt gowenfrey», entendons tous les pauvres exempts.

Les guerres de l'Empereur CHARLES-QUINT contre FRANÇOIS I^{er} de France valurent de graves malheurs à DIEKIRCH, PÉTANGE, ESCH-sur-ALZETTE, BASCHARAGE et HAUTCHARAGE, CLEMENCY et LINGER qui brûlaient à diverses reprises en 1542-43, avant que le 6 juin 1544, ce ne fût le «tour» de la capitale. En 1570, PÉTANGE, LINGER et CLEMENCY réunis comptaient moins de 100 habitants.

Les Pétangeois «non-lotharingiens» – ce qui signifie «ceux qui n'étaient pas redevables vis-à-vis du Duc de Lorraine» – furent, à BASCHARAGE pour 1561: «MICHELS J... SCHERR....., Johan, puis encore Johann Kuh- und Schweinhirt». La maison de DHOM Claus «liegt bishier verfallen (en ruines), die Stätte ist öd und brach.» Il reste à s'étonner que le berger-porcher soit mentionné dans ce relevé comme imposable, alors que pour 1611-12, il est renseigné comme «frei» (exempt de taxes et redevances).

La Guerre de 30 Ans causa de graves préjudices également aux Pétangeois qui, de 1618 à 1648, durent subir différentes interventions militaires dévastatrices. Les champs étaient restés en friche pendant plus de deux ans, d'où disette générale après 1635 jusqu'en 1641, années marquées par une épidémie de peste encore. La population qui avait été de 21 «feux», soit 105 à 120 personnes à PÉTANGE, dont la moitié fut redevable en taxes, tomba à 7 ménages en 1656, douze ans après la fin de ladite guerre. Ceci signifie qu'il n'y avait point plus de 40 habitants au futur chef-lieu communal, les chiffres correspondants pour LINGER ayant été de 10, respect. 2 feux, soit une cinquantaine d'âmes en 1635 et moins d'une quinzaine pour 1656.

Les nombres relatifs aux populations rodangeoise et magdalénienne, terres françaises à ladite époque, ne sont pas connues pour ces deux recensements démographiques, le second ayant été prévu dans l'optique des taxes-redevances à fixer nouvellement.

Un pays et une région du sud anémiques...

La misère dans le Duché de LUXEMBOURG fut indescriptible après ces 30 années de guerre réelle, prolongée par des invasions militaires, comme par l'occupation qui durait toujours pour certains bourgs: les incursions militaires entre 1618 et 1634 par des troupes indisciplinées, pillant, brûlant, confisquant le peu en biens encore disponibles, la peste de 1636 et 1637, les champs en friche par suite du manque de chevaux, comme d'un cruel manque encore en vaches, principale ressource journalière rendirent la situation sociale franchement invivable! Le pain fut mauvais, très rare, bien trop cher. Les redevances fixées à la personne, celles concernant prés, grasse chair ou le feu-ménage, les taxes foncières également, tous ces versements «pesants» se firent à l'autorité militaire ou civile française, ainsi à THIONVILLE, SEDAN et CHARLEVILLE: la «haulteur de CHARAIZE», – franchise des «deux Charage» était proprement misérable en 1659 encore, tout comme PÉTANGE, quand en novembre de l'année, le Traité de Paix des Pyrénées était conclu.

Une trentaine d'années plus tard, en 1692, PÉTANGE était taxé à 5 feux, BASCHARAGE à 11 1/2, HAUTCHARAGE à 10 1/2 feux, le demi-feu étant mis en compte pour chaque femme-veuve; LINGER 4 1/2 feux, CLEMENCY, dont dépendait PÉTANGE pour la paroisse, à 9 1/2 feux. Chaque feu était sèchement redevable pour 45 livres 10 sols, monnaie française.

La Justice dans la franchise dont PÉTANGE fit partie

Les 4 domaines-villages de la franchise BASCHARAGE, HAUTCHARAGE, LINGER et PÉTANGE étaient régis selon le «droit commun», par lequel il faut entendre une justice fondée sur de longues traditions parfois, communément pratiquée et implicitement transmise par des générations; le jugement proprement dit, le «dictum», établit tout simplement l'innocence du prévenu ou alors l'envoi direct à une peine sévère, voire suprême, selon «ce qui était le droit!» En matière criminelle, le dictum s'accompagna parfois de quelques explications, d'un genre de motivation.

Le mayeur fut longtemps le juge local principal; il ordonna, disposa et prononça le jugement, la communauté, le mayeur et ses échevins se trouvant réunis en séance publique à l'air libre, parfois sous des arbres de justice, – comme à ESCH, – presque toujours dans le voisinage direct de la Croix de Justice. Il existait une seule croix par justice et il en fut de même pour la potence, – symbole de la haute justice –! Le juge suprême de la Justice de CLEMENCY primait sur «les mayeurs des quatre villages de la mairie de «CHARAISE la haulte», tout comme le bois pour la confection des potences érigées dans les deux «libertés» était abattu dans les forêts de CLEMENCY uniquement! Le bourreau attitré seul, désigné par les mayeur et échevins et indemnisé par la communauté dans son ensemble, avait le droit de faire passer un condamné de vie à mort...

Relevons qu'au centre de chacun des 4 villages affranchis se trouvait un pilori: un poteau fortement ancré en terre, muni d'un anneau qui cernait le cou du condamné, l'immobilisant de la sorte, exposé qu'il se trouva pendant des heures aux regards de ses concitoyens, façon publique d'expier pour un délit jugé mineur.

Finalement, chaque section affranchie veillait à l'aménagement d'une cellule d'arrêt, créée de préférence au moulin banal, construction souvent plus spacieuse, tout citoyen libre ayant par ailleurs à la fois le droit et le devoir de contribuer activement, individuellement ou en groupe, à l'arrestation d'un suspect ou de quelque prévenu.

Un chapitre sociologiquement navrant consistait en des procès pour sorcellerie ou magie, par lesquels, entre 1468 et 1610, un nombre majeur de «suspectes», – il s'agissait presque exclusivement de femmes – furent condamnées suite à des procès toujours douteux et exécutées: ainsi une femme de HIVANGE en juin 1468, une autre de CLEMENCY le 29 avril 1589, en novembre 1590 pas moins de sept malheureuses innocentes encore à ARLON...

On n'est pas renseigné quant à des procès similaires relatifs aux trois sections communales pétangeoises.

PÉTANGE municipalité, puis «agence» républicaine

La Révolution Française démarra par les premières échauffourées dès 1789, la République ayant été proclamée à PARIS, le 21 septembre 1792. Le 9 juin 1793, les troupes républicaines combattirent près d'ARLON, le 23 juillet, la monumentale Abbaye d'ORVAL – terre luxembourgeoise – fut mise à sac et pillée, sort réservé le 24 avril 1794 à l'Abbaye de BARDENBURG-lez-CLAIREFONTAINE, incinération d'ESCH-sur-ALZETTE le 22 mai, alors que le 23 du mois, on brûla la moitié de BASCHARAGE: 36 maisons!

Marche des troupes françaises sur LUXEMBOURG, où les Autrichiens résistaient pour le mieux; – la ville fut prise le 5 juin 1795: dès le 1^{er} octobre, le Duché fut incorporé dans les territoires républicains, au «Département des Forêts».



«d'gebrachënt Kräiz» pour les Rodangeois, «d'Fransouse Kräiz» pour les Niederkornois, – rappelle les sacrifices suprêmes des résistants luxembourgeois à l'occupation française de 1794, et plus précisément la date du 17 avril...

À partir du 30 Frimaire, An V, le canton de BASCHARAGE, nouvellement formé, se subdivisa en 16 municipalités avec leurs «agences», dont PÉTANGE avec RODANGE et LAMADELAINE.

À la nouvelle subdivision territoriale en l'An VII, les municipalités furent converties en «agences», les anciennes agences en communes, dont:

2.- PÉTANGE, LAMADELAINE, haut-et Bas-RODANGE, le Moulin.

Ce moulin sera probablement celui à «LA MAREGOLE».

La position et l'attitude des «Ducaux» luxembourgeois furent négatives, réprobatrices vis-à-vis des «Républicains»; un relevé français, daté au 24 Prairial An VI déjà relève l'appréciation française concernant les «agents municipaux et leurs adjoints» – entendons les maires et échevins.

Pour 14 «communes» citées, on caractérisa les agents bacharageois «d'actif et digne de confiance» «pour le maire, l'adjoint étant qualifié de «négligent et fanatique.»

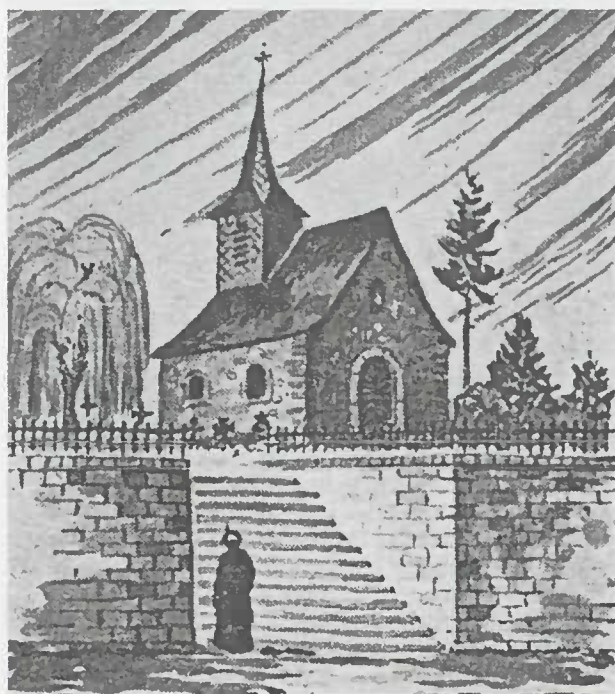
Sous «RODANGE ou ROLLINGEN», on nota: Nik. GLOUTIN, Agent, «intrigant et avec laisser-aller.»

Une organisation ecclésiastique régionale: du IV^e au présent

Le «Castrum AREL» – la ville franche et fortifiée d'ARLON – fut très tôt paroisse régionale, un plus grand nombre de chrétiens y ayant certainement vécu du temps des Romains déjà, au plus tard en 339, quand l'Empereur CONSTANTIN protégea les chrétiens, favorisant l'extension de la confession chrétienne.

Dès les V^e et VI^e siècles, les paroisses se multipliaient, dont au Sud-Ouest HAUTCHARAGE avec la filiale de LINGER vers 650, CLEMENCY, KOERICH, DAHLEM, HERSERANGE, MESSANCY et SANEM – «paroisses originales» autonomes – (Ur-Pfarreien) dont devaient dépendre grand nombre d'églises, de chapelles desservies et de vicariats: structuration ecclésiastique régionale donc, une sorte de «centralisation» à laquelle semblaient en ajouter les positions centralisatrices des Cloîtres de l'époque, dont celui de DIFFERDANGE, cet autre des Cisterciennes à BARDENBURG, comme les fondations St. JEAN, des Cisterciennes/ BONNEVOIE ou des Bénédictins à LUXEMBOURG, peut-être également les «Dames de MARIENTHAL» au centre-sud du pays. Ces cloîtres reçurent souvent une partie majeure des dîmes qu'ils partageaient avec des seigneurs locaux, une partie fixe étant toujours réservée à priori au Seigneur suprême du pays.

Les dîmes – la «grande» concernant les grains et le vin, la «mineure» ou «petite dîme» se rapportant aux récoltes jardinières et menus produits de ferme, ne furent complètement abolies que le 4 août 1789 par décrets français, soit au début de la Révolution Française même.



La Paroisse de PÉTANGE était devenue vicariat au début du XVIII^e siècle; en 1720 déjà, une modeste chapelle y avait été construite – reproduite sur la photo! – dont la nef centrale était reconstruite en 1753, époque à laquelle PÉTANGE fut toujours filiale de CLEMENCY.

(Dessin de Ch. R.)

Structures paroissiales longtemps étriquées...

Le christianisme, ayant connu quelque essor dans nos régions aux temps des Romains, fut repoussé sur près de deux siècles par les Francs athés, pour connaître de nouveaux fleurons aux VII^e et VIII^e, notamment par les voyages-missionnaires de St. WILLIBRORD à ECHTERNACH et de missionnaires à partir d'autres abbayes, monastères et cloîtres qui s'établirent dans nos grandes régions.

– En 723 déjà, CHARLES MARTEL, – influent «Maire du Palais» au Royaume de la Gaule française avec la capitale de METZ – avait fait don à l'Abbaye St. MAXIMIN de TRÈVES,

– centre du futur PAGUS BEDENSIS – de ses propriétés paroissiales de CLEMENCY, dont dépendait la petite filiale de «PETANGES.»

– En 1023 et 1140, des parchemins de St. MAXIMIN-TRÈVES citent encore leur fief paroissial de «PETANGES».

– En 1235, WIRICH de BETTEMBOURG déclara céder la part des dîmes lui revenant à la paroisse de CLEMENCY aux Dames et Cloître de DIFFERDANGE, alors qu'en 1278, la paroisse de CLEMENCY, avec PÉTANGE, fut incorporée audit cloître: contre des redevances qu'elles reçurent, les religieuses s'engageaient à concourir aux frais occasionnés par la construction de chapelles et la réfection des églises existantes.

– En mars 1596 encore, le curé de CLEMENCY fut desservant paroissial pétangeois, les Pétangeois ayant eu droit à des services religieux et à la confesse en leur chapelle pendant le temps du carême, comme à l'administration des sacrements à leurs malades, «atteints de quelque façon»... Contestations violentes du curé contre l'encaissement des dîmes par les religieuses differdangeoises, alors que le Cloître de BARDENBURG recevait également une partie des redevances pétangeoises de 1515 à 1595, année à laquelle les religieuses, devenues apparemment propriétaires entretemps, cédèrent le «hof zu PETINGEN» à deux indigènes, D.SCHNEIDER et Johan VELTEN. Plus tard, en 1744, un certain Clément DICKES en sera le fermier, période à laquelle la ferme de PÉTANGE dépendait de la très ancienne paroisse de HAUTCHARAGE. Le 11 Frimaire An VI, l'autorité républicaine vendit la ferme pétangeoise au Messin CAHEN, moyennant le versement de 80.000 francs, une pratique qui se généralisa pour beaucoup de domaines paroissiaux ou de biens d'église.

Paroisse de CLEMENCY Prévôté de LUXEMBOURG

Pendant tout le Moyen Âge, la franchise de PÉTANGE fut administrativement partie de la PRÉVÔTE de LUXEMBOURG, trois fermes plus importantes exceptées, appartenant politiquement aux Comtés de LOTHARINGIE et de BAR, avec une dépendance, côté paroisse de HAUTCHARAGE pour quelques fermes. Tout le reste du modeste bourg fut en étroite union paroissiale avec CLEMENCY.

Une modeste chapelle s'éleva à PÉTANGE dès la fin du X^e, en plein centre d'un minuscule hameau qui ne devait pas compter plus de 150 âmes à l'époque.

– De 1640 à 1652, quatre nouveau-nés pétangeois furent baptisés à OBERKORN, où résidait apparemment un des rares desservants-curés de toute la région; CLEMENCY et BELVAUX par exemple furent de pauvres localités presque complètement dépeuplées par la guerre, la disette, la peste et le choléra à la même époque.

– Depuis octobre 1717, un vicaire était résident à PÉTANGE, «aux ordres du curé de CLEMENCY», ce desservant étant pareillement chargé de l'instruction villageoise pour les enfants. Il était «payé» par les paroissiens pétangeois. Le curé de CLEMENCY resta tenu de célébrer à PÉTANGE à la St.HUBERT et le jour de la consécration du sanctuaire paroissial.

– En 1753, la chétive chapelle pétangeoise, entourée par un cimetière exigu, reçut une nouvelle nef centrale, St. HUBERT étant déjà patron paroissial.

Le chemin de l'église menant par la campagne de PÉTANGE à CLEMENCY, ayant existé depuis des siècles, était mal entretenu et en piteux état: «Bis auf KÜNZIG in die Pfarrkirche», relate-t-on en 1785, «ist es eine gute Stunde durch schlimmen etlichmal im Winter zu Fuß unbrauchbarer Weg... wegent Morast und Gewässer... ...so gehet das Wasser dem Pferd bis an die Pantz...»



L'ancienne Chapelle pétangeoise du début du XVIII^e, reconstruite quant à sa nef centrale, fut élargie encore de 2,5 mètres en 1845. L'église paroissiale reproduite sur photo, avec le cimetière qui l'entourait, fut érigée en 1868-69 – Photo vers 1910 avant que le sanctuaire ne fût complètement restauré et agrandi



L'église de PÉTANGE, reconstruite et élargie pour une importante partie en 1916-17, fut restaurée en 1971-75 et surtout en 1987: sis dans un accueillant plan de verdure, le sanctuaire se trouve au nombre des plus beaux centres spirituels du Bassin minier

La communauté paroissiale pétangeoise est décrite comme pauvre pour ces années-là: «... sie sagen wegen gemeiner Armuth können sie nicht contribuieren und ich sage, daß ein mit aller Seelsorge beladener, vom Bischoff abhängender Caplan für sie genügsam sey...», conclut le curé de CLEMENCY.

Nouvelles églises paroissiales: PÉTANGE 1866-69 et 1916-17

PÉTANGE devint paroisse autonome, sous régime français, en l'an 1807, le 30 septembre. Alors qu'en 1845, l'ancienne chapelle de PÉTANGE, datant de 1733, fut élargie de 2,5 m encore, l'ingénieur de district A. HARTMANN dressa les plans pour une nouvelle église paroissiale en 1865 seulement, du temps d'administration du Bourgmestre KIRPACH.

Ces travaux de construction furent entamés le 13 mars 1866 par le cultivateur niedercornois Jacques BODSON et le tailleur de pierres differdangeois Jos LOGELIN, deux soumissionnaires ayant produit les devis financiers les plus favorables!

En 1867, la paroisse avait fait un emprunt remboursable à RODANGE sur 33.000 francs, fonds provenant de la vente de premiers minerais de fer, alors que des minerais pétangeois furent également vendus dans la même visée: réunir les fonds requis pour la construction de l'église pétangeoise.

Terminée en 1869, la nouvelle église fut consacrée l'année suivante, PÉTANGE comptant à l'époque 348 habitants vivant dans 74 constructions.

L'aménagement intérieur du sanctuaire s'échelonna sur des années: autel sculpté en 1884, construction du jubé en 1887, de la chaire en 1900... Autre église encore au XX^e à PÉTANGE, l'ancienne s'avérant être bien trop exigüe: construite en 1916-17, rénovée de fond en comble en 1959, restaurée en 1971-75 comme en 1987 encore, l'église paroissiale reste le centre spirituel pétangeois.

Sanctuaires et paroisses à RODANGE et LAMADELAINE

Pour RODANGE également, les paroissiens furent «navetteurs» pendant des siècles: une très ancienne chapelle, vouée à St. JEAN, se trouva à SAULNES, – aujourd'hui territoire français voisin –, où les croyants rodangeois suffirent à leurs exigences dominicales, bien qu'au XIV^e au plus tard, ils aient directement dépendu de la paroisse française de HERSERANGE, paroisse Sts. PIERRE & PAUL, distante de 4 km au moins...

On suppose, qu'en considération les distances jugées excessives vers SAULNES et HERSERANGE, les Rodangeois aient été incités assez tôt à construire leur propre chapelle locale, dès le XIV^e probablement.

Vers la moitié du XVIII^e, la pauvre chapelle rodangeoise fut desservie par le vicaire de SAULNES, alors que par décret de l'Archidécanat de TRÈVES, le 18 novembre 1766, un vicaire fut désigné «résidant pour RODANGE», sa rémunération incombant au curé, récipiendaire des dîmes paroissiales rodangeoises.

Quand aux temps de la «République», le 23 janvier 1800, les mobiliers des chapelles rodangeoise et magdalénienne furent vendus aux enchères par l'autorité française à BASCHARAGE, Jacques FOURNEL de RODANGE et Nik. SCHUWEILER pour LAMADELAINE acquirent ceux-là, pour les restituer plus tard aux églises.

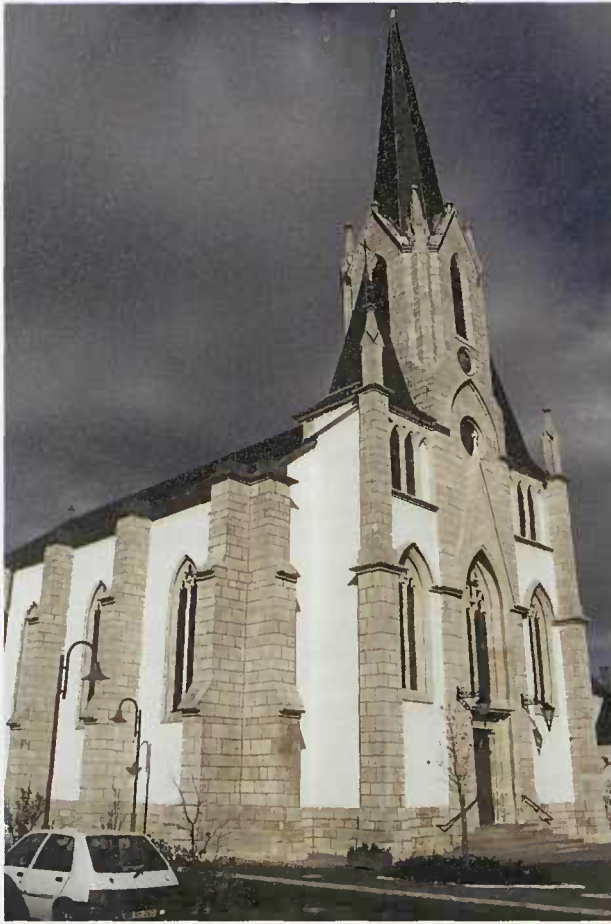
Vers la fin du XVI^e siècle, LAMADELAINE avait certainement une chapelle dépendant de la paroisse (actuellement belge) d'AUBANGE, de même que de la chapelle d'ATHUS par périodes.

Les croyants obligés de suffire à leurs devoirs religieux à AUBANGE, – les grands jours de fête surtout! –, LAMADELAINE fut vicariat en 1753 au plus tard, avec une chapelle vouée à Ste. MADELEINE; le vicaire fut desservant et maître d'école, dans une classe établie dans un «pauvre presbytère».

En 1787, un prêtre d'origine rodangeoise, Dom. FELTEN fut curé-doyen à ARLON, chapitre ecclésiastique dont dépendait la paroisse de RODANGE depuis 1767 jusqu'en 1801, année à laquelle le futur bourg sidérurgique fut séparé de HERSERANGE et institué paroisse presque autonome.

Après que les paroisses de l'ancien Duché eussent été séparées de l'Archevêché de TRÈVES pour être incorporées dans l'Évêché de METZ, – Concordat du 15 juillet 1801 entre NAPOLÉON BONAPARTE et le Pape PIE VII –, LAMADELAINE fut filiale paroissiale de RODANGE en 1802. – RODANGE séparé à l'époque de l'ancestrale paroisse française de HERSERANGE, formant nouvelle «union ecclésiastique et paroissiale» avec ATHUS (B), jusqu'en 1806.

En 1803, LAMADELAINE fut érigé paroisse épiscopale, dépendant «de iure» de RODANGE», desservie sur des périodes prolongées par le curé ou le vicaire rodangeois, soit encore par un desservant magdalénien résident. Le 12 juillet 1859,



La «petite cathédrale rodangeoise» que l'Abbé Nic GLODEN réalisa en 1868-70, joyau architectural situé au centre de la cité



En 1933, l'ancienne église paroissiale du XIX^e fut démolie; le nouveau sanctuaire paroissial date de 1935-36

LAMADELAINE sera paroisse étatique, époque à laquelle à RODANGE on parla encore un «français – barrois», que les Magdaléniens avaient caractérisé comme «Rodange parlant presque un langage jargon incompréhensible»!

L'Abbé Nic GLODEN, le curé-entrepreneur rodangeois

L'ancienne chapelle, trop exiguë par suite d'une croissance démographique assez substantielle dès 1860, pauvre chapelle sise à l'étroit au milieu de maisons particulières, fit que le rapport de la «Fabrique d'église de RODANGE», mentionna la construction comme «... une des plus pauvres du pays; ses revenus annuels ne passent pas cinquante francs pour subvenir aux frais du culte...»

Deux facteurs déterminants devaient changer l'état des choses, définitivement:

– En 1857, la municipalité pétangeoise avait offert des minerais de fer à la vente au «Grand Bois» à RODANGE, question de financer... une écurie pour la localité, comme des installations sanitaires adéquates pour la nouvelle école du lieu; les minerais allaient contribuer généreusement à l'essor de RODANGE, mais non pas avant 1875!

– D'un autre côté, le 5 décembre 1867, un jeune curé, dynamique et avide de réaliser, fut nommé pasteur pour RODANGE: Nicolas GLODEN, natif de SCHWEBSANGE, âgé de 31 ans, duquel le Vicaire apostolique Mgr. Nicolas ADAMES attendait que le nouveau pasteur construisît l'église rodangeoise. Le

Vicaire avait amèrement critiqué le prédécesseur de l'Abbé GLODEN, jugé «indolent, apathique»...

C'est ce qu'allait faire le nouveau curé en matière «construction église»: réunissant par ses propres moyens une part non négligeable d'une somme requise extrêmement importante, ce bienfaiteur rodangeois se mit à l'ouvrage, promettant de réaliser l'imposante construction, selon les plans dressés par l'Architecte HARTMANN, le 10.2.1868: 55.000 francs selon devis; travaux de régie, honoraires d'architecte et dallage, autres 15.000 francs; le mobilier, dont un maître-autel magistral, deux autels latéraux et 4 confessionnaux sculptés revenant à 20.000 francs encore... La paroisse, elle-même était pauvre!

Après que les Frères COLLART et Thomas BYRNE eussent acquis plus de 3 hectares de terrains ferrugineux «Au DOIHL» rodangeois et 6,75 ha au «Bois-St-NICOLAS», un montant de 95.000 francs fut enregistré à la recette communale pétangeoise, avec Nicolas GLODEN présent à ces enchères, en 1868.

Tractations administratives, toutefois, réticences gouvernementales et communales encore, avant que le projet «église» ne se réalisât: première pierre posée le 24 octobre 1868, bénie par le Doyen Jacques HIPPERT, doyen de BETTEMBOURG. Simultanément déjà, trois nouvelles cloches furent commandées aux Fonderies Charles GAULARD de AUDELONCOURT (Hte.-Marne). En novembre 1869, HARTMANN produisit projet et devis relatifs au mobilier pour le sanctuaire, en novembre 1870, l'horloge du clocher fut commandée, après qu'en juillet de l'année déjà, le «gros-oeuvre» de la petite cathédrale de Nic. GLODEN eût été jugé favorablement par l'autorité compétente. L'inauguration de l'église et des 3 cloches fut célébrée en octobre 1869; l'église ne servira qu'en décembre 1870!

L'Hôpital-orphelinat à RODANGE: 1890

Après que l'Abbé GLODEN eût terminé l'église en 1868-70, érigé un presbytère richement frappé d'ornements sculpturaux néo-gothiques, il fit installer le nouveau cimetière en 1875.

Comme pris par un «appétit architectural» insatiable, Nicolas GLODEN voulut réaliser son quatrième projet: concevoir et construire au «Bloiérg», – l'actuelle Avenue Dr. J.GAASCH, à l'emplacement où s'élève de nos jours l'imposant Centre culturel–, un Orphelinat et un Hôpital Saint-JOSEPH, question de soulager une enfance et une adolescence encore démunies, défavorisées malgré l'essor industriel qui pointait à l'horizon, comme pour soigner également malades et blessés à RODANGE même: la construction forma en gros une bâtisse presque arrondie aux murs légèrement «brisés», en 1878-83. Oblongue et d'une trentaine de mètres de façade principale sur rue, terminée aux façades latérales côtés Est Ouest par des murs brisés, formant polygones, telle fut l'imposante construction reconstruite en 1890, après le furieux incendie qui ravagea et ruina principalement les combles et l'étage supérieur en 1887.

L'Hôpital-Orphelinat comprit des ateliers pour jeunes apprentis, salles de séjour et de réfectoire, comme des dortoirs, de spacieuses caves, finalement 6 à huit chambres pour soins médicaux et infirmiers. En 1884, l'Abbé GLODEN hébergea 99 orphelins et jeunes apprentis dans son établissement, dont 25 en menuiserie, 15 en cordonnerie et 14 tailleurs. En 1893 encore, 19 jeunes ouvriers terminèrent leur apprentissage avec succès, dont un sculpteur, 2 peintres et 1 ferblantier.

Dans les années '45 à 60 de ce siècle, la Troupe Guides de Ste AMALBERGUE de RODANGE y avait aménagé des salles de réunion et de travail. L'orphelinat-hôpital ancien fut habité par des employés de la M.M.R. – nouveaux propriétaires depuis 1892 – au début de ce siècle, plus tard par diverses familles rodangeoises, avant d'être voué, – vieux et en mauvais état, au marteau piqueur en 1964-65...

L'Abbé Nic. GLODEN est resté un bienfaiteur, un visionnaire aux yeux de tous les Rodangeois bien-pensants, ayant par année hébergé plus de 100 orphelins ou jeunes défavorisés pendant plus de vingt ans!

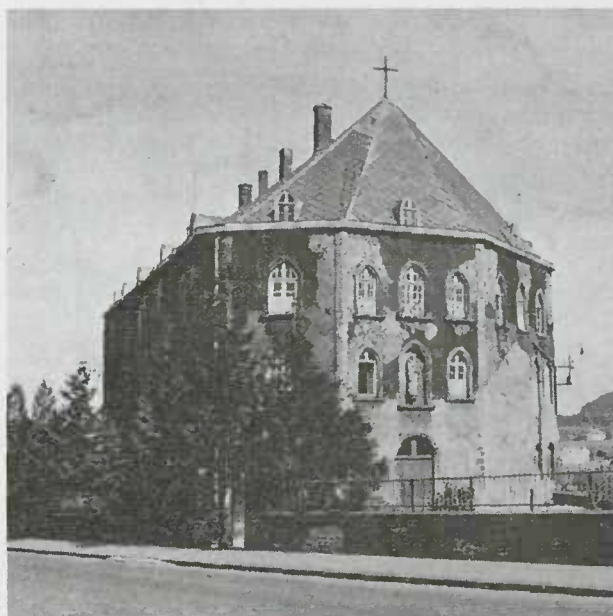
Où l'on parle «enseignement» et de ses carences...

Un capitulaire de CHARLEMAGNE – (742-814) – prescrivit au clergé de fonder des écoles dans lesquelles les fils de citoyens libres et ceux des indigents ou serfs seraient admis, aux fins de leur apprendre à tous gratuitement à lire, en l'an 780; ce postulat social était répété en 789 encore. On suppose que l'effet premier en avait été plus que modeste !

L'Évêque THEODULF d'ORLÉANS émit à son tour une exigence en 797, selon laquelle les pasteurs étaient obligés de faire la classe, même dans des villages et agglomérations de moindre importance..

Une autre recommandation épiscopale mettait, en 801, en évidence la nécessité d'accueillir «en classe avec amour et dévouement» tous les enfants désireux d'apprendre, sans que l'on exigât une contribution financière de la part des parents, à moins que ceux-ci ne le fassent bénévolement. En 804, l'Empereur responsabilisa tous les pasteurs, parents et parrains en ce qui concernait l'envoi de leurs ou protégés enfants à l'école: prêtres ou cloîtres auraient à s'appliquer pour instruire au mieux le plus grand nombre possible de jeunes et d'adolescents!

À l'époque, pasteurs et moines constituaient la seule instance scolaire, efficace et régulière, un capitulaire impérial de 1805 soulignant encore la nécessité absolue d'apprendre à chacun à comp-



L'ancien Orphelinat-Hôpital de RODANGE, tel qu'il avait été reconstruit en 1889-90, après l'incendie de 1887. La Société métallurgique locale acquit la construction en 1892-93. Photo datant de 1960, quatre années avant la démolition de l'imposante construction



À l'emplacement de l'ancien Orphelinat, la Place et le «Monument Nic GLODEN» rappellent depuis le 7 octobre 1984 le souvenir d'un curé généreux et dynamique à souhait...

ter. C'est dire que sur des siècles, l'école n'avait pas fait de progrès généraux notables, ni en nombre, ni encore en qualité.

Toutes les mesures envisagées échouèrent en pratique aux carences de pasteurs, d'église ou chapelles, de bâtiments d'écoles, de moyens didactiques ou de méthodes adéquates, de la volonté d'apprendre, finalement par suite du manque d'intérêt ou tout simplement de chemins ou routes convenables menant de la pleine campagne vers les rares écoles.

En 1179, le 3^e Concile du Latran imposait à chaque cathédrale d'avoir «un magister apte à former gratuitement pasteurs et enfants indigents», exigences répétées en 1183 et en 1215 encore!

Au milieu du XIII^e, les pasteurs étaient invités à former des sacristains qui soient aptes à les remplacer à «l'enseignement» qui comprit l'Écriture sainte, des principes moraux, finalement des rudiments de lecture, comme l'orthographe pour les plus doués ou zélés.

C'est à cette époque qu'on créa les premières écoles dans les villes plus importantes, des lycées à enseignement classique finalement et des écoles dans les cloîtres, quelques rares écoles communales dans les bourgs qui étaient régis par une paroisse active et bien gérée.



RODANGE: à gauche, la seconde maison d'écoles érigée en 1850-53, plus tard école de garçons. Quand dès 1872, le nouveau bâtiment à droite fut réalisé, la construction de gauche servit comme domicile à la communauté des Rév. Soeurs de la Doctrine Chrétienne après 1911. Le bâtiment de droite reçut tous les écoliers rodangeois jusqu'en 1930-32. Il sera école des filles après 1937. Une nouvelle construction-annexe sera réalisée en 1961-63...

Premières écoles régulières au XIII^e

À LUXEMBOURG-Ville, des écoles privées monastiques naquirent vers 1225; la Comtesse ERMESINDE stipula, en 1231, que les enfants devaient obligatoirement ne visiter que des écoles «autorisées», prérogatives réservées à l'Abbaye de ALT-MÜNSTER pour 1249 encore, suivant une stipulation émise par le Comte HENRI V de LUXEMBOURG.

Les citoyens de la capitale eurent le droit de créer des écoles à partir de 1480, quand MAXIMILIEN d'AUTRICHE abolit les privilèges et droits exclusifs d'ALT-MÜNSTER, qui avait créé une école à enseignement classique dès 1166.

ECHTERNACH eut un établissement scolaire abbatial à la même période, une autre, «publique», datant du milieu du XV^e seulement. ARLON vers 1520, MERSCH en 1523, ESCH-sur-ALZETTE à partir de 1541, REMICH pour 1570 et SOLEUVRE 1577, WILTZ en 1599 et DIEKIRCH au début du XVII^e comme en 1674 eurent des écoles «publiques», toutefois toutes payantes à divers montants, suivant que les enfants voulaient

seulement apprendre à lire ou à écrire également. L'instruction comprit encore le calcul élémentaire et la lecture de la bible, d'autres obligations strictes ou options réellement facultatives. Longtemps la réglementation scolaire fut inexistante, puis trop générale, peu contraignante.

PÉTANGE: une école en 1787

Suivant un relevé général, PÉTANGE aurait eu une école publique non directement confessionnelle en 1787 au plus tard, alors que des classes régulières sont témoignées pour HAUTCHARAGE en 1709 et pour LINGER en 1718; il est établi que quelques années avant la Révolution Française, – soit en 1788 – les écoles de BASCHARAGE, de HAUTCHARAGE, de LINGER et de PÉTANGE furent installées dans les demeures vicariales de chacune des sections, dans des bâtiments communaux toutefois.

«Er bekommt noch fünf Reichsthaler auss der Fabrique» précisait un rapport paroissial pétangeois du 30 novembre 1786, au sujet du vicaire desservant à PÉTANGE, «... damit er im Winter selbst oder durch einen anderen die arme Kinder in der Schuhl umsonst lehre...»



Alors que les anciennes écoles pétangeoises, datant de 1870 et de 1900, ne répondaient plus aux besoins effectifs, un réel «palais scolaire» (Nik. WELTER) fut réalisé à PÉTANGE pour les écoles primaires et l'École primaire supérieure pour Filles en 1932. – «An Egent», une nouvelle école encore se construit en 1972-74...



En 1930-31 et 1933-35, les deux parties du pavillon de gauche furent érigées, – écoles à RODANGE de garçons à huit salles – une partie similaire, celle de droite, terminée en 1936-37, hébergera bibliothèque, salles médicales, une spacieuse salle de gymnastique à près de 8 m de hauteur (!), – rareté pour l'époque, – finalement une salle de répétition pour la Société harmonie municipale

La Révolution Française causa rapidement une situation franchement désastreuse pour les écoles du Duché, le Commissaire républicain statuant en l'an VI que «...antérieurement le pasteur et son vicaire ont fait une classe d'hiver régulière...» alors qu'actuellement, – entendons l'année 1798 – «il n'y aurait plus une seule école en fonction dans le Sud du département des Forêts, «... toutefois, les anciens vicariats – confisqués par l'autorité française – resteraient disponibles à HALANCY, CLEMENCY, MESSANCY, ATHUS, HAUTCHARAGE, BASCHARAGE, MONDERCANGE, LINGER, SCHIFFLANGE, BETTANGE/Mess, PÉTANGE, FINGIG et MAMER par exemple, où l'on pourrait faire redémarrer l'instruction publique incessamment sans difficultés.»

Ce rapport paraît exagéré quant aux écoles restant ouvertes ou fermées au sud du pays; en effet, il est établi que des classes – écoles fonctionnaient encore dans les trois sections communales pétangeoises de 1802 à 1810 au moins.

La «République» et «l'Empire» ne donnaient réellement satisfaction aux sections communales pétangeoises qu'en un seul point: après le Concordat conclu le 15 juillet 1801 entre NAPOLEON et le Pape PIE VII, LAMADELAINE fut constituée paroisse épiscopale le 17 avril 1803 pour devenir entité religieuse étatique en juillet 1856; PÉTANGE fut institué paroisse autonome, séparée de CLEMENCY en 1808, alors que RODANGE fut paroisse séparée de HERSERANGE en 1801, pour dépendre d'ATHUS encore jusqu'en 1805-06.

Du temps du Congrès de VIENNE – (1814-15) –, les trois sections communales de PÉTANGE avaient chacune établi une école mixte, à salle unique, – un premier bâtiment communal à RODANGE – Grand-Rue, actuellement «Rue Jos. PHILIPPART» – existait en 1822, école trop exigüe dès 1850-51.

Question d'assurer l'ordre administratif et l'équité sociale: le Cadastre de MARIE-THÉRÈSE – 1766

Soucieuse d'être renseignée le plus fidèlement possible sur les avoirs et propriétés de chacun de ses administrés, – clergé et nobles y compris ! –, l'Impératrice MARIE-THÉRÈSE ordonna des levées précises visant l'établissement d'un cadastre foncier en 1766, aux fins d'une taxation équitable de tous les sujets du Duché de LUXEMBOURG, comme dans le Comté de CHINY. La création d'écoles fut de même un souci impérial !

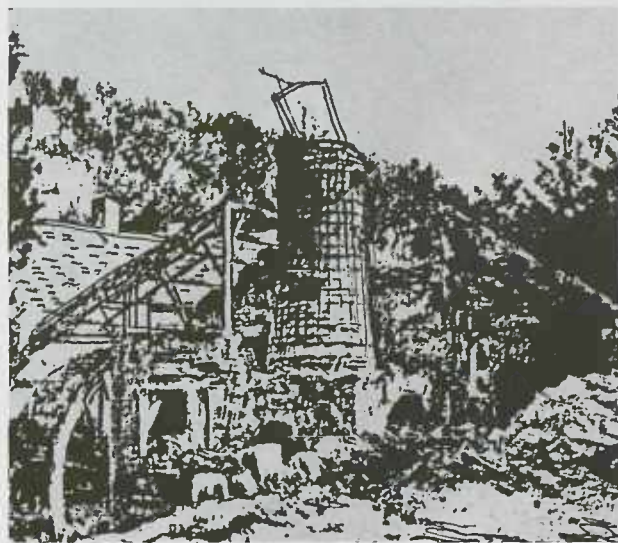
Furent enregistrés les propriétaires «défructuaires» et les «fructuaires»: leurs biens fonciers hérités ou tenus en propriété, les biens immeubles ou mobiliers, avec indications détaillées des surfaces, de la nature et de la qualité des terrains, des revenus et récoltes en tirés, finalement les charges spéciales et frais particuliers, avec preuve-pièces à l'appui.

11 signataires et un particulier illettré signant par symbole sont renseignés pour PÉTANGE dans le relevé cadastral bascharageois; les «justiciers» pétangeois énumérés le 24 août 1766 furent: le maire-mayeur Adam SCHILTZ, le sous-mayeur Franz BARTHEL, les échevins EVERLING et KUTTEN, ce dernier également clerc de justice, quelques réels propriétaires encore: Nickel AREND, mayeur, le sous-mayeur Cornelius LOMMEL, tous les deux pour LINGER.

Pour PÉTANGE, les relevés cadastraux établis en 1766 et fixés sur 110 tables récapitulatives, renseignent un plus grand nombre de propriétaires n'y étant pas résidents, tels DE TORNACO de SANEM, un capitaine bohémien de PFORTZHEIM par exemple, les religieuses de «BONNEVOYE», le Collège des Jésuites et le presbytère St. NICOLAS à LUXEMBOURG, l'abbesse de «TIFFERTANGE», la chapelle de LINGER, la Congrégation Notre-Dame de la capitale, des Mondercangeois et Ehlerangeois également...



Fondé vers 1236, l'ancien Cloître des Soeurs de DIFFERDANGE, – Ordre des Bénédictines – connut un rayonnement spirituel et samaritain pendant des siècles; ayant souffert lors de différentes incursions militaires aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, le Cloître fut fermé par le décret républicain du 15 Fructidore An IV. Agrandi à diverses reprises au cours de sa longue histoire, la Maison fut aménagée en Hôpital de la Ville de DIFFERDANGE dès la fin du XIX^e siècle.

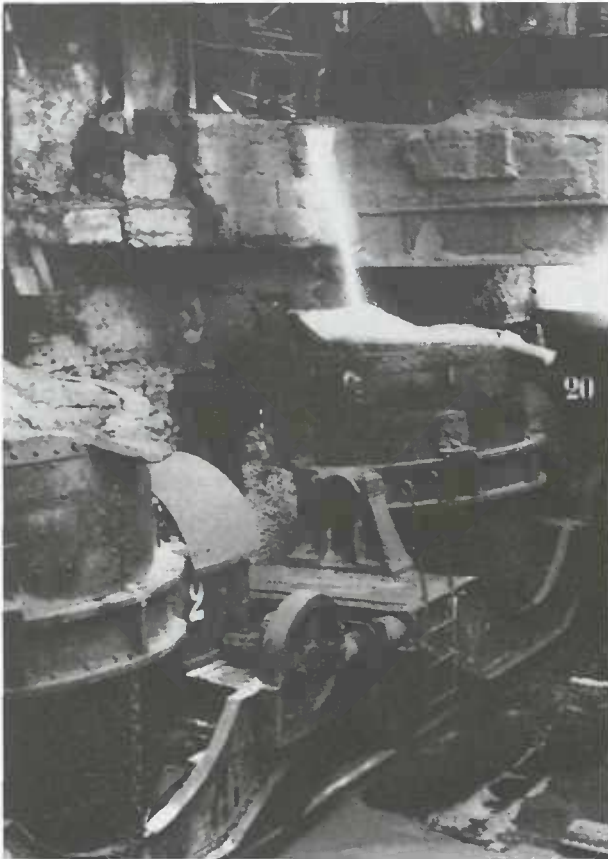


À LASAUVAGE de modestes hauts-fourneaux furent à feu dès la fin du XVII^e siècle; en 1828, un certain AUBE exploitait un four avec marteau-pilon, depuis 1847 en union avec Charlemagne TRONCHON. Depuis 1861, P.-Louis GIRAUD fut maître des forges à LASAUVAGE; sa fille épousa le Comte de SAINTIGNON, qui activa la vie de société, mais s'occupa bien peu des entreprises sidérurgiques. Celles-ci perdirent en importance et cessèrent toute activité vers 1878. – Le document montre un des fours du début du XIX^e siècle.

Bien que la Révolution Française allât remanier un certain nombre de réglementations ou de modalités de taxes fixées par l'emprise foncière de l'époque autrichienne déjà, – dont les changements par le Code NAPOLEON essentiellement, – la nécessité d'un cadastre à établir comme son utilité réelle étaient patentes. L'administration afférente luxembourgeoise s'en chargera encore en 1820-24...

«Nos jardins sont de terre rouge...»

De patientes recherches historiques par Joseph COLLETTE ont montré que les premières exploitations minières et la vente de la «précieuse pierre rouge» se faisaient à RODANGE en l'an 1857 déjà «au Grand-Bois», lieu «in der Minière», suivant des



arpentages exécutés par le géomètre Charles ZIEGLER de ZIEGELECK: étendue 3 ha 58 a 20 ca! On peut penser qu'une partie de ces minerais furent fondus dans les 2 anciens hauts-fourneaux de LASAUVAGE, où P.-Louis GIRAUD était maître des Forges en 1861-62 encore...

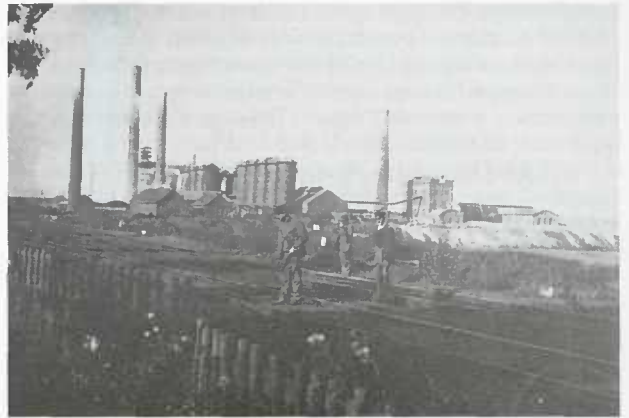
Les frères Charles et Jules COLLART, qualifiés comme «les derniers maîtres de forge indépendants», exploitaient les hauts-fourneaux de STEINFORT, raison pour laquelle la ligne de chemin de fer de l'ATTERT, partant de PÉTANGE, ne fut construite que jusqu'à STEINFORT d'abord. Cette usine, fondée en 1846 par Guillaume PESCATORE, fut rachetée en 1852 par Anne-Marie COLLART-CASAL pour ses deux fils...

À Bas-RODANGE, les Frères COLLART sollicitaient une concession minière en 1868; le 28 novembre 1872, les COLLART, unis à l'Irlandais Thomas BYRNE, signaient les documents commerciaux et d'entreprise, donnant naissance à la «S.A. Hauts-Fourneaux de RODANGE», année à laquelle on utilisa le coke dans les «grands fours», en remplacement du bois qu'on utilisait jusque-là.

Il y avait eu complémentaiement quelques heureux concours de «circonstances»: les Luxembourgeois, «indépendants» depuis 1839, entreront au «Zollverein» qui offrira de nouvelles optiques économiques à partir de 1842; en 1859, le «Feierwôn» élargira encore les perspectives économiques et de transports surtout!

Dans la grande région autour de RODANGE, d'autres Sociétés minières et sidérurgiques étaient nées: HERSERANGE reconstituée en 1865, REHON 1866, ESCH-SCHIFFFLANGE 1869, ESCH-BRASSEUR-Terre Rouge» en 1870, ATHUS en 1872 comme RODANGE, de même que VILLERUPT et SAULNES en 1874...

L'Arrêt royal grand-ducal autorisant officiellement la S.A. rodangeoise est daté au 30 janvier 1873; le rude hiver de 1874-75 et la crise de 1875 toutefois retardaient encore la construction des premiers hauts-fourneaux rodangeois. La mise à feu d'une



La «S.A. des Hauts-Fourneaux de RODANGE» en 1895 où deux hauts-fourneaux étaient à feu, un troisième en construction

D'énormes «poches» roulantes amenèrent le laitier incandescent de l'usine vers les crassiers où luiiront, dans la nuit, les longues traînées bouillantes...

première unité se fit seulement le 17 avril 1878, le prix par tonne de fonte ayant été de 45 F seulement en cette année-là, contre 90 F en 1873 déjà! Alors que le bénéfice sidérurgique net en 1878-79 avait été de 6.586,59 francs, le deuxième haut-fourneau fut à feu le 12 février 1880, avec un nombre d'occupés de 533 pour la mine et les fours rodangeois.

Emile MAYRISCH à RODANGE

Aux fins d'améliorer les rendements par four, on reconstruisit des appareils récupérateurs d'air chaud, alors que les hauts-fourneaux furent équipés de «gueulards fermés», des mesures et aménagements qui assuraient une réelle économie en énergie...

Le 1er septembre 1887, les maîtres d'usine rodangeois engagèrent l'ingénieur Emile MAYRISCH comme chef de production, – provisoirement !, – un provisoire qui dura jusqu'au 1^{er} février 1891, date à laquelle MAYRISCH entra à l'Usine de DUDELANGE, comme ingénieur-chimiste. Plus tard, il y sera Président-Directeur général.

En 1875 déjà, la ligne minière PÉTANGE-LAMADELAINE-FOND de GRAS, avec gare industrielle, avait été réalisée; le chemin de fer PÉTANGE-RODANGE-LONGWY fut prêt au service le 27 juin 1886. La gare rodangeoise était construite en 1888, alors que la même année la société sidérurgique locale installa le téléphone et l'électricité, celle-ci produite par ses propres générateurs.

En 1892, la S.A. rodangeoise racheta l'Orphelinat St. JOSEPH créé par l'Abbé Nic. GLODEN; elle y installa quelques chambres de soin pour ouvriers blessés, finalement des habitations pour ses employés également !

Un laboratoire de chimie, des ateliers de réparation et une «salle de cantine-séjour» furent joints aux installations de la S.A à la même époque.

Alors que de généreux et visionnaires Rodangeois créèrent une «Association mutuelle de secours» pour les ouvriers malades,

blessés ou invalides le 24 mai 1891 déjà, l'assistance sociale publique/Assurance Vieillesse-Invalidité ne fut fondée qu'en 1912 pour le Luxembourg... À l'explosion du Four 2 à RODANGE en 1899, il y eut deux morts; la crise de 1901 devait retarder la mise à feu du four immédiatement reconstruit !

RODANGE fusionne avec OUGRÉE-MARIHAYE

Dès 1879, l'invention du Procédé THOMAS, – élaboration d'acier à partir de fonte phosphoreuse – avait ouvert des voies nouvelles; en 1905, la S.A. acquit, d'une société anversoise, le «Moulin à scorie», une section économique florissante depuis sa création, du fait que l'agriculture luxembourgeoise fut une cliente importante pour des tonnes de «Scories THOMAS». Après la fusion des Usines sidérurgiques rodangeoises avec la firme industrielle belge d'OUGRÉE-MARIHAYE en 1905, – celle-ci voyant dans cette fusion une admirable ouverture vers les marchés allemands, par le biais de l'union germano-luxembourgeoise au «Zollverein», – les premiers très grands «fleurons» économiques bourgeonnèrent...

Le développement technique à RODANGE fut prodigieux: création d'une importante aciérie THOMAS en 1907, rachat de la «Société des FONDERIES RODANGE» créées en 1899, modernisation des 3 hauts-fourneaux existants, construction d'un 4^e en 1910, suivi par un 5^e en 1913, à la veille de la Guerre. 129.225 tonnes d'acier furent produites en cette dernière année.

Des événements néfastes allaient se précipiter: arrêt complet de l'usine rodangeoise de 1914 à 1916, une population locale vivant dans la plus «noire des misères»!, la résiliation de l'Union douanière germano-luxembourgeoise en 1919, la redistribution des capitaux sidérurgiques et la fixation de nouveaux tarifs douaniers, une diminution des fournitures allemandes en coke et en charbon. Il y avait redonne !, – de paisibles, mais durs affrontements économiques s'annonçant, se précisant, essentiellement sur le plan minier et surtout sidérurgique-acier.

Une fois de plus, Emile MAYRISCH allait intervenir avec succès en 1926: rapprochant les positions allemande et française, il réussit à créer «l'Entente Internationale de l'Acier» – (E.I.A.) – cartel qui régla la production d'acier brut, celle-ci étant adaptée à la consommation et orientée vers les besoins réels de l'époque...

Mais d'abord il y a lieu d'analyser brièvement au moins la situation sociale générale dans laquelle la sidérurgie se développait à l'époque, de 1913 à 1926.

Syndicalisme naissant et grèves

La prodigieuse expansion de la sidérurgie après 1900 surtout, avec le passage confirmé et généralisé de la «phase fonte» à cette autre «acier», demanda un engagement total à tous les niveaux: actionnaires volontiers coopérant et intéressés par nature ou de droit !, cadres dirigeants forcés de fournir le meilleur d'eux-mêmes tout en restant vigilants à une évolution technique rapide, des infrastructures grandement améliorées depuis l'époque pionnière de 1870 à 1895, un salariat finalement et surtout qui travaillait très durement sous des conditions difficiles, bien insuffisamment «protégées» ou peu assurées!

Au fur et à mesure qu'une productivité industrielle maximale était visée, que les «tournées de travail» ou les «postes changeants» – («Wiësselschicht») englobaient les nuits, qu'encore les 16 heures d'affilée devinrent la règle souvent, en fin de semaine – «dee laangen Tour» – avec une journée de travail «normale» de 10 ou 12 heures déjà, le monde ouvrier, sinon celui de la maîtrise, commença à s'agiter à juste titre, à critiquer à raison un patronat qui ne semblait pas trop se soucier des conditions physiques, financières ou sociales du salariat.

La poudre était mise, – à découvert en bien des situations – et il ne fallait plus que l'étincelle pour allumer une réaction ouvrière



Vers 1900: la Place du Marché de PÉTANGE, centre régional d'un commerce hebdomadaire



PÉTANGE 1912: quand la Rue de LONGWY, – principale artère vers la capitale française, était démunie de trottoirs et de caniveaux bâtis...

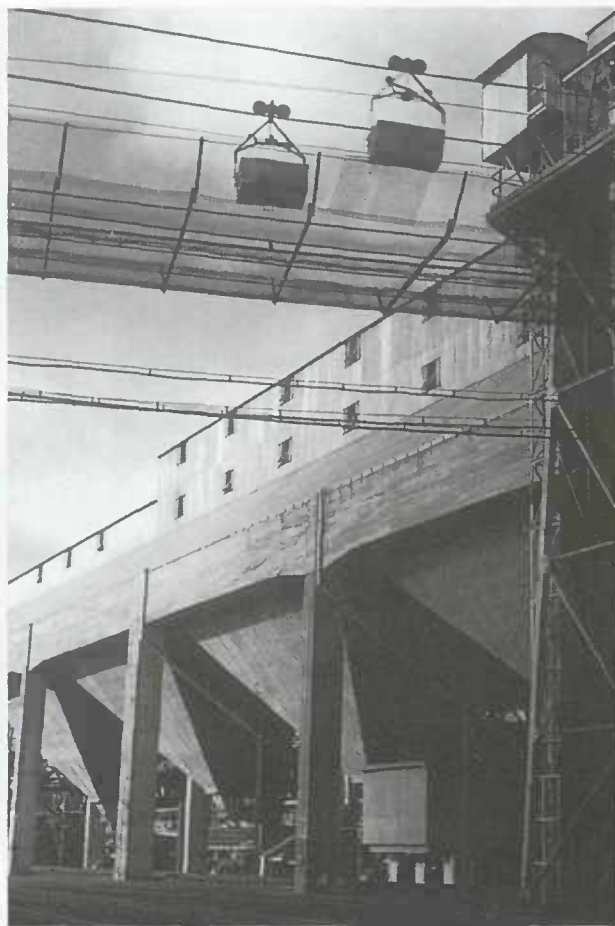


Au début du siècle, la traction du «buggi» minier se faisait à l'aide du cheval, le plus fidèle ami du mineur, – pour traction sous terre également pendant des décennies...

re qui serait nette, totale, exigeante à raison encore ! Ce serait la grève, le «lock-out» de nos jours !

On a souvent prétendu – à tort ! – que le Syndicalisme luxembourgeois ne serait né qu'en 1916, quand les sidérurgistes et le personnel minier s'organisèrent en groupements syndicaux: – un premier à ESCH, presque simultanément un second à HOLLE-RICH, alors que les ouvriers à «l'IDEAL» de WILTZ, les occupés aux Établissements Paul WURTH, des ouvriers aux entreprises de construction et d'autres firmes «y réfléchissaient» également.

Un cartel syndical luxembourgeois, en connexion idéologique probablement avec des groupements ouvriers étrangers de même approche, – dont le «Metallarbeiterverband» allemand et le «Groupement des Ouvriers sidérurgistes» français, – s'était en effet constitué et activé modérément dès 1906 déjà.



Le «funiculaire aérien» avec d'imposants silos à coke: rapidité, économie et forces...

Les dures années 1912-16 et les grèves de 1917 et 1919

Plus de 31.000 ouvriers étaient occupés dans l'ensemble des industries métallurgistes, minières et manufacturières luxembourgeoises en 1913, quand la récession économique se profila à l'horizon pour se préciser rapidement en 1914-16. Dans ledit nombre des salariés de 1913, on comptait plus de 7.200 Italiens et quelque 4.800 Allemands, à côté de minorités d'occupés d'autres nations, dont des Français et des Belges essentiellement.

Cette proportion par nations allait changer essentiellement pendant les années de guerre 1915-1916, quand elle s'inversa rapidement au profit d'un salariat luxembourgeois en assez forte majorité.

La solidarité ouvrière commença à jouer discrètement, puis pleinement en moins de deux ans; un syndicalisme organisé et bien structuré s'instaura définitivement, avec près de 70% d'occupés luxembourgeois après la Première Guerre, en 1918-1920.

Les installations métallurgiques intérimairement arrêtées à ESCH-sur-ALZETTE, à DIFFERDANGE ou à RODANGE pendant les années 1914 à 1916, des conditions de travail jugées de plus en plus dures et insuffisamment assurées, des salaires jugés bien trop bas, des renchérissements presque hebdomadaires des vivres journaliers trop rares de surcroît, la grogne contre des «patrons» étrangers, – allemands à ESCH-sur-Alzette, belges à RODANGE, par exemple – montait, au fur et à mesure que la situation sociale ouvrière plus spécialement se détériora encore et encore.

L'introduction de la journée de travail de huit heures, – décret légal gouvernemental du 15 mars 1915 – ne calma pas les esprits et les volontés échauffés ! En 1917, les premiers mouvements de grève furent enregistrés à RODANGE, suivis par des arrêts de travail de plus courte durée à DIFFERDANGE-Usines et dans les minières eschoises, où les primes de production et le surplus de salaire avaient été supprimés, même pour des journées supplémentaires de travail prestées !

L'inspection du travail, qui avait contrôlé les salaires de 1804 ouvriers differdangeois en mai 1919, avait tiré ses conclusions: la majorité des salariés restait avec un gain journalier de 12 francs, soit moins de 300 francs par mois, les ouvriers exigeant un minimum de 13 ou de 14 F par jour, sans quoi il leur serait impossible de subsister. En mettant ces nouvelles exigences, – modestes encore ! – en rapport avec les prix de 1914 et 1920-21, on illustre la situation précaire, sinon désespérée par réelle exploitation sociale et patronale, dans laquelle les métallurgistes et mineurs se trouvaient: On payait 0,35 F pour le kg de pain en 1914 et 1,14 F en 1921; beurre/kg 2,89 F, respect. 13 F, les oeufs revenant 1,49 respect. 7,95 F la douzaine.

Affrontements et premiers acquis sociaux: 1921-23

Les fronts de part et d'autre se durcirent, certains directeurs et conseils d'usines se montrant intransigeants devant les justes exigences ouvrières, ainsi à RODANGE !, où le directeur avait sèchement déclaré, «...qu'en dépit de la Chambre, que malgré le Gouvernement, il était bien le patron...!»

La grève fut générale, pratiquement dans l'ensemble du monde ouvrier luxembourgeois en 1921, bien qu'elle devait avoir des durées très variables par entreprise, par région.

Réelle confrontation par force côté patronat, qui fit baisser les salaires ou qui les coupait net aux jugés récalcitrants; il y eut la réduction de postes de travail, – des licenciements arbitraires, – des interventions d'unités de gendarmerie et surtout d'importants commandos de l'Armée en armes, des piquets de grève molestés, des ouvriers «briseurs de grève» rossés...

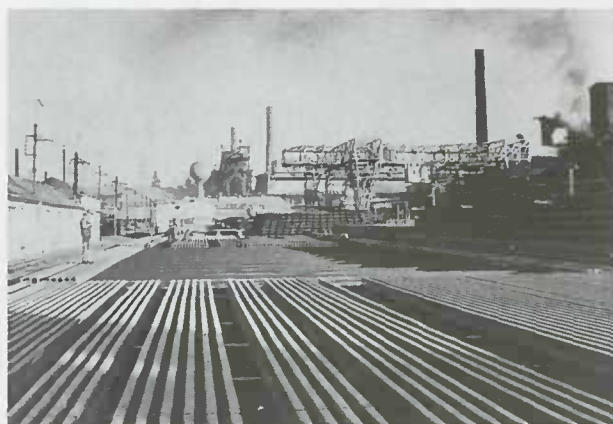
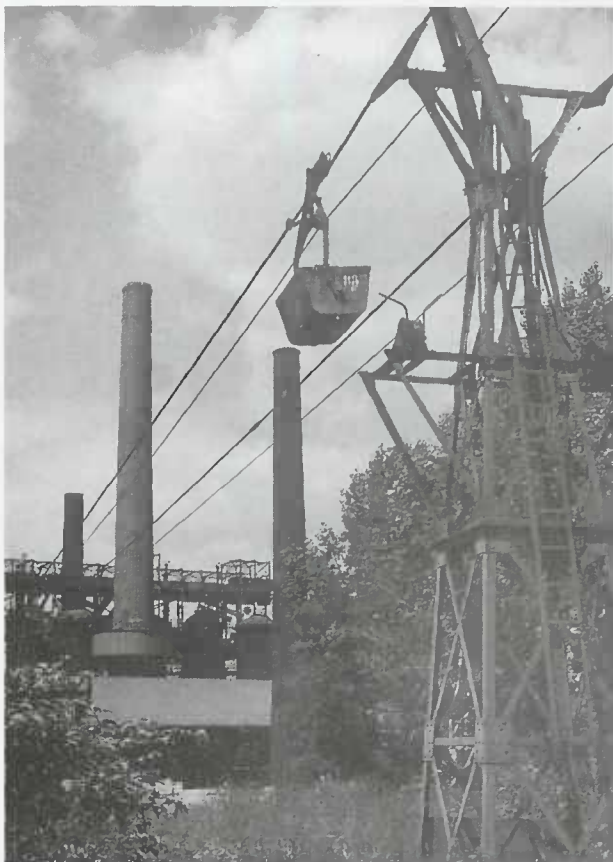
D'autres excès furent enregistrés vis-à-vis d'ouvriers, en groupes ou isolés.

Discrets pourparlers de sondage et d'échange d'abord –, éclairant les fronts dans l'ensemble, – avant que les premières ententes ne fussent enregistrées entre le patronat et des délégations ouvrières.

Les salaires horaires montaient de 26 à 34 F par jour pour les ouvriers mineurs, pour les rouleurs en chantier ferrugineux de 22 à 29 F, pour les journaliers non qualifiés de 16 à 21 F, soit en gros une augmentation de 30 % des montants journaliers versés en 1913-17.

D'autres acquis sociaux comprirent la généralisation du droit au congé: pour 3 à 5 années de service on accorda 10 jours de congé par an, à partir de la 5^e année 20 jours annuels; le secours-maladie s'instaura, les salaires étant intégralement payés encore pour 3 mois successifs en cas de décès, les colonies-cités ouvrières se trouvaient en plus grand nombre, des postes médicaux et d'infirmerie furent créés ou mieux équipés, quelques écoles en plein air construites...

Le journal syndical ouvrier «Der Proletarier» continua à paraître dans sa 9^e ou 10^e année, analysant la situation de l'emploi en général et informant le salariat sur ses droits réels et les justes revendications; Pierre KRIER en fut le dynamique et clairvoyant rédacteur en chef pendant des années.



D'importants ponts-grues ont rangé des millions de tonnes de produits finis dans les grands parcs de l'Usine de RODANGE.

Photo: 1954

Alors qu'une ligne de chemin de fer directe depuis «DOIHL» à l'Usine rodangeoise était envisagée, à partir du 24 février 1879 déjà on envisageait la construction d'un «funiculaire aérien». Le projet fut réalisé sur un trajet de 1,7 km, le 4 mai 1880, assurant 800 tonnes de minerais transportés sur 8 heures de travail. Les wagonnets se déplaçaient à une vitesse de 1,9 m/sec., roulant sur des câbles spéciaux de 4,5 cm d'épaisseur. Entre deux pylônes successifs il y avait une distance de 88 mètres...

Lock-out rodangeois, reprise des travaux et aspirations ouvrières encore

À RODANGE, la grève s'échelonna d'abord ainsi: il y eut 7.800 grévistes du 6 au 24 août 1919 aux aciéries et au laminoir, une augmentation de 10 % des salaires étant acquise à la reprise des travaux.

Le 18 juin 1920 encore, 80 ouvriers de la tournée matinale cessèrent le travail à RODANGE; action valant une augmentation de leurs gains jusqu'au niveau d'ouvriers plus qualifiés et institutionnalisation d'une délégation ouvrière permanente.

La grève «s'essouffla» en 1921, dès le 9 mars à STEINFORT, de même qu'aux établissements Paul WURTH, le 10 du mois aux aciéries de HOLLERICH, le 15 à EICH et à DOMMELDANGE, de même qu'à DUDELANGE.

À KAYL et à ARBED-ESCH, la situation de travail reprit le 17 mars, alors que les métallurgistes rodangeois et differdangeois, – le noyau dur! – ne voulant pas désarmer à mi chemin, convoquèrent leur réunion sous ciel bleu au ban de SOLEUVRE, leur meeting syndical ayant été interdit à DIFFERDANGE même !

Bien des échanges en délégations, de nombreuses études techniques ou sociales, comme des réactions en syndicats seront encore nécessaires, des concessions patronales faites, – avant que le patronat ne redevienne «maître des lieux», finalement garant pour le pain quotidien dans une atmosphère socialement équitable, dans une paix sociale retrouvée. La «route» resta longue tout de même encore!

S.A. MINIÈRE & MÉTALLURGIQUE: 1935

Si les années 1875 à 1904 furent l'époque de la fonte à RODANGE, cette autre de 1905 à 1934 devenait celle de l'acier THOMAS, – en fusion avec les Belges d'OURÉE-MARIHAYE depuis 1905. Les usines locales se constituèrent «S.A. Minière et Métallurgique de RODANGE» – M.M.R.- en 1935, avec les WÜRTH, FISCHER, LIBOTTE et NEUVILLE à la direction, des noms d'excellente consonnance dans le «coin des 3 Frontières»: le capital se fixa à 200 millions, dont 100.000 actions ordinaires à 1.000 francs. L'appendice «OUGRÉÉ» fut supprimé en 1936-37 et Charles LIBOTTE devint Administrateur-Directeur Général, les laminoirs prenant une grande importance: petits profilés d'abord, billettes ensuite, une production moderne fonctionnant de façon autonome jusqu'à l'arrêt des aciéries rodangeoises en 1979.

Devenu «RODINGER HOCHÖFEN – und STAHLWERKE A.G.», section productrice à «petit rendement» à une autre époque, les ouvriers et les cadres ne voulaient pas se «tuer» à une production pour le «REICH», essentiellement orientée vers la guerre; en 1944, les Rodangeois rentraient dans leurs propriétés et droits.

Avec Jean FOURNEAU à la direction générale en 1946, les trains A,B et C des laminoirs produisirent du fil de fer, des fers à construction lisses ou crénelés, du feuillard de 50 à 160 mm. de petits profils, des palplanches en U. – un développement rodangeois –, en attendant de fêter un 75^e Anniversaire en 1949, avec 2.978 personnes actives, – en attendant encore les premières stipulations de la CECA par Robert SCHUMAN et Jean MONNET: fondation en 1952.



En haut à gauche:

Locomotive électrique tractant une rame de wagonnets auto-nettoyeurs. – La locomotive du type «JEUMONT», d'un poids de 18 tonnes, développa une puissance de 250 CV., alors que le wagonnet auto-nettoyeur, d'une capacité de 10 tonnes, fut breveté par la M.M. RODANGE, – une invention de Nicolas FLESCH

En haut à droite:

Les «parcs d'homogénéisation» comprirent des aires de stockage à quatre immenses tas, dont deux pour les minerais silicieux, deux pour le calcaire, contenant chacun 45.000 tonnes. Les minerais «riches» furent mélangés à la «minette» à moindre teneur, la mise en «bedding» s'effectuant en couches minces horizontales au moyen de deux machines-stackers desservant alternativement les quatre tas...

Au centre:

Chargement des déblais au Chantier «Ciel ouvert SCHLAMM-FELD»: pelle électrique «RUSTO BUCYRUS 110 RG» avec un godet de 3,5 m³ – Une chargeuse articulée «TRAXCAVATOR CATERPILLAR 992» au godet de 7,63 m³ et Camions «TEREX R 35» avec une charge utile de 32 tonnes

En bas:

JUMBO hydraulique sur chenille, du type «SECOMA» avec deux bras articulés, chacun équipé d'une glissière munie d'une foreuse, forant des trous de mine à une vitesse de 3 mètres par minute: un travail que les mineurs faisaient péniblement à la force des bras...

Un centenaire: 1972

Après la modernisation du Train C-Jaminoir, avec un nouveau four à 80t de capacité de réchauffage, la mise en route d'un nouveau blooming, les aciers spéciaux pour rails furent opérationnels à l'époque du Centenaire en 1972, célébré avec fastes encore, en présence du Ministre d'État Pierre WERNER, de membres du Gouvernement, de centaines d'hôtes. En fait ces cérémonies d'anniversaire constituaient les dernières «fêtes sidérurgiques et minières» rodangeoises...

Il y eut encore la nouvelle société M.M.R.-ATHUS en 1973 avec un ambitieux programme d'investissement: laminoirs modernisés à RODANGE, regroupement des services administratifs belgo-luxembourgeois. L'exercice 1973 fut exceptionnellement favorable, l'on versa 38 millions aux actionnaires. RODANGE occupait 3.117 personnes à l'époque, ATHUS autres 2.230, ce qui fit monter les effectifs à 5.347 salariés; la M.M.R.-A. avait vécu sa dernière grande période d'embauche!

La conjoncture défavorable de 1974 fut à l'origine de divers remaniements techniques ou structurels, de transferts de produits, la disparité entre les statuts belge -ATHUS - et luxembourgeois - RODANGE - compliquant gestion et fonctionnement des deux usines réunies.

Et ce fut, - la conjoncture s'avérant de moins en moins bonne en 1974-75 - , la période de la Division Anti-Crise: la DAC. Pendant des années, des sidérurgistes, encadrés de leur personnel de maîtrise furent occupés à des travaux d'utilité publique: nettoyage ou redressement de cours d'eau, construction ou remises en état dans des communes du pays...

Entretemps, la situation de toutes nos galeries-mines et des chantiers ferrugineux à ciel ouvert s'était détériorée de plus en plus, nos minerais se trouvant par trop concurrencés par ceux de divers pays étrangers, à plus haute teneur, jusqu'à 70%.

La Minière «DOIHL» à RODANGE, prolifique sur un siècle, fermera le 29 juin 1978, avant-dernière galerie luxembourgeoise! La galerie «THILLEBIERG» - DIFFERDANGE continua ses exploitations jusqu'en 1981-82.

Côté sidérurgie, à l'usine d'ATHUS, les ouvriers hissèrent le «drapeau noir»: grève et occupation des lieux, les salaires belges du personnel ne pouvant être payés que grâce à une avance consentie par le Gouvernement du Royaume sur la fourniture de rails à la S.N.C.B.



Locomotive électrique tractant des wagnnets du type luxembourgeois «BUGGI» d'une charge utile de 2 tonnes de minerais. Locomotive de fabrication «General Electric USA-Greco», poids de 9 tonnes, locomotion par 2 moteurs 45 CV.

Le Plan DAVIGNON: 1977

Le 3 septembre 1977, la Société M.M.R.-A. était restructurée suite à la signature d'un «Protocole d'accord» entre le Commissaire européen DAVIGNON et les sociétaires - actionnaires: y furent définis l'arrêt de la très vétuste division d'ATHUS, l'agglomération et le moulin à scorie exceptés, et le licenciement du personnel de statut belge pour lequel une Cellule de reclassement fut créée; le nombre en personnel concerné fut de 1.534 !

La division de RODANGE avec ses phases liquides fut provisoirement maintenue, diverses aides financières ayant été assurées par des crédits souscrits par la S.N.C.I. belge, le Groupe BRUXELLES-LAMBERT et des banquiers luxembourgeois.

Alors qu'une division anti-crise fut toujours opérationnelle pour recueillir le personnel de statut luxembourgeois excédentaire, des commissaires gouvernementaux luxembourgeois et belge furent adjoints au Conseil, question de surveiller l'application des clauses du «Protocole d'accord»...

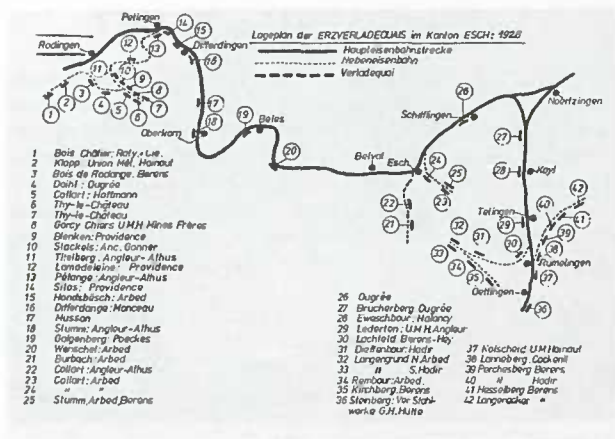
Des possibilités de synergies avec ARBED et COCKERILL furent à l'étude en 1977-78; le «réveil» à RODANGE-M.M.R. fut douloureux: alors que la partie ouvrière belge fut provisoirement reclassée dans une «Cellule de l'Emploi», - avec de nombreux prépensionnés anticipativement! -, la phase «liquide» à RODANGE allait être fermée, la création d'une Société «RODANGE-relamineur» ayant été décidée.



À LAMADELAINE, comme dans tout le Bassin minier: on s'en souvient avec profonde gratitude, légitime fierté et pitié...



Nostalgie, certes! - mais surtout mémoire de ce que fut un très grand passé minier et sidérurgique: RODANGE, au parc de la cité



À 42 quais miniers, dont plus d'une douzaine sur le territoire de la Commune de PÉTANGE, on assurait le chargement des wagons de chemin de fer...

De 3.028 personnes occupées à la M.M.R. en décembre 1977, – dont 218 de statut belge –, les effectifs diminuèrent progressivement à 1.250 salariés.

Le 2 décembre 1978, les derniers hauts-fourneaux rodangeois étaient à l'arrêt, tout comme l'agglomération d'ATHUS; par wagon-torpille au départ des hauts-fourneaux d'ARBED, – dont BELVAL essentiellement – l'aciérie de la M.M.R. fut alimentée en fonte liquide jusqu'au 30 septembre 1979: date de la fermeture de l'aciérie rodangeoise!

Un performant four de réchauffage pour les blooms ARBED, acheminés par wagons thermiquement isolés, fut construit à RODANGE, au moment où près de 1.000 ouvriers et personnes de maîtrise furent occupés à la DAC jusqu'en 1980-81.

1872-1980-1996: l'histoire de l'Usine de RODANGE s'inscrit dans celle de la sidérurgie du pays, subissant tous les mouvements et bouleversements au gré de l'évolution économique, structurelle et sociale, de celle encore des marchés et concurrences, finalement des mouvements de capitaux..., d'une concurrence étrangère grandissante également.

Sous l'égide d'ARBED, l'ancienne M.M.R. – RODANGE fut restructurée encore et les laminoirs modernisés continuèrent à produire! – jusqu'au jour.

L'ancienne Clinique pétangeoise: 1897

Maison de Soins depuis 1987

L'Ordre des Soeurs Carmélites Tertiaires, communément appelé «Ordre de Ste. ZITHE» fut fondé à LUXEMBOURG en 1872; la Rév. Supérieure décida de fonder une maison secondaire à PÉTANGE, le 12 décembre 1894, l'Hôpital St. JOSEPH.

S'étant occupées la première année surtout pour créer une école ménagère et de couture pour 54 jeunes filles de la commune de PÉTANGE, les Religieuses allaient avoir un champ d'action élargi, en recevant dans leur établissement un plus grand nombre d'orphelins depuis 1895, alors qu'à l'épidémie typhoïde à PÉTANGE en 1897, leur établissement s'avéra être trop petit. Une nouvelle construction fut réalisée en 1898, un agrandissement substantiel encore en 1904.

Pendant la Guerre en 1914, des soldats français et allemands blessés y reçurent de patients soins; dès 1918, une annexe fut ajoutée à l'Hôpital St. JOSEPH, une autre encore en 1954, essentiellement pour améliorer la section puériculture-maternité. En 1987, dans le cadre d'une réorientation hospitalière au



La Maison de Soins et de Repos de PÉTANGE, agrandie, une fois encore...

Luxembourg, l'hôpital pétangeois eut une nouvelle affectation, comme maison de soins, dans laquelle 14 Religieuses s'occupaient de plus de cent personnes âgées en 1994, soins généraux 3^e Âge et de gériatrie.

Le «FEIERWÛN» en 1859

Le 11 août 1859, le premier tronçon de chemin de fer LUXEMBOURG-BETTEMBOURG ZOUFFTGEN/frontière française fut inauguré, assurant une ligne vers THIONVILLE-METZ, suivi par celui inauguré un bon mois plus tard, le 15 septembre de l'année, vers KLEINBETTINGEN-STEINFORT/frontière belge.

Deux lignes ferroviaires construites en 1873 concerneront plus particulièrement PÉTANGE qui sera bien vite une gare-«noeud» du chemin de fer: 16,02 km de voie des «Lignes Prince HENRI» relieront ESCH à PÉTANGE le 1^{er} août 1873, à la même date, encore PÉTANGE à STEINFORT/Usines, le joint STEINFORT-ETTELBRUCK par NOERDANGE, – gare de la ligne «vicinale» à MARTELANGE – n'étant inauguré que le 20 avril 1880.

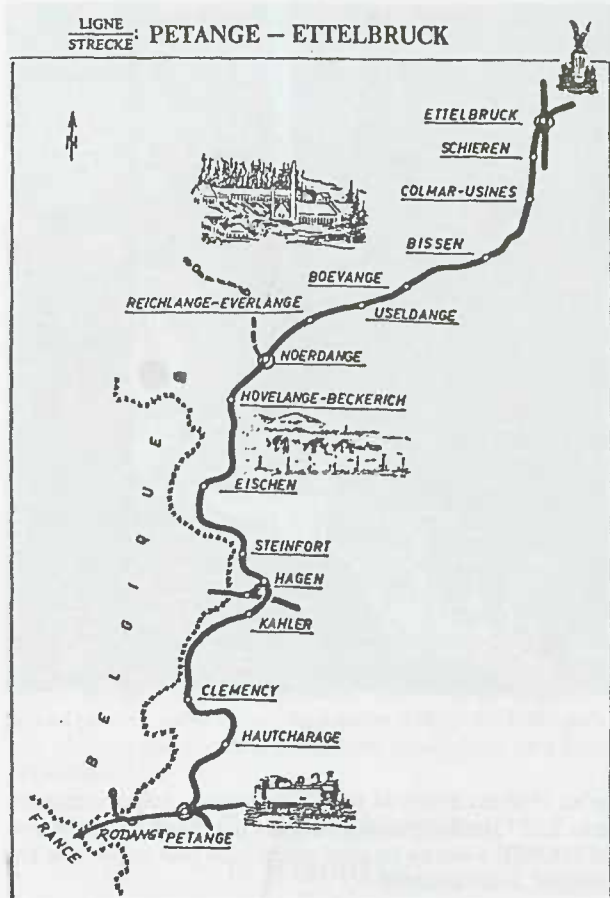
Le 1^{er} décembre 1874 déjà, PÉTANGE fut relié à RODANGE et ATHUS (B), RODANGE relié à LONGWY-REIMS le 27 juin 1886, alors que la ligne principale de la Capitale vers PÉTANGE ne sera initiée que le 8 août 1900, sur 20,39 km, électrification le 27 mai 1981.

La gare de PÉTANGE, très modeste construction en 1872-73, ne manqua pas d'augmenter quant à son importance technique et de trafic, avec les joints ferroviaires vers RODANGE-ATHUS (B) et LONGWY (F), la «ligne de l'ATTERT» vers STEINFORT et ETTTELBRUCK, celle encore vers ESCH et ses Usines à partir de 1872-73, finalement les lignes minières locales vers FOND-de-GRAS (1873) et les Quais miniers du CLOPP/RODANGE (1879).

C'est ainsi qu'en 1886, les premières installations «gare et remise/ateliers pour locomotives» furent construites en dur et sensiblement agrandies, après que la première gare et la remise/atelier en bois de 1876 eussent brûlé par deux fois.

PÉTANGE: noeud ferroviaire

En 1885-1895 déjà, la gare de PÉTANGE était dotée de nombreuses voies de manoeuvre ou de rangement, comme d'un quai minier, finalement de 4 hangars-ateliers pour maintenance et entretien ferroviaire: wagons, locomotives et voitures/voyageurs.



La Gare de PÉTANGE vers 1915; à l'avant-plan à g.: la première petite station ferroviaire de 1865-70, transformée en 1903

La «Ligne de l'ATTERT» comprend le tronçon PÉTANGE-STEINFORT depuis 1873; elle fut prolongée vers ETTELBURÜCK en 1880

En 1910-12, le bâtiment d'inspection central fut construit, de même que de nouveaux ateliers techniques, modernisés et agrandis. Avec les ateliers centraux de LUXEMBOURG-BONNEVOIE, ceux de PÉTANGE gagnaient continuellement en importance, des forges, des serrureries, la menuiserie et des ateliers pour travaux de capotage ou de cuir étant joints aux infrastructures techniques.

En 1893, les «Ateliers P(rince) H(enri) PÉTANGE» avaient construit une puissante locomotive, la «N° 97», la pièce maîtresse des spécialistes pétangeois réalisée suivant les plans J.B. DUPONT.

Les ateliers de PÉTANGE, – plus de 400 artisans-experts y furent occupés pendant des décennies – avaient créé leur propre société de musique-harmonie, une association professionnelle regroupant les conducteurs de locomotives, une autre réunissant les techniciens en chaufferie, finalement un très performant «onze» de football.

Quand la phase «vapeur» perdit en importance aux C.F.L. après 1956, les ateliers CFL pétangeois, – où une halle avait encore été détruite par le feu en 1952, – diminuaient fortement quant aux effectifs, comme quant à leur engagement technique.

La population en croissance....

Pauvres hameaux aux populations modestes en nombre et quant à l'avoir matériel, les sections communales pétangeoises ne comptaient guère plus de 150 à 200 habitants par bourg, ceci à la fin du XVIII^e encore.

La «Table alphabétique des Déclarations de Propriétés», sous MARIE-THÉRÈSE le 12 mars 1766, renseigne 105 propriétaires pour la «Justice de RODANGE» – «Prévôté de LUXEMBOURG», propriétaires dont 38 seulement furent résidents.

Au 1er janvier 1821, la commune compta 782 âmes, avec 217 à «PETTANGE», 176 pour LAMADELAINE, 6 à «LAMARAGOLES/moulin», – 294 à RODANGE, 9 encore à GRUND Mühle/«Moulin», une époque qui vit 1.626 habitants dans les 4 sections differdangeoises, dont 14 à «LA SAUVAGE».

RODANGE, comme PÉTANGE ou LAMADELAINE furent des villages essentiellement agricoles, avec toutefois un certain nombre d'artisans et d'entreprises: menuisiers, charrons, couvreurs, cordonniers-bottiers, meuniers, tailleurs, forgerons et maçons, tailleurs et casseurs de pierres, cabaretiers et manoeuvres en plus grand nombre, finalement les premières personnes enseignantes et les représentants du clergé.

Dans les listes démographiques de l'Administrateur-Général de l'Intérieur», on publia le «dénombrement de la population» pour le 25 mai 1852:

– PÉTANGE 360 habitants – RODANGE 449 – LAMADELAINE 262, dès lors une population communale de 1.071 personnes; LINGER compta 185 et HAUTCHARAGE 508 âmes, BASCHARAGE même 690 habitants la même année 1852.

Le conseil communal pétangeois comprit 9 mandats en 1865, avec les effectifs démographiques: 1.091 personnes pour la commune, 357 habitants à PÉTANGE, 257 pour LAMADELAINE et GRUND-Mühle, RODANGE-Village avec «BLAUENHOF», «RODENHOF» et «LAMARAGOLE (Mühle)» 477 âmes et 4 mandats au conseil communal, 3 conseillers à PÉTANGE et 2 pour LAMADELAINE. ESCH compta à l'époque 2.332 citoyens, dont 613 pour SCHIFFLANGE et 9 à LALLANGE !

Explosion démographique: 1876-1910

En 1871, la commune de PÉTANGE enregistra 238 habitations et 259 ménages, 1.269 habitants dont 670 furent masculins.



L'Avenue de la Gare à PÉTANGE, artère commerciale en 1915 déjà...

PÉTANGE vers 1920: la Grand-Rue modestement éclairée aux réverbères à gaz, – bourg agricole et ferroviaire

La «Société des Hauts-Fourneaux», fondée en 1872, fit que RODANGE fut encore la section communale la plus peuplée avec 772 habitants en 1876, – 663 au village, 4 à AIR-SAIN, 53 au «BLO-BIERG», 3 à «MARAGOLE» et 14 dans les «casernes ouvrières» érigées, 35 encore dans les «maisons isolées» du «CLOPP» et du «CHEMIN de BROUCK». La commune compta 2.002 habitants en 1876. Le «Mémorial No 23 du lundi, le 11 avril 1881, «signé par les Membres du Gouvernement F. de BLOCHAUSEN, V. de ROEBÉ, Paul EYSCHEN et Henri KIRPACH publia les valeurs démographiques au 1^{er} décembre 1880: la commune de PÉTANGE compta 391 constructions, 505 ménages, 2.876 personnes, dont 1.154 de sexe féminin: PÉTANGE 586 habitants au village, 71 à la Gare, 128 dans les «casernes du chemin de fer», 116 «dans les maisons isolées», 891 en tout, contre 1.295 résidents à RODANGE.

Le développement sidérurgique, l'expansion des installations du chemin de fer à PÉTANGE, «l'âge d'or» dans l'artisanat, l'évolution favorable que prit encore le commerce dans les années 1890 à 1910, firent croître les effectifs en population pour la commune de PÉTANGE, tout comme ceux du Bassin minier dans son ensemble.

PÉTANGE – la section – dénombra 1.847 personnes en 1900, RODANGE 2.114, LAMADELAINE 558 âmes, soit un total de 4.519 personnes; la population communale était montée à plus du quintuple de ce qu'elle avait été en 1821.

En 1908, LAMADELAINE avait deux écoles-classes hébergeant 91 élèves, PÉTANGE en compta 6, dont trois dirigées par les Soeurs de la Doctrine chrétienne; 344 enfants au total pour la section.

– À RODANGE la même année, 458 enfants étaient instruits par 6 personnes enseignantes, dont Pierre MEYERS avec 97 (!) enfants dans sa classe, alors que la Rév. Soeur ESPÉRANCE fit les cours à 99 enfants ! On reste à se demander comment les pédagogues et la marmaille communale pouvaient vivre des situations scolaires aussi difficiles!

Guerres et crises

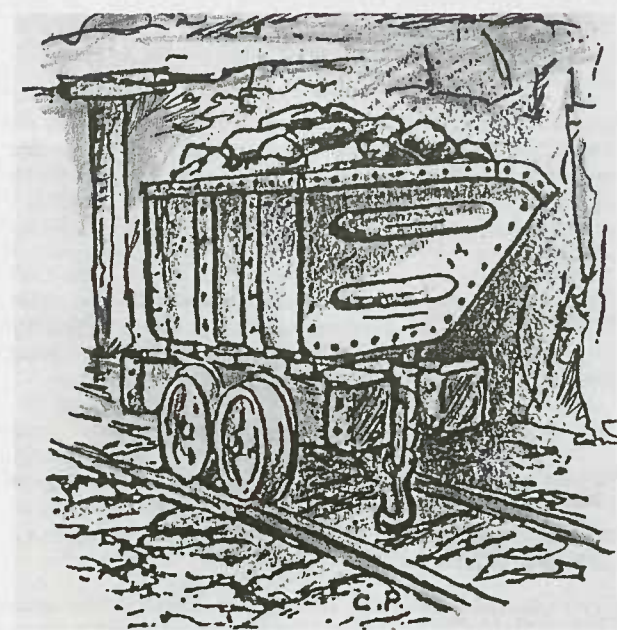
5.965 personnes furent enregistrées pour la commune de PÉTANGE en 1910, – 837 constructions, 1.264 ménages, alors



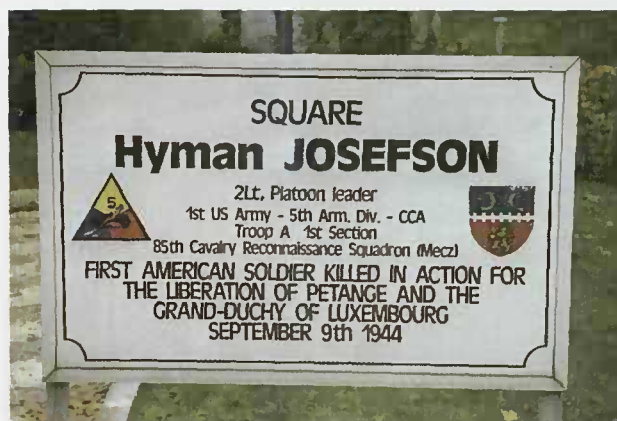
qu'en 1930 pas moins de 10.942 personnes y étaient comptées, dans 2.057 habitations ou bâtiments publics, 2.987 ménages, RODANGE ayant eu en cette année-là sa plus importante population: 4.400 résidents.

Les effectifs démographiques pétangeois diminuaient quelque peu en 1931-35, – années de crise–, comme plus tard également par suite de la Guerre 1940-45. En 1914-18 déjà, un nombre majeur de citoyens étrangers avaient quitté le pays lors des grèves et crises, la situation démographique générale ayant encore eu une tendance à la baisse pendant ces années '40-ci.

De 1940 à 44, les années furent économiquement difficiles, pleines de privations matérielles; politiquement, elles furent tout



Le «buggi» luxembourgeois «classique», tel que le vit l'artiste rodangeois Paul COLLETTE



Le 9 septembre 1994, – 50 ans après la Libération – le Square HYMAN JOSEFSON était inauguré à PÉTANGE-Moulin, près du Pont de la CHIERS

simplement exécrables par les institutions et «techniques» nazies coercitives, par les sévices physiques ou moraux imposés par un régime totalitaire, opprimant, vis-à-vis d'une population qui ne pouvait guère faire d'opposition directe. Le bilan national, côtés trépassés, mutilés, malades ou disparus sera lourd, douloureux...

Un exil, une libération, le Retour...

* Une maison-villa fortifiée avait été préparée et aménagée à LASAUVAGE en 1938-39 déjà, en prévision d'un séjour prolongé que notre Souveraine CHARLOTTE y ferait, dans l'alternative toujours que les forces armées françaises réussiraient à contenir les vagues d'un agresseur éventuel, à l'ombre de la Ligne MAGINOT, estimée protectrice...

Les choses politiques et militaires se développèrent rapidement et d'une toute autre manière: le 10 mai 1940, à l'invasion-éclair des troupes hitlériennes, S.A.R. la GRANDE DUCHESSE CHARLOTTE quitta le pays à 7.45 heures, – «...mon coeur dit non, mais ma raison dit oui...!» – au poste-frontière de RODANGE, pour un douloureux exil de près de cinq ans, qui le jour-même, réunit d'abord la presque totalité de la Famille grand-ducale à Ste. MENEHOULD, en France amie.

«Après 26 ans...», titrait «La Libre Belgique» du samedi, 11 mai 1940, «Sans ultimatum, l'Allemagne attaque la Belgique, la Hollande et Luxembourg» –... «la garantie franco anglaise a joué immédiatement», alors que «LE SOIR», le même jour, mettait en évidence – titre de page: «Le nouveau Crime hitlérien»... «La brutale agression n'a été précédée d'aucun ultimatum...»

* Le 9 septembre 1944, tôt le matin, le «Combat Command A/Groupe Général Eugène A. REGNIER de la 5th Armored Division U.S. aux ordres du Général Lunsford OLIVER avait quitté la région Ouest de SEDAN, avec la mission de progresser rapidement par MONTMÉDY, VIRTON-AUBANGE en direction de LUXEMBOURG.

Arrivées peu avant une heure à ATHUS, les troupes américaines du «Command A» eurent un bref accrochage avec une unité allemande faiblement motorisée et se trouvant sur la route de la retraite, à «KRAÏZHECK-lez-PÉTANGE».

Surpris tôt l'après-midi – dans les parages immédiats du Moulin WAXWEILER pétangeois et du pont sur la CHIERS – par deux



À côté de la «Borne du Passeur», PÉTANGE a érigé la Stèle commémorative à la mémoire du premier jeune Libérateur américain tué au combat sur territoire luxembourgeois, le 9 septembre 1944...

canons anti-char allemands, – placés en embuscade audit pont, – un véhicule légèrement blindé américain d'avant-garde fut touché et brûla; deux des occupants libérateurs réussirent à se libérer du véhicule, avec leurs uniformes en feu...; un troisième militaire fut gravement blessé.

Plus malchanceux et probablement touché aux jambes à l'intérieur de son véhicule blindé du type M8 à 6 routes motrices tout terrain, le jeune 2 Lt. Hyman JOSEFSON, cdt. de cet élément précurseur, est mort, brûlé vif: le LUXEMBOURG avait à explorer une première mort brutale d'un des milliers et milliers de jeunes Américains, venus d'outre-Atlantique pour libérer, pour restaurer la paix et une indépendance d'autrui... Les libérateurs continuaient leur route par LINGER et BASCHARAGE pour être accrochés encore à la sortie de DIPPACH: un 9 septembre, – inoubliable...

– Journée de liesse populaire indescriptible encore, le 14 avril 1945, quand 5 appareils avions «DOUGLAS C3» se posèrent sur la piste improvisée à LUXEMBOURG-FINDEL: ce fut le Retour de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, accompagnée par le PRINCE JEAN et la Princesse ALIX. L'accueil se fit par de nombreux milliers de Luxembourgeois le long de la route du cortège, à Verlorenkost, en ville, Avenue de la Liberté, – où les plaques «Adolf-HITLER-Straße» avaient long-



«La Ville de PÉTANGE à ses MORTS»: 1940-1945

temps été enlevées-, aubades devant le Palais grand-ducal encore, le Cercle municipal et l'Hôtel de Ville...

La Nation avait repris courage et énergie; mais d'abord il s'agissait de soigner des plaies, – nombreuses, – certaines... inguérissables !

Un «bilan» – et des chiffres encore

À PÉTANGE, à RODANGE, à LAMADELAINE, – comme dans toutes les villes, dans chaque bourg, tout village ou hameau il y eut des jeunes, des pères, grands-parents, filles ou mères qui ne furent plus de ce monde, assassinés, tués, torturés, invalides ou malades, des portés disparus sur le sort desquels on ne sera jamais plus renseigné !

Les trois sections communales de PÉTANGE pleureront 127 Morts pour la Patrie, dont 6 de sexe féminin à la fin de la Seconde Guerre.

378 Enrôlé(e)s de Force Victimes du Nazisme furent appelé(e)s, 76 sont morts ou disparus, 90 étaient réfractaires-déserteurs; 168 hommes et 24 femmes passèrent par les prisons et les camps de concentration; 36 en seront les innocentes victimes !

25 familles, – 46 hommes et 59 femmes, enfants compris – furent en déportation dans les camps de l'Est. Les volontaires dans les maquis ou autres unités combattantes alliées furent 29, dont 3 expièrent au champ d'honneur.

En 1947, la Commune comptera 10.533 habitants, vivant dans 3.193 ménages et 2.356 constructions; pour 1960-70, le dénombrement renseigne 11.823 et 11.844 habitants, avec PÉTANGE en nette «progression» avec 6.235 âmes, RODANGE en régression démographique: 3.920 personnes (– 442). LAMADELAINE compta 1.542 respect. 1.699 personnes, contre 1.888 en 1985.

Avec 3.692 âmes en 1988, RODANGE avait sa plus faible population quant au nombre; le bourg avoisinera les 4.000 en 1990, alors que PÉTANGE en compta 6.415, pour 2.038 à LAMADELAINE, la même année.

La population communale a atteint 13.168 habitants au 31 décembre 1995, et le bâtiment va toujours...

Évolution démographique: croissance constante

Les plus de 13.000 habitants font ranger la commune de PÉTANGE en 5^e place, quant à la population des agglomérations majeures du pays; côté densité démographique, la Ville d'ESCH-sur Alzette rangeait, en octobre 1994, en 1^{re} place avec



L'Église Néo-Apostolique de LAMADELAINE: lieu de culte régional datant de la fin des années 60

1.673 hab./km² devant PÉTANGE 1.580 au km², LUXEMBOURG-Ville/commune 1.464, RODANGE 6^e avec 1.062, LAMADELAINE 15^e avec toujours 470 habitants au km².

921 élèves ont fréquenté 50 classes de l'enseignement primaire communal pétangeois en 1995-96, – densité 18,4 élèves –, alors que 19 classes de l'enseignement préscolaire regroupaient 369 enfants, – au grand total, 1.290 enfants et 69 classes, (+ 2 classes, + 48 enfants). Deux «classes d'attente» fonctionnent à PÉTANGE et RODANGE, à côté de cours d'accueil et d'appui. Des cours pour enfants dyslexiques sont introduits suivant besoin, de même que les classes de neige, «l'École-nature» à LASAUVAGE et le «Jardin pédagogique de circulation» comptent au nombre des institutions scolaires communales.

Les trois sections communales, auxquelles ne revient plus l'importance sidérurgique ou ferroviaire-technique, ont pleinement entamé et réussi en grande partie une restructuration économique, commerciale et sociale, scolaire finalement aussi, ceci depuis plus de 15 ans, – quand les minières furent fermées, la MMR ayant réduit ses effectifs de plus de 70%, les grands ateliers CFL ayant très sensiblement diminué en importance également.

Restructurations communales

Commune dont les sections ont dû trouver de nouveaux débouchés économiques et sociaux, d'emploi et de formation, PÉTANGE a réussi une belle part d'un ressourcement vital et humain. Avec des ressources humaines et les apports économiques toujours assurés par RODANGE/Usine de relaminage, les exigences et possibilités d'emplois côté C.F.L., l'implantation d'un important Lycée technique comme de grandes unités de commerce, des extensions de services divers, finalement la reconstitution d'une zone industrielle à LAMADELAINE-RODANGE, l'adhésion au Syndicat intercommunal «KORDALL» comme celle au P.E.D.– «Pôle Européen de Développement», une dynamique générale semble garantie...

À l'instar des grandes communes du Bassin minier, où la circulation routière devint de plus en plus dense à l'intérieur des agglomérations, les édiles ont intensément coopéré aux grands projets routiers, -artères de contournement permettant des liaisons routières sûres et rapides, hors des villégiatures. De ces faits encore, de multiples cités sont nées à l'écart des axes de liaison majeurs: promoteurs et propriétaires à la recherche d'une qualité de vie augmentée, sinon simplement nouvelle.



En haut, à gauche: Toutes les lignes des «TRAMWAYS INTERCOMMUNAUX du CANTON d'ESCH» – T.I.C.E. – partirent de la gare centrale eschoise vers RODANGE, SCHIFFLANGE, KAYL, DUDELANGE et RUMELANGE. – Les premiers trajets-essais se firent le 1^{er} mai 1927 entre ESCH et DIFFERDANGE, alors que la ligne vers PÉTANGE par NIEDERKORN et BASCHARAGE était initiée le 29 du mois: ce fut une réelle fête cantonale. – Le 15 juillet 1927, la ligne sera tracée jusqu'à RODANGE-gare, deux mois plus tard à RODANGE-frontière française. En mai 1928, une ligne locale RODANGE-gare vers l'Église/Rue du Commerce fut inaugurée. Par NIEDERKORN, BASCHARAGE et PÉTANGE, les terminus RODANGE-gare et RODANGE-frontière furent alternativement desservis, au rythme d'une motrice et d'un wagon-remorque toutes les 90 minutes!

En haut à droite: «Dräi-LÄNNER-ECK» à PÉTANGE-Moulin: échanges franco-belgo-luxembourgeois

Au centre: La flèche hardie du nouveau kiosque magdalénien

En bas à gauche: Pavillon pétangeois de l'enseignement pré-scolaire

En bas à droite: Le kiosque de musique rodangeois: à l'écart des bruits des grandes artères et des mille et un bruits que causèrent les installations sidérurgiques locales



Un contournement routier

La Collectrice du Sud/Contournement de PÉTANGE, – sur le plan local il s'agissait de «décharger» les rues de LONGWY et de LUXEMBOURG à RODANGE-PÉTANGE- fut au centre des discussions et attentes de la population, comme en bonne place dans les bureaux d'études gouvernementaux, – ceci sur 20 ans !

En 1990, des travaux routiers d'importance furent initiés à RODANGE, un peu plus tard à la «BIFF»- BASCHARAGE, le terrain de football pétangeois «déplacé».

En mars 1991, les nouveaux étangs furent créés à la «LAANG-WISS»; dès 1992, le parking et les tribunes du nouveau Stade C.S. PÉTANGE furent construits en juillet de l'année, le nouveau Rond-point LAMADELAINE ouvert à la circulation.

En mai '94, trois maisons gênant le projet furent démolies, le Rond-point de l'église pétangeoise provisoirement ouvert à la circulation, le tunnel à la «BIFF» intégré au trafic routier.

Quand le 20 juillet 1995, le tunnel sous le «Rond-point Église» put être ouvert, le contournement était réalisé: 4 km de route à onze mètres de largeur, 1.900 mètres de joints bretelles d'accès, 735.000 m³ de terre bougés; coût: 1,5 milliard de francs, une grande partie de la dépense supplémentaire ayant été causée par de nombreux aménagements: quatre ponts assurent les joints entre différents quartiers, étangs, redressement et aménagement du lit et des rives de la Chiers, prolongement de la piste cyclable ATTERT sur 800 m, près de 6 km de pistes de promenade aménagés.

Renaturation de la CHIERS

Depuis des décennies, la CHIERS fut une rivière dénaturée, aux eaux contaminées, une rivière morte!

Le nouveau projet d'ensemble «contournement-aménagements», inauguré le 20 juillet 1995 en présence des Ministres Johnny LAHURE et Fernand BODEN comme des autorités locales, laisse couler la CHIERS dans un lit complètement renaturé: généreusement élargi, avec des méandres que renseignaient encore les anciennes cartes cadastrales, le lit est beaucoup moins profond, les inondations des terres avoisinantes seront évitées; des plaines alluviales ont recréé une capacité de rétention naturelle, originale, petites chutes d'eau, îlots naturels encore de verdure, berges généreusement boisées, la vallée traversée par d'accueillants sentiers de promenade: la Chiers est renée à la vie, ses eaux se trouvant améliorées à 100 %, contrôlées et déchargées qu'elles seront par la nouvelle station communale d'épuration, – un autre projet dans lequel la commune de PÉTANGE investira quelques centaines de millions. Le projet est d'importance, vu que la population communale, et celle de PÉTANGE en particulier, est en constante croissance toujours.

L'École Moyenne de PÉTANGE: 1966

Les années '60 avaient fait éclater au grand jour quelques faits en matière éducation nationale, de même qu'une augmentation constante de la population, d'où nombre croissant d'élèves se destinant à des études postprimaires, d'un ordre plus théorique; finalement, des statistiques nationales firent apparaître que sur 1000 jeunes qui se destinaient à suivre l'enseignement secondaire classique ou moderne, quelque 250 seulement passèrent avec succès l'examen de maturité.

Côté Gouvernement, sous le Ministre de l'Éducation nationale Emile SCHAUS, on réfléchissait à un «cycle court à l'enseignement secondaire» dès 1962-63, l'idée de base ayant été de créer un type d'école qui devait être différent du «secondaire proprement dit», préparant à des études universitaires.

En séance publique du 6 février 1964, le Conseil communal de PÉTANGE décida, à l'unanimité, de poser officiellement la candidature pour le siège d'une «École Moyenne» à PÉTANGE; par arrêté ministériel du 27 mai 1966 PÉTANGE fut désigné comme siège d'une école dudit type.

Six classes furent aménagées provisoirement et en toute hâte à l'ancien bâtiment de la Gendarmerie grand-ducale, 1, rue GUILLAUME à PÉTANGE.

Après qu'un premier-projet de construction «au Härewée» eût échoué, un grand domaine fut acquis «an Egent», où le premier pavillon scolaire était érigé en 1968, suivi d'un premier bâtiment l'année suivante, alors qu'en 1973, un second bâtiment avec complexe sportif étaient réalisés.

Les Directeurs Jean JUNCKER et Cornel MEDER luttèrent «avec cran et ingéniosité pour obtenir les meilleures conditions d'études et de travail possibles, de même que les extensions infrastructurelles au fil des années», finalement des acquis pédagogiques continuellement requis par des exigences nouvelles.

Le L.T. Mathias ADAM s'élargit

En 1973, le Ministre Jean DUPONG autorisa l'adjonction du cycle inférieur de l'enseignement secondaire à PÉTANGE, alors que dès 1977, des classes complémentaires communales furent rattachées au Collège.

En 1979-80, le Centre d'enseignement technique et professionnel de DIFFERDANGE – JÉNKER et le Centre d'enseignement complémentaire de DIFFERDANGE étaient placés sous l'autorité administrative et pédagogique de la direction du L.T.M.A., institué Lycée Technique par Règlement grand-ducal du 13 juillet 1979, raison sociale basée sur la Loi du 21 mai de l'an-



Le Lycée Technique Mathias ADAM de PÉTANGE...



... et un centre scolaire encore «An Egent»-PÉTANGE

49,8 %. Les enfants portugais avec 23,0 %, les jeunes Italiens à 4,6 %, les Belges 2,8 %, les Français 2,7 % et les Yougoslaves à 1,9 % représentent les plus importants effectifs étrangers des écoles communales, 17 autres nations, – titrant entre 0,5 et 0,1% – réunissant 48 enfants de l'âge de la scolarité.

Le P.E.D. en 1991

Avec 20 autres communes, dont une quinzaine françaises et 3 communes belges, avec BASCHARAGE et DIFFERDANGE pour le Luxembourg, la commune de PÉTANGE adhère au «PÔLE EUROPÉEN de DÉVELOPPEMENT» – (P.E.D.) –, créé en 1991.

Cette institution regroupe quelque 115.000 habitants, appartenant pour la majeure partie à des régions ou des sites qui furent de première importance industrielle et plus particulièrement sidérurgique; l'initiative en était prise par INTERREG. La visée en fut la réalisation d'une «véritable communauté urbaine» sur 300 km², une démarche commune de diagnostic de l'espace ayant jeté les bases d'une planification et d'aménagements cohérents de part et d'autre des confins nationaux.

Le 29 octobre 1993, les Ministres de l'Aménagement du Territoire de la France, de la Région Wallonne et du Grand-Duché de LUXEMBOURG signèrent une Résolution Commune, fixant le cadre général du «Projet d'Agglomération Européenne du PED».

Un premier programme d'action, en matière de reconversion économique, portait notamment aussi sur des emplois à créer; concrètement on citera DAEWOO ORION S.A., implantée à MONT-Saint-MARTIN (F), les projets d'appui à l'Abbaye d'ORVAL et aux «ÉMAUX de LONGWY; RECYPLAST S.A. à RODANGE, le Centre de Secours à LEXY, la Hall renouée à ATHUS, des transports transfrontaliers.

Une «Association Transfrontalière de l'Agglomération du P.E.D.»

Les 21 communes françaises, belges et luxembourgeoises situées au «Pôle Européen de Développement» regroupent une population de plus de 100.000 habitants, une expansion démographique dont l'importance remonte à l'époque où, dans des communes du P.E.D., les installations minières ou sidérurgiques et leurs productions furent de première importance économique pendant plus d'un siècle, dont DIFFERDANGE-OBERKORN-LASAUVAGE, PÉTANGE-RODANGE-LAMADELAINE, ATHUS, SAULNES, HERSERANGE, LONGWY-LONGLA-VILLE, MONT-St.-MARTIN...

Réunies déjà au Syndicat KORDALL, les communes de DIFFERDANGE, PÉTANGE et BASCHARAGE sont co-fondatrices de «l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement», fondée le 1er février 1996 à l'Hôtel de Ville de PÉTANGE, association dans laquelle sont encore représentés les Ministères de l'Intérieur et celui de l'Aménagement du Territoire. Le bourgmestre pétangeois René KLEIN a été désigné premier Président associatif. Les assesseurs au comité de la constituante sont MM. François RITS, bourgmestre d'AUBANGE, Jean-Paul DURIEUX, maire de LONGWY, et André FERRARI, maire de COSNES-et-ROMAIN.

Pour plus de 1.000 nouveaux postes d'emploi présumés pour la commune pétangeoise, un peu plus de 250 furent créés jusqu'au jour, dont 32 à RECYPLAST S.A. RODANGE: ayant démarré en 1991 avec 11 personnes occupées, la société anonyme se trouve en union économique avec les sociétés réunies françaises SOMMER-ALIBERT depuis 1993.

La FEDIL attribua son Prix de l'Environnement 1996 à RECYPLAST, jeune firme qui recycle entre 3.000 et 4.000 tonnes de matière plastique par an, une extension devant, à moyen ou plus

long terme, en augmenter les capacités jusqu'à 10.000 tonnes annuellement.

Le 10 mai 1996, le Président du Parlement Européen Klaus HÄNSCH a rendu visite à divers promoteurs longoviciens, occasion à laquelle le Président signa également le Livre d'Or communal à PÉTANGE, en compagnie de J.-Paul DURIEUX, Député-Maire de LONGWY et René KLEIN, Député-Maire de PÉTANGE.

Rues aménagées, projets de construction et plan vert...

Parallèlement à la réalisation de la route de contournement, les édiles pétangeois ont entamé et mené à bonne fin une partie majeure d'un très ambitieux projet d'aménagement de rues: rues PRINCE JEAN, Aloyse KAYSER, canalisations nouvelles dans les Rues GILLARDIN et «des Romains», alors que la partie Est de la Rue de LUXEMBOURG a pu être réouverte à la circulation: de «piste à haute circulation rapide», ce tronçon «sécurisé» est devenu une rue à largeur réduite, dotée d'infrastructures adéquates de stationnement, à plan vert.

À LAMADELAINE, le pont de la «PORTE» est élargi, la rue munie de 2 trottoirs, projet initié par la Société C.F.L. et les «Ponts et Chaussées», un aménagement technique auquel la municipalité pétangeoise contribue pour 4 millions de francs.

À RODANGE, 99 places à bâtir sont créées au lieu-dit – Cité «À la Croix St. PIERRE», – surface globale 614 ares; de nouvelles structures d'embellissement et de circulation furent réalisées «Rue Michel RODANGE», à RODANGE-même.

Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre des Transports, a rencontré le Collège échevinal pétangeois en matière réalisation d'une «station-Gare» pour les autobus TICE, à RODANGE-Gare.

À RODANGE toujours, le projet «NEUWISS» offrit 44 places à bâtir – prix échelonnés de 478.000 à 995.000 F- pour maisons unifamiliales ou habitations jumelées, dans un site calme, enchanteur, où une belle école, avec une cour de récréation modèle, agrément les journées scolaires d'une jeunesse qui se donne tout à la confiance, à l'optimisme.

Depuis des années, Collège échevinal, conseil communal et les employés forestiers, en étroite coopération avec les écoles, participent à la «Journée de l'Arbre»; c'est ainsi que des milliers d'arbres, arbustes et plants de haie ont été mis en terre, question d'améliorer optiquement et biologiquement des sites naturels et des places publiques.

C'est ainsi qu'en 1995, pour le 200^e Anniversaire de la création de la Commune de PÉTANGE, – 1795 sous hégémonie républicaine –, deux cents arbres furent plantés, 67 par section, – au «PRENZEBIERG» à PÉTANGE, non loin du Mémorial CHAUVIN, ce jeune lieutenant du Régiment des SPAHIS, tué au combat le 10 mai 1940 à l'invasion nazie; – à RODANGE – «fondérie», différentes espèces d'arbres furent plantées, – à LAMADELAINE, des arbres fruitiers étaient confiés à la terre locale, derrière la «Cité NEIWISS».

Le nouveau Centre de Loisirs de LAMADELAINE

En 1994, les édiles décidaient de l'extension et du réaménagement du Centre de Loisirs de LAMADELAINE, la vie associative et des exigences nouvelles ayant fait apparaître cet agrandissement et un équipement adéquat comme inéluctables.

L'agrandissement comporte une salle multifonctionnelle et une salle de répétition pour la société chorale au rez-de-chaussée, les aires d'accès et d'évacuation d'urgence à l'entre-sol, comme une salle de réunion, buvette et dépôt, vestiaires, douches et sanitaires.



La salle polyvalente, de 800 m² de surface, consiste en une aire centrale, un foyer de service et une scène spacieuse, – capacité totale de la salle 350 places –, une galerie technique également.

D'importantes transformations ont porté sur le hall et les vestiaires, – admirablement réussis, – la kitchenette, les sanitaires élargis, la salle de réunion, celle pour répétition de la Société Harmonie, la salle de tennis de table; l'aménagement extérieur comprend 40 places de parking, une rampe d'accès pour personnes handicapées, finalement des restructurations dans la visée d'augmenter la sécurité interne et externe générale.

Le volume bâti est de 9.591 m³, la surface bâtie de 2.463 m² au sol; l'inauguration à la mi-mai 1995 se fit en présence du Ministre de l'Intérieur Michel WOLTER, du Député-Maire René KLEIN, du

En haut à gauche: ... le contournement, joint routier vivificateur: «transfusion sanguine technique», économiquement des plus importantes, a déchargé PÉTANGE d'une partie d'un trafic entravant...

En haut à droite: Les pavillons scolaires de LAMADELAINE: situés dans un accueillant cadre de verdure, à l'écart des bruits du site, écoles répondant aux exigences de la pédagogie moderne

Au milieu à gauche: Du village agricole à la villégiature: plaine de jeux à LAMADELAINE

Au milieu à droite: Verdure et qualité de vie: le lotissement «NEI-WISS» à RODANGE comprendra 44 maisons unifamiliales ou bâtiments jumelés

Ci-contre: Située au beau milieu du bourg et admirablement restaurée par l'autorité communale, l'ancienne quincaillerie Louis NICOLAS héberge des unités de commerce et de spacieux appartements résidentiels

Député Jean-Marie HALSDORF, du Président de l'Entente des Sociétés Jeannot LINDEN, du Curé Joseph ROEMEN.

Un Centre communal de Secours

À PÉTANGE, comme dans toutes les communes multi-sectionnaires du Bassin minier, – peut-être même au-delà! – les frais et crédits communaux investis dans les services d'incendie et de sauvetage sont très importants, avec tendance à augmenter encore et encore.

C'est dans cette approche que les édiles ont multiplié les efforts pour voir une seule unité communale de secours constituée, pouvant bénéficier dès lors de locaux centraux admirablement équipés, une instruction commune et bien coordonnée assurant en même temps des résultats meilleurs encore !

En 1990-91, les premiers contacts pour cette «fusion» des corps de sapeurs-pompiers locaux furent assurés, la fusion sous un seul commandement étant envisagée à la finition d'un nouveau Centre de secours.

Celui-ci fut commencé le 16 novembre 1992 à LAMADELAINE, dans un environnement agréable, offrant de surcroît les aires généreuses requises pour la réalisation; celle-ci s'acheva en jan-



Admirablement restaurée en 1994-96: l'ancienne Maison PESCH héberge les services techniques communaux



Les autorités communales découvrent les grands aménagements aux bords et dans le lit de la CHIERS renaturée, en présence des Ministres Johnny LAHURE et Fernand BODEN



Riverains et estivants visiteurs croient rêver: la CHIERS, complètement réaménagée, renaturée offre des berges accueillantes, toutes faites de verdure et nouveaux biotopes...

vier 1996, quelques idées supplémentaires émanant des trois corps de volontaires – fusion le 1^{er} février 1995 – ayant été retenues et réalisées.

L'inauguration fut fêtée en avril 1996, Rue J-Pierre KIRCHEN à LAMADELAINE, le centre construit suivant des plans et devis du Bureau d'Architecture et d'Urbanisme Armand WELTER de PÉTANGE.

Le Centre regroupe des locaux de service d'instruction et d'intervention pour les 3 corps communaux, situé centralement quant aux territoires communaux, dans les parages de la Porte de LAMADELAINE.

On y trouve une salle polyvalente et d'entraînement de 78 m² au sous-sol, salle conçue pour pouvoir servir à l'équipe d'intervention et de sauvetage à partir d'un endroit abrité à toute épreuve. Au rez-de-chaussée se trouvent hall, escaliers et sanitaires, la salle de régie avec télécommunications, une cuisine installée avec réfectoire, des vestiaires pour 63 intervenants, la tour des pompiers 4x4 m, hauteur de 15 m, levage des tuyaux et accès direct aux garages.

À l'étage, quatre bureaux sont aménagés, la chaufferie, une salle d'instruction de près de 145 m².

Le bloc «garages» abrite les espaces-remise pour charroi d'intervention et de secours, un atelier central, des portes sectionnelles vitrées de sécurité, magasins et dépôts, les groupes techniques électrogènes, le volume bâti totalisant à 8.921 m³, pour une surface bâti de 1.253 m² et 2.500 m² de voies d'accès, de circulation et de parking à 35 emplacements.

Piscine en plein air à RODANGE

Depuis que la première offre de prix relative à l'assainissement et à une restructuration complète de la piscine en plein air à RODANGE était produite, – montant de 49,3 mio LuF –, les idées s'étaient décantées et précisées, quand le 10 mai 1993, le Conseil communal avait adhéré à un nouveau projet, pour une dépense de 65 millions.

Les aménagements actuellement arrêtés dans le détail et différentes améliorations complémentaires envisagées, le dernier devis suivant lequel les travaux seront exécutés se chiffrait à 146,2 millions de francs au 20 mars 1995, – unanimité au conseil communal.

Accord de la part du Ministre de l'Intérieur le 10 août 1995, visite ministérielle de MM. Alex BODRY, Ministre des Sports et de l'Éducation physique comme de la Jeunesse, et Michel WOLTER, Intérieur, à RODANGE, en date du 28 septembre 1995, jour de la mise en chantier du projet.

Une première tranche budgétaire de près de 67 millions ayant été investie en 1995-96, autres 79.740.000 francs sont inscrits comme dernier poste au budget communal.

Les travaux comprennent une transformation et un revêtement spécial pour les bassins, une partie technique et administrative, chaufferie et installation de chlorage, le «bain par jour frais» devenant possible du fait de l'aménagement d'une zone protégée, couverte, douches et vestiaires, solarium pour «saison faste», toutes les sections étant techniquement accessibles à des personnes handicapées.

On pense que les nouvelles installations pourront être prêtes à la belle saison 1997.

Des «challenges» encore...

Il en coûte aux grandes communes de donner suite à des exigences toujours nouvelles, aux besoins qui se manifestent encore et encore, d'entretenir les bâtiments publics existants et d'en programmer les extensions indispensables en temps utile, tout en veillant au bien-être de leurs administrés, côtés loisirs et

sports, sécurité, social et emplois, instruction et administration publique...

Un nouveau toit pour quelque 50 millions de francs au Centre sportif de PÉTANGE, des locaux scolaires à créer pour RODANGE-Centre, pourvoir à un agrandissement indispensable du Lycée technique Mathias ADAM sur les terrains adéquats, – assurer la «survie» dans les meilleures conditions possibles à RODANGE- relamineur industriel, comme l'allant nécessaire et des «résultats» tangibles dans le contexte du «Pôle Européen de Développement», – et mille autres problèmes ou questions de gestion, de planification, d'aménagement ou des réparations-entretien... Les édiles, se souciant de plus de 13.000 administrés, garderont du pain sur la planche...

Dans l'immédiat, et ceci dans le cadre d'un projet d'aménagement général portant sur quelque 200.000.000 de francs, la Rue de LUXEMBOURG, – depuis la «BOMICHT» jusqu'à la «Porte de LAMADELAINE», voire à RODANGE, sera dotée de structures de parking/stationnement avec plan vert, l'artère étant réduite en largeur.



La phase suivante de ce grand aménagement routier comprendra les parages de l'Hôtel de Ville, la place du bâtiment administratif elle-même, comme l'imposant hôtel encore.

La place aura un revêtement en dalles de granit, en champs de pose plus clairs et plus foncés alternativement; des structures en acier décoratives, – sorte d'éléments – panneaux agencés – comprendront des emplacements pour bicyclettes, les abris-bus, des panneaux d'information, bancs de parc et cabines téléphoniques.

L'Hôtel de Ville aura une nouvelle entrée, flanquée de structures post-modernes, formant auvent avec vitrines – panneaux d'information et boîte aux lettres: nouvel aspect extérieur auquel les administrés devront s'habituer....

La Place du Marché aménagée, sera, côté structures et conception générale, en harmonie avec la Place de l'Hôtel de Ville, des plans aménagés en dégradé et escaliers paliant à la déclivité topographique de la place; des places-postes pour taxis se trouveront côté Rue de la Gare, d'où les voitures cherchant stationnement auront accès à la place.



En haut, à gauche: Le nouveau Centre de Loisirs de LAMADELAINE, imposant lieu de rencontre culturelle agrandi et modernisé...

Au centre: Le Service d'Incendie et de Sauvetage communal est hébergé dans un nouveau centre d'intervention central, fonctionnel

Ci-contre: Le Pont enjambant les lignes ferroviaires entre PÉTANGE et LAMADELAINE: distributeur du trafic routier LUXEMBOURG-ESCH-REIMS et PARIS...

Ci-dessus: Avec les pédagogues rodangeois Paul HUMMER, Hary GODEFROID et Ferd GREMLING, – auteurs de diverses publications historiques, de poésie ou romancées –, l'instituteur pétangeois Adolf BERENS (1880-1956) figure au nombre des hommes de lettres autochtones



Maquette-vue sur le centre de PÉTANGE avec l'Hôtel de Ville, la Place du marché et la Rue de Longwy, – à aménager en 1996-97-98

- Sources:
- «Das treverische Oppidum auf dem Titelberg».– Jeannot METZLER.
Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art – 1995 – Bände I & II.
 - «Die Hoheit KERSCHEN» – «Die 4 Frei-Dörfer». – Johann-Baptist WEYRICH – Prof.-Directeur Paul SPANG – 1984
75^e Anniversaire Harmonie HAUTCHARAGE.
 - Centenaire du Chant choral à RODANGE:
«EINTRACHT RODINGEN – 1892 – Chorale Ste CÉCILE 1992» – Imprimerie HEINTZ, Pétange.
 - 150^e Anniversaire PAROISSE St.HUBERT, PÉTANGE, 1960 – Imprimerie St. PAUL, LUXEMBOURG.
 - Raymond WEILLER: Trouvailles numismatiques – Catalogue Expo – M.N.H.A. – LUXEMBOURG.
 - «150^e Anniversaire de la Paroisse de RODANGE «1808-1958 et «125^e Anniversaire de l'Église paroissiale de RODANGE»,
1869 à 1994 – Apports de Jos. COLLETTE.
 - HARMONIE MUNICIPALE de RODANGE – 1881-1990 Apports Jos. COLLETTE – Imprimerie N. HEINTZ, Pétange.
 - «PÉTANGE – 1940-1944-1994-«Publication du Syndicat d'Initiative de la Commune de PÉTANGE – 1994 –
Imprimerie Guy KIEFFER, LUXEMBOURG-HOWALD.
 - PÉTANGE: «National-Union» 1918-1968 et 50^e Anniversaire / Chorale Municipale «Ons Heemecht» 1921-1971.
 - Sapeurs-Pompiers LAMADELAINE: 1933-1983 Apport René KLEIN – Imprimerie N. HEINTZ, Pétange.
 - «De Minettstram» Stadtverwaltung u. Kulturkommission DÜDELINGEN –1985 – éditpress – ESCH-sur-Alzette.-
 - Studien zur Siedlingsgeschichte LUXEMBURGs – Prof. Joseph MEYERS – 1976 – 3^e édition – KRIPPLER & Cie. LUXEMBOURG
 - «125 Joer Lëtzebuurger Eisebunnen» – 1859-1984 – Éd. Les Cheminots-Philatélistes 61 – LUXEMBOURG.
 - «Sous le Signe de la grande GRÈVE de mars 1921» – Denis SCUTO – Éditpress, Luxembourg,- 1990.
 - Archives communales: «PÉITENG Aktuell»
 - Service Information et Presse du Gouvernement

Mathematics

Mathematics is a branch of science that deals with the study of numbers, shapes, and patterns.

Mathematics is a branch of science that deals with the study of numbers, shapes, and patterns. It is a fundamental part of many other sciences and is used to describe the natural world. Mathematics is a language that allows us to communicate about the world around us. It is a tool that helps us to understand the world and to solve problems. Mathematics is a subject that is both challenging and rewarding. It is a subject that is essential for many careers and for many aspects of our lives. Mathematics is a subject that is both ancient and modern. It is a subject that has been studied for thousands of years and is still being studied today. Mathematics is a subject that is both beautiful and useful. It is a subject that is both a science and an art. Mathematics is a subject that is both a challenge and a reward. It is a subject that is both a journey and a destination. Mathematics is a subject that is both a mystery and a discovery. It is a subject that is both a quest and a goal. Mathematics is a subject that is both a dream and a reality. It is a subject that is both a hope and a promise. Mathematics is a subject that is both a dream and a reality. It is a subject that is both a hope and a promise. Mathematics is a subject that is both a dream and a reality. It is a subject that is both a hope and a promise.

1995... une année au delà de toute attente

Les lois du 8 décembre 1994 ont transposé en droit luxembourgeois les directives communautaires assurances dites de la troisième génération et celle sur les comptes annuels des entreprises d'assurances. L'année 1995 constituait le premier exercice plein au cours duquel les entreprises d'assurances et de réassurances, tout comme le Commissariat aux assurances, ont été amenées à s'adapter au nouveau cadre légal et réglementaire résultant de ces textes. Si cette adaptation s'est effectuée sans heurts majeurs, en dépit des changements en profondeur qu'elle comportait tant pour les entreprises que pour l'autorité de contrôle, la raison en réside principalement dans la poursuite de la politique de concertation entre les opérateurs sur le marché et leurs autorités de surveillance.

Aussi le comité de direction du Commissariat tient-il à exprimer ses remerciements aux acteurs du marché dont il a la charge pour les efforts d'adaptation déployés. Il tient pareillement à remercier sa petite équipe de collaborateurs dont l'action soutenue avec dévouement au sein du Commissariat lui a largement facilité sa tâche.

Malgré ou peut-être à cause des profonds changements de son encadrement légal et réglementaire, comme en dépit du fait que pour certains marchés des assurances de pays voisins l'exercice 1995 se soit soldé par des résultats relativement moyens, le secteur des assurances et des réassurances luxembourgeois a connu pendant le même exercice, et pour la troisième année d'affilée, des résultats très satisfaisants, voire exceptionnels:

- le nombre total des entreprises d'assurances établies au Luxembourg est passé de 76 à 81;
- le nombre total des entreprises de réassurances établies au Luxembourg est passé de 213 à 234;
- après un recul de 9,36% du total des primes en 1994, les branches de l'assurance-non vie ont connu un léger accroissement des primes émises en 1995 (+1,66%). La rentabilité de ce secteur s'est maintenue à un niveau fort honorable;
- après avoir connu un accroissement de son encaissement déjà qualifié de spectaculaire en 1994 avec une progression de 88% par rapport à l'année précédente, le secteur de l'assurance-vie a encore une fois connu une croissance exceptionnelle avec une croissance du

total des primes émises de quelque 180% en 1995. Près de 94% de ces primes ont été collectées par les entreprises d'assurances luxembourgeoises par la voie de la libre prestation de services sur les marchés étrangers;

- après une progression plutôt modeste en 1994, l'encaissement des entreprises de réassurances s'est accru de 12,30% en 1995;
- malgré une tendance généralisée à la compression des effectifs dans les entreprises de services, l'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurances a connu un très léger accroissement de l'ordre de 1% pour passer de 1.440 à 1.455 personnes; il est à noter que 45 emplois nouveaux ont été créés par les entreprises nouvellement établies en 1995.

L'effet conjugué de l'introduction des nouvelles normes comptables en vigueur depuis l'exercice 1995 et de la transmission sur support informatique des données au Commissariat a permis la publication, dans le cadre du présent rapport, d'un certain nombre de tableaux nouveaux par rapport aux publications antérieures, respectivement la production d'analyses et les conclusions affinées.

Quelques chiffres clés de l'assurance directe

L'encaissement brut total, toutes branches d'assurances confondues, réalisé tant au Luxembourg qu'à l'étranger, se chiffre à 130,27 milliards de francs, soit une progression de +114,45% par rapport à l'exercice 1994.

La part des primes encaissées sur le marché luxembourgeois ne représente plus que 16% de l'encaissement total. Cette quote-part s'élevait encore à 35% en 1994 et à 45% en 1993. L'encaissement total de 20,64 milliards de francs réalisé en 1995 sur le seul marché luxembourgeois se situe, même en chiffres absolus, à un niveau inférieur à celui de 1994 (21,13 milliards).

La part de l'assurance-vie dans l'encaissement total a progressé de 63,35% en 1994 à 82,62% en 1995. Il convient de noter que la part des primes d'assurances-vie ne représentait que 24,68% du total en 1986.

Dans les branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie, l'encaissement total des primes est passé de 22,26 milliards de francs en 1994 à 22,63 milliards en 1995, soit une augmentation de 1,66%. Il est à noter que l'assurance de la respon-

sabilité civile maritime, branche souvent à la base de mouvements erratiques par le passé, est restée, avec un encaissement de 7,6 milliards, sensiblement au même niveau qu'en 1994.

En termes de résultats, alors qu'en 1994 l'ensemble de l'activité non vie avait dégagé un solde global positif après impôts de 1,9 milliards de francs, ce solde ne s'élève plus qu'à 1,4 milliards en 1995, soit une diminution de 25,25%. Cette baisse sensible du résultat s'explique essentiellement par une détérioration du rapport sinistres/primes qui retourne à son niveau normal après un exercice 1994 exceptionnellement favorable.

En assurance-vie l'année 1995 a surtout été caractérisée par la poursuite de la croissance rapide du volume, des primes émises, ces primes, hors réassurance acceptée, passant de 38,5 milliards de francs, à 107,6 milliards, soit une progression de +180% par rapport à 1994. Cette progression a été obtenue exclusivement par l'accroissement des opérations réalisées en libre prestation de services en dehors du Luxembourg. Les primes encaissées à ce titre interviennent pour quelque 101,2 milliards de francs ou 94% dans l'encaissement total réalisé en 1995. Les primes encaissées sur le marché luxembourgeois connaissent par contre une diminution de quelque 9% pour passer de 7,1 milliards en 1994 à 6,5 milliards en 1995.

Les placements

En tant qu'investisseurs institutionnels, les assureurs comptent parmi les premiers intervenants sur les marchés des placements à long terme, tant au Luxembourg que dans les pays dans lesquels ils déploient leurs activités. Au 31 décembre 1995, le total des provisions techniques des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à 239 milliards de francs, auxquels il convient d'ajouter les quelques 17 milliards de francs de fonds propres des sociétés de droit luxembourgeois et des succursales d'entreprises non communautaires.

Étant donné que le Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 a étendu à tous les placements, moyennant quelques adaptations, les règles de placement des actifs représentatifs des provisions techniques auparavant applicables aux seuls placements en francs luxembourgeois, il a été possible de présenter pour la première fois dans le cadre du présent rapport

une situation d'ensemble des placements des entreprises luxembourgeoises, tant en francs luxembourgeois qu'en devises.

À la fin de 1995, le total des placements détenus par les entreprises d'assurances luxembourgeoises et les succursales des pays tiers en représentation des engagements tant en francs luxembourgeois qu'en devises se chiffrait à 228,4 milliards de francs. Ce chiffre n'inclut pas les placements détenus par les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires, le contrôle prudentiel de ces succursales ne relevant plus de la compétence du Commissariat aux assurances.

Au 31 décembre 1995, les actifs représentatifs des engagements des entreprises étaient investis comme suit:

- 71 % en obligations dont
 - * 58% en obligations publiques et
 - * 13% en obligations privées;
- 14% en actions;
- 1% en immeubles;
- 14% en d'autres actifs, notamment des comptes bancaires à vue et à terme.

Il est à noter que la répartition entre les différentes catégories de placements varie sensiblement suivant qu'il s'agit de placements en francs luxembourgeois ou de placements en devises autres que le franc luxembourgeois. Ainsi pour les placements en devises, les assureurs privilégient très largement les placements en obligations publiques (64% de l'ensemble des placements), alors que pour les placements en francs luxembourgeois les obligations publiques n'interviennent que pour une part de 35%. La raison en réside principalement dans le développement très important des contrats d'assurance-vie directement adossés à des emprunts publics, notamment en Belgique.

Les entreprises de réassurance

Le nombre des entreprises de réassurances agréées est passé de 213 à la fin de 1994 à 234 à la fin de 1995.

Les encaissements de primes, brutes de réassurances, ont augmenté de 70,3 milliards de francs en 1994 à 78,9 milliards en 1995, soit une augmentation de 12,30%.

36,6 milliards, la charge sinistre en brut de réassurance a été légèrement supérieure à celle de l'année 1994 où cette même charge se chiffrait à 35,8 milliards. En raison de l'accroissement des primes encaissées, le ratio charge sinistres/primes s'est cependant amélioré pour passer de 50,9% en 1994 à 46,3% en 1995.

Les provisions techniques en brut de réassurance, comportant les provisions pour sinistres, les provisions pour fluctuation de sinistralité et les autres provisions, sont passées de 180,1 milliards de francs à la fin de 1994 à 228,3 milliards fin 1995. En

ajoutant à ces chiffres les quelque 25,6 milliards de francs de fonds propres (capital+réserves libres) et les autres passifs, la somme des bilans des réassureurs luxembourgeois à la fin de 1995 se situe autour de 273 milliards de francs.

Luxembourg, le 18 septembre 1996

Le Comité de Direction du Commissariat aux assurances, Victor ROD – Président, Claude WIRION – Membre, Marc LAUER – Membre

I. Le commissariat aux assurances

1. Organisation et attributions du commissariat aux assurances

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la Loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Ce texte n'a pas seulement redéfini les normes régissant l'accès et l'exercice de ces activités de plus en plus importantes dans le cadre du développement et de la diversification de la place financière du Luxembourg, mais il a aussi notablement changé, sinon la mission, du moins les attributions et le fonctionnement de l'autorité de surveillance du secteur.

La mission du Commissariat aux assurances reste sensiblement identique à celle résultant de la législation antérieure, à savoir:

- recevoir et examiner toute demande émanant de personnes désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg et requérant l'agrément du Ministre des Finances;
- exercer la surveillance du secteur des assurances et des réassurances et celle des intermédiaires d'assurances conformément aux prescriptions légales et réglementaires en la matière;
- assurer la coordination de l'exécution des initiatives et mesures gouvernementales visant à une expansion ordonnée des activités d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg;
- suivre les dossiers et participer aux négociations relatifs aux problèmes d'assurance et de réassurance sur le plan communautaire et international;
- présenter au Gouvernement toutes suggestions susceptibles d'améliorer l'environnement législatif et réglementaire concernant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg;
- examiner toutes autres questions ayant trait à l'activité d'assurance et de réassurance que le Ministre lui soumettra.

La Loi de 1991 a également redéfini les attributions et compétences respectives du Ministre ayant dans ses attributions la surveillance du secteur des assurances et du Commissariat aux assurances.

Sous l'empire de l'ancienne législation, l'autorité de contrôle ne disposait légalement d'aucune compétence propre. Toutes les compétences étaient attribuées au Ministre ayant dans ses attributions la surveillance du secteur des assurances, normalement le Ministre des Finances ou le Ministre du Trésor. Le Commissariat aux assurances se limitait à conseiller le Ministre et à exécuter ses décisions.

La législation actuelle accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le Ministre reste compétent pour les seules décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux.

Le statut juridique dans le cadre duquel s'exercent, depuis le 1er janvier 1992, les attributions du Commissariat en toute indépendance du pouvoir gouvernemental, reflète la modification qui est intervenue dans la répartition des attributions entre le Ministre et le Commissariat.

En prenant modèle sur le statut juridique de l'Institut Monétaire Luxembourgeois (I.M.L.) qui a fait ses preuves dans le secteur bancaire, le législateur de 1991 a érigé le Commissariat aux assurances en établissement public autonome, placé sous l'autorité du Ministre, mais doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'État, et jouissant de l'autonomie financière.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs, dont trois représentants de l'État, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public.

Ces compétences comportent notamment les pouvoirs d'arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement, de proposer au Gouvernement la nomination du réviseur aux comptes, de charger le réviseur aux comptes de vérifications spécifiques et d'émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le Ministre compétent ou le directeur.

Au cours de 1995, le conseil s'est réuni à six reprises pour délibérer sur les différents points pour lesquels le législateur lui a attribué compétence.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du Ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat. Le président et les membres de la direction, qui doivent tous être des fonctionnaires de l'État, sont nommés par le Grand-Duc pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement entre l'assurance-vie, l'assurance non vie et la réassurance. Le comité de direction se réunit au moins une fois par semaine.

La direction est assistée de fonctionnaires et d'employés de l'État des différentes carrières de l'État. L'effectif total du Commissariat, membres de la direction compris, s'élève actuellement à treize personnes. Ayant été maintenu constant au cours des années 1993 et 1994, l'effectif total a été renforcé de deux unités au cours de l'année 1995 et d'une unité en 1996 afin de tenir compte notamment du surcroît de travail engendré par la mise en vigueur des directives communautaires de la troisième génération, d'une part, et par le développement dynamique de la place de LUXEMBOURG, d'autre part. L'ensemble du personnel du Commissariat relève du statut des fonctionnaires et employés de l'État, en subit les contraintes et bénéficie de ses avantages.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par les entreprises et personnes placées sous sa surveillance suivant des modalités qui ont été déterminées par un règlement grand-ducal du 8 juillet 1992, modifié par le règlement grand-ducal du 7 juin 1995. Ce règlement prévoit des contributions forfaitaires à charge des entreprises et des personnes soumises à la surveillance du Commissariat ainsi que de toute entreprise d'assurances qui travaille en régime d'établissement au Grand-Duché de Luxembourg. Pour le cas où le total des contributions forfaitaires versées au titre d'un exercice déterminé s'avérerait insuffisant pour couvrir les frais du Commissariat, le règlement prévoit la possibilité de couvrir le solde par une taxe supplémentaire, proportionnellement aux encaissements de primes des entreprises d'assurances. Pour l'exercice 1995, il n'a pas été nécessaire de faire usage de cette possibilité; les taxes forfaitaires se sont avérées suffisantes pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat.

2. Activités du commissariat aux assurances en 1995

2.1. Travaux législatifs

L'année 1995 a été marquée par une activité non moins intense sur le plan législatif que l'année précédente. Deux règlements grand-ducaux ont été pris dont l'un concerne l'exécution des dispositions de l'accord sur l'Espace économique européen et de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie et l'autre est relatif aux contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat. L'objectif de ce dernier règlement grand-ducal est d'adapter les taxes à la nouvelle distribution des compétences entre autorités de contrôles suite à l'entrée en vigueur des directives de troisième génération.

En ce qui concerne la Loi du 16 mai 1891 sur le contrat d'assurance, un rapport de Monsieur Marcel FONTAINE sur la réforme du droit du contrat d'assurance du Grand-Duché de Luxembourg a été publié en janvier 1995. Pendant toute l'année, le Commissariat aux assurances a mené des discussions approfondies avec l'Union des Consommateurs ainsi qu'avec le milieu des assurances. Ces travaux ont abouti à un avant-projet de loi qui a été adopté par le Conseil de gouvernement le 16 février 1996 pour être engagé dans la procédure législative.

2.2 Activités sur le plan national

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg, que ce soit par la création d'une société de droit luxembourgeois ou par l'ouverture d'une succursale d'une entreprise ayant son siège social en dehors du territoire de l'Union Européenne.

Depuis le premier juillet 1994, date d'entrée en vigueur des directives de troisième génération, l'établissement au Grand-Duché de Luxembourg d'une succursale communautaire n'est plus soumise à un agrément de la part du Commissariat aux assurances.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions non seulement matérielles et financières, mais aussi humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est donnée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

Au cours de 1995, six nouvelles entreprises d'assurance-vie et deux entreprises d'assurance non vie de droit luxembourgeois ont été agréées. Deux succursales de droit communautaire ont notifié leur intention de travailler au Grand-Duché de Luxembourg.

L'une des principales innovations introduites par les directives de troisième génération consiste en l'interdiction pour les autorités de surveillance de maintenir des dispositions légales prévoyant l'agrément préalable des conditions générales et des tarifs des contrats d'assurances offerts au public. Depuis le 1^{er} juillet 1994 les entreprises d'assurances opérant dans l'Union Européenne jouissent de la liberté tarifaire. En ce qui concerne les conditions générales et spéciales des polices d'assurances, les autorités de contrôle doivent se borner à vérifier, a posteriori et d'une manière non systématique, si les clauses des contrats sont conformes aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière.

Le Commissariat continue cependant d'exiger en assurance-vie la production des notes techniques au moment de la commercialisation des produits correspondants.

2.2.2. La surveillance financière des entreprises d'assurances

En application des directives de troisième génération, les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des États membres de l'Union Européenne sont soumises à la surveillance prudentielle exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées dans la Communauté. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, l'application de ce principe a pour conséquence que les succursales d'entreprises communautaires sont soustraites au contrôle prudentiel du Commissariat. Celui-ci continue cependant à collecter des données statistiques sur les polices d'assurances souscrites au Grand-Duché de Luxembourg.

La surveillance financière s'exerce en premier lieu au travers des comptes rendus annuels que chaque entreprise d'assurances est tenue de remettre au Commissariat aux assurances. Ces comptes rendus font l'objet d'un examen détaillé et sont complétés, le cas échéant, par des entretiens avec les responsables des compagnies ainsi que des vérifications sur place dans les locaux des entreprises.

Si les comptes rendus portent sur l'ensemble des activités des entreprises d'assurances, deux éléments prudentiels sont suivis avec une attention particulière, à savoir la détermination et la couverture des provisions techniques ainsi que l'existence de moyens de solvabilité adaptés à la marche des opérations. De ces deux éléments dépend en effet tant la sécurité

financière de l'entreprise que la protection des assurés.

Chaque entreprise d'assurances doit constituer des provisions techniques suffisantes qui doivent être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Le mode de calcul des provisions techniques est déterminé par voie réglementaire. Les entreprises d'assurances sont obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. À la fin de chaque année civile, la situation de l'inventaire permanent est établie par gestion distincte au moyen d'un état annuel. L'état annuel comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs et une liste détaillée par catégorie de placement.

En application du principe de la libre circulation des capitaux à l'intérieur de l'Union Européenne, les entreprises d'assurances sont libres de localiser leurs actifs n'importe où à l'intérieur de l'Union si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être gelé entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise d'assurances venaient à naître.

À titre de garantie financière complémentaire, chaque entreprise d'assurances luxembourgeoise doit constituer une marge de solvabilité suffisante relative à l'ensemble de ses activités. Cette marge de solvabilité correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité des entreprises ont atteint le montant de 23,74 milliards de francs au 31 décembre 1995. S'y ajoutent cependant encore des actifs libres importants détenus en excédent de ceux nécessaires à la couverture de la marge.

Le Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise.

2.2.3. La libre prestation de services

Est une opération réalisée en libre prestation de services l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un État membre de l'Union Européenne, voire de l'Espace économique européen, couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre de ces États.

La Loi du 8 décembre 1994 portant transposition des directives 92/49/CEE et 92/96/CEE a considérablement assoupli le régime de la libre prestation de services en soumettant celle-ci à une simple notification. Au cours de l'année 1995, 70 nouvelles entreprises d'assurances étrangères ont été habilitées à opérer en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 4 entreprises ont notifié leur intention de cesser leurs activités. En sens inverse, 15 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été nouvellement autorisées à exercer leurs activités en régime de libre prestation de services dans un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne et 15 autres entreprises ont communiqué leur intention d'étendre leurs activités déjà autorisées à d'autres branches ou à des pays supplémentaires de l'Union Européenne.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche «responsabilité civile des véhicules terrestre automoteurs» en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les accidents d'automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent établir des contrats d'assurances conformes à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.4. Les intermédiaires d'assurances

En exécution de la loi, le Commissariat aux assurances a organisé régulièrement des épreuves de capacité pour les futurs intermédiaires d'assurances afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Au cours de l'année 1995, 296 candidats se sont présentés; parmi ceux-ci 203 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances.

2.2.5. Les entreprises de réassurances

Par la Loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Comme pour les entreprises d'assurances directes un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément.

Vingt-quatre compagnies ont été agréées en 1995. L'étroitesse des capacités de couverture offertes tant par le marché de l'assurance directe que par le marché de la réassurance professionnelle, en ce qui concerne la couverture des grands risques industriels et financiers, a obligé de plus en plus de groupes industriels et financiers à rechercher de nouvelles solutions de financement de leurs risques par la création de captives.

2.3. Activités internationales

L'année 1995 a été marquée par une activité internationale moins intense que l'année précédente en raison du fait que la mise en vigueur des troisièmes directives a complété l'édifice communautaire en matière de libéralisation des activités d'assurances.

2.3.1. Activités du Conseil de l'Union Européenne

Concernant les groupes d'assurances une proposition de directive a été présentée par la Commission. Cette proposition de directive traite de la surveillance des groupes d'assurances et a pour objectif principal de prévenir le double emploi des fonds propres.

2.3.2. Le comité des assurances

Le comité des assurances a été créé par une directive du Conseil adoptée le 19 décembre 1991.

Sa mission est double: d'une part il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil pour certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il est appelé d'autre part à assister la Commission dans les travaux d'études menées par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes.

La transposition des troisièmes directives dans les législations nationales a soulevé un certain nombre de questions qui ont donné lieu à des discussions approfondies au sein du Comité comme par exemple la notion d'intérêt général.

Par ailleurs, le comité des assurances a poursuivi les discussions sur les conglomerats financiers, c'est-à-dire des groupes d'entreprises comprenant à la fois des établissements bancaires, des entreprises d'assurances et d'autres services financiers, en vue de mieux cerner les risques inhérents à ces ensembles et de prévoir les règles prudentielles à mettre en oeuvre.

Il y a lieu de remarquer que des travaux sur les conglomerats sont menés en parallèle par le comité de contact bancaire ainsi que par le comité de BÂLE. Le Commissariat, à côté de l'Institut Monétaire Luxembourgeois (I.M.L.), a participé aux travaux d'un groupe mixte sur les conglomerats financiers.

2.3.3. La Conférence des autorités de surveillance

La Conférence des autorités de surveillance des assurances des pays de la Communauté européenne s'est réunie à deux reprises en 1995, à savoir à BERLIN pour sa session de printemps et à ATHÈNES pour celle d'automne. Depuis l'entrée en vigueur des troisièmes directives instaurant le contrôle des entreprises d'assurances par l'État membre d'origine, le rôle de la collaboration des autorités de contrôle au sein de la Conférence se trouve singulièrement renforcé.

Un groupe de travail de la Conférence a reçu pour mission d'analyser le fonction-

nement et l'efficacité des règles relatives à la marge de solvabilité des entreprises d'assurances, règles introduites dans la législation communautaire en 1973 pour l'assurance non vie et en 1979 pour l'assurance-vie, et de formuler des propositions quant à une révision éventuelle de ces règles. Ce groupe dont les conclusions devraient être connues au printemps de 1997 s'est réuni à trois reprises en 1995.

2.3.4. Eurostat et OCDE

Le Commissariat a participé aux réunions du groupe de travail et de la task force d'Eurostat dont les travaux ont notamment pour objet de développer un système statistique communautaire qui permettra de

donner une vision approfondie de la situation des marchés européens de l'assurance. Au sein de l'OCDE, le Commissariat a participé aux discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail.

2.3.5. Autres activités internationales

Le Commissariat a pris part en 1995 à la conférence de l'Association internationale des contrôleurs des entreprises d'assurances (I.A.I.S.) à ST. LOUIS (USA).

Comme les années précédentes, le Commissariat aux assurances a participé en 1995 à différentes conférences internationales sur les captives de réassurances.

SIDÉRURGIE

Le groupe ARBED au premier semestre 1996

Résultats sous l'impact d'une conjoncture sidérurgique freinée Creux de la phase récessive atteint au 3^e trimestre

Les faits saillants

- * Lettre d'intention avec Huta Katowice pour la construction d'une unité intégrée de coulée continue de brames minces et de laminage de produits plats en Pologne
- * Accord avec Hoogovens Staal B.V. pour la construction d'une usine de galvanisation au trempé à GAND, «Galtec»
- * Démarrage du plan d'organisation adapté à la filière électrique des sites luxembourgeois du secteur produits longs
- * Achèvement de la construction de la 4^e coulée continue et mise en chantier du 4^e four électrique pour produits longs
- * Construction d'un laminoir à froid et d'un recuit brillant, en vue d'une extension de la gamme de produits plats inoxydables.

Évolution et perspectives

Les résultats du groupe ARBED au premier semestre de 1996 ont été marqués par l'accentuation du recul de la conjoncture sidérurgique observé depuis le deuxième semestre 1995. Le fléchissement de la croissance économique, le niveau élevé des stocks et la détérioration des prix ont pesé sur l'activité des principaux secteurs du groupe et n'ont pas permis de renouer avec les résultats en forte progression enregistrés au premier semestre de 1995.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires semestriel du groupe s'est élevé à LUF 117,4 milliards, en diminution de 18,2 milliards par rapport au chiffre d'affaires de 135,6 milliards réalisé au 30 juin 1995. Cette diminution provient, en partie, de la sortie d'ARUS du périmètre de consolidation. À périmètre constant, le chiffre d'affaires a diminué de 8,4%.

Le secteur «produits plats» a réalisé un chiffre d'affaires de 51,5 milliards, soit une diminution de 4,1 milliards par rapport au semestre correspondant de 1995. Ce retrait de 7,5% est à rapporter surtout aux réductions des prix de vente.

Les ventes du secteur «produits longs» ont été de 23,3 milliards, en retrait de 3,4 milliards, ou de 12,8%, par rapport au 1^{er} semestre de 1995. Cette variation provient surtout de la chute des prix de vente, la diminution des tonnages expédiés étant de 2,2%.

Le secteur commercial a vu ses ventes diminuer de 8,1 milliards, pour s'élever à 18,2 milliards. La sortie d'ARUS du périmètre de consolidation explique une diminution de 7,4 milliards. La diminution complémentaire de 0,7 milliard, ou 3,7%, provient d'un repli général des ventes du secteur non compensé par les fortes activités commerciales aux USA.

Le chiffre d'affaires du secteur acier inoxydable représente 15,6 milliards, en retrait de 2,6 milliards, ou de 14,1 %, en raison, pour

l'essentiel, de prix en forte régression.

Les ventes du secteur «tréfileries» ont légèrement progressé et s'élèvent à 3,9 milliards. Celles des autres secteurs du groupe n'ont connu qu'une faible variation.

Résultats

Au premier semestre 1996, le groupe a généré un résultat brut d'exploitation (EB-DIT) de 9.686 millions, en diminution de 6.514 millions par rapport aux 16.200 millions réalisés au 30 juin 1995.

Compte tenu de la charge d'amortissement de 5.632 millions, contre 5.407 millions au 30 juin 1995, le bénéfice d'exploitation est de 4.054 millions, contre 10.793 millions au 30 juin 1995.

Le résultat financier s'établit à -3.435 millions, soit 2,9% du chiffre d'affaires, contre -4.578 millions, ou 3,4% du chiffre d'affaires, pour le semestre correspondant de 1995. Cette amélioration s'explique principalement par la diminution des taux d'intérêt et par la plus grande stabilité monétaire.

Le résultat exceptionnel est négatif de 102 millions. Le groupe a traduit les conséquences sociales du plan d'entreprise, qui a été mis en place en avril 1996 pour le secteur «produits longs» au Luxembourg, par la constitution de toutes les provisions nécessaires, soit un total de 1.661 millions. L'existence de provisions pour restructuration antérieures ainsi que la disponibilité de provisions pour retraites, ex-

cédentaires au sein du même secteur, ont permis de compenser ce montant.

Le bénéfice consolidé du semestre est de 373 millions, contre un bénéfice de 4.605 millions au 30 juin 1995. La part groupe est négative à concurrence de 249 millions, celle attribuable aux intérêts minoritaires s'établit à 622 millions.

Le cash flow du semestre, sans tenir compte des opérations de désinvestissements, s'élève à 5.450 millions contre 11,3 milliards pour la période correspondante de 1995.

Personnel

Le personnel du groupe s'élève à 40.512 personnes, contre 46.771 au 30 juin de l'exercice précédent, soit une diminution de 13,4%. À périmètre constant, l'effectif a diminué de 2.197 personnes ou de 5,1%.

Au Luxembourg, le groupe emploie 8.779 ouvriers et employés, contre 9.457 au 30 juin 1995.

Investissements

Les investissements corporels réalisés par le groupe au 1er semestre 1996 s'élèvent à 6,7 milliards contre 4,3 milliards au 30 juin 1995.

Les entreprises du secteur produits longs ont investi 2,7 milliards, essentiellement au Luxembourg pour la coulée continue et l'aciérie électrique de ProfilARBED ESCH-BELVAL.

Les investissements du secteur «produits plats» se sont élevés à 2,6 milliards et comprennent la phase d'extension de SIKEL ainsi que les investissements courants de SIDMAR et STAHLWERKE BREMEN.

Les chiffres clés

	1 ^{er} semestre 1996	1 ^{er} semestre 1995
Effectif	40.512	46.771
Chiffre d'affaires (en mio de LUF)	117.346	135.596
Résultat brut d'exploitation	9.686	16.200
Résultat net	373	4.605
dont part groupe	-249	2.409
Cash flow	5.450	11.303
Investissements corporels	6.748	4.279

Les principales productions

en 1.000 t	1 ^{er} semestre 1996	1 ^{er} semestre 1995
Acier brut	5.684	5.746
Laminés	5.338	5.733
– Produits plats	3.141	3.333
– Produits longs	1.977	2.162
– Produits inox	220	238
Produits de tréfilerie	410	409

Dans le secteur acier inoxydable, les investissements sont de 595 millions, dont près de la moitié pour la construction d'un nouveau laminoir à froid.

Les investissements financiers de l'ordre de 1.035 millions concernent essentiellement la construction, dans le cadre d'une filiale de financement, d'un recuit brillant à ALZ, l'acquisition de FLACHFORM STAHL et le développement de TAILOR Steel.

Perspectives

La fin de la phase de déstockage des principaux clients et le redémarrage concomitant de la demande semblent confirmer que le recul de la conjoncture sidérurgique a prévisiblement atteint son niveau le plus bas au troisième trimestre 1996. Dans ces conditions, le Groupe ARBED table sur un redressement progressif de ses principaux marchés et de ses résultats au cours des prochains trimestres.

SANTÉ

Le programme Mammographie

Enquête d'évaluation de la situation au Luxembourg

Conférence de presse, le 1^{er} octobre 1996, par les Ministres Marie-Josée JACOBS, Condition Féminine et Johny LAHURE, Santé

I. Objectifs

1) la faible participation, soit $\pm 35\%$ des femmes concernées (affiliées UCM de 50 à 65 ans) au Programme Mammographie a incité les responsables à réaliser e.a. une enquête, afin de déceler les raisons de cette attitude et d'y remédier,

2) évaluation du concept de la mise en oeuvre du Programme Mammographie au Luxembourg, afin d'améliorer la communication en général et de renforcer la col-

laboration entre professionnels du secteur en particulier.

II. Résultats

1) Le cancer du sein: fléau contemporain

La prévention du cancer du sein étant la finalité du Programme Mammographie, nous avons commencé par interroger les femmes à ce sujet.

À peu près la moitié (51%) des femmes de 50 à 65 ans sont confrontées plus ou

moins directement avec cette maladie. 2% sont atteintes personnellement, 23% ont au moins un membre de leur famille touché et plus de 30% ont parmi leurs connaissances des personnes qui ont un cancer du sein.

Voilà donc crûment exprimée en chiffres la réalité du fléau contemporain qu'est le cancer du sein.

Ce cancer représente-il une fatalité contre laquelle on est impuissant ou existe-il un espoir de guérison?

70 % des interrogées estiment qu'actuellement le cancer du sein est guérissable, 7% affirment que non et 23% ne peuvent pas s'exprimer.

Ces chiffres sont une bonne base de départ pour la prévention, car la résignation n'est que minoritairement répandue; de plus, il s'avère que les réponses négatives sont directement liées au faible niveau d'instruction, en d'autres termes il n'y a que 1% des femmes les mieux instruites qui estiment que le cancer du sein ne soit pas guérissable.

S'il n'est pas évident de remédier à cet état de choses, il est néanmoins clair que les responsables doivent faire des efforts en matière d'information pour toucher ces femmes des milieux moins favorisés.

2) Notoriété du Programme Mammographie

La perception du Programme est en général excellente: il est bien connu, compris et accepté.

D'abord il n'y a que 4% des femmes qui ignorent le terme de «mammographie», 26% qui ne peuvent en donner une signification correcte, les autres 70% savent exactement de quoi il s'agit. Comme nous l'avons souligné ci-dessus déjà, la connaissance précise du terme évolue directement avec le niveau d'instruction et varie de 67% à 82%.

Le Programme Mammographie lui-même est méconnu par seulement 6% des femmes en général; 80% le connaissent par le biais de la lettre conjointe de l'UCM et du Ministère de la Santé – voie d'information opérationnelle –, ±15% sont informées par un de leurs médecins et plus de 20% par voie de presse.

On peut donc dire que la lettre officielle de convocation remplit son but et touche sa cible, mais que le relais par voie de presse et via les médecins peut et doit être renforcé pour persuader davantage de femmes à se soumettre à une mammographie préventive.

La situation de base est bonne, car plus des 2/3 des femmes connaissant le programme en ont compris la finalité; 85% estiment que cette action représente plutôt une bonne chose.

3) Accueil et participation

Les autorités responsables du programme invitent les femmes concernées par le biais d'une lettre personnalisée à entreprendre les démarches nécessaires à la participation; près de 9 femmes sur 10 se souviennent d'avoir reçu une ou plusieurs lettres de l'UCM/Ministère de la Santé; cet excellent résultat baisse légèrement (84%), lorsque le niveau d'instruction augmente.

La réaction à cette lettre a été majoritairement positive -76% des femmes ayant reçu une invitation –; la réaction est d'autant

plus positive que les femmes sont moins âgées (88% à 50-54 ans, 63% à 60-65 ans). On constate à nouveau que les femmes les plus instruites se distinguent par un accueil plus mitigé que la moyenne.

Les statistiques officielles de l'UCM font état d'une participation moyenne de 35% en 1994; ILReS a intégré cette indication dans le traitement de l'enquête pour pondérer les résultats – les femmes non-participantes au programme mammographie ont été beaucoup plus réticentes pour participer au sondage –.

En analysant le taux de participation en fonction des critères socio-démographiques, on relève que la participation est particulièrement faible chez les cadres supérieurs (18%) et les commerçants (25%) et qu'au contraire, elle est plutôt élevée chez les 55-59 ans (41%), les employés (46%) et les femmes dont les revenus bruts mensuels du ménage se situent de 90.000.- à 130.000.- (63%).

Relevons que si pour 72% des participantes la lettre officielle a suffi à les motiver, 20% affirment que leur gynécologue a contribué à les convaincre.

Soulignons ici l'importance très inégale des médecins-généralistes et des gynécologues comme personnes de référence pour motiver les femmes à se faire examiner.

Près de 4 femmes sur 5 (79%) ont consulté leur médecin de famille au cours des deux dernières années, et 2 femmes sur 3 (63%) leur gynécologue; en d'autres mots, la prise en charge médicale est plutôt bonne pour ces tranches d'âge.

Il est quand-même surprenant de voir que seulement 17% des généralistes et 50% des gynécologues ont joué un rôle actif pour encourager les femmes à suivre les démarches du Programme Mammographie.

Il est donc clair que l'organisation logistique et la collaboration entre les autorités publiques et le «terrain», c'est-à-dire les gynécologues et les généralistes qui ont un contact direct avec les femmes, doivent être adaptées; sans un minimum de coordination et des règles du jeu claires, applicables et respectés, le taux de participation a peu de chances d'évoluer de façon significative à l'avenir.

97% des participantes du programme ont émis un jugement positif quant à leur participation et 94% sont spontanément prêtes à suivre la prochaine convoiuation qui leur sera envoyée (dans un rythme bis-annuel); ce résultat confirme ce qui est mentionné plus haut, c'est-à-dire qu'il faut faire des efforts, en amont pour combattre les préjugés chez les femmes réticentes.

Il est intéressant aussi de constater que même parmi les femmes n'ayant pas pris

part au programme jusqu'à présent, plus de la moitié (54%) se disent prêtes à participer la prochaine fois qu'elles seront contactées; voilà encore une illustration de l'importance du travail de persuasion pour augmenter les taux de participation à l'avenir.

4) Raisons de la non-participation

Une des finalités de l'enquête a été de cerner les raisons de la non-participation; nous y avons procédé par étapes, en laissant d'abord répondre spontanément les enquêtées, ensuite en leur soumettant un argumentaire préétabli sur base des hypothèses de certains intervenants du programme.

* Réponses spontanées:

– il y a d'abord le fait que près d'une femme sur 5 parmi les non-participantes a subi une mammographie récemment sur prescription médicale;

– ensuite il faut relever que 20% sont d'avis qu'elles n'ont pas besoin d'y aller, en d'autres termes qu'elles ne seraient pas soumises au risque;

– 16% des femmes reconnaissent avoir peur, ne sachant probablement pas exactement ce qui les attend. À ce groupe il faut ajouter les réponses suivantes: 6% ont peur des radiations, 3% craignent que cela fasse mal, 3% sont méfiantes, 3% estiment avoir déjà suffisamment de maladies;

– mais il y a aussi 9% qui estiment n'avoir pas le temps pour faire les démarches nécessaires.

On constate donc que d'un côté, il y a des raisons objectives où la concertation entre professionnels de la santé est en cause et de l'autre, il reste à faire maints efforts d'information et de persuasion pour vaincre les préjugés existants chez les femmes visées.

* Réponses sur base d'une liste:

Finalement, on doit admettre que la liste soumise n'a pas été très adaptée, vu que près de la moitié des femmes n'a pas fourni de réponses. L'importance de la peur est confirmée, les autres réponses ont néanmoins le mérite de situer à leur juste niveau l'importance des hypothèses qu'avaient émises divers intervenants lors des réunions d'évaluation interne organisées dans le cadre du Programme Mammographie, avant le lancement de l'enquête comme e.a. la peur des radiations (11%), l'hostilité vis-à-vis de l'UCM et du Ministère de la Santé (2%) et le fait de figurer dans un fichier informatisé (1%).

ILReS Luxembourg – 1/10/96

Les salariés rémunérés au niveau du salaire social minimum

par Martine DEPREZ (IGSS)

L'objet du présent article est de caractériser l'ensemble des salariés dont le salaire avoisine le salaire social minimum par rapport à l'ensemble des salariés.

1. Aperçu légal

Au Grand-Duché de Luxembourg, la législation concernant le salaire social minimum connaît:

* le salaire social minimum pour travailleur non qualifié âgé de 18 ans au moins (noté SSM par la suite);

* le salaire social minimum pour travailleur qualifié qui est égal au SSM majoré de 20%.

Pour chaque année manquante jusqu'à l'âge de 18 ans, le salaire social minimum pour travailleur non qualifié sans charge de famille est diminué de 10%.

Le niveau de ces paramètres est sujet à révision tous les deux ans. En effet, la loi du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, prévoit que «toutes les deux années, le Gouvernement soumettra à la Chambre des Députés un rapport sur l'évolution des conditions économiques générales et des revenus, accompagné, le cas échéant, d'un projet de loi portant relèvement du niveau du salaire social minimum».

La dernière adaptation a eu lieu au 1.1.1995 de sorte que, pour le moment, le salaire social minimum s'élève au niveau indice 100 à 8.172 LUF, ce qui représente 43.744 LUF au niveau indice 535,29. La population étudiée dans le présent article est donc celle dont le salaire horaire se situe entre 253 LUF et 329 LUF.

2. Évolution du nombre de salariés rémunérés au niveau du salaire social minimum

Tableau 1 – Évolution du nombre de salariés rémunérés au salaire social minimum

Année ¹	Population considérée ²	Variation en %	Salariés rémunérés au SSM ³	en % de la population totale
1993	167.331		23.090	13,8%
1994	170.781	2,1%	24.420	14,3%
1995	175.651	2,9%	28.280	16,1%
1996	180.335	2,7%	26.100	14,5%

¹ Données au 31.3. de chaque année.

² La population est formée par les salariés de statut ouvrier ou employé affiliés à la sécurité sociale au Luxembourg.

³ Ont été retenus tous les salariés dont le salaire horaire est inférieur à 130% du SSM horaire, i.e. SSM/173 heures.

Dans les dernières années, la proportion de salariés rémunérés au salaire social minimum a augmenté. Elle passe d'environ 14% à quelque 16% en 1995 pour revenir à 14,5% en 1996.

d'autres. Le secteur du commerce, de la restauration et de l'hébergement présente le plus grand nombre de travailleurs rémunérés au salaire social minimum, à la fois en nombre absolu (13.180 salariés), et en

Tableau 2 - Répartition des salariés rémunérés au SSM selon le sexe

Année	Salariés rémunérés au SSM	Hommes	en % du nombre de salariés rémunérés au SSM	Femmes	en % du nombre de salariés rémunérés au SSM
1993	23.090	10.160	44%	12.930	56%
1994	24.420	9.525	39%	14.895	61%
1995	28.280	11.880	42%	16.400	58%
1996	26.100	12.530	48%	13.570	52%

Alors que dans la population salariée totale la proportion de femmes est d'environ une femme pour deux hommes, la population des salariés rémunérés au SSM compte un homme pour une femme.

La répartition par âge de la population des salariés rémunérés au SSM est aussi fondamentalement différente de celle de la population totale. Dans la population des salariés rémunérés au SSM, les salariés âgés entre 20 et 39 ans représentent plus de 80% du nombre total de salariés rémunérés au SSM. Dans la population totale, cette proportion ne s'élève qu'à environ 60%.

Ces deux constatations nous montrent que les plus concernés par le salaire social minimum sont les jeunes salariées.

3. Les secteurs économiques concernés

Le tableau 3 montre que certains secteurs sont plus concernés par des emplois rémunérés au salaire social minimum que

proportion: 26% des hommes travaillant dans ce secteur sont rémunérés au SSM et 44% des femmes occupées dans cette branche travaillent pour un salaire proche du SSM.

À lui seul, ce secteur occupe plus de 50% de l'ensemble des salariés rémunérés au SSM, alors que le commerce, la restauration et l'hébergement n'occupent qu'environ 19% de l'ensemble de tous les salariés.

On s'aperçoit de nouveau que ce sont surtout les femmes qui sont concernées par des emplois à bas salaire, essentiellement parce qu'elles sont particulièrement concernées par les emplois qu'offre le secteur du commerce, de la restauration et de l'hébergement: 25% de l'ensemble des femmes salariées travaillent dans ce secteur.

Dans la population salariée totale, un homme sur dix est rémunéré au salaire social minimum, alors qu'une femme sur cinq travaille contre un salaire approchant le salaire social minimum.

Parmi les salariés rémunérés au SSM au 31.3.1996, 60% se retrouvaient dans cette même population au 31.3.1995.

Parmi les 40% qui restent, la moitié avait un travail au 31.3.1995 avec un salaire supérieur à 130% du SSM.

Le reste, c'est-à-dire environ 5.220 personnes, sont des nouveaux arrivés dans la catégorie des rémunérés au SSM.

La totalité de ces personnes est occupée depuis moins d'une année dans leur contrat en cours au 31.3.1996; et quelque 3.500 personnes ont occupé leur tout premier emploi après décembre 1994.

Tableau 3 – La répartition des salariés rémunérés au SSM par secteur économique

Secteur économique	Hommes	en % du nombre total d'hommes salariés dans la branche en question	Femmes	en % du nombre total des femmes salariés dans la branche en question	Total
– agriculture, viticulture	445	39%	60	25%	505
– énergie et eau	0	0%	0	0%	0
– extraction et transformation de minéraux non énergétiques, industrie chimique	190	2%	160	12%	350
– industrie transformatrice de métaux, mécanique de précision	560	9%	525	34%	1.085
– autres industries manufacturières	730	7%	830	31%	1.560
– bâtiment et génie civil	2.840	13%	210	16%	3.050
– commerce, restauration et hébergement, réparations	5.170	26%	8.010	44%	13.180
– transports et communications	500	7%	160	8%	660
– institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises	780	4%	720	5%	1.500
– autres services	1.315	10%	2.895	12%	4.210
Tous les secteurs	12.530	11%	13.570	20%	16.100

4. Le lieu de résidence des travailleurs rémunérés au SSM

Parmi les salariés rémunérés au SSM, environ 65% résident au Luxembourg, ce qui représente environ 17.000 salariés, les 35% qui restent sont représentés par des travailleurs frontaliers. La répartition par canton des salariés résidant au Luxembourg et rémunérés au SSM montre que les cantons de ESCH-sur-ALZETTE et LUXEMBOURG présentent le plus grand nombre de salariés rémunérés au SSM: 31% de l'ensemble de ces salariés résident à ESCH-sur-ALZETTE alors que 30% résident sur le territoire du canton de LUXEMBOURG. Ainsi, plus de 60% soit environ 15.700 salariés rémunérés au SSM, résident soit dans le canton d'ESCH-sur-ALZETTE soit sur le territoire du canton de LUXEMBOURG.

Cette concentration de salariés rémunérés au SSM dans les cantons d'ESCH et de LUXEMBOURG est d'une certaine manière évidente, puisque c'est également dans ces deux cantons que la concentration de la population est la plus élevée.

En nombre relatif, c'est-à-dire en rapportant le nombre de salariés rémunérés au SSM au nombre total de salariés (ouvriers et employés) résidant dans la même région, l'on obtient les résultats suivants:

La proportion de travailleurs rémunérés au SSM est donc la plus élevée dans les cantons d'ECHTERNACH, de VIANDEN et de DIEKIRCH, alors que le canton de CAPELLEN compte le moins de travailleurs rémunérés au SSM avec environ 9% de la population active considérée – ouvriers et employés –.

Tableau 4 – Répartition de la population résidente salariée au SSM par canton

Canton	Pourcentage de rémunérés au SSM
Capellen	9,1%
Clervaux	16,4%
Diekirch	17,1%
Echternach	18,9%
Esch-sur-Alzette	14,5%
Grevenmacher	13,3%
Luxembourg	14,3%
Mersch	13,7%
Redange	12,3%
Remich	14,2%
Vianden	18,1%
Wiltz	13,9%

(Source: STATEC, CEPS/Instead, N° 3/96)

KIRCHBERG

Le plateau de KIRCHBERG au fil des années

L'influence de la politique du siège: le quartier européen

Le destin du Plateau de KIRCHBERG a été largement influencé par la «politique du siège», la politique qui consiste à fixer à LUXEMBOURG le siège définitif d'une, de plusieurs ou même de l'ensemble des institutions européennes.

Le Grand-Duché de LUXEMBOURG, ayant été un des États-membres fondateurs de l'Union Européenne et étant dès 1952, la première capitale européenne avec tous les organes importants de la Communauté

Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), les différents Gouvernements luxembourgeois ont toujours accordé une attention particulière à cette politique.

Or, l'ancienne ville forteresse de LUXEMBOURG, à la topographie hostile à un développement naturel, semblait présenter des désavantages manifestes quand il s'agissait de construire les bâtiments administratifs requis pour pouvoir jouer effectivement le rôle de capitale européenne.

Le plateau de KIRCHBERG, distant d'un kilomètre seulement du centre de la ville, semblait offrir toutes les possibilités imaginables d'expansion de la capitale.

La construction de l'actuel Pont GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE reliant le rond-point SCHUMAN au plateau de KIRCHBERG fut donc la première réalisation du nouvel établissement public, créé sous la dénomination de Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du

Plateau de KIRCHBERG par la Loi du 7 août 1961, suivie, dans une deuxième étape, par un important réseau routier, avec toutes les infrastructures souterraines s'y rapportant.

Le bâtiment-tour, avec son centre de conférences, était non seulement le premier immeuble «européen» à être construit sur le plateau, mais le premier immeuble tout court sur le Plateau de KIRCHBERG. À côté du «Héichhaus» furent érigés le bâtiment Robert SCHUMAN ainsi que, quelques années plus tard, un troisième bâtiment administratif (BAK). S'y sont ajoutés, depuis le début des années 70, le bâtiment Jean MONNET, le Palais de Justice des Communautés Européennes, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) – la première institution devenue propriétaire au plateau de KIRCHBERG – ainsi que la Cour des Comptes des Communautés Européennes. Toutes les institutions européennes implantées à LUXEMBOURG, à l'exception de l'Office Européen des Publications Eur-OP, se trouvent ainsi installées au plateau de KIRCHBERG.

En fixant définitivement les lieux de travail des différentes institutions européennes, le Conseil européen d'EDIMBOURG des 11 et 12 décembre 1992 renforçait encore cette orientation, en remédiant à la situation essentiellement provisoire et transitoire des sièges de ces institutions et en permettant ainsi aux autorités luxembourgeoises de se consacrer avec plus d'engagement aux aspects humains de l'implantation des institutions européennes sur son territoire.

Il s'agit désormais de les intégrer plus concrètement en les menant de leur isolement actuel vers un quartier de ville à part entière. Ceci est d'autant plus important que l'élargissement de l'Union Européenne a engendré inévitablement des besoins croissants en personnel et en espaces de bureaux et que bon nombre de ces institutions ont exprimé le désir de s'agrandir dans les années à venir.

Suite aux agrandissements successifs de la Cour de Justice et de la Banque Européenne d'Investissement, le développement des effectifs des institutions européennes a rendu nécessaire une restructuration de la vaste École européenne et l'extension du centre polyvalent de l'enfance.

Ce centre, érigé à proximité de l'école maternelle et destiné au gardiennage d'enfants jusqu'à 14 ans, est agrandi par un immeuble pouvant abriter jusqu'à 25 groupes d'enfants. Le chantier a démarré en mai 1995 et a été terminé en juillet-août 1996.

L'impulsion des années '90: le quartier bancaire et d'affaires

Une impulsion supplémentaire au développement du Plateau de KIRCHBERG allait venir, à la fin des années 80 et au dé-

but des années 90, du secteur bancaire de la place.

En effet, le souci du législateur luxembourgeois d'améliorer en permanence l'environnement législatif et réglementaire de la place financière était couronné d'un succès particulier vers la deuxième moitié des années 80. La transposition rapide en droit national de la directive européenne sur les organismes de placement collectif par exemple a contribué à faire de la place financière de LUXEMBOURG une plaque tournante de l'industrie des fonds d'investissement. Une réglementation particulièrement adaptée a permis aux banques de développer fortement, à côté de leurs activités traditionnelles sur les euro-marchés, le créneau de la gestion de fortune et du private banking.

Ces deux nouvelles branches d'activité sur la place ne sont pas restées sans attirer de nouveaux établissements bancaires et financiers du monde entier. Comme ces activités nécessitent un personnel hautement qualifié, elles ont amené les banques établies à recruter massivement des spécialistes en matière de conseil en placement, de gestion de fortune, d'administration de fonds d'investissement, de back office... Les bureaux de nombreuses banques sont ainsi rapidement devenus trop étroits, et la topographie déjà évoquée de la ville forteresse de LUXEMBOURG n'offrait que des possibilités très limitées d'expansion au Centre Ville. Le Plateau de KIRCHBERG semblait ainsi prédestiné à accueillir la communauté bancaire, d'autant plus que, ce faisant, il contribuait à soulager la capitale d'une partie des dizaines de milliers de personnes qui tous les jours font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail en ville.

C'est ainsi que, à la fin des années 80, sous l'effet de cette forte demande de la part du secteur bancaire, le Fonds a dû rapidement déterminer un quartier susceptible d'accueillir ces nouveaux établissements bancaires.

Dans la foulée, les responsables du Fonds développaient un courant urbanistique susceptible de créer des espaces vivants à l'échelle humaine. Pour y parvenir, il fut décidé de créer des noyaux animés aux extrémités est et ouest du plateau. Cette densification devait permettre de réserver à la création d'un parc les terrains longeant le KIEM, et de mettre en réserve les terrains du KUEBEBIERG que le Plan d'Aménagement Général de l'époque (VAGO-ARREGGER) destinait encore à la construction.

L'exemple du quartier européen a en effet montré qu'il est impossible de créer un quartier vivant avec un tissu urbain éclaté, où chaque immeuble, isolé sur sa parcelle, se tient le plus éloigné possible de ses voi-

sins et où les distances entre les bâtiments sont plutôt conçues à l'échelle de l'automobile qu'à celle du piéton. Pour créer une certaine animation, il faut rapprocher le plus possible les bâtiments les uns des autres, ce qui permet de réduire les surfaces réservées à la voirie et de mettre à portée du piéton tous les équipements, commerces et services indispensables au bon fonctionnement d'un quartier.

Par la même occasion cette densification facilitera le développement des transports en commun.

C'est pourquoi le Fonds favorise résolument une structure urbaine formée d'îlots et d'espaces publics comparables à une densité de Centre Ville, à l'image du plateau BOURBON.

Le projet d'aménagement particulier devait traduire cette volonté de créer un pôle urbain dans un secteur encore entouré de champs, à l'ouest des Foires Internationales de LUXEMBOURG, et convaincre les futurs acquéreurs de la potentialité urbaine de ces terrains, sans en éliminer les avantages, comme l'accessibilité, les capacités en stationnement ou le cadre verdoyant.

En répondant à ces objectifs, ce quartier illustre une phase transitoire entre un urbanisme de bâtiments solitaires implantés dans un environnement de verdure et la morphologie d'un vrai noyau urbain. La densité bâtie plus faible que celle d'un centre-ville classique, ainsi que la structure d'implantation autonome des immeubles sont compensées par des alignements bâtis et une hauteur à la corniche stricte délimitant clairement l'espace de la rue.

S'agissant d'un secteur de transition entre le poumon vert du plateau et le quartier situé à son extrémité est, le nouveau quartier offre une structure plus dense de part et d'autre du nouveau boulevard.

Pour les établissements bancaires, et notamment pour la Deutsche Bank Luxembourg S.A. qui était la première à construire dans ce quartier, il s'agissait d'un véritable défi d'occuper les terrains encore libres à proximité des Foires Internationales. Avec l'achèvement du nouvel immeuble de la «Vereinsbank International» S.A., dont le projet a été approuvé en 1995, se terminera l'aménagement de la première partie de ce quartier bancaire, alors que la transformation de l'autoroute en boulevard urbain en cours de réalisation commence à créer de nouvelles potentialités dans ce même secteur.

La priorité à la mixité des fonctions

Lors de la séance du 23 octobre 1987 et suite à une analyse effectuée par le Fonds dans la perspective de l'Horizon 2000, le Gouvernement a arrêté comme suit les orientations politiques relatives à la réhabilitation du plateau:

«Le Conseil souligne la nécessité d'imposer à toutes ces constructions certaines contraintes architecturales, afin de maintenir l'image de marque du Plateau de KIRCHBERG et, en particulier, du futur quartier réservé aux banques, qui doit être caractérisé par le haut niveau des réalisations immobilières. Le Conseil souligne enfin la nécessité d'augmenter la qualité de vie du Plateau de KIRCHBERG, en complétant les installations actuelles par des quartiers résidentiels et par des établissements commerciaux, notamment du secteur de la restauration.»

L'installation, dans le quartier bancaire et d'affaires, d'un centre commercial avec galerie marchande et surface de bureaux ainsi que la réalisation d'un complexe de cinémas répondent à cet objectif en offrant aux usagers des équipements à la fois accessibles à pied et dont le rayon d'attraction s'étendra largement au-delà de la capitale. Le regroupement des activités et des personnes améliorera la desserte du quartier par les transports en commun. La politique de densification du Fonds est poursuivie par la transformation du boulevard J.-F. KENNEDY en boulevard urbain. Un quartier ne pouvant être vivant à toutes les périodes de la journée que grâce à une certaine mixité des fonctions, le Fonds renforcera progressivement ces pôles d'animation et poursuivra de façon cohérente la densification des deux extrémités du plateau.

Dans ce contexte, un des premiers objectifs poursuivis par le Fonds consiste à implanter un maximum de logements sur le plateau. Dans le cadre d'un premier «Projet d'Aménagement Particulier RÉIMER-WEÉ», un concours pour la construction de 200 logements de qualité avait été lancé en 1990. Entre-temps, les lauréats ont retravaillé et coordonné leurs projets en fonction des besoins du promoteur et des prescriptions du Fonds. Une demande d'autorisation pour la construction d'un premier lot de cinq bâtiments totalisant environ 150 logements a été introduite auprès de l'administration communale de la Ville de LUXEMBOURG en 1995.

D'autres réflexions du Fonds concernent l'implantation de logements dans le quartier européen et dans le quartier situé au sud du nouveau siège de la Banque Générale du LUXEMBOURG ainsi que sur des terrains situés à l'ouest du Domaine du KIEM.

Le centre de quartier

Suite à une consultation internationale, le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG a approuvé, en date du 17 juin 1991, le projet du groupe immobilier suédois SKANSKA prévoyant la construction, à côté du Parc d'Exposition des FIL, d'un immeuble de quelque 85.000 m², dont 45.000 m² de bureaux et 18.368 m² d'espaces commer-

ciaux. 12.500 m² étaient réservés pour un hôtel et le reste devait être occupé par des logements. Le premier coup de pelle de cet investissement de 9 milliards de francs était effectué en juillet 1991, mais en septembre 1992, les travaux furent interrompus. Face à une restructuration interne, le groupe suédois décida de ne pas continuer le projet au KIRCHBERG et de trouver un repreneur pour en assurer la poursuite.

Un an plus tard, le 17 septembre 1993, HT-Lux, filiale luxembourgeoise du groupe allemand HOCHTIEF AG, reprit le projet sous le nom de FORUM KIRCHBERG et redémarra la construction de l'immeuble, dont le concept fut légèrement modifié.

Après négociation avec plusieurs intéressés, le groupe français AUCHAN fut retenu par HT-Lux comme exploitant du centre commercial projeté dans l'immeuble. Depuis, les travaux de construction progressent de façon soutenue.

Le centre de quartier, dont l'ouverture est prévue pour novembre 1996, abritera finalement un centre commercial totalisant quelque 15.000 m² sur deux niveaux. On trouvera une galerie marchande d'environ 240 mètres de long et 17 mètres de large avec une cinquantaine de boutiques, plusieurs restaurants, des bureaux dans lesquels emménageront e.a. 800 fonctionnaires de l'office statistique de l'Union Européenne (Eurostat) et un parking souterrain pour plus de 3.000 voitures. L'ensemble est conçu comme un centre urbain (urban centre) et non pas comme un complexe de périphérie de ville (meadow centre). L'investissement total dans ce centre commercial et d'affaires est de quelque 10 milliards de francs.

Le retour à la ville classique européenne

Outre la priorité donnée à la mixité des fonctions avec la création d'un ensemble plurifonctionnel et une intégration plus conséquente de l'habitat, du commerce et des loisirs, le Fonds avait pour objectif de rattacher le plateau de KIRCHBERG à la Ville.

Les anciens plans d'aménagement (AREGER et VAGO) prônaient un strict zoning favorisant l'éparpillement des bâtiments. Rendre un quartier vivant ne consiste pas seulement à en définir les fonctions, il faut aussi en maîtriser l'échelle et la morphologie.

Déjà en 1978, l'architecte Léon KRIER avait montré la possibilité de traiter le quartier européen comme une ville classique. Toutes les études qui ont été effectuées par le Fonds à partir du milieu des années 80 ont traduit la volonté du Fonds de donner au plateau un caractère de ville traditionnelle et elles se sont concentrées sur la définition de la forme urbaine en visualisant les volumes construisibles.

Le plan établi par le professeur Jochem JOURDAN illustre la synthèse des recherches du Fonds concernant la morphologie urbaine du plateau. En 1993, le fruit de ces études a été intégré au nouveau Plan d'Aménagement Général de la Ville de LUXEMBOURG.

L'architecte catalan Ricardo BOFILL, chargé d'études par le Fonds depuis juillet 1995, formule la nouvelle philosophie d'aménagement du plateau de KIRCHBERG de la façon suivante:

«Là où l'urbanisme de la Communauté Européenne a toujours consisté à placer des bâtiments-objets sur un terrain ouvert et paysager, et où l'espace entre les bâtiments n'est que résiduel, nous voulons aujourd'hui créer la ville européenne. La Place de l'Europe est la tête de pont d'une opération dont la logique doit s'étendre sur tout le plateau. C'est pour cette raison que les esquisses du futur plateau décrivent une ville de rues et de places, avec des alignements sur les axes principaux, et des espaces dessinés en eux-mêmes, en imposant une géométrie qui les entoure...

...Il nous paraît absolument nécessaire de définir une silhouette et des limites à la nouvelle ville européenne. L'idée d'une citadelle dont les vallées vertes qui l'entourent sont les limites, idée semblable au dessin de la Vieille Ville, et où le ciel est aussi présent puisque les points hauts du plateau le décrivent, vont aider à l'identité de cette nouvelle ville.

La cohabitation d'un urbanisme de places et de rues avec la ville actuelle est riche en surprises spatiales qui au fond dessine un nouvel urbanisme. Un urbanisme qui n'est pas le dessin rigide d'une trame orthogonale de rues appliquée sur le site, où le désordre d'objets, anonymes ou pas, sont éparpillés sur le paysage, mais celui d'une succession d'espaces qui créent l'identité, la transparence et la convivialité, mais aussi la surprise.»

Les mesures à prendre

Les responsables actuels du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de KIRCHBERG concentrent depuis le début des années 80 tous leurs efforts sur l'intégration des différents bâtiments du plateau dans un tissu urbain à l'échelle humaine, intégration qui devra faire du Plateau de KIRCHBERG un quartier de la capitale à part entière.

Dans cette optique, ils mènent des actions sur différents plans, dont les thèmes essentiels sont les suivants:

- transformation de la ville-jardin en ville traditionnelle européenne,
- remplacement du zoning par un urbanisme multifonctionnel avec intégration de logements et de commerces,

- transformation de l'autoroute en boulevard urbain aux connexions latérales,
- suppression des échangeurs avec récupération de terrains à bâtir supplémentaires,
- définition des profils routiers en fonction du caractère urbain,
- définition et création de places publiques facilitant l'identification des lieux,
- densification de l'urbanisation aux deux extrémités du plateau avec création d'un grand parc central,
- création d'un arboretum européen avec suivi didactique par le Musée d'Histoire naturelle,
- définition d'un concept artistique,
- implantation de centrales de cogénération force-chaleur sur l'ensemble du plateau,
- création d'une conception écologique de récupération et d'évacuation des eaux de surface,
- collaboration à la mise en place d'un système de transports en commun performant.

Comment transformer le plateau en ville à caractère traditionnel? Citons encore une fois Ricardo BOFILL:

«La première mesure qui nous semble s'imposer est de réduire les dimensions de la trame des rues, automobiles et piétonnes, qui traversent le plateau. Les futures extensions de chaque institution qui vit sur le plateau devront aider à redimensionner la trame de la ville et à la rendre plus conviviale, voire plus accessible.

La seconde mesure est de créer une séquence d'espaces-places où les bâtiments sont assujettis au dessin urbain par leurs alignements et leur architecture. Ces espaces ont des géométries fortes comme le triangle, l'ellipse, le cercle ou le rectangle.

La troisième idée est de caractériser le boulevard par des constructions alignées sur sa longueur et deux lieux clés à l'entrée et à la sortie de ce boulevard qui traverse le plateau.»

Le réaménagement de la voirie

La première conception urbanistique du Plateau de KIRCHBERG s'orientait suivant les besoins d'une société mobile et mettait l'accent sur un usage aisé de l'automobile. Cette conception traitait le Plateau de KIRCHBERG comme un quartier périphérique de la capitale quartier qu'il convenait d'atteindre et de traverser le plus rapidement possible. La voirie du plateau était dominée par une autoroute dont les deux échangeurs particulièrement spacieux de BRICHERHOF et de WEIMERSHOF permettent de desservir rapidement les différents flots aménagés. Cette autoroute coupe le plateau en deux parties, isolant plus ou moins le quartier résidentiel situé au sud du reste du plateau. Le piéton ne trouve pratiquement pas sa place dans ce «quartier automobile».

Rendre le Plateau de KIRCHBERG plus vivant et rendre ce quartier accessible aux piétons implique donc de briser la dominance de la structure actuelle favorisant la circulation automobile. Cet objectif est en cours de réalisation par un réaménagement substantiel de la voirie du plateau.

La transformation de l'autoroute en boulevard urbain

Le point central de ce réaménagement est la transformation de l'actuelle autoroute en boulevard urbain, un projet qui devient réalisable avec l'achèvement du boulevard de contournement de la Ville de LUXEMBOURG qui écartera du plateau de KIRCHBERG le trafic lourd et de transit.

Le boulevard John F. KENNEDY (l'ancienne autoroute) formera alors l'axe principal d'un réseau d'allées qui offrira des espaces de circulation généreux aux automobilistes, aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics. Large de 60 mètres, le boulevard, caractérisé par huit rangées d'arbres, sera doté de deux voies de circulation dans chaque direction et de voies de desserte donnant accès aux constructions voisines.

Toutefois, le nouveau boulevard doit répondre à deux objectifs partiellement contradictoires:

- assurer une fonction d'axe d'entrée en ville, permettant au trafic d'accéder au centre dans de bonnes conditions à

partir du boulevard de contournement de la Ville de LUXEMBOURG,

- assurer une fonction de desserte pour les nouveaux quartiers urbains développés au Plateau de KIRCHBERG.

Pour marier ces deux objectifs, des études détaillées ont été effectuées et amplement discutées par une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, d'ingénieurs, d'architectes et de paysagistes.

Les études de trafic ont été actualisées en y intégrant les développements récents et les nouveaux projets.

Dans le but d'un aménagement urbain conséquent, des réflexions en profondeur ont été faites sur la transformation des deux échangeurs actuels BRICHERHOF et WEIMERSHOF. La dimension de ceux-ci sera considérablement réduite, ce qui permettra de récupérer des terrains à bâtir supplémentaires.

De nombreuses solutions ont été esquissées, et finalement, en 1995, il a été retenu de remplacer les deux échangeurs dénivelés par quatre carrefours à feux ordinaires. Le fait de doubler les points d'échange entraînera une redistribution des flux de trafic, assurant ainsi un niveau de service confortable pour chaque carrefour.

D'autre part, cette urbanisation conséquente revalorisera le piéton (qui pourra traverser le boulevard au droit des carrefours à feux) et contribuera ainsi à l'amélioration de la qualité de vie dans le nouveau quartier. Un réseau projeté de pistes cyclables couvrant tout le quartier accentuera encore cette évolution.

En 1995, le Fonds a réalisé le tronçon de piste cyclable reliant le Plateau au GRÜNEWALD, le long du circuit des Foires Internationales. Cette même année, le Fonds et la Ville de LUXEMBOURG ont relié par WEIMERSKIRCH la piste cyclable de la Vallée de la Pétrusse à celle du Plateau de KIRCHBERG.

Il faut préciser que le nouveau concept de trafic intégré au KIRCHBERG repose sur le principe de l'augmentation, à moyen et à long terme, de la quote-part des transports en commun. Dans ce sens, une concertation est en cours avec le Ministère des Transports, en vue d'intégrer le nouveau système «Bahnhybrid» dans le projet du boulevard.

Quel enseignement des langues pour l'enseignement secondaire luxembourgeois?

Les langues vivantes, omniprésentes dans l'enseignement secondaire luxembourgeois, sont considérées comme l'atout essentiel de la formation des jeunes au Luxembourg. Si nous sommes tous d'accord pour souligner les avantages sociaux, professionnels et culturels indéniables dus à notre formation linguistique, d'aucuns n'hésitent pas à élever la voix pour mettre en cause l'enseignement des langues tel qu'il est pratiqué à tous les niveaux de l'enseignement secondaire.

Est-il vrai que l'enseignement des langues connaît une baisse de niveau par rapport à l'enseignement dépensé il y a une ou deux générations? Ou n'y a-t-il pas aujourd'hui un plus grand nombre de Luxembourgeois qui connaissent davantage de langues?

Par ailleurs, force est de constater que nos pays voisins sont en train de faire d'énormes efforts dans l'enseignement et dans l'apprentissage des langues étrangères. Notre pays ne risque-t-il pas d'être rattrapé et de perdre un de ses atouts majeurs? Un tel constat ne doit-il pas nous amener à réfléchir sur notre enseignement des langues pour le rendre encore plus efficace?

Des experts ont planché sur la question

Ces quelques questions, parmi beaucoup d'autres, ont fait l'objet des débats lors d'une table ronde organisée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, le samedi 19 octobre 1996 à l'ATHÉNÉE de LUXEMBOURG.

Après les interventions de Messieurs Philippe MAGÈRE, Directeur du Centre Culturel français et du professeur Raymond SCHAACK, interventions destinées à illustrer le sujet, la table ronde, animée par Monsieur Jean-Paul PÜTZ, Directeur du Lycée de Garçons de LUXEMBOURG, a vu la participation de Messieurs Jul CHRISTOPHORY, Directeur de la représentation de la Commission Européenne au Luxembourg; Jean-Claude FRISCH, professeur; Paul HIPPERT, Directeur de la Chambre de Commerce; Lucien KAYSER, professeur; Serge KOLLWELTER, Président de l'ASTI, Jean-Pierre KRAEMER, Inspecteur général de l'enseignement primaire; Norbert von KUNITZKI, Président du

Conseil d'administration de SIDMAR; Charles MEDER, professeur et Fernand SPELTZ, conseiller à la Chambre de Travail. Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, a assisté à la table ronde et elle en a tiré les conclusions.

Le niveau baisse-t-il vraiment?

D'entrée de jeu les experts présents ont tâché d'établir l'état des lieux des exigences linguistiques actuelles de la société luxembourgeoise. Ainsi il a été constaté que du point de vue de l'usage qu'on fait des langues, le Luxembourg n'est pas à l'abri des tendances que l'on constate dans les autres pays de l'Union Européenne. En effet, dans l'usage quotidien, les langues ne sont plus perçues comme vecteur de culture, mais elles sont devenues moyen de communication et en tant que tel elles sont en train de subir un certain «aplatissement» en ne répondant plus à certaines exigences académiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne la position des langues dans la société luxembourgeoise, il a été noté que la place de l'allemand et du français n'avait pas sensiblement changé durant la dernière décennie. Avec un pourcentage de 54% de la population active qui n'est pas d'origine luxembourgeoise, l'importance des langues a même tendance à aller en s'accroissant. D'autant plus que, l'internationalisation des échanges commerciaux aidant, l'anglais est devenu une «lingua franca» laquelle il convient de réserver la place qu'elle mérite dans les programmes scolaires. Enfin, dans ce même ordre d'idées, il a même été suggéré d'élargir l'offre des langues aux langues orientales afin de réagir à l'ouverture des pays de l'Est.

L'accent a aussi été mis sur les besoins spécifiques des enfants d'origine non-luxembourgeoise et la possibilité d'émettre des certifications différenciées a été évoquée.

Et l'école dans tout cela?

Dans un deuxième temps, les invités de la table ronde ont débattu de la question si l'enseignement des langues tel qu'il était dispensé dans l'enseignement secondaire était à même de répondre à ce constat et de relever le défi. Si des voix se sont éle-

vées pour affirmer que la qualité de l'enseignement des langues était en train de se détériorer, il a aussi été constaté qu'à ce jour aucune étude sérieuse n'avait permis d'accréditer cette thèse.

Il a été insisté sur la nécessité de mener un débat constructif qui tienne compte des attentes formulées envers l'école mais aussi des exigences de celle-ci.

Exigences qui sont celles d'une école qui est unique et publique au niveau de l'enseignement primaire et qui, au niveau de l'enseignement secondaire, doit permettre tous les élèves d'acquérir une culture générale qui prime sur une spécialisation trop précoce. D'où la nécessité de maintenir un programme de langues d'un même niveau pour tous les élèves d'une classe de première.

Exigences aussi au niveau des nouvelles technologies de la communication qui sont en train de prendre de l'importance dans tous les domaines et où les langues, en tant que vecteur de communication, ne peuvent rester à la traîne

Exigence d'un concept global, qui se doit d'assurer la continuité de l'enseignement des langues entre le primaire et le secondaire et au sein du secondaire tout en veillant au juste équilibre entre l'écrit et l'oral.

Exigence, enfin, d'une méthodologie qui doit favoriser un usage autonome de la langue et qui, par conséquent, doit pouvoir recourir à un matériel didactique approprié.

Madame le Ministre a pris note de tous les avis émis lors de la table ronde et elle a annoncé la constitution d'un groupe de travail dont la mission sera de proposer un plan d'action.

Et PERICLES?

Cette table ronde a été organisée dans le cadre du projet PERICLES, projet initié en 1994 par le MENFP et dont la finalité est de vérifier si les programmes scolaires actuellement en vigueur dans l'enseignement secondaire permettent à l'élève d'acquérir une culture générale qui le rende à même d'aborder des études supérieures d'une part, et de s'intégrer dans le monde du travail et dans la société luxembourgeoise, d'autre part.

Neue Versetzungsbestimmungen (critères de promotion) im Technischen Sekundarunterricht

Wozu eine Reform?

In letzter Zeit mehren sich die Klagen über das Ausufern des Mißerfolgs auf allen Klassen des Technischen Sekundarunterrichts. Lehrer, Schuldirektoren und Eltern, Politiker, aber auch Schüler kritisieren das einseitige Bewertungssystem, die unangepaßten Lerninhalte, die übergroße Zahl von Sitzenbleibern, die wuchernde Demotivierung, sowie das Fehlen von Anreizen für leistungswillige Schüler.

Ab Schulbeginn dieses Jahres gelten auf den unteren Klassen des Technischen Sekundarunterrichts neue Versetzungsbestimmungen, die versuchen, eine erste Antwort auf diese Besorgnis zu geben.

Neu sind vor allem die Einführung der Profilvernote, die Ersetzung des traditionellen Nachexamens durch eine Ferienarbeit, die Begrenzung der Möglichkeiten des freiwilligen Sitzenbleibens, das sich zur Besonderheit im Technischen Sekundarunterricht entwickelt hat, sowie Anreize für die Schüler, die mehr als das erforderliche Minimum leisten.

Erziehung zur Sorgfalt und zum regelmäßigen Arbeiten gehören auch zur Aufgabe der Schule

Die Schüler werden nicht mehr ausschließlich aufgrund ihrer Leistungen in den schriftlichen und mündlichen Prüfungen bewertet. Die Sorgfalt, mit der sie ihre Hausaufgaben erledigen, ihre Mitarbeit im Unterricht und ihre Bemühungen, Fortschritte zu machen werden systematisch mit in Betracht gezogen. Die neuen Versetzungsbestimmungen beinhalten also auch eine Bewertung des Arbeitsverhaltens der Schüler. Damit wird dieser erzieherische Schwerpunkt im Unterricht systematisch valorisiert.

Die Bewertung des Arbeitsverhaltens ermöglicht es dem Schüler seine Leistung besser einzuschätzen, und die Eltern sind besser informiert. Die traditionellen Informationsversammlungen für die Eltern werden ausdrücklich im Reglement festgehalten. Zusätzlich sollen bis Ende Januar eines jeden Schuljahres die Eltern vom Klassenlehrer zu einem individuellen Gespräch eingeladen werden. Zu Jahresende mündet die Bewertung des Arbeitsverhaltens, in die sogenannte positive Profilvernote. Schüler, die zufrieden-

stellend gearbeitet haben können zur Jahresnote bis zu 6 Punkte hinzuerlangen, das sind immerhin 10% des Maximums.

Die Einführung der Profilvernote erfordert vom Schüler eine sorgfältige, regelmäßige Arbeit; für manche wird dies eine Umstellung sein. Diese zusätzliche Bewertung der Schüler erfordert auch eine Umstellung seitens des Lehrers. Ein jeder muß, insofern er es nicht schon praktiziert hat, sich für diese Erziehungstätigkeit etwas Zeit in seinem Unterricht reservieren. Zu Jahresbeginn werden die Schuldirektoren dafür Sorge tragen, daß die Lehrer der verschiedenen Klassen sich zusammensetzen, um die Schwerpunkte, welche sie für die Profilvernote in der jeweiligen Klasse vorgesehen haben, zu besprechen und abzustimmen.

Es ist dem jeweiligen Lehrer freigestellt, die erzieherischen Akzente zu wählen, welche er in seinem Unterricht setzen will. Allerdings müssen die Schüler von Beginn an vom Lehrer informiert werden, welche Aspekte er für die Profilvernote in Betracht ziehen wird.

Die positive Bewertung des Arbeitsverhaltens soll die Schüler zum Erwerben von Ausdauer und Sorgfalt bei der Arbeit anhalten. Dies ist eine wichtige Erziehungsaufgabe der Schule, zum ersten weil diese «Tugenden» Bestandteil der beruflichen Arbeit sind und zum zweiten, weil man immer häufiger feststellen muß, daß diese Tugenden in unserer Konsum- und Anspruchsgesellschaft nicht mehr ausreichend gepflegt werden.

Ziel des Nachexamens ist es, dem Schüler zu ermöglichen, eine Wissenslücke zu schließen

Trotz Kompensationsmöglichkeiten hat die Zahl der Nachexamen nicht abgenommen. Diese Prüfung, welche eigentlich eine außergewöhnliche Maßnahme darstellen sollte, gehört mittlerweile zum Alltag des Schülers und entwickelt sich allmählich zum obligaten Ritual bei der Versetzung. Nicht selten haben Schüler 2 oder 3 Nachexamen; dabei ist es statistisch erwiesen, daß sie so gut wie keine Erfolgchance haben. Deshalb wird die Zahl der möglichen Nachexamen pro Schüler auf das sinnvolle Machbare, d.h. auf 1 reduziert. In der Form werden die Nachexamen an die Schüler des Technischen Sekundarun-

terrichts angepaßt. Gerade diese Schüler haben oft Schwierigkeiten, große Mengen Wissensstoff zu verarbeiten und in einer kurzen Prüfung wiederzugeben. Deshalb wird ihnen eine Ferienarbeit auferlegt. Sie soll ihnen erlauben in einer regelmäßigen, über einen längeren Zeitraum erstreckten Zeit anhand von Aufgaben ihre Wissenslücken zu schließen. Es wird darauf geachtet, daß jeder Schüler die Aufgaben erhält, die seinen Lücken entsprechen. Zugleich sollen aber alle dasselbe Arbeitsvolumen zu erledigen haben. Zu Schulbeginn wird in einem Gespräch geprüft, ob die Aufgaben richtig gemacht wurden und ob der Schüler das Notwendige hinzugelernt hat.

Effizient orientieren heißt, die Schüler auf die Klassen zulassen, auf denen sie nicht überfordert sind

Die Versetzungsbestimmungen werden so geregelt, daß die Schüler die 3 Klassen des unteren Zyklus in einem annehmbaren Zeitraum absolvieren; Schüler mit Lernschwierigkeiten sollten nicht mehr als 5 Jahre dazu brauchen, um die 9. Klasse zu erreichen. Es muß verhindert werden, daß immer mehr Schüler erst mit 17 oder mehr Jahren die 9. Klasse abschließen und somit zur hoffnungslosen Überalterung der Schülerbevölkerung im EST beitragen. Zur Zeit totalisieren rund 14.000 Schüler des EST 17.000 Jahre Verspätung. Es ist höchst bedenklich, wenn besonders in den Entwicklungsjahren jüngere Schüler mit viel älteren Kommilitonen dieselbe Schulbank drücken müssen.

Ziel der Reform kann es natürlich nicht sein, sich auf eine mehr oder weniger elegante Art und Weise der unbequemen und schwierigen Schüler zu entledigen. Tatsache ist, daß in unserer Gesellschaft die Tendenz besteht, mit allen Mitteln den Eintritt in die Arbeitswelt möglichst lang hinauszuzögern. Es ist auch gewußt, daß die Unternehmen zusehends Schwierigkeiten haben, unreife, unmotivierte und unvorbereitete Jugendliche in die Betriebswelt zu integrieren. Die Schule kann diese Gegebenheiten nicht ignorieren, geschweige denn aus der Welt schaffen. Deshalb muß überlegt werden, wie diese Jugendliche aufgefangen werden können, wie ihnen in bestimmten Abständen wieder eine neue Chance angeboten werden kann, durch eine Verlängerung der

Schulpflicht, durch die Einführung eines praktischen Grundausbildungsjahres in verwandten Berufen, durch Überdenken des dualen Systems usw. Es gibt viele Möglichkeiten, welche mit den Partnern der Schule in nächster Zukunft besprochen werden müssen. Auf keinen Fall aber sollte man sich damit zufrieden geben, dem unteren Zyklus eine Wartesaal- oder Abstellgleis-Funktion zuzumuten.

Kein Sitzenbleiben bis zur endgültigen Entmutigung

Seit 1990 besteht im unteren Zyklus des Technischen Unterrichts ein vielgliedriges System von voies pédagogiques mit abgestuften Ansprüchen, welches es erlaubt, einen Schüler zum Abschluß einer 9. Klasse zu bringen, ohne daß er eine Klasse wiederholen muß, wenn dies sich nicht als pädagogisch sinnvoll erweist. Diese Struktur soll besser als in der Vergangenheit genutzt werden. Die Schüler werden in die jeweilige voie pédagogique befördert, die am ehesten ihren Fähigkeiten entspricht, sowohl nach «oben» als auch nach «unten».

Wenn ein Schüler in der 7. Klasse, welches ein Aufbaujahr ist, schlechte Resultate erzielt hat, kann er gezwungen werden, die Klasse zu wiederholen. Das freiwillige Sitzenbleiben allerdings wird eingeschränkt. Innerhalb von 3 Jahren darf nur mehr einmal freiwillig eine Klasse wiederholt werden.

Der Übergang von der 9. auf die 10. Klasse wird etwas restriktiver gestaltet, so

daß die Schüler Zugang zu derjenigen Ausbildungswegen haben in denen sie reale Erfolgchancen haben.

Es sei hierbei bemerkt, daß die gesamte Neuordnung so angelegt ist, daß die Schüler, welche mehr als das Minimum leisten, auch jeweils mehr Möglichkeiten bei der Versetzung haben. Bei guter Lesitung bestehen immer Aufstiegschancen in eine andere voie pédagogique,

Beim Übertritt in den mittleren Zyklus in dem die Berufsausbildung beginnt, können die Eltern unter gewissen Bedingungen Rekurs beantragen, falls ihr Kind in der 10. Klasse nicht auf die Sektion zugelassen ist, welche die Familie sich gewünscht hatte.

Das Prinzip des Ausgleichs einer schwachen Leistung durch mehrere gute Leistungen ist fester Bestandteil der Bewertung im Sekunderunterricht

Die Möglichkeit der Kompensation bleibt natürlich erhalten und wird den neuen Bedingungen angepaßt: einige Fächer, welche einen nahen Verwandtschaftsgrad besitzen, werden miteinander verrechnet; dies vermindert die hohe Anzahl von Fächern von 13 auf 7 und ermöglicht eine interne Kompensation, bspw. zwischen Physik und Chemie. Wer dann noch eine Ungenügende hat, kann diese kompensieren, wenn seine Bilanz (Jahresnote + Profilnote) wenigstens 40 beträgt. Fehlleistungen in einem Fach können mit

etwas Anstrengung und besseren Noten in anderen Fächern ausgeglichen werden.

Die voie préparatoire wird vollständig in den unteren Zyklus integriert und nach der Spezifität ihres Curriculums in voie modulaire umbenannt. Auch die anderen voies pédagogiques erhalten Namen, die mehr über ihre inhaltliche Eigentümlichkeit aussagen: théorique, polyvalente, pratique.

Diese Maßnahmen sind im Zusammenhang eines Überdenkens der Inhalte und der methodologischen Schwerpunkte im unteren Zyklus des Technischen Unterrichts zu sehen, welcher allen Schülern bis zum Ende ihrer Schulpflicht genügend Allgemeinbildung vermitteln soll und das Fundament für die darauffolgende Berufsausbildung legen soll. Eine Reform solchen Ausmaßes kann nur etappenweise durchgeführt werden. Dies kann durch eine stetige Neuentwicklung von Programmen und Einführung neuer Unterrichtsmethoden bewerkstelligt werden; der Erfolg ist allerdings gefährdet, wenn nicht ebenfalls erzieherische Werte in den Vordergrund gestellt werden.

Das Ministerium hat aufgrund der vielen Klagen über die Demotivierung und Resignation beschlossen, als erstes die Versetzungskriterien zu reformieren. Es gilt ein Signal zu setzen, daß den schulischen Mißerfolg Einhalt geboten werden soll und daß alle Schulpartner, Schüler, Eltern und Lehrer hierzu gleichermaßen einen Beitrag leisten müssen.

La Chambre des Employés Privés en 1996

25^e anniversaire des cours de formation

En cette année 1996, l'Année Européenne de l'Éducation et de la Formation tout au long de la Vie, la Chambre des Employés Privés (CEP-L), chambre salariale créée par la loi du 4 avril 1924, célébra le 25^e anniversaire de ses cours de formation continue. Les cours du soir que la CEP-L organise dans les domaines de l'informatique et de la bureautique, de la gestion et de la comptabilité ainsi que de l'économie et du droit sont sanctionnés par un diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle. Ils sont organisés sur base modulaire et offerts en deux sessions, au printemps et en automne.

Depuis les premiers cours en 1971, le nombre des participants a progressé régulièrement, surtout à la suite de la réorganisation de 1994, pour atteindre les 2.500 inscrits en 1996. A la session d'automne de cette année, 1.333 adultes, répartis sur 63 classes, suivent les cours qui se tiennent à LUXEMBOURG, ESCH-sur-ALZETTE, ETTTELBRÜCK et WILTZ.

Un 3^e cycle universitaire à LUXEMBOURG

C'est également en 1996 que la Chambre des Employés Privés entama une collaboration avec l'Université de NANCY 2 en

proposant avec elle un troisième cycle universitaire en management d'entreprise au Luxembourg. Cette formation continue, qui se tient pendant 395 heures réparties sur 18 mois dans les locaux de la Chambre, est sanctionnée par un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) français.

Les trois premières sessions, qui ont débuté en mars, octobre et décembre 1996, réunissent quelque 80 candidats. Les inscrits sont notamment des employés privés occupant des postes de responsabilité et souhaitant acquérir le bagage théorique adapté à leur position dans l'entreprise.

Informers les employés privés et le public

Dans le but d'informer ses ressortissants et le grand public sur ses travaux et ses nouvelles initiatives, la Chambre des Employés Privés, qui est présidée par M. Jos KRATOCHWILL, édite un bulletin d'information intitulé «dialogue». Les deux premiers numéros, sortis en 1996, furent en grande partie consacrés à la formation continue, rendirent compte des activités de la Chambre et renseignèrent sur des thèmes économiques et sociaux.

Le recueil de législation sur les congés au Grand-Duché de LUXEMBOURG, édité par la Chambre des Employés Privés, fut

un des bestsellers dans les librairies luxembourgeoises. Cet ouvrage présente sous forme thématique les différentes sortes de congé auxquelles un salarié peut prétendre. Une liste de mots-clés permet aux lecteurs de retrouver rapidement les points qui l'intéressent et des tableaux synoptiques présentent les différents types de congé d'une manière succincte.

La fonction consultative des Chambres professionnelles

La loi confère aux Chambres professionnelles, dont la Chambre des Employés Privés, la mission d'émettre leurs avis sur tous les projets de loi et d'arrêtés ministériels et grand-ducaux concernant leurs ressortissants. En 1996, la CEP-L a ainsi donné son avis sur une cinquantaine de projets. Les avis sont élaborés à l'intention du Gouvernement, de la Chambre des Députés et du Conseil d'État et sont publiés dans les documents parlementaires officiels.

Parmi ces avis, celui relatif au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État est traditionnellement le plus important. Dans ce cadre, la CEP-L analyse la politique financière et d'investissement du Gouvernement et traite de manière exhaustive certains domaines, comme le social et le fiscal.

INDUSTRIE

L'industrie brassicole au Grand-Duché de Luxembourg

La naissance de la bière

Les origines de la bière, qui est une des plus anciennes boissons alcoolisées, remontent à 7.000 ans avant Jésus-Christ en Mésopotamie (l'actuel Irak), au début de la culture de l'orge. Un jour quelqu'un aurait laissé une bouillie d'orge trop longtemps au soleil et celle-ci se serait mise à fermenter. En la goûtant, cet individu aurait été ravi et c'est ainsi que serait «née» la première bière, dit-on!

Dans la même région s'établirent, 3.500 années plus tard, les Sumériens, qui devinrent les premiers brasseurs connus. Ils fabriquèrent dans de véritables brasseries une bière à base d'orge ou d'épeautre, — une sous-variété de blé —, et l'assaisonnèrent avec des végétaux. Les Babyloniens, succédant aux Sumériens environ 2.250

ans avant Jésus-Christ, furent les premiers à utiliser du houblon dans la fabrication de la bière et, en plus, il est intéressant de noter qu'à cette époque la bière joua un rôle important dans la médecine.

De la Mésopotamie la bière est passée alors vers l'Égypte des pharaons où elle est devenue une vraie boisson nationale, appelée «vin d'orge». Au fil des siècles la bière arriva en Europe par le biais de l'Espagne, où elle n'a pas pu concurrencer le vin, et de la Gaule, où elle fut consommée sous le nom de «cervoise», pour se répandre ensuite en Germanie, Grande-Bretagne et Scandinavie.

Jusqu'au douzième siècle, les abbayes détenaient pratiquement l'exclusivité du brassage, la bourgeoisie prenant ensuite en main l'activité brassicole.

À en croire les dictionnaires, le mot bière viendrait du latin «bibere», dont les légionnaires firent le substantif «bere». Cependant, il pourrait également venir du mot anglais «barley» qui signifie orge ou du gallois «brace», signifiant orge fermentée.

L'historique de l'industrie brassicole au Luxembourg

La fabrication de la bière connaît une longue tradition au Luxembourg. En effet, elle est l'une des plus anciennes activités économiques luxembourgeoises vérifiables. Les premières traces d'une brasserie ont été découvertes en 1083 dans l'Abbaye d'ALTMÜNSTER, localisée

dans les faubourgs de CLAUSEN, où les moines bénédictins s'étaient mis à fabriquer cette boisson qui allait devenir plus tard la boisson nationale luxembourgeoise.

Même si d'autres brasseries firent leur apparition par la suite, il aura néanmoins fallu attendre le 15^e siècle pour voir se développer une véritable industrie brassicole. Au début du 19^e siècle, le Luxembourg dénombrait seize brasseries, fabriquant quelque 48.000 hl de bière, mais en 1840, sous l'occupation néerlandaise, les vingt-quatre brasseries restantes ne produisaient plus que 15.543 hl.

À partir de 1840, les développements technologiques allaient permettre aux brasseries de quitter le stade artisanal et de produire une bière de meilleure qualité et d'une plus longue conservation. L'on notera: l'invention de la chaudière à vapeur, facilitant la fabrication de la bière; la création d'une levure propre sans bactéries, par Louis PASTEUR, mettant fin aux problèmes de la fermentation; le développement ferroviaire permettant d'exporter de plus grandes quantités.

Mais c'est surtout en 1842 qu'en Bohême – l'ancienne Tchécoslovaquie – on inventa une nouvelle technique de fabrication de la bière à fermentation basse.

L'introduction de ce procédé au Luxembourg par la Brasserie FUNCK-KREMER provoqua une véritable révolution dans l'industrie brassicole luxembourgeoise. Cette invention fut à l'origine du développement de nouvelles brasseries entre 1850 et 1880.

En 1858, on comptait 35 brasseries produisant au total 38.000 hl de bière. Cependant, les coûts élevés de la mécanisation du procédé de fabrication ainsi que la concurrence de plus en plus importante allaient entraîner la disparition de nombreuses brasseries vers la fin du dix-neuvième siècle. La production totale, quant à elle, continua néanmoins à augmenter, grâce notamment à la modernisation des installations.

En 1900 se termina la première phase de concentration des brasseries et l'on ne compta plus que douze brasseries, produisant 175.000 hl.

Le début du XX^e siècle a été très favorable à l'industrie brassicole, comme en témoigne le chiffre-record de production totale de 318.000 hl atteint en 1913. Ce sont surtout les exportations, gagnant en importance, qui ont rendu possible un tel accroissement du volume de production.

La Première Guerre mondiale – 1914-1918 – plongea les brasseries luxembourgeoises dans une crise profonde, suite à la perte des marchés extérieurs et au manque de matières premières.

À la fin de la guerre, il ne restait plus que onze brasseries, qui produisaient ensemble à peine plus de 50.000 hl. La reprise fut difficile, mais l'aménagement et

Fiche signalétique

Dénomination de l'entreprise:	Brasserie BATTIN
Forme juridique:	Société en nom collectif
Localisation géographique:	ESCH-sur-ALZETTE
Date de fondation:	1937
Production annuelle totale:	15.200 hl (1995)
Chiffre d'affaires:	LUF 86.000.000.- (1995)
Effectif au 01.03.1996:	4 employés et 16 ouvriers.

la modernisation des installations ainsi que de nouvelles exportations vers la France et la Belgique permirent un redressement rapide de la situation, la production totale atteignant 560.000 hl en 1930.

La Deuxième Guerre mondiale a de nouveau entraîné une forte baisse de la production des brasseries luxembourgeoises, la production totale dépassant difficilement les 76.000 hl en 1945.

Après la guerre, malgré de nouveaux investissements, la production luxembourgeoise de bière eut beaucoup de mal à atteindre son niveau d'avant-guerre et ce n'est qu'en 1958 qu'elle y parvint.

En 1951, on assista à une deuxième phase de concentration. En effet, les petites brasseries, n'ayant pas les moyens financiers nécessaires pour moderniser leurs procédés de fabrication, furent contraintes soit d'arrêter leur activité, soit de fusionner avec de grandes brasseries plus rentables, voire plus compétitives. Des douze brasseries existant jadis, ils n'en restent aujourd'hui plus que cinq à se partager le marché avec une production totale de 518.400 hl en 1995.

Les producteurs de bière

En 1860, l'industrie brassicole luxembourgeoise comptait trente-six brasseries. Depuis, ce nombre n'a cessé de diminuer et aujourd'hui, après deux vagues de concentration, ils n'en restent plus que cinq en activité:

1) La Brasserie BATTIN

En 1937, Charles BATTIN créa la Brasserie BATTIN à ESCH-sur-ALZETTE. Cet ancien négociant en spiritueux décida de devenir brasseur, lorsque la concurrence sur le marché des spiritueux devint de plus en plus importante.

Dès la fondation de la brasserie, Nicolas ORIGER, le gendre de Charles BATTIN, assista son beau-père dans la gestion des affaires et après le décès de Charles BATTIN en 1954, c'est lui qui prit la direction de l'entreprise familiale qu'il agrandit et modernisa au fil des années.

Aujourd'hui ses fils Paul et Marc ORIGER ont pris la relève et gèrent la plus jeune et la plus petite des brasseries luxembourgeoises.

La Brasserie BATTIN propose quatre bières différentes sous la marque BATTIN: la «Edelpils» (4,8% vol. alc.), la «Gambrinus» (5,2% vol. alc.), «l'Urtyp» (5,5 % vol. alc.) et la «Donkel» (5,5 % vol. alc.).

2) La Brasserie de DIEKIRCH

Au 18^e siècle on brassait déjà de la bière dans trois brasseries à DIEKIRCH: la Brasserie des Moines franciscains dits Récollets et deux brasseries artisanales dont DRÜSSEL. Au 19^e siècle s'y ajoutèrent deux autres brasseries. Enfin, en 1871 fut créée la Brasserie par actions de DIEKIRCH, laquelle reprit la Brasserie Jacques DRÜSSEL et continua à s'agrandir par d'autres rachats effectués au cours des années suivantes.

Tout au long de la décennie suivante, la Brasserie par actions de DIEKIRCH changeait à cinq reprises de nom avant de devenir la «Société Anonyme de la Brasserie de DIEKIRCH» d'aujourd'hui.

En 1926 de toutes nouvelles installations, à dimension industrielle, furent construites et par la suite, la brasserie continua son expansion. Après plusieurs années difficiles, début 1980, la Brasserie de DIEKIRCH s'est bien reprise pour redevenir le numéro un en exportations. Depuis quelques années, elle poursuit un programme de renouvellement de ses installations.

Fiche signalétique

Dénomination de l'entreprise:	Brasserie de DIEKIRCH S.A
Forme juridique:	Société anonyme
Localisation géographique:	DIEKIRCH
Date de fondation:	1871
Production annuelle totale:	152.600 hl (1995)
Chiffre d'affaires:	LUF 559.000.000.- (1995)
Effectif au 01.03.1996:	35 employés et 38 ouvriers.

La Brasserie de DIEKIRCH produit quatre bières différentes de fermentation basse: la «Premium» (4,8% vol. alc.), «l'Exclusive» (5,1% vol. alc.), la «Grande Réserve» (6,9% vol. alc.) et la «Brune» (5,1% vol. alc.). La Brasserie de DIEKIRCH produit en plus une bière de «Printemps» et une bière de «Noël».

3) La Brasserie Nationale

La Brasserie Nationale est née en 1975 de la fusion entre la Brasserie BOFFERDING et la Brasserie FUNCK-BRICHER. La Brasserie BOFFERDING, qui a été créée en 1842 à BASCHARAGE par Jean-Baptiste BOFFERDING, développa son marché surtout au Sud du pays. La Brasserie FUNCK-BRICHER a été fondée en 1764. Elle se développa surtout dans le centre du pays, grâce à son implantation idéale aux portes de LUXEMBOURG-Ville.

La fusion de ces deux entreprises familiales entraîna la fermeture des installations dans la capitale et ainsi la production se fit uniquement à BASCHARAGE. La nouvelle entreprise, en alliant modernité et tradition, se tourna résolument vers l'avenir et connut un important développement jusqu'à devenir une des brasseries dominantes de nos jours.

La bière produite par la Brasserie Nationale est commercialisée sous l'unique marque «BOFFERDING».

La Brasserie Nationale produit deux bières de façon régulière: la «Lager Pils» (4,8 % vol. alc.) et la «Hausbéier» (5,0 % vol. alc.). D'autre part, une bière brune appelée «Christmas Béier» (5,5 % vol. alc.) est produite ainsi qu'une «Fréijeoers Béier» (4,8 % vol. alc.). Par ailleurs, la Brasserie Nationale commercialise aussi la bière sans alcool «Clausthaler», qu'elle importe d'Allemagne et dont elle possède les droits de distribution au Luxembourg.

4) Les Brasseries Réunies de Luxembourg MOUSEL et CLAUSEN

L'Abbaye d'ALTMÜNSTER et le Comte de MANSFELD sont respectivement à l'origine des Brasseries Réunies de

Fiche signalétique

Dénomination de l'entreprise:	Brasseries Réunies de Luxembourg MOUSEL et CLAUSEN S.A.
Raison commerciale:	Brasserie MOUSEL S.A.
Forme juridique:	Société anonyme
Localisation géographique:	LUXEMBOURG-Ville
Date de fondation:	1511 et 1563
Production annuelle totale:	159.900 hl (1995)
Chiffre d'affaires:	LUF 830.000.000.- (1995)
Effectif au 01.03.1996:	35 employés et 64 ouvriers.

Luxembourg MOUSEL et CLAUSEN. Le Comte Pierre ERNEST de MANSFELD fut nommé Gouverneur de Luxembourg en 1545 et fit construire à CLAUSEN un merveilleux palais avec une grande annexe: la Brasserie de MANSFELD.

Le Comte dut s'exiler et la brasserie tomba entre les mains des familles THYES, ERDMER et FUNCK pour devenir, en 1920, la Brasserie de CLAUSEN, société par actions.

L'Abbaye d'ALTMÜNSTER, pour sa part, fut fondée en 1083 et les premières traces d'une activité brassicole des abbés remontent à l'année 1511.

Après avoir changé sept fois de propriétaires, la brasserie entra en possession des époux Michel MOUSEL-MOUSEL, en 1825. À partir de cette date, la brasserie resta entre les mains de la famille MOUSEL pour devenir, en 1911, la Brasserie de Luxembourg S.A.

Celle-ci fusionna avec de nombreuses brasseries situées à PFAFFENTHAL, à ÉICH, WILTZ et ESCH, avant de fusionner en 1971 avec la Brasserie de CLAUSEN.

Ainsi sont nées les Brasseries Réunies de Luxembourg MOUSEL et CLAUSEN. En 1983, la Brasserie Henri FUNCK fut encore reprise par les Brasseries Réunies de Luxembourg MOUSEL et CLAUSEN.

Les Brasseries Réunies produisent les types de bière suivants: la «Premium Pils MOUSEL» (4,8 % vol. alc.), «l'ALT-

MÜNSTER» (5,5 % vol. alc.), la «CLAUSEN 04» (0,4 % vol. alc.) et la «Henri FUNCK» (4,8 % vol. alc.).

En plus de ses propres bières, les brasseries importent également quelques bières étrangères pour le marché luxembourgeois. Il s'agit de:

- la «Schneider Weisse», une bière de Bavière (bière de froment)
- la «Guinness», une stout d'Irlande
- la «Kilkenny», une bière américaine de type pils
- la «Budweiser», une bière américaine de type pils
- la «Super Bock», une bière portugaise de type pils
- la «Wieckse Witte», une bière blanche traditionnelle belge.

5) La Brasserie de WILTZ (anc. Jules SIMON)

Les premières traces d'une activité brassicole à WILTZ se retrouvent au quinzième siècle. En 1824, Georges PAULY créa une brasserie à WILTZ, laquelle passa en 1838 aux mains de Johann-Michael GRUBER, avant de devenir, en 1847, la propriété de François SCHWEISTHAL, puis de Johann REDING en 1855.

C'est Jules SIMON qui acheta la brasserie en 1891 et depuis cette date elle est restée la propriété de la famille SIMON, grâce à la succession de ses fils. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la brasserie avait été totalement détruite lors de la bataille des Ardennes.

En 1954, Jacqueline BRAAS-SIMON prit en main la direction de la brasserie, qu'elle reconstruisit complètement, et depuis 1976 c'est son fils, Jacques FONTAINE, qui en assure la gestion.

Les deux produits de la Brasserie de WILTZ, commercialisés sous la marque «SIMON», sont la «Simon Pils» (4,8 % vol. alc.) et la «Simon Régale» (5,5 % vol. alc.). De plus, la brasserie offre pour la période des fêtes de fin d'année une bière brune «Simon Noël» (7,5 % vol. alc.).

Fiche signalétique

Dénomination de l'entreprise:	Brasserie Nationale
Forme juridique:	Société à resp. limitée
Localisation géographique:	BASCHARAGE
Date de fondation:	1842 (Brass. Bofferding) 1764 (Brass. FUNCK-BRICHER) 1975 Fusion
Production annuelle totale:	167.400 hl (1995)
Chiffre d'affaires:	LUF 760.000.000.- (1995)
Effectif au 01.03.1996:	38 employés et 42 ouvriers.

Fiche signalétique

Dénomination de l'entreprise:	Brasserie SIMON
Dénomination commerciale:	Brasserie de WILTZ (anc. Jules SIMON)
Forme juridique:	Société en commandite simple
Localisation géographique:	WILTZ
Date de fondation:	1824
Production annuelle totale:	23.300 hl (1995)
Chiffre d'affaires:	LUF 102.000.000.- (1995)
Effectif au 01.03.1996:	4 employés et 25 ouvriers.

La consommation de bière au Luxembourg

Malgré la forte diminution du nombre de brasseries depuis le début du siècle, la production totale a fortement augmenté entre 1900 et 1975.

En 1900, la production totale était de 174.733 hl et en 1995 elle était de 518.400 hl; la production ayant donc augmenté de presque 200% pendant cette période. À partir de 1960 la production annuelle dépassait 500.000 hl et atteignit même en 1975 798.638 hl, son niveau maximal.

À partir de 1985, la production a chuté annuellement pour atteindre un niveau d'environ 518.000 hl, en 1995.

Cette régression de la production s'explique par deux phénomènes: d'une part, une légère mais régulière diminution de la consommation intérieure luxembourgeoise et, d'autre part, par une régression plus sérieuse sur les marchés d'exportation due à une concurrence internationale très sévère.

Les brasseries luxembourgeoises ne produisent que des bières de fermentation basse. 90 % de la production totale luxembourgeoise sont représentés par la bière blonde de type pils.

De 1975 à 1995 la consommation totale – les importations incluses – de bière a chuté de 8,8% pour passer de 456.706 hl en 1975 à quelque 402.500 hl en 1995.

Chez les habitants du Luxembourg, on observe donc une certaine orientation vers d'autres boissons. En effet, la consommation de bière par habitant est passée de 127,2 l en 1975 à 99,4 l en 1995. Cette tendance est en conformité avec l'évolution générale du marché européen de la bière.

Ce n'est que durant le seul exercice 1989 que la consommation par tête d'habitant a faiblement augmenté, grâce aux conditions climatiques favorables.

La distribution de la bière

La distribution de la bière sur le marché luxembourgeois est généralement organisée selon trois canaux de distribution:

- secteur HORECA – Hôtels, Restaurants, Cafés –;
- secteur food – grandes surfaces –;
- dépositaires – livraison à domicile –.

La moitié de la production totale est vendue dans le secteur HORECA et l'autre moitié est partagée entre les deux autres canaux.

50,35 % de la production totale sont vendus en bouteilles contre 48,45 % en fûts.

La distribution au niveau des grandes surfaces est aujourd'hui souvent assurée par des centrales d'achat. La forte concentration des points de vente aide cependant également la concurrence étrangère, qui peut ainsi sans trop de difficultés commercialiser ses produits dans toutes les régions du pays.

La distribution des bières luxembourgeoises s'est effectuée pour 82,58% des ventes en 1995 sous forme d'emballages écologiques, c'est-à-dire en bouteilles consignées et en fûts. De par les efforts réalisés par les brasseries nationales pour promouvoir les emballages recyclables, cette vente se développe favorablement et les brasseries luxembourgeoises seraient assez en faveur d'une distribution de leurs produits dans des emballages rerenplissables.

Le commerce extérieur

Les importations

En ce qui concerne le volume des importations, on constate de 1975 à 1980, une baisse importante de 17,1%. Ce n'est qu'à partir de 1980 que le volume des importations connaît une croissance plus régulière, alors qu'en 1990 et 1991 on est en présence d'une certaine stagnation (+ 40.000 hl).

Les bières étrangères commercialisées sur

le marché luxembourgeois sont surtout: des bières de haute fermentation – ce type de bière n'étant pas produit au Luxembourg –, des bières sans alcool – la production de celle-ci étant trop coûteuse par rapport aux quantités demandées –, ainsi que des bières bon marché – bières de table –.

Les exportations

De 1975 à 1995, les exportations des brasseries luxembourgeoises sont passées de 373.953 hl à 148.506 hl, soit une diminution de 60,3%. À remarquer qu'en 1991, les exportations luxembourgeoises se sont situées à 180.727 hl.

Considérant la quasi-stagnation du marché national, les exportations constituent donc la seule possibilité pour les brasseries de développer encore leurs ventes. En 1995, elles accusent 28,7%, à savoir pratiquement un tiers de la production totale. Évidemment ces exportations, impliquant des frais supplémentaires, sont plus difficiles à écouler.

Les principaux débouchés des exportations luxembourgeoises sont la Belgique (63,9% des exportations totales en 1995) et la France (16,2%).

Les réglementations

Le prix

En principe, le prix de vente de la bière est libre au Grand-Duché. Lorsqu'une brasserie est obligée de relever son prix, elle doit le notifier à l'Office des Prix.

Le régime fiscal de la bière

Le taux de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est de 15%. Les taux des droits d'accise sur la bière appliqués au Luxembourg sont identiques à ceux ayant cours en Belgique, sauf que le droit d'accise spécial belge n'est pas appliqué au Luxembourg.

Ces taux sont les suivants par hl Plato du produit fini:

Production annuelle	Droit d'accises
<50.000 hl	LUF 16.-
50.000-200.000 hl	LUF 18.-
>200.000 hl	LUF 32.-
<0,5 % alc. Vol.	LUF 0.-

Le Marché luxembourgeois aux niveaux communautaire et mondial

Le marché commun

En 1995, la production totale de bière pour l'Union Européenne était de 318.381.000 hl.

L'Allemagne produit environ 37% de la production européenne.

La Grande-Bretagne se situe en deuxième position avec 56.800.000 hl et représente quelque 18% de la production de l'Union Européenne.

L'Allemagne est non seulement la plus grande productrice européenne de bière, mais elle peut également se prévaloir de la plus forte consommation de bière par tête d'habitant (137,7 l en 1995).

Avec quelque 100 l par habitant, la consommation au Luxembourg se situe aussi parmi celle des «grands», cela non-

obstant une production nationale plutôt minime au plan communautaire.

Le marché mondial

Les plus grands producteurs au niveau mondial sont l'Europe totalisant quelque 38% et les États-Unis quelque 37% de la production mondiale de bière.

La production luxembourgeoise, ne représentant déjà qu'une petite partie au niveau de l'Union Européenne, devient infime au niveau mondial.

Mais cela n'est, en définitive, pas surprenant dans la mesure où les brasseries luxembourgeoises ont aujourd'hui pour mission essentielle de satisfaire le marché luxembourgeois qui, même en restant modeste par rapport à d'autres marchés, n'en offre pas moins le débouché le plus important pour le secteur brassicole national.

FEDIL – Dossier –
«Écho de l'Industrie» – XII 1996

Le «**PRIX Batty WEBER**» remis à Anise KOLTZ, femme de lettres

Vendredi, le 13 décembre, le Prix Batty WEBER, le plus prestigieux des prix littéraires créé en 1987 par le Ministre des Affaires culturelles de l'époque, a été remis à Marise KOLTZ au Centre national de Littérature SERVAIS à MERSCH, en présence du Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES et de M. Albert LENTZ, bourgmestre de MERSCH. Décerné tous les trois ans par le département de la Culture, le PRIX Batty WEBER ne vient pas récompenser une oeuvre littéraire déterminée ou quelque texte particulièrement locace côté littéraire, mais il honore et récompense un travail littéraire dans son ensemble, souvent une oeuvre littéraire d'une vie active et créatrice dans ladite approche.

Notons que parmi les lauréats des «promotions» passées, on trouva les Edmond DUNE, Roger MANDERSCHNEID ou Léopold HOFFMANN, auteurs qui se sont distingués par des créations littéraires dans diverses langues.

Il n'en fut pas autrement pour Anise KOLTZ, femme de lettres qui créa, en dehors de quelques contes très prisés, des poèmes en langues luxembourgeoise, française et allemande; le jury en l'occurrence se composa de Madame Germaine GOETZINGER, présidente; de Jules CHRISTOPHORY, Jean Claude FRISCH, Jos GROBEN, Paul MAAS, Gaston MANNES et Pol SCHMOETTEN.

La récipiendaire, appliquée autant qu'inspirée dans ses écrits, a d'abord déjà le mérite d'avoir concouru essentiellement à la genèse des «Journées littéraires de MONDORF-les-BAINS» dès les années '60, des rencontres-journées de contact et d'échanges qui virent l'intervention ou la participation de créateurs littéraires d'Europe, sessions qui connurent un rayonnement réel pendant une quinzaine d'années, avant d'être interrompues pour diverses raisons.

En 1983 et 1985, le département culturel s'était attelé à cette «tâche» aux Journées organisées dans la même approche au Château ancestral de CLERVAUX.

En 1995, dans le cadre de «LUXEMBOURG Ville Européenne de la Culture 1995», les «Journées littéraires» connurent un nouvel essor, à MONDORF encore, alors qu'une prochaine édition est d'ores et déjà programmée pour 1997, perspective dont se réjouissent tous les auteurs littéraires et les hôtes étrangers qui y assureront leur apport précieux.

Les Journées littéraires mondorfoises étaient en fait devenues des rencontres internationales de poésie, de littérature, mais surtout encore d'auteurs, rencontres qui permirent des échanges en matière thèmes et substances littéraires, mais qui surtout aussi permirent des analyses communes de problèmes auxquels les créateurs littéraires se trouvaient confrontés en commun.

Anise KOLTZ, femme au métier littéraire consommé, est Vice-présidente de l'Académie Européenne de Poésie, Membre encore de l'Académie MALLARMÉ de France, coopératrice au Pen-Club de Belgique, membre de l'Institut grand-ducal des Arts et Lettres finalement.

Ce Prix Batty WEBER, «gagné» méritoirement par Anise KOLTZ, vient s'ajouter à une très éloquente série d'autres prix en matière littéraire, dont le Prix Calude CERNET, le Prix Jean MALRIEU, le Prix Blaise CENDRARS, le Prix Antonio VICCARO, l'International Prize of the best Poem on Struga Poetry



Anise KOLTZ et Jean TORDEUR

Evenings, finalement encore le Grand Prix de Littérature hors de France, Fondation Nessim HABIF.

La Directrice du Centre national de Littérature Germaine GOETZINGER, dans son allocution de bienvenue, caractérisa brièvement le travail littéraire de la lauréate, avant de présenter le libellé d'un message-télogramme émanant du Président de l'Académie Européenne de Poésie Alain BOSQUET, qui statua en substance qu'Anise KOLTZ, «dans toute sa dimension européenne (représente) un poète chez qui se retrouve l'ensemble des espoirs et des inquiétudes, en cette seconde moitié de notre siècle», la femme de lettres, dans ses poèmes, présentant les «contradictions humaines», tout en décrivant la condition féminine.

Les conceptions et écrits littéraires de l'auteur se caractérisent souvent comme étant des lignes pures et limpides, rédigées en messages brefs, – un mot ou deux –, comme encore d'un vers coupant et percutant, incitant à la pensée, à la réflexion.

Il appartient au Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie Royale de la langue et littérature françaises, écrivain et critique littéraire Jean TORDEUR, de prononcer l'éloge de la récipiendaire.

Après avoir évoquée éloquentement les «présences et les circonstances signifiantes» qui entourent l'oeuvre et son auteur et après être remontée vers les sources généalogiques-familiales, patrimoniales voire nationales de celle qui est une petite nièce du grand industriel et maître d'usine Emile MAYRISCH et de son épouse Aline de SAINT-HUBERT, – celle-ci ayant créé elle-même les séances – rencontres aux salons littéraires de l'ancestral château de COLPACH –, Jean TORDEUR caractérisa Anise KOLTZ comme «une des grandes voix de la poésie européenne», avant de parler d'une oeuvre littéraire belle autant que riche: le message souvent «frappe de plein fouet par la violence intérieure et par la colère», alors que d'autres lignes de l'oeuvre sont caractérisées par «la fragilité heureuse d'une aquarelle» dont «l'éclat heureux contraste avec le ton rauque, presque agressif, rageur souvent».

L'auteur Andrée SODENKAMP, qui assure les traductions pour des poèmes conçus en langue allemande par Anise KOLTZ, statué ainsi: «On guérit mal de certains vers vifs, sanglants comme des blessures, lesdits vers ne pouvant point se lire sans frisson, en pensant aux formes de l'horreur que notre monde produit avec une terrible inconscience».

Bien plus d'un vers de la lauréate du Prix Batty WEBER 1996 se déploie comme une «révolte contre le non-sens de l'existence et de l'univers, une dénégation de toute illusion et une volonté farouche de ne pas se laisser prendre au piège du lyrisme». Cette virulente mise en question, selon TORDEUR toujours, de la condition humaine laisserait percer non pas seulement la combativité, mais aussi la soif de vivre.

«...La rage ajoutée à celle du monde...»

Avant de procéder à la remise du Prix Batty WEBER à Anise KOLTZ, le Ministre de la Culture Erna HENNICOT-SCHOEPGES s'adressa à son tour à l'assistance, statuant en détail:

«Chère Madame KOLTZ,
Chers membres du jury,
Monsieur le Bourgmestre de MERSCH,
Mesdames, Messieurs,

En France, le mois de novembre, c'est le mois des Prix littéraires. Académie, GONCOURT, FÉMINA, RENAUDOT, INTER-ALLIÉ et MÉDICIS se suivent et mettent le livre pour un jour à la une des médias. Le phénomène que pendant une brève période de l'année, la communication sociale soit dominée par les concours littéraires n'est certes pas nouveau. Car à ATHÈNES déjà, les représentations théâtrales donnaient lieu à des concours, lors desquels les oeuvres de trois dramaturges, préalablement choisis, étaient jugées par un jury de citoyens. Mais c'est surtout à partir du XIX^e siècle, au moment où la littérature s'attribuait une efficacité sociale, que le phénomène des prix littéraires se développa, que des institutions académiques ou universitaires commencèrent à s'exercer en arbitre et virent là un moyen de contrôler le goût, la langue, l'idéologie, voire d'imposer certaines lois du marché.

Pour ce qui est des prix littéraires, le Luxembourg était longtemps sans tradition et en retard sur ses voisins. Un prix littéraire reconnu et d'une certaine envergure n'a pu s'établir. Or, depuis une quinzaine d'années, les choses ont changé et de nombreux prix littéraires ont vu le jour. Je ne cite que le Prix SERVAIS, le Prix de la fondation «MINETSDAPP» et le Prix Tony BOURG. Le plus prestigieux cependant est le Prix national de littérature appelé Prix Batty WEBER, et je le considère comme un grand honneur de pouvoir le remettre aujourd'hui à Madame Anise KOLTZ.

Ce prix, créé en 1987 par le Ministre des Affaires culturelles Robert KRIEPS, est décerné tous les trois ans. Les trois premiers lauréats ont été Edmond DUNE, Roger MANDERSCHIED et Léopold HOFFMANN.

Contrairement à l'ancien Prix national de littérature et contrairement à l'actuel Prix SERVAIS, il ne se focalise pas sur un texte isolé, mais il consacre une oeuvre littéraire dans son ensemble et vise donc la personnalité créatrice et intellectuelle d'un auteur. Par ce biais, le Gouvernement, dans un souci de promotion de la production et de la diffusion des oeuvres littéraires des auteurs luxembourgeois, exprime aux créateurs sa reconnaissance et son estime.

En donnant au Prix littéraire national le nom de Batty WEBER, il a voulu en même temps souligner les mérites d'un des plus importants écrivains que notre pays ait connu. Ce fils d'instituteur qui a gagné son existence comme journaliste et sténographe de la Chambre des Députés, est un des rares auteurs luxembourgeois qui a excellé dans plus d'un genre littéraire et qui s'est servi des trois langues du pays. Convaincu qu'on peut participer à la vie littéraire des pays limitrophes, sans pour autant perdre son identité, il est allé chercher ses lecteurs non seulement au Grand-Duché, mais également en France et en Allemagne. Il représente le type de l'intellectuel qui, dans un petit pays aux conditions plutôt défavorables à la création littéraire, n'a jamais pu se passer de l'obsession d'écrire.

C'est surtout l'ouverture d'esprit et l'esprit d'ouverture qui rapprochent des écrivains apparemment si différents qu'Anise KOLTZ et Batty WEBER. L'un, grand libéral, lié toute sa vie à la politique, nous a laissé une oeuvre qui s'impose par sa diversité et par sa quantité. L'autre nous a donné surtout des poèmes qui frappent par leur lyrisme subjectif et dépouillé. En nouant des contacts littéraires et des liaisons amicales avec l'étranger, elle a su donner un contexte européen à la création poétique de chez nous. Et pourtant, elle se dit messager sans message. L'engagement n'arrive à ses textes qu'indirectement, un peu malgré eux, sans jamais être posé en qualité morale ou idéologique, mais plutôt en se présentant comme une tare que la réalité impose au langage poétique. Je cite Anise KOLTZ dans son dernier recueil «Chants de Refus»:

«Le poète s'excuse auprès des mots
qu'il suce
avant de les cracher
sur une feuille blanche
Il s'excuse de la rage
qu'il ajoute à celle du monde»

Aujourd'hui nous remercions Madame Anise KOLTZ de toutes les paroles qu'elle a su confier à la feuille blanche. Et en lui remettant le Prix Batty WEBER, je tiens à lui exprimer – et je suis sûre que par là, je me fais l'interprète de vous tous – ma chaleureuse sympathie ainsi que ma profonde reconnaissance.»

L'ancestrale Église Saint-NICOLAS dans la Vieille-Ville de LUXEMBOURG: centre religieux datant du milieu du XII^e siècle, démoli en 1779

**D'importantes fouilles d'octobre à décembre 1996 en ont mis à jour fondations
et tracés historiquement révélateurs**

Au centre des plans et gravures surtout qui représentaient la Ville de LUXEMBOURG des XVI^e et XVII^e siècles, s'élevaient le clocher cossu et la flèche imposante de l'Église de Saint-NICOLAS, l'un des plus anciens sanctuaires de la cité fortifiée, et dont les origines lointaines remontent au milieu, sinon au début du XII^e siècle.

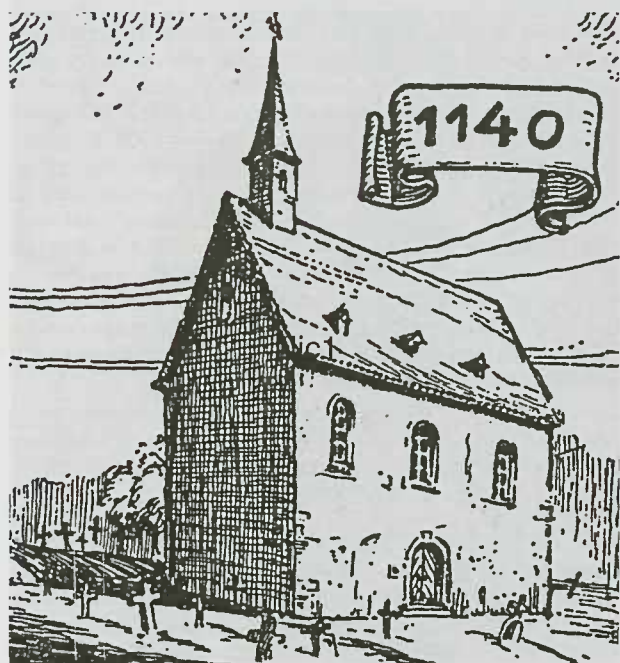
La plus ancienne paroisse de l'actuelle Ville de LUXEMBOURG se trouva à WEIMERSKIRCH, où vers 700 de notre ère, le Seigneur franc WIMAR fit construire une église qui devait donner son nom au modeste site d'alors, villégiature minuscule sise au vert et qui devint très vite paroisse, – la première de la région et de la ville: WIMARESKIRICHA, – le site WIMARIECCLESIA de 893. C'est à WEIMERSKIRCH que les «citadins» ou «burgenses» de LUXEMBOURG avaient leur centre paroissial, où les menait un déplacement à pied fatiguant par vallons et montées, par des terrains humides voire souvent détrempés ou marécageux, – déplacements certainement peu prisés par les croyants lors de l'accomplissement de leur devoir dominical...

On notera qu'un centre d'adoration bien plus modeste encore existait à GRUND – chétive et très modeste construction mettant à

profit un joint bâti avec un surplomb rocheux naturel – lieux d'origines payennes dès les III^e et IV^e siècles et qui devint Chapelle de St.-QUIRIN avec sa fontaine à laquelle l'on prêtait des pouvoirs guérisseurs, aux IX^e ou X^e siècles au plus tard...

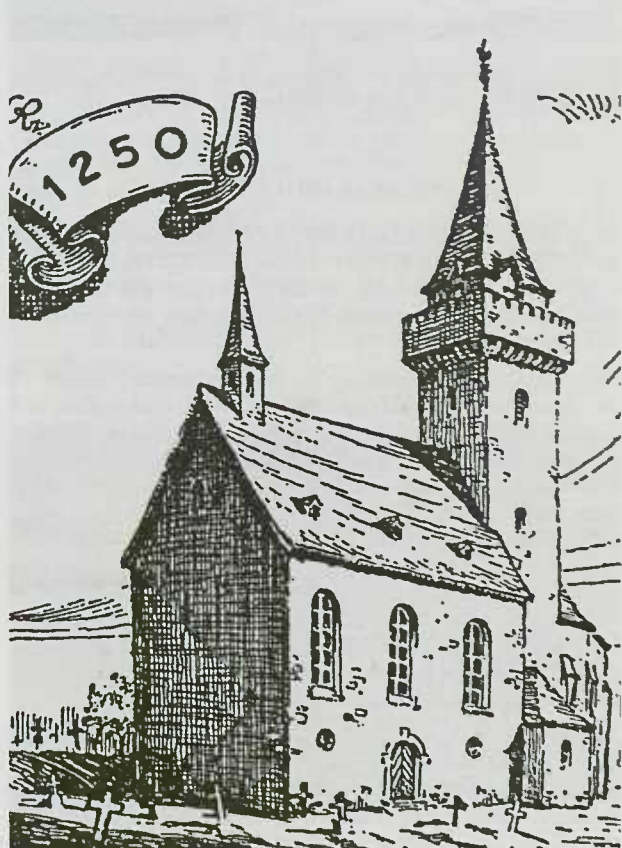
Le 5 novembre 987, à la demande du Comte SIGEFROI et de son épouse HATHAWYCH, l'Archevêque EGBERT de TRÈVES vint consacrer une église située à l'intérieur de la première enceinte fortifiée de la Ville; «in castro LUCILENBURCO...»: il s'agissait en fait de la première église construite sur le plateau fortifié, centre religieux assez spacieux pour recevoir cinq autels en ses murs consacrés, l'Église Saint-MICHEL dans les parages directs du «forum piscarium», le Marché-aux-Poissons.

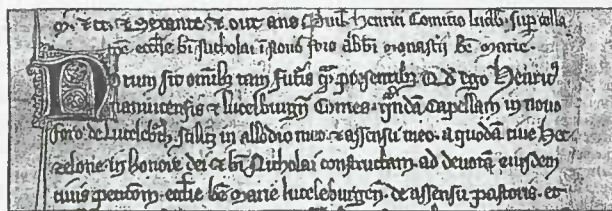
Cette église devenait en fait premier sanctuaire paroissial de la Ville-Haute, modeste, bien que déjà à l'étroit dans le carcan fortifié des premières murailles d'enceinte. ST.-MICHEL sera détruit à diverses reprises au cours des siècles et de ses influences militaires néfastes, reconstruit, agrandi, reconstruit et aménagé encore, ainsi en 1443, en 1509, entre 1680 et 1682, restauré en 1803, de 1853 à 54, restauré encore en 1950 et 1964 surtout, dans la perspective d'un millénaire à célébrer!



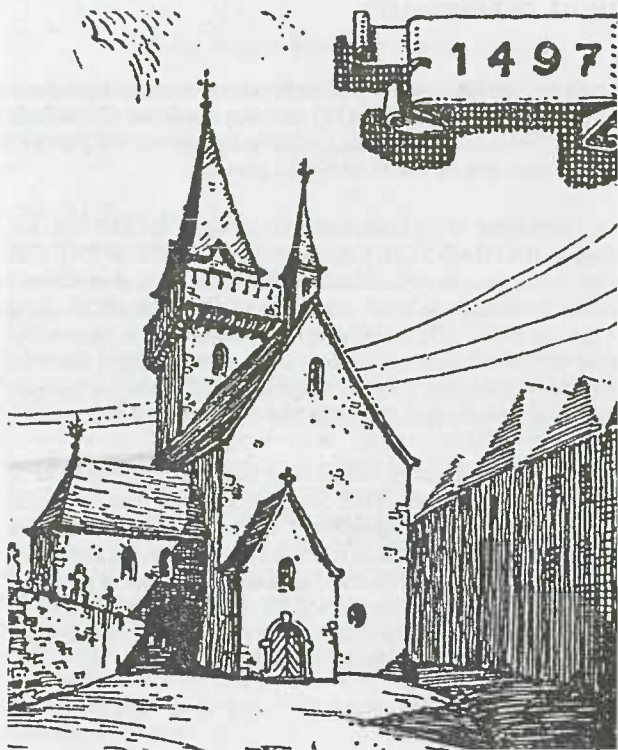
La modeste église-chapelle St.-NICOLAS telle qu'elle s'élevait au "Novum Forum"

Un premier agrandissement datait de 1250, quand la ville s'étendit toujours davantage sur le plateau, s'orientant vers l'ouest et ses grands glacis...





Au cartulaire de l'Abbaye d'ALT-MÜNSTER, document datant de 1166 l'église Saint-NICOLAS et le "Novum Forum" sont mentionnés pour la première fois...



Contiguë aux maisons patriciennes et de commerce, l'Église St.-NICOLAS connut un nouvel agrandissement encore...

St.NICOLAS au «NOVUM FORUM»

Avec St.-MICHEL et St.-ULRIC à GRUND, plus tard encore avec l'Église St.-JEAN au bord de l'ALZETTE à GRUND également, St.-NICOLAS devint l'une des très anciennes paroisses des époques moyen-âgeuses reculées, soit le début du XII^e siècle.

Aux origines de la nouvelle église sise au «Novum Forum», – à une époque où la seconde enceinte de la ville était réalisée et à laquelle l'appartenance paroissiale des citoyens de la ville-haute se posait impérieusement! –, on retrouve la volonté et surtout la fortune apparemment très importante d'un commerçant de la ville, un certain HEZELO, – «...vir nobilis et opulentus...»: – selon BERTELS, HEZELO aurait fait construire l'église qu'il vouait à St.NICOLAS dès 1120, une affirmation que l'historien luxembourgeois Camille WAMPACH réfute par le texte d'un document daté en 1140 et dans lequel HENRI, Comte de NAMUR et de LUXEMBOURG depuis 1136-37 aurait expressément dit que l'église Saint NICOLAS avait été construite avec son consentement personnel.

Au début, la modeste chapelle St.NICOLAS, – sise dans les parages immédiats de l'actuelle Chambre des Députés – devait toujours dépendre de la paroisse de WEIMERSKIRCH, un vicaire de cette église célébrant les services dans la nouvelle chapelle de la ville-haute «in novo foro»!

Soucieux de voir son oeuvre entretenue et conservée sur des siècles, HEZELO réussit à persuader et le Comte HENRI et le Curé de WEIMERSKIRCH de l'opportunité de faire don de la petite chapelle aux Moines de l'Abbaye de MÜNSTER, donation qui fut officiellement arrêtée et scellée en 1166, l'Archevêque THEODERIC de TRÈVES confirmant cette donation par décret du 28 mars 1225 encore.

Les seigneurs-moines de l'Abbaye régèrent leur propriété de St.-NICOLA jusqu'en l'an 1585 par un curé-moine, franciscain, bénédictin ou séculaire au fil des siècles.

Intérimairement, en 1577, des démêlés ecclésiastiques et administratifs se manifestèrent, quand St.NICOLAS fut incorporé dans l'ancestrale paroisse de HOLLERICH, elle-même filiale de St.-MICHEL à «Fëschmaart»; suite à une intervention du magistrat citadin et des paroissiens de la ville eux-mêmes, l'Archevêque trévirois JOHANNES von SCHÖNBERG trancha: «...propter majorem loci celebritatem...», St-NICOLAS fut défini «à position hiérarchique égale à celle de St.-MICHEL», l'ancienne paroisse de WEIMERSKIRCH subsidiairement incorporée à la paroisse au «Novum Forum».

Au milieu du XIII^e siècle déjà, la Chapelle St.-NICOLAS fut agrandie une première fois, avec le chœur toujours orienté vers la Rue de l'Eau, l'entrée principale se situant côté «marché/ Forum Novum», l'espace libre majeur sis aux confins de la seconde enceinte-muraille. Lors dudit agrandissement, le chœur fut restructuré avec une sacristie contiguë, sise latéralement, finalement l'imposant clocher, haut de 30 mètres et remplissant conjointement les fonctions de tour de guet; outre une galerie de ronde extérieure, on y aménagea la demeure du gardien de la tour. Le cimetière paroissial était aménagé tout autour de la chapelle, avec une extension principale vers le quartier du ROST, soit les terrains qui portent actuellement la Chambre des Députés.

Si la nouvelle chapelle avait été construite pour de peu nombreuses centaines de croyants du quartier, – située entre la première et la seconde enceinte –, les XIII^e et XIV^e siècles devaient attirer de plus importants groupes de «nouveaux colons», dont une majeure partie s'établirent dans l'ancienne paroisse de HOLLERICH.

Aux fins d'assurer les services pastoraux aux gens pour lesquels ils avaient charge d'âmes, les ecclésiastiques de HOLLERICH firent construire aux confins extérieurs de leurs limites paroissiales une nouvelle petite chapelle: celle vouée à Saint JOST, sise à l'intersection des actuels Boulevard Royal et Boulevard ROOSEVELT, modeste église construite vers 1300, lieu sacré muni de fonts baptismaux et entouré d'un cimetière également. La chapelle St. JOST fut desservie depuis la paroisse mère de St.-NICOLAS, un différend relatif aux redevances ayant surgi entre la filiale de HOLLERICH et le siège paroissial au «forum». En cette matière, l'Office abbatial de TRÈVES statua dans ce sens que HOLLERICH encaisserait les dîmes paroissiales, alors que l'église-mère resterait bénéficiaire des offrandes dominicales, – arrêt datant du 29 novembre 1324, qui confirma en fait un rôle de direction paroissiale à HOLLERICH!

La Chapelle St.JOST fut démolie à la construction de la troisième enceinte de la ville, soit entre 1340 et 1400, une partie de l'ancienne chapelle étant intégrée dans le FORT St. JOST, réalisé vers 1550.

Expansion paroissiale et donations nombreuses

La paroisse St.-NICOLAS fut en permanente expansion territoriale et pastorale, suivant en gros et constamment l'extension de la ville elle-même; exception toutefois pour le quartier sis au Plateau du St.-ESPRIT qui fit partie de la paroisse St.-ULRIC à GRUND. Cette situation dura jusqu'en 1670, quand les roches vers la vallée furent escarpées, supprimant de ce fait toute liaison routière directe avec les quartiers du GRUND. À partir de cette époque, les paroissiens du Quartier St.-ESPRIT firent partie de la paroisse de St.-NICOLAS.

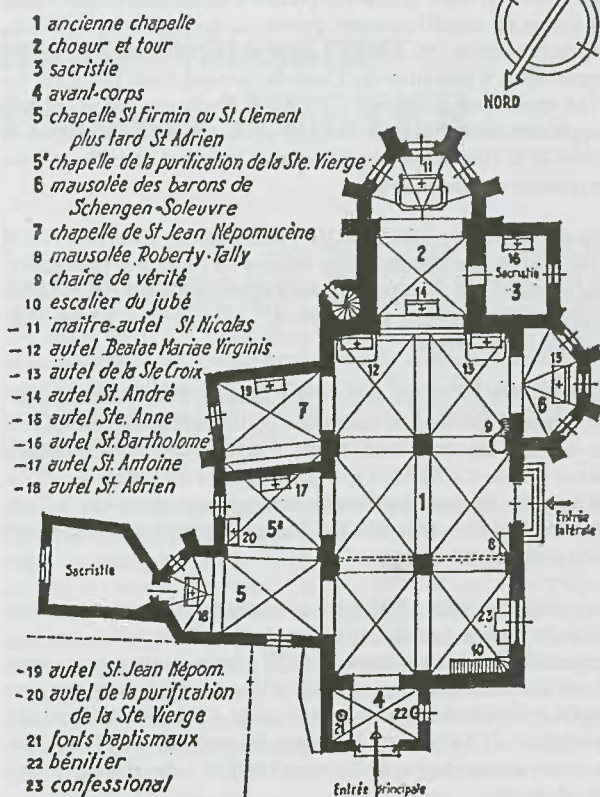
Quand la chapelle de St.JOST fut démolie par la force des exigences architecturales nouvelles, l'ancien autel de la chapelle fut

transféré à la paroisse-mère au «forum»; de même, des familles patriciennes et seigneuriales de la ville comme du pays allaient faire don d'autel voués à différents Saints, ceci au fur et à mesure que l'Église célébrant l'Évêque de MYRE s'agrandit et gagna en importance spirituelle encore. Si St.-MICHEL resta une église plutôt directement liée à la Cour, St.-NICOLAS restait et devenait toujours davantage une église des citoyens, richement dotée par des citoyens vivant dans l'opulence: avec le maître-autel voué au saint patronal, avec les autels de St. JOST – 1360 –, avec celui dont fit don le maître-monnaieur ULRICH von POELBETSCH en 1410 et décerné au culte de St. ANTOINE, la Chapelle avait gagné en prestige. Un agrandissement substantiel, des modernisations et embellissements conséquents en 1497 devaient encore en augmenter rayonnement et modeste beauté; un nouvel autel dédié à St. FIRMIN fut installé à la même époque, qui vit les vitraux considérablement agrandis.

À partir de 1514, les processions de rogations contre le fléau de la peste partirent de St.-NICOLAS, époque à laquelle un autel pour le patron protecteur, St. ADRIEN, se trouva à l'église du forum: les corporations artisanales de la Ville avaient également leur siège dans les parages de l'église, ainsi celles de St. ADRIEN, St. JEAN NÉPOMUCÈNE, celle du St. Sacrement, ces autres encore se réclamant de St. BARTHOLOMÉ, – patron des bouchers –, St. ELOI pour les forgerons, serruriers et orfèvres également.

Quand les premiers Pères Jésuites s'établirent en ville en 1583, le curé de St.-NICOLAS leur attribua l'autel de St. FIRMIN, qu'ils desservirent jusqu'en 1611, – la construction de l'ancienne partie de la Cathédrale actuelle –, église jésuite- ayant été entamée en 1613 et menée à bonne fin dès 1621.

LÉGENDE



L'Église St.-NICOLAS vers 1775, quelques années avant sa démolition

Dernière grande extension en 1719

La longueur hors tout de l'Église St. NICOLAS mesurait quelque 89 pieds, pour une largeur de 29 et une hauteur de 35 pieds à la voûte centrale, soit 35 mètres de long, 10 m de large pour la nef centrale, à laquelle, latéralement, s'ajoutaient l'ancienne sacristie du milieu du XIII^e, le mausolée des Barons de SCHENGEN-SOLEUVRE, la Chapelle de la Purification de la Ste. Vierge datant de 1497.

En 1719, la Chapelle vouée à St. JEAN NÉPOMUCÈNE constitua le dernier élargissement-annexe à l'église paroissiale.

Au fur et à mesure que l'Église des Jésuites prit rayonnement et importance dès la fin du XVII^e et jusqu'au milieu du XVIII^e en particulier, St. NICOLAS perdit en importance paroissiale très rapidement.



Les vestiges du maître-autel St. NICOLAS



Les fouilles devant le Palais et la Chambre

Qualifié de «temple d'un goût pesant et irrégulier» par l'historien MERJAI à ses premières phases d'existence, la sanctuaire au forum fut insuffisamment entretenu dès le début du XVIII^e, menaçant ruines vers le milieu dudit siècle; une loterie caritative organisée à l'initiative du Curé-desservant Paul FELLER en 1744 encore, ne put sauver l'ancestral sanctuaire paroissial, qui supplémentairement était «déclaré gênant pour la circulation en ville» et le renouvellement citadin et artisanal de celle-ci dans ce quartier en particulier.

Par décret impérial de MARIE-THÉRÈSE du 29 avril 1778, il avait été défendu d'enterrer des trépassés à l'intérieur des églises, une coutume qui avait principalement été suivie par des familles seigneuriales, nobles ou anoblies, patriciennes finalement, comme par le clergé!

Le 6 octobre 1778, les entreprises Jacques POST étaient chargées de la démolition du sanctuaire paroissiale de St. NICOLAS, en mauvais état de conservation...; suivant décision du conseil municipal de LUXEMBOURG en date du 18 décembre 1778, un nouveau cimetière urbain fut aménagé aux alentours de l'ancienne Chapelle vouée à la Ste. Vierge, Champs des Glacis: «de Niklooskiirfecht»...

On notera qu'en été 1780, on avait entamé la construction d'une nouvelle tour de guet aux alentours de l'ancienne église, une tour qui aurait dû avoir une hauteur de 29 mètres. Suite à un accident de travail sur le chantier, qui coûta la vie à deux ouvriers y occupés, on délaissa ce projet le 20 octobre 1780. La tour, dont une partie était déjà réalisée à l'époque, fut intégrée dans la nouvelle construction élargie de l'ancien hôtel de ville, l'actuel Palais grand-ducal.

Importantes fouilles: octobre 1996 à janvier 1997

Les quelque 500 m² de surface qu'occupait l'ancestrale église au «Forum Novum», – devant les actuels Chambre des Députés et Palais grand-ducal – furent archéologiquement analysés par d'importantes fouilles qui démarraient effectivement le 28 octobre 1996, travaux scientifiques qui se situent dans le cadre de l'important projet d'aménagement relatif aux Rue du Marché-aux-Herbes et de la Reine en 1997. En fait, les travaux de canalisation et de pose d'autres conduites dans le sous-sol au nouveau chantier, comme la restructuration architecturale en paliers de ladite aire auraient définitivement détruit les derniers vestiges souterrains, qu'on tenait à mieux connaître par ces fouilles.

De janvier à février-mars 1997, des travaux de fouilles seront entamés Rue de la Reine, investigations archéologiques desquelles on attend de nouvelles informations historiques et topographiques sur les fondations de murailles des XII^e et XIII^e siècles, deuxième enceinte de la ville. Les frais de travaux seront à charge de l'Administration des Bâtiments publics, alors que la Ville de LUXEMBOURG pourvoira aux transports-déblais des masses de terre.

«... capellam in novo foro de LUCELBURCH scilicet in alodio meo et assensu meo a quondam cive HEZELONE in honore Dei et beati NICOLAI constructam...», tel le stipule un extrait de parchemin de l'époque de HENRI, Comte de LUXEMBOURG: origines de St. NICOLAS-paroisse!

Ces chantiers intéressants, révélateurs Rue du Marché-aux-Herbes et Rue de la Reine ont permis de connaître un peu mieux encore le centre de notre capitale, cette ancienne aire historique qui fait partie intégrante de la Vieille Ville, – le berceau en fait!

Le Prince LAURENT de Belgique au vernissage de l'exposition «ORAVITZAN»



Le 6 décembre, S.A.R. le Prince LAURENT de Belgique a assisté au vernissage de l'exposition des oeuvres de l'artiste-peintre Silviu ORAVITZAN, à «La Galleria», 19, avenue Monterey, à LUXEMBOURG-Ville.

Le Prince LAURENT, Président de l'«Institut royal pour la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des technologies propres» a tenu à être présent pour admirer l'union entre l'Art et l'Environnement que cet artiste a réalisé.

Le prince LAURENT au cours de sa visite

MERSCH s'est souvenu du 125e Anniversaire de Naissance du Poète et Ministre Nikolaus WELTER

À la Halle IRBECHT à MERSCH, la Commission culturelle de la ville, les «Camera 77», «Folklore MERSCH», «Chorale Ste. CÉCILE», «d'Geschichtfrënn MERSCH», «d'Theaterfrënn PËTTEN», la Société Harmonie locale, les membres de la Famille Nik. WELTER finalement se sont souvenus d'un de leurs concitoyens les mieux connus, les plus appréciés: l'homme de lettres et ancien Ministre Nikolaus WELTER, né à MERSCH il y a 125 ans.

Ce fut en présence du Ministre de la Justice Marc FISCHBACH et de Madame, du Bourgmestre Albert LENTZ et de ses Échevins, que le Président de la Commission culturelle communale Guy PAULY souhaita la bienvenue à l'assistance, dont des membres de la Famille WELTER, comme des Bourgmestres des communes voisines.

L'encadrement musical initial fut assuré par la Société Harmonie de MERSCH, sous la direction de Dominique GOFFINET.

La vie, le sentir, le travail comme l'engagement d'un Nikolaus WELTER se seraient toujours manifestés comme se trouvant en rapport avec MERSCH, sa patrie, telle fut la caractéristique majeure que mit en évidence le Bourgmestre Albert LENTZ, au moment où il esquaissa un portrait fidèle de l'ancestral citoyen merschois que fut – que resta – Nikolaus WELTER. Ayant vécu une période politiquement calme, WELTER se serait engagé à fond dans l'optique d'un paysage social dans lequel beaucoup de choses auraient été en mouvement à l'époque, telles des mutations au profit de l'enseignement, de la gente ouvrière et autre, laborieuse, tout comme WELTER aurait été un ardent patriote, soucieux de voir la «chose publique et nationale» évoluer et se développer dans le sens voulu, favorable à une assise politique solide, prometteuse.

Par ses travaux littéraires de même, Nikolaus WELTER aurait engagé la postérité de conserver son héritage national intellectuel et spirituel, de même qu'il aurait avancé une obligation de garder vif la littérature et d'y ajouter du nouveau, – le nouveau, caractéristique de toute époque d'histoire, l'orateur LENTZ remerciant toutes celles et tous ceux qui auraient initié la présente soirée du rappel et l'organisation de celle-ci.

Grandeur humaine, grandeur et valeur littéraires de N. WELTER, tels furent encore les aspects principaux qui se trouvèrent illustrées par une admirable série de diapositives, réalisées par «CAMERA 77» et qui illustrèrent la petite patrie de WELTER, son enfance, ce vieux MERSCH également qu'il aimait entre tous, le château, les entourages du site, le «Hunnebour» idyllique qui «résonna» régulièrement dans ses écrits, sa vie de professeur, celle encore d'inspecteur principal de l'enseignement primaire, finalement son engagement initiateur quand il fut nommé Ministre de l'Instruction publique.

Il appartient à la Chorale mixte Ste. CÉCILE de MERSCH, placée sous la direction de Jean MOOTZ, de présenter par le chant quelques admirables textes dus à Nikolaus WELTER, dont «Ist auch der Tag», «Kirschenballade», «Rosenmâr» et «Im Schmiedefeuer», interludes rythmiques qui ne furent pas sans rappeler les idées et aspirations majeures de WELTER, exposées ou esquissées dans «In Staub und Gluten» ou dans une oeuvre biographique davantage, «Im Dienste», par exemple.

Intéressante et «fraîche» présentation du personnage Nik. WELTER encore que celle «brossée» par une nièce du professeur-poète-ministre: Antoinette WELTER, parlant de son aïeux, tel qu'elle le connut, le comprit ou le «saisit» d'après les propos d'adultes entendus en sa maison maternelle à elle; n'ayant pas connu ce «grand homme» mort peu avant sa naissance, l'oratrice mit en évidence les excellents rapports qu'avait eus Nikolaus WELTER avec la Provence et ses hommes de lettres ou artistes, avant «d'en venir» aux rôles essentiels que WELTER joua sur les scènes nationale et internationale en matière instruction et éducation scolaires, – finalement les rapports humains, «riches et équilibrés» qui furent siens, ainsi en famille, avec son épouse, «toujours considérée son égal». La conférencière, – sans que «quelque culte personnel eût été fait en famille quant à la personne de Nikolaus WELTER» – sut parfaitement situer et l'emphatique de l'oeuvre littéraire du poète-écrivain, et sa pensée continuellement et essentiellement indépendante, finalement la valeur intrinsèque du système de pensées et des valeurs, bases toujours de l'action de Nik. WELTER, – une vie imprégnée, de fidélité, de générosité, de courage et de sensibilité.

Nikolaus WELTER, qui se fit continuellement le porte-parole des opprimés et des moins fortunés, manifesta une ouverture d'esprit magnanime et réelle devant les questions relatives à la pleine émancipation féminine, critiqua la «trop grande immixtion de l'Église dans des questions scolaires», ces dernières considérations et présentations de principe ayant valu des heurts répétés à son auteur précisément.

WELTER, homme de lettres, agit dans le continuel souci de voir un équilibre littéraire équitable s'établir entre la germano- et la francophonie, comme il fut en fait «un précurseur» pour plus d'une idée européenne.

Mirinda-Madeleine WELTER fit lecture de quatre poèmes de son grand-père Nik. WELTER, alors que Raymond BERTEMES, Manuela WEGENER et Léa KAUFFMANN, membres des «Pëttener Theaterfrënn», présentèrent des extraits d'oeuvres, poèmes, textes et essais, le Groupe folklorique merschois égayant la soirée par de joyeuses rondes-danses.

Moments de l'histoire du patrimoine culturel de LUXEMBOURG: les Adieux de Franz LISZT au piano, son séjour chez le peintre MUNKÁCSY

Présentation du coffret CD «Franz Liszt à LUXEMBOURG: 1886»

Les SOLISTES EUROPÉENS LUXEMBOURG ont présenté un document musical exceptionnel ayant marqué l'histoire culturelle luxembourgeoise au 19^e siècle: l'évocation du dernier séjour de Franz LISZT à LUXEMBOURG du 5 au 20 juillet 1886, invité au Château de COLPACH par son ami, le peintre hongrois Mihaly v. MUNKÁCSY, marié à une Luxembourgeoise, Cécile PAPIER.

Dans le cadre de l'année culturelle 1995, l'initiative des Solistes Européens LUXEMBOURG a permis la restauration du piano à queue d'époque – le grand Steinway n°15814 fabriqué en 1867 par les ateliers de NEW YORK – sur lequel Franz LISZT a joué lors de son séjour à LUXEMBOURG. Ce magnifique instrument, aujourd'hui propriété du Musée du Conservatoire de Musique de la Ville de LUXEMBOURG, a été restauré grâce au mécénat de la SCHMIDTBANK, Filiale LUXEMBURG; ainsi, nous pouvons faire revivre, pour le bonheur des mélomanes, LISZT, le virtuose du piano, deux semaines avant sa mort à BAYREUTH.

Grâce à la talentueuse pianiste Michèle KERSCHENMEYER, nous retrouvons les moments musicaux qui ont longtemps fait l'enchantement des auditeurs de l'époque.

La partie musicale du CD évoque:

- la dernière apparition de LISZT en concert public, le 20 juillet 1886, il y a 110 ans;
- le concert lors de la soirée privée du 7 juillet 1886 au Château de COLPACH;
- l'amitié avec Mihaly v. MUNKÁCSY, auquel LISZT dédia sa 16^e Rhapsodie hongroise;
- le 1^{er} concert de LISZT à LUXEMBOURG, le 24 novembre 1845.

Guy MAY retraça à travers un article polyglotte, richement illustré et accompagnant le CD, la rencontre entre LISZT et MUNKÁCSY en 1886.

Michèle KERSCHENMEYER a présenté, au piano Steinway d'époque, des extraits des programmes Franz LISZT, enregistrés sur ledit CD.

Sérafim PINHO, Stéphane SCHUH et David GAUTHIER lauréats à la «KIISCHPELTER CARTOONALE '96»

«Apprendre une vie durant», tel fut le thème sous lequel fut organisée l'édition de la «KIISCHPELTER CARTOONALE 1996» à LELLINGEN, à laquelle participèrent 25 artistes, dont deux «special guests» étrangers! La manifestation s'inscrivait dans le cadre du "AIR KONSCHT-FESTIVAL LELLGEN '96", en cette année déclarée plus particulièrement «Année de l'apprentissage continué, accompagnant».

La «Cartoonale», le concours pour jeunes caricaturistes, finalement la publication «De FLAUTERT» se sont institutionnalisés, le duo Sérafim PINHO et Stéphane SCHUH ayant enlevé de «haute lutte» le Prix majeur, le premier ayant fourni les «éclaircs» et idées que le dernier-nommé illustra sur papier: un duo doué, que l'on retrouvera avec plaisir à l'avenir, la spontanéité de leurs créations n'ayant d'égal que la verve avec laquelle ils transposent graphiquement dans le concret.

David GAUTHIER fut le second primé, catégorie dans laquelle une Mention honorable fut décernée à la classe 8^e TE5 du Lycée Technique de MERSCH, la jeune «Patty» Patricia THIELEN ayant fourni idée et exécution des thèmes qui illustrèrent l'affiche officielle, comme la couverture «De FLAUTERT», édition '96.

Furent invités particuliers à cette édition annuelle le caricaturiste bruxellois Vincent DUBOIS et Burkhard MOHR de BONN, qui firent étalage de toute leur professionnalité, comme de la richesse de leurs idées et techniques en matière «caricatures» et cartoon.

Quelques thèmes majeurs de la «Cartoonale» furent les ordinateurs, bien sûr, – «terrain» varié, domaine riche qui permit de nombreuses analyses étriquées et railleries, «l'étude continue, accompagnée» étant plutôt vécue et représentée comme un engagement sisyphien dans la société d'aujourd'hui, – selon la nature propre à la caricature et au cartoon.

Dans la séance radiodiffusée l'après-midi, intitulée du «tac-autac», trois caricaturistes étaient appelés à créer en commun l'illustration d'un thème... surmois ou «critique de société», tâche de laquelle se défirent tous les dessinateurs engagés avec beaucoup d'à-propos.

On notera que l'exposition de la «Cartoonale '96» sera itinérante dès cet automne, de sorte qu'un maximum d'intéressés pourront en «déguster les produits» après l'exposition à LELLINGEN qui fit l'unanimité, une fois encore...

Concours d'écriture théâtrale: Guy REWENIG et Nico HELMINGER lauréats

L'asbl «De Minettsdapp» – Kultur am Süden – a décerné les prix du concours d'écriture théâtrale mardi, le 5 novembre pour auteurs en langue luxembourgeoise, française et allemande.

«Miss Minett» et «Den Eisefrësser» furent les oeuvres primées au premier concours «De Minettsdapp», succès qui encouragea les organisateurs de persévérer, la Fondation Bassin Minier y assurant un appui inconditionnel. Lancé en avril 1996, s'adressant aux auteurs rédigeant dans les trois langues évoquées, les participants au concours furent invités à s'exprimer sur un thème majeur de la vie ou société contemporaines, les propositions littéraires à faire rentrant le plus possible dans un modèle dramaturgique contemporain aussi, entendons moderne et novateur!

Outre le prix en espèces attribué, – d'un montant de 100.000 francs-, la meilleure oeuvre sera produite au Théâtre municipal d'ESCH-sur-ALZETTE; la remise s'est déroulée au siège de l'Asbl, Rue Xénon-BERNARD à ESCH, en présence du jury, dont Serge HOFFMANN, Président; Jean REITZ, secrétaire; Frank HOFFMANN, Roger MANDERSCHIED, Philippe NOESEN, Alex REUTER et Cornel MEDER, membres.

«BOTZ» fut l'oeuvre présentée par Guy REWENIG et «WESTERN BLOT» celle de Nico HELMINGER, la première devant rentrer dans les programmes 1997-98 du théâtre eschois. On notera qu'un troisième prix fut décerné à Jhemp HOSCHIEIT pour sa pièce «ZAPPING SOPHO a CO».

† Le peintre Michel BREITHOFF

Après une maladie prolongée, le peintre luxembourgeois Michel BREITHOFF est décédé samedi, le 12 octobre 1996, à l'âge de 73 ans.

Pendant plus de 30 ans, Michel BREITHOFF, peintre et restaurateur d'art, était occupé au Musée national d'Histoire et d'Art à LUXEMBOURG, poste qu'il quitta en 1980, pour ne plus s'adonner qu'à ses propres créations artistiques: dessins, huiles, créations au fusain pour des thèmes qu'il choisit de préférence, savoir les paysages, centres sportifs, d'expressifs portraits, caricatures ou affiches, finalement aussi des illustrations très appréciées pour des publications d'associations locales.

Homme énergique, volontaire, il n'avait pas été favorisé par le sort: enrôlé de force pendant deux ans, Michel BREITHOFF avait fait partie d'un groupe de 30 éclaireurs au front de l'Est, où, par malchance, le peloton de militaires était entré dans un champ de mines. Vingt-huit de ses infortunés compagnons y perdirent la vie,

alors que Michel BREITHOFF, gravement blessé, s'était vu arracher une partie de l'avant-bras droit. En dépit de ce handicap physique, BREITHOFF, talentueux autant qu'appliqué, avait décidé de s'inscrire aux Académies des Beaux-Arts à PARIS et à BRUXELLES, dès la fin de la guerre.

En 1950, M. BREITHOFF entra au service du M.N.H.A. à LUXEMBOURG, où il réalisa principalement des dessins et la reconstitution de nombreuses trouvailles archéologiques, à partir de tessons de poterie, réalisant ainsi la restauration de 154 tableaux endommagés ou mal conservés. BREITHOFF finalement s'entendait en matière «copies à réaliser sur commande», notamment pour des instituts d'art.

Handicapé que fut l'artiste du fait d'un avant-bras perdu, il ne savait bien mouvoir ce membre ces dernières années que par un système moteur électronique, illustration de sa volonté et de son courage, une de plus!

Après «LUXEMBOURG '95», les réalisations culturelles et grands projets de 1996...

À «LUXEMBOURG Ville européenne de la Culture 1995», – ville également de «toutes les cultures» – avec le rayonnement que connurent des centaines de manifestations dans les disciplines socio-culturelles les plus diverses, l'apport associatif, fédéral et communal fut remarquable, enrichis et élargis que se trouvaient les programmes par la précieuse coopération assurée par un nombre majeur d'ambassades; ces programmes-là précisément garantissaient souvent un authentique enrichissement du fait qu'ils offraient intérimairement des apports culturels trop peu connus ou franchement inconnus au Luxembourg même.

Dans cet ordre d'idées il convient de rappeler les spectacles que nous valurent des programmes conçus et importés de Russie, de Grèce, de la lointaine Chine ou encore du Japon, – pour n'en citer que quelques-uns...

Première, –sinon grands essais pour des manifestations «open-air» d'un José CARRERAS le 26 juin au Stade municipal ou des «ROLLING STONES» qui attirèrent près de 60.000 auditeurs enthousiastes dans l'énorme «auditorium» aménagé dans les terrains vagues à KIRCHBERG; WILTZ avec une extraordinaire mise en scène de «NABUCCO» de Giuseppe VERDI, les grandes expositions d'arts plastiques «Wege des Impressionismus» avec le BRÜCKE-Museum de BERLIN, les prestigieuses «Collections du PRINCE de LIECHTENSTEIN», la «Planète TERRE» avec DuPONT de NEMOURS-Luxembourg, le crû spécial '95 de «BRITAIN IN LUXEMBOURG», les 180 acteurs et figurants au «SCHÉIFFER van AASSELBURREN» à WINCRANGE les 27, 28 et 29 juillet de l'année, le Symposium de la Sculpture, le Mime Marcel MARCEAU, le «Pain des Européens», le Centenaire du Cinématographe, la «Zeltstad» avec ses 100 et un attrait, le Musical «Small Time» de WALTZING; MOLITOR à la Villa VAUBAN, deux soirées Richard WAGNER au Théâtre municipal; cette attachante Expo «VERRE» à laquelle contribuèrent la Finlande, l'Autriche et la Suède, de très beaux programmes de théâtre à LUXEMBOURG et ESCH-sur-ALZETTE; Jessye NORMAN et Barbara HENDRICKS, deux «divinités» chantantes; les «Images d'ÉPINAL» du 17 novembre au 1^{er} décembre, «Quinze Pianos pour l'Europe», avant la très «sonore conclusion» que nous valurent les «Tambours du BRONX», par une soirée pluvieuse du 23 décembre 1995, à la Place GUILLAUME...

Il n'en fallut pas plus, – ni surtout moins encore! – pour appeler sur le plan... les «éternels-pessimistes» et autres porteurs de craintes vagues, – gens du métier ou promoteurs occasionnels qui avaient l'appréhension que 1996 pouvait devenir ou être une année... stérile, culturellement «vide...» Appréhensions pessimistes, veines...

Projets et réalisations 1996

On ne tirera nullement un bilan négatif pour 1996, – à passer brièvement en revue ce que fut cette année révolue sur un plan culturel: côté programmes aux théâtres nationaux ou citadins, côtés festivals nationaux, le «show» musical et scénique fut traditionnellement varié, – par intermittence peut-être quelque peu boudé par un public et des auditoires ayant «fait le plein» l'année dernière. Mais dans l'ensemble, les soirées et matinées connurent une affluence franche, sans plus...

Le 8 janvier 1996, le Concert de Nouvel An de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE, marqua le départ culturel '96, alors que le 10 février la Société Harmonie municipale de la Métropole du

Fer démarra son prestigieux programme musical et culturel, devant marquer un brillant 125^e Anniversaire.

Le sculpteur luxembourgeois Lucien WERCOLLIER fut au nombre des douze artistes européens qui créèrent des timbres-poste dans le cadre de la série initiée par la Poste française «L'Art contemporain et le Timbre».

Et déjà, l'on annonçait des événements culturels majeurs, manifestations programmées, telles que les avaient déjà valu «Luxembourg '95»: «Carmina BURANA» et la Tina-TURNER-Show pour 1996...

Après divers «pronostics» qui se révélaient être faux par après, le prestigieux groupe «BON JOVI» fut finalement hôte au Château de BETTEMBOURG, où les solistes, par leur extraordinaire variété de programme et leur savoir-faire artistique intrinsèque firent l'unanimité, une fois de plus, devant un public jeune essentiellement.

Côté musique pour jeunes encore, – mais surtout dans le souci d'assurer une grande scène musicale à un auditoire de quelque 1.500 mélomanes-auditeurs, les Ministres Robert GOEBBELS et Erna HENNICOT-SCHOEPGES, en compagnie des Directeurs de l'Administration des Travaux publics et du Ministère afférent firent présenter par le renommé architecte catalan Ricardo BOFILL un plan d'aménagement général pour la Place de l'Europe à KIRCHBERG, où la grande Halle de Concert devra s'élever dans le futur, présentation le 12 février...

«Black DJU», production cinématographique du régisseur Pol CRUCHTEN, sur une musique inédite d'André MERGENTHALER fut un plein succès dès le 25 janvier déjà, une coproduction qui trouvera certainement écho hors de nos confins nationaux.

Autre projet culturel majeur: les idées précisées, le concept final et la décision afférente quant à la réalisation du «Musée d'Art contemporain GRAND-DUC JEAN» sont arrêtés, connus. La réalisation reste prévue dans les parages du Fort THÜNGEN-«Dräi Eechelen», environnement naturel et bâti qui sera aménagé, les infrastructures principales desdits lieux devant être conservées, consolidées et restaurées. Au Fort, un Musée de la Forteresse serait implanté suivant un plan de réalisation plurianuel, à déterminer.

Les inaugurations

Réalisations majeures 1996: le 22 juin de l'année, la Ville de LUXEMBOURG inaugura son nouveau Musée d'Histoire et d'Art, en présence de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE et du Tout-Luxembourg, ce nouvel institut culturel, un réel joyau architectural alliant l'ancestral historique à des concepts contemporains enrichissants, – haut-lieu culturel de documentation et de rencontre...

Au mois de décembre dernier, le «natur musée», – Musée d'Histoire naturelle- a ouvert ses portes, salles et autres lieux de recherche à LUXEMBOURG-GRUND, à l'ancien Hospice St.JEAN-NEUMÜNSTER, institut culturel duquel dépendent – également deux circuits scientifiques: le Circuit WENZEL-nature et cet autre de la Vallée de la PÉTRUSSE, illustrant par le roc-nature et par des panneaux didactiques l'histoire multi-millénaire du fameux Grès de LUXEMBOURG...

Le plein air encore...

L'Opéra Open Air, au Stade Josy BARTHEL le 6 juillet 1996, fit une fois encore l'unanimité, ce superbe spectacle des «CARMINA BURANA», magistrale oeuvre que Carl ORFF créa en 1936-37: les «Cantiones profanae», fondées sur le très fameux et antique parchemin de la «Benediktbeurer Handschrift», étaient mises en scène à LUXEMBOURG par Walter HAUPT, ami de longue date du regretté Carl ORFF. En 1978, lors de la première «MÜNCHENER KLANGWOLKE» les «Carmina Burana» avaient été produites devant un auditoire ravi, enthousiaste, le spectacle ayant connu depuis des échos similaires à toutes les productions de par le monde, dont 100.000 auditeurs et spectateurs à SAO PAULO ou 40.000 à MÜNICH.

À LUXEMBOURG, le 6 juillet dernier, ils furent près de 10.000 à applaudir un spectacle musical et de scène extraordinaire, tout fait de feu, de lumières, de flashes, de costumes multicolores et de mouvements ou entrain...

En 1997, le spectacle fera étapes à PARIS, à BUDAPEST, à ZURICH et à BARCELONE, avant de s'exiler vers les États-Unis d'Amérique et le Japon en 1998...

Une étape encore des «WILDEST DREAMS» de Tina TURNER amena la bouillante chanteuse de «Rock'n'Roll», – la «Queen» incontestée du genre – à LUXEMBOURG, où quelque 20.000 fans purent suivre et vivre les anciens succès musicaux de la star: les réminiscences des tardives années '50 et de ces autres, – précoces – de 1962 à 1970...

Mythe musical toujours après 41 années de vie et prestations en scène, Tina TURNER connaît toutes les facettes du «show-biz»; elle maîtrise parfaitement toutes les ficelles d'un métier dur entre tous, sinon d'un challenge: garder le «haut de scène» pendant des décennies contre les jeunes talents pointant, conquérir toujours et encore les faveurs et l'admiration d'un large public, quémandeur, souvent difficile, gâté... «Proud Mary», «River deep, mountain high», «Nutbush City Limits», «Something Beautiful Remains» ou encore «A Fool in Love» resteront des succès, les ever-greens de la Queen auxquels d'autres générations d'artistes s'adonneront plus tard encore, beaucoup plus tard...

Des Anniversaires 1996

Des ensembles chorales, de fanfare ou d'harmonie toujours plus nombreux «montent» dans les années qui leur ont valu, qui leur valent ou vaudront des anniversaires précieux, témoins de leur allant, engagement et savoir-faire culturel au service de leurs auditoires locaux, communaux, voire régionaux.

Outre le 125^e de la Société Harmonie municipale d'ESCH-sur-ALZETTE, nous mentionnerons un autre, plus modeste par les années, mais attachant par ce qu'il représente par lui-même, comme par le rayonnement régional, sinon national pur qu'il engendra tout au long de dix années d'engagement, – probablement peu évident à la genèse: nous citons le «Kleng Maamicher Festival» et sa première décennie de programmes, cycle à bi-lustre, bouclé en cette année 1996, du 28 avril au 25 mai.

Placé sous le Haut-patronage du Ministère de la Culture, du Fonds Culturel national et du Ministère du Tourisme, l'organisation a bénéficié des auspices des Communes de MUNS-HAUSEN et de HOSINGEN, patronnée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Radio Socio-Culturelle 100,7.

Grand prologue musical le 28 avril au centre culturel de HOSINGEN, où les 60 exécutants de l'Orchestre Philharmonique bulgare de PLOVDIV, – fondé en 1945 – offriront l'Ouverture au «Freischütz» de Carl Maria von WEBER, un Concerto pour Violoncelle et Orchestre de Camille SAINT-SAËNS, finalement la VII^e Symphonie de Ludwig van BEETHOVEN, Op. 92.



Un jeu de scène tout fait de feu...



...et de lumière féériques: CARMINA BURANA au Stade municipal



Leurs Altesses Royales apprécient le spectacle, en présence du Député-Maire Lydie WÜRTH-POLFER



Le concepteur-metteur en scène Walter HAUPT, ami du regretté Carl ORFF

Le 4 mai, en l'Église paroissiale de MARNACH, en présence du Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS, – Présidente-Fondatrice du «Klunge Festival» marnachois, – le «Kammermusek-Veräin LETZËBUERG» avec ses solistes Béatrice RAUCHS, piano; Vania LECUIT, violon; Marcel LALLEMANG à la clarinette et Claude GIAMPELLEGRINI au violoncelle offrirent un programme de choix avec des compositions de Johannes BRAHMS, Igor STRAWINSKY, Luciano BERIO



À l'audition du 25 mai 1996 à MARNACH: LLAA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE entourés par le Ministre de la Famille Marie-Josée JACOBS et le bourgmestre de la Commune de Munshausen Emile EICHER, plus à gauche le Président du "Klunge Maarnicher Festival" Emile LUTGEN et Madame, par le Ministre de la Culture et Monsieur Lucien HENNICOT, finalement M. Romain KREMER, Comité d'Organisation et Madame Romain KREMER



À l'accueil du Couple Souverain, des souvenirs sur dix ans sont présentés par les organisateurs, en présence du Ministre Marie-Josée JACOBS



et Félix MENDELSSOHN-BARTHOLDY, alors que Gast GENGLER fit un exposé détaillé sur les origines et l'évolution de la musique au Luxembourg, depuis de lointaines époques révolues jusqu'au contemporain, particulièrement riche, fructueux.

Au Centre Culturel de HOSINGEN encore, le 11 mai, la Gospelstar américaine Joan ORLEANS, accompagnée par 6 respect. 8 chanteurs-solistes comme par un quatuor instrumental, – piano, guitare, percussion et basse – fit cadeau de plus d'une vingtaine de compositions d'outre-mer, dont Nobody Knows, Swing Low Sweet Chariot, Rock My Soul, Love is a Message, Open Up My Heart, Amazing Grace ou encore Salvatio Medley, un réel feu d'artifice vocal où vibra toute la richesse, l'enchantement du type gospelsong ou du Negro spiritual, éternelle prière poignante...

«Jubilate Musica», sous la direction de Roland KABER le 16 mai, avec des compositions de Hans L. HASSLER, Johann PACHELBEL, Gustav JENNER ou Heinrich SCHUTZ furent à l'affiche, avant la très belle revue offerte le 18 mai à MARNACH par les lauréats-chargés de cours de l'École de Musique de CLERVAUX, le 18 mai de l'année: Jean-Pierre HECK, trombone à coulisse; Fabienne CRUTZEN et Helmut OBRIST, piano; Anne BEORGMANN, flûte traversière et le baryton Luc NILLES.

À l'audition de clôture, samedi, le 25 mai 1996, les organisateurs marnachois eurent l'honneur et le plaisir de recevoir Leurs Altesses Royales le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE en l'Église paroissiale de MARNACH, pour une prestation artistique assurée par l'ensemble «Les Musiciens», dont la belle tradition artistique remonte à 1974; l'ensemble, bien préparé par Pierre CAO, son directeur habituel, fut conduit en l'occurrence par le très méritant «chef» luxembourgeois Jeanpierre FABER.

Au programme électique, un auditoire fin connaisseur apprécia des compositions de Johann PACHELBEL (1653 à 1706), de Johann Sebastian BACH (1685 à 1750), Luigi BOCCHERINI (1743 à 1805), Anton BRUCKNER (1824 à 1896), finalement la «Symphonie de SALZBOURG» de Wolfgang Amadeus MOZART (1756 à 1791).

«High lights» '96 notamment encore: les mises en scène théâtrales de Frank HOFFMANN, le Prix Batty WEBER à Anise KOLTZ; W. SHAKESPEARE... à BERDORF, dans une adaptation luxembourgeoise originale, attachante: «MACBESS».

1997 vaudra un 15^e Anniversaire au «Biërger Schlassfrënn», – un 10^e Anniversaire aux «Saisons musicales de MENS DORF-MUSEK am SYR-DALL»....

LLAA.RR. le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE paraissent ravis...

Sommaire

Signature du Traité d'extradition entre le Luxembourg et les États-Unis	3	Le Couple grand-ducal Héritier en Pologne	51
Conseil «Affaires générales» à LUXEMBOURG le 1 ^{er} octobre 1996	3	La Journée des élus locaux, le 21 octobre 1996, au Casino à MONDORF-les-BAINS	52
XXI ^e Conférence annuelle de l'OICV	3	M. PLANCHARD à l'honneur	52
Les MAIRES des Capitales de l'UNION EUROPÉENNE, réunis à PARIS, reçus par le Président de la République Française	4	Le «Prix René OPPENHEIMER» solennellement remis au «Klengé Maarnicher Festival» le 22 octobre 1996	53
La «Semaine Nationale du Logement» débuta le 3.10.1966 aux Halles Victor HUGO à LUXEMBOURG	4	Onzième Journée de Gérontologie de l'ALGG	63
La Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle a repris ses travaux	7	Première réunion du Comité consultatif à la Formation professionnelle	64
La Commission a autorisé l'acquisition par «Klöckner Stahl und Metallhandel GmbH» du contrôle d'ARUS distribution industrielle S.A.	8	Le partenariat euro-arabe	64
Afrique du Sud: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement	8	La GRANDE-DUCHESSÉ visite l'Hôpital de STEINFORT	64
Partenariat pour la Paix: remise de diplômes	8	Convention Gouvernement-SELFA PURETEC S.A.	65
La LXIX ^e FOIRE INTERNATIONALE de LUXEMBOURG	9	Projet de loi sur les armes et munitions	65
S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIÉRIER et le Ministre de la Force publique Alex BODRY ont rendu visite au Bataillon BELUGA, dont le contingent luxembourgeois à SARAJEVO	13	M. WOHLFART au Conseil «Marché Intérieur» de l'U.E.	66
Madame HENNICOT-SCHOEPGES au Conseil «Recherche»	17	Formation en alternance et pratiques pédagogiques	66
Accord UEHL-HONG KONG	17	Séminaire final HELIOS	66
HNP: M. SPAUTZ succède à M. MERSCH	17	Visite officielle du Premier Ministre de la République de Pologne, Wlodzimierz CIMOSZEWICZ, au Luxembourg, les 28 et 29 octobre 1996	67
Egidius BRAUN, Président du DFB, décoré Grand-Officier dans l'Ordre de Mérite du Luxembourg	18	Conseil «Affaires générales» à LUXEMBOURG	69
L'ouverture de la Session parlementaire 1996-1997	19	Le Bureau de la Chambre reçu au Palais	69
Présentation du projet de l'assurance-dépendance	19	Échange de vues JUNCKER-HOYER	69
Don pour le «Fonds du GRAND-DUC»	20	Climatisation pour les autobus du R.G.T.R.	69
Un meuble signé MOLITOR pour le GRAND-DUC	20	Rencontre JUNCKER-BARNIER	70
M ^{me} HENNICOT-SCHOEPGES visite le 12 ^e MIPCOM à CANNES	20	M. Jules CHRISTOPHORY nommé Directeur de la Représentation de la CE au Luxembourg	70
Mission d'observation aux élections en Bosnie-Herzégovine	21	Haute décoration à trois personnalités du BENELUX	70
République du Sénégal: signature d'un accord bilatéral en matière de coopération au développement	21	Coopération au développement en Namibie – Promotion économique en Pologne ...	70
Nouvelles de la Cour	21	Participation des fonds structurels communautaires au financement d'un programme d'actions en faveur des PME du nord et du sud du pays	71
Programme GLOBE	21	Mesures pour réduire les risques d'inondations	71
La Journée de Commémoration Nationale	22	Le Cinquantenaire de l'Élection de Son Altesse Royale le GRAND-DUC au Comité International Olympique fêté à LUXEMBOURG, le 31 octobre 1996 ...	72
M. POOS a reçu une délégation du Conseil des Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique arabes	23	Conseils de Ministres de l'UE à Luxembourg	83
Fin de la mission de l'UEO à MOSTAR	24	La Toussaint à Luxembourg	84
«Ze spët – Gurt a Kannersët: Liewenswichtig»	24	Jacques F. POOS en visite officielle au Burkina Faso	84
Journée Mondiale de l'Alimentation du 16 octobre 1996	25	Auditions publiques sur le Projet de Budget de l'État	84
Entrevue JUNCKER-SCHÄUBLE	25	Présentation de la publication RESOLUX	84
Visite officielle du Premier Ministre de la République de Singapour, GOH CHOK TONG, au Luxembourg, les 15 et 16 octobre 1996	26	Jacques F. POOS: «Les pays d'Europe centrale et orientale sont libres d'exprimer leur désir d'adhérer à l'OTAN, mais il nous faut une relation spéciale avec la Russie» ..	85
Réunion du Comité Exécutif de SCHENGEN	27	Rencontre LAHURE-DE BOER	85
MM. EVERLING et REILAND reçus par le GRAND-DUC	27	Entrevue BODRY-DE BOER	85
«1997 Année européenne contre le Racisme»	28	Des parlementaires du Népal à Luxembourg	86
Luxemburger Finanzmarkt-Forum 1996 (17. Oktober 1996) Vortrag des Premierministers von Luxemburg, Herrn Jean-Claude JUNCKER ..	28	«Assurer des rapports plus directs entre la Jeunesse et la Police»: Projet-pilote de Partenariat entre ce Corps des Forces de l'ordre et deux Lycées de la Capitale ..	86
Une délégation arménienne chez M ^{me} Marie-Josée JACOBS	34	Le Conseil de l'Europe devra préserver le modèle européen de société	88
Le Service météorologique à FINDEL-Airport a fêté un demi-siècle d'existence ...	34	Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES plaide pour un enseignement supérieur de qualité	88
Séminaire de l'ABBL sur l'avenir de la place financière, le 18 octobre 1996: LUXEMBOURG opte pour être centre commercial de l'EURO	41	2 ^e Sommet de la Grande Région, le 7 novembre 1996 à SARREBRUCK	89
Les relations en matière de coopération au développement avec la République de Namibie: Mission de Monsieur le Secrétaire d'État en Namibie du 12 au 18 octobre 1996	50	Installation de M. le Président de la Cour Supérieure de Justice Guy REILAND et de M. le Procureur Général d'État Roger EVERLING au Palais de Justice à LUXEMBOURG, le 7 novembre 1996	97
Madame Ruth FARKAS, ancienne Ambassadrice des États-Unis d'Amérique au Luxembourg est décédée	51	«EURO REGIO PARTNERS 1996»	105
		La Grande Région et son Développement (Conférence de M. Alex BODRY) ...	107
		Georges WOHLFART en mission d'inspection au Brésil et en Argentine	110
		Reconnaissance et compliments aux Forces armées luxembourgeoises pour l'engagement au sein des Unités IFOR: La St.-Martin fêtée le 12 novembre à DIEKIRCH	111
		Réforme des régimes de pension du secteur public	112
		L'Ordre de Mérite en Vermeil de la République d'Autriche décerné à Henri JEGEN ..	113

Les prix à la consommation	113	Conférence sur la Bosnie-Herzégovine à LONDRES	140
ARÉNÉE: Remise de certificats	114	Sommet de l'OSCE à LISBONNE	141
Discours du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, à l'occasion du Sommet mondial de l'Alimentation, à ROME, du 13 au 17 novembre 1996	114	Conclave à BRUXELLES	141
Brochure et rapport d'activité des sapeurs-pompiers	116	Télégramme de condoléances	141
«Vision for Europe» Award ceremony	115	M. le Commissaire Manuel MARIN à LUXEMBOURG	142
10 ^e Foire de l'Étudiant les 14 et 15 novembre 1996	116	«Jeunes et violence – un défi pédagogique nouveau?»	142
M. GOEBBELS au Conseil informel «Politique régionale»	117	«Kulturfabrik»: Signature de deux conventions	143
Séminaire de l'École d'Études Politiques de MOSCOU	117	Efficacité énergétique des hôpitaux	142
Le rôle de l'État dans la société de l'information	117	Convention Gouvernement-TDK Recording Media Europe S.A., BASCHARAGE	143
Tarifification des prestations du secteur hospitalier	117	Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à BRUXELLES	143
Le Lt-Colonel René ALZIN décoré dans «The LEGION of MERIT-Degree of Officer» des États-Unis d'Amérique	118	Une importante mission économique présidée par S.A.R. le GRAND-DUC HÉRITIER et conduite par le Secrétaire d'État Georges WOHLFART, en décembre 1996, en MALAISIE, à SINGAPOUR et aux PHILIPPINES	144
M. FISCHBACH rencontre M. DE CLERCK	119	Rattachement du Contingent luxembourgeois du Corps européen à la 1 ^{re} Division Mécanisée de l'Armée belge	147
M. BODRY à la réunion du GAEO	119	Le «MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE» inauguré à LUXEMBOURG-GRUND, le 12 décembre 1996	151
Entrevue WOHLFART-BERINDE	120	Le GRAND-DUC visite le «Mémorial de la Déportation»	154
Un rôle pour l'UEO en Afrique	120	CONSEIL EUROPÉEN de DUBLIN, 13 et 14 décembre 1996:	
Coordination de l'aide humanitaire luxembourgeoise dans la région des grands lacs	120	Conclusions de la Présidence	155
M. Jacques F. POOS à la tribune de la LICRA-Luxembourg	121	ÉCHOS de PRESSE sur le Sommet de DUBLIN	162
Rapport politique sur l'action transfrontalière	126	Promotion économique en Malaisie et aux Philippines	170
Séminaire de réflexion sur la coopération au développement	126	Le BICENTENAIRE de la GENDARMERIE GRAND-DUCALE sera célébré en 1997	171
Décontamination du bâtiment central de la Cour de Justice des Communautés européennes dans les plus brefs délais	127	Signature d'un protocole d'accord en vue de la constitution de CLT-UFA	172
Jean KAHN chez Jacques F. POOS	127	Robert GOEBBELS au «Forum de l'OCDE sur l'Avenir»	172
Rencontre BODRY-MALGORN	127	INTERREG: Réunion du comité technique transfrontalier	173
Manifestation du 21 novembre 1996 «Éclairons les droits de l'enfant!»		Enquête ménage sur les transports	173
Déclaration des organisateurs	128	Remise des certificats du Mérite Jeunesse	173
Le conseil «Développement» s'est réuni le 22 novembre 1996 à BRUXELLES	133	S.A.R. le PRINCE HENRI et le Ministre Robert GOEBBELS ont visité les installations «ACCUMALUX» le 17 décembre à KOCKELSCHEUER	173
Commémoration du 50 ^e anniversaire de l'UNESCO	133	M. BODEN au Conseil UE à BRUXELLES	175
UNESCO: Délégués nationaux reçus par le GRAND-DUC	134	Assermentation de M. KILL et de M ^{me} LANNERS	175
Conseil «Affaires générales» à BRUXELLES les 25 et 26 novembre 1996	134	Visite d'adieu de M. Klaus HÄNSCH	176
M. JUNCKER rencontre M. BRUTON	134	Le Ministre Alex BODRY à l'OTAN	177
M. WOHLFART au Conseil «Marché Intérieur»	135	Télégramme de félicitations (18.12.96)	177
Centenaire du Lycée Technique des Arts et Métiers	135	MM. MARCHAT et DURSIN à l'honneur	177
Vers un meilleur échange d'informations à l'État	135	Réunion du Comité exécutif de SCHENGEN tenue à LUXEMBOURG le 19 décembre 1996	178
Rencontre POOS-MILUTINOVIC	136	Signature d'une convention de culture d'arbres	179
Bilan de l'année touristique	137	Allocution de Noël et de Nouvel An de Son Altesse Royale le GRAND-DUC	179
Visite du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en Communauté germanophone de Belgique	137		
Décorations au Centre Universitaire	137	LE LUXEMBOURG, AUX QUATRE COINS... ..	181
M. BODRY à l'Inspection Générale de la Gendarmerie Royale belge	137	À L'ÉCOUTE DE NOS COMMUNES:	
M. FISCHBACH à BRUXELLES	137	PROJETS ET RÉALISATIONS: PÉTANGE	195
54 ^e Conférence Internationale de l'Association d'Économétrie Appliquée: «Économétrie de l'innovation» (Discours M. GOEBBELS)	138	NOTES DOCUMENTAIRES	237
Réunion à LUXEMBOURG du Conseil Interparlementaire Consultatif de BENELUX	139	CULTURE	259
Rencontre HENNICOT-CRESSON	139		
Journée Mondiale contre le Sida 1996	140		

Photo première page couverture: Photo de famille des Chefs d'État ou de Gouvernement ayant participé au Sommet de DUBLIN

Photo: Léon CRABBÉ

Photo dernière page couverture: Le "natur musée", – Musée d'Histoire naturelle à LUXEMBOURG-GRUND, inauguré en décembre 1996

Photo: Serge WALDBILLIG

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

